This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

C
.11
S361
R45tt
V.50-51

CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY

LAURENCE AND JEANNE PUMPELLY
ENDOWMENT

DA
RE
GAYLORD

Digitized by Google

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 093 157 794

DATE DUE

R R ~~NOV 24 79~~

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La Revue Savoisienne

Digitized by Google

a Revue

Savoi

PUBLIÉE PAR LA

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTA

1909

Cinquantième A

ANNECY
Imprimerie J. Ab

1909

Digitized by Google

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de la

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

1909

Cinquantième Année

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur

1909

Digitized by Google

DC
611
S361
F.4514
v. 50.51

La Société Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

288907-08 C
164

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Présidents d'honneur : MM. C. DUNANT ✻ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire ; Dr THONION ❦ I, ancien député ; Ch. MARTEAUX ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, et Max BRUCHET ❦ I, archiviste départemental du Nord.

Trésorier d'honneur : M. Jean RITZ ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Président : M. Ch. BUTTIN, notaire à Rumilly.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur et Isidore NANCHE ❦ I, chirurgien-dentiste.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. LETONNELIER, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire : M. J. DÉSORMAUX ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Bibliothécaire-adjoint et trésorier : M. François GARDIER.

Comité de rédaction : MM. LE ROUX, BUTTIN, DÉSORMAUX, LETONNELIER, GONTHIER, GUERBY ❦ I et DUMONT ❦ I.

Directeur de la Revue : M. LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 BALLIARD Charles, à New-York.

1906 BORSON (le général) G O ✻ ❦ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1892 BRUCHET Max ❦ I, archiviste départemental à Lille (Nord).

1902 CAMUS Jules ❦ I ✠ ✠, professeur à Turin.

1872 CHANTRE Ernest ✻ ✠, sous-directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon.

Digitized by Google

1900 S. A. I. le Grand-Duc CONSTANTIN CONSTANTINOVITCH, président de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 DUFOUR-VERNES, archiviste d'Etat à Genève.
1898 FOUQUET (Dr) ⚜ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881 HOLLANDE ⚜ I ★, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 MANNO Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1872 PAPIER ✻ ⚜ I, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
1872 RÉGNIER Antony ⚜ I, peintre, à Marseille.
1881 REVIL, géologue, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 ALLART, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 BALLEYDIER ⚜ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 BARUT Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 BELLEVILLE François, négociant à Annecy.
1904 BELLIER-KLECKER (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1909 BERNARD, receveur principal des Contributions indirectes en retraite, à Annecy.
1908 BLANC Félix, président du Tribunal de Saint-Julien.
1907 BLANDIN Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 BOIRET ⚜ I O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1904 BONALD, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1876 BOUCHET Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
1908 BOUGIER, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, notaire, à Rumilly.
1903 CARLE, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1895 CARNOT François ✻ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
1905 CATTIN, notaire, à Annecy.
1879 CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
1874 CHAUDIER J. ⚜ I, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 CHEVALIER Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1907 CHOULET Frédéric, garde principal de la garde indigène de l'Indo-Chine, à Vinh (Annam).
1903 COSTA DE BEAUREGARD (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1890 CROLARD Albert, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.

Digitized by Google

1897 Crolard Francis ⚜ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ⚜ A, directeur des Contributions indirectes, à Grenoble.
1907 Denarié Jean, notaire à Annecy.
1906 Dépollier Louis, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ★, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux J. ⚜ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H., maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1909 Duc Alfonse, professeur à l'Ecole supérieure, à Annecy.
1898 Dumont ⚜ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, à Annecy.
1852 Dunant Camille ❋ ⚜ I ✠, conseiller de Préfecture honoraire, à Annecy.
1885 Duplan ⚜ I, ancien magistrat, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ❋ ⚜ A C ★ O ✠, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire à Megève.
1879 Duval ⚜ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
1904 Favre Asghil, étudiant en médecine, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, propriétaire, à Saint-Jean de Sixt.
1900 Fenouillet ⚜ A ★, instituteur honoraire, à Savigny par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, maire d'Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte ordinaire des Monuments historiques, à Annecy.
1907 Fournier Auguste ★, maire d'Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ⚜ A, ancien conseiller municipal, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Galley, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François, à Annecy.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier (Valais).
1897 Geley Gustave, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie, à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon-les-Bains.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ⚜ A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby ⚜ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Guinier Phil. ★, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean, imprimeur à Annecy.
1907 Laeuffer Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1908 Lalanne L., directeur des Fonderies et Forges de Crans, près Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ⚜ A, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ⚜ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1909 Letonnelier Gaston, archiviste départemental, à Annecy.
1909 Marès Léon, au château de Montrottier, près Lovagny.
1891 Marteaux C. ⚜ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

Digitized by Google

1894 MEYER ✠ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1906 MICHEL Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 MILLET ✠ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 MIQUET François ✠ A, percepteur à Brest.
1899 MONNET (Mlle), à Annecy.
1909 MORAND, ancien Président de la Société philanthropique savoisienne de Paris.
1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 NANCHE Isidore ✠ I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 OGIER (l'abbé), à Annecy.
1906 ORLYÉ Philibert (d'), propriétaire, à Menthon.
1906 ORLYÉ Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1906 PARAZ, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1902 PÉRILLAT, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 PERNOUD, architecte, à Annecy.
1907 PERRAVEX, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1888 PHILIPPE Charles ✠ A, principal du collège de Moissac.
1894 PICCARD Louis (le chanoine) ✠ A, aumônier du collège de Thonon.
1908 PINELLI, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1897 RAILLON ✠ A, architecte départemental, à Annecy.
1909 RANNAUD Marie (le chanoine), à Annecy.
1903 REY ✠ A, procureur de la République, à Saint-Jean de Maurienne.
1901 RICHARD J. ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 RITZ Jean ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 ROBERT Victor, à Annecy.
1908 ROBERT (le chanoine), aumônier de la Visitation.
1905 ROLLIER Pétrus, à Annecy.
1865 ROUSSY DE SALES (le comte de) ✠ O ✠, à Thorens.
1909 RUFFIER Jean ✠ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 RUPHY Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1884 SALLAZ, chimiste à Annecy.
1897 SAUTIER-THYRION, à Lyon.
1904 SCHOENDOERFFER O ✠ ★ ✠ A, ingénieur en chef de la Hte-Savoie.
1891 SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 SERAND François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1908 SERVETTAZ, professeur à l'Ecole supérieure de Thonon.
1901 SEYSSEL-CRESSIEU (le cte Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1909 SIMON Marius, avocat, à Annecy.
1902 TERRIER Auguste ✠ ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 THONION ✠ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
1904 VARRAY, docteur en médecine, à Annecy.
1897 VERNAZ C ★ ✠ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 BOSSON, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 GAVARD (l'abbé), à Monthey (Valais).

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle).
— Comité des travaux historiques et scientifiques

Digitized by Google

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (LE). Société agricole et scientifique.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Bibliothèque de l'Université (Bulletin de l'Université et de Pisciculture).

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MONTANA. (U. S. A.) University of.
MONTEVIDEO. (Uruguay). Museo Nacional.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputatione di storia patria).
— Société des Beaux-Arts.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VERONE. Museo Civico.
WASHINGTHON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte'alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Assemblée générale annuelle du 13 janvier 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

Sont présents : MM. Bougier, Buttin, Carle, Cattin, A. Crolard, Désormaux, Despine, Dumont, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Guerby, Lalanne, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, Cl. Robert, F. Serand et Simon.

En ouvrant la séance, le PRÉSIDENT rappelle la perte sensible que vient de faire la Florimontane en la personne de M. Louis BOCH, ancien maire d'Annecy, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 1er janvier dernier, après une longue maladie.

Louis Boch s'intéressa toujours aux travaux et à la prospérité de notre Société, dont il était membre actif depuis 1890. Il examina toujours avec bienveillance les vœux et demandes qui lui étaient soumis en qualité de maire d'Annecy. C'est sous son administration que notre Bibliothèque Florimontane, trop à l'étroit dans son local primitif, fut installée dans une des plus vastes salles du Musée. Ce fut également grâce à lui que le Musée, qui occupait seulement onze pièces en 1898, put se développer dans vingt-deux salles ou galeries.

Une grande affluence de population assista aux obsèques de Louis Boch. Sur sa tombe, M. Ferrero, maire d'Annecy, prononça l'éloge funèbre de son prédécesseur, de l'homme de bien qui fut pendant quinze ans à la tête de la municipalité et dont la sagacité éclairée jointe à une grande droiture lui avait mérité la reconnaissance de tous ses concitoyens.

La Société Florimontane adresse à la famille de notre très regretté collègue l'hommage de sa profonde et douloureuse sympathie.

L'ordre du jour porte le renouvellement annuel du bureau.

M. BUTTIN déclare qu'il n'a compté remplir qu'à titre intérimaire en 1908 les fonctions de Président et sollicite M. MARTEAUX d'accepter la candidature pour 1909.

M. MARTEAUX, en remerciant sincèrement notre collègue,

Digitized by Google

rappelle qu'il a été fort touché de la sympathie qui lui a été témoignée l'année dernière à cette occasion, mais qu'il ne peut accepter cette fonction, que M. Buttin remplit avec tant de compétence et de distinction.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. Ch. Buttin.

Vice-Présidents : MM. Albert Crolard et I. Nanche.

Secrétaire : M. Marc Le Roux.

Secrétaire-adjoint : M. Letonnelier.

Bibliothécaire : M. Désormaux.

Bibliothécaire-adjoint et Trésorier : M. Gardier.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Directeur de la Revue savoisienne : M. Marc Le Roux.

Comité de rédaction : En outre du Président et des Secrétaires, membres de droit, sont élus : MM. Désormaux, Dumont, Gonthier, Guerby, Marteaux.

Ce dernier, en raison de ses occupations professionnelles et du surcroît de travail imposé par elles, déclare ne pouvoir accepter cette fonction.

M. Désormaux, auquel s'associe M. Buttin, faisant ressortir les nombreuses publications de M. Bruchet sur l'histoire de Savoie et les importantes contributions apportées à la *Revue savoisienne* par l'ancien archiviste de la Haute-Savoie, propose de nommer notre collègue, actuellement archiviste du Nord, président d'honneur.

M. Buttin propose d'attribuer la même distinction à M. Marteaux, l'un des travailleurs les plus féconds de la Société qui, malgré les sollicitations du Président, n'a pas cru devoir reprendre des fonctions actives.

M. Désormaux demande en outre que M. Bruchet soit inscrit comme membre honoraire et M. Marteaux ajoute qu'en cette qualité le service de la *Revue* lui soit fait gracieusement.

Ces propositions sont adoptées, et MM. Bruchet et Marteaux sont nommés présidents d'honneur de la Société.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. L. Dépollier demandant à la Société d'émettre un vœu en faveur de la conservation de la rampe de l'escalier de l'ancien Hôtel-de-Ville, place Notre-Dame, qui est un spécimen intéressant de l'art de la ferronnerie au XVIIIe siècle.

Cette proposition est accueillie avec empressement et il est

Digitized by Google

décidé qu'une demande dans ce sens sera transmise à la municipalité.

La parole est donnée à M. Gardier pour la lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1908 :

A) RECETTES.

En caisse au début de l'année	1,559 10
Intérêts des fonds placés	53 18
Cotisations des membres actifs	1,288 20
Abonnements à la *Revue savoisienne*	292 15
Publicité-annonces dans la *Revue savoisienne*	90 »
Produit de ventes	167 50
Profits divers	13 90
Fondation Andrevetan. — Concours de Poésie et d'Histoire.	500 »
Total	3,964 03

B) DÉPENSES.

Service de la *Revue* (factures Abry)	1,439 40	
Clichés	38 55	
Bibliothèque (achats, assurances, souscription au Congrès préhistorique de France ; boîtes pour clichés)	93 60	
Imprévu (jardin alpin, colonne des Fins, étrennes)	45 25	
Frais de recouvrements	37 40	
Correspondance du Bureau pour la *Revue sav.*	26 60	
Fondation Andrevetan. Poésie et Histoire. Prix et médailles	495 25	
Report des dépenses	2,176 05	2,176 05
En caisse au 6 janvier 1909		1,787 98

De la somme de 600 francs attribuée par la fondation Andrevetan pour le concours de poésie et d'histoire de fin d'année 1907, 500 francs seulement ont été dépensés. Le reliquat, converti en un titre de rentes par les soins de la Municipalité sera ajouté, comme d'habitude, au capital de la fondation.

De même que l'année passée, les opérations du Jury du Concours de poésie de 1908 n'étant pas terminées au moment du compte-rendu financier de cette année, la somme attribuée au concours Andrevetan de 1908 n'a été ni prise en charge ni portée en dépenses. Cette opération aura lieu après l'approbation des conclusions des rapports du Jury par la Société Florimontane.

La situation financière de la Société présente une plus-value de 229 fr. par rapport à la période correspondante de 1907, laquelle était déjà en augmentation de 402 fr. sur celle de fin d'année 1906.

L'encaisse actuellement de 1,787 fr. 98 est répartie comme suit :

Livret de caisse d'épargne	1,752 97
Numéraire	35 01
Total	1,787 98

à porter au compte de l'exercice 1909.

Les comptes de gestion sont approuvés et le Président en

Digitized by Google

présence de cette situation toujours de plus en plus florissante adresse les félicitations de la Société à son dévoué Trésorier.

Le Secrétaire donne lecture du projet de budget pour 1909, élaboré dans la dernière séance du Comité :

RECETTES	En caisse	1,780	»
	Intérêts	50	»
	Cotisations	1.280	»
	Abonnements	280	»
	Publicité	50	»
	Vente de volumes de la *Revue* et divers	40	»
	Total	3,480	»
DÉPENSES	Service de la *Revue*	1,200	»
	Archives	20	»
	Bibliothèque	50	»
	Jardin alpin	30	»
	Recouvrements	30	»
	Correspondance	25	»
	Imprévu	150	»
	Impression du questionnaire du Folklore	150	»
	Id. de l'ouvrage sur la ville romaine des Fins	660	»
	Souscriptions aux monuments Descostes	25	»
	Id. id. Berthelot	10	»
	Impression de la notice pour le cinquantenaire de la *Revue*	120	»
	Total	2,470	»

Recettes	3,480
Dépenses	2,470
Excédent des Recettes	1,010

La Société approuve ce projet de budget.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Duc est proclamé membre actif de la Société.

Les candidatures suivantes sont présentées :

M. Bernard, receveur principal des Contributions indirectes en retraite à Annecy, par MM. Désormaux, Gardier et Le Roux ;

M. Léon Marès, propriétaire du château de Montrottier, par MM. Cattin et A. Crolard ;

M. le Chanoine Rannaud, par MM. Lavorel et Despine.

Le Président donne acte des démissions de MM. Blanchard et Trolliet.

La parole est donnée au Rapporteur du Jury de poésie pour le Concours Andrevetan de 1908.

Le Concours Andrevetan, consacré à la poésie en 1908, mal-

Digitized by Google

gré le grand nombre de pièces envoyées (quarante-trois), est encore, comme l'année précédente, d'un niveau très faible. Il y a disette de vrais poètes.

La tâche du Jury a été particulièrement ardue, pour ne pas dire impossible. Il était, en effet, délicat d'établir un classement parmi ces envois de niveau sensiblement égal et, disons-le tout de suite, médiocre.

Pour la plupart ce sont des compositions qui semblent être œuvres de débutants ; bourrées de réminiscences, de fautes de prosodie et de naïvetés. C'est ainsi que le jury a été amené à rejeter toute une série de productions d'une faiblesse extrême et de reporter son attention sur onze pièces seulement.

L'auteur des *Deux Patries* (n° 15) semble être profondément impressionné par l'âme bretonne et par l'intense poésie du pays d'Armor. Il chante de sa petite patrie les menhirs, les dolmens, la tristesse et le parfum des landes, l'évocation moyenâgeuse de ses clochers, l'austère majesté des cathédrales gothiques, les pommiers et les scènes villageoises. De la France, il célèbre les étapes et la glorieuse épopée, et son œuvre est toute imprégnée d'un profond amour pour sa province et pour son pays, sentiment qui justifie bien la devise qu'il a choisie : « Dans l'une on voudrait vivre et pour l'autre mourir. »

Du n° 17 (devise « Honos alit artes. ») il faut citer en première ligne une scène très pathétique intitulée *La Défense du Braconnier*. L'auteur semble s'être trop inspiré de Coppée ou de Manuel. Néanmoins l'action est vivement menée, le vers bien ordonné et le sentiment assez pénétrant. Les autres pièces sont présentées dans un style élégant et facile, mais ce qui manque surtout c'est la note bien personnelle.

Viennent ensuite et sur la même ligne les auteurs des n°s 34, 35 et 42. Le Jury s'est arrêté longuement sur ces productions de valeur diverse. Il a été impossible d'établir un classement autre qu'un ex-æquo.

Le n° 34 (devise : « Un peuple d'inconnu créa vos altitudes. ») donne dans *Les Ignorés* une note Lamartinienne peu originale et à l'intelligence assez nébuleuse. Le n° 42 (devise : « Les plus belles fleurs sont celles qui se cachent. ») est un recueil d'où surgit en bonne lumière *Le Chemineau*, *Avril*. *Les Petites mains* sont d'aimables poésies qui caractérisent la variété de l'œuvre. Le n° 35 (devise : « Art et Patrie. ») présente une seule poésie *Conte Barbare*, courte mais visiblement inspirée par le souvenir de la *Légende des Siècles*.

Digitized by Google

Les autres envois, nos 1 (devise : « Excelsior. ») ; 13 (« Ovations, je suis la poésie ardente. ») ; 24 (« Par le cœur plutôt. ») ; 30 (« Loisirs d'un occupé. ») ; 32 (« Ad alta. ») ; 40 (« Nil novi sub sole. »), se présentent, avec des valeurs sensiblement égales comme qualités et comme défauts, où les réminiscences, les inégalités, les lieux communs fourmillent. Quelques idées touchantes cependant et des vers au rythme assez soutenu relèvent un peu cet ensemble que le jury a cru devoir noter pour des encouragements.

En raison de la faiblesse du Concours, le prix de 600 fr. ne peut être décerné en totalité. D'autre part, aucune pièce ne se faisant remarquer par des qualités exceptionnelles et n'étant digne d'un premier prix, les récompenses suivantes sont soumises à l'approbation de la Société Florimontane :

No 15, 2e prix, 150 fr.
17, 3e prix, 100 fr.
34, 35, 42, 4e prix, 50 fr. chacun.
Nos 1, 13, 24, 30, 32, 41, mentions honorables.

Ces conclusions sont adoptées par la Société. Le Président procède à l'ouverture des plis cachetés portant les devises et les numéros ci-dessus mentionnés, et les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

Pas de premier prix.

2e prix, 150 fr. : (no 15), M. Eugène Bahier, pharmacien à Barneville (Manche) ;

3e prix, 100 fr. : (no 17), M. François Basin, docteur à Leysse-Saint-Alban (Savoie) ;

4e prix ex-æquo, 50 fr. chacun : (no 34), Mlle M.-A. Fontbonne, 7, rue A. Dumas, à Thiers (Puy-de-Dôme) ; (no 35), M. Edmond Martin, 74, quai d'Asnières, à Villeneuve-la-Garenne (Seine) ; (no 42), M. Charles Marinier-Comte, commis des Contributions indirectes à Romans (Drôme).

Mentions honorables : (no 1), M. Ernest Lafont, à Saint-Pastour (Lot-et-Garonne) ; (no 13), M. Jean Arandel, professeur au collège de Romans (Drôme) ; (no 24), Mlle Alphonsine Baron, à Varambon, par Pont-d'Ain (Ain) ; (no 30), M. L. Monville, directeur du Cours complémentaire, à Valleiry (Haute-Savoie) ; (no 32), M. Blanchet, 13, rue Saint-Joseph, à Toulon-Morillon (Var) ; M. Ely Nevil, 44, rue du Bellay, Angers (Maine-et-Loire).

Une somme de deux cents francs n'ayant pas été distribuée

Digitized by Google

reste disponible. Suivant l'usage, elle viendra accroître le capital du legs primitif du Dr Andrevetan.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. Marteaux : *Note sur la Chronologie des vases noirs allobroges.* (Ext. *Rev. Sav.*, 1908.)

E. Muret : *De quelques Désinences de noms de lieu, particulièrement fréquentes dans la Suisse Romande et la Savoie.* (Ext. de la *Romania*, t. XXXVII.)

M. Bruchet : *Le Fonds de la Collégiale de Sallanches.* (Ext. du *Bull. hist. et philol.*, 1907.)

(Dons des auteurs.)

L. Bouvier : *Flore de la Suisse et de la Savoie. Le Mont-Cenis : son histoire et sa végétation.* (Don de M. Bouvier, d'Annecy.)

Lettre de faire part du mariage de G. Maillard, ancien conservateur du musée, encadrée d'illustrations à la plume par l'auteur. (Don de M. Nanche.)

M. Le Roux annonce que deux importantes inscriptions romaines entreront prochainement au musée lapidaire. Il s'agit de deux pièces encastrées dans les murs d'une grange et d'une maison à Novel. L'une d'elles, NVMINIBVS ET VICANIS BO... est extrêmement précieuse, car c'est le seul monument épigraphique qui mentionne le nom, malheureusement mutilé, BO *(Boutae)* de l'antique vicus gallo-romain des Fins d'Annecy.

M. Cattin, notaire, chargé de la vente de ces immeubles a obtenu de l'acquéreur l'abandon de ces deux pierres au profit du Musée d'Annecy, à charge par cet établissement de les remplacer dans les constructions en question. La Société adresse ses vifs remerciements à notre collègue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 février 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bougier, Buttin, Carle, Désormaux, Despine, Duc, Fontaine, Gaillard, Gardier, Guerby, Lalanne, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, Cl. Robert, J. Serand et Simon.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce qu'un des membres honoraires de la Florimontane, M. J. Revil, le géologue bien connu par ses

Digitized by Google

remarquables travaux sur les Alpes, vient d'être élu Président de l'Académie de Savoie. La Société Florimontane adresse ses chaleureuses félicitations à notre distingué collègue.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Bruchet, remerciant la Société de la distinction qui lui a été conférée dans la dernière séance.

Il fait part ensuite du don généreux qui vient d'être fait à la bibliothèque Florimontane par le Touring-Club de France, de la collection des *Sites et Monuments de la France*, soit 32 volumes. En adressant des remerciements au Dr Léon Petit pour les aimables paroles qu'il a prononcées à l'adresse de la Société, lors de la réception de la caravane de la Semaine sportive à l'Hôtel de Ville, il félicite quatre de nos collègues, MM. F. Crolard, Serand, Schoendoerffer et Ch. Ruphy, auxquels le sympathique administrateur du T. C. F. a décerné, dans cette réunion, les médailles d'honneur de la puissante et généreuse Association.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Bernard, Marès et Rannaud sont proclamés membres actifs de la Société.

M. Guerby fait la communication suivante sur les dépressions abordant le Sud de l'Europe et leur retentissement sur le climat d'Annecy :

« Dans de précédentes communications [1], nous avons essayé de montrer que notre région se trouvait dans une position spéciale par rapport aux dépressions qui abordent l'Europe. Pour celles qui nous viennent du N.-W., nous participons aux mêmes conséquences que le nord de la France. Pour celles au contraire qui abordent l'Europe soit par le golfe de Gascogne, soit par l'Espagne, ou même pour celles qui atteignent le nord de l'Afrique, elles nous amènent, au bout de quelques jours, un vent E. ou N.-E, c'est-à-dire le beau temps. Les dépressions qui rencontrent la partie sud des Alpes sont rejetées sur la Méditerranée, puis remontent sur la Haute-Italie, contournant ainsi ce grand massif montagneux. On peut se demander quelle est la cause de ce mouvement tournant. Il semble que la règle de M. Guilbert, secrétaire de la Commission météorologique du Calvados, règle qui a donné de si bons résultats pour le Nord, pouvait s'appliquer aussi à notre région. « Lorsqu'un vent de surface,

1. *Rev. sav.*, 1904, p. 271 ; 1906, p. 5 et 187.

Digitized by Google

dit M. Guilbert, vient frapper un tourbillon, ce dernier est repoussé vers la gauche du courant. » Considérons une dépression arrivant soit sur le sud de la France, soit même sur l'Espagne ; les vents tournent en sens inverse des aiguilles d'une montre, et il arrive un moment où ils viennent frapper la haute muraille que constituent les Alpes et donnent, après réflexion, un vent de surface qui va se trouver de même sens que le vent sur la partie nord de la dépression, lorsque la trajectoire du centre de cette dernière se trouve assez bas. Si bien que ce bord, qui est le bord maniable, peut devenir susceptible de donner lieu à des phénomènes météorologiques beaucoup plus intenses qu'on aurait pu s'y attendre. Ne pourrait-on pas expliquer par les vents de surface la violence de certains orages dans la région de Montpellier ? Enfin la dépression va être refoulée sur la Méditerranée à la gauche du courant réfléchi.

Lorsque la dépression se trouve sur l'Italie, les vents qui ont toujours leur même direction en sens inverse des aiguilles d'une montre vont venir frapper les Alpes sur le versant est ; il va en résulter après réflexion un vent de surface dirigé vers l'est et, par suite de la règle de M. Guilbert, le tourbillon attiré à la gauche de ce vent de surface va être en quelque sorte aspiré vers le nord, sur la Haute-Italie. L'on comprend dès lors que la dépression puisse se diriger soit du côté de Vienne, soit sur la Suisse orientale. Dans ces conditions, à Annecy, les vents passeront au N.-E., ce qui montre pourquoi, dans nos régions, il peut arriver que les vents passent du S. au N. en passant par E, ce qui est le contraire de ce qui se passe dans le nord de la France soumis aux dépressions du nord-ouest. »

M. Désormaux donne lecture de quelques notes de Sémantique :

« On sait que nombre de substantifs sont d'anciens adjectifs. Point n'est besoin de remonter aux lointaines origines : les langues romanes ont accru et accroissent encore leur vocabulaire en donnant la valeur d'un nom à une foule d'adjectifs. C'est là un des procédés de la dérivation appelée dérivation impropre. Pour trouver aussitôt de nombreux exemples, il suffit de songer aux adjectifs qui désignent une couleur. Que de noms, masculins ou féminins, en sont issus ! Un blanc, une noire, un bleu, un grison, etc., etc. Dans le langage populaire : un jaunet, une verte, une grisette, la rousse, etc. Ce mode

Digitized by Google

d'enrichissement n'est pas moins fréquent dans les parlers dialectaux que dans le français propre. Il ne serait pas sans intérêt de dresser la liste des animaux et des végétaux qui, dans les patois savoyards, doivent leur appellation à des épithètes de couleur. Oiseaux et poissons, notamment, fourniraient de multiples exemples. Bornons-nous pour le moment aux poissons. Ces quelques remarques nous permettront, chemin faisant, de rappeler à nos concitoyens, comme nous l'avons fait jadis pour « ceux de Rumilly », l'étymologie du sobriquet que les Annéciens transmettront sans doute à leurs arrière-neveux.

Les adjectifs de couleur substantivés qui désignent des poissons sont presque tous d'origine latine ou d'origine germanique. Outre les termes signifiant des bigarrures, les principales couleurs sont le blanc, le vert, le bleu, le gris, le rouge ou roux.

A) Origine latine.

L'adjectif *varium* a donné le français *vair*, dont *vairon* est un dérivé. *Vairon* (ou *véron)*, encore employé comme adjectif, suppose un type **varionem*. Le provençal a *veirou*. Ces mots désignent ordinairement le Leuciscus Phoxinus. Comme l'a remarqué M. P. Barbier [1], ce poisson « a des teintes si variées qu'il a pris des noms de toutes les couleurs *(grisetta*, en Valais ; *sanguigneu*, *rossigneu*, dans le Tessin ; *verdon*, dans la Vienne, etc. » (Cf. Rolland : *Faune popul.*, III, 139.) Sur les bords du lac d'Annecy, une sorte de vairon s'appelait autrefois *bisola* (voir plus loin) [2].

On peut reconnaître une métaphore analogue dans l'un des noms que les pêcheurs de Chambéry donnent au meunier : « *baroulă*, petit poisson bariolé de noir, qui sert d'amorce ».

Dans les parlers savoyards, le terme *moutêlă* [3] désigne une sorte de tache blanche qu'on voit souvent au milieu du front d'un cheval ou d'une vache noire ou brune. Ce mot s'emploie adjectivement, avec le sens de maculé, tacheté, bigarré. Les pêcheurs du Léman (Thonon) l'ont appliqué à la loche franche, voisine de la lotte, dite *motaile* de rivière *(moutêle, moutêye, moutâye, moutaille)*.

Le diminutif de l'adjectif *albus*, blanc, *albulus, albula*, était devenu par dissimilation **ábulus, ábula*, d'où le français *able*,

1. *Revue des Langues Romanes*, LI, 389.
2. D'après le *Coutumier de Talloires* de 1568, conservé aux Archives de la Société Florimontane et cité par M. Bruchet, *Ripaille*, 598.
3. Voyez ce mot dans le *Dictionnaire Savoyard*.

Digitized by Google

diminutif *ablette* [1], également usité en Savoie. On dit aussi fréquemment un *blanc*, un *blanchet* [2], de la *blanchaille*. C'est le vocable d'origine germanique substitué à son synonyme latin.

A la famille du latin *viridem*, vert, appartiennent les *verdons* [3], *verdelets*, *verdelots* des pêcheurs du Léman. Ils appellent ainsi le vairon commun. Le *verdelot* a les flancs verdâtres. Il est assez rare dans le Léman. Par contre, suivant M. Servettaz, il abonde dans le lac de Montriond. C'est le poisson que les Valaisans désignent sous le nom de *grisette*.

Les types latins *rubeum* et *russum* nous ont donné le *rouget* ou *rougeot*, la *rousse (rôsse)*, *roussette (rôssette)*, *roussot*, patois *rostà*, termes appliqués le plus souvent à la vandoise. En Suisse, comme à Thonon, on l'appelle aussi *vangeron*, c'est-à-dire vigneron [4]. Suivant M. P. Barbier, ce nom a été donné au Leuciscus rutilus à cause de la couleur rouge de toutes ses nageoires.

B) Origine germanique.

Les noms d'origine germanique donnés aux poissons sont assez nombreux. Par exemple, comme le français *brême*, le patois *brâme* a été emprunté de l'allemand *Brachsme*.

Le radical germanique *blau*, auquel on rapporte le français *bleu*, se retrouve, semble-t-il, dans le dérivé savoyard *blajhon* (de **blavionem* ?). On peut rapprocher de ce terme le provençal *blavié* [5], Spare alcyon (Mistral), et le neuchâtelois *blavin*, qui désigne, suivant Bonhote, le Leuciscus phoxinus Cuv.

C'est par extension de sens, ou par suite d'une confusion, que le nom de *blajhon* a été attribué parfois au goujon, comme le constate le *Dictionnaire Savoyard*. Il s'applique aussi à tout menu fretin. On trouve une dérivation sémantique analogue dans le provençal *veirou* (véron). Ce nom désignait tout d'abord le Leuciscus phoxinus ; il a fini par être donné, si l'on en croit un *Dictionnaire languedocien-français* publié à Nîmes en 1785 et cité par M. Barbier, au « frai », au « fretin », à l' « allevin », à la « poissonnaille » ou menu poisson [6].

1. Cf. P. Barbier fils, in *Revue de Philologie fr. et de Litt.*, XXI, 241 ; et aussi *Revue des Langues Romanes*, LI, 385.

2. Forel *(Monographie du Lac Léman)* indique comme variété du gardon commun le « blanchet » des Savoyards d'Evian, à cause de son ventre blanc.

3. Conviendrait-il de rapprocher *verdon* de *gardon*, mot dont l'origine est inconnue, suivant le *Dictionnaire Général* ?

4. A Thonon, on l'appelle encore « truite de cordonnier », à cause de sa valeur infime, nous dit M. Servettaz.

5. Cf. *Revue des Langues Romanes*, LI, 388.

6. Pour désigner la laitance, certains parlers savoyards emploient un terme issu du latin *ova* (pl. de *ovum*, œuf). C'est le mot *uvë* (Thônes), qui correspond au genevois *euve*, *uve*. (Cf. *Dict. Sav.*, v° *uvë*.)

Digitized by Google

Du terme *blajhon* on peut rapprocher le nom donné au bluet (barbeau) à Montricher (canton de Saint-Jean-de-Maurienne) : *blavëlă* [1].

A la même famille que le français *bis*, gris foncé (italien *bigio*, d'où *bigello*, qui, entre autres sens, a celui de bure, gros drap gris), d'origine controversée, nous rapporterions volontiers le savoyard *besoule*, *bisolă*, *bzoulă*, dans le patois du Bourget [2]; genevois *besole*, un des noms vulgaires de la *féra*. Ces mots peuvent être rapprochés du vénitien *bisatelo*, nom d'une petite anguille (diminutif de *bisato*, dérivé lui-même de *biso)*, et, plus sûrement, du nom donné à Thônes au vent coulis : *bisolet*, *besolë* ou *bisolë*. A Albertville (Brachet), *bisollet*, petite bise froide.

La *bise*, comme on sait, est à proprement parler « la grise ». Une dérivation sémantique analogue se retrouve dans le savoyard *burle*, qui remonte à un diminutif de *burrum*, gris sombre, d'où le provençal *burel*, brun. Une anguille du Léman s'appelle *burlôt* ou *barlôt*.

La *besoule* serait donc le poisson gris. La même métaphore a fait désigner du nom de *biset* un pigeon sauvage de couleur grise et a valu au sterne, oiseau de passage appelé aussi hirondelle de mer, le nom de *besolet*, à cause du plumage cendré de cet oiseau. Ce mot figure dans la *Nouvelle Héloïse*, IV, 17 : « J'avais pris un fusil pour tirer des *besolets*. » En note : « Oiseau de passage sur le lac de Genève. Le besolet n'est pas bon à manger. »

Quant aux vocables *swêçă*, *swafi*, *souëf*, *soif*, que nous avions proposé de rapporter au latin *suavem*, l'existence du type *sofia* [3], attesté par Polemius Sylvius, infirme cette étymologie.

On trouvera, dans l'article cité plus haut de M. P. Barbier, un ingénieux rapprochement entre diverses variantes de ce mot, *chiffe*, *sife*, *suiffe*, et le nom donné au Chondrostoma nasus : *hottiche*, *hotu* [4]. »

1. Cf. *Flore populaire de la Savoie*, 197, et *Dictionnaire Général*, H. D. T. v° *blavelle* et *blavet*.

2. Nicot dit *bezolle* : espèce de poisson du Léman. Cf. Gaudy-Lefort : *Glossaire genevois*, v° *besule*, et Blavignac : *L'Empro genevois*, p. 202 : « Se dit du lavaret ou féra. Bonivard dit *bysolle* et Du Villard, en 1588 : *besoles* soit *ferra*. » Voir aussi A. François : *Les Provincialismes de Rousseau*, p. 37, et M. Bruchet : *Ripaille*, au Glossaire, v° *bisola*. On y trouvera énumérés les textes anciens et modernes concernant ce nom de poisson, « appliqué en Savoie à trois types du genre des corégones et à un type du genre ablette ».

3. D'où le provençal *sofi*, cité par Mistral, dont l'origine était regardée comme douteuse. (Cf. M. A. Thomas : *Romania*, XXXV, 191.)

4. *Revue des Langues Romanes*, LI, 398. *Sofia*, dit à ce sujet M. Barbier, « a

Digitized by Google

M. Marteaux fait sur les antiquités de la commune de Boussy la communication suivante :

« Dans la commune de Boussy, au nord du village de Marlioz, à l'est et à une centaine de mètres du chemin, au lieu dit les Sablons, M. Clerc, en labourant autrefois son champ, car il est aujourd'hui d'un âge avancé, me dit que la charrue soulevait des tuiles à rebord et des fragments de mortier. Il est à présumer que là s'élevait la villa romaine, peut-être de basse époque, qui a donné son nom à Marlioz. Au bord du chemin même, dans le terrain compris entre la boucle qu'il décrit en descendant à gauche, et qui s'appelle le Marteret, on a écrêté vers 1878, un mamelon qui, à un mètre de profondeur, livra des squelettes de tout âge, dont plusieurs d'une taille remarquable ; mais, suivant M. Clerc, sans qu'il y eût des dalles ou des objets. Bien que le souvenir du cimetière en cet endroit ait été complètement perdu, cependant une croix s'y élevait et le curé s'y arrêtait dans la procession des Rogations. Il me dit aussi que d'anciennes fondations existaient au l. d. à la Tour, dans le champ Dizain, près du Chéran. (V. aussi *Rev. Savois.*, 1908, 33.) »

M. Le Roux fait part des nouvelles trouvailles des Fins, acquises récemment de M. Vincent pour le Musée :

« Deux pierres en grès représentant des têtes de bélier grossièrement sculptées, dans lesquelles M. Marteaux reconnaît deux chenets de foyer gallo-romain. Ces ustensiles reposaient sur des dalles régulièrement taillées, qui devaient constituer les pierres de l'âtre.

D'autres objets qui indiquent un milieu gaulois ont été recueillis au même endroit : deux monnaies allobroges en argent, l'une à l'hippocampe, l'autre à l'imitation des deniers romains au type des Dioscures, un fragment de bracelet en verre analogue à ceux de la Tène III, trouvés à Bibracte et à Stratonic, et un petit vase en terre blanche à goulot et à anse représentant un sanglier couché, et présentant encore des traces d'une couverte à vernis vert plombifère ; enfin quelques monnaies, l'une de Lyon au revers du navire surmonté de la meta et à la légende COPIA ; une pièce en bronze d'un monétaire plébéien C. PLOTIVS RVFUS, de l'an 15 avant J.-C. Dans le même champ ont été

fourni des noms au Leuciscus alburnus, au Leuciscus vulgaris, au Cyprinus bipunctatus, au Thymallus vulgaris, etc. » Ajoutons que le Chondrostoma nasus, vulgairement *nase* ou *hotu*, remonte actuellement le Rhône jusqu'à Bellegarde, mais n'est pas encore répandu dans le Léman.

Digitized by Google

recueillies quelques autres monnaies : un denier de Trajan en argent, un antoninien de Gallien, revers au Centaure, et un Constantin le Jeune. »

M. Buttin fait circuler les belles photographies qu'il a exécutées des fresques de la chapelle de Lanslevillard datées de 1456, et de celles, plus récentes (1523), de la chapelle de Bessans. Il en promet une série d'épreuves pour le musée d'Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

Sont présents : MM. Bernard, Bougier, Buttin, Cattin, Carle, A. Crolard, Désormaux, Duc, Gaillard, Gardier, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Rannaud, F. Serand, J. Serand et Simon.

En ouvrant la séance, le Président se fait l'interprète des profonds regrets causés à la Société Florimontane par la perte que la France et en particulier la Savoie viennent de faire en la personne du marquis Costa de Beauregard.

Une illustre figure vient de disparaître, Charles-Albert Costa de Beauregard a succombé subitement à Paris le 5 février dernier et c'est sous le coup d'une émotion profonde que le monde entier des Lettres françaises a appris la pénible nouvelle.

Que reste-t-il à glaner pour nous dans cette floraison radieuse et funèbre des éloges et des regrets qui embaume cette tombe à peine fermée, sinon que d'y apporter l'humble fleur du souvenir, tribut de notre admiration émue et de notre reconnaissance envers l'illustre Savoyard qui n'est plus ?

A côté du grand honneur que lui firent ses pairs en l'accueillant à l'Académie française en 1897, combien peu de chose était ce témoignage de respectueuse admiration que venait lui offrir, quelques années après, la modeste Société Florimontane en l'acclamant avec tout son cœur en qualité de membre d'honneur !

L'éminent académicien n'en a pas jugé ainsi, et les Florimontans auront toujours présents à la mémoire les termes affectueux de la charmante lettre toute vibrante de sympathie,

Digitized by Google

qu'à cette occasion, il voulut bien écrire au président de notre Société.

En adressant notre suprême adieu à celui qui apporta une fois de plus le nom savoyard sous la Coupole immortelle, au au digne continuateur de l'académicien du XVIIe siècle dont il a été dit que « personne ne connaissait mieux les finesses de la langue française que ce Savoyard », ce serait le moment de paraphraser ici la touchante et mélancolique parole dont Costa saluait la mémoire de son prédécesseur dans son discours de réception : « Il avait toujours souhaité de finir sa vie à la façon d'un livre qui se ferme, Dieu l'a exaucé en mettant doucement le signet à la quatre-vingt-troisième page. »

Le marquis Costa ne nous a pas quittés plein de jours, il n'avait pas achevé sa tâche, et son œuvre littéraire féconde et moralisatrice ne se serait pas arrêtée là si l'inexorable signet n'avait été brusquement posé bien avant la fin du livre !

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président adresse les chaleureuses félicitations de la Société à deux de nos confrères, MM. Nanche et Piccard, qui viennent d'être nommés, le premier officier de l'Instruction publique, le second officier d'Académie.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

M. Rannaud : *Le Bienheureux Ponce de Faucigny*. (Don de l'auteur.)
J. Camus : *La Lonza de Dante et les Léopards de Pétrarque, de l'Arioste*, etc. (Ext. del *Giornale storico della litteratura italiana*, Torino, 1909.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Président de la Société des Beaux-Arts, nouvellement fondée à Annecy, qui demande que la Florimontane veuille bien faire installer les œuvres présentées au concours Andrevetan de 1909 dans la salle où la Société des Beaux-Arts compte installer son Exposition.

En adressant ses vœux sincères de prospérité à la jeune Société, la Florimontane décide qu'il n'y a pas lieu de s'écarter de la ligne de conduite suivie dans ses Expositions depuis la fondation des Concours. Elle désire continuer à installer d'une manière indépendante les œuvres qui lui sont présentées, dans le local à elle attribué chaque année. Il serait d'ailleurs contraire à la tradition et aux volontés du donateur que ces œuvres soient groupées à côté de celles d'une Exposition dont les entrées sont, la plupart des jours, payantes. Afin de ne pas contrarier les efforts de la jeune Société, elle décide, à l'una-

Digitized by Google

nimité, que son Exposition publique aura lieu après la fermeture de celle de la Société des Beaux-Arts. Une délégation est nommée à l'effet de s'entendre avec le Comité de cette dernière au sujet des dates à choisir pour l'ouverture et la fermeture de ces Expositions.

M. Serand donne lecture du programme du Concours de 1909, dont, à une précédente réunion, il avait été chargé de rédiger les termes. Ce programme est adopté par la Société.

MM. J. Serand et F. Crolard présentent la candidature de M. Alexis Dunand, d'Annecy.

Sur la proposition de M. Carle, la Société vote une somme de 10 francs comme souscription au monument à élever à Victor Curtat, d'Annecy, ex-franc-tireur du Mont-Blanc, qui, en 1871, s'empara, à la bataille de Dijon, d'un drapeau allemand.

M. Marteaux fait une communication sur une grotte refuge qu'il a explorée au pied du Mont-Rampon :

« Sur les indications de notre collègue M. J. Serand, j'ai visité un nouveau lieu de refuge d'une époque ancienne. Il se trouve au pied même du mont Rampon, en face et au-dessus de la maison de la propriété Ruphy, aux Barattes. On a utilisé une excavation naturelle de 5 à 6 mètres de long et de 2 mètres de large, au moyen d'un mur dont il reste quelques vestiges et qui est construit sur la dernière assise du roc. Il est fait en un appareil de moyenne grandeur, formé de pierres plates provenant de débris calcaires et adhérant en assises assez régulières grâce à un mortier très grisâtre, peu riche en chaux et quelque peu friable. Une entrée, ainsi qu'en témoigne le parement de gauche bien conservé, avait été ménagée entre deux portions du mur et à gauche, tout près du rocher, une moitié de fenêtre existe, qui paraît avoir été restaurée à la base ou même faite à une date plus récente. En face, la paroi rocheuse est entaillée de plusieurs encoches rectangulaires où s'emboîtaient des poutrelles qui s'appuyaient sans doute sur les pieds droits plus volumineux reposant sur le roc visiblement taillé et aplani et sur lequel on distingue même par place la trace des coups d'outil.

Ce refuge est à comparer aux autres refuges de la montagne de Veyrier (grottes des Sarrazins et de la Cheminée), à ceux des Balmes de Sillingy et de Thuy, et du roc de Chère.

La plupart étaient complétés, agrandis et fortifiés par un

1. *Rev. Savois.*, 1890, 239; 1891, 108; 1893, 198; 1907, 80.

Digitized by Google

mur antérieur. Les fouilles ayant livré des foyers, des objets, et des monnaies du IIIe siècle, il est probable que les refuges de cette nature sont contemporains et qu'ils remontent à l'époque troublée où, sous les règnes de Gallien, d'Aurélien et de Probus, les habitants des villas, épouvantés par la venue des Alamans et le passage des troupes impériales, se cachèrent dans ces anfractuosités en s'y ménageant une demeure provisoire. S'il était possible de faire des fouilles sérieuses, ce petit problème historique serait définitivement résolu. »

Le MÊME fait une communication sur le *passage de Charles-Emmanuel III à Rumilly*.

« Charles Emmanuel III venait de monter sur le trône, quand en 1731, il se disposa à visiter la Savoie et le Chablais. Prévenu « le commandeur Dom Antoine Petiti, chevallier de la Sacrée Religion et ordre militaire des saints Mauris et Lazare et intendant général de justice, police et finances de S. M. deça les monts, étant informé du mauvais état des chemins de la grande route de Rumilly de cette ville à Marlioz et à Annecy par la négligence des officiers locaux de faire travailler aux réparations qu'ils exigent » commit le 27 juin, le Sr abbé Nuer pour se transporter dans tous les endroits de la route en dessus c'est-à-dire celle qui va à Marlioz et celle qui va à Annecy, et d'examiner les réparations qui devaient être terminées le 15 juillet prochain. A son tour, le 15 juillet, le Sr abbé Nuer fait savoir aux nobles sindics de Rumilly qu'ils « prendront la peine de faire ôter dans toute l'étendue de leurs villes toutes sortes de bois, pierres, fumiers, et tout ce qui peut embarrasser les rues où leurs Majestés doivent passer, *de faire couper les avant toits* qui seront plus bas que 12 pieds afin que les carrosses et tout ce qui accompagne leurs dites M. ne rencontrent rien qui puisse les embarrasser, et qu'ils prendront la peine de faire raccommoder les pavés où ils sont gâtés et de mettre des parapets à l'entrée de la ville. » (*Communiqué par M. J. Rougelet, à Rumilly*.)

M. Albert CROLARD fait la communication suivante :

« Comme suite à mes précédentes communications relatives aux *Procédés modernes d'impression*, j'ai pensé qu'il serait intéressant pour vous aujourd'hui d'avoir quelques indications sur un mode d'impression qui, s'il n'est pas absolument récent, tend du moins à se développer beaucoup dans l'édition de la carte postale.

Le procédé le plus en usage actuellement pour le tirage de

Digitized by Google

la carte postale est la *phototypie*, procédé analogue à la lithographie, mais dans lequel la gélatine remplace la pierre et l'objectif photographique fait le travail de l'écrivain lithographe. — Le résultat obtenu est très satisfaisant, les demi-teintes sont bien rendues; par un choix judicieux du papier, on obtient des effets très artistiques, et, de plus, les épreuves sont inaltérables.

Un autre procédé employé quelquefois est la *simili-gravure*, procédé typographique dont vous connaissez les avantages : rapidité, bon marché, et aussi les inconvénients : nécessité d'employer un papier couché, manque de finesse dans le dessin par suite du grain du réseau. — Ce procédé donne également des épreuves inaltérables.

Le procédé dont j'ai l'intention de vous entretenir, à l'encontre des deux précédents, ne donne pas une impression directe ni des épreuves inaltérables. C'est un procédé purement photographique, mais industrialisé pour produire des épreuves magnifiques, on peut dire parfaites, à un prix de revient excessivement bas pour des épreuves photographiques. En effet, il y a quelques 3 ou 4 ans, on n'aurait pas pensé qu'il fût possible de livrer au détail des cartes à 10 ou 15 centimes l'une. Ce procédé s'appelle photographie rotative ou *photographie au kilomètre*. — Le papier employé est spécialement fabriqué pour cet emploi et doit présenter des qualités de grain, de pureté de composition, de résistance dans les liquides que réclament les réactions photographiques courantes. Le papier, produit en bobines, est enduit (on dit *couché*) sur une de ses faces avec du blanc de baryte (c'est-à-dire qu'il reçoit une couche) qui lui donne un aspect de porcelaine en même temps qu'une teinte éclatante. — Il est ainsi éminemment propre à recevoir l'émulsion au bromure, c'est-à-dire la couche qui le rend sensible à la lumière.

Imaginez alors une bobine d'un tel papier, déroulez-la sur une table chargée de clichés photographiques, juxtaposés en forme de planche d'imprimerie (clichés évidemment de même valeur au point de vue transparence, ou rendus de même valeur par des caches), passez le papier sur la planche, donnez un coup de lumière (la lumière électrique offre toutes les commodités à cet effet) — l'impression est faite. — Il suffit alors d'avancer la bande de papier de la longueur de la planche, ou des planches si elles sont groupées, sur un tambour polygonal et de continuer la même opération pour avoir finalement une

FONDATION A
...urs de Poésie

Digitized by Google

bobine de 100, 200 ou 500 mètres (de là le nom de photographie au kilomètre) toute impressionnée comme le serait une glace de gélatino-bromure.

De même que l'impression est restée en bande continue, de même le développement de cette bande se fait d'une façon continue. On fait passer le papier dans une série de bains, et comme l'immersion dans ces bains doit être variable selon l'opération considérée du développement, on proportionne la longueur des bains à la durée de l'opération, le cheminement du papier restant continu. — On assiste ainsi à une très curieuse fabrication : d'un côté, une bobine blanche, immaculée, et, à l'autre extrêmité, le défilé d'une théorie innombrable d'épreuves, car la bobine ayant généralement 0^m 50 de largeur dans ce procédé, chaque mètre donne 30 à 40 cartes,

J'ai le plaisir de pouvoir mettre sous vos yeux des spécimens de ces épreuves aux différents degrés de la fabrication.

Vous reconnaîtrez, avec moi, qu'il y a là un procédé réellement perfectionné pour la traduction du cliché photographique, mais la traduction, si parfaite soit-elle, n'est intéressante qu'à la condition que l'œuvre soit belle elle-même. Il est donc à souhaiter que les éditeurs, pour faire œuvre complète, choisissent artistiquement leurs sujets.

Je suis persuadé que vous déplorerez comme moi ce mésusage que l'on observe actuellement dans toutes les expositions de cartes postales d'un si délicat procédé, en l'appliquant à des sujets bas et grossiers, alors que nous avons tant d'œuvres d'art à vulgariser et tant de beaux paysages à faire admirer. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN (1909)

36e Concours de Poésie et 12e Concours de Beaux-Arts

Les concours de 1909 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts. 200 fr. sont affectés à la Poésie et 400 fr. aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les étrangers qui sont membres de la Société Florimontane.

2° Tous les Français, excepté les membres de la Société Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démis-

Digitized by Google

sion remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture du concours.

Les personnes qui ont obtenu un premier prix dans un concours de la fondation Andrevetan ne sont également pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les œuvres devront parvenir franco au Secrétaire de la Société Florimontane (Hôtel-de-Ville), avec la mention « Concours de 1909 » avant le 20 octobre 1909, terme de rigueur.

POÉSIE.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique : le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française ou en patois savoyard.

Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra déclarer en plus que ses travaux sont inédits et qu'ils n'ont été présentés à aucun autre concours. Chaque auteur pourra également pour le cas échéant, en plus de ces noms, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société : les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS.

1re Section. — Peinture, Sculpture et Gravure.

Somme attribuée aux prix : 350 fr. Seront acceptées les œuvres de peinture, sculpture et aquarelle.

Les œuvres pourront être signées ; les auteurs devront joindre à leurs envois un pli contenant leurs nom, prénoms, domicile, le titre des œuvres qu'ils présenteront ainsi qu'une déclaration indiquant que ces dernières n'ont été couronnées dans aucun concours.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art et elle se réserve le droit de les présenter dans une exposition publique.

La Société se chargera, *aux frais des exposants* n'habitant pas Annecy, de l'emballage et du retour des œuvres présentées qui devront être retirées après la clôture de l'exposition publique et avant le 15 novembre 1909.

2e Section. — Photographie documentaire.

Récompenses attribuées : 2 médailles d'argent, 1 médaille de bronze d'une valeur totale de 50 fr. ; et des mentions honorables.

Cette deuxième section du concours de Beaux-Arts comprendra des photographies des *monuments anciens de la Haute-Savoie (châteaux, églises, vieux ponts, ruines féodales ou religieuses, etc.).*

Les concurrents devront envoyer leurs épreuves du format minimum 9/12 sur papier, tirage direct ou agrandissements, au siège de la Société, également avant le 20 octobre 1909, ainsi qu'une note indiquant leurs nom, prénoms et domicile.

Les épreuves seront déposées en double exemplaire dont une montée sur carton et porteront au revers le nom du monument qu'elles représenteront.

Elles resteront la propriété de la Société Florimontane, qui pourra demander aux lauréats le prêt de leurs clichés pour toutes reproductions éventuelles.

Digitized by Google

CONTRIBUTION
A L'HISTOIRE DU FAUCIGNY
AU XIVe SIÈCLE

La baronnie de Faucigny fut donnée en dot par Aymon, seigneur de Faucigny, à sa fille Agnès, lorsque celle-ci épousa, au mois de février 1234, Pierre, comte de Savoie [1]. Par son testament du 13 septembre 1252, Aymon de Faucigny fit donation de tous ses biens à sa fille Agnès [2].

Béatrix de Savoie, l'unique fille issue du mariage de Pierre de Savoie et d'Agnès de Faucigny, recueillit, dans l'héritage de ses parents, le Faucigny, tandis que le comté de Savoie était attribué à Philippe Ier, frère de son père. Le 4 décembre 1241, elle épousa Guigues VII, dauphin de Viennois, comte d'Albon. Après la mort de Guigues VII, survenue vers la fin de l'année 1269, elle épousa en secondes noces, le dimanche des Rameaux de l'année 1273, Gaston, vicomte de Béarn [3].

De son mariage avec Guigues VII, Béatrix de Savoie eut un fils, Jean, et deux filles, Anne et Catherine. Anne épousa, en 1273, Humbert, sire de la Tour, et, après la mort de son frère, en 1281, elle prit possession de toutes les terres des dauphins de Viennois, comtes d'Albon [4]. Béatrix conserva la propriété du Faucigny jusqu'en 1296. Le 15 septembre de cette année, à la requête du roi de France, elle en fit donation entre vifs à son gendre Humbert Ier, en faveur d'un des fils de celui-ci [5]. Le Faucigny forma une sorte d'apanage pour Hugues Dauphin, fils cadet d'Humbert Ier. Hugues fut émancipé le 3 février 1297 et, le 3 janvier 1303, Guigues Alleman, seigneur de Valbonnais, lui remit la terre de Faucigny, à l'exception des mandements de Châtillon et de Sallanches [6].

Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny, épousa, en 1309,

1. Guichenon : *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, Turin, 1778, t. I, p. 286 ; U. Chevalier : *Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois en 1346*, n° 1644.
2. Guichenon : *Op. cit.*, t. I, p. 287 ; t. IV *(Preuves)*, p. 78.
3. Id. : *Op. cit.*, t. I, p. 287.
4. Valbonnais : *Histoire du Dauphiné*, t. I, p. 227 ; t. II, p. 11.
5. Valbonnais : t. II, p. 83 ; Chevalier : *Inventaire des Archives des Dauphins*, n° 1500.
6. Valbonnais : t. II, p. 84-85.

Digitized by Google

Marie, fille d'Amédée V, comte de Savoie [1]. Il n'en eut pas d'enfant et institua pour héritiers, le 24 février 1321, ses neveux Guigues et Humbert [2]. Celui-ci, devenu seigneur de Faucigny, après la mort de son oncle, en 1321, recueillit, en 1333, la succession de son frère le dauphin Guigues VIII. C'est ainsi que se trouva opérée la réunion du Faucigny au Dauphiné.

Cette union ne subsista que pendant vingt-deux ans. Si les desseins du dauphin Humbert II s'étaient réalisés, elle aurait même été de moindre durée. On sait, en effet, qu'Humbert II, en 1338, offrit au pape Benoît XII de lui céder la suzeraineté de la majeure partie du Dauphiné, notamment du Faucigny [3]. Il disait posséder dans cette baronnie 14.000 feux et y percevoir des revenus s'élevant chaque année à 10.000 florins. Il était suzerain de divers fiefs où l'on comptait 3.000 feux, donnant un revenu annuel de 6.400 florins [4].

Le pape Benoît XII envoya en Dauphiné des commissaires pour contrôler les estimations du Dauphin. Le procès-verbal de leur enquête en Faucigny avait échappé à mes premières recherches dans les Archives du Vatican et j'avais cru pouvoir affirmer qu'il était perdu. J'ai eu depuis lors la bonne fortune d'en retrouver un fragment important, contenant la description des alleux, à l'exception du mandement d'Hermance [5].

Les commissaires pontificaux, Jean de Cojordan, évêque d'Avignon, et Jean d'Arpadelle, archidiacre de Brie en l'église de Paris, procédèrent en Faucigny, au mois d'avril 1339, comme dans les autres parties du Dauphiné. Ils interrogèrent les curés, les vicaires, les fonctionnaires delphinaux, les notaires, les vieilles gens.

Quelques-uns de ces témoins firent des déclarations tout particulièrement intéressantes sur la situation générale du pays. Le dauphin Humbert II en était seigneur, en qualité d'héritier de son oncle Hugues Dauphin. Celui-ci l'avait gou-

1. Valbonnais : t. I, p. 199.
2. U. Chevalier : *Inventaire des Archives des Dauphins en 1346*, n° 1457 ; *Ordonnances des Rois de France relatives au Dauphiné*, n° 98 (avec la date du 4 avril 1321).
3. Voir mon article : *Un Projet de cession du Dauphiné à l'Eglise romaine*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXVII (1907), p. 153-225.
4. U. Chevalier : *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, p. 70-71.
5. Archives de la Chambre apostolique, *Collectoria* 109 ; cahier de 26 feuillets de papier, sans couverture, intitulé : *Super terra Fucigniaci et castris et mandamentis contentis in ea, et primo de allodiis*. Au bas du folio 26 v°, on lit ces mots : *Super castro et mandamento Armancie*.

Digitized by Google

verné, en toute souveraineté, jusqu'au jour de sa mort. Il en avait fait donation à son neveu Humbert : Pierre Leydier (*Lederii*), de Bonneville, clerc et notaire du Châtelet de Credoz déclara qu'il avait rédigé lui-même l'acte de donation [1]. Messire Jacques de Chamonix *(de Campo Munito)*, curé de la paroisse de Pontchy, déposa que, douze années auparavant, il avait vu Humbert, qui n'était pas encore dauphin, s'intituler seigneur de Faucigny et tenir sa cour de justice comme seigneur du pays [2].

Plusieurs témoins s'accordèrent à dire que le Dauphin possédait le Faucigny en franc-alleu et qu'il n'en faisait pas de reconnaissance à l'Empereur. Hugues de Faucigny avait bien accompagné l'empereur Henri VII en Italie où il était resté pendant trois ans environ. Mais ce n'était point comme vassal qu'il y était allé; c'était comme stipendié, et, lorsque sa solde ne lui était pas payée, il menaçait de se retirer [3]. Pierre de Mont-Saxonnex, clerc et notaire, habitant du château de Faucigny, qui avait suivi son seigneur en Italie, affirma qu'il ne l'avait jamais vu faire de reconnaissance à l'Empereur pour le Faucigny et qu'il n'en avait jamais été requis [4]. Cependant, en échange de ses services, Hugues de Faucigny reçut de l'Empereur l'autorisation de lever des péages à Beaufort, à Flumet, à Saint-Michel, à Bonneville, à Bonne, péages qu'il ne percevait pas avant son voyage en Italie. Le notaire du Châtelet de Credoz, dont nous avons déjà cité le témoignage, rapporta qu'il avait vu la lettre de concession, scellée de la bulle d'or de l'Empereur, mais il ne se rappelait plus exactement la teneur de cet acte [5].

1. *Coll.* 109, fol. 2 v° : « dictus quondam dominus Hugo donationem fecit in sua vita de tota terra predicta dicto domino dalphino antequam esset dalphinus et idem loquens, sicut asseruit, fecit instrumentum donationis predicte. » Cf. U. Chevalier : *Inventaire...*, n° 1457.

2. *Coll.* 109, fol. 3 v° : « jam sunt XII anni elapsi, vidit ipsum dominum dalphinum qui tunc non erat dalphinus, nominantem se dominum Humbertum dominum terre Fucigniaci et tenentem curiam suam sicut dominus ipsius terre. »

3. *Coll.* 109, fol. 15 v° ; déposition de maître Jacques Saultier *(Salterii)*, de la paroisse de Saint-Jean d'Aulph : « Dixit tamen quod dictus quondam dominus Hugo Dalphini non ivit ut vassallus ad ipsum dominum imperatorem, sed ut stipendiarium *(sic)*, quia sicut audivisse se dixit a quibusdam clericis ipsius domini Hugonis qui fuerant cum ipso in Italia presentes, idem dominus Hugo, quando non solvebantur sibi gagia volebat recedere et fecisset nisi fuissent persoluta eidem. »

4. *Coll.* 109, fol. 6 r° : « ipse loquens fuit in Italia cum domino Hugone quondam domino Fuxiniaci in curia domini Henrici quondam imperatoris, qui dominus Hugo fuit ad stipendia sicut dixit per triennium vel circa et non vidit quod faceret recognitionem ipsi domino imperatori de dicta terra Fuxiniaci nec vidit, nec audivit, sicut dixit, quod super hoc fuerit requisitus. »

5. *Coll.* 109, fol. 3 r° : « Dixit etiam quod dominus quondam Henricus im-

Digitized by Google

Si le Dauphin n'était pas obligé de faire hommage à l'Empereur pour le Faucigny, il reconnaissait tenir du comte de Savoie une partie de cette terre : depuis le Giffre jusque vers Genève. Le notaire du Châtelet déclara qu'il avait été présent lorsque Hugues avait fait hommage au comte de Savoie, à Bonneville, pour cette portion du Faucigny. Un autre témoin, Rolet de Bellegarde, de la paroisse de Sallanches, rappela avec une étonnante précision les circonstances qui avaient provoqué cet hommage des seigneurs de Faucigny au comte de Savoie. Il avait entendu dire à son feu père, qui était très âgé, qu'une discussion s'était élevée entre le comte de Savoie et Humbert, sire de la Tour, lorsque celui-ci avait épousé Anne, fille de Béatrix de Savoie. Le comte voulait qu'Humbert lui fît hommage pour la Terre de la Tour. Pour ramener la paix, Béatrix reconnut tenir du comte une partie du Faucigny, depuis le Giffre jusque vers Genève [1]. Le fait ainsi rapporté aux commissaires du pape était vieux de 46 ans. C'était le 27 mai 1293 que la dauphine Béatrix avait reconnu tenir en fief d'Amédée V, comte de Savoie, les châteaux de Faucigny, de Bonneville, de Monthoux, des Allinges et du Châtelet de Credoz avec leurs mandements et leurs appartenances [2].

La plupart des témoins déposèrent seulement sur la population d'un mandement ou d'une paroisse, sur les revenus qu'y percevait le Dauphin, sur les biens qu'il y possédait.

Le mandement du Châtelet de Credoz était contigu au territoire de La Roche, qui était au comte de Genève, au territoire de Mornex, qui appartenait à Hugues de Genève, et à la terre du seigneur de Chaulay. La paroisse de Jussy était du mandement de La Roche ; le Dauphin n'y possédait que 12 feux. Celle de La Muraz était en partie du mandement de Mornex ; on comptait 50 feux dans la portion qui était du mandement du Châtelet. La paroisse de Pers était partagée entre les trois mande-

perator concessit pedagia dicto quondam domino Hugoni in terra Fucigniaci, que antea non recipiebantur ibidem, et dixit se vidisse litteram concessionis facte ipsi domino Hugoni, bulla aurea bullatam ipsius domini imperatoris; quid autem contineretur in ipsa littera specifice dixit se non recordari. »

1. *Coll.* 109, fol. 19 r° : « Dixit tamen se audivisse dici dictus testis a quondam patre suo, qui erat multum antiqus, quod, cum dominus Imbertus quondam dominus de Turre cepisset in uxorem dominam Agnetem, filiam domine quondam Beatricis, et esset inter dominum comitem Sabaudie et dictum dominum Imbertum dissensio super recognitionem Terre Turris, quam dictus dominus comes ab eodem domino Imberto sibi fieri petebat, dicta domina Beatrix ut esset tranquillitas inter ipsos certam partem terre Fucigniaci, videlicet a flumine Jeffrie usque versus Gebennam, ab eodem domino comite recognovit. »

2. Valbonnais : t. II, p. 42.

Digitized by Google

ments du Châtelet de Credoz, de La Roche et de Mornex ; le Dauphin y possédait 45 feux. Le Châtelet de Credoz était compris dans la paroisse de Cornier ; la tour seule dépendait de la paroisse de Pers.

Le mandement comptait plus de 300 feux ; six nobles y possédaient des maisons fortes avec des tours et d'autres défenses et quatre autres nobles n'avaient pas de maisons fortes. Les hommes du Dauphin étaient tenus de le suivre à la guerre, à leurs frais, pendant un jour et une nuit, ou pendant deux jours et une nuit ; après ce temps, le Dauphin devait subvenir à leurs besoins. Les hommes des nobles étaient seulement obligés d'aider le Dauphin à défendre le pays.

Le Dauphin exerçait dans le mandement la juridiction haute et basse. Il y percevait des revenus considérables, en nature et en argent : froment, avoine, poules, noix, cire, poivre, tailles et cens. Les produits de la juridiction étaient variables et pouvaient valoir 400 florins par an.

Dans le mandement de Bonneville[1], le Dauphin avait aussi toute juridiction, sauf sur les hommes de Hugues *Dardelli,* chanoine de Genève, d'Humbert de Chaulay et d'Hugonin Wanguart. On y comptait environ 900 feux, en y comprenant 85 feux situés dans les paroisses de Saint-Pierre-de-Rumilly, d'Arenthon, de Saint-Hipolyte, de Scionzier, appartenant à des mandements voisins. Les revenus consistaient en froment, fèves, pois, orge, avoine, vin, noix, poules, cire ; les cens étaient estimés 46 livres, les péages 42, les tailles générales 130, les produits de la juridiction 800 florins. C'est, du moins, à ces chiffres que les évaluait Pierre *Lederii,* clerc et notaire du château de Bonneville. Raymond du Mur, mistral du château et mandement de Bonneville depuis l'Arve jusqu'au Môle (*a flumine Arve versus partes Malve),* et Aymery de Mont-Saxonnex, mistral de l'autre partie du mandement, au delà de l'Arve, vers La Roche *(ultra flumen Arve versus partes Roche),* déclarèrent que les revenus s'élevaient en moyenne à 500 livres genevoises.

Dans le mandement de Faucigny[2], on comptait plus de 900 feux, mais 50 seulement ou environ appartenaient au Dauphin. Les autres étaient aux prieurs de Contamine et de Peillonnex et

1. *Collectoria* 109, fol. 3 v° : « Super castro et mandamento Boneville, diocesis Gebennensis. »
2. *Coll.* 109, fol. 6 r° : « Super castro et mandamento Fucigniaci, diocesis Gebennensis. »

Digitized by Google

à des nobles, vassaux du Dauphin, notamment à Pierre Wenguart. Le Dauphin avait la juridiction sur presque tous les feux, mais il ne pouvait pas exiger de tailles des hommes des prieurs et des nobles. Les revenus ordinaires étaient de 160 livres genevoises. Les propriétés delphinales étaient considérables : une vigne de plus de 60 fosserées, pouvant valoir 60 livres genevoises, sise au lieu de la Perrine, dans la paroisse de Contamine, au dessous du château de Faucigny, une montagne boisée appelée *de Manlo* ayant environ deux lieues de tour, une autre montagne appelée de *Chasteu*, les bois de *Pinocley* ou *Pinoche*, de la Perrière, de *Chanissia*, de *Chaubes*, de Perraz, de Montpiton, de la Serrée[1].

Dans le mandement de Bonne[2], la situation de certaines paroisses était assez complexe. A Lucinges et à Cranves, les feux appartenaient en partie aux enfants de François et d'Etienne de Lucinges, qui avaient sur eux l'exercice de la basse juridiction, en partie à l'église de Genève et à des nobles qui n'avaient pas de juridiction. Le Dauphin exerçait sur les premiers la haute juridiction et infligeait les châtiments corporels, ce qu'on appelait les peines du sang. A Fillinges, Humbert de Chaulay et Thomas, seigneur de Menthon, possédaient 9 feux, sur lesquels ils avaient juridiction. Les 160 feux de Boëge appartenaient à des nobles, vassaux du Dauphin ; ceux de Saxel à l'abbé de Saint-Jean-d'Aulph ; mais le Dauphin exerçait sur tous la juridiction haute et basse.

Les revenus du Dauphin dans le mandement de Bonne s'élevaient à 800 florins. Hugues Mistral *(Ministralis)*, de Fillinges, qui les avait perçus plusieurs fois, déclara qu'il les prendrait volontiers à ferme, pour ce prix, pendant une période de trois ou quatre ans. Le Dauphin possédait deux montagnes, contenant des prés, des bois et des terres labourables : l'une, appelée le mont *de Folia*, valait 500 florins ; l'autre, nommée *de Grosse*, en valait 1.000. Un pré, nommé la Combe Vercheys *(de Comba Vercheys)*, était estimé 500 florins.

Le petit mandement de Monthoux[3] ne comprenait que trois

1. *Coll.* 109, fol. 6 r° : « unum montem nemorosum vocatum de Manlo continentem in circuitu duas leucas vel circa, et alium montem vocatum de Chasteu, et montem et nemus de Pinocley, montem et nemus de Perreria, et nemus vocatum de Chanissia, et nemus de Chaubes, et nemus de Perras, et nemus de Montepitone, et nemus de Serrata. »

2. *Coll.* 109, fol. 9 r° : « Super castro et mandamento de Bona, Gebennensis diocesis. »

3. *Coll.* 109, fol. 12 r° : « Super castro et mandamento de Montheus, Gebennensis diocesis. »

Digitized by Google

paroisses. A Monthoux et à Annemasse, tous les feux appartenaient au Dauphin ; à Vétraz, il avait juridiction haute et basse sur les 65 feux que comptait cette paroisse ; mais il n'en possédait que huit ; les autres étaient au chapitre de l'église de Genève et aux seigneurs de Lucinges. Le Dauphin était propriétaire d'un pré et d'un bois ; un témoin estima ce bois à 800 florins; il contenait 300 journaux *(jornalia)*, 100 journaux à 20 sous le journal, et 200 à 40 sous.

Le mandement du vieux château des Allinges[1] était contigu aux terres du comte de Savoie, qui possédait le château neuf des Allinges. La paroisse d'Orcier faisait partie du mandement de ce nouveau château[2]; le Dauphin n'y avait que 15 feux ; il n'en avait que cinq à Margencel et trois dans les paroisses de Draillant *(de Drallenis)* et de Perrignier qui appartenaient au comte de Savoie. Les paroisses d'Allinges-ville *(parrochia de Alingio villa)* et d'Armoy n'étaient aussi que partiellement comprises dans le mandement du vieux château des Allinges.

Le mandement de Samoëns[3] ne comprenait que deux paroisses : Samoëns et Sixt. Les 113 feux de la paroisse de Sixt appartenaient tous à l'abbé du monastère. Il exerçait sur eux toute juridiction ; mais lorsqu'un criminel devait être mutilé d'un membre, pendu ou livré à quelque autre peine capitale, on le remettait aux gens du Dauphin, et l'exécution avait lieu hors de la paroisse[4]. Le Dauphin possédait des bois et des montagnes qui auraient pu être affermés 1.000 livres par an. Un témoin signala l'importance défensive de ces forêts qui interdisaient aux ennemis l'accès du pays[5].

Le mandement de Châtillon[6] était le plus vaste et le plus peuplé du Faucigny. Dans les treize paroisses qui le composaient, on comptait plus de 3.000 feux, dont cinquante à des nobles vassaux du Dauphin. Celui-ci possédait plus des deux

1. *Coll.* 109, fol. 13 r° : « Super castro et mandamento Alingii veteris, Gebennensis diocesis. »

2. « In parrochia de Ortie, que est de mandamento castri Alingii novi, quod est domini comitis Sabaudie. » *(Ibid.)*

3. *Coll.* 109, fol. 14 v° : « Super castro et mandamento de Saymont, Gebennensis diocesis. »

4. Déposition de Pierre de Taninges, chanoine du monastère de Sixt : « Quando quis mutilari membro vel suspendi aut alia morte destrui debet redditur, sicut dixit, gentibus domini dalphini extra parrochiam. » *(Ibid.)*

5. *Coll.* 109, fol. 14 v° : « Si sinderentur nemora esset periculum et dampnum notabile totius terre, cum ipsis destructis nemoribus ad dictam terram haberent, sicut asseruit, liberum aditum inimici. »

6. *Coll.* 109, fol. 15 r° : « Super castro et mandamento Castillionis, Gebennensis diocesis. »

Digitized by Google

tiers de ces feux, taillables ou francs. Il avait juridiction sur tous, excepté sur ceux d'Humbert de Chaulay et de Jean de La Ravoire *(de Roverea)*. A Mégevette, où l'on comptait 140 feux, à Saint-Jean-d'Aulph, où il y en avait 340, l'abbé de Saint-Jean-d'Aulph possédait la juridiction haute et basse. Le Dauphin n'y exerçait que la juridiction d'appel ou rendait la justice lorsque les officiers de l'abbé ne le faisaient pas[1]. François de Sainte-Marie, curé de la paroisse de Saint-Jean-d'Aulph, rapporta que les familiers de l'abbé déclaraient que les feux n'étaient pas du mandement de Châtillon, ni du ressort du Dauphin[2]. Les 180 feux de la paroisse des Gets appartenaient tous au prieur de Contamine, qui exerçait la juridiction jusqu'à la mutilation des membres et au dernier supplice exclusivement ; la haute juridiction était au Dauphin. La plus petite paroisse du mandement était celle de la Maladière de Cluses ; elle comptait seulement 15 feux : 3 de gens bien portants et 12 de lépreux[3].

Sermet *de la Monteis*, sergent *(maynerius)* du château et du mandement, et Pierre Prévôt, clerc du châtelain de Châtillon, fournirent des renseignements sur les revenus du Dauphin et sur ses propriétés dans le mandement. Les revenus, consistant en froment, fèves, orge, avoine, chapons, cire, deniers censuels, valaient chaque année 1.750 florins d'or. Les lods et ventes, droits de justice, droits de succession étaient évalués à plus de 600 livres.

Le Dauphin avait des propriétés immenses : un bois et des prés au lieu de *Mercocer* (ou *Marcocier)*, contenant 160 journaux de terre ; des îles d'une contenance de 200 journaux ; au lieu de *Vernos*, un pré de 80 séterées, entouré de nombreux chênes, avec une grange à serrer le foin ; au lieu dit *les Arables*, une vigne de 240 fosserées, avec un pressoir et des cuves ; à Châtillon, un pré, appelé *dou Vivier*, contenant plus de 50 séterées, avec une grange pour y mettre le foin ; près de ce pré, un bois, appelé *le Fais*, contenant 200 journaux ; au lieu

1. Déposition du curé de Mégevette : « in casu in quo a judice dicti domini abbatis provocaretur, appellaretur ad dominum dalphinum ut dixit, et si officiales dicti domini abbatis non facerent justitiam, ipsam faceret dominus dalphinus predictus. » *(Ibid.)*

2. « Dictus abbas non confitetur quod dicti foci sunt de mandamento dicti castri Castillionis nec de resorto predicto, prout audivisse se dixit a familiaribus ipsius domini abbatis. » *(Ibid.)*

3. *Coll.* 109, fol. 16 r° : Déposition de Raymond de la Frasse *(de Fratia)*, curé de la paroisse de la Maladière de Cluses : « Interrogatus quot foci sunt in dicta parrochia, respondit quod XV foci, quorum III sunt sanorum et XII sunt leprosorum. »

Digitized by Google

dou Lairon (ou *del Laron),* une montagne contenant des bois et des pâturages, capables de nourrir 6.000 têtes de gros bétail depuis la Pentecôte jusqu'à la Saint-Michel; d'autres montagnes, appelées *Lopissour, Chaureins, Vormies, li pas de les Batier et Derbres, li pas de Goitrouse, Ladorion,* contenant de grands et beaux sapins et d'autres arbres, de diverses sortes, en nombre infini; au lieu nommé la Combe du loup *(Comba lupi),* une montagne contenant des bois et des pâturages immenses. Les deux témoins s'accordèrent à dire que ces vastes forêts constituaient une excellente défense pour le pays : si elles étaient arrachées, les ennemis du Dauphin pourraient librement entrer du comté de Savoie dans le Faucigny [1].

Le mandement de Sallanches [2] touchait à celui de Châtillon. Il était formé de quatre paroisses où l'on comptait plus de 1.300 feux. Il y en avait 700 à Sallanches, dont 20 nobles : douze ou quinze maisons fortes s'élevaient dans cette paroisse. A Combloux, le Dauphin ne pouvait lever des tailles que sur dix des 180 feux qui peuplaient cette paroisse. Le seigneur de Gex *(de Jas)* et Humbert de Chaulay exerçaient la juridiction sur les feux qu'ils y possédaient.

Plusieurs témoins estimèrent à 1.500 florins les revenus du Dauphin dans le mandement. Jean Delaporte, damoiseau, garde des bois dans la châtellenie, déclara que le Dauphin possédait sur le territoire de Cordon un bois et une montagne d'une lieue et demie de tour, appelés la Jeoire noire *(Joria nigra)*; une montagne boisée, de deux lieues de tour, appelée *Vacherens;* une autre montagne, couverte de pâturages, qui mesurait aussi deux lieues de tour. Il ignorait la valeur de ces propriétés et ne pouvait pas les apprécier à cause de leur grandeur. Un autre témoin les estima à 2.000 livres et dit que les habitants y avaient un droit d'usage : si les bois étaient arrachés, ils ne pourraient plus vivre et le pays deviendrait complètement désert.

Le mandement de Flumet [3] ne comprenait que deux paroisses. Dans celle de Flumet, on comptait 626 feux roturiers et 12 feux nobles; la paroisse de Megève était peuplée de 622

1. *Coll.* 109, fol. 18 r° : « Dixit insuper quod si dicta nemora extirparentur inimici domini dalphini de comitatu Sabaudie intrandi terram Fucigniaci haberent liberum aditum, quia dicta nemora faciunt totaliter ad defensionem dicte terre et prohibent introitum ipsius terre inimicis predictis. »

2. *Coll.* 109, fol. 19 r° : « Super castro et mandamento castri de Salenches. »

3. *Coll.* 109, fol. 21 r° : « Super castro et mandamento Flumeti, Gebennensis diocesis. »

Digitized by Google

feux, dont 100 étaient compris dans le mandement de Sallanches. Les revenus du mandement étaient de 800 florins en moyenne chaque année. Le Dauphin possédait dans la paroisse de Flumet un bois appelé *de Coveton :* Perrin Laugier déclara que si ce bois lui appartenait, il l'aimerait mieux que 1.500 florins [1]. D'autres bois delphinaux, situés dans la paroisse de Megève, furent estimés à 3.000 florins. Les habitants du pays avaient un droit d'usage dans ces forêts. Messire Jean *de Orsino*, prêtre, curé de la paroisse de Megève, déclara que si elles étaient coupées et arrachées, les habitants abandonneraient le pays parce qu'ils ne pourraient plus y vivre [2].

Trois paroisses : Saint-Gervais, Saint-Nicolas de Véroce et La Gorge, formaient le mandement de Montjoie [3], qui s'allongeait dans la vallée du Bornand. Le château de Montjoie était situé dans la paroisse de Saint-Nicolas de Véroce. Quelques feux appartenaient à des nobles, notamment à Humbert de Chaulay. Guillaume de Cupelin, de la paroisse de Saint-Gervais, rappela qu'il avait une fois perçu les revenus du mandement, qui s'étaient élevés à 700 livres et 25 sous. Depuis lors, le prix du blé avait diminué et certains revenus avaient été aliénés. Humbert II avait en effet donné à Humbert de La Croix, sa vie durant, le tiers des lods et ventes du mandement de Montjoie [4]. Cependant, les revenus étaient encore de 500 livres genevoises chaque année. Là aussi le Dauphin possédait de vastes forêts, où les habitants du pays avaient un droit d'usage moyennant une certaine redevance. C'étaient les bois de La Gorge, de Beys, de Miage, de Voza, de Prarond, de Fenilhos, d'Arza, de Montjoie, de Lassia, de Bezent [5]. Un témoin, Aymonet *Laverii,* paroissien de Saint-Nicolas, affirma qu'il ignorait la valeur de ces bois, mais que, pour les gens du pays, une perte de 4.000 livres serait préférable à leur destruction [6].

1. « Dixit quod nemus, si esset suum sicut est domini dalphini et esset dominus sicut est dominus dalphinus, plus diligeret quam MV^c florenos. » *(Ibid.*, fol. 21 v°.)

2. « Si dicta nemora sinderentur et eradicarentur, homines ipsius patrie dimitterent patriam sicut dixit, quia sine ipsis nemoribus non possent vivere in eadem. » *(Ibid.)*

3. *Coll.* 109, fol. 22 v° : « Super castro et mandamento Montisgaudii, Gebennensis diocesis. »

4. U. Chevalier : *Inventaire des Archives des Dauphins,* n° 1480.

5. Déposition de Pierre *de Capilino,* vicaire de la paroisse de Saint-Gervais : « nemus de Gorgia, nemus de Beys, nemus de Miage, nemus de Vosa, nemus de Prato rotundo, nemus de Fenilhos, nemus de Arsa, nemus de Montegaudio, nemus de Lassia et nemus de Bezent. » *(Coll.* 109, fol. 22 v°.)

6. « Sed prevaleret gentibus patrie quod amissisent IIII^M libras quam si dicta nemora essent avulsa vel destructa quia sine illis non possent vivere comode. » *(Ibid.)*

Digitized by Google

Le mandement de Beaufort[1] était situé dans la vallée du Doron et faisait partie du diocèse de Tarentaise. Il était presque complètement entouré par les terres du comte de Savoie et ne tenait que d'un côté au mandement de Flumet. Quelques nobles, vassaux du Dauphin, dont Peyronet de Beaufort, possédaient un certain nombre de feux dans ce mandement. Le Dauphin avait juridiction sur tous, sauf sur les 27 feux que Peyronet de Beaufort avait dans la paroisse de Saint-Jacques. Les témoins interrogés déclarèrent ignorer la valeur des revenus. Le Dauphin possédait de beaux bois, de douze lieues de tour, dont la destruction aurait amené la ruine du pays.

Le mandement de Saint-Michel[2] ne comprenait qu'une seule paroisse : Notre-Dame du Lac. On y comptait 101 feux, dont 35 appartenaient à des nobles et leur payaient la taille. Le Dauphin exerçait la juridiction sur tous ; il n'avait aucune propriété dans le mandement et ses revenus n'y dépassaient pas 100 florins. Ce qui faisait l'importance de ce petit mandement, contigu aux terres du comte de Savoie, du comte de Genève, de l'évêque de Sion et du prieur de Chamonix, c'était le château de Saint-Michel, qui surveillait l'entrée de la vallée de l'Arve. Aymon *de Vouseriis*, lieutenant du mistral de Saint-Michel, rappela que Béatrix de Faucigny avait élevé ce château sur un emplacement appartenant au prieur de Chamonix *(de Campo Munito)*. En échange de ce terrain, elle lui avait fait remise d'une obole d'or qu'il devait chaque année aux seigneurs de Faucigny pour droit de sauvegarde. Le château était d'un accès difficile. Il était construit sur un roc élevé et se composait d'une enceinte carrée, au centre de laquelle était une tour ronde, haute de sept toises, contenant deux étages. Il y avait aussi, dans cette enceinte, une petite maison en ruines[3].

(A suivre.) Claude FAURE.

1. *Coll.* 109, fol. 24 r° : « Super castro et mandamento Bellifortis, Tarentasiensis diocesis. »

2. *Coll.* 109, fol. 25 r° : « Super castro et mandamento Sancti Michaelis, Gebennensis diocesis. »

3. Déposition de Hugues *Ferrens*, de Genève, curé de la paroisse de Notre-Dame du Lac : « difficilis et pericolosus erat aditus ad castrum predictum quod dictum castrum est quadratum, in alto et forti rupe constructum, infra quam quadraturam est quedam turris rotunda, altitudinis, sicut credere se dixit, VII tessiarum, continens duo solaria et coperta et est infra dictam clausuram quemdam domunculam dirutam *(sic)*. »

Digitized by Google

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE
(Suite)

IX. — **La Salade; Technique, types divers et décoration.**

1606. « Salade est une espèce d'armure pour la teste descen-
« dant et couvrant la teste et le corps de l'homme de guerre
« jusque sur les espaules [1]. »

Il n'y a pas grand chose à ajouter à cette définition donnée par le célèbre introducteur du tabac en France ; d'ailleurs, si son dictionnaire ne fut imprimé qu'en 1606, six ans après sa mort, et lorsque la salade était démodée, il ne faut pas oublier que Nicot né en 1530 pouvait parler en connaissance de cause d'un casque qu'il avait vu en usage pendant une partie de sa vie.

En décrivant ainsi la salade proprement dite, Nicot était plus exact que ses contemporains ; si aujourd'hui, en France du moins, le mot salade a un sens précis et restreint dans la langue des archéologues, il s'est appliqué au XVIe siècle, comme nous le verrons plus loin, à des casques de formes très différentes.

Il importe donc tout d'abord de préciser les caractéristiques de la salade et surtout de dire en quoi elle diffère de l'armet avec lequel on l'a souvent confondue.

L'assiette de la salade était à peu près horizontale ; elle prenait son point d'appui sur la tête sur laquelle elle se posait comme nos chapeaux ou comme le casque de nos cuirassiers et de nos dragons qui en est dérivé. Elle laissait par conséquent à la tête l'entière liberté de ses mouvements et n'avait de gênant que son poids.

L'assiette de l'armet au contraire était plutôt verticale ; il ne se posait pas sur la tête, mais s'y plaçait en avançant d'arrière en avant, après s'être ouvert soit à charnières dans les armets de l'origine, soit plus tard à pivots. Il se refermait ensuite sur la tête qu'il emboîtait complètement, et son poids reposait non sur la tête, mais sur les épaules, comme celui du heaume, dont il n'était qu'un perfectionnement ; d'où son nom, heaumet et helmet, puis hermet, et enfin armet.

Il semble donc extraordinaire qu'on ait pu le confondre avec

1. J. Nicot : *Thrésor de la Langue française*, v° salade.

Digitized by Google

la salade au point de ne plus faire entre eux de distinction nominale. Nous verrons plus loin les causes de cette confusion et son origine en cherchant l'étymologie de la salade; mais auparavant nous avons à l'étudier de façon plus complète.

Son timbre rond et généralement sans crête se prolongeait à l'arrière en un couvre-nuque plus ou moins long qui, dans certains modèles, descendait jusque sur les épaules. Le plus souvent tout d'une pièce avec la salade, ce couvre-nuque était parfois, surtout lorsqu'il avait un grand développement, fait de lames articulées pour permettre au porteur de lever la tête.

Une calotte de cuir isolée du timbre auquel elle était fixée tout autour par des rivets préservait le crâne du contact immédiat du métal qui eut sans cela transmis à la tête le contre-coup de tous les chocs.

Enfin une courroie bouclée sous le menton maintenait la salade en place. Il est rare de pouvoir distinguer ce détail dans les anciennes peintures, et impossible de l'observer lorsque la salade a la bavière dont nous parlerons plus loin, la jugulaire étant alors cachée par la bavière. Cette jugulaire est parfaitement visible dans la miniature de l'Adoration des Mages de Jean Fouquet, citée déjà plusieurs fois au cours de ce travail.

Tel était dans ses formes essentielles ce casque qui se complétait, sur le devant de la tête, de diverses façons se rattachant à trois types principaux.

1° Salade sans visière. — Le plus simple avait sur le front une avance fixe, tantôt d'une même pièce que le timbre, tantôt faite d'une pièce rapportée. On le distinguait parfois des suivants en le désignant sous le nom de *petite salade* ; ses dimensions étaient en effet plus réduites que dans les autres types :

1422. « Item, pour deux salades, l'une grande, l'autre petite [1]. »

Parfois aussi on l'appelait *salade sans visière* :

1465 env. « Les Archers auront les salades sans visières [2]. »

Ce casque, moins usité peut-être que le type qui suit, se rencontre cependant assez souvent dans les anciennes peintures; on en voit notamment des exemples dans la Marche au Calvaire de Boccacino [3] et dans la Résurrection de Memling [4] dont

1. *4e Compte de Guy Guilbaut, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 199 (Archives du Nord, B. 1917).
2. Le Bailli de Mantes : *Projet d'armement soumis à Louis XI,* ap. le P. Daniel : *Histoire de la Milice française,* t. I, p. 176.
3. *Londres, National Gallery.*
4. *Vienne, Kaiserl. Gemalde Galerie.*

Digitized by Google

nous avons déjà parlé. Les fresques de Bessans et de Lanslevillard, déjà citées également, en montrent aussi plusieurs modèles avec diverses variantes.

Enfin, parmi les nombreuses salades du Musée d'Artillerie, celle cataloguée H. 28 en donnera la plus juste idée.

Bien que la salade sans visière fut plutôt réservée aux gens de pied, les chevaliers en usaient quelquefois ; celle que nous venons de voir mentionnée en 1422 était faite pour Philippe le Bon, et Olivier de la Marche nous apprend que Jacques de Lalain se servait d'un casque de ce genre au Pas d'armes de la Pélerine :

1446. « Messire Jacques de Lalain... en sa teste avait une « petite salade de guerre toute ronde et avait le visage et le col « tout découvert [1]. »

Gérard de Rossillon, l'un des adversaires de Jacques de Lalain dans ce Pas d'armes, se contenta lui aussi d'un casque du même genre [2]. Enfin, dans son portrait par le Pinturricchio [3], c'est encore une salade sans visière qu'Alberto Aringhieri, chevalier de Malte, a déposée à ses pieds.

Ces casques portent souvent sur le devant une pièce rapportée pour ornement ou renfort qui les fait parfois confondre avec le modèle qui suit.

2° Salade a visière. — Ensuite venait la *salade à visière*. Elle tirait son nom d'une pièce mobile qui tournait autour de deux pivots et pouvait soit se lever entièrement sur le timbre en découvrant la figure, soit se rabattre sur le visage qu'elle couvrait jusqu'à la bouche, parfois même jusqu'au menton :

1422. « Item, pour une *salade à visière* [4]. »

1433. « Ung bacinet, ungs brachelets et une *salade à visière* « tous garniz de tissus de soye, boucles et morgans d'argent [5]. »

Deux fentes horizontales pour la vue, parfois réunies en une seule, étaient, soit percées dans cette visière, soit ménagées entre elle et le timbre lorsqu'elle était baissée. Somme toute, cette visière n'était pas d'invention nouvelle ; c'était simplement l'application à la salade de ce qui existait déjà pour certains heaumes, et surtout pour les bacinets à visière.

1. Olivier de la Marche : *Mémoires*, liv. I, chap. xviii (Edition Buchon, p. 327, col. 2).
2. O. de la Marche : *Mémoires*, liv. I, ch. xxi, p. 439.
3. Cathédrale de Sienne, chapelle de St-Jean.
4. 4e *Compte de Guy Guilbaut, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 199 (Archives du Nord, B. 1927).
5. 5e *Compte de Jean Abonnel, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 283 v° (Archives du Nord, B. 1948).

Digitized by Google

Cette forme de la salade est la seule que décrive l'auteur anonyme du *Costume militaire des Français en 1446*, déjà souvent cité, et c'est pourquoi nous n'avons pu nous servir de sa description pour la salade en général. Après avoir parlé du bicoquet et du chapeau de Montauban, il s'exprime en ces termes :

1446. « La tierce armeure et la plus comune et la meilleure « à mon semblant est l'armeure de teste qui se appelle sallades, « car elles couvrent tout la plus part du coul derrière et toute la « temple, l'oreille et la plus part de la joue, et davant couvre le « fronc jusques au sourciz. En laquelle sallade y a une visière « petite, laquelle visière quand elle est abessée recouvre les « yeulx, le nés et la bouche [1]. »

On peut étudier cette salade sur la tête du St Georges du rétable de la chapelle du château de Gaillon [2], par Michel Colombe (1430-1512) et, mieux encore, parce que la visière levée tout au sommet de la tête ne permet pas de la confondre avec le renfort d'une salade sans visière, dans deux des gravures les plus connues d'Albert Dürer, le St Georges à cheval (datée de 1508), et le Chevalier, la Mort et le Diable (datée de 1513).

Dans la multitude des salades des Musées d'armes, nous en citerons deux seulement comme types : la salade H. 42 du Musée d'artillerie, qui a la vue ménagée entre le timbre et la visière mobile ; et la suivante, H 43 qui montre au contraire la vue pratiquée dans la visière. Cette dernière a de plus le couvre-nuque articulé, particularité dont nous avons parlé précédemment.

La salade à visière était évidemment le type le plus commun au milieu du xve siècle, et c'est pourquoi l'auteur anonyme de 1446 s'est borné à décrire celui-là ; d'ailleurs après l'avoir donné aux gens d'armes, c'est-à-dire à la grosse cavalerie, il nous apprend que les archers le portaient aussi :

1446 « Et premièrement lesdiz homes darmes sont armez... « quant ils vont en la guerre, de... salade à visière...

« Les archers portent... sallades comme dessus est dict [3]. »

Plus loin il en arme également les coustilleux [4].

Nous avons vu cependant le bailli de Mantes demander pour les archers la salade *sans visière* ; mais ils reçurent, comme nous le verrons plus loin, une salade à visière réduite. Pour

1. Edition de Belleval, p. 2.
2. Aujourd'hui au Musée du Louvre. Il en existe un moulage au Trocadéro, au Musée de sculpture comparée.
3. Id., p. 4.
4. Id., *ibid.*

Digitized by Google

les autres corps, lui aussi leur donne à tous sans distinction la salade à visière :

1465 env. « Lesdits guisarmiers ayant salades à visière...

« Ceux qui porteroient lances doivent avoir salades à visière.

« Les arbalestriers devroient avoir salades à visière « qu'ils pussent lever assez hault quand ils vouldroient [1]. »

C'était donc bien le modèle le plus usité : il y avait naturellement des différences entre les salades des gens d'armes et celles des hommes de pied ; celles de ces derniers devaient être plus légères et avaient une visière plus petite. La visière des salades des archers était surtout, avons-nous dit, de dimensions fort restreintes :

1458. « Après entrèrent les archiers du roy bien habillés, « saulf qu'en lieu de harnois blanc ils avoient brigandines, « et estoient leurs salades à ceste fachon qu'elles ne avoient « point deux doigts de visière [2]. »

Cette visière couvrait le visage d'une défense plus ou moins efficace suivant ses dimensions ; mais, surtout quand elle était grande, elle ne laissait pas d'être gênante.

Baissée, elle ne permettait de voir que par les fentes ménagées pour cela, et d'aucuns préféraient renoncer à sa protection pour avoir la vue plus libre :

1450. « Ainsi marchèrent les deux chevalliers l'un contre « l'autre ; et quand le Seigneur d'Espiry eut marché environ « six pas, il s'arresta et prit la visière de sa salade de sa main « dextre, et l'arracha de la salade, et la getta loing de luy en « arrière, et demoura le visage moult fort découvert ; et ce fit « il pour ce qu'il estoit homme de courte veüe, et la vouloit « désempescher [3]. »

Jacques de Lalain avait, pour adopter la salade sans visière dont nous l'avons vu se servir, une autre raison que nous explique son chroniqueur Chastelain en signalant un autre inconvénient des visières baissées :

1453. « Messire James combattoit... la visière fermée ; et le « dit de Lalain étoit sans visière, par quoi il avoit son haleine « tout à délivre, et celui messire James avoit tout le contraire ; « et bien y parut... quand on lui leva la visière [4]. »

1. Le Bailli de Mantes : loc. cit.
2. J. du Clercq : *Mémoires*, liv. III, chap. xxxvii (Edition de Reiffenberg, vol. 2, p. 300).
3. Olivier de la Marche : *Mémoires*, livre I, chap. xxi (Edition Buchon, p. 444, col. 2).
4. G. Chastelain : *Chronique de J. de Lalain*, chap. lv (Edition Buchon, p. 655, col. 2).

Digitized by Google

Enfin cette visière mobile avait un désavantage encore, son manque de solidité :

1443. « Le dict de Vaudrey donna tel coup au clou de la vi-
« sière du Comte qu'il rompit le dict clou, et demoura la dicte
« visière déclouée et pendant à l'autre clou, et avoit le Comte
« le visage découvert [1]. »

3° Salade a vue coupée : C'est peut-être pour parer à ce manque de solidité que fut créé le troisième type, la salade à visière fixe, ou à *vue coupée*. Dans ce modèle, la fente horizontale pour la vue était pratiquée, et comme *coupée* dans la salade elle-même qui devait se relever dans son ensemble et se porter en arrière pour dégager le visage. Le timbre dans ce type devait être forgé de façon à faciliter le port dans les deux positions, salade levée, salade baissée, et la coiffe de cuir était disposée de façon à emboîter commodément la tête dans les deux cas.

Comme pour le type à visière mobile, c'était une application à la salade d'un système déjà connu. Il existait déjà en effet des chapeaux de fer à visière fixe, et, somme toute, c'était une réédition du casque grec qui coiffe certaines statues de Minerve.

La salade était d'ailleurs dans sa forme essentielle, dérivée des casques antiques, et plusieurs des beaux casques de parement du XVIe siècle, dits casques à l'antique, se rattachent au type de la salade.

Solide, et relativement légère, la salade à vue coupée avait la préférence de bien des hommes de guerre. Guillaume du Bellay, en fait le casque d'ordonnance des chevau-légers :

1537. « Les chevaux légers seront bien à cheval, et armez de
« Haussecol, de Hallecret, avec les Tassettes jusques au-dessous
« du genou, de Gantelets, d'Avantbras, et grandes Espaulettes,
« et d'une *Selade* forte et bien couverte *à veuë couppée* [2]. »

Les documents figurés dans lesquels on peut observer la salade à vue coupée sont assez rares ; les meilleurs que nous connaissions sont les tapisseries de l'histoire de David et de Bethsabée au Musée de Cluny, surtout la quatrième de la série.

L'armée de Joab se prépare à l'assaut de la ville de Rabbath. A gauche, Urie achève d'endosser son harnois. Dans l'escadron de gens d'armes, en armures de la fin du XVe, qui défile au

1. O. de la Marche : *Mémoires*, liv. I, chap. IX, p. 390, col. 1.
2. Langey : *Discipline militaire*, liv. I, chap. XII (Edition Rigaud, Lyon, 1592, p. 51).

Digitized by Google

premier plan, de nombreuses salades à vue coupée se remarquent au milieu des armets, et peuvent être étudiées dans les moindres détails, grâce au souci de minutieuse exactitude qui a visiblement guidé l'auteur des cartons de ce chef-d'œuvre [1].

A ceux qui tiennent à rapprocher des documents écrits et figurés l'objet lui-même, le casque H-40 du Musée d'artillerie fournira le type exact de la salade à vue coupée.

Très probablement d'ailleurs, un grand nombre des textes mentionnant la salade à visière et dans lesquels rien n'implique la mobilité de cette visière doivent être appliqués à la salade *à vue coupée*. Nous n'avons rencontré cette dernière expression qu'à partir du XVIe siècle ; or, la salade à visière fixe était, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, connue dès le XIVe siècle; au XVe, elle était, surtout pour les armures de cavaliers, presque aussi fréquente que la salade à visière mobile.

Ainsi, c'est le casque de la plupart des beaux harnois du type des Ordonnances, dits aujourd'hui armures gothiques, et notamment des Armures G. 1 du Musée d'artillerie, et B. 14 de l'Armeria de Turin.

Il est facile de comprendre pourquoi cette salade était surtout un casque de cavalier. Devant pouvoir être portée dans deux positions, levée et baissée, elle avait une assiette moins ferme que le type précédent. Par suite, elle nécessitait, lorsqu'elle était baissée, *un point d'appui* sans lequel elle aurait pu se déplacer et mettre devant les yeux du porteur, au lieu de l'ouverture pour la vue, un bandeau de fer. Ce point d'appui indispensable, elle le trouvait dans *la bavière* dont nous allons parler et qui n'était guère portée que par les cavaliers.

(A suivre.) Ch. BUTTIN.

1. Ces tapisseries passent pour avoir été tissées en Flandre pour la Cour de France sous le règne de Louis XII. Avant d'entrer au Musée de Cluny elles ont fait partie des collections du Duc d'York, des Marquis Spinola, et enfin des Serra de Gênes.

Chose curieuse, celle précisément dont nous venons de parler a, au Musée municipal de Padoue, une réplique exacte, à cela près que le chevalier qui se fait armer à gauche n'a pas dans la tapisserie de Padoue l'inscription *Urias* qui se lit en lettres gothiques sur la cuirasse de son Sosie à Cluny. Aussi n'a-t-on pu à Padoue découvrir quelle scène elle représentait et l'a-t-on qualifiée *Passage de troupes*. Les critiques d'art italiens la donnent comme exécutée sur les cartons de J Vermeyen, mais ce peintre naissait en 1500 au moment où on la tissait.

Digitized by Google

LES PRIEURS DE TALLOIRES

(Suite et fin)

PRIEURS COMMENDATAIRES *(suite)*.

Charles de la Tour (1596-1615). Durant la vacance, plusieurs personnages sollicitèrent l'abbaye en faveur de François de Sales, prévôt de la cathédrale et missionnaire en Chablais. Mais le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, nomma Vialo Calcagni, qui était précepteur des princes. Celui-ci étant mort à la fin de janvier 1596, sans avoir reçu sa bulle, le pape pourvut (16 mai 1596) un clerc milanais, nommé Charles de la Tour, qui prit possession le 13 décembre suivant. Dans le procès-verbal, on trouve mentionnés parmi les religieux doms F. du Châtelard et J. de Rossillion, avec trois novices, savoir : Jacques Deléaval, Claude-Nicolas de Quoex et N. Marchand.

Charles de la Tour obtint du pape l'union à la mense commune des divers offices du prieuré (21 octobre 1604) : ce qui souleva contre lui l'opposition de maints religieux, même celle du Sénat et en empêcha l'exécution.

François de Sales, qui était alors évêque du diocèse, s'en vint faire la visite canonique du couvent. Il y trouva 18 religieux au lieu des 20 que porte la fondation, savoir : Mathieu Degie, prieur claustral; J. Pelard, sacristain; P. de Pelly, ouvrier; Jean d'Usillon, infirmier; J. Ballayson, Humbert Grange, J. de Quoex, Jacques Deléaval, Nic. de Quoex et Claude Trombert, prêtres; Robert de Bonnevaux, Gaspard Aragain, J.-B. de Bavod, Philibert de Saint-Jeoire, Claude de Thorens, Eustache Bertrand, G. Masson et Philibert de Montfalcon. (21 octobre 1607).

PRIEURS CLAUSTRAUX *(suite)*.

François Machet (1596-1598, 21 août).

Constantin Bertrand (1603).

Robert de Bonnevaux (1604-1605).

Mathieu Degie, aliàs Dogret (?) (1607).

Claude-Nicolas de Quoex (1609-1623). Elu en présence de l'évêque F. de Sales, qui passa deux journées à l'abbaye. Ce fervent religieux, après avoir obtenu la réforme de son monastère, se retira avec un religieux nommé Pierre, à l'ermitage de Saint-Germain où il vécut jusqu'à une extrême vieillesse (14 janvier 1660).

Digitized by Google

Sur les instances de Charles de la Tour et du nonce de Turin, l'abbé de Savigny délégua Jacques de Prades, l'un de ses religieux, pour hâter la réforme de Talloires. Ce dernier, rencontrant trop de difficultés, le Sénat de Chambéry y envoya le sénateur de Buttet avec mission d'assister l'évêque du diocèse et le visiteur de Savigny, et de contraindre au besoin les récalcitrants par la saisie de leur temporel ou tous autres moyens de justice (25-26 octobre 1610). La résistance n'en continua pas moins. En désespoir de cause, le commendataire se rendit à Rome pour en conférer avec le général de l'Ordre qui députa dom Jean de Malachie pour examiner cette affaire, et avec le pape Paul V qui, le 22 août 1612, adressa à l'évêque de Genève une bulle contenant tous les points de la réforme et le chargea de les faire observer.

Avant que ce résultat pût être atteint, Charles de la Tour résigna son prieuré, sous la réserve d'une pension de 800 écus d'or, et fut remplacé par le suivant[1].

César Perron (1616-1645), issu des comtes de Saint-Martin d'Yvrée, était un jeune homme de seize ans et un simple clerc. A peine nommé, il eut des difficultés avec ses religieux au sujet de leurs prébendes, et tenta de faire unir à la mense commendataire les bénéfices claustraux et même la châtellenie de Talloires que possédait le sieur Pierre Mermier ; mais il fut débouté de ses prétentions. François de Sales ayant été nommé par l'abbé de Savigny supérieur conventuel du monastère (1617), obtint l'union de tous ces bénéfices à la mense commune, remplaça les domestiques séculiers par des frères lais et

---

Michel Rambert (1623-1627). C'est lui qui obtint de Rome le démembrement de Savigny.

Benoît Vallier (1627-1629). C'était, au dire du chanoine Hauteville, « un homme dévot et un savant philosophe ».

Benoît-Théophile de Chevron-Villette (1629-1631). Ce fervent religieux devint archevêque de Tarentaise en 1632, et mourut en odeur de sainteté le 16 juin 1658.

Juste Duplatre (1631-1637). En 1634, il fut réélu par doms

1. La bulle de Paul V qui nomma César Perron, commendataire de Talloires est du 8 des ides de juin 1615 ; mais elle ne fut homologuée par l'évêché de Genève que le 1er mars 1616, et fulminée le lendemain à Talloires. Il y eut opposition des religieux ; et c'est encore sur la présentation de Charles de la Tour que J.-F. de Sales, vicaire-général de l'Evêché, unit, le 13 décembre 1616, à l'église de Saint-Jorioz, la chapelle de saint Jean l'Evangéliste, vacante par la mort de Claude-Etienne de Thiollaz, clerc tonsuré.

Digitized by Google

réussit enfin à rétablir un si bel ordre dans la maison que, peu après, le pape Urbain VIII, la démembrant de Savigny, permit aux religieux de nommer un abbé et d'agréger à leur communauté tous les couvents bénédictins de la Savoie dont on composerait cinq communautés régulières qui formeraient avec elle la *Congrégation des Bénédictins réformés Allobroges* (4 juillet 1624).

Eugène-Maurice de Savoie (1647-1656). César Perron ayant fini par renoncer à sa commende, le pape Innocent X la donna au prince Eugène-Maurice de Savoie, fils de Thomas de Savoie-Carignan, qui achevait alors sa dixième année[1]. Onze ans plus tard, le jeune prieur perdit son frère aîné, Joseph-Emmanuel ; il en profita pour troquer le froc contre l'épée, entrer au service du roi de France qui le nomma colonel des Suisses, et pour épouser Olympe Mancini qui devint la mère du fameux prince Eugène. Mais avant de résigner sa commende, il affranchit noble Noel feu F. Galley de l'hommage libre et franc qu'il devait à l'abbaye pour le château de la Clusaz (17 mars 1656), et Rd Maurice Darit, de Talloires, chanoine de Genève.

Cl.-Nic. de Quoex, Michel Rambert, Benoît Vallier, Martin Pernet, Anselme de la Fléchère, J.-B. Jared, Emmanuel du Mullin, Bd Floccard, Léandre de Fésigny, J.-F. Bouvard, Romuald Pignier, Paulin de Sales, André Magnin, Germain Bertrand et Valentinien Tollent ; absent : Antoine Maur.

Pierre-Célestin Truffon (1638-1642).

Michel Rambert (1643-1645).

Romuald Pignier (1645-1661). La communauté comptait, en 1658, doms Cl.-L.-Nic. de Quoex, Michel Rambert, Antoine Maur, Placide de Crans, 2e doyen, Anselme de la Fléchère, Bd Floccard, Basile Salteur, Emilien Bouvard, 1er doyen, Gabriel de Motz, Victorin Marchand, procureur, Fauste Ginier, Joachim Lorsier, Nicolas de Rossillion, maître des novices, Romain Delespine, Georges Thovex, Benoît de la Tournette, André Delacroix, Benoît-Anastase de la Grave, avec J. Pequex et F. Machet : ces deux derniers résidant à Saint-Jorioz.

1. Les Bulles de nomination sont du 24 octobre (IX cal., nov.) 1645 ; elles ne furent enregistrées par le Sénat que le 31 juillet 1647 ; et c'est le 9 août suivant que le prince fut mis en possession dans la personne de J.-F. Garnier, son procureur. Etaient présents : doms Romuald Pignier, prieur claustral ; F. Coddey, Placide de Crans ; Bd Floccard ; Emile Bovard ; Joachim Lorcier ; Théophile Brun ; Romain Delespine ; Anastase Peannet ; Victorin Marchand ; Fauste Geny. Nic. de Rossillon ; J.-M. Nacet ; P. de Quoex, et Claude-Nic. de Quoex, tous profès.

Digitized by Google

Eugène-Maurice eut pour successeur :

Charles-Louis des Lances, de Turin (1657-1724). Le nouveau prieur était âgé de 19 ans. Nommé par bulle du 20 mars 1657, il fut mis en possession de la commende le 7 août 1658 en la personne de Jean d'Arenthon d'Alex, et la conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 8 avril 1724. Pendant ces 66 années, le commendataire vécut en bonne harmonie avec ses religieux; on le voit en effet passer avec eux divers accords et même leur acenser les revenus du Monastère. Il eut, par contre, maintes difficultés avec le curé de Talloires, avec ceux de Saint-Jorioz [1] et de Montmin qui se plaignaient de l'état de délabrement dans lequel il laissait leur sacristie et leur église, et, par suite, avec Mgr d'Arenthon d'Alex.

A sa mort, le pape Benoît XII nomma abbé commendataire :

ABBÉS COMMENDATAIRES.

Philibert-Amédée de Mellarède (1727-1764). Fils de Pierre Mellarède, de Montmélian, premier président de la Chambre des Comptes de Turin.

Joachim Lorcier (1663).

Emilien Bouvard (1667).

Romuald Pignier (1670). Religieux : outre doms de Crans, Delespine, Grave, Salteur, Thovex et Tournette, signalés en 1658, doms Blanc Isidore et Pierre, Hyacinthe de Collomb, Germain, dit Gindre, Jérôme Pirollet, maître des Novices, et Anselme Rubellin.

ABBÉS CLAUSTRAUX.

Nicolas de Gemilieu (1674).

Fauste Ginier (1684).

Nicolas de Gemilieu (1690).

Fauste Ginier († 1696).

Anselme Rubin (1696).

Maure de Millioz (1699).

François Serrasin (1702).

Maure de Millioz (1708). Pour le personnel du couvent à cette époque, voir *Archives Dép.*, E., n° 927.

F. Serrasin (1720 † 1723).

Célestin Truffon (1726).

Ildefonse Belly (1732), de Yenne.

1. *Acad. Sal.*, XVI, 38.

Digitized by Google

Nous avons vu le pape Urbain VIII faisant de Talloires la tête d'une Congrégation nouvelle des Bénédictins réformés Allobroges. Bien qu'en vertu de cette bulle, Talloires eut réussi à s'annexer les prieurés de Thiez, de Rumilly, de Sillingy, de Chindrieux et de Lovagny, on ne put jamais, faute de sujets et de ressources, ériger ces prieurés en communautés régulières. C'est pourquoi le pape Clément X obligea les religieux de Talloires à s'unir à quelque Congrégation de leur Ordre ; ceux-ci choisirent le Mont-Cassin, et l'union fut prononcée par bref du 18 juillet 1674. C'est à partir de ce jour que les supérieurs de Talloires changèrent le titre de Prieurs contre celui d'*Abbés*.

Cette union ne produisit point les heureux effets qu'on attendait. L'abbé du Mont-Cassin était trop éloigné, et les visiteurs, étrangers au langage du pays et à ses mœurs, ne connaissaient, dans leur trop courte apparition, que ce que les moines faisaient parvenir à leur connaissance. Aussi l'indiscipline et le désordre régnèrent à nouveau dans le couvent, et l'abbé Mellarède, écœuré de cet état de choses non moins que des tracasseries incessantes que les religieux lui suscitaient à propos des revenus du Monastère [1], résigna-t-il l'Abbaye (16 décembre 1764) pour se retirer dans son château du Bettonet, où il mourut en 1780 [2].

Michel de Rolland (1738). Le 19 septembre de cette année, le couvent acquiert de noble Louis-Henri de l'Allée. Interviennent dans l'acte, doms M. de Rolland, abbé régulier ; Ildephonse Belly, abbé de Sainte-Anne ; Jérémie Jaquet, prieur de... ; P. Delachenal, prieur de Sillingy ; Emilien Gay, d'Annecy, doyen ; Pierre-Damien Pignier ; Placide Mégevand, doyen et procureur de Saint-Germain ; J.-B. Ribitel, doyen ; Romain de Remilliet, Anselme de Chassey ; F. Estivent, lecteur ; Germain de Saultier, Antoine Constantin, Antoine Dunand, procureur et cellerier ; Florentin Devieux et Ferdinand Jaillet.

F. Estivent (1753).

Ildefonse Belly (1759). Pour le personnel du Monastère, lors de son élection, voir *Arch. Dép.*, E., n° 376. Belly mourut en 1768, âgé de 94 ans.

1. Voir *Revue Sav.*, 1864, p. 21.
2. Cet abbé, qui avait été réformateur des études à Turin et qui a laissé une Histoire de Provence, légua sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle à la ville de Chambéry (Foras : *Armorial*).

Digitized by Google

Rodolphe-Hyacinthe Duclos du Fresnoy, d'Esery (1765-1773). Fils de noble François-Hyacinthe du Clos, comte de Bonne.

Le nouvel abbé voulant éviter les inconvénients subis par son prédécesseur, fit demander par le roi Charles-Emmanuel III que ses revenus fussent arrêtés à un chiffre fixe. Grâce à l'intervention royale et à la rare sagesse du sénateur Biord, délégué à cet effet, une transaction intervint (17 décembre 1767) entre l'abbé d'Esery, dom Florentin, abbé régulier, dom Léandre Carron, procureur, et les autres religieux : les revenus de l'abbé commendataire furent fixés à 2,500 livres, qui représentaient l'excédent des recettes sur les dépenses annuelles, et par ainsi se trouvèrent apaisées des discussions qui duraient depuis un siècle [1]. La conduite des moines, toutefois, n'étant pas plus régulière, Mgr Biord prit à tâche de les réformer. Il rappelle à la Maison-Mère les religieux de Rumilly [2], de Saint-Jorioz et de Sillingy (1766); transfère les offices de la paroisse de Talloires de l'église du couvent dans l'église qu'il fit élever au centre du bourg (1772); amène les religieux, moyennant la modique somme de 200 livres, versée une fois pour toutes, à renoncer au droit de *spoglio* qu'ils prétendaient sur les cures dont ils avaient le patronage (1769); enfin, le 12 novembre 1784, après en avoir reçu l'ordre du Pape, il se rendit à Talloires, accompagné de l'abbé de Thiollaz, son vicaire général, et traça aux religieux une ordonnance en 21 articles, dont on trouvera le résumé dans la *Revue savoisienne* (1881, p. 39), ou dans la Notice de Jules Philippe (p. 55).

Jean-Xavier Solar, de Villanova (1778-1788, etc.).

A la mort de l'abbé Duclos (25 février 1773), la Commende de Talloires demeura vacante pendant cinq années, car la nomination de son successeur, Jean-Xavier Solar, est du 14 mars 1778.

Florentin Dévieux (1766). Etait fils de noble Philibert de Condon, d'Evian.

Jacques Gavent (1771).

Maur de Regnaul de Launoy (1772).

1. Voir l'article déjà cité de la *Revue Sav.*, où l'on trouve le nom des quinze religieux qui composaient alors la Communauté.

2. Résidaient alors à Rumilly : doms Fd de Gavand, Jh-Mie de Grailly et Rapin ; à Saint-Jorioz : dom Théophile Audé ; à Sillingy : Gibal (Charles) et Courtois d'Arcollières.

Digitized by Google

L'ordonnance de Mgr Biord n'ayant pas réussi à rétablir la discipline à Talloires, le Pape, sur le conseil du cardinal Gerdil, délégua le chanoine Paget qui somma les religieux de choisir entre la réforme proposée ou la dissolution, leur imposa une taxe et nomma d'office supérieur provisionnel, dom Maur de Launoy, dont il connaissait l'énergie. Malheureusement, ce dernier mourut d'une chute, quelques mois après, à Bissy, près de Chambéry (28 février 1787). On lui donna pour successeur dom de Sirace, remplacé peu après par dom Dévieux.

La Révolution survint qui dispersa les moines et vendit le couvent à MM. Petel et Recordon, d'Annecy, lesquels y installèrent d'abord une fabrique de salpêtre.

A cette époque, le couvent comptait 7 à 8 religieux, savoir, doms :

Florentin d'Evieu, abbé claustral, profès 1735.

J.-B. de Sirace, de la Balme-de-Sillingy, profès 1779.

Léandre Carron, de Thonon, profès 1756.

Benoît (François-Alexis) Nicod de Maugny, de Draillant, profès 1770.

Zacharie de Mouxy — Charrières (Charles), qui mourut à Annecy le 14 mai 1817, en léguant 7.000 livres aux Hospices de la ville.

François Dufour, de Rumilly, qui émigra et mourut en 1805.

Bernard Rubellin (Charles-Maurice), de Rumilly, profès 1765, mort en 1812. C'était, au dire de Croisollet, un mathématicien distingué, qui a laissé sur cette science deux gros cahiers manuscrits dignes d'être imprimés.

Florentin Dévieux (1778).
Maur de Launoy (1786).
Louis-Philibert de Sirace (1787).
Florentin Dévieux (1792).

PRIEURS (quelques-uns des).

Ottavio Crova (1675).
Germain Hoste (1699).
P. Célestin Buffon (1702).
Romain Mottet (1711).
Joseph Machet (1728).
Germain Saultier (1767).
Antoine Constantin (1780).

J.-F. Gonthier.

Digitized by Google

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS DE BERGÈRES

PREMIER GROUPE

(Suite.)

La Jeune Sylvie.

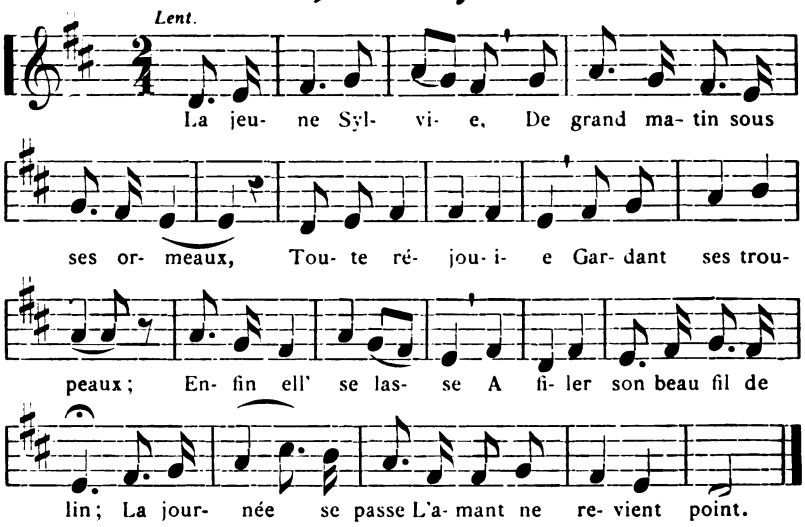

Habère-Lullin : *M. Bouvet.*

La jeune Sylvie,
De bon matin sous ses ormeaux,
Toute réjouie,
Gardant ses troupeaux ;
Enfin ell' se lasse
A filer son beau fil de lin ;
La journée se passe
L'amant ne revient point.

Voyant la journée
Presque tout à fait écoulée,
Elle s'est écriée,
Toute chagrinée :
« Je suis délaissée,
Je ne vois plus mon cher amant ;
Oh ! quelle destinée
Le retient si longtemps ! »

L'aurore brillante,
Un beau soleil à son lever,
La pauvre dolente
Attend son coucher.
Les oiseaux sauvages,
Surtout le beau rossignolet,
Par un doux langage,
Vont la r'consoler.

Au rossignol elle s'adresse :
« O toi, le prince des amants,
Tu vois ma tendresse
Et mon grand tourment ;
Ton aimable zèle
Te rendra mon bon voyageur.
Dis-moi des nouvelles
De mon serviteur.

Digitized by Google

— Oh ! quelles nouvelles,
Sylvie, demandes-tu de moi,
De ton infidèle ?
Il est loin de toi.
Il a pris les armes,
Il est au service du roi ;
Apaise tes larmes,
Reconsole-toi.

— Rossignolet sauvage,
Toi qui entretiens tous les jours,
Sur ces verts bocages,
Nos tendres amours,
Porte-lui, je t'en prie,
Dedans ton bec cet anneau d'or ;
Dis-lui que Sylvie
Est presque à la mort.

Cet oiseau sauvage,
Reprend, guerrier, son vol vaillant,
D'un léger plumage
Va droit à Milan [1].
Il voit notre armée,
Campée dans ces pays flamands,
Très bien arrangée,
Rien d'aussi charmant.

L'oiseau prit sa pose
Sur la tente de son amant ;
Là, il se repose
Et par son doux chant
Dit : « Sors de la tente
Promptement pour venir me voir ;
Ta beauté brillante
T'envoie le bonsoir. »

Il sort de sa tente
Avec courage et transport ;
Pleure, se lamente.
Voyant l'anneau d'or :
« Ah ! ce sont les gages
Que ma Sylvie tient de moi ;
De ses pâturages
Ell' me les renvoie. »

— Elle est trop fidèle
Pour un cruel, perfide amant ;
Je t'ai vu près d'elle
Dans ce bois charmant.
Te croyant fidèle,
Te donnait toutes ses faveurs,
Tu te moques d'elle ;
Tu n'es qu'un trompeur.

Dis-moi si tu l'aimes,
Je lui ferai tes compliments,
Demain, à l'aurore.
Au soleil levant,
Je dirai : « La belle,
Reprends tes gages et tes amours ;
Ton amant fidèle
T'aimera toujours. »

Petit Oiseau.

Doux et modéré.

Pe- tit oi- seau et tour- te- rel- le, Vous m'en- ten-

dez pleu- rer, gé- mir ; Di- tes à mon a- mant fi- dè- le Que sa maî-

tres- se va mou- rir. Dans l'es- cla- va- ge Dès mon jeu-

1. Dans une version de M. J. Tiersot (*Ch. pop. Alp.*, p. 348,) il s'agit de la ville belge de Menin (Flandre occidentale).

Cet...
Reprend son vol badin
.....
Arrive à Menin.

Digitized by Google

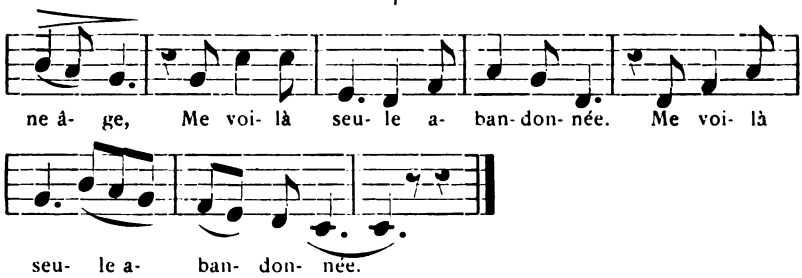

Petit oiseau et tourterelle,
Vous m'entendez pleurer, gémir [1] ;
Dites à mon amant fidèle
Que sa maîtresse va mourir.

— Mon père ainsi que ma mère
M'ont défendu de te parler ;
M'ont défendu en ta présence
Ni de te voir, ni de t'aimer.

J'ai tant pleuré, versé de larmes,
J'ai arrosé le vert gazon ;
Je n'en puis plus, je rends les armes ;
Oui, j'abandonne mes moutons.

Lorsque l'amour est trop volage,
Et qu'on a des amants trompeurs,
Ils nous prennent notre cœur en gage,
Et se sourient de nos malheurs.

Refrain : Dans l'esclavage
Dès mon âge,
Me voilà seule, abandonnée.

Habère-Lullin *(M. Bouvet)*.

L'Amant soldat renié.

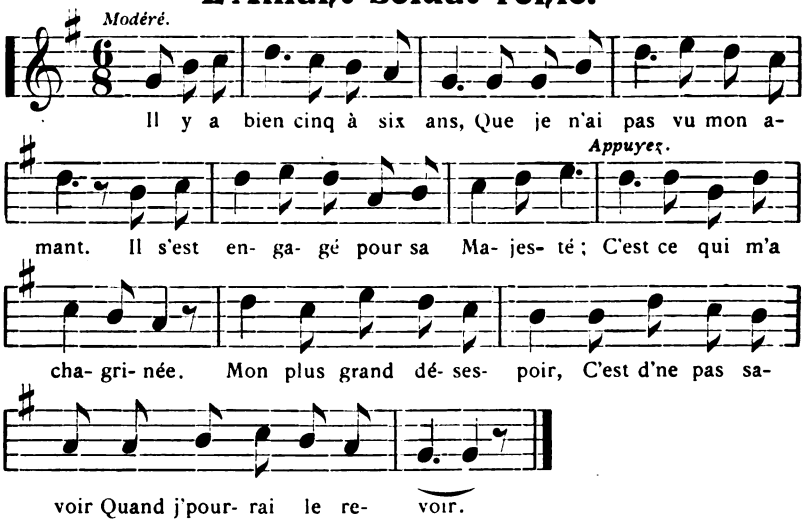

C'est la mélodie récemment retrouvée à Abondance, grâce à l'obligeance de M. J. Crétin, de la chanson de même titre dont nous avons donné le texte précédemment.

1. *Var.* : Qui m'entendez...
ou : Toi qui m'entends...
Va dire à...

Digitized by Google

DEUXIÈME GROUPE

(Les Dialogues)

La Bergère infidèle.

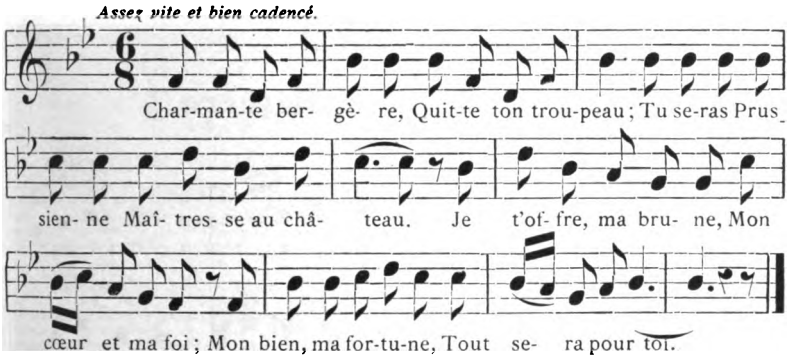

1 Charmante bergère,
Quitte ton troupeau ;
Tu seras Prussienne,
Maîtresse au château.
Je t'offre, ma brune,
Mon cœur et ma foi,
Mon bien, ma fortune,
Tout sera pour toi.

9 — Monsieur, ce langage
Me paraît flatteur ;
Je connais l'adresse
D'un très grand seigneur,
A votre langage,
Oh ! oui, Monseigneur.
Toute fille sage
Tient à son honneur.

17 — Charmante bergère,
J'n'en suis point flatteur.
Je suis millionnaire
D'un très grand honneur ;
Or et bijout'rie
Brill'nt autour de moi ;
Ma grande noblesse,
Tout sera pour toi.

25 — Mon père et ma mère
Sont de pauvres gens,
Souvent la misère
Leur caus' du tourment.
Vivre en opulence
En s'éloignant d'eux,
Mon cœur, en silence,
Serait malheureux.

33 — Charmante bergère,
J'connais ton bon cœur ;
Ton père et ta mère
Auront du bonheur.
Un bel équipage
Comblera leurs vœux.
Notre mariage
Les rendra z'heureux.

41 — Dans mon beau village,
Au jeune Colin,
J'ai promis pour gage
Mon cœur et ma main.
— Colin dit qu'il t'aime
Mais peut te tromper ;
Moi, je suis sincère
Je veux t'épouser.

49 — J'renonce aux promesses
Que j't'ai fait, Colin,
Car pour la richesse
J'engage ma main ;
Mon père et ma mère,
Pauvres villageois,
Bientôt, je l'espère,
Vivront en bourgeois.

57 — Charmante bergère,
Vers ces doux vallons,
Une autre bergère
Sera mon tendron.
Que tout te prospère
Et de jour en jour,
Que ton millionnaire
T'aime pour toujours.

Digitized by Google

Héry-sur-Alby (*M. Folliet*). — Lully. — Chablais (*Mme Baud*). — Vallée d'Aulps.

Var. : 9 Votre doux langage
13 Je tiens ce langage
30 Trop éloigné d'eux.
48 Si tu veux m'aimer.

49 Colin, mon ami,
Je viens te dire adieu ;
Adieu, bois, verdure
Adieu pour toujours.

La 3e strophe est propre à la version de Lully et la 8e à celle d'Héry.

Que faites-vous Bergère ?

Mouvement de berceuse légèrement accéléré.

Que fai- tes- vous, ber- gè- re, Là- haut

sur ces val- lons ? — Ce que je fais, dit- el- le, J'y prends les

Contrevoix

soins Du trou- peau de mon pè- re Qui n'est pas loin, Du trou-peau

de mon pè- re Qui n'est pas loin.

Que faites-vous, bergère,
Là haut, sur ces vallons ?
— Ce que je fais, dit-elle,
J'y prends les soins
Du troupeau de mon père } *bis.*
Qui n'est pas loin.

— Je voudrais bien, bergère [1],
M'asseoir auprès de vous.
— Oh ! non, oh ! non, dit-elle,
Retirez-vous,
Car les chiens qui me gardent } *bis.*
N'en sont pas doux.

1. *Var.* : Ne pourrait-on...
S'...

Une version recueillie par M. Tiersot à Névache (Briançonnais) se termine par le couplet suivant (voir J. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 362) :

Là haut, là haut, bergère,
Là haut, dans ce vallon,
Le rossignol y chante,
Soir et matin,
Me dit en son langage
Son doux refrain.

Voilà une des plus populaires chansons de bergères, une de celles auxquelles participent les « garçons », et qu'on orne de la contrevoix. Par sa tonalité, l'aptitude de sa mélodie à l'accompagnement harmonique, par son rythme élargi et flottant, elle se prête très bien à l'exécution en plein air et par groupe. On la chante beaucoup en chœur dans la vallée des Habère où c'est plaisir de l'entendre.

Digitized by Google

— Je ne crains pas, bergère,
La fureur de tes chiens ;
Ce que je crains, bergère,
C'est ton honneur ;
Chose la plus certaine,
J'aurai ton cœur. } *bis.*

Chose la plus certaine,
Mon cœur, vous n'l'aurez pas ;
Vous êtes amant volage,
Garçon trompeur ;
Le berger du village
Aura mon cœur. } *bis.*

La Vernaz-Chablais *(Mlle Duc)*. — Féternes. — Châtel. — Allinges. — Vallée des Habère.

A la Chasse de la Bécasse.

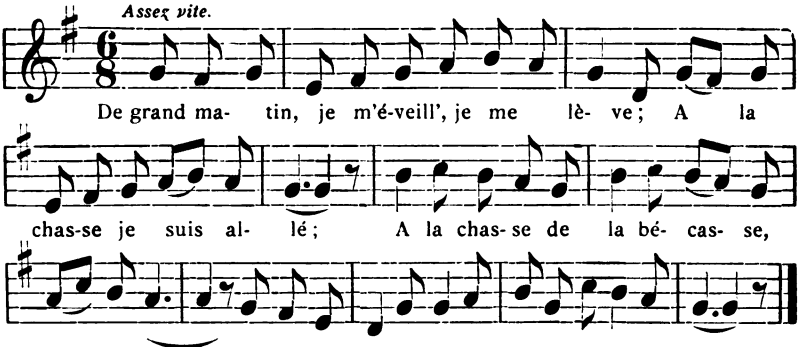

1 De grand matin, je m'éveille, je me [lève ;
A la chasse je suis allé ;
A la chasse de la bécasse,
Dans les bois ;
J'n'ai rien trouvé qu'une bergère
Qui dormait là.

7 Je lui dis : « O mon aimable ber- [gère,
Aurais-tu besoin d'un berger ? »
— Non, non, me répondit la belle,
J'n'en veux point.
J'n'ai besoin dans ma bergerie
Que de mon chien.

13 — Oh ! pour ton chien, mon ai- [mable bergère,
Pour ton chien, c'n'est pas un amant.
— Retirez-vous de ma prairie,
Vieux grognard ;
Vous n'êtes qu'un amuseur de filles,
Un babillard !

19 — Pour babillard, mon aimable [bergère,
Pour babillard, je ne le suis pas.
J'ai fait l'amour à cinq cents filles
Avant vous [1],
Sans jamais faire de tromperie
Dedans l'amour.

25 — J'ai fait l'amour, je ne veux [plus le faire,
J'ai de l'argent pour passer mon [temps ;
Je m'en irai passer ma vie
Au cabaret,
Tout en buvant du bon vin rouge
Et du claret.

(Couplet supplémentaire tiré d'une version d'Abondance.)

31 — Au cabaret, répondit la bergère,
Au cabaret, ton argent s'en ira [2] ;
Tous tes biens, tout's tes richesses
S'en iront ;
La pauvreté et la misère
Te poursuivront.

1. 2. On voit que chaque personnage tantôt voussoie son interlocuteur, tantôt le tutoie. Le sens ne suffit pas toujours à justifier ou à expliquer cette irrégularité.

Digitized by Google

Châtel *(chantée par Mlle Belleville)* (2 versions). — Abondance. — Anthy-Séchex. — Etercy. — Cruseilles. — Cette chanson est très commune dans le sud-ouest de la France.

Cf. Tiersot, p. 359.

Var. :

1 De bon matin je me lève et je prie;
De bon matin, priant Dieu, je me lève
ou : ... je me prends, je me lève;
2 ... seul je m'en va;
3 Croyant tirer une bécasse.
5 J'y *(ou :* quand j') aperçois t'une ber-[gère,
7 « Oh ! donc, bonjour, mon aimable [bergère,
10 Promptement *ou :* à l'instant.
14 Ce n'est pas un amant plaisant.
16 Amant trompeur *ou* : badineur
17 ... qu'un engueuseur...
18 Et un menteur.
21 ... à cinq cents brunes
22 Nuit et jour *ou :* Bell's comme vous
23 Jamais j'n'ai eu d'affronterie
24 Sinon de vous.
29 ... du blanc, du rouge.

Bergère, quel plaisir avez-vous seulette ?

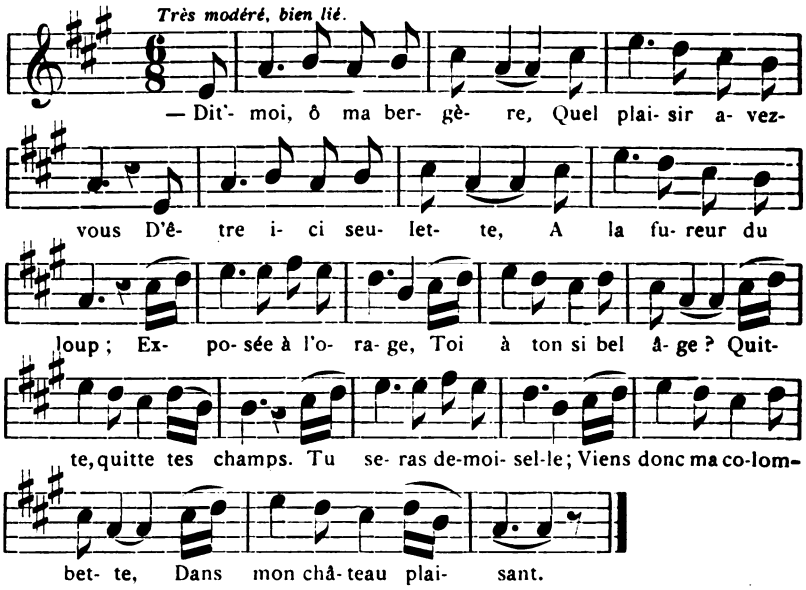

— Dit'moi, ô ma bergère [1],
Quel plaisir avez-vous
D'être ici seulette,
A la fureur du loup,
Exposée à l'orage?
Toi, à ton si bel âge,
Quitte, quitte tes champs;
Tu seras demoiselle;
Viens donc, ma colombette,
Dans mon château plaisant.

— Monsieur, je n'aurais garde
De quitter mon troupeau;
Je me rendrais volage
D'entrer dans votr' château.
J'ai bergers et bergères
D'la plus forte forgère (?) [2],
Tous cents fois plus contents
Que tout' ces demoiselles
Qui font si bien les fières
Avec leurs courtisans.

1. Même remarque que dans la chanson précédente au sujet de l'emploi de vous et de tu, successivement par le même personnage.

2. *Forgère* : Nous n'avons pu débrouiller avec certitude le sens de ce mot ; tout au plus pouvons-nous le rapprocher de l'ancien français : *forière :* « sf. lisière d'un bois, d'un champ, quelquefois bord d'un bois où les bestiaux paissaient. » *(Dict. Godefroy.)*

Digitized by Google

— Veux-tu bien, ma bergère,
Me donner tes amours ?
Je quitt'rai la noblesse
Et ces dames de Cour.
Mon château de plaisance
T'servira d'assurance
Pour tout' tes bergeries.
Et puis, belle bergère,
Je quitt'rai la forgère
Avec joie et plaisir.

— Monsieur, je n'aurais garde
De quitter mon troupeau ;
Je me rendrais volage
D'entrer dans votr' château.
J'ai mon berger fidèle
Que j'aime avec grand zèle,
Je ne puis le changer ;
Jl est joli et sage,
Il tient mon cœur en gage,
Lui seul a su m'charmer.

— Ce garçon de village
Aurait-il le bonheur,
Aurait-il l'avantage,
D'avoir ce noble cœur ?
Je ne saurais comprendre
Qu'une beauté si tendre
Soit pour un paysan ;
Si belle, vous pouvez m'croire,
Vous faites la victoire
A ces jeunes courtisans.

— Que vous êtes terrible.
Retirez-vous d'ici,
Il n'sera pas possible
Qu'vous soyez mon ami.
J'ai mon chien de vitesse
Qui vous saute à la tête ;
J'm'en va vous le lancer.
Il n'épargne personne,
Je crains qu'il vous talonne ;
Evitez le danger.

— Permettez une chose
Avant de m'en aller,
Que j'vous dis'une parole
Et puis vous embrasser.
Permettez-le, bergère,
Pour soulager mes peines,
Que me font vos beaux yeux.
Et puis, belle bergère,
Je quitt'rai la forgère
En vous disant adieu.

— Monsieur, tout' vos caresses
Me font mettre en courroux ;
J'crains plus votre finesse
Que la fureur du loup :
Si un loup en furie
Vient dans ma bergerie,
N'emporte qu'un agneau ;
Vous, par votr' langage tendre,
Vous tâchez de me prendre
Tout c'que j'ai de plus beau.

Habère-Poche. — Lullin *(Chantée par Mlle Françoise Chédal).*

La Bocagère.

Léger

O ma char- man- te bo- ca- gère, Je viens te voir en ce val- lon Veux- tu m'ac- cep- ter pour mi- gnon ? Je te fe- rai mon hé-ri- tière. Mon pe- tit cœur, Je fe- rai ton bonheur, Il faut nous ma- ri- er tout à l'heure.

Digitized by Google

1 O ma charmante bocagère,
Je viens te voir en ce vallon :
Veux-tu m'accepter pour mignon ?
Je te ferai mon héritière.
Mon petit cœur,
Je ferai ton bonheur ;
Il faut nous marier tout à l'heur'.

8 — Monsieur, cela ne presse guère,
Cela mérite attention,
Aussi un peu de réflexion.
Vous allez en r'gardant la terre,
Vilain grison,
Vous perdez la raison ;
J'aime bien mieux un jeune garçon.

15 — Ma fille, quoiqu'je sois sur l'âge,
Je vaux bien un jeune garçon,
Je suis gai comme un papillon,
Va, je ferais bien ton ouvrage !
Rien n'est si doux
Que d'avoir un époux ;
Mon petit cœur, oui, marions-nous.

22 — Vous me parlez de mariage,
Vous avez les cheveux tout blancs ;
Vous ressemblez au juif-errant ;
La couleur de votre visage
Me fait horreur ;
Oui, vraiment, j'en ai peur,
Allez, vous reviendrez tout à l'heur'.

29 — Tu me parais bien difficile,
Moi qui t'aime avec tant d'ardeur ;
Si tu voulais, mon petit cœur,
Venir voir chez moi : tout y brille :
Maison dorée,
Argentée, bien parée,
Et pour toi toute bien préparée.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

39 C'est pour toi si tu veux, ma fille,
Tu trouveras
Des florins, des ducats ;
Et en carrosse, tu rouleras.

43 — Monsieur, si je prends ma houlette,
Sur votre dos je vais frapper ;
Je m'en vais vous carillonner
A grands coups sur votre (é)squelette,
Vilain hibou,
Oh ! oui, vous êtes fou !
Jamais mon cœur ne sera pour vous.

Abondance *(communiquée par M. J. Crétin)*. — Recueillie également à Habère-Poche et Lullin.

M. Tiersot a trouvé des débris de cette chanson à Aime (Tarentaise). Cf. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 384.

Dans le Midi, on chante sur cet air une chanson de vendange : *La Vendemia* ; cf. L. Lambert : *Les Chants de Travail*, in *Revue des Langues Romanes*, 7 septembre 1908, p. 448.

Var. :
1 O mon aimable bocagère,
10 Un moment de réflexion.
11 Monsieur, retournez en arrière.
12 Vieux mathurin,
13 Passez votre chemin,
14 Allez et vous reviendrez demain.
31 Viens avec moi...
32 Tu verras chez moi...
42 Et en calèche...
46 ... de mon escopette,
49 Allez-vous-en, il n'y a rien pour vous.

Vers en surplus dans le 3e couplet de la version d'Habère-Poche :

De la beauté
Mon cœur est enchanté,
Unissons-nous au mariage.

Ce sont probablement les débris d'un couplet qui précèderait ou suivrait le 3e ci-dessus.

(A suivre.) Claudius Servettaz.

Digitized by Google

ESSAI DE GRAMMAIRE

DEUXIÈME PARTIE [1]

CHAPITRE V.

DU VERBE [2].

§ Ier. — Voix et Modes. Temps. Personnes et Flexions.

1. *Voix et Modes.* — Dans le parler de Thônes, ainsi que dans les autres parlers savoyards, les voix et les modes sont les mêmes qu'en français.

2. *Temps.* — Il en est de même, en général, pour les temps. Cependant il n'y a pas, à proprement parler, de participe présent, c'est-à-dire de forme verbale pouvant remplacer le pronom relatif suivi d'un verbe actif.

A Thônes, le passé défini est peu usité. Aussi pourrait-on supprimer ce temps dans le tableau des conjugaisons. Sauf pour quelques formes, telles que celles du verbe *avê* [avoir], ce temps ne se maintient que grâce à l'influence du français scolaire ou « livresque » [3].

Par contre, le subjonctif a trois temps simples.

L'un correspond au présent du subjonctif français. Les deux autres sont issus du plus-que-parfait du subjonctif latin. De là deux séries de formes. La première répond à

1. Voir *Revue Savoisienne,* 1907, fascicules 1 et 2.

2. Texte [J.D.]; paradigmes [A.C.], revus et classés par J.D.

3. Le passé défini est également inusité dans les vallées vaudoises et dans celle de Barcelonnette. On le remplace par le passé indéfini (Chabrand). Cf. « Nos dialectes manquent totalement de parfait défini. » (Brunet : *Essai sur les patois des arrond. d'Albertville et de Moûtiers,* in *Mémoires de l'Acad. de la Val d'Isère,* 1867, I, 206.)

Cependant, dans un certain nombre de patois savoyards, le passé défini est encore d'un usage courant. (Cf. *Parabole de l'Enfant Prodigue,* p. 8, sqq., et Appendice, in *Revue savoisienne,* 1908, p. 271, note 1.)

Nous n'avons pas constaté à ce sujet de limites géographiques nettement tracées.

Les seules formes vraiment usitées à Annecy sont celles des troisièmes personnes : *al alà* [il alla]; *é-z alirön* [ils allèrent]. Il en est à peu près de même dans tout l'arrondissement, sauf dans le canton d'Alby, où le passé défini est souvent employé à toutes les personnes.

A Leschaux (canton d'Annecy-sud), on ne connaît guère que la 1re personne du singulier : *d'ali* [j'allai]; *de rêdi* [je rendis].

Rappelons que, dans le français populaire, le passé défini n'est guère plus employé que l'imparfait du subjonctif. Ces deux temps, comme le constate M. P. Stapfer, sont pareillement « évités par les personnes du monde soigneuses de ne rien dire et de ne rien écrire qui ait l'air affecté. Ce sont deux pertes sans compensation ». (*Récréations grammaticales et littéraires,* p. 44. Paris, A. Colin, 1909).

Digitized by Google

l'imparfait du subjonctif français. La seconde est usitée quand on parle de l'avenir, et de préférence après les verbes qui expriment la nécessité ou la volonté. Nous pouvons donc l'appeler subjonctif futur, comme le proposait A. Constantin.

Exemples (Subjonctif présent) : *Vorë é fò që dë garnêssŏ lou çhvô* [il faut que je harnache aussitôt les chevaux].

(Subjonctif futur) : *É fò që dman dë garn'sèzŏ lou çhvô* [il faut que demain je harnache les chevaux].

D'li drê q'é m' trëtèzë (trëtèssë) com' é vodrà [je lui dirai qu'il me traite comme il voudra] [1].

Ce subjonctif futur est très usuel dans toute la Savoie [2].

Des chansons de J. Béard, en patois de Rumilly, nous extrayons la citation suivante :

D'vwé
Që dsu sa bràvă ròbă d' lannă
Le ptèze on drôlŏ fëüdà d' swé.

[Je veux que sur sa robe de laine elle mette un joli tablier de soie.]

Il arrive souvent qu'on ne tient pas compte de la différence qui existe entre le subjonctif présent et le subjonctif futur : on emploie sans nuance de sens l'une ou l'autre de ces deux formes.

Nous remarquerons que le patois peut rendre, à l'aide de l'imparfait du subjonctif, une idée exprimée en français par l'une des formes périphrastiques du conditionnel passé :

Avwé l' mépu q' të ptissâ su la trâblïă
T' povâ dinâ cmë r'n ange é paradi. (J. Béard.)

[Avec le (petit) peu que tu aurais mis sur la table, tu pouvais (=tu aurais pu) dîner comme un ange au paradis.]

On voit que le patois, comme l'ancien français, a conservé l'une des valeurs du plus-que-parfait du subjonctif latin.

Remarque. — Les verbes *devê* [devoir], *alâ* [aller] et aussi *volê* [vouloir] peuvent être regardés comme des verbes semi-auxiliaires et servent souvent à exprimer l'idée du futur [3].

3. Formation des temps. — Du présent de l'indicatif se forment tous les autres temps simples, excepté le futur et le conditionnel présent.

Le futur de l'indicatif et le conditionnel présent sont formés de l'infinitif par le changement de *â*, *i* en *erê* ou *eri* (*ërê*, *ëri* après yod), et de *ê*, *rë*, en *rê*, *ri*.

1. Cf. *Parabole*, p. 13 et 18.

2. Les parlers locaux sont parfois plus riches que le français propre. « Il est certain que le futur du subjonctif serait bien commode », disent nos grammairiens.

3. De même, dans le français régional, « il ne *veut* pas pleuvoir » s'emploie couramment pour signifier : il ne pleuvra pas.

Digitized by Google

Les temps périphrastiques se forment comme en français.

L'impératif se forme du présent de l'indicatif en supprimant les pronoms personnels. Les verbes en *â* font exception : la 2e personne du singulier est terminée par *a* atone et non par *ĕ*. Cet *ă* peut devenir tonique s'il est suivi des pronoms indiqués au § Ier du chap. IV. (Cf. *Essai de Gramm.*, 1re part., p. 25, note 2.)

Le subjonctif présent a les mêmes formes que le présent de l'indicatif ; mais la 1re et la 2e personne du pluriel sont en général inusitées.

Le subjonctif imparfait et le subjonctif futur se forment également du présent de l'indicatif, par l'adjonction de leurs désinences respectives.

Pour ces deux temps (ainsi que pour l'imparfait de l'indicatif), il faut recourir au radical de la 1re personne du pluriel (radical atone), quand le présent de l'indicatif a deux radicaux différents, dont l'un est tonique et l'autre atone.

4. Personnes. — Le patois savoyard, comme on l'a vu (§ VI, chapitre IV), peut exprimer à tous les temps et dans tous les verbes la 1re personne du pluriel à l'aide du pronom indéfini *on*. Ainsi *on di, on va, on farà* signifient non seulement : on dit, on va, on fera, mais encore : nous disons, nous allons, nous ferons [1].

Il faut ajouter que *on* est de beaucoup le plus usité. En outre, *no (nó)* est rarement employé à l'imparfait de l'indicatif et l'est moins encore au mode subjonctif [2]. Par suite, les formes verbales de la 1re personne du pluriel tombent peu à peu en désuétude dans une foule de verbes. Les temps où elles se maintiennent le mieux sont le présent et le futur de l'indicatif.

La seconde personne du pluriel est également inusitée [3] dans bon nombre de localités.

S'il pouvait échapper à l'influence du français, le patois tendrait donc à réduire les formes personnelles du verbe.

1. Cette phrase : « Comme nous sommes bien ici ! » peut se traduire : « *Cmë nó sèn bïèn ichë !* » Mais un vrai campagnard dirait : « *Nó, ç' q' on-n ë bïèn ichë !* » [A.C.]

2. Dans certaines localités, par exemple à Conflans et à Beaufort, l'indéfini *on*, généralement employé à la 1re personne du pluriel, est de rigueur devant les verbes exprimant une habitude, une coutume. On se sert de *nó* [nous] quand on veut exprimer un fait momentané. Cette distinction n'a lieu qu'au présent de l'indicatif. [A.C.]

3. L'observation suivante d'A. Constantin nous fournit l'explication de ce fait : « Les gens de la campagne, quand ils parlent à une personne qu'ils ne peuvent tutoyer, emploient rarement *vous* ; ils diront de préférence : *Ntra dàmă i sa mïeu qe nò* [vous le savez mieux que nous, madame]. *De vodrou bïèn që le monchu më balïissë cêntïë* [je voudrais bien, monsieur, que vous me donniez cela]. » — Ce dernier tour devient archaïque, surtout dans les bourgs.

Digitized by Google

5. Flexions. —

	SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT et SUBJONCTIF PRÉSENT	*ò, ë, ë* [diverses]	*èn, â, àn*, pour les verbes issus de *are*[1] latin[2]; *èn, i, àn*, pour les autres verbes.
IMPARFAIT	*àvò, àvé, àvë*	*àvàn, àvé, àvàn*, pour les verbes issus de *are*[1] :
	ivò, ivâ, ivë	*ivàn, ivâ, ivàn*, pour les autres verbes.
FUTUR	*erê é), eré, erà*	*erèn, eri, eron*, pour les verbes en *â, i*;
	rê(é), ré, rà	*rèn, ri, ron*, pour les autres verbes.
CONDITIONNEL	*eri, erâ, erë*	*er(ĭ)an, erâ, er(ĭ)an*, pour les verbes en *â, i*;
	ri, râ, rë	*rĭan, râ, rĭan*, pour les autres verbes (*ran*, après yod ou consonne).
SUBJONCTIF IMPARFAIT : *issò, issë, issè*		[ ], *issâ, issàn*, pour tous les verbes.
SUBJONCTIF FUTUR	*êssò, êssë, êssè*	[ ], *êssé, êssàn*, pour tous les verbes (forme archaïque) ;
	ou *êʒò, êʒë, êʒë*	[ ], *êʒé, êʒĭn*, pour tous les verbes (forme actuelle).

REMARQUE. — La désinence de la 1re personne du pluriel est *èn* au présent et au futur de l'indicatif, ainsi qu'à l'impératif. Aux autres temps, cette désinence est semblable à celle de la 3e personne du pluriel : *nóʒ alâvăn* [nous allions]; *ĭ alâvăn* [ils allaient]. De même, si l'on insiste auprès d'un paysan pour qu'il traduise par *nous* la 1re personne du pluriel de l'un des temps du subjonctif, il donne constamment à cette personne la forme de la 3e personne du pluriel :

È ne vu pâ qe nó modêssăn [il ne veut pas que nous partions];
é ne volê pâ qe nó modissăn [il ne voulait pas que nous partissions].

Rappelons que, dans la conversation usuelle des paysans, on ne trouve jamais employé, en pareil cas, le pronom *nous*.

§ II. — Alternances[3] (Radical tonique et radical atone).

Les flexions de l'indicatif présent sont tantôt accentuées, tantôt sans accent.

Sont atones : *ŏ, ĕ, ĕ, ăn*, c'est-à-dire les 3 personnes du singulier et la 3e personne du pluriel.

1. Sauf, comme on le verra, pour les verbes en yod+*are*, et les verbes assimilés.
2. A Annecy, Rumilly, Mûres : *ŏ, ĕ, ĕ* | *èn, â, ŏn.*
A Conflans (Albertville) : *e, e, e* | *ĭn, â, ŏn.*
A Onex (canton de Genève) : *ŏ, ă, e* | *èn, â, ŏn.*
A Sainte-Foy (Tarentaise) : *ŏ, ĕ, èt* | *in', â, on'.*
A Beaufort : *e, e, e* | *ĭn, â, ŏn.*
A la 3e personne du pluriel, la désinence *ăn* est relevée à Samoëns, Ugines, Chamonix; la désinence *ŏn*, à Leschaux et dans les localités indiquées ci-dessus.
3. Pour plus de détails, voir l'article que nous avons publié sous ce titre : *Mélanges savoisiens VI. — Les Alternances dans le parler de Thônes* (in *Revue de Philologie fr. et de Littérature*, tome XXII, 1er trim. 1908).
On consultera avec fruit l'ouvrage intéressant de M. Karl Jaberg : *Über die assoziativen Erscheinungen in der Verbalflexion einer südostfranzœsischen Dialektgruppe* (Aarau, 1906).

Digitized by Google

Sont toniques : *èn*, *à* (ou *i*), c'est-à-dire les deux premières personnes du pluriel.

La seconde et la troisième personne du singulier, selon les conjugaisons, sont atones ou toniques.

Par suite, le radical verbal peut offrir deux formes différentes, suivant qu'il est ou qu'il n'est pas frappé de l'accent tonique.

On sait, en effet, qu'une même voyelle latine a généralement abouti en français à des sons divers, suivant qu'elle était tonique ou atone. Il en est de même dans les parlers savoyards.

Dans ces parlers, comme dans l'ancien français, les alternances vocaliques sont plus nombreuses que dans le français actuel. Les patois, et en particulier les patois savoyards, ont mieux résisté à l'unification des formes due à l'analogie. Aussi les verbes à double radical sont-ils en plus grand nombre et le système de la conjugaison est-il plus compliqué que dans le français propre.

Dans les verbes, les principales alternances vocaliques sont les suivantes :

Alternance de *â* fermé et de *a* ouvert [1] : *dë lâvŏ* [je lave]; *nó (no) lavèn* [nous lavons].
— de *ê* et de *a* ouvert [2] : *dë vêrsŏ* [je verse]; *nó varsèn* [nous versons].
— de *a* ouvert et de *e* [3] : *d'apàlŏ* [j'appelle]; *nó apelèn* [nous appelons].
— de *é* et *e* [4] : *dë ménŏ* [je mène]; *nó menèn* [nous menons].
— de *ê* et *e* [5] : *dë parchêvŏ* [je perçois]; *nó parchevèn* [nous percevons].
— de *i* et *e* [6] : *dë crivŏ* [je crève]; *nó crevèn* [nous crevons].
— de *ou* et *o* ouvert [7] : *dë pourtŏ* [je porte]; *nó portèn* [nous portons].
— de *u* et *o* ouvert [8] : *dë pruvŏ* [je prouve]; *nó provèn* [nous prouvons].

1. A tonique, libre ou suivi d'un groupe de consonnes dont l'une est une liquide, a donné *â* fermé. Le même son, frappé de l'accent secondaire dans une syllabe initiale, est représenté par *a* ouvert.

2. Cette alternance, qui n'existe pas en français, provient du traitement du groupe latin *ĕr* + consonne. *E* tonique a donné *ê* : atone, il est devenu *a*.

3. Cette alternance correspond à l'alternance française de *è* et *e*.

4. Elle correspond à l'alternance française *è-e*, provenant du traitement de *ĭ* : *minare, pilare*. Elle dérive aussi du traitement de *é* du latin populaire : *de pésŏ* [je pèse] et *nó pesèn* [nous pesons].

5. En français, alternance de *oi-e*, *é* (issue du traitement de *ĭ* ou de *e* long).

6. L'alternance qui correspond en français est celle de *ié-e*, issus de *ĕ* latin. Elle peut aussi provenir du groupe palatale + *á*.

7. Cette alternance n'existe pas en français dans les mots correspondants. Elle résulte en effet du traitement de *ò* entravé par un groupe de consonnes dont la première est généralement *r*. Or, le son latin *ò*, qu'il soit tonique ou protonique initial, aboutit au même son français, tandis que, dans le patois de Thônes, *ò* tonique entravé donne *ou*, protonique *o*.

A Annecy et à Rumilly, l'alternance correspondante est *eu-o*.

8. Elle correspond à l'alternance française *eu-ou*, provenant de *ò* libre. En

Digitized by Google

Alternance de *on* et *o*, *e* [1] : *de fonmo* [je fume]; *nó femèn* [nous fumons] [2].

Une voyelle du radical tonique peut même disparaître quand le radical est atone. Il en résulte une nouvelle série d'alternances. Exemples : *dĕ virŏ* [je tourne], *nó v(e)rèn* [nous tournons]; *d'arculŏ* [je recule], *nz arclèn* [nous reculons].

Pour les modifications du radical de l'infinitif présent au participe passé, telles que *bris-i* [briser], p. p. *brij-à* [brisé], *lâçh-i* [laisser], *làch-à* [laissé], *kèz-i* [se taire], *kèj-à* [tu], etc., voir plus loin, § VI.

§ III. — Classification.

Indépendamment des verbes dits auxiliaires, on peut diviser les verbes en 6 catégories, caractérisées par les formes de l'infinitif et du participe passé.

La 1re catégorie comprend les verbes en *Â* (participe passé *â)*;
La 2e — — — en *I* (— — *à)*;
La 3e — — — inchoatifs en *I* (participe passé *i)*;
La 4e — — — en *I* non inchoatifs, à participes divers;
La 5e — — — en *È* (participe passé *u)*;
La 6e — — — en *Rĕ* (— — *u* et participes divers).

Dans une catégorie spéciale nous classerons le verbe *alâ* [aller], formé à l'aide de radicaux d'origines différentes.

L'infinitif *â*=*ā* représente le latin áre (1re conjugaison latine);
— *i* (p. p. *à)* représente le latin palatale +áre (1re conjugaison latine) [3];
— *i* (p. p. *i* et participes divers) représente le latin íre (4e conjug.);
— *ê* représente le latin ére (2e conj.);
— *rĕ (rë)* — — ĕre (3e conj.).

effet, dans le parler de Thônes, *ò* tonique est devenu *u*; protonique initial, il reste *o* ouvert.

La même alternance peut résulter du traitement de *ū*, qui donne *u*, s'il est tonique, *o*, s'il est protonique (en français, *u* dans les deux cas) : *d'acusŏ* [j'accuse], *nz acosèn* [nous accusons].

1. Sous l'influence de la nasale qui suit, *ū* tonique est devenu *on*, tandis qu'en syllabe initiale il donne *o*, qui s'affaiblit parfois en *e* et tombe. Alternance inconnue en français.

2. Dans certaines localités, on trouve aussi l'alternance *an*, *a* : *d'anmŏ* [j'aime], *ĭ anmăn* [ils aiment], *ouz aman* [vous aimez], *d'amanvŏ* [j'aimais]; infin. *aman* (mais *trovà*). Cette alternance, qui rappelle l'alternance du vieux français *ai*, *a* (j'aime, nous amons), est due au traitement de *a* suivi d'une nasale.

3. On remarquera le traitement différent de l'*a* tonique libre latin, suivant qu'il est ou non soumis à l'influence d'une palatale. Dans un cas, il reste *a*, dans l'autre il aboutit à *(ĭé) i*.

Cette loi phonétique est d'une grande importance. Ascoli l'a prise pour base d'un nouveau groupe linguistique roman, le franco-provençal (cf. *Arch. Glott.*, III, 61-70). Au lieu du terme franco-provençal, M. Suchier a proposé l'expression « mittel rhonisch », moyen-rhodanien. Constatons toutefois, avec M. Meyer-Lübke (*Gram. des Langues romanes*, I, 8, Phonétique, trad. Rabiet), que cette locution « n'est pas très juste, attendu que le domaine de tout le Haut-

Digitized by Google

§ IV. — **Verbes auxiliaires.**

1° Verbe *Étrĕ* [être].

		SINGULIER	PLURIEL
Indicatif présent	1re personne	*d' sé* 1	*nó sèn (=sin)* 4
	2e —	*t' é* 2	*vóz (vó-z) (vz) étĕ* 5
	3e —	*él (é-l) ë* 3	*i san* 6
Imparfait	id.	*d' étòŭ* 7	*nóz étĭan*
		t' étâ	*vóz étĭâ*
		él étê	*ĭ étĭan (étan)*
Passé défini	id.	*(dë fë, fò)*	*(nó fûrăn)*
		(të fë, fò)	*(vó furâ)*
		é fë, fò	*i fùrăn*
Futur simple	id.	*d' sarê* 8	*nó sarèn*
		t' saré	*vó sari*
		é sarà	*i saran*
Conditionnel présent	id.	*d' sari* 9	*nó sarĭan*
		t' sarâ	*vó sarĭâ*
		é sarë	*i sarĭan*
Subjonctif présent	id.	*që d' sêĭö* ou *sôsse* 10	*që nó sêĭèn*
		q' të sêĭë ou *sôssë*	*q' vó sëĭ*
		q'é sê ou *sêĭë* ou *sôssë*	*q' i sêĭăn* ou *sossăn*

Rhône présente ce même caractère linguistique ». Aussi M. Meyer-Lübke préfère-t-il l'expression de « français du sud-est ».

Nous ajouterons que l'on n'a pas encore tracé les limites précises de ce domaine linguistique, si tant est qu'elles puissent être rigoureusement déterminées. En Savoie, par exemple, la loi phonétique dont nous parlons ne s'applique pas à tous les patois. (Voyez plus loin : Verbes en *â*, § V, note 1.)

L'expression « franco-provençal » peut être commode ; elle n'a, comme toutes les appellations générales désignant des dialectes, qu'une valeur approximative.

1. Même forme à Annecy, Rumilly, Mûres, Samoëns, Chamonix. — Variantes : *sàĭ* (Alex), *si* (Leschaux, Albertville, Faverges, Montagny).

2. Forme relevée en Savoie dans la plupart des localités.

3. Cette forme est générale. On a *ë-t* (devant voyelle), réduit à *'t*, à Thônes comme à Annecy et à Rumilly.

4. Forme générale. Variante : *san* (Samoëns).

5. A Montagny : *éçhë*.

6. *San* alterne avec *son*, forme relevée à Annecy, Leschaux, Rumilly, Mûres, Chamonix, Albertville, Faverges, Montagny.

7. Au lieu du radical issu du latin *sta...*, on trouve fréquemment en Savoie les substituts de *eram*. Ainsi, à Chamonix : *frŏ, irâ, irë ; irĭan, irĭâ, irĭan*. A Montagny : *érou, érá, érë ; éran, erá, éran*. Dans plusieurs localités, par exemple à Albertville, les deux radicaux coexistent : *étĭou* et *érou*.

8. Id. à Annecy, Samoëns, Chamonix, etc. : *sĕràĭ* (Alex) ; *saràe* (Leschaux) ; *sarà* (Albertville, Montagny). A la 2e et à la 3e p. du sing., *saré* et *sarà* sont à peu près généralement répandus.

9. Au conditionnel, *sari* est général (à Annecy, à côté de *sarou*, de *saru* à Samoëns).

10. Les variantes relevées pour le subjonctif sont très nombreuses et fort différentes suivant les localités.

A Alex, notamment, c'est la forme de l'imparfait qui est couramment employée pour le présent : *fôssŏ, fôssé, fôssë* (ou *sàĭ*) ; *fôssèn, fôssi, fôssăn*.

Les formes les plus curieuses sont peut-être celles de Montagny : *sissŏ, sissá, sàtsë ; sàtsăn, sissá, sissăn*. Sauf la première, elles servent également pour l'imparfait.

Digitized by Google

		SINGULIER	PLURIEL
SUBJONCTIF IMPARFAIT	id.	*q' de fùsso*	( )
		q' te fùssé	( )
		q' é fù, fùssé	*(q' i fùssàn)*
IMPÉRATIF		*sëïé*	*sëïèn*
			sëï (sêhi)

INFINITIF PRÉSENT : *ëtrë* [1]
PARTICIPE PRÉSENT (Gérondif) : *(ên-n) ëtèn*
PARTICIPE PASSÉ : *ëtâ*

2° VERBE *Avê* (AVOIR).

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' é*	*nóʒ (nʒ) èn (=in)*
	2e —	*t' â*	*vóʒ (vʒ) i*
	3e —	*él a*	*ï an*
IMPARFAIT	id.	*d' avëu*	*nóʒ (nʒ) avïan*
		t' avâ	*vóʒ (vʒ) avâ*
		él avê	*ï avïan*
PASSÉ DÉFINI	id.	*d' u*	*nóʒ ûràn*
		t' u	*vóʒ urâ*
		él u	*ï ûràn*

PASSÉ INDÉFINI : *d' é avu*, etc.

FUTUR SIMPLE	id.	*d' arè*	*nóʒ arèn*
		t' aré	*vóʒ ari*
		él arà	*ï aran*
CONDITIONNEL PRÉSENT	id.	*d' ari*	*nóʒ arïan*
		t' arâ	*vóʒ arïâ*
		él arë	*ï arïan*
IMPÉRATIF		*êïë*	*aïèn (=aïin)*
			êïi
SUBJONCTIF PRÉSENT	id.	*që d' êïé*	*që nóʒ aïèn*
		qe t' êie	*që vóʒ êïi (êïé)*
		q' él êïë	*q' ï êïàn*
SUBJONCTIF IMPARFAIT	id.	*që d' ôssë*	*që nóʒ ôssèn*
		që t' ôssé et *ôssé*	*që vóʒ ôssé (ôssâ)*
		q' él ôsse	*q' ï ôssàn*

INFINITIF PRÉSENT : *avè*.
PARTICIPE PRÉSENT : *(ên-n) aïên*.
PARTICIPE PASSÉ : *avu*.

Les temps périphrastiques se forment comme en français. Ainsi le passé indéfini est : *d' é avu* [j'ai eu]; le plus-que-parfait : *d'avëü avu* [j'avais eu]; le conditionnel passé : *d' ari avu* [j'aurais eu], etc.

Variantes relevées à Annecy, Alex, Leschaux, Rumilly, Gruffy, Mûres, Albens, La Balme-de-Sillingy, Demi-Quartier, Samoëns, Ugines, Faverges, Conflans, Beaufort, Chamonix, Sainte-Foy, Montagny et Onex (Genève). — La forme usitée dans ces localités, lorsqu'elle n'est pas indiquée ci-dessous, est la même qu'à Thônes. Pour Onex, cf. la *Grammaire savoyar-*

1. A Montagny : *éçhrë* ; p. prés. *éçhên* ; pp. *éçhâ*.

Digitized by Google

de, de Duret, où sont également relevées les formes usitées à Annecy, à Albertville (Brachet) et à La Thuille, commune de Sainte-Foy.

Indicatif présent. — *Singulier.* 1re personne : *àĭ* (Ste-Foy, Montagny) ; 2e p. : *á* et aussi *â* (Annecy, La Balme-de-Sillingy, Montagny, Ste-Foy, Onex), *à* (Ugines) ; 3e p. *á* (Sainte-Foy, Onex). — *Pluriel.* 1re p. : *an* (Samoëns), *ên* (Chamonix), *avèn* (Onex), *in'* Sainte-Foy ; 2e p. : *é* (Ugines, Faverges), *â* (Conflans, Beaufort), *aï (ahi)* (Chamonix), *avi* (Onex), *éì* (Ste-Foy), *á* (Montagny) ; 3e p. : *on* (Annecy, Leschaux, Rumilly, Gruffy, Mûres La Balme-de-Sillingy, Albens, Faverges, Ugines, Onex), *ĭan* (Demi-Quartier), *ĭon* (Conflans, Beaufort).

Imparfait [1]. — *Singulier.* 1re p. : *avou* (Annecy, Rumilly, Mûres, Faverges, Ugines), *avâw* (Alex), *avĭëü* (Demi-Quartier), *avĭou* (Onex), *aveu* ou *avĭeu* (Samoëns), *ávo* (Ste-Foy), *aĭou* (Conflans, Montagny) ; 2e p. : *avĭâ* (Samoëns, Demi-Quartier, Onex), *aĭâ* (Ugines, Conflans, Beaufort), *aĭá* (Montagny) ; 3e p. : *avàĭ* (Rumilly, Mûres), *avàc* (Leschaux), *avà* (Ugines), *avâ* (Beaufort, Montagny), *avâĭ* (Alex), *avêt* (Ste-Foy), *avé* (Chamonix). — *Pluriel.* 1re p. : *avĭon* (Annecy, Onex, Leschaux), *avô* (Rumilly, Mûres), *avèn* (Faverges), *avan* (Ugines), *aĭon* (Montagny, Conflans), *avan'* (Ste-Foy) ; 2e p. : *avĭâ* (Samoëns, Demi-Quartier, Faverges, Onex), *avá* (Ste-Foy), *aĭâ* (Chamonix, Conflans, Beaufort), *avé* (Ugines), *aĭá* (Montagny) ; 3e p. : *avĭon* (Annecy, Leschaux, Demi-Quartier, Onex), *avô* (Rumilly, Mûres, Faverges, La Balme-de-Sillingy), *avan* (Alex, Ugines), *avan'* (Ste-Foy), *ĭaĭon* (Conflans, Beaufort) ; *aĭon* (Montagny), *aĭan* (Chamonix).

Passé défim. — (Les formes de ce temps n'ont été relevées qu'à Thônes, Annecy, Rumilly, Mûres et Samoëns) : *Singulier.* 1re p. : *i* (Rumilly, Mûres), *ò* (Samoëns) ; 2e p. : *ître* (Rumilly, Mûres) ; *orâ* (Samoëns) ; 3e p. : *ë* (Rumilly, Mûres, et aussi Leschaux). — *Pluriel.* 1re p. : *urŏn* (Annecy), *irŏn* (Rumilly, Mûres), *orăn* (Samoëns) ; 2e p. : *ître* (Rumilly, Mûres), *orâ* (Samoëns) ; 3e p. : *ûrŏn* (Annecy), *irŏn* (Rumilly, Mûres), *orăn* (Samoëns).

Futur. — (Formes relevées à Annecy, Rumilly, Mûres, Faverges, Onex, Samoëns, Demi-Quartier, Chamonix, Ugines, Conflans, Beaufort, Ste-Foy, Montagny) : *Singulier.* 1re p. : *aràĭ* (Rumilly, Mûres), *aré* (Demi-Quartier, Ste-Foy), *arâ* (Beaufort, Montagny) ; 2e p. : *aré* (Ste-Foy) ; 3e p. : *ará* (Ste-Foy, Onex). — *Pluriel.* 1re p. : *aran* (Samoëns), *arin'* (Ste-Foy) ; 2e p. : *aré* (Demi-Quartier, Chamonix, Faverges), *arê* (Conflans), *arâ* (Beaufort), *aréĭ* (Ste-Foy), *arâ* (Montagny); 3e p. : *aron* (Annecy, Rumilly, Mûres, Faverges, Onex, Demi-Quartier, Montagny), *ĭaron* (Conflans, Beaufort). *arin'* (Ste-Foy).

Conditionnel présent. — (Mêmes localités que pour le futur) : *Singulier.* 1re p. : *arou* (Annecy), *arĭou* (Onex) ; 2e p. : *arĭâ* (Samoëns, Chamonix, Demi-Quartier, Beaufort, Conflans, Onex), *ará* (Montagny, Ste-Foy) ; 3e p. : *ârë* (Conflans), *arê* (Onex), *arit* (Ste-Foy). — *Pluriel.* 1re p. : *arèn* (Annecy, Faverges), *arô* (Rumilly, Mûres), *arĭon* (Beaufort, Conflans) ; *arĭèn* (Onex), *aran'* (Ste-Foy), *aran* (Montagny) ; 2e p. : *arâ* (Annecy, Rumilly, Mûres), *ará* (Ste-Foy, Montagny) ; 3e p. : *ar(ĭ)on* (Annecy, Onex), *arô* (Faverges, Rumilly, Mûres), *ĭarĭan* (Demi-Quartier), *ĭarĭon* (Beaufort, Conflans), *aran'* (Ste-Foy), *aran* (Montagny).

1. Mêmes localités, mais les formes de La Balme-de-Sillingy et de Gruffy ne sont pas indiquées.

Digitized by Google

Impératif. — (Formes relevées à Annecy, Leschaux, Chamonix, Samoëns, Montagny) : *Singulier*. 2ᵉ p. : *aïë* (Annecy, Chamonix, Samoëns, Leschaux), *a* (Montagny). — *Pluriel*. 1ᵉ p. : *èn* (Montagny) ; 2ᵉ p. : *ossé* (Samoëns), *aï (ahi)* (Annecy), *aïi* (Leschaux), *aïá* (Montagny).

Subjonctif présent. — (Formes relevées à Annecy, Leschaux, Chamonix, Samoëns, Demi-Quartier, Onex, Albertville, Beaufort, Conflans, Montagny, Ste-Foy) : *Singulier*. 1ᵉ p. : *aïe* (Annecy, Albertville, Onex), *ò* (Ste-Foy), *àïŏ* (Leschaux) ; 2ᵉ p. : *aïe* (Annecy, Albertville, Leschaux, et également à Onex, à côté de *êïë*), *è* (Ste-Foy) ; 3ᵉ p. : *aïe* (Annecy, Albertville, et aussi à Onex, à côté de *èïë*), *èt* (Ste-Foy). — *Pluriel*. 1ᵉ p. : *èïèn* (Annecy, Onex), *eun'* (Ste-Foy) ; 2ᵉ p. : *aïi* (Albertville, Onex), *ëï* (Ste-Foy) ; 3ᵉ p. : *êïon* (Onex), *aïon* (Annecy, Leschaux, Albertville, et aussi Onex), *eun'* (Ste-Foy).

A côté des formes issues du présent du subjonctif latin, on trouve également employées, notamment à Thônes, ainsi qu'à Annecy, Chamonix, Samoëns, Albertville, Conflans, Beaufort, Demi-Quartier, Montagny, avec la valeur d'un présent, des formes analogiques ou se rattachant au plus-que-parfait du subjonctif latin. Exemples :

Singulier. 1ᵉ personne : *aïèsŏ* et *êïèsŏ* (Annecy), *aïasse* (Albertville), *aïsse* (Conflans), *ossŏ* (Chamonix), *osse* (Samoëns), *usse* (Beaufort), *òssë* (Montagny), *ussŏ* (Demi-Quartier), *êïèsŏ* (Thônes) ; 2ᵉ p. : *aïêsë* (Annecy), *aïassë* (Albertville), *ôssâ* (Conflans), *ossâ* (Chamonix), *osse* (Samoëns), *ussë* (Beaufort, Demi-Quartier), *ôsse* (Montagny), *êïèsë* (Thônes) ; 3ᵉ p. : *aïêsë* (Annecy), *aïassë* (Albertville), *ôssë* (Conflans, Montagny), *ossè* (Chamonix), *osse* (Samoëns), *ussë* (Beaufort, Demi-Quartier), *êïèsë* (Thônes). — *Pluriel*. 1ᵉ p. : *aïassèn* (Albertville), *aïssŏn* (Conflans), *ossàn* (Chamonix), *ossïan* (Samoëns), *ussèn* (Beaufort), *issăn* (Montagny), *ussàn* (Demi-Quartier) ; 2ᵉ p. : *aïêsë* (Annecy), *aïasse* (Albertville), *ôssâ* (Conflans), *ossâ* (Chamonix), *ossïé* (Samoëns), *ussâ* (Beaufort, Demi-Quartier), *issá* (Montagny), *êïèsë* (Thônes) ; 3ᵉ p. : *aïêsŏn* (Annecy), *ïaïassòn* (Albertville), *ïòssŏn* (Conflans), *ossăn* (Chamonix, Samoëns), *ussŏn* (Beaufort), *issŏn* (Montagny), *ussăn* (Demi-Quartier), *êïèsăn* (Thônes).

A Leschaux, *àïŏ* s'emploie pour le présent, *aïèsŏ* pour le futur.

Subjonctif imparfait. — *Singulier*. 1ᵉ p. : *issou* (Annecy), *osse* et *usse* (Samoëns), *ussŏ* et *ossŏ* (Onex), *issŏ* (Leschaux, Montagny), *ussŏ* (Ste-Foy), *usse* (Conflans, Beaufort, Demi-Quartier) ; 2ᵉ p. : *issâ* (Annecy, Leschaux), *ossâ* et *ussâ* (Samoëns), *ussâ* (Onex, Demi-Quartier), *ossa* (Onex), *ussë* (Ste-Foy), *ôssâ* (Conflans, Beaufort), *issá* (Montagny) ; 3ᵉ p. : *ussë* (Annecy, Onex), *osse* et *usse* (Samoëns), *ossë* (Onex), *issè* (Leschaux, Montagny), *ussèt* (Ste-Foy), *ôssë* (Conflans, Beaufort), *usse* (Demi-Quartier). — *Pluriel*. 1ᵉ p. : *ossïan* et *ussïan* (Samoëns), *ussïon* et *osson* (Onex), *ussan* (Ste-Foy), *ôssïn* (Conflans, Beaufort), *issăn* (Montagny) ; 2ᵉ p. : *issâ* (Annecy, Leschaux), *ossïé* et *ussïâ* (Samoëns), *ussïâ* et *osta* (Onex), *ussá* (Ste-Foy), *ossâ* (Conflans), *ussâ* (Beaufort, Demi-Quartier), *issá* (Montagny) ; 3ᵉ p. : *ossŏn* (Annecy), *ossăn* et *ussăn* (Samoëns), *ussŏn* et *ossŏn* (Onex), *issŏn* (Leschaux), *ussăn* (Ste-Foy), *ïussŏn* (Conflans), *ïòssŏn* (Beaufort), *ïïissăn* (Demi-Quartier), *issàn* (Montagny).

L'Infinitif est *avél* à Valmeinier (Maurienne) ; *avàï* à Rumilly et à Moûtiers ; *avâ* à Cruseilles, Montagny, Albertville ; *avàe* à Leschaux.

Le Participe présent est *aïë* dans de très nombreuses localités.

Digitized by Google

§ V. — **Verbes en Â** [1].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' âmŏ*	*nóz (nz) amèn* [2]
	2e —	*t' âmĕ*	*vóz* [3] *(vz) amâ*
	3e —	*él âmĕ*	*ĭ âmăn*
IMPARFAIT	id.	*d' amâvŏ*	*nóz amâvăn*
		t' amâvé (amavâ)	*vóz amâvé*
		él amâvĕ	*ĭ amâvăn*
FUTUR	id.	*d'âm(e)rê* [4]	*nóz âm(e)rèn*
		t' âm(e)ré	*vóz âm(e)ri*
		él âm(e)rà	*ĭ âm(e)ron*
CONDITIONNEL PRÉSENT	id.	*d' âm(e)ri*	*nóz âm(e)rĭan*
		t' âm(e)râ	*vóz âm(e)râ*
		él âm(e)rë	*ĭ âm(e)rĭan* [5]
IMPÉRATIF		*âmă* [6]	*amèn*
			amâ
SUBJONCTIF PRÉSENT	id.	*qe (qĕ) d' âmŏ*	[*q' on âmĕ*]
		qe t'âmĕ	[inusitée]
		q' él âmĕ	*q' ĭ âmăn*
SUBJONCTIF FUTUR	id.	*qe d' amêzŏ (êssŏ)* [7]	[*q' on amêzĕ*]
		qe t' amêzĕ (êssĕ)	*qĕ vóz amêzé (êssé)*
		q' él amêzĕ (êssĕ)	*q' ĭ amêzĭn (êssăn)*
SUBJONCTIF IMPARFAIT	id.	*qe d' amissŏ*	[*q' on amissĕ*]
		qe t' amissĕ (issâ)	*qĕ vóz amissâ* [8]
		q' él amissĕ	*q' ĭ amissăn*

1. Cette flexion est générale en Savoie (avec ses variantes *ò, á*). Notons toutefois les infinitifs consonantiques en *èl, él,* à Valmeinier; en *èr,* à Modane, à Montricher; en *âr,* à Sainte-Foy.

2. Quand le radical est terminé par *ĭ* (yod), la flexion de la 1re personne du pluriel est *ên* : *nó nó marĭén* [nous nous marions].

Finale atone à Albertville, Beaufort, Moûtiers : *no modĭn* [nous allons]; *no pârlĭn* [nous parlons].

Le radical s'est unifié récemment dans la prononciation de beaucoup de gens : *âmâ, nz âmèn.*

3. Nous nous bornerons désormais à donner la forme pleine du pronom *(nó-z) nóz* et *(vó-z) vóz,* réduite souvent devant voyelle à *nz, vz.*

4. L'*e* initial de la flexion est un véritable *e* muet; mais, après l'yod ou une consonne mouillée, cet *e* se fait entendre : *Nó nó marĭërèn* [nous nous marierons]; *dë më marĭëri* [je me marierais]. Cette remarque s'applique au futur et au conditionnel présent de tous les verbes.

5. Après un radical terminé par *ĭ* (yod), la flexion de la 3e personne du pluriel se réduit à *ëran* par euphonie : *i se marĭëran* [ils se marieraient].

6. Rappelons que la désinence atone *ă* de la 2e personne du singulier devient tonique lorsque le verbe est suivi d'un pronom personnel enclitique : *amà-le bèn* [aime-le bien] : mais on prononce *âmă-lé* [aime-les].

7. Au subjonctif futur, les formes *êssŏ*... tombent en désuétude.

On remarquera le report de l'accent sur l'antépénultième dans *dë sàlŭŏ* [je salue], *dë contìnwŏ* [je continue]; à l'impératif : *contìnwă dan* [continue donc]. De même, *d' më màrĭŏ* [je me marie].

8. On voit qu'à l'imparfait du subjonctif l'analogie a introduit la flexion *iss*... Il y aurait à écrire, sur l'emploi de ces formes dans les verbes de la 1re conjugaison et sur leur expansion dans les divers parlers, un curieux chapitre de grammaire historique. Le français propre n'a pas échappé à pareille analogie. Au XVIe siècle, les grammairiens sont loin de s'accorder sur les paradigmes de l'im-

Digitized by Google

INFINITIF : *amâ*
PARTICIPE PRÉSENT : *(èn-n) amèn*
PARTICIPE PASSÉ : *amâ*

(A suivre.) A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. MURET : **De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

M. Ernest Muret vient de publier dans la *Romania* une remarquable étude qui, soigneusement documentée et d'une méthode scientifique irréprochable, devra être lue et méditée avant tout par ceux qui s'intéressent à l'origine des noms de lieux de la Suisse romande et de la Savoie. Elle fait grand honneur au professeur de l'Université de Genève qui y élucide avec précision bien des points restés obscurs dans un sujet que personne jusqu'à lui n'avait su traiter à fond, parce que personne avant lui n'avait contrôlé les formes médiévales à l'aide d'un critérium linguistique rigoureux. Son attention s'est, en outre, portée sur la prononciation des différents patois locaux, et ce n'est pas là la partie la moins utile et la moins nouvelle de son œuvre.

Personnellement, je lui sais grand gré d'avoir mis en lumière la part que méritaient mes modestes travaux, bien que la cri-

parfait du « meu conjonctif », ou optatif. En 1540, dans son *De Gallica verborum declinatione*, Robert Estienne recommandait les formes en *issions, issiez*, à la 1re et à la 2e personne du pluriel. (Cf. LIVET : *La Gramm. fr. et les Grammairiens du XVIe siècle*, p. 461.)

L'auteur du *Gallicae linguae Institutio*, J. Pillot, écrivait : Gardez-vous de dire *aimassions, aimassiez* ; il faut dire *aimissions, aimissiez*. (*Ibid.*, p. 313.)

C'est ici le lieu de rappeler l'opinion du chantre de la *Savoye*, J. Peletier du Mans : « Et quand les uns disent *allassions*, les autres *allissions*, desquels l'un est regulier et l'autre non, si est-ce que tout le monde sait que c'est à dire. » (*Ibid.*, p. 157.)

Ailleurs Peletier, par l'intermédiaire d'un personnage de ses dialogues, donne une singulière explication de cet usage : « Depuis que les François ont été en paix, ils ont commencé à parler plus doucement, et, si j'osois dire, plus mollement. Ne les avons-nous pas vus si sujets à leurs dames, qu'ils eussent cuidé estre peché mortel de prononcer autrement qu'elles ?... Et de là est venu *aimissions, parlissions, donnissions*. » (*Ibid.*, p. 160.)

Dans un article intitulé « La Déformation de la Langue française », publié dans le *Temps*, 19 août 1905, et reproduit dans les *Récréations grammaticales et littéraires*, p. 5, M. P. Stapfer regrette que ces formes moins lourdes *aimissions, aimissiez*, n'aient pas prévalu. Rabelais n'a-t-il pas souhaité que « nous *allissions* à tous les diables ?» (Voir également F. BRUNOT : *Histoire de la Langue française*, tome II, p. 339.)

Digitized by Google

tique assez brutale qu'il fasse d'une méthode jugée avec raison défectueuse, me soit peu agréable (p. 1 et 2), d'autant plus qu'en m'aventurant sur les terres défendues des linguistes [1] je n'avais cherché qu'à signaler l'erreur où la plupart d'entre eux se complaisaient, laissant volontiers à un autre plus compétent le soin de professer *ex cathedra* une thèse vraiment savante. Quoiqu'il en soit, heureux d'avoir donné, il y a neuf ans, quelques coups de hache utiles dans ce maquis, je n'aurai pas l'outrecuidance d'analyser à fond une étude de cette valeur. Je me contenterai d'en faire connaître brièvement les conclusions, en y ajoutant ce qui peut intéresser notre onomastique régionale.

M. E. Muret a étudié dans sa brochure les noms de lieux terminés en *in* ou *ins*, *inge* ou *inges*, *enges* ou *anges*, *ens* ou *eins* ou *ans*, dont l'origine germanique n'avait été, jusqu'à présent, à peu près contestée par personne [2]. En s'appuyant sur la prononciation des formes actuelles, locales et patoises, il montre l'existence de ces quatre séries de désinences parfaitement distinctes et dont les graphies actuelles correspondent à des formes anciennes différentes. « Des données que j'ai pu recueillir, dit-il, il résulte de la façon la plus évidente que les sons constamment notés par *en* ou *ein* (parfois *an*) répondent à *ên*, *ĕn* ou *ĭn* latins ou germaniques, et les sons notés par *in* à *în*, libre ou entravé, ou à *an* libre et accentué, précédé d'un phonème palatal [3] ».

Ce sont ces noms en *in* (féminin *ine* ou *enaz*) dont nous allons passer en revue les exemples de la Haute-Savoie. Ils proviennent généralement, au masculin et au féminin, soit de gentilices latins en *ius*, suivis du suffixe *anus* et qui forment des noms de lieux en *i-anus*, *i-ana*, soit de surnoms latins en *înus*, soit de noms germaniques en *înus*, rarement de gentilices en *înius*. Mais ils peuvent avoir aussi une autre origine.

1. Voir l'analyse que M. E. Muret a faite dans les *Archives suisses des Traditions populaires*, X, 1907, du travail très méritoire, bien qu'imparfait, de M. Jaccard : *Essai de Toponymie ; Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande* (Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande, VII, 1906).

2. En 1897, M. Philipon publia dans la *Revue de Philologie française*, XI, p. 109, etc., un article sur l'*Emploi du suffixe burgonde* inga *dans la formation des noms de lieu*. En 1900, je lui envoyai un tirage à part de mon travail par l'entremise de M. Clédat. Je ne sus jamais s'il l'avait reçu ; en tout cas, son article resta inachevé et en 1906 (*Romania*, XXV, p. 10 et 6, n.), « il abjurait tacitement, dit M. Muret, l'erreur qu'il avait contribué à propager ».

3. M. Muret avait pris date le 8 février 1906 dans une communication à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, bull. III, liv. I.

Digitized by Google

Ajoutons que les propriétés terminées originairement en *i-anus*, *i-ana*, paraissent avoir été les plus anciennement fondées par des Romains venus d'Italie qui apportèrent en Gaule, surtout dans la vallée du Rhône, ce mode de formation. Peu à peu, on lui substitua une formation en *acus* où le suffixe est gaulois. M. Muret a remarqué que les noms en *in*, *ins*, étaient surtout répandus en Suisse, sur le territoire correspondant à celui de la Colonia Equestris, ce qui fait supposer qu'un grand nombre des propriétaires nouveaux étaient, lors de sa fondation, vers la fin du premier siècle avant C., italiens. En Haute-Savoie et en Savoie, on les trouve surtout non loin des grandes voies de communication, mais ils sont plutôt rares.

Arcine, *Arsiana (villa)* de Arsius, Arcius ou Artius.

Le mas d'Arcine, à Gevrier, ne paraît pas devoir son nom à une villa romaine, mais plutôt à la famille seigneuriale dont le château était situé au pied du Vuache et qui sans doute possédait là des terres.

Barberine (Vallorcine) *Barbariana*, de Barbarius.

C'est le même nom qu'une station de l'itinéraire d'Antonin dans la Betique; mais on ne voit pas bien une propriété romaine des premiers siècles dans ce coin perdu des Alpes. De Salvan à Vallorcine, *vallis ursina*, on n'a recueilli aucun fragment de tuile à rebord. Le surnom *Barbarinus*, attesté par la forme *Barbarina* qui paraît en 1307 (Mém. de la Soc. d'histoire de Genève, XIV, p 334) après celle de *Barberina (aqua que vocatur* 1260, id. p. 51 et *Prieuré de Chamonix)* a, pour l'explication de ce nom, une valeur historique plus sûre. J'ai déjà dit l'avoir rencontré. On peut encore le comparer au nom d'homme méridional Barbarin. Il appartient à cette nombreuse classe de mots en *inus* qui désignèrent d'abord le lieu d'origine, puis la descendance, la filiation et la familiarité hypocoristique. Barbarinus est donc latin, mais il semble bien que ce ne fut que postérieurement au ve siècle qu'un homme de ce nom fonda le domaine de Barberine.

On peut comparer à ce nom de torrent celui de la Valentine (Les Gets et Verchaix) *aquam de Valentina* v. 1209 (Mém. de la Soc. d'hist. de Genève, XV, doc., p. 5) qui s'explique par celui de Valentinus, appliqué à une ancienne localité.

Burdignin, *Burdinianum*.

On ne connaît pas de gentilice Burdinius; mais il est attesté par Burdignes (Loire), qui peut venir de *Burdinias*, à l'ac-

Digitized by Google

cusatif pluriel féminin (V. d'Arbois de Jubainville : *Origines de la Propriété foncière*, p. 439).

Cevins ou Cevens (Pers-Jussy), *Caepianum*, de Caepius.

Je ne comprends pas très bien cette étymologie, car *sapientem* donne *sachant* en français, et en Savoie, *haçhon* ou *açhon*, petite hache, remonte à *hapjonem* (Constantin et Désormaux : *Dictionn. Savoyard*). Cevins, en 1730 *Civin* (cadastre), est le même que Cevins (Savoie), *Civins* 1100 ; — de *Civinis* 1139 (J.-J. Vernier : *Dictionn. topographique*). On peut leur comparer *alpe illa que dicitur civina* 1190 (*Patriae historiae monumenta*, I, col. 955), *valle civina* 1169 (*id.*, col. 855), et le nom de famille Jean *Civini*, en 1463 (Bruchet : *Arch. dép.*, Inv. E, 156).

Chessin (Taninge, Magland) *Cassianum fundum*, de Cassius, ou du surnom Cassianus.

Il y a lieu en effet ici de bien distinguer entre l'origine d'un nom de localité et la valeur historique de ce nom. Chessin est un nom d'homme qui vient de Cassianus ; mais Chessin, en 1292 *Chessim* (H. Feige : *Hist. de Mélan*, Mém. de l'Académie Salésienne, XX, 1896), petit village situé à un kilomètre de Taninge et à deux kilomètres de Flerier, un *fundus Floriacus*, ne peut avoir une origine aussi ancienne. Ce dernier domaine paraît avoir été fondé vers le milieu du deuxième siècle [1] par Florius, Floriacus aboutissant à *Flori* 1227, Mém. de la Soc. d'archéol. de Genève (= SHAG) VII, p. 350, et à *Fleyrie* 1303 (id., XIV, p. 313, n° 288). Au contraire, Chessin est un simple manse médiéval créé par un nommé Cassianus, certainement après les invasions, plus probablement après le IXe siècle, ainsi qu'en témoigne l'âge des cimetières qui, postérieurs à celui de Flerier, avoisinent les petites localités de la vallée du Giffre.

M. Muret lui compare Chessine (Ruffieux, Savoie) écrit sans doute à tort Chesine par M. Vernier, dans son *Dictionnaire topographique* et Saicine sur la carte de l'Etat-Major du type de 1889.

La forme patoise *Sessenâ* donnée par M. Fenouillet aurait besoin d'une explication, car la finale y est accentuée (*Monographie du patois savoyard*, p. 11).

A côté de Chessenaz, nom de commune, je citerai Chessenaz

1. H. Tavernier : *Taninge et ses environs*, p. 65 (Mém. de la Société savoisienne, 1888).

Digitized by Google

(Sevrier) en pat. *Sessenà*, *Chyssina* en 1238 (Bruchet : Arch. Inv., E, 108) ; *Chessina* 1271 (Id. : E, 110, p. 42) ; mais alors comment expliquer Chessenex (Dingy-St-Clair) *Chissinay* 1408, *Chessenay* 1560 (Bruchet : id., p. 50 et 114) et en 1730 à Sillingy le mas de *Cichinay* ?

Langin (Bons) *Lamianum* de Lamius. — J'ajoute *de Lingino* 1311 (Mém. de l'Acad. de Savoie, s. I, XI, p. 288).

Loisin, *Lotianum*, de Lotius. — A Passy, le Loisin.

Lugrin peut avoir trois origines : il peut venir par *Locrianum* de Locrius, ou encore de Lucrinius, Lucrianus ou de Lŭcrinus. — L's analogique (Muret, p. 26) apparaît dans *Lugrins* 1275 (Mém. de la Soc. d'hist. de Genève = SHAG, XIV, n. 159).

Lullin, *Lollianum*, de Lollius.

Marin, par *Marianum*, de Marius ou de Marinus. Dim. Marinel (Marin). Une charte de 1268 (Rev. Savoisienne = RS, 1866, 19) mentionne dans la paroisse du Reposoir *Alpibus de Marins*. Serait-ce une fausse lecture pour Marnas?

Moisin (Neydens), *Mosianum* ou *Matusianum*, de Mosius, Matusius.

Près de Draillens, se trouve la localité appelée Aux Moises avec le col du même nom, *Moèses* 1258 (Gonthier : *Inv. de l'abb. St-Jean d'Aulps*) et *aux Moyeses* en 1730. Ce nom était aussi au singulier, ainsi qu'en témoigne *pratum de la Muesii* 1274 (Mém. de l'Acad. chablaisienne, VII, doc. 10, = ACH). Serait-ce un ancien Mosia ?

Montmin. « Peut-être (par *Mummianum*) du gentilice Mummius ; plus probablement de *mont* et d'une ancienne forme dialectale de *medianus*, p. 41. » C'était mon opinion depuis longtemps, étant donnée surtout la forme explicative *de Montemedio* 1145 (Mém. de l'Acad. salésienne = AS, XXI, p. 230). Même lieu-dit à Allonzier, au pied d'une montagne.

(A suivre.) Charles Marteaux.

9694. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Digitized by Google

CAMILLE DUNANT

CAMILLE DUNANT n'est plus ! La Florimontane est en deuil : elle pleure son cher et très vénéré Président honoraire qui, le 4 juin dernier, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, s'endormit doucement pour l'éternel repos, après avoir noblement rempli sa tâche.

La belle et sympathique figure qui vient de disparaître, chargée d'années, laisse après elle l'impérissable souvenir d'une existence toute entière employée au Bien.

Ses concitoyens reconnaissants lui ont donné un touchant témoignage de respectueuse affection en lui faisant d'imposantes funérailles.

Camille Dunant, dans sa modestie, n'a voulu aucun discours sur sa tombe où il est descendu devant le recueillement ému de toute une population se pressant autour d'elle pour le suprême adieu.

La *Revue Savoisienne*, dans son prochain fascicule, dira ce que fut ce grand citoyen à qui incomba l'heureuse destinée de traverser presque un siècle entier et qui resta debout, survivant à sa génération disparue, témoin oculaire de faits enregistrés aujourd'hui par l'histoire.

Respectueusement écouté, ainsi que les vieillards des sociétés antiques, il distribuait aux jeunes les fruits de sa longue expérience. En d'exquises causeries, il évoquait ses lointains souvenirs avec son âme d'artiste toute imprégnée du parfum subtil et délicieusement fané des vieilles choses !

Ce sera pour nous un pieux devoir de rappeler l'impulsion profonde que Camille Dunant imprima au mouvement intellectuel de son temps, son action efficace dans le développement économique d'Annecy, l'œuvre féconde et désintéressée que cet homme de bien accomplit, poussé par son dévouement sans bornes et son profond amour du pays natal.

La Rédaction.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 avril 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Buttin, Cattin, A. Crolard, Désormaux, Dumont, Fenouillet, Gaillard, Gardier, Guerby, Guinier, Letonnelier, Marès, Marteaux, Nanche, J. Serand et Simon.

En l'absence de M. Le Roux, excusé, et M. Letonnelier, secrétaire-adjoint, étant indisposé, M. Désormaux, bibliothécaire, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre. M. Alexis Dunant est proclamé membre actif de la Société.

Le Président donne lecture d'une adresse de l'Université de Genève, invitant la Florimontane à participer aux fêtes qui doivent avoir lieu les 9, 10 et 11 juillet prochain, en l'honneur du 350e anniversaire de la création de l'Université. La Société Florimontane est heureuse de l'occasion qui lui est offerte d'adresser à l'Université Genevoise, avec ses meilleurs vœux, ses respectueuses félicitations. Elle désigne M. Le Roux pour la représenter à ces fêtes universitaires.

Le Président annonce qu'il a reçu de la Société des sciences, lettres et arts de Pau un vœu adressé aux pouvoirs publics, à la suite de l'incendie des archives de Pau. Cette Société demande que les précautions les plus minutieuses soient prises, afin de prévenir dorénavant pareil désastre. La Florimontane s'associe très volontiers à ce vœu. En ce qui concerne les archives de la Haute-Savoie, en particulier, il est indispensable qu'on procède le plus tôt possible à l'installation d'une conduite d'eau. M. Crolard se fera l'interprète de ce vœu auprès du Conseil général.

Le Président fait connaître que le Congrès préhistorique aura lieu cette année à Beauvais, du 1er au 6 août.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Lieutenant Buttin : *Notes sur l'emploi des Mitrailleuses d'infanterie dans le combat offensif,* Rumilly, 1909. (Don de l'auteur.)

Digitized by Google

TAINE : *Discours de réception à l'Académie française*, Firmin-Didot, 1880. (Don de M. Brunier.)

M. L. BRUNIER fait don aux archives de la Société, par l'entremise de M. GARDIER, d'un parchemin de 1443 (reconnaissance d'un pré).

M. GRIVAZ offre également aux archives diverses pièces intéressantes, entre autres un billet de logement de 1851.

M. FENOUILLET enrichit l'Album de la Société des photographies de Jules Philippe et du sénateur Folliet.

Remerciements aux donateurs.

La demande d'échange de publications présentée par la *Murithienne*, société valaisanne des sciences naturelles, est acceptée.

M. SERAND rend compte de la mission dont il a été chargé, avec MM. Crolard et Désormaux, auprès du bureau de la Société des Beaux-Arts. Les délégués de la Florimontane, très cordialement accueillis par le président et le vice-président de cette Société, leur ont exprimé, de la part de la Florimontane, leurs meilleurs souhaits pour l'œuvre de décentralisation artistique qu'ils ont entreprise.

Le comité de la Société des Beaux-Arts, par l'entremise de M. J. Serand, prie la Florimontane d'agréer l'expression de sa gratitude pour les décisions qu'elle a prises en vue de favoriser la 1re exposition artistique, qui aura lieu cette année au mois d'octobre.

Le BIBLIOTHÉCAIRE transmet à la Société les remerciements des savants romanistes (France, Suisse, Allemagne, Italie), qui ont reçu en hommage un des exemplaires de la *Flore Savoisienne* laissés à la disposition du comité.

Le PRÉSIDENT annonce le décès de M. le chanoine Chanoux, prieur du Saint-Bernard, dont les touristes et les savants garderont longtemps le souvenir. Le chanoine Chanoux ne faisait pas partie de notre Société, mais il était fort connu dans nos régions. C'est une noble figure qui vient de disparaître. Le créateur de la *Chanousia* laissera d'unanimes regrets.

Le PRÉSIDENT, en s'excusant de la longueur que doit avoir son étude sur *Le Guet de Genève*, publiée actuellement dans la *Revue*, indique à la suite de quelles recherches et constatations il s'est vu obligé de dépasser les limites tout d'abord fixées à son premier article. Il propose de prendre à sa charge les frais que coûterait l'impression d'une feuille de la *Revue*. La Société remercie son président de sa générosité et profite de l'occasion pour le féliciter de ses belles études, que tous les

Digitized by Google

Florimontans, quoi qu'il veuille dire, suivent avec un vif intérêt.

Sur la proposition de M. Désormaux, il est convenu que, dans le cas où le précédent créé par le président actuel serait invoqué par tel ou tel membre désirant prendre à ses frais, en totalité ou en partie, l'insertion de ses études dans la *Revue*, celles-ci n'en seraient pas moins soumises à l'approbation du comité de publication de la *Revue Savoisienne*.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« En Savoie, comme dans le Dauphiné et le pays de Vaud, *via* aboutit à *vi* dans le parler local. Dans l'anc. fr. on disait régulièrement *veie*. Après la chute encore mal expliquée de la finale, *vei* paraît s'être réduit à *vii*, écrit *vy* au XIIIe siècle. (*S H A B*, XIII, p. 107 ; *Franchises de Gex.)* Certains patois, par exemple celui de Morzine [1], offrent une forme plus normale *vê*, où *e* a un son ouvert, et qu'on peut rapprocher de *fê*, foi, noté aussi *fei*, en dauphin. *fey*, de *fidem*. Il est à se demander si *vê* ou *vei* ne se serait pas conservé dans d'autres patois, surtout dans les mots d'ordre topographique, comme par exemple Balvey (Rumilly), qui serait alors une notation inexacte de *Bală vey*, Bellevoie. Ce village se trouvant situé sur le tracé de la voie romaine d'Albens à Rumilly, il semblerait qu'on ait voulu la désigner par ce vocable admiratif. Un peu plus loin et dans la même direction, un autre Balvey, écrit en 1730 *Balvet*, mas habité au sud et à l'ouest de Lyon, était certainement traversé par la même voie. Enfin, près de Loisin, existe, sous une forme plus correcte, *Ballavay* (1730) ou Ballavais (Etat-Maj.), un village qui pourrait indiquer un point précieux pour le tracé de la voie si discutée de Genève dans le Vallais. Un autre nom analogue, devenu nom de famille, c'est Bonnevay. »

Le Président rappelle que les canons de bois de Thônes et les canons peints de Rumilly ne sont pas les seuls dont l'histoire ou la légende aient fait mention. Une récente publication nous apprend que longtemps on a conservé à la Tour de Londres des canons peints ayant servi, pendant la guerre de Cent Ans, à effrayer les adversaires des Anglais.

M. Désormaux, à cause de l'état de sa santé et de ses multiples occupations, regrette de ne pouvoir écrire en temps

1. M. Marullaz : *Gloss. du patois de Morzine*, renseignement dû à l'obligeance de M. Désormaux ; v. aussi A. Constantin et J. Désormaux : *Dictionnaire savoyard*, et Fenouillet : *Monographie du Patois savoyard.*

Digitized by Google

utile l'historique de la *Revue Savoisienne* dont il a été chargé par la Florimontane. (Cette publication devait coïncider avec la fête du cinquantenaire.) Il prie la Société de vouloir bien désigner un autre membre, qui mettra à profit les 1.800 fiches déjà établies dans cette intention par notre si dévoué trésorier et bibliothécaire-adjoint, M. GARDIER.

Aucun membre ne désirant rédiger cet historique, M. SERAND propose de renvoyer à 1911 l'exécution du « Livre d'Or » de la Florimontane. Cette date coïncidera en effet avec le 60e anniversaire de la fondation de notre Société. Cette proposition est adoptée.

Il n'en reste pas moins décidé que le cinquantenaire de la *Revue Savoisienne* sera célébré cette année par une excursion suivie d'un succulent dîner, dont M. Nanche sera l'organisateur. L'itinéraire choisi est le suivant : Rumilly (visite des collections du président), Val de Fier (déjeuner à l'entrée du Val). Cette promenade aura lieu le 16 mai ; en cas de mauvais temps, le 23 mai. Des lettres seront envoyées à tous les membres de la Florimontane. Les dames seront spécialement invitées. Les membres des sociétés correspondantes qui désireraient se joindre à la caravane archéologo-philologo-gastronomique seront les bienvenus.

Sur ces paroles pleines de promesses, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Pour les Secrétaires excusés,

Le Bibliothécaire : J. DÉSORMAUX.

Séance du 5 mai 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Aussedat, Bernard, Boiret, Bougier, Buttin, Carle, Cattin, A. Crolard, Duc, Dumont, Gaillard, Le Roux, Letonnelier, Nanche, J. Serand.

Excusés : MM. Marteaux et Désormaux.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages et documents reçus :

E. GUINIER : *Notes sur des Questions forestières diverses*, 23 brochures.

Digitized by Google

Ph. Guinier : *Contribution à l'histoire de la végétation dans le bassin du lac d'Annecy*. (Ext. *Bull. de l'Herbier Boissier*, 1908, n° 12. (Dons de M. Ph. Guinier.)

J. Bernard : *Le Poëme de Job*, 1 br. in-16, P. Lemerre, 1885.

Id. : *L'Orpheline de Bethoncourt*, 1 br. in-8°, Paris, 1876. Ces deux poëmes couronnés par l'Académie de Savoie. (Dons de M. Bernard.)

H. Boiret : *La Production mulassière en France*, 1 br. in-8°, Annecy, 1909.

Id. : *Bulletin agricole*, 5e année, 1908. (Dons de l'auteur.)

Norbert Dunoyer : *Almanach paroissial de Ville-la-Grand pour 1909*. (Don de l'auteur.)

Parchemin contenant Lettres patentes de bourgeois d'Annecy (6 janvier 1663) au nom de Louis Philippe fils de feu Soly. (Don de M. L. Brunier.)

La demande d'échange de publications présentée par la Société scientifique, historique et littéraire de Belley *Le Bugey* est acceptée.

M. Le Roux fait la communication suivante :

« Le Musée a fait récemment l'acquisition de deux morceaux de sculpture sur bois provenant, suivant les indications du vendeur, de Nancy-sur-Cluses. Ce sont deux statuettes en bois sculptées d'un seul côté, hauteur : 45c/m et 39c/m, représentant deux personnages assis, réunis par un système assez primitif de chevilles de bois pénétrant obliquement dans des mortaises.

On peut reconnaître un type fréquemment reproduit dans l'iconographie chrétienne : l'Education de la Vierge. Sainte Anne est assise à droite, un livre ouvert sur les genoux, la main gauche qui devait tenir une tige de lys s'appuyant sur le livre. A gauche, la Vierge couronnée dans l'attitude de la méditation, les cheveux ondulés tombant de part et d'autre sur les épaules jusqu'au dessous du coude droit qui est replié.

Les costumes des personnages sont certainement ceux de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie siècle. La robe de la Vierge est à corsage plat formant *surcot* ajusté et taillée carrément et ouverte à l'encolure. (Voir la figure représentant *une dame de la fin du règne de Louis XII*, mss. français n° 145, de la Bib. nat.; Quicherat : *Histoire du Costume*, p. 138.) La robe possède des manches d'une ouverture extrêmement large avec un parement retroussé de fourrure. (Quicherat : *l. c.*, p. 137.) Dans la figure de la Vierge, la manche large, malgré l'inexpérience de l'artiste, est suffisamment indiquée et le revêtement de pelleterie en parement se termine en pointe.

Dans les deux personnages, la ceinture est large et placée haut. La coiffe de sainte Anne se compose d'une large pièce

Digitized by Google

d'étoffe. (V. Livre d'heures de Henri II, mss. lat. n° 1429 de la B. nat. miniature VIII), ou grand béguin dont les plis retombent très bas, *un tour de visage* est également visible. La Vierge porte en outre un collet à revers qui garnit le cou.

On voit, ainsi que le fait remarquer Quicherat, dans l'habillement des dames françaises de cette époque, l'influence de la reine Anne, qui résista avec une véritable opiniâtreté de Bretonne à l'invasion des façons italiennes.

En somme, quoique la technique de ces sculptures soit quelque peu fruste, ces morceaux sont cependant largement traités par plans vigoureux et construits avec une certaine habileté artistique. Les plis des draperies sont d'une belle venue et adroitement stylisés, l'allongement et le modelé des visages est caractéristique du début du XVIe siècle. Au surplus, le sentiment qui s'en dégage est assez pénétrant ; ainsi l'expression sereine de la Vierge, la rêverie grave de sainte Anne, contribuent à donner à ces œuvres une note d'art qui est à remarquer.

Digitized by Google

M. J. Serand donne lecture de deux intéressantes lettres de Jacques Balmat, qui sont conservées aux Archives de la Haute-Savoie (Série M, police de la province du Faucigny).

A Monsieur l'Intendant de la province du Faucigny,

Le sieur Jacques Balmat dit Mont-Blanc, premier guide de la Compagnie, pour les courses des glaciers et autres lieux remarquables, demeurant à Chamonix, a l'honneur d'exposer avec profond respect :

Que le premier, en 1786 il a osé franchir la hauteur du Mont-Blanc et qu'en 1787 il fut choisi par le célèbre naturaliste De Saussure pour une seconde ascension qui eut tout le succès désiré et dont la relation a été publiée.

Dès ces deux époques, à la sollicitation des voyageurs distingués dans les diverses nations de l'Europe, il a toujours servi comme chef des guides pour dix ascensions en outre il a fait plusieurs courses et voyages autour de la chaîne des Alpes passant même dans l'Italie.

Ses contemporains qui sont comme lui portés pour servir de guides suivant le règlement en vigueur, jaloux de mériter les considérations et l'estime qu'il s'est justement acquises pendant 44 ans, le sollicitent pour leur faire connaître et communiquer ses connaissances particulières soit pour leur apprendre ce que son expérience lui a démontré de plus utile et d'agréable dans les courses et voyages et l'engagent à cet effet de faire des élèves et de les accompagner attendu que c'est lui, par son hardiesse et connaissance qui a excité et augmenté le concours des voyageurs étrangers dans la vallée de Chamonix et dont l'affluence procure des avantages réels.

D'après cet exposé qu'il établira au besoin par écrit et pour procurer de mieux en mieux tout le bien qu'il peut désirer à son pays, il déclare continuer avec tout le dévouement dont il est capable sa place de premier guide et il s'offre à faire des élèves dans la vallée et de leur donner ainsi qu'à ceux désignés par le règlement en vigueur les renseignements nécessaires. Mais comme il a déjà communiqué à ses deux fils tout ce que l'expérience et ses observations continuelles lui avaient appris et que Jean Gédéon l'un d'eux âgé de 34 ans a déjà fait trois ascensions au Mont-Blanc.

Il ose recourir avec une respectueuse confiance à vous, Monsieur l'Intendant, pour qu'il vous plaise lui accorder votre autorisation spéciale afin qu'il lui soit permis de se faire accompagner dans les ascensions et courses qu'il fera par la suite, (à son tour et sans déroger au règlement) par son fils Jean Gédéon ainsi que par tous autres élèves qui se présenteront et qui offriront une indemnité. Il ose espérer que vous lui accorderez son humble demande et que vous agréerez les respectueux hommages avec lesquels il se dit, Monsieur l'Intendant, votre très humble et soumis serviteur.

Pour le suppléant. Signé : Bernard-Joseph Duc notaire.

Le 22 décembre 1831, le Conseil d'Administration des guides de Chamonix, donnait un avis favorable à cette demande qui lui avait été transmise par l'Intendant du Faucigny, le 17 août de la même année :

L'Administration de la Compagnie des guides de Chamonix, soussignée, attendu que le S' Balmat dit Mont-Blanc guide, se trouve d'un âge déjà

Digitized by Google

avancé, que différentes courses lui deviennent trop pénibles et sont dans le cas d'altérer sa santé; vu l'état de sa famille composée de deux fils majeurs de vingt ans, robustes et connaissant les localités, dont l'aîné est dans la classe des porteurs, et le cadet est au servis alternatif dans le régiment aux gardes actuellement sous les drapeaux ; qu'ainsi le premier peut très bien remplacer son père et le second son dit frère, déclare que le dit Balmat père consent librement et même ose prier Monsieur le Commandant, à ce que son dit fils aîné le remplace comme guide, et l'autre prenne la place de son frère, telle étant l'intention des membres de cette famille et celle de la d' Administration.

Chamonix le 23 avril 1832.

Suivent les signatures de COUTTET sindic ; BALMAT Jacque dit Mont-Blanc ; Mr Ambroise PACCARD ; Le Guide-Chef COUTTET ; Jean DU CROZ vice-sindic.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 2 juin 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bougier, Buttin, Carle, Cattin, A. Crolard, Désormaux, Gaillard, Gardier, Gonthier, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les candidatures suivantes sont proposées : M. RAGINEL, notaire à Annecy, par MM. SERAND et HÉRISSON ; M. Jean LÆUFFER, par MM. GARDIER et LE ROUX.

Dans le but très louable de ne pas laisser tomber la tradition des Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, l'Académie de Savoie demande, par l'intermédiaire de son président, que la prochaine réunion ait lieu à Annecy en 1910, sous les auspices de la Société Florimontane.

M. DÉSORMAUX avait le premier émis cette idée. Il rappelle que la Florimontane a déjà été saisie d'un projet de Congrès des Sociétés de Savoie à Genève pour 1909. Mais, en raison des fêtes du Jubilé de l'Université, la Florimontane ne peut pas donner suite à cette offre faite au nom des Sociétés savantes de Genève. (V. *Rev. Sav.*, 1908, p. 202.)

La date de 1910, mise en avant par l'Académie de Savoie, ne pourrait être acceptée, objecte M. J. SERAND, à cause de la

Digitized by Google

célébration du Cinquantenaire de la réunion de la Savoie à la France et aussi en raison d'un Congrès possible à Annecy des Syndicats d'initiative de France. Il y aurait donc lieu de choisir l'année 1911 comme étant la plus favorable, car cette date coïncidera avec le soixantième anniversaire de la fondation de la Société Florimontane.

Cette proposition est adoptée. A l'unanimité, M. Désormaux est élu secrétaire général du Congrès projeté pour 1911, M. F. Serand, secrétaire adjoint, MM. Nanche et J. Serand, organisateurs.

Le Président soumet à l'assemblée la proposition suivante : La Florimontane ne devrait-elle pas inscrire dans son coutumier une légère modification au mode d'élection de son Président ? Il serait nécessaire, à son avis, de ne pas laisser un même membre occuper indéfiniment ces fonctions au détriment de collègues dont la valeur et l'activité pourraient être utilisées pour le plus grand bien de la Société. En conséquence, l'élection du président aurait lieu chaque année aux termes des statuts, mais les pouvoirs de celui-ci ne pourraient être prorogés que pendant trois années consécutives, au maximum, c'est-à-dire qu'au bout de ce laps de temps il deviendrait inéligible, sauf à être appelé de nouveau à remplir ces hautes fonctions après une période nouvelle de trois années. Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

MM. Marteaux et Le Roux présentent les trois premières feuilles déjà imprimées, soit 48 pages, de leur ouvrage sur le Vicus gallo-romain des Fins.

M. Désormaux annonce que de nouvelles fouilles effectuées aux Fins, dans la propriété Lacombe, ont amené la découverte d'une série de tombes anciennes (gallo-romaines ?), et notamment d'un squelette enseveli sous un amas de cailloux roulés, ainsi que de nombreuses pièces de monnaie. MM. Lacombe ont également mis à jour les substructions de seize murs diversement orientés.

M. Marteaux fait la communication suivante : « A. de Foras, dans son *Armorial*, etc. (II, p. 295), a tenté de la famille Dyvonne, bourgeois noble de Chambéry, une généalogie où dominent avec des inexactitudes les points d'interrogation. Un document qui m'a été remis en communication par M. Ern. Dubettier, lui-même descendant d'un bourgeois d'Annecy, et qui est entré en sa possession par voie d'achat, jette un peu de lumière sur cette famille. Il s'agit du contrat dotal

Digitized by Google

fait le 1er septembre 1437 entre Pierre de Dyvonne, fils de Jean, conseiller du Duc de Savoie, et Marguerite, fille de noble Jacques Catinel de La Bauche, du mandement des Echelles. Il serait intéressant de publier au moins le texte latin de cette charte, d'ailleurs bien écrite et en fort bon état, mais c'est une tâche qu'il m'est impossible de remplir. »

M. Le Roux annonce que le Musée vient de faire l'acquisition de trois petits tableaux signés Adrien Guignet, représentant des scènes de brigands : *La Sentinelle, Bivouac de Brigands, L'Alerte.*

A. Guignet est né à Annecy en 1816. Elève de Blondel de 1832 à 1839, il exposa au Salon de Paris à partir de 1840 « de nombreux tableaux remarquables par leur énergie et leur originalité [1] ». Il mourut en 1854. Le célèbre critique Théophile Gautier a écrit de lui [2] :

Impressionné par les œuvres de Delacroix, de Decamps surtout et des peintres de l'école romantique, il quitta Blondel et se cloîtra dans une solitude profonde, étudiant, travaillant et surtout imaginant beaucoup. Il est un des artistes peu nombreux qui ont porté dans leur âme un microcosme complet, il a ses ciels, ses bois, ses rochers, ses eaux, sa lumière, ses personnages qui forment un tout harmonieux et qui s'accordent admirablement ensemble. Le jeune artiste semblait avoir fondu dans sa manière Rembrandt, Salvator Rosa, Decamps, mais en y ajoutant sa propre personnalité. Il leur ressemblait comme on ressemble à quelqu'un de sa famille par race, mais non par imitation et sans cesser d'être reconnaissable. Ce fut un génie peu connu. Dans la postérité, Adrien Guignet tiendra sa place entre Salvator Rosa et Descamps.

M. Gardier annonce que, d'après des renseignements qui lui ont été fournis par M. Jean Laeuffer, il existe, dans un château appartenant à la famille royale d'Italie, un tableau représentant saint François de Sales au milieu des membres de son Académie Florimontane. Il est inutile de faire ressortir l'intérêt de premier ordre qu'il y aurait pour la Société d'obtenir une reproduction photographique ou une copie de ce précieux document historique.

La Société remercie chaleureusement MM. Laeuffer et Gardier de leur communication et le Président est chargé des démarches à faire à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. F. Miquet : *Les Savoyards contemporains* (*Rev. sav.*, 1898, p. 166).
2. *Magasin pittoresque*, année 1869, p. 27 à 31.

Digitized by Google

Le Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*

Dernier venu dans la famille florimontane, je n'étais guère désigné pour dire quelques mots de sa fructueuse carrière, au seuil de sa cinquantième année. En attendant la publication d'un historique plus complet qui paraîtra lorsqu'on célébrera le soixantième anniversaire de la « résurrection » de l'Académie fondée par François de Sales, qu'on veuille bien accueillir favorablement les renseignements sommaires qui suivent sur la naissance et le fonctionnement de la Revue Savoisienne.

Il est écrit en manière d'épigraphe sur le volume d'éphémérides publié en 1884 par Eloi Serand : « L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par intérêt patriotique ; les autres peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'attention, mais elles ne nous touchent point de cette manière. » Voilà bien le programme des Bulletins de l'Association Florimontane *et de la* Revue Savoisienne. *Revivre la vie de ceux qui ont foulé la terre natale avant nous, être émus des événements qui les ont agités, connaître les efforts, les luttes qu'ils ont soutenus pour arriver à l'épanouissement de la vie moderne, remonter le cours des ans comme le pieux voyageur qui s'arrête à chaque endroit où sa vie d'enfant s'est éveillée un peu plus, n'est-ce pas le but le plus noble pour une Revue comme la nôtre ?*

La Revue Savoisienne *a répondu à l'attente de ses fondateurs ; c'est comme une vaste encyclopédie savoyarde où, grâce au véritable travail de bénédictin accompli par M. Marteaux, le moissonneur peut récolter à coup sûr. Elle est née le 15 janvier 1860, et c'est Jules Philippe qui en avait eu l'idée un mois auparavant. Depuis deux ou trois ans, le nombre des membres de l'Association avait considérablement diminué, ce qui rendait difficile la publication des* Bulletins. *Jules Philippe proposa alors la création d'un organe littéraire et scientifique qui porterait le titre de* Revue Savoisienne *et qui répondrait mieux à l'intention de la Société de vulgariser la science et l'histoire de Savoie. On adopta à l'unanimité ce projet et l'on choisit sur le champ les membres du premier Comité*

Digitized by Google

de rédaction, Jacques Replat, Louis Revon et Jules Philippe, chargé de la direction et de la gérance de la REVUE.

On inscrivit en tête du nouveau journal la belle parole de Cicéron : Omnes omnium caritates patria una complexa est, *et l'on chercha à la justifier. — « L'Association Florimontane ne compte pas sur ses seules forces : elle fait un appel à tous les travailleurs pour qu'ils l'aident dans son œuvre, lit-on dans l'Avertissement aux lecteurs... La Savoie est un champ presque neuf à cultiver, et les richesses de toute sorte que la nature y a semées ne demandent qu'un peu d'effort de la part de l'homme pour profiter au pays... » La* REVUE SAVOISIENNE *fut dirigée par Jules Philippe depuis sa fondation jusqu'au 4 septembre 1870, époque où notre éminent compatriote devint préfet de la Haute-Savoie. Elle passa alors sous la direction de Louis Revon, le toujours très regretté conservateur du Musée, jusqu'en 1884, date de sa mort, puis d'Aimé Constantin (1884-1889), de Gustave Maillard (1890-1891), mort lui aussi prématurément, de François Miquet (1891-1893), et enfin de Marc Le Roux qui en est encore aujourd'hui non seulement le directeur très apprécié, mais un des plus savants collaborateurs. Personne n'a oublié son beau travail :* RECHERCHES BIOLOGIQUES SUR LE LAC D'ANNECY, *seul ouvrage écrit en France sur un bassin lacustre et qui lui a valu, aux fêtes récentes du jubilé de l'Université de Genève, les plus flatteuses appréciations.*

Le mode de publication a varié assez souvent. De l'origine à 1884, la REVUE SAVOISIENNE *est publiée mensuellement dans le format in-4° ; pendant cinq ans elle est irrégulière, paraissant tous les un, deux ou trois mois ; depuis 1894, la périodicité trimestrielle a été adoptée.*

Citer les membres du Comité de rédaction serait écrire tous les noms de ceux qui, depuis cinquante ans, ont illustré notre pays. En tête est Jacques Replat, le délicat auteur de BOIS ET VALLONS, *du* VOYAGE AU LONG COURS *et de tant d'autres œuvres historiques où la poésie et la légende se mêlent agréablement à la réalité. Et voici ses contemporains et ses continuateurs : Louis Revon, le savant naturaliste et l'archéologue distingué ; le docteur Bouvier, mort l'année dernière à Buenos-Ayres ; Jules Philippe ; le chanoine Ducis et son prédécesseur aux Archives de la Haute-Savoie, Lecoy de la Marche ; H. Déléan, Eloi Serand, l'ingénieur Eugène Tissot, le philologue Aimé Constantin et son collaborateur J. Désormaux, l'é-*

Digitized by Google

rudit professeur Charles Marteaux, l'abbé Gonthier, Max Bruchet dont il est inutile de faire l'éloge après ce qu'en a dit M. Le Roux dans son discours, et d'autres encore comme François Miquet, le regretté Camille Dunant, MM. Guerby, Nanche, Buttin, Letonnelier, Dumont, etc.

Bien modeste au début, malgré son grand format, la Revue Savoisienne, *grâce au goût excellent de mon confrère J. Abry et du premier de ses collaborateurs, Jean Terrier, a pris peu à peu une allure de grande dame qui tient à se montrer sous un aspect des plus attrayants. Depuis une dizaine d'années, ses pages sont parsemées de nombreuses illustrations dont plus de 400 sont dues à la plume de Marc Le Roux et depuis 1908, notre bonne amie se vêt d'un parchemin égayé de belles couleurs qui l'a complètement rajeunie. Qu'elle garde cette jeunesse comme une précieuse qualité jusqu'au moment où elle verra luire l'aurore de sa centième année : qu'elle continue à réunir, pour communier dans le même ardent amour de la petite patrie, des hommes venus de tous les points de l'horizon politique. C'est le vœu d'un de ses plus jeunes amis, car c'est là le secret de la force et de la vitalité de la* Revue Savoisienne *et de notre chère Florimontane.*

Louis Dépollier.

***

Donc, ce dimanche 23e de may 1909, la Florimontane était en vacances et l'on avait décidé d'aller tenir séance en le Val-de-Fier, où est située la bonne hostellerie de maîstre Juge, expert en l'art d'accommoder les poissons, viandes et aultres mets savoureux.

Il n'y avait plus là, hélas! ni le guide en tête, jeune antiquaire donnant des espérances, ni le touriste urgonien et néocomien, ni le vice-secrétaire, format de petit journal, ni maître Lopé-pas-de-Véga, ni le bourgeois très sérieux représentant noblement l'industrie de notre cité, ni le professeur de la professionnelle, ni surtout maître Jacobus qui savait si bien conter les ascensions de la Florimontane au Semnoz ou ses voyages au long cours sur le lac d'Annecy [1]. Que n'ai-je sa plume alerte et spirituelle pour écrire, comme il conviendrait, les splendeurs et les enchantements de cette belle journée où l'amitié franche et la bonne camaraderie régnèrent en souveraines maîtresses sur tous les assistants.

1. V. J. Replat : *Voyage au long cours sur le Lac d'Annecy. Ascension au Semnoz*, Annecy, 1858.

Digitized by Google

* * *

Le départ d'Annecy avait été fixé au train de 9 heures du matin et bientôt après un voyage sans incidents, on arrive à Rumilly où attend le sympathique autant que dévoué président Me Buttin. Les congratulations échangées, la caravane composée de trente-quatre personnes se dirige rapidement vers la mairie que l'on doit visiter. On admire en passant l'inscription romaine déposée dans le vestibule et l'on entre dans la salle des réunions du Conseil municipal décorée de quatre grandes peintures murales de l'artiste lyonnais Lévigne, illustrant quatre des plus beaux faits de l'héroïque histoire de Rumilly. Ce sont le fameux « *E Capoë !* » qui rappelle, coïncidence singulière, le 23 mai 1630 ; la mort glorieuse de Marcoz d'Ecle, tué en 1742, à la porte de Montpellaz, en répondant aux Espagnols qui lui demandaient ses armes : « *Sont-lié voûtré ?* », — et en face, Mademoiselle de Pesieu de Salagine, religieuse bernardine obtenant de son parent, maréchal commandant les troupes françaises au siège de 1630, la grâce de ses concitoyens, la révocation du pillage et de l'incendie de Rumilly. Enfin voici les Rumilliens, dominés par l'étendard à la croix de Savoie orné de l'oiseau héraldique, l'albane, qui, en 1690, résistent aux troupes de Louis XIV. La lutte fut chaude et les victimes nombreuses. On peut en retrouver les noms dans les registres de l'état civil. Il y a encore, au-dessus de la porte d'entrée, un tableau des armes de la ville entourées des produits agricoles, où l'on distingue la traditionnelle *passenaille*. C'est une œuvre remarquable du regretté Jacques Rubellin.

La visite est terminée. On se rend alors au domicile de M. Buttin qui doit ouvrir pour les Florimontans tous les trésors de sa collection d'armes dont la réputation est, on peut le dire, universelle. Pendant près d'une heure, devant un auditoire attentif, notre président explique la provenance, l'usage des différentes pièces qu'il fait passer sous nos yeux. Il y a là des armes de toutes les parties du monde, datant de toutes les époques ; voici l'arbalète du moyen âge et voici les fusils modernes qui ont « fait merveille » en 1870. A côté sont des fusils sardes dont la crosse, enveloppée d'ornements métalliques, ferait penser à une toute autre origine. On admire surtout un casque superbe, du XVIe siècle, d'une grande rareté et que M. Buttin regarde comme la plus belle pièce de sa magnifique collection. Ce casque est orné de splendides figures dont la principale est une chimère à tête et poitrine de femme, ailes

Digitized by Google

d'aigle et corps de lion [1]. Cependant, le temps passe rapidement et bien qu'on ne se lasse pas d'écouter les explications prodiguées avec une inlassable bienveillance par le président, il faut se hâter si l'on veut arriver à Saint-André à l'heure dite. Mais, notre « amateur d'espées » et surtout la gracieuse et charmante Mme Buttin ne veulent pas laisser partir ainsi leurs hôtes de quelques instants. Par leurs soins la caravane est conduite dans le jardin ombreux contigu à la maison présidentielle, et là des rafraîchissements sont servis, très favorablement appréciés de tous.

Quelques instants après, deux grands breaks nous emportaient à travers la riante plaine de l'Albanais vers le pittoresque village de Saint-André, dont les maisons se groupent autour de l'entrée du Val-de-Fier. Trois tables ont été disposées sur la galerie de l'hôtel Juge qui surplombe le cours du torrent. A droite, c'est la table d'honneur où s'assoient les dames qui ont bien voulu rehausser de leur souriante présence cette fête de l'amitié. Elles ont comme chevaliers galants et empressés, MM. Buttin, président ; Albert Crolard, vice-président ; Marteaux, président honoraire ; Marc Le Roux, directeur de la *Revue Savoisienne* ; Croyn, qui malgré son départ de la Savoie est resté un Florimontan convaincu, et Marès, châtelain de Montrottier.

Chaque place était marquée par un antique parchemin scellé aux armes de la Société et sur lequel l'artiste enlumineur avait célébré la grâce des gentes et aimables dames présentes, ou les mérites et qualités de leurs compagnons. Oh ! rassurez-vous ; pour cela point n'avait été besoin de dévaliser nos archives départementales ou municipales. Le sympathique premier « clavaire du duché de Savoye » ne l'aurait certes pas permis, mais c'est à l'ingéniosité et à l'amabilité extrême du second « clavaire » aidé du « grand argentier de la noble compagnie » que nous devons cette attention dont chacun a savouré toute la jolie délicatesse.

Rapidement et régulièrement, comme il est de tradition à l'hôtel Juge, les mets succèdent aux mets et, le champagne pétillant dans les verres, l'heure des toasts est arrivée. « Spectable maistre Ch. Buttin, notaire collégié, président de la présente compagnie », prend le premier la parole. Il lit d'abord les lettres d'excuses et de regrets des personnes empêchées

1. Ce casque a été fort bien décrit par M. Buttin lui-même dans la *Revue Savoisienne* de 1897 (4e fascicule).

Digitized by Google

Fête du Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*
au Val de Fier le 23 mai 1909

Cliché A. Crolard.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'assister à la fête de ce jour : MM. Costa de Beauregard ; Charles Philippe, principal du collège de Bar-sur-Aube ; abbé Gonthier ; Laydernier, Ferrero, Bouchet, Barut et Carle ; puis il dit que si jamais il a apprécié l'honneur que la Société lui a fait en le nommant président, c'est aujourd'hui, dans cette réunion unique de Florimontans auxquels se sont joints d'aimables et gracieuses Florimontanes qu'il voudrait voir le plus souvent possible au sein de la Société et il attribue à leur présence le sourire du ciel qui n'a pas voulu jusqu'ici être trop inclément et qui voudra bien garder son averse pour ne pas peiner de charmantes personnes avec lesquelles il est en si bons rapports. « Mes chers collègues, ajoute M. Buttin, nous célébrons aujourd'hui le cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*. Si elle a pu se soutenir aussi longtemps, n'est-ce pas à cause du dévoûment et de tous les efforts de ceux qui se sont succédé à sa tête depuis le jour de sa fondation. A d'autres plus qualifiés que moi je laisse le soin de vous en parler tout à l'heure. Mais personne ne m'en voudra si aujourd'hui j'adresse tous nos remercîments à ceux qui ont tenu le gouvernail de la barque, et, parmi ceux-là, nul ne l'a tenu plus longtemps que le directeur actuel, M. le Roux, à qui je suis heureux d'offrir un souvenir qui perpétuera cette circonstance.

« Messieurs, je bois à la Société Florimontane, à la *Revue Savoisienne*, à M. Le Roux, son directeur actuel, qui est à sa tête depuis dix-sept ans ! »

L'émotion de M. Le Roux est à son comble et c'est en pleurant qu'il reçoit des mains de M. Buttin un superbe vase de bronze. Lorsque les applaudissements ont cessé, le « gardien des trésors de la ville d'Annecy » remercie, puis il s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Mes chers Collègues,

« Vous avez bien voulu répondre avec empressement à l'appel que vous faisait le Comité de la Florimontane, dans le but de marquer d'une pierre blanche, par une amicale réunion, le cinquantenaire de notre *Revue Savoisienne*.

« Veuillez agréer les sincères remerciements de son Directeur et de ses Rédacteurs. Nous ressentons vivement cet honneur que nous considérons comme un encouragement précieux qui stimulera nos efforts dans la marche en avant, toujours vers le mieux, en vue de la prospérité et de l'action efficace de l'organe de la Société Florimontane dans le domaine intellectuel.

Digitized by Google

« La célébration d'un cinquantenaire dans la vie des hommes n'est pas exempte d'une pensée mélancolique. On jette un regard sur l'espace parcouru, sur les temps lointains déjà des enthousiasmes juvéniles, et on se recueille dans la maturité de l'âge, les regrets tempérés toutefois par le contentement légitime qu'évoque le labeur passé.

« Il n'en est pas de même dans la vie des Institutions scientifiques : les premiers pionniers défrichent le terrain, accumulent les documents qui sont repris, étudiés, interprétés par leurs successeurs. On en déduit des lois et à la lumière de la critique scientifique contemporaine, la lignée des travailleurs apporte sa pierre à l'édifice commun. C'est donc pour les groupements de l'intelligence un perpétuel renouveau, une éternelle jeunesse et on peut regarder l'avenir avec joie et confiance.

« A ceux qui ont présidé aux destinées de la *Revue Savoisienne*, aux grands anciens disparus qui nous ont tracé la route, j'apporte ici le témoignage de notre souvenir reconnaissant.

« Jules Philippe, le fondateur, l'homme d'une si belle intelligence encyclopédique, dont l'ardeur sut grouper autour de lui un faisceau rare de citoyens désintéressés, celui dont le plus beau titre de gloire a été le nom « d'écrivain patriote » qu'il a noblement mérité.

« Louis Revon, — qui continua et développa l'œuvre entreprise par Eloi Serand, l'un des fondateurs de cette Revue et créateur du riche Musée dont la ville d'Annecy a le droit d'être fière aujourd'hui — posa les jalons de l'archéologie de la Savoie et nourrit pendant vingt ans notre bulletin de ses travaux.

« J. Replat, dont la plume élégante et délicate sut joncher de brillantes fleurs littéraires les récits anciens du pays et chanter nos admirables paysages avec l'âme profondément éprise d'un poète.

« Le chanoine Ducis, fervent chercheur de vieux documents, qui condensa dans de nombreuses brochures la gerbe d'une fertile moisson historique.

« Aimé Constantin, le patient bénédictin de la linguistique savoyarde dont les notes, minutieusement accumulées, ont servi de point de départ aux travaux de l'un de vous, qui compléta l'œuvre en mettant à son service les méthodes sûres et le solide critère de la philologie moderne.

« Maillard, le géologue perspicace, à qui la carte géologique de France doit le tracé des contours de la feuille d'Annecy et

Digitized by Google

qui sut débrouiller la tectonique si compliquée de la Haute-Savoie, dont un résumé substantiel parut dans la *Revue*.

« Parmi ceux qui restent, que des obligations professionnelles ont entraînés loin du pays, mais dont la pensée est certainement en ce jour avec nous, tous se rappellent la sympathique figure de François Miquet, spécialisé dans les biographies de Savoyards anciens et actuels et qui défriche toujours avec ardeur son champ de recherches.

« Le savant archiviste de la Haute-Savoie, aujourd'hui aux Archives du Nord, Max Bruchet, dont l'activité inlassable a marqué par des travaux de tout premier ordre, une empreinte durable dans l'orientation de la *Revue* vers les fortes études de la critique historique.

« La tâche m'est douce, en qualité de Directeur actuel de la *Revue*, fonctions que votre confiance m'a renouvelées pendant dix-sept ans, de dire ma reconnaissance aux collaborateurs que je vois autour de moi et dont le dévouement ne m'a jamais fait défaut.

« Il est quelquefois des moments difficiles dans la vie d'une Revue savante soumise aux exigences de la publication de travaux purement originaux.

« S'il y a parfois pléthore de manuscrits et de mémoires que l'on est obligé de sérier, sans parvenir à satisfaire complètement l'impatience bien légitime des auteurs, certains jours la copie manque et il faut faire appel à tous les collaborateurs.

« M. Charles Marteaux se présenta toujours au premier rang de ceux-ci. Tout en publiant dans notre Bulletin les beaux mémoires d'archéologie gallo-romaine qui ont consacré sa réputation, il s'occupait de travaux de linguistique et ses notes sur l'étymologie et l'onomastique ont intéressé chaque séance de la Florimontane pendant quinze ans. Les travailleurs lui sauront gré, en outre, d'avoir dépouillé les quarante-neuf volumes de la *Revue* pour leur offrir ce précieux outil de recherches qui est la Table des matières de ce recueil. J'ajouterai que pendant le cours de sa présidence, il m'a apporté son concours le plus actif à l'élaboration de la *Revue* dont il s'astreignait à relire minutieusement les épreuves.

« M. Désormaux, le très érudit philologue, dont les travaux sont accueillis avec faveur par les grandes revues spéciales, recueillit les notes éparses de Constantin, et y apportant l'appoint de ses recherches personnelles, il édifia ce monument

Digitized by Google

qui s'appelle le *Dictionnaire Savoyard*. Dans presque chaque fascicule, vous avez lu ses remarquables études sur les parlers régionaux, et nous terminons aujourd'hui la publication de sa grammaire du patois savoyard.

« M. Charles Buttin publia chez nous ses magnifiques recherches sur les armes, qui furent tout de suite remarquées dans le monde savant et valurent à son auteur le témoignage spontané d'estime des Sociétés les plus réputées qui l'agrégèrent dans leur sein. Je déclare hautement — dût sa modestie en souffrir — que notre très érudit président est l'un des deux ou trois spécialistes les plus écoutés de l'Europe.

« M. Joseph Serand, le digne fils du créateur du Musée, le charmant camarade au dévouement duquel on ne fait jamais appel en vain, à qui vous devez les exquises et spirituelles invitations marquant vos places à cette table, s'est fait dans nos colonnes une spécialité pour les questions d'alpinisme et de géographie alpine.

« M. Jean Ritz s'est donné pour tâche de réunir les chansons populaires de Savoie. Il en a établi le recueil avec un excellent sens critique et une véritable autorité artistique.

« M. Gonthier a donné les fruits de son patient labeur dans le dépouillement des archives paroissiales, par des contributions importantes à l'histoire régionale.

« M. Ph. Guinier publia chez nous sa magistrale étude de géographie botanique sur le Roc de Chère.

« A citer encore, le Dr Thonion, à qui nous devons la reconnaissance d'utilité publique de notre Société, MM. le sénateur Duval, Ch. Philippe, Nanche, Fenouillet, Dumont, Guerby, les professeurs Jules Camus, Ritter, etc.

« Que ceux dont j'oublie les noms, me pardonnent, ma reconnaissance et la vôtre va d'ailleurs à tous ceux qui ont contribué par leurs écrits à la prospérité de la *Revue Savoisienne*.

« Il ne suffit pas d'écrire, toute production de la pensée doit voir le jour et être présentée au public. Aussi n'aurai-je garde de passer sous silence la belle disposition typographique de la *Revue*, sortant depuis 1883 des presses du maître-imprimeur Joseph Abry, qui met à cette publication tous ses soins, admirablement secondé par M. Terrier, qui apporte à la composition et à la mise en pages souvent très délicate en raison de la variété des sujets une habileté professionnelle remarquable et un sens artistique très délicat.

Digitized by Google

« Je vous ai rappelé tout à l'heure quels furent les fondateurs de la *Revue* et ceux qui pendant près de trente-cinq ans lui donnèrent le meilleur d'eux-mêmes.

« De ces nobles artisans de l'œuvre intellectuelle de la Société Florimontane, nous nous efforcerons de suivre le fécond exemple. Ils nous ont transmis le flambeau et *quasi cursores vittai lampada trahunt,* nous l'avons recueilli de leurs mains pour le porter, comme les coureurs antiques, d'un nouveau trait de souffle, et le transmettre à ceux qui viendront après nous, dans tout le rayonnement de sa flamme, pour la plus grande gloire de la patrie savoyarde.

« En ce jour radieux des noces d'or que nous fêtons, nos souhaits ardents de prospérité et de longue vie vont à notre ancienne mais toujours jeune *Revue Savoisienne*. Je lève mon verre au très vénéré président d'honneur de la Société Florimontane, M. Camille Dunant, que son grand âge empêche d'être aujourd'hui parmi nous, — à tous les Florimontans qui concourent par leur appui généreux au développement de la Revue et à la diffusion des travaux de la Société, — à vous, Mesdames, qui avez bien voulu apporter la note gracieuse à notre amicale réunion, — à mes chers collaborateurs, à l'activité desquels la *Revue Savoisienne* doit la place qu'elle occupe dans le monde savant et dont l'effort désintéressé n'a qu'un but : celui de concourir à mettre notre Savoie au premier rang de la production scientifique provinciale. »

On ovationne l'aimable M. Le Roux qui a su trouver les paroles justes et qui a touché tous les cœurs. Et maintenant, ce sera au gré de chacun que les toasts se succèderont tous plus empreints de cette bonne et franche amitié qui restera comme la caractéristique de cette fête charmante, hélas ! sans lendemain pour la plupart des convives.

* * *

C'est d'abord M. Croyn qui croit juste d'évoquer le souvenir des ancêtres de l'Académie florimontane de 1606, fondée quinze ou vingt ans avant l'Académie française : François de Sales et Favre de Savoie.

M. d'Orlyé, dans une humoristique allocution, félicite les directeurs et rédacteurs de la *Revue* qu'il lit depuis longtemps, puis il annonce que le Club-Alpin-Français vient de décerner sa grande médaille d'or au vénéré président d'honneur de la Société, M. Camille Dunant, qui fonda la section d'Annecy et

Digitized by Google

dont le dévoûment à la cause de l'alpinisme n'a pas de limites. Passant à un autre ordre d'idées, il félicite le président de la Florimontane de son accession récente à une autre présidence, celle de la chambre des notaires de l'arrondissement d'Annecy.

M. Charles Frey termine la série des toasts en évoquant tout spécialement la mémoire d'Eloi Serand dont le nom est cher à tous les Annéciens. Eloi Serand fut un des fondateurs de la *Revue*, il en fut aussi le collaborateur régulier et c'est grâce à son énergie persévérante qu'Annecy fut doté d'un Musée. Le Conseil municipal s'est honoré en donnant son nom à une rue de la ville. Il était donc juste de parler de cet excellent citoyen auquel il faut associer ses fils : Joseph Serand dont il n'est pas besoin de faire l'éloge et son frère François, « docte compagnon très versé dans l'art de connoistre les diverses plantes », qui portent tous les deux si dignement le nom de leur regretté père.

Des bravos accueillent cette touchante allocution... Le banquet est fini. C'est l'instant des photographes. Plusieurs groupes sont pris par les deux vice-présidents de la Florimontane, MM. Nanche et Albert Crolard, cependant que retentit la gauloise éloquence d'un conquérant autant que discret notaire en la cité d'Annecy...

* * *

Après, vient la promenade à travers le val, jusqu'aux portes du Fier. Emportées sous la véhémente impulsion donnée aux chevaux par un Florimontan, « magnifique et fougueux bourgeois d'Anneci », les voitures nous amènent rapidement aux sites les plus remarquables. Et c'est ainsi qu'on a revu une dernière fois avant leur disparition sous les flots amoncelés par un barrage qui sera construit un peu en amont des célèbres Portes du Fier, les merveilles du pont Navet, de l'ancienne voie romaine, les pittoresques ruines de la Chambre de la Dame et aussi les multiples points de vue sur les gorges dont la magnificence étonne et éblouit.

A 7 heures, tout le monde était de retour à Rumilly et une demi-heure plus tard à Annecy, enchanté de sa journée. On ne ménageait pas, et avec raison, les compliments aux organisateurs, MM. Serand, Nanche, « le joyeux et galant chirugien », Le Roux, Gardier l'infatigable, sans oublier le président Buttin et sa toute gracieuse dame dont nul n'oubliera la parfaite bonne grâce et l'exquise urbanité.

Louis Dépollier.

Digitized by Google

***

Nous reproduisons ci-dessous, à titre documentaire, un autre compte-rendu de la Fête du Cinquantenaire paru dans le journal Annecy, son Lac, ses Environs, *dû à la plume de notre confrère J. Désormaux.*

Samedi soir, 22 mai, je rencontrai sur les rives du lac un de mes vieux amis. C'est un fureteur, curieux des légendes ancestrales et des rustiques parlers. Il aime Annecy comme s'il y était né. « Savez-vous, me dit-il, ce que je viens de découvrir ? Il est bon, il est utile de secouer parfois la poussière des antiphonaires et de tirer de leur linceul les manuscrits où dorment les pensées de nos pères. Ai-je perdu mon temps ce matin ? Voici ma découverte. Tenez, ajouta-t-il, en me présentant plusieurs feuillets jaunis. Lisez ces quelques pages. Vous me direz plus tard si elles vous ont intéressé. »

Je remerciai le savant bibliophile et je revins en hâte au logis. Les rats avaient rongé le titre, mais le sous-titre m'intriguait fort : « Ce qui se passera dans cinquante ans, le 23 mai 1909, à travers les bois et vallons d'Annecy, Rumilly, Val de Fier et environs, par l'astrologue florimontan. » Jugez de mon étonnement : Nous étions précisément à la veille du jour indiqué ! J'allais connaître l'avenir, un avenir tout proche et qui serait bientôt le passé. Au dernier feuillet, je pus déchiffrer, non sans quelque difficulté, ces deux mots incomplets : MAGIST. IACOB. Plus de doute : c'était un manuscrit de maître Jacobus, l'auteur de *Bois et Vallons*. Il avait échappé aux pieuses recherches de ses biographes et de nos éminents archivistes. L'auteur, à l'en croire, aurait ainsi vaticiné « dans sa maison de campagne des Barattes, au retour d'un voyage au long cours entrepris avec de joyeux amis sur le lac d'Annecy, un jour que la Florimontane était en vacance ». Archivistes et bibliothécaires essayeront peut-être de traiter d'apocryphe ce précieux récit. Pour leur édification, je me fais un devoir de transcrire ici, avec la permission de mon ami l'antiquaire, les principaux passages de l'œuvre inédite. Au lecteur de nous dire si le style décèle la première ou la seconde manière de maître Jacobus, de très honorée mémoire.

* * *

« Le dimanche 23 mai 1909, il fera beau. Vous qui lirez ces lignes, ne croyez pas que cette prédiction d'un Nostradamus annécien n'ait aucune importance. Le dimanche 23 mai 1909, dis-je, il fera beau ; car Dieu protège les Florimontans, et, ce dimanche, les Florimontans auront la joie de fêter le cinquantenaire de leur *Revue savoisienne*. Cinquante ans ! Ils ne seront plus là les ouvriers de la première heure, l'archiviste au pied léger [1], le président un peu obèse, et le jeune antiquaire donnant des espérances, et le touriste urgonien et néocomien, qui, un jour de tranquille audace, firent

1. Pour plus de détails, voir le *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, par Jacques Replat.

Digitized by Google

l'ascension du Semnoz, flanqués d'un professeur de la professionnelle et d'un bourgeois très sérieux. Depuis longtemps, hélas ! ils auront cessé d'admirer les derniers rayons du soleil empourprant de reflets moirés la cime de la Tournette. Depuis longtemps, maitre Jacobus ne rêvera plus à la forêt de Lompnes et aux riants vallons de Sainte-Catherine. Mais des jeunes auront grandi, qui continueront l'œuvre entreprise. Ceux-là du moins auront le culte du souvenir et, dans l'au-delà, notre âme se réjouira... (Ici une lacune dans le manuscrit. A la page suivante la prédiction continue. Mais, chose étrange, les verbes ne sont plus au futur. Il semble que, par un puissant effort d'imagination, l'auteur ait assisté aux évènements qu'il a prédits. Sans chercher plus longtemps à expliquer cette bizarrerie, je relève encore ce qui suit.)

« Avec tous les membres du Bureau, deux douzaines de Florimontans, accompagnés d'aimables Florimontanes (Mesdames Cattin, Dépollier, Désormaux, Le Roux, Marteaux), arrivent en gare de Rumilly. Ils sont reçus par Me Buttin, président de la Société, qui leur souhaite la bienvenue dans l'antique cité. A la gare se trouve également le très sympathique directeur des contributions indirectes de l'Isère, M. Croyn, venu exprès de Grenoble pour témoigner de sa ferveur florimontane. Une courte visite à l'Hôtel-de-Ville est le prélude de cette journée de fête. Les édiles rumilliens ont l'obligeante courtoisie de retarder la séance du Conseil municipal, pour permettre à leurs bons amis les Vérons d'admirer les hauts faits des grands ancêtres, retracés par un habile artiste sur les murs de la salle d'honneur. Un Rumillien au sourire narquois semble murmurer, en regardant la théorie des visiteurs annéciens : « *Jhamé Véron n' vôdrà Pasnalïë, pâ vré ?* » — « *É Capwé* », répond un Annécien chevelu, en s'appropriant le fameux mot historique. — Mais la paix règne aujourd'hui entre de vieux rivaux. D'ailleurs tout ce qu'a pu faire la cité qui règne sur le Chéran pour se protéger contre l'invasion véronne, c'est de sillonner le sol de fossés peu profonds. Çà et là gisent aussi de vagues fragments métalliques. On dirait de minuscules bouches à feu. Nos doctes archéologues n'ont pas de peine à identifier ces vestiges de l'art antique. Pareils moyens de défense font sourire de belliqueux « ex-militaires », tel M. Victor Robert. Quelle joie, hein, d'avoir pris Rumilly ! — Donc, sautant de cailloux en pavés, anciens bombardiers et Florimontans escortent d'un pas léger, bien qu'hésitant, leur colonel, Me Buttin, déjà nommé. Il les conduit au « Naos » de l'oplophile. Là, Mme Buttin reçoit avec une grâce vraiment charmante. Après avoir dégusté la liqueur aimée des dieux (c'est le vieux Porto, et non le Crépy, n'en déplaise à M. Nanche, qu'Isis adore), vieux guerriers et jeunes gens d'humeur pacifique suivent le très érudit président, qui fait les honneurs de son musée. Il y a là des pièces d'un fini merveilleux et d'une grande rareté. M. le conservateur de l'Armeria d'Annecy en est sûrement jaloux. Avec quel regret il s'arrache à la fascination des dagues miroitantes, des armures à l'épreuve et des tchakras hindous pour se hisser dans l'un de ces cars très confortables qui vont emporter la caravane sur la route du Val de Fier !

Digitized by Google

La halte a lieu chez maître Juge, un de ces braves hôteliers savoyards pour qui « bon visage » et « bonne chère » continuent à rester synonymes. Site ravissant, déjeuner succulent, calembours truculents : tous les plaisirs de la vue, de l'esprit et de l'estomac, dira quelque érudit gastronome.

L'organisateur, M. Nanche, a bien fait les préparatifs. Chaque convive trouve à sa place un parchemin moyen-âgeux, où sont enluminés en belle gothique écriture les titres qui doivent protéger son nom de l'oubli. Les dignes fils d'Eloi Serand ont toujours quelque délicate attention. Aussi méritent-ils, ainsi que M. Gardier, d'unanimes remerciements. Quand détonnent Champagne et Saint-Péray, le président se lève. Il lit d'abord les lettres ou télégrammes d'excuse qu'ont envoyés plusieurs Florimontans, entre autres M. le Maire d'Annecy, M. O. Costa de Beauregard, M. Miquet, M. Philippe, principal du collège de Bar-sur-Aube, Abbé Gonthier, M. Laydernier, M. Bouchet, M. Carle, M. Barut. Puis, M. Buttin offre, au nom de la Société Florimontane, à M. Le Roux, qui dirige avec tant de compétence la *Revue Savoisienne*, un bronze artistement ciselé, et prononce le toast suivant, que, cinquante ans d'avance, l'astrologue florimontan se fait un plaisir de relater scrupuleusement :

« Mesdames,

« Messieurs et chers Collègues,

« Si jamais j'ai apprécié hautement l'honneur que l'on m'a fait en m'appelant à la présidence de notre Société, c'est aujourd'hui, puisque cet honneur me vaut le plaisir de présider une réunion, non plus seulement de Florimontans, mais d'aimables et gracieuses Florimontanes. Mieux qu'à nous, Mesdames, ce nom vous convient, et, pour que notre Société le justifie, il faudra que vous vous joigniez de plus en plus souvent, et de plus en plus nombreuses, sinon à nos séances, du moins à nos excursions et à nos sorties.

« Le ciel, avec lequel vous devez être en bons rapports, s'est mis de la fête en abattant hier la poussière qui aurait pu souiller vos toilettes ; nous espérons qu'à votre requête il voudra bien aujourd'hui se montrer clément et nous faire grâce de l'averse qui nous menace.

« Nous célébrons aujourd'hui le cinquantenaire de la fondation de notre Revue. Si, pendant cette période déjà longue, elle a pu se soutenir sans faiblesse et si, ce cap franchi, elle cingle aujourd'hui dans un succès toujours croissant vers le centenaire, que verront peut-être quelques-uns d'entre nous, ce résultat est dû, vous le savez, à la réunion de nombreux efforts et de nombreux dévouements. A d'autres, qui de plus près que moi et depuis plus longtemps ont pu les apprécier et les mesurer, je laisse le soin de vous en parler tout à l'heure d'une voix plus autorisée.

« Mais ce résultat est dû surtout à ceux qui, de Jules Philippe à M. Le Roux, ont tenu d'une main infatigable le gouvernail de la barque : aux dévoués directeurs de la Revue. Ces fonctions toujours délicates et parfois difficiles, nul ne les a exercées plus longtemps que M. Marc Le Roux, le directeur actuel ; nul n'y a apporté un plus entier dévouement et une plus haute compétence.

Digitized by Google

« Au nom de la Florimontane qui le remercie, je suis heureux de lui offrir aujourd'hui un souvenir qui perpétuera la mémoire de notre reconnaissance.

« A la Florimontane,

« A la Revue Savoisienne,

« A Marc Le Roux, son dévoué Directeur. »

Ce toast est accueilli par d'enthousiastes acclamations.

A M. Buttin succède M. Le Roux. D'une voix émue il remercie ses collègues Florimontans des marques d'estime et de sympathie qu'ils viennent de lui témoigner. Il rend également hommage aux fondateurs de la Société, aux précédents directeurs de la *Revue Savoisienne*, à la phalange de ces travailleurs désintéressés qui sont ses collaborateurs, en particulier à MM. Bruchet, Marteaux, Désormaux, Serand, Buttin, Ritter, Miquet, Jean Ritz, Dr Thonion, sénateur Duval, abbé Gonthier, Guinier, Nanche, Guerby, Dumont, Fenouillet, etc., à l'imprimeur M. Abry, sans oublier les braves typos, représentés au banquet par l'habile prote M. Terrier. La *Revue Savoisienne* continue sa marche ascendante. De plus en plus elle devient l'un des périodiques les plus estimés du monde savant. Hourrah ! pour la *Revue Savoisienne*, pour ses fondateurs, pour ses rédacteurs et pour ses lecteurs !

On applaudit vigoureusement.

M. Croyn, à son tour, évoque le souvenir des ancêtres qui ont fondé l'Académie Florimontane de 1606, trente ans avant l'Académie Française : François de Sales, le Président Favre.

Ensuite, M. d'Orlyé félicite les directeurs et collaborateurs de la *Revue Savoisienne*, qui ont su rendre cette publication si intéressante. Il annonce en outre que « le Club-Alpin Français vient de décerner sa grande médaille d'or au vénéré président d'honneur de la Florimontane, M. Camille Dunant, qui fonda la section d'Annecy, et dont le dévouement à la cause de l'alpinisme n'a pas de limites ».

Puis c'est le tour de MM. Serand, Nanche, Frey, Ch. Ruphy. De nouveaux bans accueillent leurs spirituelles improvisations. Entre temps, MM. Crolard et Nanche prennent une dizaine de clichés de la cohorte Florimontane, groupée sur une taupinée qui fut peut-être un oppidum préligure. Un de ces clichés illustrera le prochain numéro de la *Revue*.

Avec la visite du Val de Fier commence le 3e acte. Superbe ou magnifique, admirable ou grandiose, etc., etc., choisissez l'épithète. Elle sera fort banale, évidemment. Disons donc simplement que la vue des Portes du Fier et du Pont naturel ravit les Florimontanes qui ne connaissaient pas encore ces merveilles.

Sur une roche dominant « le refuge à Mandrin », un savant épigraphiste découvre une inscription tracée en espéranto (dialecte encore ignoré du chanoine Ducis) par quelque touriste enthousiaste ou misogyne. En voici la traduction :

LA PLVS BELLE GORGE DV MONDE
EST LA GORGE DE NOTRE FIER

Digitized by Google

Mais le soleil décline. Il faudra songer au retour. Une nouvelle halte chez maitre Juge, et la caravane rentre à Rumilly, puis à Annecy. Florimontans, mes disciples et mes amis, ne vous bercez pas trop de l'espoir de fêter aussi gaiement le futur centenaire ! »

* * *

Ainsi finit le manuscrit. Je l'ai depuis communiqué à un gone de Lyon, devenu annécien par adoption. « Vraiment, me dit-il, maitre Jacobus devait être sorcier. Je fus l'un des quarante immortels qui assistèrent à la charmante excursion qu'il a prédite. Tous les détails, ou peu s'en faut, sont très exacts. Mais ce que vous ne savez pas encore, ce que Jacques Replat n'a pas dit, c'est que chaque année dorénavant, au retour du printemps, Florimontanes et Florimontans se réuniront pour de joyeuses agapes et d'amicales excursions ». — Pourquoi pas ? J. Dx.

LA RÉUNION DU COMTÉ DE GENEVOIS A LA SAVOIE

PAR AMÉDÉE VIII DE SAVOIE

LE 5 AOUT 1401

MŒURS FÉODALES

L'antique famille des comtes de Genève ou de Genevois, revendiquait pour ancêtre Olivier, le célèbre paladin des chansons de geste, qui mourut à la bataille de Ronceveaux, aux côtés de Rolland, le neveu de Charlemagne. Après avoir tenté inutilement d'établir sa prépondérance dans notre région, en soutenant des luttes opiniâtres, d'abord contre les évêques de Genève, ses suzerains, et successivement contre les barons de Faucigny et les comtes de Savoie, cette dynastie s'éteignit le 16 septembre 1394, en la personne de Robert, 16e comte de Genevois, le dernier des cinq enfants mâles du comte Amédée III, tous décédés sans enfants.

Robert fut comte de Genevois de mars à septembre 1394. Il est plus connu comme antipape, établi à Avignon, sous le nom de Clément VII. Il avait été chanoine de Paris; évêque de Thérouanne de 1361 à 1368; évêque de Cambrai de 1368 à 1372 ; cardinal en 1371 et antipape dès le mois de septembre 1378. Il mourut à Avignon.

Amédée III, onzième comte de Genevois, avait eu cinq fils et six filles :

Digitized by Google

1° Agnès, qui fut religieuse, au dire de Guichenon.

2° Jeanne, mariée à Raymond IV, des Baux, prince d'Orange, le 12 juillet 1367.

3° Blanche, mariée à Hugues de Châlon d'Arlay le 21 juin 1363.

4° Yolande, mariée à Aymon, vicomte de Narbonne, le 7 janvier 1359.

5° Catherine, mariée à Amédée de Savoie-Achaïe, comte de Piémont, le 7 septembre 1380.

6° Aymon III, 12e comte de Genevois, de mars à août 1367. D'après le *Regeste Genevois* il serait mort en Grèce, où il séjourna effectivement en 1366. Mais Guichenon affirme qu'il testa le 31 août 1367, c'est-à-dire au moment de son décès, à Pavie, en faveur de son frère, Amédée.

7° Amédée IV, 13e comte de Genevois, de 1367 à 1369, décédé à Paris, sans enfants de son mariage avec Jeanne de Frolois, dame de Savoity, veuve en premières noces de Geoffroy, seigneur de Charmes.

8° Jean ou Janus, 14e comte de Genevois, de 1369 à 1370, célibataire.

9° Pierre, 15e comte de Genevois, de 1370 à mars 1394, marié à Marguerite de Joinville, en mars 1374, décédé sans enfants.

10° Robert, antipape, 16e comte, de mars à septembre 1394, mentionné ci-dessus.

11° Enfin Marie, fiancée d'abord à Rodolphe de Savoie-Achaïe, épousa, le 3 octobre 1361, en premières noces, Jean de Châlon d'Arlay, mort sans enfants avant 1366, et remariée en secondes noces à Humbert VII, sire de Thoyre-Villars.

De ce dernier mariage naquit Humbert VIII de Thoyre-Villars, qui succéda à son oncle Robert comme comte de Genevois.

Marié à Louise de Poitiers, Humbert VIII, décéda sans enfants en mars 1400, légant le comté de Genevois à son oncle Odon de Thoyre-Villars.

Mais ce legs fut contesté par Marie des Baux, du chef de sa mère, Jeanne de Genève, fille d'Amédée III, laquelle avait épousé le 12 juillet 1367, comme on l'a vu plus haut, Raymond IV des Baux, prince d'Orange.

Marie des Baux, qui avait épousé en 1388 Jean de Châlon, baron d'Arlay, revendiqua le comté de Genevois, à la mort de Humbert VIII de Thoyre-Villars; ses droits paraissaient

Digitized by Google

légitimes, et c'est probablement pour ce motif que Odon de Villars, sentant l'impossibilité de conserver ce fief, se décida à vendre le comté de Genevois au comte Amédée VIII de Savoie, bien mieux placé que lui pour soutenir un procès long et compliqué.

Peut-être céda-t-il simplement aux instances d'Amédée VIII, dont il avait été le gouverneur, et qui voulait arrondir ses possessions. Quoiqu'il en soit, la cession eut lieu par un acte authentique, le cinq août 1401.

En outre des revendications de Marie des Baux, la légitimité de la vente consentie par Odon de Thoyre-Villars était si contestable que la plupart des seigneurs du Genevois, les plus importants en tête, refusèrent tout d'abord de prêter serment et de rendre hommage à leur nouveau suzerain, le comte de Savoie.

Ce ne fut que le 24 février 1405, quatre ans après l'acquisition, qu'Amédée VIII, en menaçant ces seigneurs de la confiscation de leurs biens, obtint, sous toutes réserves, de se faire rendre hommage par ses nouveaux vassaux, après que ceux-ci eurent épuisé toutes sortes de délais.

Parmi les seigneurs du Genevois, dont les noms suivent, on remarque les meilleurs et les plus importants : Girard, seigneur de Ternier; François, seigneur de Grésy; Henri, seigneur de Menthon; Albert, seigneur de Dingy; Antoine, seigneur d'Hauteville; Jean de Compey, seigneur de Thorens; Guigon, seigneur de Sallenôves; Antoine de Clermont, seigneur de la Bâthie en Albanais; Girard d'Arles, tous chevaliers; Jean de Verbouz, en qualité de tuteur de Guillaume, fils de feu François Verboux; Gauthier de Lornay, seigneur de Seyrié; Aubert des Clefs; Pierre de Duingt, seigneur de Châteauvieux; Pierre de Duingt, seigneur de Beauvivier; Antoine des Clefs; Rolet de Rochette; Humbert de Bamuliez, seigneur de Myonnaz; Jean de Brunelle, fils de feu Jean de Brunelle; Hugonin Dorliez; Georges de Dreysier, en son nom et au nom de Jean, fils de feu Humbert de Dreysier, pour lequel, ainsi qu'il dit, il supporte hommage; Guillaume de Rochette, Jacques, fils de Jean, vidomne de La Roche, affirmant qu'il a mandat de son père; Antoine de Crépignier; Jean Damaciez; Jacques d'Albiez; Nicod de Oynmo; Pierre Vidomne; Pierre de Menthon; Thomas de Menthon; Jean de Sallenôves; Henri de Menthon de Lornay; Pierre de Charrière, pour lui et pour sa femme Hélène, fille de feu Rollet de

Digitized by Google

Belnezer ; Guillaume de Ranguis ; Jean de Cuchet ; Henri de Monthoux de Proméry ; Jean feu François de Lornay ; Jean de Folliet de Talloires ; Jacques Emyonis ; Jacques d'Orlyé ; Hugonin Brunier ; Rolet Porta ; Jacquemet Porta ; Péronnette, fille de Pierre Dompère, femme de Jacques de Menthon de Dingy [1].

Malgré cette manifestation, Marie des Baux, épouse de Jean de Chalon, baron d'Arlay, petite-fille d'Amédée III, de Genève et par conséquent nièce des cinq derniers comtes de Genevois, ne perdit pas courage et ses droits furent énergiquement soutenus par son époux, Jean de Chalon, et par son fils, Louis de Chalon, prince d'Orange.

Par testament du 9 octobre 1409, Blanche de Genève, épouse de Hugues de Chalon d'Arlay, avait instituée comme héritière Mathilde de Savoie, fille de sa sœur Catherine et d'Amédée de Savoie, prince d'Achaïe, en lui substituant, à défaut de descendance mâle, les enfants de sa sœur cadette, Marie des Baux, princesse d'Orange [2].

De son mariage avec Jean de Chalon d'Arlay, frère ou neveu du mari de Blanche de Genève, Marie des Baux, avait eu quatre enfants : Louis de Chalon ; Jean de Chalon ; Huguenin de Chalon et Alix de Chalon, mariée à Guillaume de Vienne.

Louis de Chalon avait donc double titre pour revendiquer le comté de Genevois, comme fils de Marie des Baux et comme neveu et héritier de sa tante Blanche de Genève, sœurs des cinq derniers comtes et filles d'Amédée III [3].

Louis de Chalon fit preuve de la plus persévérante énergie, dans la lutte très âpre qu'il soutint contre son puissant adversaire. Même de nos jours un litige de cette importance entraînerait de longs débats et durerait longtemps, à plus forte raison au moyen âge, où les moindres procès occupaient une ou plusieurs générations.

Au surplus l'acquisition du comté de Genevois par Amédée VIII, avait heureusement achevé l'œuvre si patiemment entreprise par la Maison de Savoie depuis quatre siècles, avec

1. V. *Revue savoisienne,* 1860.

2. Archives de Cour à Turin, province du Genevois, paquet 13, pièce 4.

3. Louis de Chalon, dit *Le Bon*, épousa en premières noces, en 1408, Jeanne, fille d'Etienne, comte de Montbéliard ; en secondes noces, en 1446, Eléonore, fille de Jean IV, comte d'Armagnac, morte en 1456 ; enfin en troisièmes noces Blanche de Gamaches, décédée le 14 mai 1474. Du premier il eut un fils : Guillaume ; du second Louis, seigneur de Château-Guyon, tué en 1476 et Hugues, seigneur d'Orbe, ainsi que deux filles, Jeanne mariée à Louis, comte de la Chambre et Philippe, religieuse d'Orbe. Le troisième mariage fut stérile. Louis de Chalon mourut en 1463.

Digitized by Google

la tenacité, l'habileté et la constance, que les princes de Savoie mirent plus tard à étendre leurs possessions de l'autre côté des Alpes et à établir leur souveraineté sur l'Italie entière, avec Rome pour capitale, comme nous l'avons vu en 1870.

Amédée VIII fut un des plus grands princes de cette antique Maison de Savoie. Comme nous l'avons dit dans un autre ouvrage [1], la longue paix de son règne de soixante ans, car ce prince continua à diriger les affaires de Savoie, même pendant son pontificat, la modération et l'équité de son gouvernement donnèrent à nos contrées une tranquillité inconnue pendant les siècles précédents. Et un chroniqueur contemporain, Olivier de La Marche disait que la Savoie était un pays si sagement gouverné, qu'il était le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de tous ses voisins.

Amédée VIII, dont la réputation était bien établie au loin, eut l'occasion en 1414 de recevoir à Rivoli, l'empereur d'Allemagne, Sigismond, lorsque ce monarque se rendit en Italie pour y rétablir l'autorité impériale. Amédée VIII l'accompagna jusqu'à la frontière d'Allemagne.

L'année suivante Sigismond, se rendant en Provence et à Perpignan, arriva à Seyssel, où Amédée VIII l'attendait et s'embarqua avec lui jusqu'à Lyon.

Enfin au commencement de 1416, l'empereur Sigismond, revenant d'Espagne où il avait fait visite au roi d'Aragon, vint en Savoie, au dire de Guichenon, pour communiquer ses desseins à Amédée VIII « et se prévaloir des lumières et des connaissances qu'il avait des affaires du temps ».

C'est à cette occasion que l'empereur d'Allemagne « voulant par là laisser un monument éternel de l'estime qu'il faisait d'Amédée VIII, et des grands services que lui et ses prédécesseurs avaient rendus à l'Empire », érigea le comté de Savoie en Duché, par patentes datées à Chambéry, le 19 février 1416 ; ce qui fut célébré par de magnifiques fêtes.

Mais les brillantes destinées de son adversaire ne découragèrent pas Louis de Chalon. Le 5 mai 1416, dans une audience solennelle tenue à Thonon, en présence du chancelier Guichard Marchand, du prévôt de Montjoux, de François, sire de Challant et de Montjovet, de Boniface de Challant, maréchal de Savoie, de Lambert Oddinet, docteur ès-lois et de François de Russin, écuyer, le nouveau duc de Savoie fut requis, de la

1. *Précis de l'Histoire du département de la Haute-Savoie*, par A. Folliet, C. Duval et Max Bruchet.

Digitized by Google

part de Jean de Chalon, prince d'Orange et de sa femme Marie des Baux, père et mère de Louis de Chalon, de bien vouloir prononcer la main-levée du comté de Genevois et en décider l'attribution auxdits requérants. Les ambassadeurs de la famille de Chalon d'Arlay, étaient Léon de Nozeroy, doyen de Besançon, Jean de Vauldrey, chevalier, et Guillaume de Saulieu, licencié ès-lois.

Amédée VIII, par l'organe de son chancelier, fit répondre que ses droits sur le comté de Genevois étaient très-puissants, malgré les prétentions de divers seigneurs, toutes basées sur un dédommagement à Louis de Chalon, prince d'Orange, comme il l'avait fait en faveur de Mathilde de Savoie. Le duc de Savoie censentit à une entrevue avec lui; elle eut lieu à Morges, le 25 juin 1424, par la négociation de Jean de Bertrand, archevêque de Tarentaise, et de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne.

Amédée VIII était accompagné d'une brillante suite : Jean d'Arces, prévôt de Montjoux; le comte de Fribourg et de Neufchâtel; Antoine, comte de Gruyère; Urbain, seigneur de La Chambre; François, seigneur de Challant; Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix; Jean de Beaufort, chancelier de Savoie; Jacques, seigneur de Miolans; Jean de Montluel, seigneur de Chautagne; Henri, seigneur de Menthon; Guy de Sallenôves; Pierre de Compey; Antoine, seigneur d'Hauteville; Hugonin, seigneur de Chandée; Lancelot, seigneur de Luyrieux; Humbert Maréchal, seigneur de Meximieux; Aymon de La Serraz, seigneur de Monts au pays de Vaud; Henri de Colombier, seigneur de Vouflans; Jean de Gingins, seigneur de Divonne; Jean de Fresnay; Pierre des Amblards et Jean de Ballaison, chevaliers; Urbain de Cerisier; Amé de Challan; Pierre de Menthon; Pierre de Grôlée; Jean de Compey; Pierre de Bonnivard, Robert de Montvuagnard; Amé de Crescherel; Guy Maréchal, trésorier de Savoie, et Jean de Divonne, secrétaire du duc.

Les principaux de ceux qui suivaient le prince d'Orange étaient Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey; Jean, seigneur de Montjoie; Léon de Nozeroy, doyen de Besançon; Jean de Vaudrey, seigneur de Corlaon, et Hugues, seigneur de l'Aubespin.

(A suivre.)

C. Duval, *Sénateur,*
Président du Conseil général de la Hte-Savoie.

3 mai 1909.

Digitized by Google

ESSAI DE GRAMMAIRE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite et fin)

§ VI. — **Verbes en *I* (participe *À*).**

Cette conjugaison dérive, comme on l'a vu, des verbes latins en *áre* dont la flexion était soumise à l'influence d'une palatale : necáre > *nëï*, pacáre > *pêï*, bajuláre > *balĭi*, *quetiáre > *kêʒi*, carricáre > *çharjhi*, ou des verbes assimilés [1].

Dans les verbes d'origine germanique, à l'ancienne terminaison *ân* correspond ordinairement, dans le patois de Thônes, la flexion *â* : *adbâ* [adouber], *spâ* [souper]. Mais, quand cette terminaison était *jân*, l'infinitif est *i*, comme pour les verbes d'origine latine où *are* était précédé d'une palatale. Ainsi l'on a *déçhĕri* [déchirer], *vânĭi* [labourer, ensemencer], *gânĭi* [gagner].

Rappelons qu'en français l'ancienne terminaison germanique *jân* a été généralement remplacée par la flexion *ir* : choisir, guérir, garnir, haïr.

Nous distinguerons trois cas :

Le radical du verbe savoyard est terminé à l'infinitif :

a) Par une consonne mouillée : *balĭ-i (balyi)* [donner [2]];

b) Par une voyelle : *pê-ï* [payer];

c) Par une consonne non mouillée, *jh*, *çh*, *r* (précédée en patois de *ĕ*), *s* douce (et parfois *s* dure ou *f*=*s* dure) : *(se) kêʒ-i* [se taire].

INDICATIF PRÉSENT :

		SINGULIER	PLURIEL
a)	1re personne	*dĕ balĭŏ* [3]	*nó balĭên*
	2e —	*tĕ balĭĕ*	*vó balĭi*
	3e —	*é balĭĕ*	*i balĭăn*
b)	id.	*dĕ pêĭŏ*	*nó pêĭên*
		tĕ pêĭĕ	*vó pêï*
		é pêĭĕ	*i pêĭăn*
c)	id.	*d' mĕ kêʒŏ*	*nó nó kêʒèn*
		tĕ t' kêʒĕ	*vó vó kêʒi*
		é se kêʒĕ	*i se kêʒăn*

1. Dans l'arrondissement d'Albertville, ainsi que dans la Maurienne et la Tarentaise, on trouve la flexion *ĭér*, *ĭé* : *vânĭér* et *vannĭér*, *vĕnĭé* et *vánĭé* ; *ĭél* à Valmeinier. De même à Vionnaz (Bas-Valais), *ĭé*.

2. Dans le *Dictionnaire Savoyard*, la graphie *y* est employée devant *i*, notamment pour les finales des infinitifs : *balyi* [donner], et nous l'avons maintenue dans la *Parabole de l'Enfant Prodigue*. La notation uniforme *ĭ* nous semble préférable : *balĭi*.

3. Cf. DURET : *Gramm. Savoyarde*, p. 44.

Digitized by Google

La conjugaison de *kêʒi* ne diffère de celle de *balĭi* qu'à la 1re personne du pluriel.

Quant à celle de *pêĭ*, elle est aussi la même que celle de *balĭi*, mais l'yod a disparu devant la flexion *i* (à l'infinitif comme à l'imparfait et à la 2e personne du pluriel de l'indicatif).

		SINGULIER	PLURIEL
IMPARFAIT	1re personne	*dè balĭivŏ*	*nó balĭivăn*
	2e —	*tè balĭivâ*	*vó balĭivâ*
	3e —	*é balĭivĕ*	*i balĭivăn*

On conjugue de même : *dĕ pêĭvŏ, d' mĕ kêʒivŏ.*

Au futur et au conditionnel présent, les flexions sont les mêmes que celles du verbe *amâ*.

On dira *i balĭĕron*[1] ; mais *i s(e) kêʒ(e)ron* (futur), et *i s(e) kêʒ(e)rĭan* (conditionnel), à côté de *i balĭĕran, i pêĭĕran.*

	SINGULIER	PLURIEL
IMPÉRATIF	*balĭĕ*	*balĭên* *balĭi*
	pêĭĕ	*pêĭên* *pêĭ*
	kêʒe-tĕ	*kêʒèn-nŏ* *kêʒi-vŏ*

Les trois temps du subjonctif, pour tous les verbes en *I* de cette classe, se conjuguent absolument de la même façon que le verbe *amâ*.

Le participe présent est aussi le même : *balĭên, pêĭên, se kêʒên.*

Le participe passé se termine en *à* (et non en *â*) : *balĭà, pêĭà, kêjà.*

Parmi les verbes de cette classe, on peut citer les suivants :

a) Radical terminé par une consonne mouillée :

ablĭi [habiller]
aconpanĭi [accompagner]
alinĭi [aligner]
bablĭi [babiller]
bâlĭi [bâiller]
bânĭi [baigner]
barbolĭi [barbouiller]
batalĭi [batailler, lutter]
bilĭi [† biller]
brâlĭi [brailler]
brilĭi [briller]
broulĭi [brouiller]
calĭi [cailler]
çhamalĭi [chamailler]
colĭi [cueillir]
dalĭi [faucher]
dépolĭi [dépouiller]
détalĭi [détailler]
ébornĭi [éborgner]
écâlĭi [écailler]
égoʒlĭi (s') [s'égosiller]
élonĭi [éloigner]
ênpalĭi [empailler]
ênponĭi [empoigner]
ênsĕnĭi [enseigner]
êntalĭi [entailler]
éparnĭi [épargner]
éralĭi [érailler]
ésparsalĭi [disperser]
étrelĭi [étriller]
évĕlĭi (s') [se tenir sur ses gardes]
folĭi [fouiller et feuiller]
froulĭi [frauder]
gânĭi [gagner]
grĕmalĭi [émonder les noix]
grilĭi [griller]
gronĭi [grogner]

1. A côté du futur et du conditionnel *balĭĕrê, balĭĕri*, on emploie également les formes resserrées *barê, bari.*

Digitized by Google

groulĭi [grouiller]	*piâlĭi* [piailler]	*travalĭi* [travailler]
mâlĭi [plier]	*rpunĭi* [répugner]	*trolĭi* [pressurer]
manĭi [manier]	*sânĭi* [saigner]	*vânĭi* [semer]
molĭi [mouiller]	*sonĭi* [soigner]	*vartolĭi* [entortiller]
pĕnĭi [peigner]	*témonĭi* [témoigner]	*vêlĭi* [veiller]

b) Radical de l'infinitif vocalique :

aloï [rhabiller, remettre un membre démis]	*ênrëï* [enrayer]	*nĕtêï* [nettoyer]
	ênvòï [envoyer] [1]	*plëï* [plier]
apoï [appuyer]	*ésséï* [essayer]	*prëï* [prier]
balëï [balayer]	*jhòï* [jouer]	*rudòï* [rudoyer]
ênplëï [employer]	*nëï* [noyer]	*sëï* et *sêï* [faucher]

c) Radical terminé par une consonne non mouillée :

1° *jh : çharjhi* [charger] et autres verbes en *jhi*, correspondant au français *ger*, de *icare*, tels que *bujhi* [bouger], *plonjhi* [plonger], *ronjhi* [ronger], *forjhi* [forger], etc. ;

Le verbe *mjhi* [manger] se conjugue ainsi :

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*dĕ mjhò*	*nó mjhèn*
	2e —	*tĕ mjhi*	*vó mjhi*
	3e —	*é mjhi*	*i mjhan*

IMPARFAIT : *dĕ mjhivŏ*, etc.
FUTUR : *dĕ mjhĕrê*, etc.
PARTICIPE PASSÉ : *mjà*.

[A Annecy : *mdĭi ;* PARTICIPE PASSÉ : *mdĭà*.

INDICATIF PRÉSENT	id.	*dĕ mdĭò*	*nó mdĭèn*
		tĕ mdĭu	*vó mdĭi*
		é mdĭu	*i mdĭon*

IMPARFAIT : *dĕ mdĭivŏ*, etc.
FUTUR : *de mdĭĕrê*, etc.]

On conjugue de même *démjhi* [démanger] et *s(e) marmjhi* [s'invectiver].

2° *çh : cuçhi* [coucher] et autres verbes en *çhi*, correspondant au français *cher*, tels que *marçhi* [marcher], *écorçhi* [écorcher], *sĕçhi* [sécher], *moçhi* [moucher], *toçhi* [toucher], *lâçhi* [lâcher], etc. ;

De ces verbes la flexion *i* a été étendue par analogie à beaucoup d'autres, et notamment à un certain nombre de verbes récemment patoisés. Aux infinitifs français obliger, corriger, correspondent *obliji*, *coriji ;* à empocher, défricher, *ênpochi*, *défrichi* [1], etc.

3° *r : vĕri* [virer], *tĕri* [tirer].

Le verbe *tĕri* [tirer] se conjugue ainsi *: dĕ tirŏ, no tĕrèn.*

Le participe passé est *tĕrĭà*.

Le composé *atĕri* [attirer] fait *atĕrĭà ; d'atirŏ, nóz atrèn ;* futur *d'atrêrê*.

Vĕri [virer, tourner] se conjugue comme *tĕri*.

4° *s* (douce) *(z) : brisi* [briser], *awisi* [aiguiser], *prisi* [priser], *crwêsi* [croiser], *nêsi* [rouir le chanvre], *pwêsi* [puiser], etc.

Au suffixe savant *iser* du français, issu d'un suffixe gréco-latin *izare*, correspond le savoyard *isi : favorisi* [favoriser]. Ces verbes appartiennent pour la plupart au français patoisé.

1. Le futur est *ênvoïĕrê*, et aussi *ênvarê*.

Digitized by Google

5° Les verbes en *S* dure suivent tantôt la conjugaison en *â*, tantôt la conjugaison en *i*. Il en est de même en lyonnais, où la sifflante dure détermine le plus souvent une finale en *i* [1].

Citons les verbes suivants en *i*, précédés de *s* dure ou de *f* = *s* dure :

abéssi [abaisser]	*chassi* [chasser]	*glissi* [glisser]
avanci [avancer]	*cmênci* [commencer]	*lanci* [lancer]
blëssi [blesser]	*drëssi* [dresser]	*léssi* [laisser]
brëci [bercer]	*ënbrassi* [embrasser]	*réssi* [scier]
carëssi [caresser]	*forci* [forcer]	*soci* [sucer]

Ajoutons *(a)rmassi* [remercier [2]]; mais on dit *pchi* [pisser].

Par contre, on a *ramassâ* [ramasser], *cassâ* [casser], *passâ* [passer], *pênsâ* [penser], *confëssâ* [confesser], *taxâ* [taxer], *ôfênsâ* [offenser]. Ces verbes sont empruntés, ou n'appartiennent pas à la classe des verbes en yod + *are*.

f : *parfi* [percer], *danfi* [danser], *blofi* [pincer], *rmafi* [balayer]; mais *brafâ* [brasser], *éclïafâ* [écraser un objet mou].

A côté de *vëri*, *tëri*, on a de même *admirâ* [admirer], *sospirâ* [soupirer], *éclïarâ* [éclairer], etc.

On remarquera la différence de l'accent en patois et en français dans les verbes tels que *étudïi* [étudier] : *d'étùdïŏ* [j'étudie]; *ï étùdïăn* [ils étudient] [3].

Modification du Radical au Participe passé.

Au participe passé, le radical de ces verbes éprouve une modification.

Les verbes en *çhi* ont le participe en *chà* : *marçhi*, *marchà* (Annecy, *tïà*).
— en *jhi* — en *jà* : *partajhi*, *partajà* (— *dïà*).
— en *si* (*z*i) (*s* douce) en *jà* : *brisi*, *brijà* (— *jà*).
— en *si* (*ci*) (*s* dure) en *chà* : *cmênci*, *cmênchà* (— *chà*).

N'éprouvent aucune modification les radicaux terminés par une consonne mouillée : *balïi*, *balïà*, et les verbes en *ji*, *chi*, tels que *coriji*, *corijà* ; *défrichi*, *défrichà*. On a vu que ces derniers sont des emprunts faits au français propre et patoisés.

Les verbes en *ri*, *fi* et les verbes à radical vocalique ont leur participe en *ïà* : *jhöï*, *jhoïà* ; *tëri*, *tëriâ* ; *parfi*, *parfïà* (Annecy, *ïà*, pareillement).

Un des dialectes voisins qui, pour le traitement de ces verbes, se rapprochent le plus des parlers savoyards, est le lyonnais. En lyonnais, comme généralement en savoyard, *are* > *î* « toutes

1. Puitspelu constatait que le phénomène est en voie de formation, ce qui explique les exceptions telles que *cassô (cassâ)* [casser], *passô (passâ)* [passer]. (*Très humble Essai de Phonétique lyonnaise*, en tête du *Dictionnaire Etymologique du Patois lyonnais*, p. XXXI.)

2. *Dë vò rmàchŏ* [je vous remercie].

3. A Thônes, *nz étudïèn* (accent sur la finale, comme en français); à Beaufort et à Albertville, *noz étùdïïn* (avec accent sur l'*u*).

Digitized by Google

les fois qu'il se trouve dans le voisinage d'une articulation palatale[1]. » L'absence de vieux textes en patois savoyard ne nous permet pas d'affirmer que cet *i* moderne ait été jadis *ié(r)* en savoyard ; mais il est très vraisemblable qu'il en fut ainsi. C'est la forme usuelle en vieux français, comme en dauphinois et en lyonnais, du XIIIe siècle au XVIe. Les infinitifs en *ĭé, ĭér*, se retrouvent d'ailleurs en Savoie dans un certain nombre de localités *(balĭé, balĭér = balĭi)*. Ainsi, au lieu de la forme *vĕri, vri* [tourner], généralement usitée, on a *vĕrĭé*, à Albertville, *vrĭé* à Chambéry. Cette diphtongue *ĭé* s'est réduite à *i*[2], soit par analogie avec les verbes en *i* d'une autre classe, comme le fait s'est produit pour les anciens infinitifs français *accourcier, enforcier, étrécier*, actuellement accourcir, enforcir, étrécir, soit après être devenue une diphtongue descendante, au lieu d'être une diphtongue ascendante. Il en a été de même pour le groupe *ier* issu de *arium : farmi* = fermier.

En lyonnais, comme le remarque Puitspelu[3], l'*i* de l'infinitif a protégé *a* dans les participes, et *ia* n'est jamais devenu *iô*. Ainsi, tandis que cantatum donnait *chantô*, carricatum donnait *chargia*. Cette forme en *ia*, « est à peu près disparue au masculin, et a été conservée au féminin pour marquer le genre. » Ici encore le caractère archaïque des patois savoyards est frappant. La plupart, en effet, comme les parlers d'Annecy et de Thônes, ont maintenu *a* au participe des verbes en áre précédé d'une palatale[4].

Reste à expliquer d'où provient cette différence entre le traitement du suffixe de l'infinitif latin yod+*áre* et celui du participe passé yod+*átum*[5]. Pourquoi navigare a-t-il abouti à *najhi*, masticare à *mâçhi*, et navigatum, masticatum à *najà* (Annecy, *nadĭà), mâchà* (Annecy, *mâtĭà)* ?

M. Devaux a posé la même question à propos des parlers dauphinois[6]. La théorie qu'il adopte est celle que M. Philippon a présentée pour le lyonnais et le bressan. En la modifiant légèrement, nous l'appliquerons également au savoyard. On

1. Puitspelu : *Dictionn. étymol. du Patois lyonnais*, XXX.
2. A côté de *baillier*, l'ancien français a une forme en *ir*, *baillir*, qu'on a parfois rapportée à un type *bajulire*.
3. Puitspelu : loc. cit., XXXII.
4. On trouve pourtant *ĭó* en Savoie, notamment à Savigny : *balĭó* [donné].
5. Sur le sort de *áre, átum*, dans les parlers du Sud-Est de la France, cf. Ascoli : *Schizzi fr.-prov.*, in *Arch. Glott.*, III, 61-120 ; Gilliéron : *Patois de Vionnaz*, p. 20 sqq. et 92 sqq. (verbes en *yé)* : Meyer-Lübke : *Gramm. des Langues Romanes*, trad. E. Rabiet, tome I, p. 233 (sur les verbes en *ié, é*, p. 237, 238, 240).
6. Devaux : Thèse citée, in *Acad. Delphinale*, 1891, p. 218.

Digitized by Google

peut, en effet, attribuer à l'*ĭ* devenue finale de l'infinitif la transformation de l'*á* tonique latin en *é* : yod + *áre* > *ĭér* (réduit postérieurement, comme on l'a vu, à *i*), tandis que le participe yod + *átum* > *ĭa* conservait l'*a* de la flexion latine.

§ VII. — **Verbes inchoatifs (infinitif *I*; participe *I*).**

Les verbes de cette catégorie correspondent aux verbes inchoatifs du français propre, tels que *blanchir*, *pâlir*. Ils sont comme eux caractérisés par la flexion *ss*, représentant le suffixe latin *isc*, à plusieurs temps.

On sait que primitivement ce groupe latin *isc* indiquait le commencement d'une action ; mais, dès l'époque gallo-romaine, il n'était plus qu'un simple suffixe verbal. « Appliquée d'abord à un nombre restreint de verbes, cette flexion a étendu peu à peu son domaine et a servi à créer un type particulier de conjugaison [1]. » On remarquera que le nombre des verbes à forme inchoative est encore plus grand en patois que dans le français propre.

La plupart des verbes de cette classe offrent une double forme à l'infinitif présent (l'une en *i*, l'autre en *ètrĕ*) et au participe passé. Ils ont aussi parfois une double forme aux autres temps, ce qui complique beaucoup la conjugaison.

Les inchoatifs ont, dans le patois de Thônes, une syllabe de plus qu'en français à la 1re personne du singulier de l'indicatif présent : *d' finêssŏ* [je finis] [2].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' finêssŏ* [3]	*nó fin'sèn*
	2e —	*t' finê*	*vó fin'si*
	3e —	*é finê*	*i fin'sàn*
IMPARFAIT	id.	*d' fin'sivò*	*nó fin'sivăn*
		t' fin'sivâ	*vó fin'sivâ*
		é fin'sivĕ	*i fin'sivăn*

FUTUR : *d' finirê*, etc. (conjugaison non inchoative).
CONDITIONNEL : *d' finiri*, etc. (conjugaison non inchoative).

IMPÉRATIF		*finê*	*fin'sèn*
			fin'si
SUBJONCTIF PRÉSENT	id.	*qĕ d' finêssŏ*	[inusité]
		q' tĕ finêssĕ	*q' vó finêssé*
		q' é finêssé	*q' i finêssăn*
SUBJONCTIF FUTUR	id.	*qĕ d' fin'sêzŏ*	[inusité]
		q' tĕ fin'sêzĕ	*q' vó fin'sêzé*
		q' é fin'sêzĕ	*q' i fin'sêzĭn*

1. L. SUDRE : *Gramm. Fr.*, cours supérieur, p. 97.
2. Les flexions des inchoatifs sont particulièrement intéressantes à Montagny : Présent : ...*âchŏ, â, à ; âchĭn, i, âchŏn*. Imparfait : ...*(ĕ)chou, (ĕ)chá, (ĕ)châ ; (ĕ)chàn, (ĕ)chá, (ĕ)chàn*. Cf. l'Appendice donné plus loin.
3. Et aussi *dĕ fornêssŏ, tĕ fornê*, etc.

Digitized by Google

		SINGULIER	PLURIEL
SUBJONCTIF IMPARFAIT	1re personne	*qĕ d' fin'sissŏ*	[inusité]
	2e —	*q' tĕ fin'sissĕ*	*q' vó fin'sissâ*
	3e —	*q' é fin'sissĕ*	*q' i fin'sissăn*

PARTICIPE PASSÉ { singulier *fini*, féminin *finïà*
pluriel *fini*, — *finïë* (formes non inchoatives).

PARTICIPE PRÉSENT : *(ên) fin'sên.*

Les formes secondes, se rattachant à la conjugaison inchoative, sont les suivantes :

INFINITIF PRÉSENT : *finêtrĕ* (représente *finiscere*, tandis que *fini* est issu de *finire).*

INDICATIF FUTUR	id.	*dĕ finêtrê* [1]	*nó finêtrèn*
		tĕ finêtré	*vó finêtri*
		é finêtrà	*i finêtron*

CONDITIONNEL : *dĕ finêtri*, etc.

On conjugue de même *avarti* [avertir], *étarni* [éternuer], *garni* [garnir], *nori* [nourrir], *pori* [pourrir], etc.

Sarvi [servir] : *dĕ sarvêssŏ, tĕ sarvê, nó sarvsèn ;* fut. *sarvêtrê*; pp. *sarvi.*

Nori [nourrir] : *dĕ norêssŏ, tĕ norê* ; fut. *norêtrê;* pp. *norê*, fém. *norêtă* [3].

Pori [pourrir] : *dĕ porêssŏ, tĕ porê ;* fut. *porêtrê* ; pp. *pori*, fém. *porïà* [4].

Bĕni [bénir] : *dĕ bĕnêssŏ, tĕ bĕnê ;* imparf. *dĕ bĕn'sivŏ :* fut. *dĕ bĕnêtrê ;* subj. *q' dĕ bĕnêsso, dĕ bĕn'sêzŏ, dĕ bĕn'sissŏ* ; pp. [5] *bĕni, bĕnïà.*

Dromi [dormir], participe passé *dromê*, se conjugue comme *d' finêssŏ*, mais on dit aussi :

INDICATIF PRÉSENT	id.	*dĕ dronmŏ*	*nó dromèn*
		tĕ dronmĕ	*vó dromi*
		é dronmĕ	*i dronmăn*

IMPARFAIT : *dĕ dromivŏ*, etc. [2]

Pour les formes inchoatives d'*uvri* [ouvrir], *sorti* [sortir], etc., voyez le § suivant.

§ VIII. — **Verbes en *I* (latin *ire*) non inchoatifs.**

Ces verbes, issus de la quatrième conjugaison latine, offrent divers types de participes.

a) PARTICIPE EN U :

Vnĭi [venir].

1. On dit aussi : *dĕ fornêtrê.*

Le verbe *s'ênrichi* [s'enrichir] se conjugue ainsi : *d'm'ênrichêssŏ, tĕ t'ênrichê*, futur : *dĕ m'ênrichêtrê*, etc. (A Leschaux : *de m'êrçhêssŏ, de m'êrichivŏ (ch* sans cédille), *de m'êrçherê;* infin. *s'êrçhi ;* pp. *êrtïà.)*

2. A Leschaux : *dĕ drumŏ, nó dromèn ;* futur *dè drumerê* ou *dromerê.* A La Balme-de-Sillingy le futur est *dĕ dromêtrê.*

3. A Annecy, les participes passés sont *nori, norïà*, et *pori, pòrïà*, fém. pl. *pòrïë.* A Leschaux, présent : *norêssŏ, norê, vó nori ;* impf. *norivŏ ;* fut. *norêrê ;* pp. *nori, norïà.* De même *pori.*

4. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, XXVIII, v° *pori.*

5. L'infinitif *bĕnêtrĕ* a disparu. Le participe *bĕnê, bĕnêtă* n'est resté que dans *égă bĕnêtă* [eau bénite], à côté de *pan bĕni* [pain béni]. On dit aussi : *qèntă bĕnêtă fënă !* [quelle benête femme].

Digitized by Google

INDICATIF PRÉSENT : *dë vnìò, tè vèn*, etc.
IMPARFAIT : *dë vnìivŏ*, etc.
FUTUR : *dë vèndrë*, etc.
SUBJONCTIFS : *q' dë vnìëzŏ* et *q' dë vnìissò*.
PARTICIPE PASSÉ : *vnĭu* (invariable) [1].

Se conjuguent de même les composés de *vnĭi* [venir], et *tnĭi* [2] [tenir], ainsi que ses composés.

Cori [3] [courir]; participe passé *coru*.

b) PARTICIPE EN Ê :

Uvri [ouvrir].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' uvrŏ*	*nóz uvrèn*
	2e —	*t' uvrë*	*vóz uvri*
	3e —	*él uvrë*	*ĭ uvrăn*

IMPARFAIT : *d' uvrivŏ*, etc,
FUTUR : *d' uvrerê*, etc.
CONDITIONNEL : *d' uvreri*, etc.

IMPÉRATIF	*uvrë*	*uvrèn*
		uvri

SUBJONCTIF PRÉSENT : *që d' uvrŏ*, etc.
— FUTUR : *që d' uvrêzŏ*, etc.
— IMPARFAIT : *që d' uvrissŏ*, etc.
PARTICIPE PRÉSENT : *uvrên ;* P. PASSÉ : *uvê*, fém. *uvêrtă*.

Ce verbe a une double conjugaison, sauf à l'infinitif et aux participes [4]. Il en est de même pour les verbes *ofri* [offrir], *covri* [couvrir] et *sofri* [souffrir], qui se conjuguent comme *uvri*. On trouve en effet également employées les formes inchoatives :

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' uvrèssŏ*	*nóz uvrëssèn*
	2e —	*t' uvrê*	*vóz uvrëssi*
	3e —	*él uvrê*	*ĭ uvrêssăn*

FUTUR : *d' uvrètrê ;* CONDITIONNEL : *d' uvrêtri*.

Colĭi [cueillir] fait aussi *colĭêtrë* (inchoatif).

c) PARTICIPE EN I :

Sorti [sortir] [5].

1. Invariable également à Annecy et à Mûres ; *vnĭùtă* à Sevrier.
2. Remarquons la flexion *èn*, à Samoëns : *tnèn* [tenir], *vnèn* [venir].
3. Pour les infinitifs en *rë*, issus du latin *ere*, qu'on trouve à côté des infinitifs en *i*, voyez la conjugaison des verbes en *rë*, § X.
4. Dans les environs d'Annecy, les infinitifs en *êtrë* sont encore très usités.
5. A Annecy on trouve aussi employée la conjugaison inchoative, *sourtêtrë*, à côté de *sourti*, et *d' sourtò, t' sour*, à côté de *d' sourtèssŏ, t' sourtê*. Au futur et au conditionnel, les deux radicaux sont *sort* et *sortêt*. Le participe passé est *sourti*, fém. *sourtĭă ;* pluriel *sourti*, fém. *sourtĭë ;* le participe présent *ê(n) sortê(n)*, ou *ê(n) sourtsê(n)*.

Digitized by Google

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re pers.	*dĕ sôrtŏ* (et *dĕ sourtŏ*)	*nó sortèn*
	2e —	*tĕ sôr (sour)*	*vó sorti*
	3e —	*é sôr (sour)*	*i sôrtăn* (et *i sourtăn)*

IMPARFAIT : *dĕ sortivŏ*, etc.

FUTUR : *dĕ sorterê*, etc. ; CONDITIONNEL : *dĕ sorteri*, etc.

IMPÉRATIF	*sôr*	*sortèn*
		sorti

SUBJONCTIF PRÉSENT : *q(e) dĕ sôrtŏ*

— FUTUR : *q(e) dĕ sortêssŏ*

— IMPARFAIT : *q(e) dĕ sortissŏ*

PARTICIPE PRÉSENT : *(ên) sortên* ; PASSÉ : *sorti*.

d) PARTICIPE TERMINÉ PAR UNE CONSONNE :

Mori [mourir] fait au participe passé *môr*, fém. *môrtă* [mort, morte] [1].

§ IX. — **Verbes en *É* (latin *ére*).**

Les verbes de cette classe, comme les verbes français correspondants en *oir*, sont très peu nombreux. La plupart ont une double forme à l'infinitif présent.

Ceux qui n'ont pas une double forme à l'infinitif sont : *avê* [avoir], conjugué plus haut, *povê* [pouvoir], *savê* [savoir], *valê* [valoir], *volê* [vouloir] [2].

Tous ces verbes, conformément aux lois de la phonétique, ont des formes qui leur sont particulières et ne peuvent par suite être choisis comme paradigmes.

Quelques autres sont défectifs ou unipersonnels, comme *i fô* [il faut], *i falê* [il fallait] ; *çhô*, dans l'expression *i m'ên çhô guérŏ* [peu m'en chaut].

Ce dernier verbe est employé au présent et à l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif : *cên le çhalĭivĕ pâ tan* [cela ne l'inquiétait pas beaucoup] ; *i fô pâ qe cên tĕ çhalĭĕ* [il ne faut pas que cela t'inquiète].

Devê [devoir].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*dĕ dêvŏ*	*nó dĕvèn*
	2e —	*tĕ dê*	*vó dĕvi*
	3e —	*é dê*	*i dêvăn*

FUTUR et CONDITIONNEL : *devrê ; devri*.

1. A Annecy, chute de *r* finale au participe : *mô*. A Thônes, on dit plutôt *fôr, tôr, môr* que *fô, tô, mô* [fort, tort, mort].

Il est curieux de constater que ce verbe tend à disparaître dans certaines localités. Ainsi, à Leschaux, il n'est usité qu'au futur : *à morà* [il mourra]. Aux autres temps, on emploie *défni* [+ définir] : *à dĕfnê, é dĕfnêssŏn* [il meurt, ils meurent].

2. *Vê* [voir] offre une seconde forme *vi*, seule employée dans le composé *r(e)v* [revoir], notamment dans la formule de politesse *à vo rvi* [à vous revoir].

Digitized by Google

Recevê [recevoir] (autre forme *arc(h)êvre*).

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' archèvo*	*nó rchevèn*
	2e —	*t' archê*	*vó rchèvi*
	3e —	*él archê*	*ï archèvàn*
IMPÉRATIF		*(a)rchê*	*rchevèn* / *rcheri*

SUBJONCTIF IMPARFAIT : *q' é rchevisse.*
PARTICIPE PASSÉ : *archu.*

Les verbes *devê* [devoir], *parcevê* [percevoir], *recevê* [recevoir], *décevê* [décevoir], ont à côté de la forme en *ê*, issue de la 2e conjugaison latine, une forme seconde se rapportant à la 3e conjugaison latine (en *ĕre*) : *dèvrè*, *archèvrè* [1], *parchèvrĕ*. L'emploi de l'une ou de l'autre de ces formes est une question d'euphonie.

Ces verbes pourraient donc être compris dans la classe des verbes en *rĕ*. Le futur et le conditionnel présent se forment en effet de l'infinitif en *èvrĕ*. (Voyez le § suivant.)

Volê se conjugue ainsi :

INDICATIF PRÉSENT	id.	*de vwê*	*nó volèn*
		te vu	*vó voli*
		é vu	*i vulàn*
IMPARFAIT	id.	*d' volivo*	*nó volivàn*
		te volà	*vó volà*
		é volê	*i volivan*

PASSÉ DÉFINI : *é volu* ; PARTICIPE PASSÉ : *volu.*

Au futur et au conditionnel le radical est *vodr* : *d' vodrê, d' vodri.*

Savê [savoir] fait *d' sê* [je sais].

INDICATIF PRÉSENT	id.	*d' sê*	*nó savèn*
		t' sà	*vó savi*
		é sà	*i sàvàn*

IMPARFAIT : *de savivŏ, te savà, é savê*, etc.
PASSÉ DÉFINI : *é chu* ; FUTUR : *de sarê* ; PARTICIPE PASSÉ : *chu.*

Povê [pouvoir], *d' pwê* [je peux].

INDICATIF PRÉSENT	id.	*d' pwê*	*nó povèn*
		te pu	*vó povi*
		é pu	*i puvàn*

IMPARFAIT : *d' povëu, te povà, é povê*, etc.
PASSÉ DÉFINI : *é pu* ; FUTUR : *dè porê* ; PARTICIPE PASSÉ : *pu.*

§ X. — **Verbes en** *RĔ (rë)* [2].

On sait que le français, à côté des infinitifs en *ir*, issus de *ire* latin, présente un certain nombre de doublets archaïques provenant des infinitifs latins de la 3e conjugaison (*ĕre*) :

1. Le préfixe *re* se présente en général sous la forme *ar* lorsque la consonne suivante est une explosive.

2. Dans ces infinitifs, l'accent est sur la pénultième, comme en français ; la finale est cependant bien plus sonore que dans le français propre.

Digitized by Google

courre et courir. Les infinitifs en *rĕ* sont plus nombreux et d'un usage plus fréquents en patois. Ainsi l'on a *sakĕŭrĕ* (de succútĕre), fr. secouer[1] ; *bòŭdrĕ*, de *bullére, à côté de *bolĭi*, de bullíre, fr. bouillir ; *qèrĕ* [chercher], de quaérĕre, fr. vieilli querir, de *queríre ; *chédrĕ* [tomber], de cádĕre, fr. choir, de *cadére. L'analogie a également introduit l'infinitif *chêntrĕ* [sentir].

De même, comme on l'a vu plus haut, *dêvrĕ* coexiste à côté de *devê* [devoir]. Le futur et le conditionnel sont *devrê*, etc., *devri*, etc. (3e pers. du pluriel : *i devran*).

Les verbes patois en *rĕ* ont une syllabe de plus à la première personne du singulier que leurs analogues en français (ainsi que les inchoatifs et *sorti*) : *dĕ rêndŏ* [je rends], *dĕ pêrdŏ* [je perds]. Les participes passés ont des formes très diverses.

Rêndrĕ [rendre].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*dĕ rêndŏ*	*nó rêndèn*
	2e —	*tĕ rên*	*vó rêndi*
	3e —	*é rên*	*i rêndăn*

IMPARFAIT : *dĕ rêndivŏ*, etc.
FUTUR : *dĕ rêndrê*, etc.; CONDITIONNEL : *dĕ rêndri*, etc.

IMPÉRATIF	*rên*	*rêndèn*
		rêndi

SUBJONCTIF PRÉSENT : *q(e) dĕ rêndŏ*, etc.
— FUTUR : *q(e) dĕ rêndêssŏ*, etc.
— IMPARFAIT : *q(e) dĕ rêndissŏ*, etc.
PARTICIPE PRÉSENT : *(èn) rêndèn ;* PASSÉ : *rêndu*.

Parmi les verbes en *rĕ*, les uns ont un radical unique, comme *rêndrĕ*, *batrĕ*, *fêndrĕ*, *déchêndrĕ* [descendre], *êntêndrĕ*, *fondrĕ*, *pêndrĕ*, *pondrĕ*, *têndrĕ*, *vêndrĕ*, *répondrĕ*. D'autres un radical tonique et un radical atone : *mudrĕ* [moudre], radical atone *mol ; tourdrĕ* [tordre], *dĕ tourdŏ* et *nó tordèn* (voyez plus haut, § II : alternances) ; *pêrdrĕ*, participe passé *pardu*. Enfin, dans un certain nombre de ces verbes, le radical de l'infinitif subit au présent de l'indicatif des modifications qui affectent la dernière consonne : *écrirĕ, d' écrisŏ* [j'écris], *conĭêtrĕ, dĕ conĭêssŏ* [je connais], imparfait, *con'sivŏ*, participe passé *conĭu*.

Écrirĕ se conjugue ainsi :

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' écrisŏ*	*nóz écrivèn*
	2e —	*t' écri*	*vóz écrivi*
	3e —	*él écri*	*ĭ écrivăn*

1. Le fr. a conservé *secousse*, subst. particip. de *secourre*, ancienne forme de *secouer*. L'infinitif *querre* est encore employé par La Fontaine.

Digitized by Google

FUTUR : *d' écrirê*, etc.
CONDITIONNEL : *d' écriri*, etc. (3' personne du pluriel, *ĭ écrirĭan).*

Verbes *Férë* [faire], *Dirë* [dire] et *Mëtrë* [mettre] :

Férë :

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1'' personne	*d' fé*	*nó fassèn*
	2' —	*t(e) fà*	*vó fassi*
	3' —	*é fà*	*i fan*

IMPARFAIT : *dë fassivŏ*, etc.; PASSÉ DÉFINI : *é fë ; i firàn.*
FUTUR et CONDITIONNEL : *dë farê ; dë fari*, etc.

IMPÉRATIF	*fà*	*fassèn*
		fassi

SUBJONCTIF : *q' de fassŏ ; q' de fassèssŏ ; q' dë fassissŏ.*
PARTICIPE PRÉSENT : *(èn) fassèn ;* PASSÉ : *fé, fëtà.*

Dirë :

INDICATIF PRÉSENT	1'' personne	*dë diò*	*on di (nó dzèn)*
	2' —	*të di*	*vó dzi* [1]
	3' —	*é di*	*i dïan*

IMPARFAIT : *dë dzivŏ*, etc. *(vó dzivi*, à côté de *vó dzivà).*

FUTUR	id.	*de drê*	*nó dërèn*
		të drê	?
		é drà	*i dëron*
CONDITIONNEL	id.	*dë dëri*	*nó dërĭan*
		të dëriâ	*vó dëriâ*
		é drë	*i dërĭan*
IMPÉRATIF		*di*	*dzèn*
			dëte

SUBJONCTIF : *q' dë dïëzŏ*, etc. *(dzêssŏ* et *dzissò).*
PARTICIPE PRÉSENT : *(èn) dzên ;* PASSÉ : *dë, dëtà.*

Mëtrë :

INDICATIF PRÉSENT	1'' personne	*dë mëtŏ* (et *dë mtò)*	*nó mtèn (mëtin)*
	2' —	*të mtë (te më)*	*vó mtâ*
	3' —	*é mtë (é më)*	*i mtan (mëtan)*

IMPARFAIT : *d' mtâvŏ*, etc.
PASSÉ DÉFINI : *dë më*, 3' personne du pluriel, *i mtirăn.*
FUTUR et CONDITIONNEL : *dë mëtrê ; dë mëtri.*

IMPÉRATIF	*më*	*mëtèn*
		mtâ

SUBJONCTIF : *q' dë mtèssŏ ; q' de mtissŏ.*
PARTICIPE PRÉSENT : *mtên (mëtên) ;* PASSÉ : *më.*

On trouve également employées les formes en *â* : *mtâ* (infinitif et participe) [2].

Le composé *armëtrë* [remettre] fait au participe *armëtu.*

Voici les formes les plus intéressantes de quelques verbes en *rë* très usuels :

Crêrë [croire] : *dë crëïŏ, é crê ;* imparf., *dë crëïivŏ* ; futur, *dë crêïërê.*
Bêrë [boire] : *dë bêvŏ, të bê ;* imparf., *dë bevivŏ ;* fut., *dë bêrê ;* subj., *q(e)*

1. Dans les phrases interrogatives, *dëtë : që dëtë-vo ?* [que dites-vous].
2. Sans doute sous l'influence analogique de *bëtâ* [bouter], devenu *btâ, ptâ,* avec lequel on le confond souvent.

Digitized by Google

dĕ bêvŏ ; q(e) dĕ bevêzŏ ; q(e) dĕ bevissŏ ou *bĭussŏ* ; pp., *bĭu*, fem., *bĭussă*.

Pêrdrĕ [perdre] : *dĕ pêrdŏ, tĕ pêr* (ou *pê) ;* fut., *dĕ pardrê* ; pp., *pardu*, fém., *pardwà*.

Parêtrĕ [paraître] : *dĕ parêssŏ, tĕ parê*, etc.

Rênplêrĕ [remplir] : *dĕ rênplêzŏ, tĕ rênplê ;* imparf. *dĕ rênplĕzivŏ ;* fut., *dĕ rênplêrê ;* subj., *q' dĕ rênplêssŏ ; q' dĕ rênplĕzissŏ ;* pp., *rênplê*.

Prêndrĕ [prendre] : *dĕ prënĭŏ, tĕ prên ;* impf., *dĕ prënĭivŏ ;* fut., *dĕ prêndrê ;* subj., *q' dĕ prënĭŏ, q' dĕ prënĭêzŏ, q' dĕ prënĭissŏ* (ou *q' dĕ prissŏ) ;* pp. *prê*, fém., *prêssă*.

Cŏêrĕ et *cwêrĕ* [cuire] : *de cŏêsŏ* et *dĕ cwêsŏ, tĕ cŏé* et *cwé, é cwé* et *é cu, i cwêsăn ;* impf., *dĕ cwêsivŏ ;* pp., *cŏé* et *cwé*, fém., *cŏétă* et *cwétă*.

Chêntrĕ [sentir] : *dĕ chêntŏ, tĕ chên ; dĕ chêntivŏ ; d' chêntrê* ; subj., *q' dĕ chêntŏ, q' dĕ chêntêzŏ, q' dĕ chêntissŏ ;* pp., *chêntu*.

De même *rchêntrĕ* [ressentir] ; mais on dit *consênti* [consentir], *dĕ consêntŏ, tĕ consên ;* pp. *consênti*. Le futur est *dĕ consêntêntrê*.

Crêndrê [craindre] : *dĕ crënĭŏ, tĕ crên, é crên, nó crënĭèn ;* pp., *crên, crêntă*.

Rirĕ [rire] : *dĕ risŏ, nó risèn ;* impf., *risivŏ ;* fut., *dĕ rirê ;* impér., *ri, risèn, risi ;* subj., *q' dĕ risêssŏ, q' dĕ risissŏ ;* pp., *risu*.

Nêtrĕ [naître] fait au participe passé *nêssu*.

Sŭivrĕ [suivre] : *d' sŭivŏ, t' sŭi*, etc.; pp., *sŭivi*, mais le composé *porsŭivrĕ* fait au participe passé *porsŭi, porsŭită* [1].

Étêrdrĕ [étendre de la litière sous le bétail] se conjugue comme *pêrdrĕ*, mais le participe passé est *étêr, étêrsă*. (Voyez *Dictionnaire Savoyard*, v° *étêrdrĕ* et *étarni*.) L'imparfait est *d' étardsivŏ ;* le futur, *d' étêrdrê*.

Condŭirĕ [conduire] : *dĕ condŭisŏ ;* impf., *dĕ condŭisivŏ ;* fut., *condŭirê ;* pp. *condŭi*.

Éssŭirĕ [essuyer, sécher] : pp. *éssŭi*, fém., *éssŭită*.

Avwi est le participe passé d'un verbe *avwirĕ* [entendre], issu de *audire* (fr. ouïr), et dont les autres formes sont maintenant à peu près inusitées. (Cf. *Dict. Sav.*, v° *avwirë*.)

Crêtrĕ [croître] : *dĕ crêssŏ, tĕ crê ;* pp. *crëssu*.

Còŭdrĕ [coudre] : pp., *cosu ; mudrĕ* [moudre] : pp., *molu ; vêndrĕ* [vendre] : *vêndu ; vivrĕ* [vivre] : *v'cu* ; *têndrĕ* [tendre] : *têndu*.

Ékëŭrĕ, écòŭrĕ [vanner], de excutere, pp. *écò*, fém., *écossă*. De même *sakëŭrĕ*, de succutere [secouer], fait au pp. *sacò*, fém., *sacossă*.

Plérĕ [plaire] : *dĕ plé*, etc.; pp. *plu*.

Répondrĕ [répondre] : pp. *répandu* [2].

Apondrĕ [ajouter] : pp. *apondu*. L'ancien participe passé survit dans le substantif féminin *aponsĕ* [ajouture].

Le verbe unipersonnel *pluvrĕ* [pleuvoir] fait *é plu, é plovivĕ ;* fut., *é plovra ;* subj., *q'é plovêzĕ, q'é plovissĕ ;* pp. *plu*.

Notons également le verbe unipersonnel *nêvrĕ* [neiger].

Remarques. — *a)* Les verbes cités comme défectifs dans la *Grammaire Savoyarde* de Duret (p. 66) sont presque complètement tombés en désuétude. Sauf le premier (*féri*, férir),

1. Il en est de même à La Balme-de-Sillingy, Conflans, Villard-sur-Doron, où *po(u)rchŭivrĕ* fait *po(u)rchŭi, pou(r)chŭită*, à côté de *chĕvê, chĕvi* [suivi].

2. *Responsum* a donné *répò* à Saint-Jean de Sixt ; *repou* à Saint-Michel de Maurienne.

Digitized by Google

inconnu à Thônes, et *çhyèdre* [choir, de cadère], ils proviennent tous d'infinitifs latins en *ére*.

b) Nous n'avons pas jugé utile de faire une catégorie spéciale pour les verbes unipersonnels. La plupart appartiennent à la conjugaison en *â*. Les plus usités sont, outre *pluvrĕ* et *nêvrĕ* cités plus haut : *grĕlâ* [grêler], *jhĕlâ* [geler], *çhalnâ* [faire des éclairs non suivis de tonnerre], *tonnâ* [tonner], *plovotâ* [pleuviner] [1], *s'ênraçnâ* [se couvrir de petits nuages de forme allongée, de *raçon*, stratus].

Voyez ce qui est dit antérieurement de *fô* et *çhô*.

§ XI. — **Verbes à radicaux de diverse origine.**

1° On a donné plus haut la conjugaison du verbe *étrĕ*, formé à l'aide des radicaux issus des verbes latins **essere* et *stare*.

2° *Alâ* [aller].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' vé*	*n(ó)ç alèn*
	2e —	*t' vâ*	*v(ó)ç alâ*
	3e —	*é va*	*i van*

IMPARFAIT : *d' alâvŏ*

PASSÉ DÉFINI : *él alà, ĭ alirăn*

FUTUR	id.	*dĕ vrê* ou *d'êré*	*nóç irèn* ou *vrèn*
		tĕ vrà	*vóç iri* ou *ivri*
		é vrà	*i vron*
IMPÉRATIF		*va*	*alèn*
			alâ

SUBJONCTIFS : *qĕ d'alïŏ : qè d'alèçŏ : qĕ d'alissŏ*, etc.

§ XII. — **Syntaxe.**

Le français populaire emploie l'auxiliaire *avoir* au lieu de l'auxiliaire *être* pour conjuguer des verbes réfléchis. Il en est de même en patois : *é s'a mé tronpâ* [il s'est de nouveau trompé] ; *d' m'é ênsôvâ* [je me suis sauvé, enfui ; fr. loc. ensauvé].

En ce qui concerne l'accord en genre et en nombre des participes passés, il ne semble pas possible d'énoncer une règle absolue. On constate cependant une tendance manifeste à laisser le participe invariable [2].

1. Le français local a *pleuvoter*, pleuviner.

2. Le patois suit la même direction que certaines langues modernes (l'anglais par exemple), où l'adjectif est devenu ou tend à devenir invariable. Dans le français même, l'accord en nombre a souvent disparu au masculin dans la prononciation. Ne pourrait-il pas en être de même, par analogie, pour l'accord en genre ? De plus, à côté des participes passés *troblà, abadà, ênflà, arêtâ, gatâ, gonflâ*, le patois emploie, comme le français vulgaire, des radicaux verbaux invariables : *troblŏ, abadŏ, ênflŏ, arêtŏ, gàtŏ, gonflŏ* (cf. « J'ai le cœur *gonfle* », du fr. vulg.). On comprend que *troblà* puisse être employé au féminin et au pluriel, comme *troblŏ* sert pour les deux genres et pour les deux nombres.

Digitized by Google

Quand il est employé adjectivement (participe avec être, participe passif), l'accord est généralement observé [1].

Sur les verbes réfléchis en patois qui seraient intransitifs en français, cf. chap. IV, § 1, c. *(Essai*, p. 27.)

Sur l'emploi des temps du subjonctif, voyez chapitre V, § 1er, 2.

APPENDICE.

Afin de donner un aperçu de la variété des formes verbales usitées en Savoie, nous ajoutons en appendice quelques paradigmes relevés à Montagny, canton de Bozel, arrondissement de Moûtiers en Tarentaise.

Árá [labourer].

Indicatif présent : *dʒ' árŏ, t' árĕ, al árĕ, nŏ-ʒ árĭn, vŏ-ʒ árá, ĭ árŏn.*
Imparfait : *dʒ' árávŏ, t' árĕĭá, al árávĕ, nŏ-ʒ árávŏn, vŏ-ʒ árĕĭá, ĭ árávŏn.*
Futur : *dʒ' árĕrâ, t' árĕré, al árĕrà, nŏ ʒ árĕrèn, vŏ-ʒ árĕrá, ĭ árĕron.*
Cond. prés. : *dʒ' árĕri, t' árĕrá, al árĕrĕ, nŏ-ʒ árĕran, vŏ-ʒ árĕrá, ĭ árĕran.*
Impératif : *árĕ, árĭn, árá.*
Subjonctif : *qĕ dʒ' árissĕ, qĕ t' árissâ, q'al árissĕ, qĕ nŏ-ʒ árissăn, qĕ vŏ-ʒ árissá, q'ĭ árissăn.*
Infinitif : *árá.* — Participe passé : *árá.* — Participe présent : *árên.*

Bĕlĭé [donner].

Indicatif présent : *dʒĕ bĕlĭĕ, tĕ bĕlĭĕ, a bĕlĭĕ, nŏ bĕlĭĭn, vŏ bĕlĭé, i bĕlĭŏn.*
Imparfait : *dʒĕ bĕlĭévŏ, tĕ bĕlĕĭá, a bĕlĭévĕ, nŏ bĕlĭévăn vŏ bĕlĕĭá, i bĕlĭévăn.*
Futur : *dʒĕ bĕlĭĕrâ, tĕ bĕlĭĕré, a bĕlĭĕrà, nŏ bĕlĭĕrèn, vŏ bĕlĭĕrá, i bĕlĭĕron.*
Conditionnel présent : *dʒĕ bĕlĭĕri, tĕ bĕlĭĕrá, a bĕlĭérĕ, nŏ bĕlĭĕran, vŏ bĕlĭĕrá, i bĕlĭĕran.*
Impératif : *bĕlĭĕ, bĕlĭĭn, bĕlĭé.*
Subjonctif : *qĕ dʒĕ bĕlĭou, qĕ tĕ bĕlĭissá, q'a bĕlĭâ, qĕ nŏ bĕlĭan, qĕ vŏ bĕlĭissá, q'i bĕlĭissăn.*
Infinitif prés. : *bĕlĭé.* — Participe prés. : *bĕlĭèn.* — Participe passé : *bĕlĭà.*

Dĕvâ [devoir].

Indicatif présent : *dʒĕ dâvŏ, tĕ dâ, a dâ, nŏ dâvĭn, vŏ dâtĕ, i dâvŏn.*
Imparfait : *dʒĕ déĭou, tĕ déĭá, a déĭà, nŏ déĭan, vŏ déĭá, i déĭan.*
Futur : *dʒĕ dĕvrâ, tĕ dĕvrá, a dĕvrà, nŏ dĕvrèn, vŏ dĕvrá, i dĕvron.*

1. Cf. *Essai de Grammaire*, 1re partie, p. 18, 19, et *Dict. Sav.*, XXVI : « A Annecy, les uns diront *la tôblă é cassôĭĕ*, et les autres *la tabl' é cassâ* (sans faire l'accord). »

Nous avons relevé *passá, passâĭe* (Douvaine, Evian, Thonon) ; *passâ, passâĭĕ* (Bonneville, Samoëns) ; *passá, passâĭĕ* (arrondissement d'Annecy et d'Albertville).

Dans certaines localités, le même participe employé comme verbe est invariable, notamment dans les verbes réfléchis, mais il varie quand il a une valeur adjective.

Ainsi, à La Balme de Sillingy, on dit *l' s'ë lĕvá, l' s'ë marĭá* [elle s'est levée, elle s'est mariée] ; mais *l' n'ë pá lĕvâĭĕ, pá marĭâĭĕ* [elle n'est pas levée, pas mariée]. *Ma máre é modá, é vnu* [ma mère est partie, est venue].

A Mûres, les participes passés accompagnés du verbe *étrĕ* s'accordent avec le mot auquel ils se rapportent ; mais ceux qui sont terminés en *â* sont invariables au singulier. Au féminin pluriel, *â* se change en *é* ; l'accord est facultatif pour les participes en *i* (fém. pl. *i* ou *ĭë*) ; pour les participes en *u* l'accord est généralement observé (*u*, fém. pl. *wë*). Ex. : *La fënă dë ntron vʒin 't-ou arvâ ?* [La femme de notre voisin est-elle arrivée ?] *Lé flĭë sont-ou arvé ?* [Les filles sont-elles arrivées ?] *Â-to vĭu ta mârĕ é té sĕrëŭ ? É sont-ou sorti* ou *sortĭë ? É sont-ou déchêndwë ?* [As-tu vu ta mère et tes sœurs ? Sont-elles sorties ? Sont-elles descendues ?]

Digitized by Google

Cond. prés. : *dʒĕ devri, te devrá, a dèvre, no devran, vŏ dĕvrá, i dèvran.*
Impératif : néant.
Subjonctif : *qĕ dʒĕ dĕvissĕ, qĕ tĕ dĕvissá, q'a dĕvissĕ, qĕ nŏ dĕvissăn, qĕ vŏ dĕvissá, q'i dĕvissàn.*
Infinitif présent : *dèvâ.* — Participe passé : *dèvu.*

Trérĕ [traire].

Indicatif présent : *dʒè tréjŏ, tĕ trâĭ, a trâĭ, nŏ tréjĭn, vŏ tréjá, i tréjŏn.*
Imparfait : *dʒĕ tréjou, te tréjá, a tréjà, nŏ tréjan, vŏ tréjá, i tréjan.*
Futur : *dʒe trérâ, tĕ trérá, a trérà, no trĕrèn, vŏ trérá, i tréron.*
Condit. présent : *dʒè tréri, te trérá, a trérĕ, nŏ tréran, vŏ trérá, i tréran.*
Impératif : *trâĭ, tréjèn, trédĕ.*
Subjonctif : *qĕ dʒĕ tréjissĕ, qe tĕ tréjissá, q'a tréjissĕ, qĕ nŏ tréjissăn, qĕ vŏ tréjissá, q'i tréjissàn.*

Écpi [cracher].

Ind. prés. : *dʒ' écpâchŏ, t' écpâ, al écpâ, nŏ-ʒ écpâchĭn, vŏ-ʒ écpi, ĭ écpâchŏn.*
Imp. : *dʒ' écpchou, t' écpchá, al écpchà, no-ʒ écpchan, vŏ-ʒ écpchá, ĭ écpchan.*
Futur : *dʒ' écpĕrâ, t' écperé, al écperà, nʒ écpĕrèn, vʒ écperâ, ĭ écpĕron.*
Condition. prés. : *dʒ' écperi, t' écperá, al écpérĕ, nʒ écpĕran, vʒ écpĕrá, ĭ écpĕran.*
Impératif : *écpâ, écpâchĭn, écpi.*
Subjonctif : *qĕ dʒ' écpissĕ, qe t' écpissâ, q'al écpissĕ, qĕ nʒ écpissăn, qĕ vʒ écpissá, q'ĭ écpissan.*
Infinitif : *écpi.* — Participe passé : *écpi.*

Éçharni [étendre la litière].

Indicatif prés. : *dʒ' éçharnâchŏ, t' éçharnâ, al éçharnâ, nŏ ʒ éçharnâchĭn, vŏ-ʒ éçharni, ĭ éçharnâchŏn.*
Imparfait : *dʒ' éçharnchou, t' éçharnchá, al éçharnchà, nŏ-ʒ éçharnchan, vŏ-ʒ éçharnchá, ĭ éçharnchan.*
Futur : *dʒ' éçharnĕrâ, t' éçharnĕré, al éçharnĕrà, nʒ éçharnĕrèn, vʒ éçharnĕrâ, ĭ éçharnĕron.*
Conditionnel présent : *dʒ' éçharnĕri, t' éçharnĕrá, al éçharnérĕ, nʒ éçharnĕran, vʒ éçharnĕrá, ĭ éçharnĕran.*
Impératif : *éçharnâ, éçharnâchĭn, éçharni.*
Subjonctif : *qĕ dʒ' éçharnchŏsse.*
Infinitif : *éçharni.* — Participe passé : *éçharni.*

* * *

Nous terminons ici cet *Essai de Grammaire.* Nous nous faisons un scrupule d'ajouter de nouveaux chapitres à ces quelques notes, dont l'aridité risque d'importuner nos collègues Florimontans. On voudra bien, en ce qui concerne les Mots invariables, consulter les listes publiées dans la *Grammaire* de Duret-Koschwitz. La plupart des formes usitées dans la vallée de Thônes sont de simples variantes phonétiques et figurent à leur place alphabétique dans le *Dictionnaire Savoyard.* Nous nous permettons de renvoyer à cet ouvrage les lecteurs de la *Revue Savoisienne* qui s'intéressent aux recherches dialectologiques.

A. Constantin et J. Désormaux.

Digitized by Google

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE

(*Suite*)

La Bavière. — La visière, fixe ou mobile, pouvait se compléter par une bavière, pièce qui couvrait le bas du visage et que la visière venait joindre quand elle était baissée. Indépendamment de sa protection, cette bavière servait alors de point d'appui à la salade ; elle était surtout utile aux cavaliers, plus exposés que les fantassins au déplacement de leur casque par suite des mouvements du cheval. Fixée au plastron dans les armures de joûte, tantôt par des vis, tantôt par des vervelles traversées par une clavette, elle était plus souvent dans les armures de guerre le complément du colletin, ce qui facilitait les mouvements de la tête.

Les auteurs qui ont édité d'anciens textes ont souvent lu *banière* pour *bavière*, faute de connaître suffisamment les pièces de l'armure. Le v gothique ne peut se distinguer de l'u et de l'n que par l'interprétation du sens ; nous verrons au cours de ce travail quelques exemples de cette lecture vicieuse.

La confusion est d'autant plus facile qu'il est aussi question de *bannières* à propos de salades, et que l'on donnait parfois ce nom à la banderole qui remplaçait en certaines occasions le plumail dont nous parlerons plus loin :

1453. « Ils promettent, estant arrivés en Turquie, de prier « qu'on leur donne congé d'estre les avant-coureurs et qu'en « ce cas ils porteront l'enseigne de Notre-Dame en banneroles, « alias *bannières*. sur leurs salades ou sur les habillements de « teste qu'ils auront [1]. »

La visière baissée s'ajustait et se fixait sur la bavière; on disait alors que la salade avait la visière close, ou la bavière close :

1461. « Poncet d'Erime... tout armé sans faillir pièce ne « boucle, vint saluer le duc en my les champs *à banière* « (bavière) *close* [2]. »

Parfois enfin, la visière était indépendante de la salade et

1. Mathieu d'Escouchi : Chronique.
2. G. Chastelain : *Chronique des Ducs de Bourgogne*, 1re partie, chap. vi (Edition Buchon, p. 139).

Digitized by Google

fixée à la bavière elle-même. Nous avons vu un exemple remarquable de cette disposition un peu exceptionnelle dans la magnifique collection de M. W.-H. Riggs à Paris.

Dans ce cas, naturellement, la commande de la visière était réunie non à celle de la salade, mais à celle de la bavière :

1440. « à Massin Fromont, varlet de chambre et armurier « de mondit Sr..., pour la façon de *certaine visière et bavière* « qu'il a faite pour mondit Sr [1]. »

En Italie, la bavière ajustée sur un colletin s'est portée pendant le XIVe et le XVe siècle avec le costume civil sous le nom de *gorgiera*. Ed. de Beaumont a étudié cette curieuse coutume [2]; aux documents qu'il cite on peut en ajouter qui montrent le port de cette pièce si bien admis qu'elle était exemptée de prohibitions défendant toutes autres armes offensives ou défensives [3]. Et l'on trouvera une nouvelle confirmation de ce fait dans un tableau de Giov. Francesco Caroto [4] dont la vue eut rempli d'aise de Beaumont ; il nous montre un écuyer sans aucune autre pièce d'armure, mais ayant au cou sa gorgière.

*
* *

Quelques variétés de la salade. — Ces trois types principaux, salade sans visière, salade à visière mobile, salade à visière fixe, présentaient naturellement bien des variétés suivant les pays et suivant qu'ils étaient destinés à des chevaliers ou à des hommes de pied. On ne peut à cette époque donner que des classifications générales ; l'ingéniosité des batteurs d'armures se donnait libre carrière pour inventer mille modifications faites parfois à un exemplaire unique. Chercher à les décrire toutes serait prétendre décrire toutes les pièces qui existent et dont fort peu se répètent de façon absolue ; on peut cependant indiquer au moins les principales variantes :

1° *La salade vénitienne ou barbute* qui emboîtait la tête et s'avançait parfois sur les joues comme le casque de l'hoplite grec. La collection de M. Riggs que nous avons citée déjà en possède une suite bien complète.

Usité surtout en Italie et particulièrement à Venise, ce modèle ne fut cependant pas exclusif à l'Italie ; les miniatures

1. 4e *Compte, et dernier de Jean de Visen, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 393 (Archives du Nord, B. 1969).
2. Ed. de Beaumont : *Armes méconnues*. Gazette des Beaux-Arts, mai 1878 ; tirage à part, p. 7.
3. A. Angelucci : *Documenti inediti*, p. 19, note 63.
4. Florence, R. Galleria degli Uffizi.

Digitized by Google

du livre des tournois du roi René [1] montrent des salades de ce type qui étaient sûrement françaises. Cependant, comme pour la salade proprement dite, l'origine de ce casque était italienne. En Flandres et en Bourgogne, notamment, la mode en avait été apportée par Valentin du Cornet [2], armurier milanais qui, sur l'invitation de Philippe le Bon, était venu s'installer à Valenciennes :

1465. « A Valentin du Cornet, armoïeur de mondit Sr... « pour deux barbutes garnies de leurs pièces,... XVI escus [3]. »

1468. « à Valentin du Cornet, armoyeur, demourant à Valen- « ciennes... pour une barbute pour mondit Sr,... XII livres. »

« Item, pour avoir remis à point deux autres barbutes pour « icellui . . . . . LXXII sols [4]. »

Et bientôt, à son exemple, les autres armuriers du Nord fabriquèrent des barbutes :

1468. « à Lancelot de Ginderdale, armoyeur demourant à « Bruxelles... ung harnois de guerre tout complet atout une « barbute, pour le prix de. . . . . XXXVI livres [5]. »

Mais, bien qu'ayant ses principales caractéristiques communes avec la salade, ce casque était ordinairement désigné sous le nom seul de barbute. Ce n'est donc pas le lieu de l'étudier ici de façon approfondie.

2° La *salade espagnole*, dont le timbre rond avait de chaque côté une échancrure sur l'oreille. Une salade de ce type a été ainsi classée par le baron de Cosson dans la collection du duc de Dino [6]. Nous avouons avoir vainement cherché dans les documents écrits ou figurés la confirmation du classement fait par le savant archéologue.

3° La *salade à rouelles*, qui, au contraire de la précédente, présentait deux plaques circulaires placées de chaque côté de la tête [7]. Ces rondelles pouvaient d'ailleurs cacher et proté-

1. Ms. de la Bibl. nat., n° 2692, intitulé : *L'ordre et la manière comment les tournois doivent estre faicts et conduis, par Mr René Danjou, roi de Sicile, duc de Lorraine*, cf. les planches : Comment le seigneur appelant et le seigneur deffendant assemblent au Tournoi ; et : comment les Tournoyeurs se vont battant par trouppeaulx.

2. Prénommé dans les Comptes de Bourgogne tantôt Valentin, tantôt Ectorin, tantôt Othenin.

3. *Premier Compte de Guillaume de Ruple, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 190 v° (Archives du Nord, B. 2054).

4. *1er Compte de Guilbert de Ruple, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 59 v° (Archives du Nord, B. 2068).

5. *Même Compte*, f° 58 v° et 59.

6. Bon de Cosson : *Le Cabinet d'Armes de Maurice de Talleyrand-Périgord, Duc de Dino*, n° B. 16 (p. 26 et pl. 8).

7. Allou : *Etudes sur les casques du Moyen-Age*, p. 42.

Digitized by Google

ger des échancrures semblables à celles dont nous venons de parler.

Ce casque semble avoir été adopté plutôt dans les pays du Nord ; l'Italie lui a toujours préféré la barbute qui présentait les mêmes avantages à un degré supérieur. Hewitt reproduit une salade à rouelles d'après un manuscrit de la bibliothèque royale d'Angleterre, daté de 1479 [1] ; ce type est fréquent dans les miniatures des manuscrits français du xve siècle [2] et dans les gravures sur bois des ouvrages d'art militaire des xve et xvie [3] ; enfin on le rencontre souvent dans les tableaux de Memling. Particulièrement dans un Calvaire de ce peintre, au Musée Kums, à Anvers, les rondelles de la salade de l'un des personnages frappent par leur dimension exceptionnelle [4].

4° *La salade à la bourguignote*, probablement dérivée de la précédente ; dans ce modèle, les rouelles deviennent de véritables oreillères ordinairement articulées sur des charnières de fer ou de cuir, et le couvre-nuque serre la tête de plus près ; enfin le timbre est ordinairement surmonté d'une crête. Comme la salade proprement dite, elle pouvait s'adjoindre la bavière mais n'avait presque jamais de visière et laissait le visage à découvert comme le constate Brantôme [5].

Ce type intermédiaire entre la salade et l'armet n'a guère été en usage qu'à partir du xvie siècle et fut usité jusqu'à la fin du xviie. Commun dans tous les Musées d'Armes, il est fréquent dans les anciennes peintures. Citons au hasard, pour le xvie, le portrait de Philippe II, par Titien [6] et, pour le xviie, une « Rixe entre soldats » (1630 environ), du peintre français Valentin [7]. Mais il fut vite connu sous le nom seul de *Bourguignote* et n'a par conséquent pas à être étudié à fond dans ce travail.

1. Hewitt : *Ancient Armour and Weapons in Europe*, vol. III, p. 500 (Oxford and London, 1860).

2. V. notamment une miniature conservée au Musée de Cluny, représentant Camille, vainqueur des Volsques, et la plupart des 105 miniatures en grisaille des ms. 9066, 9067, et 9068 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, *Chronicques et Conquestes de Charlemaine*, enluminées en 1460 par Jean Le Tavernier.

3. Cf. Fl. Végèce : De re militari, Parisiis, ex officinâ Christini Wecheli, MDXXXV, particulièrement les planches des pages, 38, 39, 152, 155 ; et Guillaume du Choul : *Discours sur la castramétation et discipline militaire des Romains*, Lyon, G. Rouillé, 1555, pl. de la page 11.

4. Ce tableau qui provenait de l'Abbaye de St Bertin à St Omer a été vendu avec la collection dont il faisait partie le 17 mai 1898.

5. Brantôme : *Vies des grands capitaines estrangers*, ch. xvii, n° 42 (Alisprand Mandruzzo).

6. Madrid, Musée du Prado.

7. Munich, vieille Pinacothèque.

Digitized by Google

5° Enfin la salade s'est combinée avec d'autres modèles de casques pour former des types intermédiaires que les archéologues ont souvent grand mal à classer. Ainsi, elle a emprunté quelquefois le timbre aigu du bicoquet :

1453. « à Othenin du Cornet, armurier et valet de chambre « de mondit seigneur (le duc de Bourgogne)... pour IIII *sala-* « *des à bicoquet* avec les bavières que mondit seigneur a aussi « fait prendre et achetter de lui [1]. »

La salade à bicoquet avait son timbre terminé en pointe. L'auteur anonyme du manuscrit déjà souvent cité au cours de ce travail, décrit en termes très explicites la forme qui caractérisait le bicoquet :

1446, « Premièrement, les bicoquès sont de faczon ague sur « la teste [2]. »

La salade de cette forme se rencontre assez souvent dans les tableaux du xve siècle et particulièrement dans ceux d'Hans Memling; elle coiffe un des gardes endormis auprès du Tombeau dans deux des Résurrections peintes par lui [3], et la salade à rouelles du Calvaire de ce peintre dont nous avons parlé précédemment était en même temps une salade à bicoquet. Enfin on en voit plusieurs dans les fresques de Lanslevillard déjà souvent mentionnées, notamment dans les scènes du martyre de saint Sébastien.

Le Musée d'artillerie en possède un excellent type catalogué sous le n° H. 34, mais le col. Robert ne lui a pas donné la désignation qui lui convenait et l'a appelée simplement « salade [4]. »

* * *

Nous en aurons fini avec la technique de la salade quand nous aurons dit que, comme tous les autres casques, elle était souvent soumise à l'épreuve de l'arbalète. Les comptes du xve siècle nous ont laissé mainte trace de ce fait que nous avons déjà relevé ailleurs [5], et dont voici une preuve encore :

1423. « A Massin de Froimont, armurier demourant à

1. 8e *Compte de Guillaume Poupet, Recev. gén. des Fin. du Duc de Bourgogne,* f° 311, v° (Archives du Nord, B. 2012).
2. De Belleval : op. cit., p. 2. Par une erreur inexplicable, le Comte de Belleval a lu « faczon à que » au lieu de « faczon ague », en sorte que la leçon publiée par lui ne veut rien dire et dénature ce texte capital. (Voir à la Bibliothèque nationale le ms. 1997, p. 64, ligne 1).
3. Paris, le Louvre, n° 2828, et Vienne, Kaiserl. Gemalde Galerie, n° 639.
4. Col. Robert : *Catalogue du Musée d'artillerie,* vol. 2, p. 172.
5. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve,* chap. iv, p. 34.

Digitized by Google

« Paris,... pour *une salade d'espreuve*... que mondit Sr a fait... « bailler et délivrer à Guyot, Bastard de Bourgoigne, son « escuier [1]. »

Mais nous avons suffisamment étudié cette question de l'épreuve pour ne pas avoir à y revenir ici.

X. — La Salade ; Décoration et plumails.

La salade a reçu les ornements les plus variés et les plus riches, et a parfois été décorée avec un luxe inouï. Dès le xve siècle on lui a appliqué déjà le décor au repoussé, assez rare à cette époque. Dans un Massacre des Innocents [2] de Fra Angelico (1387-1455), un des sbires qui ont accepté l'odieuse besogne porte une salade en forme d'ammonite. Le visage sort de la coquille dont la spirale descend en couvre-nuque et revient former sur chaque oreille une volute du plus heureux effet.

Jean van Eyck (1390-1461) a donné une salade forgée d'après une inspiration analogue à St-Michel [3] et à St-Georges [4], mais la coquille est moins naturelle et moins bien disposée. Le réalisme avec lequel ces peintres ont traité leurs accessoires permet de croire qu'ils ont reproduit des casques existant réellement.

L'Armeria de Madrid possède d'ailleurs une salade italienne de la fin du xve siècle, attribuée à Philippe-le-Beau ou à son père [5] et dont la visière amovible représente un mufle de bête fantastique, repoussé dans l'acier avec une liberté de travail extraordinaire.

La gravure au burin a été également mise en œuvre, particulièrement à Milan, pour donner à quelques salades du xve siècle un décor vraiment artistique. Celles cataloguées à l'Armeria de Madrid sous les nos D. 12 et D. 13, la première surtout qui rehausse ses merveilleuses gravures de nielles et de damasquines, sont là pour l'affirmer. L'*Inventario ilumi-*

1. *5e Compte de Guy Guilbaut, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 167, v° (Archives du Nord, B. 1929).
2. Florence, Galleria degli Uffizi.
3. Dresde, Pinacothèque : Triptyque dont le panneau de gauche représente St Michel et le donateur.
4. Bruges, Musée : Notre-Dame à qui St Georges présente le donateur, le chanoine van der Paële. Ce dernier tableau est daté de 1436 ; il en existe une réplique au Musée d'Anvers.
5. Comte de Valencia : Catalogo, p. 131.

Digitized by Google

nado déjà tant de fois cité reproduit ces deux salades et donne une base sérieuse à l'opinion du comte de Valencia qui les attribue, comme la précédente, à Philippe-le-Beau ou à Maximilien I. Sorties des ateliers si réputés des Negroli de Milan dont elles portent la marque, elles peuvent compter en tête des plus belles que conservent les Musées.

Repoussé et gravure étaient cependant alors un peu exceptionnels. La mode n'était pas généralisée encore des casques ainsi décorés qui comptèrent, au siècle suivant, parmi les plus beaux chefs-d'œuvre de la Renaissance ; l'armurier cherchait surtout la solidité et savait rarement donner au fer une autre beauté que celle des lignes. Mais après lui venait l'orfèvre ; métaux précieux et pierres fines entraient en jeu pour ajouter aux armes du xve siècle, sinon une beauté que le fer devrait surtout recevoir de l'art et du travail, du moins une valeur énorme.

Ce décor d'orfèvrerie a été à cette époque bien plus fréquent que celui du repoussé et de la gravure. Ecoutons un témoin oculaire, mieux encore, un porteur de la salade dont il va parler, nous décrire les splendeurs des pages de Philippe-le-Bon :

1443. « Ses pages estoyent richement en point, et por-
« toyent divers harnois de teste garnis et ajolivés de perles, de
« diamans et de balais, à merveilles richement, *dont une salade*
« *seule estoit estimée valoir cent mille escus d'or... et de ce je*
« *parle comme celuy qui estoye lors page du duc, et de celle*
« *pareure* [1]. »

Lorsque le Duc accompagna Louis XI à sa première entrée dans Paris, ses pages étaient plus richement vêtus encore, et J. du Clercq s'accorde avec O. de la Marche pour l'énorme estimation de leurs salades ornées de pierreries :

1461. « Ledit duc avoit après lui neuf pages qui estoient
« couverts de houssures d'orfèvrerie, les plus riches qu'on
« eust sceu trouver, et portoit l'ung des pages *une salade qu'on*
« *disait valoir cent mille couronnes d'or*, sans les autres sa-
« lades [2]. »

Sur celle du Duc lui-même, que l'on portait après lui, était enchâssé, nous dit un autre chroniqueur, le plus beau rubis qui fut au monde :

1. O. DE LA MARCHE : *Mémoires*, liv. I, chap. x (Edition Buchon, p. 394).
2. J. DU CLERCQ : *Mémoires*, liv. IV, chap. XXXIII (Edition de Reiffenberg, vol. 3, p. 166).

Digitized by Google

1461. « En la sallade portée après estoit assis ung riche « balais de Flandres, l'outrepas de chrestienneté [1]. »

Exagérations peut-être; cependant, même en tenant compte de l'exagération, il est certain que la salade, comme tous les casques de cette époque, fut parfois décorée avec la plus grande richesse. Il semble même qu'elle était privilégiée à ce point de vue, et les salades luxueuses paraissent mentionnées plus souvent que les bacinets ou armets du même genre :

1434. « à Thierry du Chastel, brodeur et varlet de chambre « de Monsgr, pour avoir fait percer deux salades et mis des « cloz dorez, I salut [2]. »

1442. « à Estienne de la Poulle, orfèvre demeurant à Brou- « xelles... pour une boucle et ung mordant d'or pour la vieille « salade de mondit seigneur, avec la couverture d'or de plu- « sieurs cloz d'acier...; pour avoir garny d'argent trois sa- « lades [3]. »

1467. « à Gérard Loyet, orfèvre et varlet de chambre de « mondit Sr..., pour la fachon, deschiet et émaillure de la « garniture des boullons servans alentour de ladicte sallade « et une chainture à fermer sous la gorge, lesdits boullons « esmaillez en bende de rouge cler et de noir, et ladite chain- « ture aussi esmaillée comme dit est et garnye de clous et de « rivetz. . . . . X livres [4]. »

Comme on le voit, la jugulaire appelée ici *chainture à fermer sous la gorge*, était elle-même richement ornementée.

Ces salades ainsi décorées ne sont guère parvenues jusqu'à nous avec les métaux précieux dont elles étaient chargées, mais on peut juger de leur effet d'après les tableaux de l'époque, parmi lesquels nous citerons un chef-d'œuvre de Jean Bellini représentant la Vierge avec saint Paul et saint Georges [5]. Ce dernier porte une salade décorée de clous à tête dorée — les *cloz* ou *boullons* des documents qui précèdent, — de l'effet le plus riche. Même dans le sévère harnois des Ordonnances, alors que le reste de l'armure était d'acier au clair, la salade était ordinairement décorée :

1. Georges Chastellain : *Chronique des Ducs de Bourgogne*, 1re partie, chap. xvi (Edition Buchon, p. 148, col. 2).

2. *6e Compte de Jehan Abonnel, dit le Gros, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 261 (Archives du Nord, B. 1951).

3. *2e Compte de Pierre Bladelin, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourg.*, f° 173 (Arch. du Nord, B. 1975).

4. *2e Compte de Barthélemi Trotin, Recev. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne*, f° 378 v° (Arch. du Nord, B. 2064).

5. Venise, Academia di Belle Arti.

Digitized by Google

1450. « Estoit chacune lanche d'ung homme d'armes, armé « de cuirasse, harnas de jambes, sallades, bannieres (bavière), « espée et tout ce qu'il faut à ung homme armé au cler, *ses* « *sallades et espées garnies d'argent...* [1]. »

En plus de cette dorure ou argenture, on surchargeait la salade d'ornements rapportés, parfois d'une richesse compliquée :

1443. « à Jehannin le Clerc, coustellier, pour son sallaire « d'avoir doré une creste d'achier pour mettre sur une des « salades de mondit seigneur, et avoir livré la dorure. . . . . « . . . . . XI frans roy [2]. »

La crête dont il est ici question n'avait rien de commun avec la crête repoussée dans la masse qui devait surmonter au XVIe siècle le timbre des armets, des bourguignotes et des morions; c'était une sorte de cimier mobile, comme l'indique au reste le passage cité. Un St-Georges peint par Dosso Dossi (1479-1542) porte sur sa salade à timbre cannelé une crête dorée répondant bien à cette description [3].

Ces cimiers ou crêtes mobiles pouvaient affecter toutes les formes, et les orfèvres qui les faisaient rivalisaient d'ingéniosité dans leurs inventions extraordinaires; en voici quelques exemples :

1467. « Une houppe d'or à mectre sur une salade, à faceon « d'un rosier, esmaillée et semée de roses et de boutons, et « semée de plusieurs petites fleurs blanches, pesant II m. « VII o. [4]. »

1467. « à Gérard Loyet, orfèvre et varlet de chambre de « mondit Sr..., pour la fachon, dechiet et esmaillure d'une « poume servant sur une sallade en lieu de plumas, faicte de « petites plumes garnie de fil d'or trait, et esmaillées de rouge « cler et de blanc, ladite poume assise sur ung pié fait de huit « plumes aussi garnies de fil d'or trait, et entre deux rayons « d'or bruny. . . . . XX livres [5]. »

Un des dessins qui illustrent le célèbre manuscrit Warwick [6] (dernier quart du XVe siècle) nous montre Philippe le Bon sous les murs de Calais en 1436, le seul échec de la longue carrière

1. J. du Clercq : *Mémoires*, liv. I, chap. XXXVII (Edition de Reiffenberg, vol. I, p. 396).

2. *3e et dernier Compte de Pierre Bladelin, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 231 (Arch. du Nord, B. 1978).

3. Dresde, Vieille Pinacothèque.

4. Laborde : *Ducs de Bourgogne*, vol. II, p. 136, n° 3231 a.

5. *2e Compte de Barthélemi Trotin, Rec. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne*, f° 378 (v° Archives du Nord, B. 2064).

6. *The pageants of Richard Beauchamp Earl of Warwick*; Ms. du British Museum de Londres.

Digitized by Google

militaire de ce prince. Le duc de Bourgogne et ses trois vainqueurs, le duc de Glocester et les comtes de Warwick et de Stafford, portent bien sur leurs salades des *pommes* répondant à la description du document qui précède.

D'autres moyens encore étaient mis en œuvre pour le décor des salades. On les recouvrait des plus riches étoffes, surtout lorsqu'elles étaient destinées à accompagner une brigandine avec laquelle elles devaient être assorties :

1439. « A Thierry du Castel, varlet de chambre et brodeur « de mondit seigneur,... pour avoir couvert deux salades de « drap d'or. . . . . VI salus. »

« ... A luy, pour avoir couvert une salade et y mis III marcs « d'argent, comprins le tuel, valent audit pris, XXX salus [1]. »

1460. « A Claix de Nyenowhe (Claës de Ninove) brodeur et « varlet de chambre de mondit Sr... pour avoir brodé d'or et « de soye la couverture d'une salade et sur icelle avoir fait de « brodure plusieurs lettres d'or à la devise de mondit Sr... « VI livres [2]. »

Ces étoffes n'épousaient pas toujours la forme de la salade qu'elles recouvraient et masquaient entièrement; on ne peut donc signaler qu'à titre de probabilité les salades ainsi décorées dans les anciennes peintures. Parfois cependant, la probabilité touche à l'évidence. Ainsi dans trois tableaux de Paolo Uccello (1396-1475), représentant des batailles du premier quart du xve siècle [3], des personnages en armure complète, donc probablement casqués, ont leur casque, — une salade, puisqu'elle laisse le visage et le cou découverts — entièrement voilé sous une sorte de turban d'étoffes richement brodées.

Comme l'indique le *tuel* ou tuyau du compte de 1439 qu'on vient de lire, la salade pouvait en outre porter un porte-plumail, le plus souvent ajusté par un orfèvre et qui était déjà par lui-même un riche ornement :

1420. « A Ernoul Clotinch, varlet de chambre et orfèvre de « mondit Sr, pour I marc IIII onces et IIII estrelins d'autre « argent qu'il a livré et employé en la façon d'un tuyau d'ar- « gent pour la salade de mondit Sr. XXXIX frans XIII s. t. [4] »

Ce tuyau n'avait pas de place fixe et se posait au gré de

1. 3e *Compte de Jean de Visen, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 283, r° et v° (Archives du Nord, B. 1960).

2. 2e *Compte de Robert de la Bouvrie, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 261 (Archives du Nord, B. 2040).

3. Paris, Le Louvre ; Florence, Galleria degli Uffizi ; Londres, National Gallery.

4. *Second Compte de Guy Guilbaut, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 140 v° (Archives du Nord, B. 1923).

Digitized by Google

l'orfèvre. Sur la salade du portrait d'Aringhieri par le Pinturricchio dont nous avons parlé déjà, il est sur le front. Sur celle d'un des soldats qui se disputent les vêtements du Christ dans la Passion de la Pinacothèque de Genève que nous avons citée également, il est sur le côté ; enfin, sur celle d'un des archers du martyre de saint Sébastien par Giacomo da Milano [1], il est au contraire sur le sommet de la tête, place à laquelle nous l'avons plus souvent noté.

Ce tuyau recevait le plumas ou plumail fait soit de plumes d'autruche, soit de plumes de paon :

1421 « A Adenet le Tixerant, chappelier demourant à Paris, « pour LXIX plumes d'otrisse noires que icellui Sr fist mettre « et asseoir en manière de houpes, crête et plumes de paon « sur les bassins, armet et salade, chascune plume du pris de « I franc, valent LXIX frans. Item pour deux vix d'acier chas- « cune à trois tuyaulx que mondit Sr fist mettre sur iceulx « armet et salade [2]. »

1421. « A lui, pour une queue de paon de XIIII plumas et « III plumes pour sa salade, XVII frans... et pour la façon et « estoffe de III tuyaulx d'argent pesans III onces et demie pour « la queue de la dite salade, XIIII frans [3]. »

L'inventario iluminado de Charles-Quint déjà souvent cité consacre deux pages entières à la reproduction de ces plumails de toutes formes qui figuraient en nombre énorme dans la garde-robe militaire de l'Empereur.

On peut juger de l'effet décoratif de cet amas de plumes dans les Tapisseries représentant des scènes de batailles conservées au Musée de Berne sous le nom de Tapisseries de Bourgogne [4] ; et, mieux encore, dans les tapisseries de Cluny et de Padoue dont nous avons parlé ; là, salades et armets rivalisent dans le déploiement de leurs plumes dont les unes retombent presque jusqu'à la croupe du cheval, tandis que d'autres se dressent superbement sur le casque.

Ces plumails n'étaient pas, comme on pourrait le croire, l'apanage exclusif des Chevaliers. Nous allons en voir distribuer aux archers de Charles le Téméraire dont la condition était analogue à celle de nos Gardes ; et si celui de leur capi-

1. Castello, Pinacoteca Comunale.
2. *Second Compte de Guy Guilbaut, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 218 v° (Archives du Nord, B. 1923).
3. Même compte, f° 220.
4. Sur la date et l'origine de ces tapisseries du xv°, cf. Jacob Stammler : *Die Burgunder-Tapeten im historischen Museum zu Bern* ; Berne, 1889.

Digitized by Google

taine coute 4 livres 16 sols, ceux des simples archers ne lui cèdent guère et coûtent encore 3 livres pièce :

1467 « à Jehan de Moncheaulx, plumetier de mondit Sr... « pour ung aultre plumas de sallade donné au bastart de la « Viefville, capitaine des archiers de corps, III livres XVI sols; « et pour trente et ung aultres plumatz de sallade donné aus- « dits archiers de corps, IIIIxxXIII livres [1]. »

Les gravures du Maître W. A., ce peintre de Charles le Téméraire dont nous avons parlé au chapitre III à propos de la brigandine des Gardes, sont parfaitement d'accord avec le document que nous venons de citer et nous montrent les salades des archers, piquiers et vougiers de Bourgogne surmontées de plumails ou d'aigrettes [2]. Nous reviendrons sur ces plumails d'archers lorsqu'il s'agira de dégager de cette étude ce que devaient être les salades du Guet de Genève.

Enfin la salade a été souvent le casque choisi pour porter en cimier la couronne royale. Un portrait de Philippe le Beau attribué à Jacques van Laethem [3], et un portrait de Maximilien Ier peint par Rubens [4], les montrent tous deux ayant en tête une salade surmontée d'une couronne d'orfèvrerie. Le réalisme des détails du premier de ces tableaux tend à faire croire que le peintre a reproduit son modèle avec une exactitude photographique, et, dans le second, Rubens semble avoir copié une armure de Maximilien qui lui aurait été confiée à cet effet.

On le voit, nous n'avons pas exagéré en disant que la salade avait reçu les décors les plus variés comme les plus riches.

XI. — La Salade. Etymologie et histoire.

Nous n'avons pas eu à parler, pour les brassards et les gantelets, d'une étymologie dont l'évidence s'impose, et celle de la brigandine a été facile à établir. La tâche est moins aisée pour la salade, comme on le verra par la divergence des opinions sur ce sujet. Nous allons passer en revue les principaux dictionnaires en suivant l'ordre chronologique de leur apparition, et, après avoir étudié les diverses étymologies proposées par eux, nous verrons quelle est celle qui semble le mieux d'accord avec les anciens auteurs et les premiers textes qui mentionnent la salade.

1. 2e *Compte de Barthélemi Trotin. Recev. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne*, f° 372 (Archives du Nord, B. 2064).
2. Max Lehrs : *Der Meister W. A.*, pl. x, fig. 28 et 29.
3. Bruxelles, Musée. (Volet de triptyque).
4. Vienne, Kais. Gemælde Gallerie.

Digitized by Google

D'après Nicot [1], ce mot vient du latin, *sila*, casque, d'où *silata* et *selata*. Borel [2] et longtemps après lui Roquefort [3] se contentent de reproduire purement et simplement l'étymologie de Nicot.

Les étymologistes tiennent en général trop peu compte du milieu dans lequel les mots ont dû prendre naissance. Le mot salade apparaît, comme nous le verrons, au commencement du xve siècle ; sûrement les batteurs d'armures et les hommes d'armes qui l'employèrent les premiers étaient peu familiers avec la langue de Cicéron, et ce n'est pas là qu'ils durent aller chercher les mots nouveaux dont ils voulaient baptiser des choses nouvelles.

Furetière, à côté de l'étymologie précédente qu'il cite lui aussi, ajoute :

« D'autres le dérivent de *Saladinus* et que c'est une arme « venue des Orientaux. D'autres de l'italien *celata*, *sic dicta* « *quod ea caput indutus miles celetur* ; d'autres qu'il vient de « *celada* espagnol, qui appellent (sic) ainsi un petit casque [4]. »

On ne s'attendait guère à voir le Turc en cette affaire, et l'adversaire de Richard Cœur-de-lion ne pensait sûrement pas qu'on songerait à lui, trois siècles après sa mort, pour baptiser un casque européen. Nous ne croyons pas devoir réfuter cette assertion qui tombe d'elle-même.

Nous verrons plus loin qu'il faut écarter aussi l'origine espagnole, le mot *celada* étant un dérivé et non une racine. Quant à l'étymologie italienne et à son explication, nous sommes pleinement d'accord avec Furetière, et nous en donnerons plus loin les raisons.

Ménage [5], et, avec lui, de Caseneuve [6] donnent toutes les étymologies précédentes, mais attribuent celle de l'italien *celata* et de l'espagnol *celada* au P. Bertet jésuite, et à du Cange. Ils en ajoutent ensuite une autre : salade viendrait de *salatta*, qu'ils forgent de « *salattarius* » mot qu'ils ont trouvé dans les gloses d'Isidore avec le sens de « *portator armorum* ».

1. Nicot : *op. cit.*, v° Salade (1606).
2. Borel : *Dictionnaire des termes du vieux françois, ou Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*, v° Salade (1655-1667).
3. Roquefort : *Glossaire de la Langue romane*, v° Salade. (Paris, Crapelet, 1808.)
4. Ant. Furetiere : *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes*, v° Salade. (La Haye et Rotterdam, mcdxci.)
5. Ménage : *Dictionnaire étymologique de la Langue françoise*, v° Salade. (Paris, Imp. royale, mdcxciv.)
6. De Caseneuve : *Origines de la Langue françoise*, v° Salade. (Paris, Imp. royale, 1694.)

Digitized by Google

Isidore de Séville étant mort en 636, il est inutile de faire ressortir l'absurdité de cette supposition. Le mot salade apparaît, avons-nous dit, au commencement du xve siècle ; voit-on les armuriers de cette époque allant prendre texte d'un auteur du viie siècle pour baptiser un casque !

Le dictionnaire de l'Académie [1] garde au sujet de l'étymologie de la salade un silence prudent : sans doute Conrart avait été chargé de la rédaction de ce mot.

Voltaire se range bien à l'origine italienne, mais montre qu'il ne savait pas ce qu'avait été la salade :

« Du mot italien *celata*, qui signifie *elmo*, *casque*, *armet*, les « soldats français firent *en Italie* le mot salade, de sorte que « quand on disait, il a pris sa salade, on ne savait pas si celui « dont on parlait avait pris son casque ou des laitues [2]. »

N'en déplaise au spirituel auteur dont la plaisanterie est ici bien peu spirituelle, le mot *celata* en Italie a, comme nous le verrons plus loin, désigné la salade bien avant de s'appliquer à l'armet, et le mot salade s'est introduit dans la langue française bien avant les Guerres d'Italie.

Larousse donne une étymologie dont quiconque connaît l'histoire des armes voit l'absurdité, et il aggrave son erreur en niant l'étymologie vraie :

« Salade, du latin *cœlata cassis*, casque ciselé, et non pas, « comme le disent plusieurs dictionnaires, de *celatus*, caché [3]. »

La salade s'est appelée *celata* en Italie et salade en France bien avant que ce type de casque ait reçu la moindre ciselure. Nous allons du reste retrouver encore une fois cette origine impossible.

Littré [4] voit dans la salade une « corruption de l'espagnol « *celada* ou de l'italien *celata*, du latin *cœlata*, sous-entendu *cassis*, casque ciselé ».

Si, au lieu de chercher midi à quatorze heures, le savant lexicographe s'était borné à la première partie de son étymologie, nous pourrions nous rallier à son avis, au moins pour l'origine italienne ; mais la fin de la phrase montre qu'il attribuait aux mots *celada* et *celata* un sens qu'il n'ont jamais eu. Bien avant le dictionnaire de Littré, Allou avait cependant fait justice de cette étymologie qu'il attribue à Roquefort [5].

1. La première édition date de 1694.
2. Voltaire : *Dictionnaire philosophique*, v° Langues, t. VI, p. 390 (Paris, Delangle, 1826.)
3. Larousse : *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, v° Salade (1875).
4. Littré : *Dictionnaire de la Langue française*, v° Salade (Paris, Hachette, 1881).
5. Allou : *Etudes sur les Casques du Moyen-âge*, p. 41.

Digitized by Google

Le Dr Llewelyn-Meyrick [1] et J.-R. Planché [2] font dériver le mot salade de l'allemand Schale (coupe, coquille) ou de l'anglais shell (coquille). Bien entendu, Demmin, qui s'est toujours montré dans les moindres détails d'une partialité qu'expliquait son origine germanique, a adopté la première de ces étymologies [3]. Que *Schallern* — l'équivalent allemand de salade — dérive de *Schale*, c'est possible ; nous laissons aux lexicographes d'Outre-Rhin le soin d'élucider cette question. Mais que notre mot français salade d'où vient évidemment la salade anglaise [4] ait quelque lien avec cette origine teutonne, c'est une autre affaire.

Nous ne nions pas les qualités de l'armurerie allemande au xve siècle, mais les pays de langue française importaient bien plutôt à ce moment casques et harnois de l'Italie, comme il est facile de l'établir par les comptes princiers ou royaux de France, de Bourgogne et de Savoie.

Aux premières années du xve siècle, c'est de Milan qu'Amédée VIII, 1er Duc de Savoie, fait venir trois salades destinées à ses capitaines :

Février 1417. « Libravit magistro Paganino de Mediolano, « armerio, pro precio trium [5] *cellatarum* datarum p. prefatum « Dominum nostrum Petro Bonivardi, Petro de Menthone et « dicto Monbuyron, pro tanto. VI flor. VI d. gr. ps. [6]. »

L'équivalent français n'était probablement pas encore d'usage courant, car le Trésorier enregistre simplement le mot italien avec une terminaison latine ; peut-être même le mot italien était-il de création récente, *car c'est la plus ancienne mention de la* CELATA *que nous ayons rencontrée*. Le major Angelucci, cet infatigable fouilleur des archives italiennes n'en cite aucune d'une date aussi reculée, et l'inventaire Bolonais de 1397, relevé par le prince Napoléon, dans lequel sont mentionnés un grand nombre de casques de noms divers ne parle pas de la salade [7].

Plus tard, si le Duc de Savoie veut se fournir de salades

1. LL.-MEYRICK : *History of Ancient Armour* (London, 1830).
2. J.-R. PLANCHÉ : *History of British Costume*, p. 195 (London, Knight, 1836).
3. DEMMIN : *Guide des amateurs d'armes et armures anciennes*, p. 278.
4. Comme tant d'autres mots passés de France en Angleterre, celui-là est le même dans les deux langues.
5. Le ms. porte « tercentum » mais le contexte et le prix montrent qu'il faut lire *trium*.
6. *Compte des Trésoriers généraux de Savoie*, vol. 62, f° 604. (Archives camérales de Turin.)
7. PRINCE NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE : *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, tome I, Pièces justificatives, p. 354.

Digitized by Google

ailleurs qu'à Milan, c'est toujours en Italie, mais cette fois à Gênes qu'il adresse sa commande :

1434. « Libravit Babillano Cena de Janua... pro precio 12 « *celladarum* de Janua verniciatorum... qualibet constante « I ducato auri [1]. »

En Bourgogne, si Philippe-le-Bon s'adresse hors de ses Etats pour une salade, c'est aussi à Milan qu'il a recours :

1447. « A Othenin du Cornet, armurier demeurant à Mil- « lan... pour ung harnois de Millan à faire armes, tout com- « plet, garni de *salade* et bavière [2]. »

Et si, à partir de ce moment, il fait moins de commandes d'armes à l'étranger, c'est qu'il a appelé chez lui cet Othenin (alias Ectorin) du Cornet dont il a apprécié l'habileté. Les comptes le mentionnent à partir de 1449 comme valet de chambre et armurier du Duc [3] qui lui accorde même en 1460 une indemnité pour l'installation à Valenciennes de sa famille, appelée de Milan, et de son atelier d'armurier [4].

Les armuriers flamands du Duc se tiennent d'ailleurs toujours approvisionnés de salades de Milan pour pouvoir à l'occasion le satisfaire suivant ses désirs :

1467. « A Lancelot de Ghindertale... pour unze *sallades* de « Milan qu'il a délivrées à unze des archiers de corps de mondit « Seigneur, à deux escus pièce valent. . . . . xxvi livres.

« .... pour deux brigandines et deux sallades de Millan par « lui délivrées à... archiers de corps d'icelui Seigneur [5]. »

Il en est de même pendant tout le règne de Charles le Téméraire; les produits des armuriers d'Augsbourg et de Nuremberg ne commencent à s'introduire de façon suivie en Bourgogne et en France qu'à la fin du xve siècle, lorsque Maximilien a succédé à Charles le Téméraire, soit près de cent ans après que le mot salade y a acquis droit de cité.

C'est donc bien du côté de l'Italie qu'il faut chercher l'étymologie de ce mot ; quant à l'origine espagnole, de l'équivalent *celada*, juxtaposée à côté de l'origine italienne par presque tous les auteurs, y compris Littré, elle ne supporte pas l'examen.

1. *Comptes des Trésoriers généraux de Savoie*, vol. 79. f° 481. (Archives, camérales de Turin.) Ap. Max Bruchet : *Ripaille*, p. 90, note 3.

2. 4e *Compte de Martin Cornille, Recev. gen. des Fin. du Duc de Bourg.* f° 177. (Archives du Nord, B. 1994.)

3. 4e *Compte de Guillaume de Poupet, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 194. v°. (Archives du Nord, B. 2002).

4. 2e *Compte de Robert de la Bouvrie, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 211. (Archives du Nord, B. 2040.)

5. 2e *Compte de Barthélemi Trotin, Rec. gen. des fin. du Comte de Charolais et du Duc de Bourgogne*, pp. 313 v° et 377. (Arch. du Nord, B. 2064).

Digitized by Google

Si les armes blanches de l'Espagne avaient déjà au xve siècle et bien avant une réputation méritée, il n'en était pas de même pour les armes défensives, et sûrement l'Espagne n'en exportait pas à cette époque.

Bien mieux, elle en faisait, elle aussi, venir de Milan, et les belles salades du xve conservées à l'Armeria de Madrid, celles même dans l'ornementation desquelles on a cru longtemps voir le style hispano-mauresque, sont, nous l'avons vu au commencement du chapitre précédent, d'origine milanaise. Même au xvie siècle, Charles-Quint tirait encore la plupart de ses armures d'Augsbourg et de Milan, comme en font foi les archives de Simancas, et comme il est facile de le constater dans les catalogues des Armeries de Madrid et de Vienne où sont conservées les armures de l'Empereur avec justification de leur origine.

La *celata* milanaise est devenue la *celada* espagnole, de même qu'elle s'est changée en la salade française et la salade anglaise.

L'origine italienne du mot salade semble donc indiscutable. Quant à l'étymologie de la *celata* elle-même, il faut évidemment s'en tenir à celle recueillie par Furetière et que nous avons citée précédemment : « Celata, sic dicta quod ea caput indutus miles celetur. » Elle est rationnelle, et en Italie même, il semble qu'elle n'ait jamais fait doute. Le rédacteur du catalogue de l'extraordinaire collection du marquis Cospi la constate déjà au xviie siècle :

1677. « ... le celate, le quali tutta la faccia celavano ; *onde « ne trassero il nome* [1]. »

*
* *

Nous venons de voir, au cours de ces recherches archéologico-philologiques, *le mot* salade paraître vers les premières années du xve siècle en Italie et se répandre de là, avec quelques modifications, en France, en Espagne et en Angleterre. Est-ce à dire que *la chose* remonte à la même époque ? nous ne le pensons pas, et nous croyons son origine bien plus ancienne.

Bien avant le xve siècle les tableaux des maîtres italiens nous montrent des casques qui se rattachent évidemment au type de la salade, et cette armure de tête que nous trouvons chez

1. Lorenzo Legati : *Museo Cospiano*, p. 227. (In Bologna, per Giacomo Monti, mdclxxvii). Nous remercions une fois de plus M. J.-B. Giraud dont l'inépuisable complaisance a mis à notre disposition ce volume introuvable.

Digitized by Google

nos Gardes avec la brigandine semble avoir toujours marché de pair avec elle, et dater du même temps.

Dès la fin du XIIIe siècle Giotto (1266-1336) nous en montre dans ses peintures, notamment dans ses fresques de la Passion [1]. Le soldat qui se tient derrière le Christ, lorsque Caïphe déchire ses vêtements, et les gardes qui dorment à gauche du tableau dans le « Noli me tangere » sont coiffés de salades. L'un de ces derniers surtout en porte une de la forme exacte des petites salades du XVe siècle.

On peut en dire autant de quelques-unes des salades peintes par Altichieri dans la bataille entre Espagnols et Arabes, avec l'apparition de St Jacques [2]. Cette fresque qui fait partie de celles consacrées à la vie de ce saint (peintes de 1376 à 1379), et dans laquelle nous avons trouvé déjà des brigandines, nous montre des salades et des barbutes de divers types, dont la forme ensuite n'a pas varié pendant plus d'un siècle.

On en voit aussi quelques-unes dans la Crucifixion peinte par Altichieri et Jacopo Avanzo [3], et dans la fresque des soldats qui jouent aux dés les vêtements de N.-S. [4]. Cette dernière scène peinte par J. Avanzo seul, date également du dernier quart du XIVe siècle.

Ces casques rentraient probablement en France dans les cervelières et les huvettes, en Italie aussi dans les « cervelliere », et peut-être encore dans ces casques innommés, ces « armures de tête » que mentione l'inventaire bolonais déjà cité :

1397. « Duodecim armaturas de ferro a capite sine camaro « et sine vixeriis [5]. »

Les salades de l'origine des tableaux de Giotto et d'Altichieri étaient bien en effet sans visières mobiles. Plus tard, lorsqu'on eut l'idée de leur appliquer la visière déjà connue pour le bacinet et le heaume, la tête se trouva entièrement cachée, *celata*, par cette nouvelle coiffure. Il fallait lui donner un nom ; celui-là était tout trouvé.

Aussi, dans les premiers textes italiens qui la mentionnent la *celata* sans adjectif est toujours avec visière, et, lorsqu'il s'agit d'une salade sans visière, on l'indique expressément et on l'appelle salade découverte pour la distinguer :

1. Padoue, chapelle des Scrovegni d'Arena.
2. Id., Basilique Saint-Antoine.
3. Id., Chapelle Saint-Georges.
4. Id., Basilique Saint-Antoine.
5. Prince Napoléon : *op. cit.*, vol. I, p. 364.

Digitized by Google

1460. « Cinque cielate scoperte... quatro cielate [1]. »

A ce moment, la salade était, chez nous, parfaitement distincte de l'armet :

1422. « à Marc Ontcorne, chapelier, demeurant au dit lieu « de Bruges, pour... trois plumas à façon différente l'une de « l'autre, c'est assavoir cellui pour l'armet à manière de « houppe, cellui pour la salade à façon de queue de paon [2]. »

1438. « à Girard de Haynau armurier de mondit Seigneur, « pour avoir fourby... X salades, IIII chapeaux de fer, IIII « armets... [3]. »

Il en était de même alors en Italie, quoique bien des auteurs aient écrit que la salade avait toujours été confondue avec l'armet dans ce pays et que tous les ouvrages italiens modernes sur l'archéologie des armes fassent à ce sujet la confusion la plus absolue. La voici, dans un inventaire de Sienne, nettement différenciée du chapeau de fer et de l'armet :

1460. « Dodici elmetti...
« Due cappelli di ferro
« *Cinque cielate* scoperte [4]. »

Et quelques années plus tard Alphonse d'Aragon commandant des armets à Antonio Missaglia se garde bien de lui commander des « celate » :

1473. « Ricevute queste... insieme con la coraza manderai « quattro elmetti [5]. »

La distinction, quoique de plus en plus rare, se rencontre jusqu'à la fin du xve siècle :

1496. « Coraciam unam cum armeto [6]. »

A partir de ce moment on ne trouve plus aucune différence; le mot *celata* s'applique indistinctement à la salade, à l'armet et même parfois à d'autres casques. L'origine du mot d'ailleurs conduisait logiquement à ce résultat; la tête était aussi bien cachée et même mieux sous un armet que sous une salade.

Nous avions à ce moment avec l'Italie un contact trop permanent pour que cette confusion ne pénétrât pas dans notre langue ; bientôt le mot salade s'appliqua à tout casque fermé, et il

1. *Inventario della Camera del Comune di Siena*; ap. Angelucci : *Doc. ined.*, pp. 546 et 547.
2. 3e *Compte de Guy Guilbaut, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 117. (Archives du Nord, B. 1925.)
3. 2e *Compte de Jean de Visen, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 206, v°. (Archives du Nord, B. 1963.)
4. *Inventario della Camera del Comune di Siena*, ap. Angelucci : *Doc. ined.*, p. 546.
5. Angelucci : *Catalogo della Armeria reale*, p. 196, note.
6. Id. : *Docum. ined.*, p. 61.

Digitized by Google

devint d'un usage si courant qu'il servit même à désigner l'homme d'armes muni de ce casque qui impliquait généralement une armure complète :

1552. « Cent arquebuziers des plus lestes,... et environ « cinquante *salades* bien choisies [1]. »

1569. « Messire Martin du Bellay avecques deux cens « *salades* dont il avoit la charge [2]. »

1569. « Le capitaine Francisque Bernardin, avec vingt-cinq « sallades de sa bande [3]. »

(A suivre.) Ch. Buttin.

La Philothée de saint François de Sales

(Deuxième article [4])

Je donne d'abord un tableau généalogique, qui aidera à comprendre ce qui suit :

Charles de Vidonne, seigneur de Charmoisy, † 1599, épousa Françoise de Bellegarde.

- Antonie-Françoise de Charmoisy, ép. (contrat du 14 janvier 1595) Jacques de Gex, seigneur de Vallon, † 8 mars 1631.
- Claude de Vidonne, seigneur de Charmoisy, † 28 octobre 1618, ép. (contrat du 11 juillet 1600), Louise Duchatel, † 1er juin 1645.
  - Françoise de Charmoisy, ép. (conventions matrimoniales du 28 mars 1620) M. de Ballon.
  - Henri de Vidonne, seigneur de Charmoisy, ép. (contrat du 27 février 1626) Jeanne-Michelle de la Faverge.
    - François-Louis, baptisé le 6 février 1627, † en bas âge.

L'année 1626 fut pour Madame de Charmoisy un temps d'épreuves douloureuses. Son fils voulut, à toute force, se marier contre son gré. L'union accomplie, elle refusa de recevoir les visites de sa belle-fille : c'est ce qu'elle explique à son

1. Vieilleville : *Mémoires*, p. 165, col. 1.
2. Martin et Guillaume du Bellay : *Mémoires*, liv. VII (année 1537).
3. Id., ibid.; liv. IX (année 1542).
4. Voir *Revue sav.*, 1908, p. 85.

Digitized by Google

beau-frère, M. de Vallon, dans une lettre sans date [1], mais qui fut écrite aux fêtes de Pâques (12 avril 1626) quelques semaines après le mariage :

« Il vous faut dire que pendant ce temps de Pâques, chacun se trouvait mal édifié de ce que je ne voulais voir cette créature ; et pour empêcher l'importunité que chacun m'en faisait, et pour fermer la bouche à chacun, je l'ai vue trois fois cette semaine sainte : dont l'une a été après nos Pâques ensemble publiquement devant chacun, afin que tous sussent que je le faisais pour l'amour de Dieu, et pour lever au monde le murmure; vous assurant, cher frère, que ce n'a pas été petite mortification. Mais pour l'amour de Dieu il faut faire toute chose, qui a aussi fait toute chose pour nous.

« Elle voulait continuer les visites ; mais je lui fis dire que c'était assez, et qu'elle demeurât chez son mari ; et à lui, quand il serait nécessaire de parler de ses affaires, ou je les saurais mieux que lui, qu'il me pouvait venir parler. Mais autrement, qu'il me laissât faire mes affaires : de façon que nous en sommes en ces termes-là.

« D'ailleurs, ils vont disant que, sans ma fille qui est auprès de moi, qu'ils seraient prou avec moi, et que c'est elle qui m'entretient en cette résolution de ne les point voir, et que, sans elle, je me retirerais à Marclaz avec eux.

« Et en effet Charmoisy fait une si froide mine à sa sœur, quand il vient céans me trouver pour quelque affaire, qu'à peine lui peut-il donner le salut qu'elle lui présente.

« Et pour leur lever ce soupçon à l'un et à l'autre, et au monde, nous nous sommes résolues toutes deux qu'elle irait faire un tour chez elle pendant que j'achèverai mes comptes [2] ; et puis quand je m'en irai à Annecy, elle m'y reviendra trouver, Dieu aidant; et connaîtront donc tous deux, pendant qu'elle n'y sera pas, si je serai plus prompte à les voir.

« Et s'il avait de l'esprit, quand ces imaginations-là lui arrivent, il se ressouviendrait que personne que lui n'en est cause, et qu'il ne s'en doit prendre qu'à sa propre faute.

« Il faut que je vous dise encore ce mot, qui est que lorsque l'on a vu cette femme en cette ville [3], l'on a bien eu une plus

1. M. Mugnier, qui a publié cette lettre *(Mémoires de la Société savoisienne d'histoire,* XXIII, 146) la place « vers 1627 », ce qui me semble impossible, puisque la réconciliation était déjà faite en février 1627, comme on va le voir.

2. Elle se préparait à rendre ses comptes de tutelle, son fils, institué héritier universel par son mari, étant sur le point d'atteindre sa majorité.

3. Cette lettre a été sans doute écrite à Thonon.

Digitized by Google

forte créance du peu d'esprit de ce garçon : car je vous assure qu'elle se peut dire laide, et un air si vieux, que personne ne lui donne rien moins que trente-cinq ans. Elle fait profession d'être ménagère et femme d'état, et ne parle que par compas et mesure. »

Henri de Charmoisy était né vers le milieu de l'année 1601 [1] ; il atteignit donc sa majorité quelques semaines ou quelques mois après cette lettre. Il avait été évidemment choqué des procédés de sa mère ; ce qui l'entraîna à y répondre, devenu majeur, par un acte de violence, comme nous le raconte le préambule d'un acte que M. Vuy a heureusement retrouvé : c'est alors qu'entré dans la maison de Marclaz [2], il rompit les portes de la chambre où sa mère avait serré les droits, titres, linges et mobilier, dont elle avait à répondre en qualité de tutrice, comme aussi les papiers et mémoires qui justifiaient ses comptes.

Ce qui se passa ensuite, on peut le deviner, l'imaginer. Mais nous ne savons qu'une seule chose : c'est qu'Henri de Charmoisy, quelques mois plus tard, faisant baptiser son jeune enfant (à Thonon, le 6 février 1627) Madame de Charmoisy, la grand'mère, consentit à être marraine. La famille était donc réconciliée : Dieu soit loué !

« La lettre de Madame de Charmoisy démontre, dit M. Mugnier, qu'elle avait un caractère impérieux et raide... » Mais qui de nous, je le demande, s'il avait le malheur d'être impliqué dans une de ces pénibles querelles de famille, accepterait le jugement d'un tiers qui serait aussi peu informé que nous le sommes ?

Le fils de Madame de Charmoisy, orphelin de père, et mineur, s'était hâté de se marier avec une femme plus âgée que lui, contre le gré de sa mère qui était une personne de jugement : celle-ci n'avait-elle pas le droit d'être mécontente ? Elle écrit d'un ton qui nous blesse ; mais elle avait été elle-même cruellement blessée.

Il serait possible, j'imagine, de réunir quelques indices encore négligés, qui nous renseigneraient sur les détails du débat. Mais nous n'en saurons jamais que trop peu de chose, et je crois que le plus sûr et le plus sage est de suivre le précepte du Christ : *Ne jugez point.*

*
* *

1. Vuy : *La Philothée*, page 34.
2. Ibid. : page 324.

Digitized by Google

Quoiqu'on n'ait pas conservé de portrait de Madame de Charmoisy, — et même il n'est fait nulle part mention d'un portrait d'elle, — quoiqu'aucun de ses contemporains ne nous ait assuré nettement qu'elle était belle, M. Vuy a parlé plus d'une fois de sa beauté. A cet égard, serait-ce trop « solliciter les textes », que d'invoquer le témoignage de saint François de Sales ? On lit dans l'*Introduction à la Vie dévote :*

« Considérés les grâces corporelles que Dieu vous a données : quel corps, quelles commoditez de l'entretenir ; quelle santé, quelles consolations loisibles pour iceluy ; quels amis, quelles assistances. Mais cela, considérez-le avec une comparaison de tant d'autres personnes qui valent mieux que vous, lesquelles sont destituées de ces bénéfices : les uns gastez de corps, de santé, de membres ; les autres abandonnez à la merci des opprobres, du mépris et déshonneur ; les autres accablez de pauvreté ; et Dieu n'a pas voulu que vous fussiez si misérable.

« Considérez les dons de l'esprit : combien y a il au monde de gens hébétez, enragez, insensez ; et pourquoy n'estes-vous pas du nombre ? Dieu vous a favorisée. Combien y en a il qui ont estez nourris rustiquement et en une extrême ignorance ; et la Providence divine vous a fait élever civillement et honorablement [1]. »

Voilà un passage qui ne semble pas adressé à « une Philothée en l'air ». Au contraire : c'est sans doute un spécimen de ce que le saint évêque avait écrit d'abord à Madame de Charmoisy [2], de ce qu'il a ensuite transcrit dans son *Introduction*, sans s'arrêter à l'idée que parmi ses lectrices, il pourrait y en avoir qui auraient une figure ingrate, un corps mal fait, qui seraient pauvres, qui auraient été rustiquement élevées.

« Considérez les grâces corporelles que Dieu vous a données », c'est donc un mot à retenir. Et si l'on avait chicané M. Vuy sur ce qu'il a dit de la beauté de Madame de Charmoisy, n'eût-il pas pu le citer comme étant ce qu'on appelle, en langage juridique, *un commencement de preuve par écrit ?*

Eugène Ritter.

1. Edition princeps : Partie I, chapitre IX, méditation 3e. — Edition définitive : Partie I, chapitre XI.

Aucun changement n'a été apporté à ces deux paragraphes dans les éditions successives de l'*Introduction*.

2. Les deux paragraphes cités font partie d'une série de méditations qui avaient été certainement, on peut le dire, envoyées à Madame de Charmoisy : son patron saint Louis y est allégué aux méditations 9 (édition princeps) et 10 (toutes les éditions).

Digitized by Google

Assassinat d'un Officier municipal pendant la Révolution
A MEGÈVE

I.

Nous donnons ici l'historique d'une sanglante tragédie avec ses principales phases, d'après les documents officiels de l'époque, c'est-à-dire du meurtre de l'officier municipal Melchior Gaiddon. A Megève, son pays natal, il passait pour un gros rustre, un poltron sous l'habit d'un vantard, un fanatique aux opinions versatiles. Continuellement en désaccord avec ses collègues de la municipalité, il entravait leurs bonnes intentions à l'égard des émigrés et des prêtres réfractaires. Il périt victime de ses vantardises, des mains d'hommes aussi fanatiques et exaltés que lui.

Lors de l'insurrection contre-révolutionnaire de Megève du 23 avril 1793, il prit les armes contre les soldats de la République; et à l'entrée des troupes piémontaises à Megève, le 16 août suivant, se trouvant sur la place publique, près l'arbre de la liberté, il se mit à crier plusieurs fois à pleins poumons : « Vive le roi sarde, crêve la nation. » Dénoncé pour ces faits au conventionnel Albite, commissaire dans le département du Mont-Blanc, et après une enquête minutieuse, il fut reconnu « que si Gaiddon avait poussé ces cris, c'est qu'il avait eu « peur; et que s'il avait porté les armes contre la France, c'est « qu'il n'avait pas d'autres moyens pour se soustraire à la « mort dont il était menacé. » (Extrait du procès-verbal du district de Cluses du 13 fructidor an II, 30 août 1794.)

Le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), sur la proposition de Jean Million, ancien notaire et châtelain de Megève, membre du directoire du district de Cluses, il était nommé officier municipal de Megève. En reconnaissance de sa nomination, pour se faire pardonner ses anciennes opinions, il devint l'un des plus fougueux jacobins du district. Il ne se gênait pas de crier à tout venant « que le maximum des blés était trop bas, « qu'il le ferait hausser et qu'il s'opposerait à ce que les culti- « vateurs de sa section aillent approvisionner le marché ». La rumeur publique l'accusait aussi de s'être emparé d'une statue de saint Pierre, placée au lieu dit sur le Joux, de l'avoir traînée attachée à une corde jusqu'au chef-lieu et de l'avoir brûlée

Digitized by Google

pendant une séance municipale ; il avait même coopéré à l'arrestation de l'abbé Joguet, à Crest-Voland ; mais de tous ces récits nous ne possédons aucune preuve authentique.

Le 14 floréal an III (dimanche 3 mai 1795), l'abbé Ours, dit Orsy, devait célébrer la messe dans sa maison paternelle, sise au hameau de la Mottaz, à 1.500 mètres de la ville de Megève. L'abbé Orsy était un enfant de la commune ; bien qu'ayant émigré en 1793, il était revenu dans sa paroisse avec plusieurs de ses collègues, pour y exercer autant que possible son ministère.

Or, Gaiddon ayant appris que l'abbé Orsy devait officier à la Mottaz ce jour-là, projeta de le faire arrêter comme émigré et prêtre réfractaire, pour le livrer ensuite aux tribunaux révolutionnaires. C'était le condamner à la déportation, peut-être à la peine de mort.

Le directoire du district de Cluses avait fait un arrêté en date du 17 nivose an II (8 janvier 1894), portant que « tout « individu qui saisira mort ou vif ou fera saisir un prêtre « réfractaire dans le district aura 1.200 francs de récompense ».

Etait-ce pour toucher cette prime de sang, que Gaiddon faisait arrêter l'abbé Orsy ? En conscience, on ne peut l'affirmer, cependant il est reconnu que Gaiddon n'avait pas de fortune, qu'il était même dans la gêne. Quoi qu'il en soit, il prévint la gendarmerie de Flumet de venir perquisitionner sur-le-champ dans la maison Ours, à la Mottaz. La patrouille ne put ou ne voulut rien trouver. L'abbé Orsy fut sauvé, et Gaiddon ne put arriver à bout de son détestable projet.

Voici, à ce sujet, le procès-verbal du conseil général du canton de Megève, du 14 floréal an III (3 mai 1795).

« La séance ouverte, et le conseil général assemblé, se présente ; le citoyen Vially, brigadier de gendarmerie, accompagné du citoyen Pomet, gendarme de résidence à Flumet, nantis d'un drap qu'ils ont déclaré avoir enlevé dans une maison, lieu appelé la Mottaz, lequel était étendu sur une table servant d'autel prêt à y dire la messe, pour la célébration de laquelle il y avait un rassemblement ; et ont demandé les dits citoyens gendarmes, si ce rassemblement était pour l'audition d'une messe célébrée par un prêtre conformiste qu'ils y étaient autorisés par la loi, mais dans le cas contraire ils y contrevenaient ; personne n'ayant rien répondu, à quel effet ils ont dissipé l'attroupement et se sont fait remettre le drap qu'ils ont consigné à la municipalité avec invitation d'en instruire le directoire du district de Cluses.

« Sur ce, l'agent national requiert qu'un extrait du présent soit aussitôt envoyé au directoire du district, et qu'information soit prise sur tous les

Digitized by Google

faits qui ont donné lieu au présent. Le conseil général arrête conformément et observe qu'il ignorait complètement qu'il y eût un rassemblement au dit lieu, et qu'il y eût un prêtre réfractaire dans la commune.

« Signé : Chamosset, maire, J. M. Dussaix, agent national, Coutin, officier municipal, Mabboux, officier municipal, J. P. Million, notable, J. C. Soquet secrétaire et Vially brigadier et Pomet gendarme. »

En marge de la délibération, est écrit :

« La municipalité de la commune de Megève a livré à la Jeanne Marie Morand, femme de Jean Baptiste Ours de cette commune, le drap mentionné au présent procès verbal ci-contre, laquelle a déclaré ne savoir écrire a fait sa marque. Megève, en salle municipale, le 6 thermidor an III (24 juillet 1795. » Suivent les signatures.

On voit que Gaiddon n'assistait pas à la séance ; son projet ayant échoué, il se cachait quelque part, isolé, maugréant de sa déconvenue.

Le lendemain, 15 floréal (4 mai), dans la matinée, on trouva un cadavre sur la route qui conduit à Beaufort (Savoie), au sommet de la montée dite des Mouilles. C'était Melchior Gaiddon, la face tuméfiée, les yeux en bouillie, le crâne fracassé, entr'ouvert, laissant apercevoir la cervelle sanguinolente; tout près de lui, gisait une grosse bûche de fayard, maculée de sang et d'éclaboussures de cervelles : il avait été assassiné pendant la nuit, à un quart d'heure environ de son domicile.

On rapporte que son corps fut descendu au chef-lieu, déposé, avec la bûche instrument du crime, en face de la halle, sur un mur en contre-bas du cimetière et bordant la place publique, à l'endroit même, dit la légende, où, quelques jours auparavant, Gaiddon avait juré que « la tête de l'abbé Orsy ou la sienne « serait exposée ».

Ce meurtre causa une si grande panique dans tout le clan jacobin que, pour mieux protéger la municipalité, on transporta à Megève le poste de gendarmerie de Flumet.

Voici, à ce propos, l'acte de décès de la victime :

« Du 16 floréal an III de la République française une et indivisible, à neuf heures du matin, par devant moi Jacques Perrin membre du conseil général de la commune de Megève, district de Cluses, département du Mont-Blanc ; élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparu en la maison commune Joseph Nicolas Gaidon meunié âgé de trente ans, et Pierre François Chabord marchand de vins âgé de vingt neuf ans, tous deux dans la municipalité de Megève au présent bourg, tous deux cousins de Melchiord Gaidon officier municipal et cultivateur âgé de quarante trois ans demeu-

Digitized by Google

rant dans la municipalité du dit Megève hameau de Planellet époux de Marie Anne Socquet-Clerc, lesquels Joseph Nicolas Gaidon et Pierre François Chabord m'ont déclaré que le dit Melchiord Gaidon est mort le quatorze du présent mois d'un coup d'assassin dans le chemin tendant du bourg au Planellet lieu de sa demeure, sur le territoire des Mouilles. D'après cette déclaration je me suis assuré du décès du dit Melchiord Gaidon, et j'en ai dressé le présent acte que Joseph Nicolas Gaidon et Pierre François Chabord ont signé avec moi. Fait en Maison de commune de Megève les jours, mois et an ci-dessus. Suivent les signatures. »

II.

Malgré les recherches laborieuses de la justice, cet assassinat mystérieux aurait été à jamais enseveli dans le tombeau de l'oubli, si quelques paroles indiscrètes, imprudentes, de Marie-Antoine Mathieu-Coudurier n'étaient venues soulever un coin du voile qui cachait ce drame.

Etant un jour pris de boisson, il aurait avoué à un nommé Pierre Allard, qu'il était l'auteur de la mort de Gaiddon et qu'il avait pour complices les nommés Jean-Baptiste Morand et Benoît Emonet-Dénand. Ceci se passait les premiers jours de septembre 1797, plus de deux ans après le tragique événement.

Pierre Allard parla, il parla même beaucoup trop, car il fut aussitôt mandé à Sallanches, devant l'accusateur public, pour y faire sa déposition. « En s'en retournant chez lui, à neuf « heures du soir, on lui lâcha un coup de pistollet au passage « d'un ruisseau bordé d'aunes entre les lieux appelés Lady « et les Granges à quelque distance de sa demeure. » (Extrait du rapport du commissaire Jean-Nicolas Emonet.)

Cet attentat fit réfléchir Allard, qui se promit de mieux tenir sa langue à l'avenir. A la deuxième déposition, il se désavoua, tergiversa tant et si bien qu'il fut incarcéré séance tenante jusqu'au 9 vendémiaire an VIII (1er octobre 1799).

Le 4 vendémiaire an VI (25 septembre 1797), Mathieu-Coudurier était appréhendé à son tour et conduit à la maison d'arrêt de Sallanches, et le 16 vendémiaire (8 octobre), le citoyen Dubois, accusateur public, lançait un mandat d'arrêt contre Jean-Baptiste Morand, puis tous les deux furent transférés à la prison centrale de Chambéry, et plus tard à celle de Genève.

Entre temps, le directeur du jury d'accusation ouvrait une enquête contre le suppléant du juge de paix Dussaix, lequel, tandis qu'il était agent national, aurait, dans une discussion,

Digitized by Google

dit à Melchior Gaiddon, en pleine séance municipale : « Tu n'es qu'un entêté et un coquin, tôt ou tard tu feras mauvaise « fin. » Les membres de la municipalité déclarèrent à l'unanimité que si Dussaix avait adressé ces paroles à Gaiddon, c'est que celui-ci l'invectivait sans cesse à l'occasion du service de la police locale, mais qu'il était incapable d'avoir commis un pareil forfait. On lui reprochait en outre d'avoir eu de fréquents colloques avec Jean-Baptiste Morand avant son arrestation, et qu'il cherchait constamment à le disculper du meurtre qu'on lui imputait. « Depuis l'arrestation de Mathieu-Coudurier, l'on « voit l'assesseur Dussaix avoir de fréquents entretiens avec « son protégé Jean-Baptiste Morand connu pour un ennemi « juré de Gaiddon et complice de Mathieu-Coudurier. C'est lui « que Dussaix défend avec tant de zèle ; il assure partout qu'il « ne sera pas difficile à Morand de prouver son alibi lors du « meurtre de Gaiddon. L'air inquiet et remuant de Dussaix « ne paraît pas celui d'une âme calme, il gesticule comme un « maniaque, il court sans cesse d'un endroit à l'autre, il « s'agite en tous sens, on le dirait tourmenté par les furies, « ou acteur s'exerçant dans l'art de peindre les passions. Le « greffier Brèches et l'huissier Marie Gabriel Emonet ses « créatures se donnent aussi beaucoup de mouvements ; ils « ont sans cesse des conciliabules ensembles. » (Extrait des Registres du Tribunal criminel du Mont-Blanc. Lettre du commissaire Emonet Jean-Nicolas aux directeurs du Jury de l'arrondissement.)

L'instruction, comme on le voit, se poursuivait avec acharnement. Pour plus de sûreté elle avait été confiée au juge de paix de Sallanches, celui de Megève, Jean-François Muffat et son suppléant Dussaix ayant été évincés pour cause de suspicions. Malgré tous les efforts elle restait stationnaire. Bien plus, la justice était déconcertée ; les dépositions contradictoires des témoins à charge, obscurcissaient l'enquête au lieu de faire un peu de lumière.

Un des accusés Benoît Emonet-Dénand dont on n'avait pu se saisir, vivait caché dans les montagnes, chez des amis qui le tenaient au courant de l'affaire, et qui de leur côté cherchaient des témoins pour la défense. « On était même allé, « dit le rapport du commissaire Jean Nicolas Emonet, jusque « dans la commune de Cordon, canton de Sallanches, pour « trouver des gens qui attestassent que les détenus étaient à « danser dans cette commune la même nuit que Gaiddon avait

Digitized by Google

« reçu la mort. Comment après un intervalle de plusieurs « années oser fournir à des juges, des assertions aussi équivo- « ques ? N'est-ce pas outrager leur bonne foi et leur lumière « que de prétendre qu'ils puissent les admettre, que toutes ces « preuves mendiées sont l'ouvrage de l'imposture. »

Le 24 ventôse an VIII (15 mars 1800), Dussaix était assigné comme témoin à décharge à la requête de Jean Baptiste Morand et consort « à comparaître par devant le tribunal criminel du « département du Mont-Blanc, séant à Chambéry, le 29 du « courant mois (20 mars), à huit heures du matin, pour faire « sa déclaration sur les faits et circonstances dont il serait « interrogé ».

Enfin le 8 prairial suivant (28 mai 1800) il était cité à la requête de l'accusateur public « à comparaître le 14 courant « (3 juin 1800) à huit heures du matin, à l'auditoire du tribunal « criminel du Léman séant à Genève, afin de déposer dans la « procédure instruite contre les citoyens Jean Baptiste Morand « et Marie Antoine Mathieu-Coudurier *prévenus d'émigra-* « *tion* ». (Extrait des archives de famille déposées aux archives départementales.)

L'accusation de meurtre ayant été écartée faute de preuves, on les retint sous l'inculpation d'émigration. De ce chef Mathieu-Coudurier et Morand n'eurent pas de peine à se justifier, puisqu'ils n'étaient jamais sortis du territoire de la République, ils furent donc acquittés après deux ans et huit mois de prison préventive. Quant à Benoît Emonet-Dénand, il ne fut pas inquiété. Ainsi fut réduite à néant cette enquête de la justice qui fit un si grand bruit dans tout le district. L'assassinat de Melchior Gaiddon resta donc impuni.

Après ce tragique évènement, l'abbé Orsy continua courageusement d'exercer son ministère dans les hameaux les plus éloignés, se cachant par-ci par-là, le plus souvent chez Joseph Ligeon, agent municipal de Demi-Quartier, où pendant des semaines entières il célébrait la messe devant une nombreuse assistance. Quelquefois aussi il était ainsi que ses collègues le commensal de l'agent national Dussaix. Cette hospitalité leur coûta cher ; Dussaix fut révoqué de ses fonctions de commissaire du pouvoir exécutif par décret du Directoire du 11 germinal an VII (31 mars 1798) pour avoir « laissé séjourner dans son « canton les nommés Defforges fils, Grosset Ambroise, Tissot « Angelon, émigrés, et Grosset du Pratz, Berthet et Orsy « prêtres réfractaires, qui prêchent l'avilissement de la Répu-

Digitized by Google

« blique, l'assassinat des patriotes et des acquéreurs des biens « nationaux et le rétablissement de la royauté, pour avoir « fréquenté ces ennemis irréconciliables de la liberté, bu et « mangé avec eux ». Quant à l'agent municipal Joseph Ligeon, « pour avoir retiré chez lui en l'an cinq (1796-97), le prêtre « réfractaire Orsy, y a fait exercer le culte, et a même assisté « à ses messes contre les dispositions des lois dont l'exécution « lui était confiée ». (Archives de famille déposées aux archives départementales.)

Après le Concordat l'abbé Orsy fut nommé desservant d'Ayse, près Bonneville, puis du Petit-Bornand. C'est dans cette dernière localité qu'il mourut.

Quoi qu'il en soit ce meurtre n'en est pas moins un crime horrible qui méritait toutes les rigueurs de la loi.

J. Dussaix.

CONTRIBUTION
A L'HISTOIRE DU FAUCIGNY
AU XIVe SIÈCLE

(Suite et fin)

Le dernier mandement du Faucigny était celui d'Hermance, sur la rive du lac de Genève. Sa description, comme celle des fiefs, manque au procès-verbal des commissaires pontificaux.

Nous connaissons du moins les résultats généraux de leur enquête. En Faucigny, comme dans les autres parties du Dauphiné dont la suzeraineté avait été offerte au Pape, le nombre des feux et le total des revenus étaient très inférieurs à ce qu'avait indiqué le Dauphin. On ne trouva en Faucigny que 7547 feux appartenant en propre au Dauphin. Les revenus s'élevaient seulement à 7276 florins, non compris les impôts extraordinaires de sept châteaux. Or, Humbert II avait annoncé que le Faucigny était peuplé de 14.000 feux et qu'il y percevait chaque année 10.000 florins[1]. Dans ces conditions, le pape Benoît XII ne voulut pas acquérir la suzeraineté du Dauphiné.

Les commissaires pontificaux n'avaient pas encore quitté le

1. U. Chevalier : *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, p. 70-71.

Digitized by Google

Faucigny lorsqu'Humbert entama des négociations avec Hugues de Genève. Il lui proposa de lui céder le château de Vizille, les châteaux de Samoëns, du Châtelet de Credoz, de Monthoux, la bâtie de Chaulay, en échange d'Anthon, de Saint-Romain et de diverses terres en Bresse [1]. Cette convention ne fut pas exécutée.

Quelques années plus tard, le 10 avril 1344, Humbert II fit à Béatrix de Viennois, dame d'Arlay, sa tante, une donation viagère des châteaux de Samoëns, de Châtillon et de Bonneville. Elle devait les reconnaître en fief du Dauphin. Les châtelains, choisis parmi les hommes liges du Dauphin, devaient jurer de remettre ces châteaux au Dauphin ou à ses successeurs, après la mort de Béatrix [2].

Un an environ avant cette donation, le 23 avril 1343, Humbert II avait cédé ses états au fils du roi de France. Il s'était réservé le droit de percevoir chaque année 10.000 livres de rente sur divers châteaux, notamment sur ceux de Châtillon et de Sallanches en Faucigny [3]. C'est seulement le 30 mars 1349 que le Dauphiné fut définitivement donné au roi de France, et c'est au mois de juillet de la même année que Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie, et petit-fils de Philippe VI, vint prendre possession des états du dauphin Humbert II.

Ces vastes domaines, limités à l'ouest par le Rhône, atteignaient l'Ouvèze au sud, avec les baronnies de Mévouillon et de Montauban, dépassaient à l'est la ligne de faîte des Alpes, avec le marquisat de Césane, s'étendaient au nord jusqu'au delà du Rhône. Il y avait quelques enclaves indépendantes dans ce territoire, mais toutes les parties étaient proches les unes des autres. Le Faucigny seul était isolé, loin vers le nord-est, environné de tous côtés par des terres étrangères, surtout celles du comte de Genève et du comte de Savoie.

En temps de guerre, il était difficile d'en sortir. Aussi le dauphin Humbert II, par un article de l'acte célèbre du 14 mars 1349 connu sous le nom de Statut delphinal, établit-il en Faucigny un juge des appellations, chargé de juger toutes les causes civiles et criminelles. Il décida aussi que la baronnie de Faucigny resterait toujours unie au Dauphiné [4].

Le dauphin Charles confirma le Statut le 16 juillet 1349.

1. Valbonnais : t. II, p. 379 (22 avril 1339).
2. Ibid. : p. 495.
3. Ibid. : p. 452-457.
4. Ibid. : p. 590.

Digitized by Google

Mais la clause relative à l'union du Faucigny ne fut pas longtemps respectée.

Le 13 janvier 1355, le roi de France conclut un traité avec Amédée VI, comte de Savoie. Il lui céda le Faucigny et tout ce qu'il possédait au nord du Rhône ; il reçut en échange tout ce que le comte de Savoie possédait entre le Rhône, l'Isère et le Guiers, notamment de nombreux châteaux dans le Viennois [1].

La réunion du Faucigny à la Savoie ne s'effectua pas sans difficultés. Par des lettres des 11 et 12 février 1355, le roi de France Jean, et Charles, son fils aîné, dauphin de Viennois, avaient confié à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, le soin d'exécuter le traité du 5 janvier et de remettre les châtellenies du Faucigny au comte de Savoie [2].

La population du pays refusa d'obéir aux ordres du lieutenant du Dauphin. Léon Ménabréa a raconté, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Savoie* [3], d'après des documents empruntés à la comptabilité des anciens trésoriers des guerres, conservée aux archives de la Chambre des Comptes, à Turin, les deux expéditions entreprises par le comte Amédée VI pour soumettre le pays à son autorité. Elles ne furent que partiellement couronnées de succès. On dut avoir recours à des négociations.

Les châtelains du Faucigny affirmaient qu'ils ne pouvaient pas livrer les châteaux dont ils avaient la garde au lieutenant du Dauphin. Ils avaient fait le serment de ne les remettre qu'au Dauphin lui-même ou à celui qu'il aurait verbalement désigné. On décida d'envoyer une ambassade à Paris. Les ambassadeurs du comte de Savoie furent Galois de La Balme, le seigneur de Grandmont, le seigneur de Saint-Amour et Philippe, seigneur de Saix [4]. Guillaume de Compoix, châtelain d'Allinges, Guiffrey Sadout, châtelain de Faucigny, Girard de Chissé, châtelain de Flumet, Henri de Chissé, châtelain du Châtelet de Credoz, Pierre de Hauteville, châtelain de Montjoie, Jean de Lucinges, représentant Jean *de Suyrie*, châtelain de Samoëns, se rendirent aussi auprès du Dauphin. Celui-ci, le 15 mai 1355, au château royal de Saint-

1. Guichenon : *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, t. IV, p. 188-196 ; G. de Manteyer : *Les Origines de la Maison de Savoie en Bourgogne*, dans le *Moyen Age*, 1901, p. 284-289.
2. Archives de l'Isère, B. 3865, fol. 1-3.
3. 2e série, t. Ier, 1851, p. 192-202, 214-221.
4. L. Ménabréa : *Op. cit.*, p. 201 et 218.

Digitized by Google

Germain-en-Laye, leur donna l'ordre de remettre les châteaux qui leur avaient été confiés au comte de Valentinois et Diois, ou aux commissaires qu'il enverrait à sa place[1]. Les envoyés du comte de Savoie étaient de retour à Genève le 5 juin, après une absence de 41 jours[2].

Le jeudi 2 juillet 1355, à Moirans, dans le verger du couvent des Frères Mineurs, Jean Mistral, chanoine de Genève, conseiller d'Amédée VI, comte de Savoie, comparut devant le comte de Valentinois, lieutenant du Dauphin, et demanda qu'on exécutât le traité conclu entre le roi de France et le comte. La veille, Aymar de Poitiers avait nommé Henri, seigneur de Montagnieu, et Artaud Cara, chevalier, commissaires pour procéder à la remise du Faucigny. Le même jour, des lettres avaient été rédigées à l'adresse des châtelains du Faucigny, leur ordonnant de remettre leurs châteaux aux commissaires. D'autres lettres avaient été préparées pour les communautés de Sallanches, de Beaufort, de Flumet, de Bonne, d'Allinges, de Bonneville et pour toutes les autres du pays : on leur prescrivait de faire hommage au comte de Savoie[3].

Munis de ces lettres, les deux commissaires delphinaux se mirent en route. A Conflans, ils eurent une conférence avec le conseil du comte de Savoie où siégeaient Jean, seigneur de La Chambre, Hugues, seigneur de Grandmont, Guillaume de La Balme, seigneur de l'Abergement, Humbert, bâtard de Savoie, seigneur d'Arvillard et de Molettes, Aymon de Chalant, seigneur de Fenis et d'Aymeville, et Jean Mistral, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Genève. Les conseillers demandèrent aux deux commissaires de venir en Faucigny et de leur remettre cette terre, qu'ils recevraient au nom du comte de Savoie, en vertu des pouvoirs qu'ils avaient reçus de lui le 29 juin. Il n'y avait pas lieu de tenir compte des objections des communautés du Faucigny : elles disaient que le Dauphin n'avait pas le droit de céder cette terre, en raison de ses propres engagements et de ceux pris par ses prédécesseurs. On ne devait pas s'arrêter à ces objections en considération de l'intérêt général, et aussi parce que la plus grande partie du Faucigny avait été tenue en fief du comte de Savoie. Les commissaires delphinaux déclarèrent qu'ils s'en tiendraient aux termes de leurs pouvoirs.

Le mardi 7 juillet, les conseillers du comte de Savoie et les

1. Archives de l'Isère, B. 3866, fol. 23.
2. L. Ménabréa : *Op. cit.*, p. 219.
3. Archives de l'Isère, B. 3865, fol. 1-5.

Digitized by Google

commissaires delphinaux se mirent en route, accompagnés d'une troupe nombreuse de cavaliers et de fantassins armés, précédés de bannières aux armes du Dauphin [1]. Ces deux bannières avaient été faites aux frais du comte de Savoie et avaient coûté 9 florins [2]. Ménabréa, qui en avait trouvé la mention dans les comptes, supposait qu'on avait usé de quelque stratagème pour occuper le Faucigny.

Le cortège parvint au pont du Doron, dans le mandement de Beaufort. Des nobles, dont Jean et Guigon de Beaufort, des curés, des gens du peuple s'y assemblèrent. Les commissaires demandèrent quel était le seigneur du château et du pays de Beaufort. Tous répondirent que c'était le Dauphin, qu'ils étaient prêts à lui obéir, à vivre et à mourir pour lui. Les commissaires exposèrent alors la teneur du traité de paix conclu entre le roi de France et le comte de Savoie ; ils montrèrent les lettres patentes scellées du sceau du Châtelet en l'absence du grand sceau royal et du sceau du Dauphin, leurs lettres de commission, les lettres adressées aux châtelains du Faucigny par Aymar, comte de Valentinois et Diois. Ils ordonnèrent aux représentants du pays de reconnaître pour seigneur de Beaufort le comte de Savoie et ses descendants et de prêter serment de fidélité à son conseil.

Les nobles, le clergé, les syndics et le peuple examinèrent les pièces, délibérèrent sur la question qui leur était soumise, puis reconnurent le comte de Savoie pour leur véritable seigneur; ils lui jurèrent, sur les saints évangiles, fidélité, hommage, soumission et obéissance ; ils déclarèrent qu'il avait dans la châtellenie de Beaufort tous les droits qu'y avait eus le Dauphin [3].

Les conseillers du comte de Savoie et les commissaires du Dauphin furent alors conduits à Saint-Maxime, où étaient réunis les hommes de la communauté qui n'étaient pas allés

1. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 6 v° : « prepositis sibi vexillis dalphinalibus in equis et armis iter arripuerunt. »

2. *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, 2e série, t. I, p. 216 : « Libravit pro duabus banderiis de armis Dalphini factis ex ordinatione locumtenentis Dalphini pro faciliori ingressu terre Foucigniaci, IX florenos. »

3. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 8 r° : « Quibus omnibus exauditis visis et deliberatis, predicti nobiles sindicique clerus et plebs, nominibus quibus supra, sicut decet obedire volentes, dictum dominum comitem Sabaudie ad instanciam dicti sui consilii et infrascriptorum notariorum et cuiuslibet eorumdem, pro eodem domino... comite Sabaudie et suis successoribus stipulantium, in suum verum dominum habentes et recipientes. fidelitates. homagia, subiectionem, obedienciam, redditus, res, bona et jura habere in eos et eorum bona quos, quas et que dictus dominus dalphinus habuit huc usque, eidem domino comiti tanquam domino vero dictorum castri et castellanie Bellifortis... tactis evangeliis sacrosanctis pepigerunt. »

Digitized by Google

au pont du Doron. Ils prêtèrent serment de fidélité au comte de Savoie.

On passa la nuit à Saint-Maxime.

Le lendemain, mercredi 8 juillet, Henri de Montagnieu et Artaud Cara laissèrent à Saint-Maxime des officiers pour gouverner la châtellenie de Beaufort au nom du comte de Savoie, puis s'acheminèrent vers Megève par le col de Véry et le pas de Sion [1]. Ils envoyèrent des messagers au châtelain et à la communauté de Sallanches pour leur annoncer l'objet de leur mission. Des chevaliers, des damoiseaux, des syndics de la communauté de Sallanches vinrent trouver les commissaires. Guiffrey Burdin, lieutenant du châtelain de Sallanches, les accompagnait : on lui remit les lettres d'Aymar de Valentinois adressées au châtelain. Les envoyés déclarèrent qu'ils voulaient délibérer et repartirent pour Sallanches [2].

Le lendemain, jeudi 9 juillet, les commissaires dauphinois et les gens du comte de Savoie traversèrent Megève et arrivèrent à Sallanches. Le lieutenant du châtelain et les habitants vinrent à leur rencontre et leur offrirent avec respect les clefs de la ville et du château. On fit crier, à la halle et aux autres endroits accoutumés, que tous, nobles et non nobles, devaient se réunir à l'église pour prêter serment au comte de Savoie. Puis, pour plus de sûreté, diverses personnes, au nom de la communauté, prêtèrent serment sur les saints évangiles, entre les mains des notaires savoyards.

Le même jour, les commissaires dauphinois remirent au conseil du comte de Savoie la ville et la châtellenie de Samoëns, puis le château et la châtellenie de Montjoie. La communauté de Montjoie prêta serment comme celle de Beaufort.

Le 10 juillet, Girard de Chissé, châtelain delphinal, remit le château et la ville de Flumet au seigneur de Montagnieu, qui les livra aussitôt à Guillaume de La Balme, les recevant au nom du comte de Savoie [3].

Après avoir adressé des lettres au châtelain de Châtillon et à

1. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 9 v° : « recedentes de loco Sancti Maximi, dimissis ibi officiariis nomine et ex parte dicti domini comitis Sabaudie, regentibus castellaniam Bellifortis, ascendentes per montes Bocie devenerunt ad passum Jurie supra Megevam, in qua Juria pernoctaverunt. »

2. Ibid., fol. 10 r° : « Acta fuerunt hec prope passum predictum de Passano super Megevam. » Il s'agit probablement du Pas de Sion.

3. Ibid., fol. 11 v° : « Castrum et villam Flumeti cum pertinenciis expedita domino Montagniaci predicto per dominum Girerdum, castellanum dalphinalem, et per ipsum dominum Montagniaci domino Guillelmo de Balma recipienti pro domino comite Sabaudie, dictum consilium habuit pro receptis et quittationem inde fecit dicto nomine dominis comissariis supradictis. »

Digitized by Google

la communauté de Cluses, les commissaires vinrent avec leur suite à la Maladière de Cluses [1] le dimanche 12 juillet. Ils y rencontrèrent diverses personnes de Cluses, envoyées par les communautés de Cluses et de Châtillon. Elles demandèrent des informations. Les commissaires montrèrent leurs lettres, expliquèrent ce qui avait été fait pour Beaufort, Sallanches, Flumet, Montjoie, Samoëns. Les gens de Cluses répondirent qu'ils n'avaient pas d'autre seigneur que le Dauphin, successeur des seigneurs de Faucigny, qu'ils n'en avaient jamais eu d'autre et qu'ils ne voulaient pas en avoir d'autre [2]. Les commissaires leur enjoignirent d'obéir aux ordres du Roi. Les envoyés déclarèrent qu'ils désiraient conférer avec les communautés de Cluses et de Châtillon et se retirèrent.

Le lendemain, 13 juillet, Jean Chissier, syndic de la ville de Cluses, vint trouver les commissaires et leur dit que la communauté était prête à les recevoir et à leur obéir comme de bons et loyaux sujets. Le clergé et le peuple de la ville et de la châtellenie de Châtillon vinrent aux portes de Cluses, au-devant des commissaires et leur présentèrent les clefs de la ville. Ceux-ci les acceptèrent et les remirent aux conseillers du comte de Savoie. Les habitants furent convoqués à la halle pour prêter serment de fidélité au comte, qui fut reconnu comme vrai seigneur et véritable possesseur du château de Châtillon, de la ville et de la châtellenie de Cluses. Le 14 juillet, devant la maison de Robert Pugin, à Cluses, divers hommes de la châtellenie de Châtillon jurèrent encore fidélité au comte de Savoie.

Le 15 juillet, à Bonneville, le château de Châtillon ayant été remis à Artaud Cara, commissaire, le conseil de Savoie y établit pour châtelain au nom du comte de Savoie Pierre d'Ameysin. Messire Jacques d'Aspremont fut nommé châtelain de Bonneville. Robert Astier, notaire, dressa l'acte de ces deux nominations dans la rue de Bonneville.

Le même jour, à Bonne, on remit aux commissaires dauphinois les châteaux de Bonne et de Faucigny. Le conseil de Savoie choisit pour châtelain à Bonne, Pierre de Montdragon, à Faucigny, Guigues de Somont (*de Submonte*), damoiseau [3].

1. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 12 r° : « Ad locum Maladerie prope Clusas. »
2. Ibid., fol. 12 r° : « Non habuerunt nec habent nec intendunt habere alium dominum quam dictum dominum dalphinum, sed se habent in subjectione dalphinali, in qua fuerunt hactenus et sunt, nec in alia volunt esse et quod alium dominum quam dominum terre Fucigniaci et successive dominum dalphinum nunquam habuerunt illi de castro, villa et castellania supradictis nec unquam habebunt. »
3. Ibid., fol. 14 v°.

Digitized by Google

Le peuple de Bonne s'assembla sous la halle et prêta au comte de Savoie les mêmes serments de fidélité qu'il avait prêtés au Dauphin.

Le 16 juillet, le châtelain delphinal du Châtelet de Credoz vint à Bonne et fit remise de ce château et de la châtellenie aux commissaires. Le comte de Savoie y établit pour châtelain Pierre Viboud, chevalier [1].

C'est ainsi que fut accomplie la réunion du Faucigny au comté de Savoie, dont il devait partager les destinées. Il est intéressant de voir comment les habitants de ce pays résistèrent au traité qui disposait d'eux-mêmes, qui, de sujets du Dauphin, les faisait devenir sujets du comte de Savoie. La raison de cette résistance est très probablement qu'ils préféraient un seigneur éloigné à un seigneur tout proche. C'est le désir de conserver leur indépendance qui les poussa à prendre les armes contre le comte de Savoie. Deux expéditions ne purent venir à bout de leur résistance. Il fallut avoir recours aux négociations. Des ordres directs du Roi de France enjoignirent aux habitants du Faucigny de se soumettre au comte de Savoie. Nous avons vu comment les gens du pays examinèrent et discutèrent ces ordres. C'est, en somme, à la suite d'un véritable plébiscite que le Faucigny fut réuni à la Savoie [2].

APPENDICE.

Etat du Faucigny en 1339.

On trouvera ici les renseignements fournis par l'enquête des commissaires pontificaux sur la division du Faucigny en mandements et en paroisses. Les paroisses sont rangées par ordre alphabétique. Le nom moderne est suivi du nom ancien, donné tel qu'il se trouve toujours dans le document, sous la forme d'un génitif ou d'un ablatif avec *de*, précédé du mot *parrochia*. Chaque mandement est identifié par le départe-

1. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 15 v°-16 r°.

2. Mon excellent confrère, M. Jean Cordey, attaché à la Bibliothèque Nationale, a présenté, en 1906, à sa sortie de l'Ecole des Chartes, une thèse intitulée : *Le Comte Vert (Amédée VI de Savoie), sa politique extérieure au nord des Alpes. (Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1906 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe,* Toulouse, Privat, 1906, p. 59-67.) Reprenant cette première étude, il prépare en ce moment et publiera prochainement un important travail sur la Savoie, la France et le Dauphiné au XIVe siècle (1329-1391), dans lequel l'histoire de la réunion du Faucigny sera exposée et rattachée à l'ensemble de la politique extérieure d'Amédée VI.

Digitized by Google

ment et l'arrondissement (arr.), chaque paroisse, par le canton (c.) et, s'il y a lieu, par la commune (cne). Le chiffre qui suit indique le nombre de feux de la paroisse.

Mandement du Chatelet de Credoz.
(*Mand. Castelleti de Credo*).

7 paroisses; 378 feux. — Haute-Savoie, arr. de Bonneville et Saint-Julien.

Arenthon (*de Arantone*), c. La Roche, 48 feux.
Cornier (*de Cornerio*), c. La Roche, 64.
Jussy (*de Gissiaco*), c. Reignier, cne Pers-Jussy, 12.
La Muraz (*de Mura*), c. Reignier, 50.
Pers (*de Paers*), c. Reignier, cne Pers-Jussy, 45.
Reignier (*de Rignier*), ch.-l. de c., 63.
Scientrier (*de Sintrier*), c. Reignier, 96.

Mandement de Bonneville.
(*Mand. Boneville*).

5 paroisses ; 900 feux environ. — Haute-Savoie, arr. Bonneville.

Ayse (*de Aysia*), c. Bonneville, 162 feux.
Bonneville, ch.-l. d'arr., 240.
Marignier (*de Marigniaco*), c. Bonneville, 155.
Mont-Saxonnex (*Montis de Sercenay, de Sersenaco*), c. Bonneville, 127.
Pontchy (*de Ponchier*), c. Bonneville, 145.

Mandement de Faucigny.
(*Mand. Fucigniaci*).

7 paroisses ; 986 feux. — Haute-Savoie, arr. de Bonneville.

Contamine (*de Contamina*), c. Bonneville, 300 feux.
Faucigny (*castrum Fuxiniaci*), c. Bonneville, 82.
Marcellaz (*de Marcela*), c. Bonneville, 52.
Peillonnex (*de Pellenay*), c. Bonneville, 66.
Saint-Jean de Tholome (*S. Joannis de Tholona*), c. Saint-Jeoire, 168.
Saint-Jeoire (*Sancti Georii*), ch.-l. de c., 224.
La Tour (*de Turre*), c. Saint-Jeoire, 70.

Mandement de Bonne.
(*Mand. de Bona*).

9 paroisses; 1101 feux. — Haute-Savoie, arr. Saint-Julien et Thonon

Boëge (*de Bogio*), ch.-l. de c., 160 feux.
Bonne (*de Bona*), c. Annemasse, 160.
Burdignin (*de Bordignigno*), c. Boëge, 149.

Digitized by Google

Cranves (*de Cranves*), c. Annemasse, 86.
Fillinges (*de Filingio*), c. Reignier, 259 [1].
Loëx (*de Lues*), c. Annemasse, 26.
Lucinges (*de Lussingio*), c. Annemasse, 114.
Saxel (*de Sacello*), c. Boëge, 31.
Villard (*de Villario*), c. Boëge, 116.

Mandement de Monthoux.
(*Mand. de Montheus*).

3 paroisses ; 198 feux. — Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien.

Annemasse (*Anamatie*), ch.-l. de c., 88 feux.
Monthoux (*de Montheus*), c. Annemasse, 45.
Vétraz (*de Vetras*), c. Annemasse, 65.

Mandement des Allinges.
(*Mand. Alingii veteris*).

4 paroisses ; 236 feux. — Haute-Savoie, arr. Thonon.

Les Allinges (*de Alingio villa*), c. Thonon, 97 feux.
Armoy (*de Armoix*), c. Thonon, 119.
Margencel (*de Margencello*), c. Thonon, 5.
Orcier (*de Ortie*), c. Thonon, 15.

Mandement de Samoëns.
(*Mand. de Saymont*).

2 paroisses ; 783 feux. — Haute-Savoie, arr. de Bonneville.

Samoëns, ch.-l. de c., 670 feux.
Sixt (*de Siz*), c. Samoëns, 113.

Mandement de Chatillon
(*Mand. Castillionis*).

13 paroisses ; 3233 feux. — Haute-Savoie, arr. Bonneville et Thonon.

Arâches (*de Arachia*), c. Cluses, 140 feux.
Châtillon, c. Cluses, 470.
Cluses (*Maledrie de Clusis*). ch.-l. de c., 15.
Flérier (*de Fleiriaco*), c. et c^ne^ Taninges, 495.
Les Gets (*Delgier, de Gres*), c. Taninges, 180.
Marignier (*de Marinhieu*), c. Bonneville, 83 [2].
Mégevette (*de Megeveta*), c. Thonon, 140.
Mieussy (*de Myontie*), c. Taninges, 595.

1. 55 feux de la paroisse de Fillinges faisaient partie du mandement de Faucigny.
2. On comptait de plus dans cette paroisse 137 feux compris dans le mandement de Faucigny.

Digitized by Google

Saint-Hypolite (*Sancti Ypoliti*), c. Cluses, c^ne Scionzier, 30 [1].
Saint-Jean d'Aulph (*S. Johannis de Alpibus*), c. Le Biot, 340.
Saint-Sigismond (*S. Sigismondi*), c. Cluses, 205.
Scionzier (*de Syonzier*), c. Cluses, 336.
Thiez (*de Taes*), c. Bonneville, 221.

MANDEMENT DE SALLANCHES.
(*Mand. castri de Salenches*).

4 paroisses ; 1329 feux. — Haute-Savoie, arr. Bonneville.

Combloux (*de Comlou*), c. Sallanches, 180 feux.
Domancy (*de Domensier*), c. Sallanches, 109.
Magland (*de Maglen*), c. Cluses, 240.
Sallanches (*de Salenchia*), ch.-l. de c., 700.

MANDEMENT DE FLUMET.
(*Mand. Flumeti*).

2 paroisses ; 1160 feux.

Flumet, Savoie, arr. Albertville, c. Ugines, 638 feux.
Megève (*de Megeva*), Haute-Savoie, arr. Bonneville, c. Sallanches, 522 [2].

MANDEMENT DE MONTJOIE.
(*Mand. Montisgaudii*).

3 paroisses ; 702 feux. — Haute-Savoie, arr. de Bonneville.

Notre-Dame-de-la-Gorge (*Gorgie*), c. Saint-Gervais, c^ne Les Contamines, 30 feux.
Saint-Gervais (*Sancti Gervasii*), ch.-l. de c., 442.
Saint-Nicolas de Véroce (*S. Nicholay de Varassia*), c. Saint-Gervais, 230.

MANDEMENT DE BEAUFORT.
(*Mand. Bellifortis*).

2 paroisses ; 470 feux. — Savoie, arr. Albertville.

Saint-Jacques (*Sancti Jacobi*) — ? —, 300 à 360 feux.
Villard-sur-Doron (*S. Petri de Villari*), 110.

MANDEMENT DE SAINT-MICHEL.
(*Mand. Sancti Michaelis*).

1 paroisse ; [Le Lac (*Beate Marie de Lacu*). Haute-Savoie, arr. Bonneville, c. Chamonix, c^ne Les Houches, 101 feux.]

CLAUDE FAURE.

1. Sur ces 30 feux, 17 faisaient partie du mandement de Bonneville.
2. Il y avait de plus à Megève 100 feux compris dans le mandement de Sallanches.

Digitized by Google

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS DE BERGÈRES

PREMIER GROUPE

(*Suite.*)

La Bergère et le vieil Amoureux.

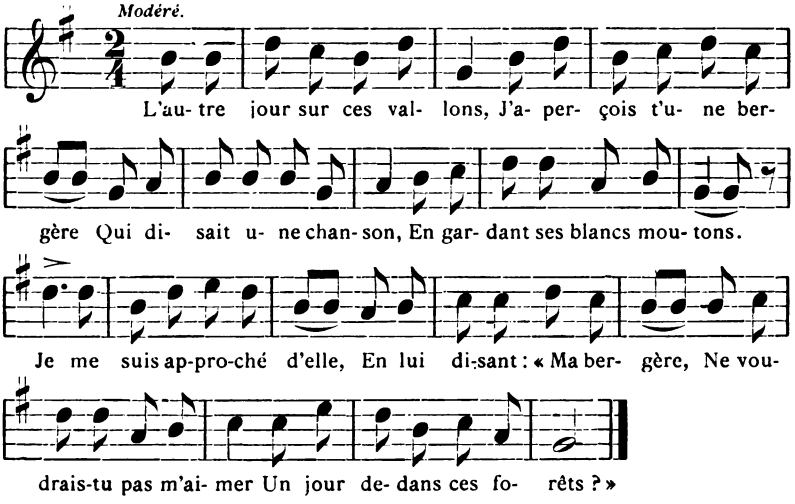

L'autre jour, sur ces vallons,
J'aperçois t'une bergère
Qui disait une chanson,
En gardant ses blancs moutons.
Je me suis approché d'elle
En lui disant : « Ma bergère,
Ne voudrais-tu pas m'aimer
Un jour dedans ces forêts ? »

— Monsieur, ne vous trompez pas,
J'en connais votre dessein,
Et vous n'me tromperez pas.
Allons, filez votr' chemin,
Car. si vous en êtes riche,
Il ne manque pas de filles
De toutes les qualités,
Sans vouloir vous abaisser.

— Oh ! ma fille, en vérité,
Ce n'est point pour te tromper,
Mais fais moi seul'ment l'honneur
D'en accepter mes faveurs.
Je te trouve la plus belle
De toutes ces demoiselles ;
Eh bien ! quitte ton troupeau ;
Vite, viens dans mon château.

— Allez, allez donc, vieux gris,
Allez donc, vieux intrépide,
Allez dans votre maison
Vous faire faire un bon bouillon ;
Ça vous sera plus utile
Que d'y caresser les filles ;
D'penser à vos derniers jours,
Et d'abandonner l'amour.

Digitized by Google

Et moi, jeunett' que j'en suis,
Un vieillard tout accroupi ;
N'ayant plus que deux, trois dents,
Qui veut être mon amant !
Je méprise ses richesses,
Je méprise ses caresses ;
J'aime mieux mon doux berger
Qui n'a pas vingt ans passés.

Chablais : Anthy-Séchex *(chantée par Mme Plassat)*. — Abondance : Le texte est tiré d'un vieux cahier obligeamment communiqué par *M. Bernaz, juge de paix.*

Voici une version au caractère archaïque savoureux, de la chanson si populaire : *Mon père avait cinq cents moutons.*

Belle, que faites-vous ici ?

Assez lent et très lié.

Bel- le que fai- tes- vous i- ci ? Dans ces grands bois seu- let- te, lon la ? Dans ces grands bois seu- let- te.

Belle, que faites-vous ici ? *(bis)*
Dans ces grands bois seulette
Lon la
Dans ces grands bois seulette.

Je suis en champ trente moutons,
Le loup m'en a pris quinze.

Et tous ces quinze, tous les plus beaux,
Les plus beaux de ma troupe.

— «Tous les quinze, je vous les rendrai.»
— Je vous donn'rai la laine.

— Oh ! pour la laine, je n'la veux pas,
Je veux ton cœur en gage.

— Oh ! pour mon cœur, tu n'l'auras pas,
Ni pour quinze, ni pour mille.

Oh ! pour mon cœur, tu n'l'auras pas,
Je l'ai donné z'à Pierre.

Cusy *(chantée par Mme Antoinette Grosjean, 70 ans).*
Cf. Tiersot : *Ch. pop. Alpes,* p. 369 ; Ritz : *Ch. pop. Haute-Savoie,* p. 89.

La Belle et le Seigneur.

Modéré et bien lié.

Près de moi ma gen- til- le, Viens pour res- ter tou- jours ; Viens donc, viens, jeu- ne fil- le, Viens pas- ser d'heureux jours.

Refrain

Ralentir.

Non, non, non, mon Sei- gneur, Lais- sez

Digitized by Google

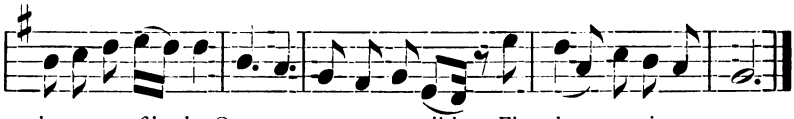

Près de moi, ma gentille,
Viens pour rester toujours ;
Viens donc, viens, jeune fille,
Viens passer d'heureux jours.

REFRAIN.

Non, non, non, mon Seigneur,
Laissez la pauvre fille
Que vous trouvez gentille ;
Elle a promis son cœur.

Si ton cœur tu me donnes
Tu seras à la Cour ;
Je t'y ferai baronne
Et riche pour toujours.

J'ai une forteresse
Et un coffret plein d'or ;
Je t'y ferai comtesse,
Si tu le veux encore.

Thonon-les-Bains (Chablais) *(Chantée par Mme Victorine Bonnaud).*
Une des rares chansons populaires à refrain constant.

La Bergère et le Fils du Roi.

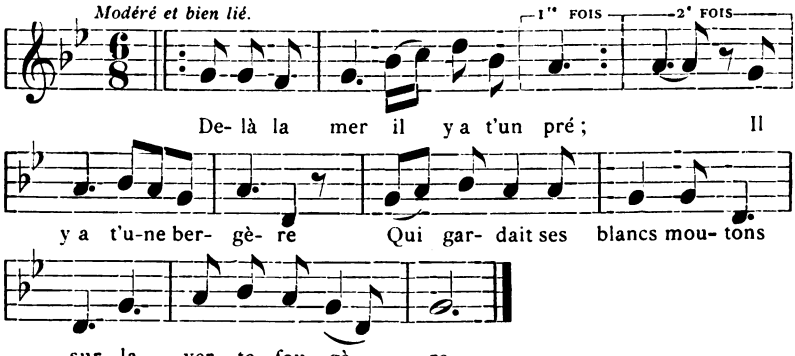

Delà la mer il y a t'un pré *(bis)*,
Il y a t'une bergère
Qui gardait ses blancs moutons
Sur la verte fougère.

Qui gardait ses blancs moutons *(bis)*,
Sur la verte fougère ;
Le loup sort du bois et prend
L'plus beau mouton de la belle.

La belle se mit à prier *(bis)*,
La bonne Vierge Marie,
Qu'elle lui rende son blanc mouton [1],
Qu'ell' le lui rende en vie.

Le fils du roi vient à passer *(bis)*,
Avec sa grande épée.
Il fait trois fois le tour du bois,
L'mouton blanc il retrouve.

— Tenez, belle, votre mouton *(bis)*,
— « Pour votre grande peine,
Quand nous tondrons nos moutons,
Nous vous donn'rons d'la laine. »

— « Je ne suis pas marchand dra-
Ni revendeur de laine; [pier *(bis)*,
Un doux baiser entre nous
Soulagera mes peines. »

Héry-sur-Alby *(Chantée par Mme Folliet).*

« C'est une des plus anciennes chansons françaises, » dit M. J. Tiersot, *(Ch. pop. Alpes,* p. 368), ses traces remontent au XVe et même jusqu'au XIIIe siècle.

1. *Var.* : Qui me rendra mon blanc mouton,
Et j'en serai la mie.

Digitized by Google

A 14 ans mon père m'y marie,

ou

La Belle et le Chasseur du Roi.

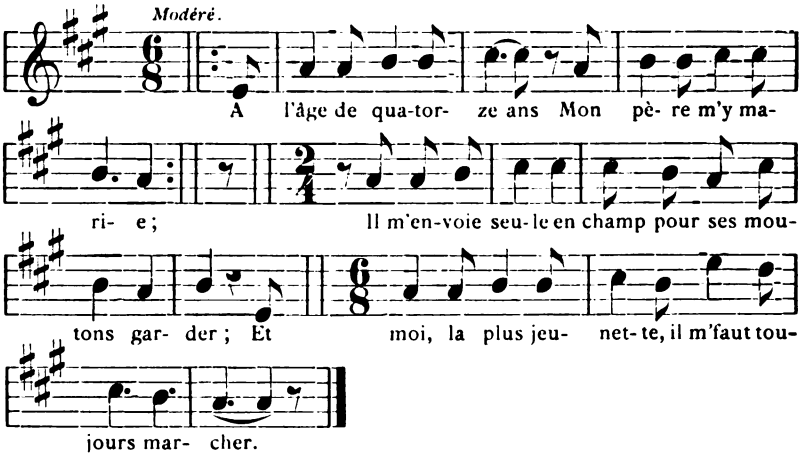

1 A l'âge de quatorze ans, mon père m'y marie ;
Il m'envoie seule en champs pour ses moutons garder ;
Et moi, la plus jeunette, il m'faut toujours marcher.

La 1re strophe est souvent remplacée par la suivante :

A l'âge de quatorze ans, mon père m'y marie ;
Pour gage il m'a donné un beau bouton doré ;
Et moi, fille d'Italie, je l'ai conservé.

4 A l'ombre d'un buisson, la belle s'est endormie ;
Alors vient à passer le grand chasseur du roi.
Il lui dit : « Ma mignonne n'avez-vous rien froid ?

7 Oh ! si vous avez froid, vous n'avez qu'à le dire,
Car j'ai mon manteau gris et ma capote aussi,
Et mon p'tit cœur en gage, s'il vous fait plaisir.

10 — De votre gentil cœur, je vous en remercie,
Apprenez que je serai bientôt mariée,
Que j'ai mon cœur en gage ; je veux le garder.

13 A qui veux-tu l'garder, Marguerite, ma belle ?
— Je veux le bien garder à mon mignon berger ;
Au son de la musique, il me fait danser.

16 — De ton mignon berger, n'en fais pas tant la fière,
Engagé avec moi dans le service du roi,
Je suis son capitaine depuis hier soir.

19 — Mon père, dedans Paris, a bien des connaissances,
L'maréchal Mac-Mahon est un très bon garçon ;
Il donn'ra bien congé à mon berger mignon.

Abondance (*Communiquée par M. J. Crétin*). — Châtel. — Habère-Lullin. — Etercy.
Cf. J. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 347.

Digitized by Google

Deuxième Version mélodique.

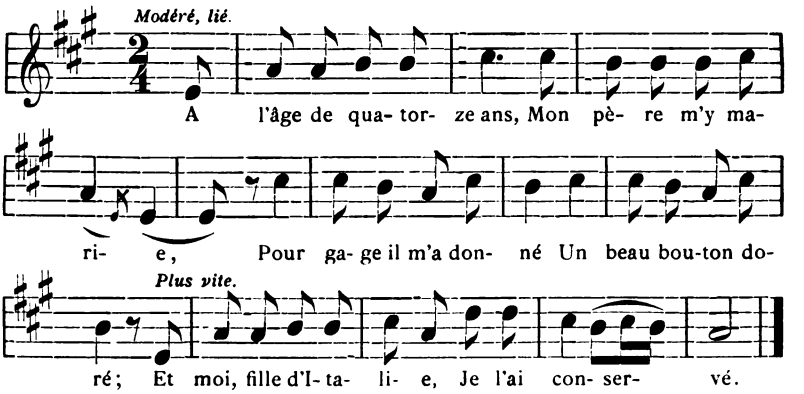

Châtel (*Chantée par Mlle J. Belleville*).

Var. :

4 Là-bas sous le feuillage ..
ou: Tout en entrant au bois...
ou: Un jour dedans le bois...
5 Alors vient à passer un chasseur dans le bois.
6 Me dit : « Belle bergère,. .
7 ... je vous f'rai couverture
8 Et de mon manteau vert je vous en couvrirai ;
9 Mon gentil cœur, la belle, je vous le donnerai.
10 De votre beau manteau...
10-16 *Ces deux strophes sont condensées en une seule dans la version d'Abondance :*
De votre petit cœur...
Je suis déjà promise à mon mignon berger,
Au son de la musique il me fait danser.
11 Apprenez que j'en suis nouvelle mariée.
ou: Je suis encore, Monsieur, jeune fille à marier ;
12 J'ai encore mon honneur et je le veux garder.
13 A qui veux-tu le garder ton gentil cœur, la belle ?
14 Moi, j'ai promis le mien...
15 Qui joue de la musique et m'apprend à danser.
18 ... faut parler à moi.
19 Mon père est à Paris, ma mère est à Versailles.
20 L'Maréchal Blaissonnié...

Le texte en a été transcrit d'un cahier-chansonnier d'Etercy (*Mlle Bouvier*) comme étant le plus correct. La dernière strophe appartient à la version d'Abondance.

Rem. I. Dans quelques strophes, le second vers se partage régulièrement en deux hémistiches qui riment ou assonent.

Rem. II. Dans la première strophe, la bergère se met elle-même en scène : récit à la première personne ; dans la deuxième strophe, à la fin : récit à la troisième personne. Nous avons plus d'une fois rencontré cette double position dans les poèmes populaires.

(A suivre.) Claudius Servettaz.

Digitized by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. Muret : **De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

Morzine par *Murdiana*, de Murdius. — L'hypothèse d'une propriété d'origine romaine et de la première période de l'empire en ces parages est historiquement peu admissible. Cette *Morzina Alpium*, comme on l'appelait au xvie s., sans doute pour la distinguer d'une autre (Bruchet : Inv. E. 1014 et 797 = AIE), en 1180 *Morgenes* (AS II, 276), représenterait plutôt une villa allobroge, Morgina, sur le sentier qui gagnait le val d'Illiez par le col de Couz.

Morginus, que j'ai relevé dans mes lectures, paraît un nom d'homme venu d'un des cours d'eau appelés assez fréquemment Morga et qu'on avait donné à ceux qui vivaient sur leurs bords; (cp. Atax, Atacinus qui vit au bord de l'Aude, dans Holder, *Altceltischer Sprachschatz* 1896). L'un d'eux fonda, autant qu'on peut le supposer en l'absence de formes anciennes, la propriété de *Morginacus*, Morgenex (Vallières), au confluent de la Morge, affluent du Fier, et d'un autre petit nant.

On peut comparer, pour le suffixe celtique *innum*, à Morgins (Valais) non seulement Albinnum (Albens, Sav.) mais encore Duginnum (cp. dans Holder : *Dugeontes*, *Dugius* col. 1364), Duin (H.-Sav.) dont j'ai relevé les formes suivantes : peut-être *Doghino* 1193 (*Hist. patriæ monum.* = HPM ; I, col. 106 et RS 1906, p. 154); *Duig* 1198 (Cibrario e Promis, *Sigilli, docum.*, etc.), *Dugino* xiiie s. et *Dugino* 1419 (L. Ritz : *Nécrologe de Talloire*, RS, 1904, 238, 239); *Duign* 1250, 1252, (SHAG, VII, 305); *Duygn* 1324 (Bruchet : AIE, 14 et AS, VII, XVI, docum.); *Doing* 1543 (Bruchet : id. 518); v. aussi RS, 1905, 128, 162; sur l'orthographe moderne, Duingt, v. Romania, 1878, 107; 1879, 110.

Semine de Semmius, Semnius ou Septimius, par un surnom ou le nom d'une villa en *ana, Semmiana*, etc. — Le nom d'une montagne près d'Annecy, à l'aspect caractéristique, le Semnoz paraît infirmer l'étymologie de M. Muret. Semine et Semnoz désignent un territoire montagneux et je n'ai jamais trouvé de lieu dit de ce nom pouvant remonter à l'établissement d'une

Digitized by Google

propriété romaine. De plus la forme syncopée de Semnoz et la persistance de l'ŏ final, qui indique une forme masculine (pat. *Semeno*, Fen. p. 277) correspondant à Semine, incitent à penser à l'un de ces mots proparoxytons où l'accent était marqué sur l'antépénultienne. On en jugera par les formes médievales. Je citerai pour Semine, outre celles données par M. Muret, *in nemoribus de Semana* 1377 (Bruchet : AIE, 156) et les noms d'hommes Jacquemet *Semena* 1354 et Jeannot *Semene* 1411 (id. 6 et 1043). Les formes masculines offrent : *Seymeno* 1311 (Lavanchy : *Châteaux de Duin et de Dérée* AS VII Doc.) *Cemenoz* et *Semenoz* 1442 (Bruchet : id. 1003). *Semynuz* 1522 (id. 370). *Seyminuz* 1556 (id. 452), le mas à Gruffy de *Semenoz* 1730 (cadastre), enfin *Semenaiz* [1] en 1466 où la finale semble indiquer que *Semine* désignait aussi le Semnoz.

Je ne vois guère comme explication que celle que les auteurs du Regeste genevois ont déjà fournie en 1866 (v. à la table), non pas sous la forme *sèdimen* [2], dépôt, par suite sans doute amas montagneux, mais sous la forme féminine médiévale *sedimina*, masculinisée à son tour en *sediminus*. On a un autre exemple d'un neutre pluriel devenu féminin singulier dans *bitùmina* (class. *bitùmen*, bitume), désignant un cours d'eau à alluvions boueuses et graveleuses d'où Bionnaz (Savoie) et en Hte-Savoie, Bionnet écrit Bionnay (Saint-Gervais, en 1565, Bruchet : AIE, 470 et Essert-Esery) et *Bionnasset* 1264 (Bonnefoy et Perrin, *Prieuré de Chamonix*, N° 12). On trouve en outre *sediminas* dans une charte lombarde de 999 (HPM. I. col. 329).

On aurait alors un exemple patois du type *imàgĭnem* devenant en vieux fr. *imàgene* (plus tard *image)* stade auquel seraient restés Sémine et Sémenoz, la voyelle métatonique n'étant pas tombée comme en français et ayant été notée indifféremment par *i*, *a*, *e* avant le déplacement tardif de l'accent, dans *Semine*, sur la pénultième.

Je n'ai pas trouvé d'autre mot montrant, après la chute de la dentale intervocalique, la réduction de *ei* à *e* ; mais M. Devaux a cité en Dauphinois l'exemple unique aussi de *redimere*, devenant *reymer* et *remer (Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional* nos 164 et 63). Il cite en revanche d'autres mots similaires au nôtre dans *inclùdinem*, *encluenos ;*

1. Reconnaissances de la ville d'Annecy en faveur de Janus de Savoïe (E. Serand : Manusc. n° 7, obligeamment communiqué par M. J. Serand).

2. En Lombardie, dès le IXe s., *sedimen*, plur. *sedimina*, ont chez les scribes un sens analogue à *sedes*, siège, emplacement, demeure (Hist. patr. monum. I, col. 322, 1021, 1041 = HPM).

Digitized by Google

**bùccenas, bucenes* et *càrpĭnam, chàrpena* (id. nº 64) qui existe en savoyard sous les formes *chàrpenă* et *charponnă* (CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Dictionnaire savoyard* nº 97 = DS). On peut ajouter *chĕnàvŏ* et *chnëvŏ* (DS), lat. *cànnăbem* v. fr. *chaneve, chanve*, puis chanvre, ital. *cànapa*.

Dans les noms topographiques, j'ai recueilli les exemples suivants qui montrent que dans cette classe de proparoxytons dont Semnoz est la forme tardive et écourtée, le savoyard se rattachait plus à l'italien *(immàgine, incùdine, càrpine)* qu'au français ; ce sont :

Termine, qui jusqu'au XVIIe s. a conservé le sens de borne, limite, ital. *termine*, pat. *termeno* (FENOUILLET : *Monogr.*) lat. *terminum*, ou b. l. *terminem* d'après Diez (*Gramm. des langues romanes*, I, p. 22). C'est un v. du Petit-Bornand.

Pormenaz chalets, mont et seigneurie près de Servoz, du lat. **prominus, a*, à restituer d'après *prominulus* et *prominare*, être saillant. Le son final des formes du XVIe s. *Pormonayt* et *Pormenay* (BRUCHET : AIE, 91, 77, 78) se retrouve dans *Semenaiz* (v. plus haut). *Pormenaz* est aussi, d'après M. Fenouillet (*o. c.* p. 277) le nom local de la montagne de Parmelan.

Binagine 1294 (Mont-Saxonnex. Congrès des Soc. Savoisiennes, 1896, p. 387).

Chanoginë 1306, entre Cranves et Viuz-en-Sallaz (SHAG XV p. 40, doc.)

Salagine (Bloye) *Sallagine* 1612 (BRUCHET : id. 13 et 526) peut-être apparente à *seligĭnem*, froment, tous mots qui paraissent paroxytons et qui ne devaient pas l'être à l'origine.

Vesin, de *Vitianum*, Vitius ; **Visine**, de *Vitiana*. — Je verrais le plus souvent dans ce nom le mot *vicinus, vicina*, employés, le premier, comme nom propre, le deuxième, s'accordant avec villa. Il a dû apparaître à une époque tardive dans la topographie. En patois, on dit *vesin* (FENOUILLET : *Monographie*, etc., p. 267) et *vesënà* (DS). Il y a en France 1 Voisin (Somme) 6 Voisins, 5 Vezin et Vézins pour le masculin et pour le féminin 2 Voisines et 1 Vezinnes, sans compter les dérivés. J'ai relevé en Haute-Savoie Vesine (Balmont) et, en 1208, *alpe que dicitur Visienna*, près de Bellevaux (Mém. de l'Acad. de Savoie, 2e s. II, 280) qui postule bien un primitif Vitiana ; cp. *Vitziana* 997 (BRUEL : *Chartes de l'abb. de Cluny* III, 2425).

**(A suivre.)* Charles MARTEAUX.

10225. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 juillet 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Buttin, Carle, Désormaux, Despine, Duc, Dumont, Fontaine, Galliard, Gardier, Lavorel, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Dépollier, Letonnelier et Le Roux (notre secrétaire représentant en ce moment la Société Florimontane aux fêtes du Jubilé de l'Université de Genève).

En l'absence de MM. Le Roux et Letonnelier, M. DÉSORMAUX, bibliothécaire, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT rappelle avec émotion la perte cruelle que la Florimontane vient d'éprouver en la personne de M. Camille Dunant, qui fut pendant près d'un demi-siècle son très honoré président. Il ne saurait, dit-il, exposer, même brièvement, la biographie d'un homme dont la vie est inséparable de l'histoire d'Annecy au XIXe siècle. Aussi se bornera-t-il à saluer respectueusement une dernière fois celui qui fut dans toute la force du terme « un parfait honnête homme » et un grand citoyen.

Tous les Florimontans s'associent au suprême hommage rendu à leur regretté Président. Une biographie détaillée sera insérée prochainement dans la *Revue*. M. DÉPOLLIER est chargé de la rédiger, avec le concours de M. J. SERAND, en mettant plus spécialement en relief le rôle joué par M. Camille Dunant comme écrivain et comme Florimontan.

Le PRÉSIDENT rappelle ensuite les démarches qu'il a faites de concert avec les présidents des diverses Sociétés annéciennes, en vue de perpétuer le souvenir de Camille Dunant. Il donne lecture, à ce sujet, de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. J. Serand, le jour de la mort du président d'honneur :

Annecy, le 4 juin 1909.

Monsieur le Président,

Camille Dunant, notre cher et vénéré président vient de s'éteindre après une longue vie consacrée à son pays natal. Le vœu unanime de tous les

Digitized by Google

Annéciens qui connaissent son œuvre est que son souvenir soit perpétué et serve d'exemple aux générations futures.

La Municipalité d'Annecy se fera certainement un devoir de mettre à exécution la proposition présentée il y a quelques années au Conseil Municipal de donner son nom à l'une des rues de la Ville ; mais il appartiendrait plus particulièrement à la Société Florimontane, à la Section du Club Alpin et au Syndicat d'Initiative, ces trois Sociétés dont il fut l'âme et qui lui doivent tant, de traduire par une manifestation publique les sentiments de reconnaissance de la population envers le bon citoyen que nous pleurons.

D'une nature douce et simple, Camille Dunant faisait le bien sans ostentation et pour ainsi dire en cachette. Il aimait son pays d'un amour profond qui s'est manifesté jusqu'aux dernières heures de sa vie. Il aimait, en artiste enthousiaste, ses beautés naturelles, ses montagnes ; surtout, et son souci continuel a été de faire partager ses admirations par les étrangers qu'il voulait voir toujours plus nombreux parmi nous pour le plus grand bien de tous.

Camille Dunant était un modeste, redoutant les honneurs et la réclame personnelle ; aussi, semble-t-il qu'un monument élevé à sa mémoire sur l'une de nos places publiques ne conviendrait ni à son caractère, ni à son œuvre.

Il faudrait trouver autre chose : Parmi nos montagnes qu'il affectionnait tant, le Parmelan occupe la première place. Il en a pour ainsi dire, révélé au public les sauvages beautés et nul ne saura jamais les sacrifices personnels qu'il a faits pour en faciliter l'accès et permettre, même au plus inexpérimenté des touristes, d'aller y goûter aisément les saines émotions de la nature alpestre.

Pourquoi ne confierait-on pas au Parmelan lui-même le soin de conserver sa mémoire à travers les âges, loin des foules bruyantes, dans la paix sereine et auguste des altitudes ?...

Si vous partagiez cette manière de voir, je vous prierais, Monsieur le Président, de vouloir bien proposer au Comité de prendre, de concert avec les deux autres sociétés, auxquelles j'adresse la même lettre, l'initiative d'une souscription publique pour faire graver au Parmelan, sur l'un des rochers du Grand Montoir, une inscription lapidaire, en lettres suffisamment grandes, qui rappelerait l'œuvre de Camille Dunant.

Cette inscription, dans le genre de celle inscrite en l'honneur de Schiller sur le célèbre rocher du lac des Quatre-Cantons, serait moins banale qu'un buste ou qu'une statue.

Elle serait simple comme était le cœur de celui que nous regrettons, et grande comme le fut son dévouement à son pays.

Veuillez agréer, etc.

L'Archiviste de la Société Florimontane,

J. Serand.

Le Président explique qu'à la suite de cette lettre, et sur l'invitation du Comité de la Section d'Annecy du Club Alpin, une réunion de délégués des trois sociétés pressenties a eu lieu le 22 juin, au siège du Syndicat d'initiative, où il s'est rendu avec MM. A. Crolard, vice-président, et Marc Le Roux, secrétaire, pour représenter la Société Florimontane.

Digitized by Google

Après échange de vues, cette assemblée a adopté à l'unanimité la proposition de M. Serand et a décidé en outre :

De n'ouvrir la souscription qu'entre les Sociétés annéciennes et celles dont faisait partie Camille Dunant ;

De faire les démarches nécessaires auprès de la municipalité d'Annecy pour que le nom de Camille Dunant soit donné à une avenue de la ville ou de préférence à la Place-aux-Bois ;

Enfin, de réaliser également le projet présenté par M. A. Crolard et qui consisterait à placer au jardin public, après autorisation de la ville, dans un endroit bien en vue, un bloc de rocher entouré de plantes alpines, sur lequel on fixerait une inscription en bronze qui rappellerait le souvenir et le grand dévouement de Camille Dunant à son pays natal.

Le Président est persuadé que la Société approuvera ces diverses décisions, dont l'exécution est en ce moment étudiée par le groupement des délégués du Club-Alpin, du Syndicat d'initiative et de la Société Florimontane.

A l'unanimité, la Société approuve ce qui a été fait par ses mandataires pour honorer la mémoire de son regretté président d'honneur.

Le Président lit ensuite une lettre de M. Balleydier, professeur à l'Université de Grenoble, qui « transmet aux membres de la Société Florimontane les vifs remerciements de la famille de M. Camille Dunant pour les marques de sympathie qu'ils lui ont données et pour le suprême honneur qu'elle a rendu à son Président honoraire en assistant à ses funérailles ».

Lecture est également donnée de la lettre suivante, adressée par M. Bruchet, président honoraire, en réponse à la carte collective que les Florimontans lui avaient envoyée le jour de leur excursion au Val de Fier :

« J'ai été très sensible, mon cher Président, à l'aimable souvenir dont la carte florimontane m'est la précieuse preuve. L'union de nos collègues à la promenade du Val de Fier aura été une joie pour notre vénéré président, Camille Dunant, dont l'œuvre s'affirme ainsi vivante. Et il est heureux qu'il ait eu cette vision d'avenir. J'ai partagé votre deuil et vous prie d'exprimer toute ma sympathie à nos amis d'Annecy. »

L'Archiviste remet pour les archives tous les documents (comptes-rendus parus dans les journaux, etc.) concernant la fête du cinquantenaire de la *Revue savoisienne*.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Digitized by Google

Congrès préhistorique de France. Compte-rendu de la 4e session, tenue à Chambéry en 1908; Paris, Schleicher, 1909.

Ce beau volume in-8° de 955 pages sera lu avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à la préhistoire. Il contient le récit de l'excursion faite par les congressistes à Annecy et aux stations lacustres (texte de l'allocution de M. Chamoux, adjoint au maire d'Annecy). Les études qui concernent plus spécialement la Savoie sont les suivantes :

Abbé Bergeret : Signalement de gravures pédiformes, d'une grotte et d'abris sous roche à la montagne de La Balme (commune de Cléry, Savoie).
F. Fenouillet : Les pierres à cupules et à gravures de Savigny (Hte-Savoie).
M. Georges : Chêne trouvé dans le lit du Rhône à La Balme (Savoie).
Ph. Guinier : La palafitte néolithique du lac d'Annecy.
E. Hue : Contribution à la faune des palafittes françaises.
L. Jacquot : Pierres à cupules et à sculptures hiéroglyphiques du Chablais.
Id. Présentation d'un pieu lacustre du Léman.
Le Roux : La palafitte néolithique du lac d'Annecy.
Morin-Jean : La céramique du lac du Bourget.
Schaudel : La station néolithique de Saint-Saturnin (Savoie).
Id. Les blocs à gravures des Alpes.
Id. La station néolithique du lac d'Aiguebelette.
Vuarnet : Les pierres à sculptures préhistoriques de la Savoie.

Ajoutons que le discours de M. Michel, président de la Société savoisienne d'Histoire, est une sorte de résumé des travaux effectués en Savoie dans cette branche des études historiques.

C. Dunant (1819-1909), par L. D., club-alpiniste et florimontan, Annecy, Dépollier, 1909, brochure in-8°, extraite du journal *Les Alpes*. (Don de l'auteur.)

M. Gardier offre, de la part de M. Cochon, cinq brochures, thèses de doctorat (droit ou médecine), œuvres des Savoyards suivants :

J. Bontempo (d'Annecy), Turin, 1860 ; L. Collomb (d'Annecy), Turin, 1829 ; Fr. Girod (de Rumilly), Turin, 1830 ; Ch.-Ad. Moret (de Faverges), Turin, 1837 ; L. Weitz (de Bonneville), Turin, 1862.

MM. Jean Laeuffer et Raginel, présentés lors de la précédente séance, sont élus membres actifs de la Société.

Un certain nombre de nouvelles candidatures devant être soumises à l'Assemblée, et étant donné que la Société doit s'ajourner au mois d'octobre, ce qui repousserait à trois mois l'élection des candidats présentés, M. J. Serand propose qu'il soit immédiatement procédé au vote sur ces candidatures.

Cette proposition est adoptée.

MM. Gardier et Le Roux présentent M. Cochon, inspecteur honoraire des forêts à Chambéry ;

MM. Carle et J. Serand, M. Dinjeon, lieutenant au 11e bataillon de Chasseurs ;

MM. Marteaux et J. Serand, M. Rosset, instituteur honoraire à Groisy.

Digitized by Google

Après dépouillement des bulletins, MM. Cochon, Dinjeon, Rosset sont proclamés membres actifs de la Société.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« M. E. Dubettier a bien voulu m'autoriser à relever la liste des parchemins et des papiers dont se compose sa collection. Ce sont :

« 1° Seize chartes ou actes notariés des XIV, XV et XVIe siècles sur parchemin. Trois ont été analysés par M. Bruchet (RS., 1902, 41, 42). Un autre paraît cette année.

« 2° Des billets, lettres ou simples autographes du cardinal de Tencin en date d'Oulins, 10 juin 1756; des généraux Mac-Donald et Dembrowsky ; du sénateur de Grégory de Marcorengo, à Paris, 16 janvier 1806; d'Albanis Beaumont; de Marie de Solins, née Bonaparte Wyse, d'Aix-les-Bains, 12 avril 1855; de François-Marie Vibert, évêque de Saint-Jean de Maurienne et de Louis, archevêque de Turin ; du comte de La Blache ; de Canrobert, d'Eugène Sue au sujet de l'organisation d'une loterie de bienfaisance pour les exilés (Annecy, 8 janvier 1855), de Sadi-Carnot, etc.

« 3° Des papiers ou parchemins religieux dont un extrait des registres de l'Evêché de Genève concernant la dispense d'un religieux profès avant le temps, du 19 juin 1610; deux permis de participation aux messes et jeûnes des Chartreux, 1725 et 1735 ; certificat et permission accordée à Jacques-Aimé Beauquis, prêtre d'Armoy, 1735; une quittance de Bonaventure Branche, procureur du couvent de Sainte-Marie Egyptienne à Chambéry, pour aumône donnée par les Seigneurs de Chailles, 16 février 1685.

« 4° Des papiers militaires dont un laissez-passer accordé par François, duc de Modène, le 6 décembre 1657, au baron de Clermont, avec un certificat; une nomination du sieur de Beaumont-Cara comme gentilhomme de la Chambre de Victor Amé, d'août 1634; un ordre de changement de garnison adressé le 5 janvier 1625 au sieur du Fleschet, colonel du régiment de Chablais et divers ; une autorisation au baron de Morand de passer au service de Sa Majesté britannique, accordée le 23 mai 1815 par le marquis d'Ormond, ambassadeur du roi de France à Turin.

« 5° Des papiers divers parmi lesquels une lettre de famille du chevalier de Mondragon, du 8 décembre 1710 ; un contrat de mariage entre Séb. Cohendet et Marguerite Fenouillet, du 10 janvier 1628 ; des factures adressées au prince Eugène par

Digitized by Google

Christ. Fréd. James, graveur de l'Electeur Palatin en 1735, et le 24 décembre 1734 par Ch. Eder, maréchal-ferrant à Mannheim ; de quittances du sieur de Commène, de la famille Zacker, de Munich ; des copies des testaments du cardinal de Mazarin, du prince Eugène, etc. »

M. Marteaux lit ensuite la lettre du chevalier de Montdragon, écrite à Avressieux.

M. François Gardier fait la communication suivante sur un graveur savoyard peu connu, Jacques Sinton :

« Jacques Sinton, le père, exerçait à Annecy la profession multiple d'artiste en taille-douce, de mécanicien, d'horloger et d'arquebusier. Il avait épousé Jacquemine Machet.

Bien que l'on ne puisse préciser l'année de sa naissance ni celle de sa mort, on peut toutefois affirmer avec certitude qu'il vivait à Annecy de 1630 à 1697, puisque, des relevés de l'état civil effectués à la Mairie d'Annecy par mes soins, accusent, dans l'intervalle de ces deux dates, une longue lignée d'enfants.

Jacques Sinton faisait partie de cette pléïade d'artistes qui maniaient alternativement le marteau et le burin de graveur, suivant les nécessités de leur profession.

De la diversité de ces travaux devait forcément résulter une certaine raideur graphique dans l'exécution de ses œuvres de gravure, qui se ressentent surtout de son métier de mécanicien et d'arquebusier. Telle, la façon des travaux gravés de plusieurs de ses collègues de son époque, de Laune dit Stephanus, par exemple.

D'ailleurs, la gravure que je vous présente, Messieurs, et qui appartient au Musée de la ville d'Annecy, accuse bien tous les caractères que je signale plus haut. Elle reproduit les traits de saint Paul, d'après l'inscription figurée dans la partie supérieure : « *Sanctus Paulus Barnabitorum protector.* » Au bas, l'abréviation I.S.F. (*Iacques Sinton fecit*), identique aux marques des ex-libris des De Lucinge qui portent la date 1676 et à celle de la reproduction de la machine de feu d'artifice des cérémonies de la béatification de saint François de Sales en 1662 ; seules œuvres de Sinton que possèdent actuellement la Société Florimontane et la Bibliothèque municipale d'Annecy.

Voici la liste des compositions de Jacques Sinton connues à ce jour, qu'a bien voulu me communiquer le distingué bibliophile, M. J. Cochon, de Chambéry :

— Ex-libris de l'abbé Lucas de Lucinge, daté de 1676, avec légende R^dus^ professor Franciscus Lucas De Lucinge, etc. (Col-

Digitized by Google

lection Florimontane et Bibliothèque municipale d'Annecy.)

— Autre ex-libris du même. Anonyme 1683. Bibliothèque d'Annecy, n° 3249.

— Une taille-douce dans l' « Office de la Sainte-Croix », à l'image des Pénitents noirs de la ville de Chambéry 1674. (DUFOUR et RABUT : *Imprimeurs de Savoie*, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, XVI, page 111.)

— Une taille-douce représentant la machine du feu d'artifice des cérémonies faites à Annecy pour la Béatification du B. H. François de Sales, le 30 avril 1662. (Bibliothèque de la Florimontane : Société savoisienne, 1877, page 240.)

— Dessin du tableau offert à N.-D. de Myans en 1630 par la ville d'Annecy pendant la peste, « *représentant au naturel les Nobles Scindiqs de la ville d'Annessy* ».

— François de Sales, Evêque et Prince de Genève, instituteur de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie. Grande taille-douce de 30 centimètres sur 28, représentant le Saint avec son frère Jean et son neveu Charles-Auguste et des scènes de miracle. (Bibliothèque de l'abbé Collonge.)

— Frontispice d'un livre non connu représentant les armes de l'évêque (?) entourées d'un philosophe et d'une veuve. (Œuvre ayant appartenu à M. de Montréal.)

— Enfin, le *Sanctus Paulus Barnabitorum protector*, (Bibliothèque municipale d'Annecy) qui fait l'objet de la présente communication. »

M. F. GARDIER fait une seconde communication, concernant l'iconographie de saint François de Sales :

« Les traits de la physionomie de saint François de Sales ont, durant plus de trois siècles, illustré par l'image un nombre considérable d'ouvrages imprimés dans toutes les nations. Comparant entre eux ces différents portraits, on s'aperçoit presque toujours, soit fruit d'imaginations fantaisistes ou souvent erreurs de la part du dessinateur ou du graveur, qu'il existe quelque dissemblance faisant douter de la sincérité des reproductions.

Exemple : *La Vie du B. H. François de Sales*, imprimée à Lyon en 1628, soit 6 ans après la mort de saint François.

Ce petit livre, qui appartient à la Bibliothèque de la Ville renferme, placé après sa dédicace, un portrait du Saint, signé : Gaignères, dont la composition, vraisemblablement, doit être antérieure à l'impression de l'ouvrage et probablement contemporaine de saint François.

Digitized by Google

D'autre part, en 1622, le graveur Gaignères devait habiter Lyon, dernière résidence de saint François, et lieu d'impression de l'ouvrage. Ce concours de circonstances militerait donc en faveur de la ressemblance du portrait.

Dans l'iconographie de saint François qui précède l'*Introduction à la Vie Dévote*, M. Ducloz, auteur et imprimeur à Moûtiers, a mentionné tous les portraits connus de ce Saint, publiés tant en France qu'à l'étranger depuis l'époque la plus reculée. Or, cette longue liste ne fait aucune allusion à celui de 1628, signé : Gaignères.

Il conviendrait d'ajouter ce nouveau portrait gravé, à l'inventaire donné par l'imprimeur Ducloz. »

M. le chanoine Lavorel fait part à la Société du décès, survenu le 2 juillet, de Madame Babin, en religion Révérende Sœur Anne-Marie, qui fut pendant 27 ans supérieure du Couvent de la Visitation. Douée de la plus vive intelligence, elle entourait de sa sollicitude cette belle édition complète des Œuvres de saint François de Sales publiée par les soins des Religieuses de la Visitation d'Annecy. Madame la Supérieure avait fait remettre à la bibliothèque florimontane un exemplaire de tous les volumes. (Le dernier paru est le tome XVe, 5e volume des Lettres; Annecy, Abry, 1908.) La Société florimontane adresse aux Religieuses de la Visitation l'expression de ses bien respectueuses condoléances.

M. Désormaux rappelle qu'au nombre des *Etudes philologiques savoisiennes* dont il a conçu le projet figure un *Glossaire* des termes anciennement usités dans les parlers savoyards. Il montre l'intérêt que présenterait un semblable recueil : un glossaire médiéval est le complément nécessaire de tout travail lexicologique concernant les patois et le français local ou régional. En l'absence d'anciens textes littéraires, le dépouillement méthodique des inventaires et autres actes du moyen âge rédigés en latin contribuerait à combler une lacune regrettable. Le lexique dont M. Bruchet a fait suivre sa belle étude sur le château de Ripaille a pour le philologue un très vif attrait. M. Désormaux pense qu'il serait bon d'élargir cette voie et de tenter pour nos régions ce que M. Girolamo Rossi a si bien fait pour la Ligurie [1]. Ce serait une sorte de complément de Ducange (et aussi de Godefroy).

1. Le dernier volume paru des *Miscellanea di Storia Italiana* (tome XIII de la 3e série, Turin, 1909) contient un très important appendice au *Glossario medioevale Ligure* de M. G. Rossi.

Digitized by Google

Pareil glossaire pourrait rendre aux historiens de réels services. Des érudits de la valeur du comte de Foras n'ont pas toujours évité des erreurs, parce qu'ils connaissaient insuffisamment les études dialectologiques. Il serait facile de citer des exemples tirés de l'*Inventaire du mobilier de Robert de Montvuagnard* en 1439, publié en 1900 dans la *Revue savoisienne* (p. 48 : alius *yricornio* [cf. p. 54]; p. 51 : de ventribus et *cochonis* martrarum usque ad *grillas* longam.....; ibid. : duos *escues equeviarum ;* p. 52 : unam *meys,* etc.)

En attendant le prochain Congrès des Sociétés savoisiennes et l'apparition de la *Revue des Traditions et des Parlers populaires de la Savoie,* M. Désormaux sera heureux de la collaboration que voudraient bien lui apporter ses collègues et les membres des autres Sociétés savantes, en communiquant à la Florimontane la liste des termes qui les auraient frappés au cours de leurs recherches ou de leurs lectures. Il y aurait là matière à un important travail collectif.

Sans doute, comme le fait remarquer M. Marteaux, il faudrait, pour être plus complet, publier auparavant les nombreux manuscrits conservés dans les archives de Turin, et en particulier les comptes des trésoriers-payeurs généraux de Savoie. Mais peut-être n'est-ce pas trop s'aventurer que de commencer l'entreprise en dépouillant les documents d'archives déjà imprimés et les textes insérés dans les revues des Sociétés savantes de la Savoie.

Cette proposition est suivie d'une causerie sur le latin médiéval, à laquelle prennent part MM. Buttin, Désormaux, Marteaux. M. Buttin, notamment, donne d'intéressants détails sur les registres des tabellions et sur l'application en Savoie de l'ordonnance de Villers-Cotterets (15 août 1539), qui avait rendu obligatoire en France « l'emploi du langage maternel françois » dans les actes publics, « registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice, ou qui en dépendent ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Pour les Secrétaires absents, excusés,

Le Bibliothécaire : J. Désormaux.

Digitized by Google

DOCUMENTS SUR LA VILLE DE CLUSES

La garde et le guet à Cluses.

La création de la garde et du guet à Cluses remonte à la plus haute antiquité. Lorsque Hugues Dauphin, seigneur de la terre de Faucigny, accorda en 1310 des privilèges à son bourg de Cluses, il formula des règlements au sujet du guet et de la garde. Mais ce service se fit sans doute avec beaucoup d'intermittence et à partir de 1310 il faut remonter à 1610 pour trouver de nouveaux renseignements à ce sujet. A ce moment, le guet et la garde ne se faisaient plus depuis fort longtemps, car le 6 janvier 1610 c'est d'une réorganisation complète dont il s'agit. Le noble conseil venait de prendre ensuite d'un mandement du juge du Faucigny la décision de dresser le rôle des vagabonds et de ceux qui « dépensaient leur bien par les tavernes contre leur pouvoir et la raison ». Soit pour éviter les scandales que ces ivrognes pouvaient occasionner, soit aux fins d'assurer la paix et la sécurité des habitants, les nobles sindics créent à nouveau le service de la garde. « Le guet et la garde » sont faites aux termes de la décision du noble conseil, par 4 hommes capables, c'est-à-dire vigoureux. Le guet est commandé par le serviteur de ville, alors M. Fillard, qui le présentera au 1er sindic, seul juge de la capacité ou de l'incapacité des hommes. Les peines pour les hommes qui négligent de faire leur service sont les suivantes : 60 sols pour la première fois, la moitié à Monseigneur (le duc de Savoie), l'autre à l'hôpital de Cluses, le double de la peine pour la 2e fois, et la 3e fois les délinquants seront poursuivis par la justice ordinaire. A partir de cette date il ne semble pas que la garde ait été dans la communauté de Cluses un rouage administratif bien important, car il n'en est plus guère parlé que dans les époques troublées ou quand il faut poursuivre les voleurs. Il en est notamment question au lendemain de l'invasion espagnole en 1749, et enfin en 1759. A ces époques différentes il fut fait divers mandats pour payer soit les dépenses faites par la garde en bois, huile, soit pour le montant de la location de la boutique Vuargniez qui servait d'abri à la garde.

Personnel. Toutes les personnes capables de Cluses étaient tenues de faire la garde, ainsi que les bourgeois forains et même les soldats et les bas officiers rentrés dans leur famille.

Digitized by Google

Il est vrai que ceux-ci jouissaient en récompense de leurs services de plusieurs privilèges honorifiques. Ils devaient avoir le commandement sur tous les particuliers, dans les processions et à l'église ; ils occupaient la place immédiatement voisine de celle du vassal, si toutefois il n'y avait pas concours d'officiers ou d'autres personnes qualifiées (v^e lettre de l'Intendant Revillod, 11 juin 1775). Celui qui battait la garde avec son tambour recevait 6 deniers par jour, monnaie courante.

Service de la garde. Le guet ou garde fut, comme il a été dit, organisé pour la sécurité des habitants. Une lettre du substitut de l'avocat fiscal en date du 6 février 1749, précise la mission des hommes de garde. Ils devront, dit la lettre, arrêter tous fainéants et vagabonds, gens sans aveu et les rechercher dans les lieux où on aura soupçon que des voleurs se réfugient. Le 3 mai 1789 le noble conseil définit encore mieux le service de la garde, les sindics considérant que la population de Cluses est nombreuse et cosmopolite, que les maisons sont couvertes de bois et que les fontaines sont rares, le guet devra veiller pendant la nuit à ce qu'il n'arrive aucun vol ni incendie ; pour cela le guet sera fait par des personnes probes qui affermeront ce service et qui veilleront pendant la nuit, avertiront le public à chaque heure et crieront en cas d'accident.

En prévision des événements de la Révolution, le 30 octobre 1792 les autorités sardes arment le guet.

Enfin, en 1817, au début de la restauration sarde, le conseil de ville élabore de nouveau un service du guet dont voici la teneur :

Art. Ier. — Toute personne propriétaire et locataire de maisons en ville est tenue de faire le service du « gay ».

Art. II. — Il est permis de se faire remplacer dans ce service, toutefois par des personnes qui seront agréées par l'autorité locale ou ses délégués spéciaux.

Art. III — La taxe de remplacement est de 40 centimes en été et 75 centimes en hiver.

Art. IV. — La personne qui refusera sera remplacée d'office et punie d'une amende de 2 livres.

Art. V. — Le service sera fait chaque nuit par 2 personnes au moins ; il commencera à 9 heures en hiver et à 10 heures en été et ne finira qu'au jour.

Art. VI. — Toutes les heures le gay se portera hors de ville sur les hauteurs d'où l'on peut être à portée de voir le feu et fera des tournées dans tous les quartiers et toutes les rues, muni

Digitized by Google

d'une sonnette dont il se servira pour faire connaître au public que le service se fait.

Art. VII. — Il suivra de près et en cas de suspicion arrêtera et traduira devant l'officier de police tout individu inconnu qui sera rencontré en rue sans lumière.

Suivent d'autres articles sans intérêt. Le règlement est signé : Hugard, Pernat, Rassiat, Joseph Larmaz, Chavoat, Debiol et approuvé par l'intendant Greyfié.

Le service de la garde disposait d'une (capite) ou tonnelle en bois, construite à l'extrémité du pont le 26 septembre 1725.

Répression des vagabondages. Le 20 août 1743 les voleurs courent le pays, dans l'espace de 5 jours ils ont volé 3 chevaux (il y aurait peut-être lieu de rechercher si ce ne fut pas là un exploit de la bande à Mandrin qui opérait à cette époque). Aussi le guet se fit-il à ce moment avec exactitude, le serviteur de ville battait de la grosse caisse ; à 8 heures les gens du guet se rassemblaient et commençaient à opérer leurs fouilles armés jusqu'aux dents. Le 6 février 1749, la garde composée de 4 hommes armés de fusils opérait non seulement en ville mais faisait aussi des patrouilles dans les campagnes. Le 12 janvier 1781 des battues semblables étaient faites dans la ville et le voisinage pour arrêter les malfaiteurs ; le 9 fructidor an V les patrouilles pour le même objet sont aussi très nombreuses.

Abolition du guet. Le guet fut pratiqué jusqu'à ces dernières années dans la ville de Cluses. Par mesure d'économie ce service fut supprimé il y a quelque temps. Cette coutume ancienne a laissé dans la mémoire de tous un bon souvenir et même certains clusiens regrettent encore vivement sa suppression. La sonnette du veilleur donnait une note gaie pendant la nuit et assurait une sécurité que chacun se plaît encore à regretter.

Fortifications de la ville de Cluses.

Comme la plupart des villes du moyen âge, la ville de Cluses était fortifiée. Son système de défense comprenait mur d'enceinte, fossés, portes.

En 1626, la ville était protégée par 4 portes qui furent complètement refaites à cette époque par Jehan Bel, maître charpentier de la paroisse de Saint-Sigismond. Si on consulte la note des travaux, rédigée par Me De Chignin, notaire, on remarquera que ces 4 portes étaient situées l'une vers le haut de la ville du côté de Sallanches. la 2e vers le pont, la 3e vers le

Digitized by Google

couvent de l'Observance et la 4e à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas.

Dans la suite, la porte du Pont fut elle-même défendue par des rateaux ou portes à claire-voie, fermés la nuit par la garde. (Voir délibération du 21 décembre 1720.)

Le 26 mai 1740, la porte de Vers « L'haut-Faucigny » fut réparée, mais on ignore les réparations qui y furent faites. Les avenues qui conduisaient à cette porte furent aussi aménagées quelques mois plus tard.

On répara aussi à cette époque le « portail vers les Cordeliers »; il était si délabré que le 24 mai 1741 il tombait presque, menaçant la vie de ceux qui étaient obligés de le traverser. Les réparations ne furent cependant commencées que le 14 octobre 1743. Elles furent les suivantes : on reconstruisit le montant du côté du jardin de moine ; l'angle du mur du côté du même jardin fut réédifié en pierres brutes, l'entrepreneur se chargeait en outre de la pose de l'arcade avec les garnissages et les récrépissages nécessaires; l'arcade côté de la ville devait être faite en pierres brutes, le seuil en pierre taillée. L'entrepreneur devait ensuite recouvrir la porte d'un toit ardoises, tel qu'on en voit encore sur certaines portes cochères, dont les dimensions étaient de 2 pieds en largeur et 2 toises en longueur, et le tout pour 65 livres.

Le 6 février 1749, les nobles syndics firent encore réparer la porte de « l'Haut-Faucigny » avec de solides pièces de bois et achetèrent un cadenas pour en assurer la fermeture pendant la nuit.

A partir de cette date, les ouvrages de défense n'occupèrent que très peu les assemblées communales. Ces portes étaient réunies par un mur d'enceinte qui fut démoli par un entrepreneur après l'incendie de 1844. A ce moment, les vestiges des fortifications disparurent; il ne reste même plus trace des fossés, et, dans sa réédification, la ville de Cluses a perdu tout aspect moyenageux, que ces fortifications étaient bien de nature à lui donner.

Camille Perroud.

Pièces justificatives : Vr Archives municip. Délibérations consulaires. — Vr Inventaire des archives série O, sous série 1 ; série M, sous série 1.

Acte portant réparation des 4 portes de Cluses.

L'an 1626 et le 19e jour du mois de novembre devant moy notaire public soussigné se sont présentés les témoins sous-nommés personnellement se sont constitués noble Claude De Bellegarde, discret Nicolas Jourdan et Jehan

Digitized by Google

Renand modernes consindics du dict Cluses faisant acte tant à leur nom propre comme syndics prédits que aussi au nom d'honorable Louis Debosson leur consindic, pour lequel ils se font forts et promettent faire rattifier quand sera requis lesquels sachant pour eulx et leurs successeurs au dit scindical et au nom de la dite ville et communaulté du dict Cluses, en suite de la somaire apprise faite de l'estat des grands portes de la dite ville de Cluses de diverses mises faictes par divers maistres chappuier (charpentier) du tache de la réparation d'icelles le tout en présence du commandeur au seigneur conseiller Me et auditeur Vibert (?) et expédition du dict tache par luy aujourd'huy faicte à Me Jean Bel, chappuier de la paroisse de Saint-Sigismond, ont baillé tache et priffait au dict honorable Jehan, fils de feu Jehan Bel m. chappuier prédict présant et acceptant pour luy, ses héritiers et successeurs quels qu'ils soient. Savoir de refaire les dites portes de la dite ville qui sont au nombre de quattre pour lesquelz il faudra en premier la porte qui est du costé de Sallanches. Une douzaine de platteaux de douze pieds de longueur chacun et de quatre doigts d'épaisseur, un angon la senaillie avec son tiroir (verrou) et clefs... trois pannes de quatorze pieds de longueur, deux douzaines de longs de douze pieds l'ung, quatre milliers de clavins autant de prima que du second loz (côté), deux pièces de bois.....

En la seconde porte qui est celle qui joincte au pont estant sur la rivière d'Arve près le dict Cluses, cinq pièces de chesne de 14 pieds de longueur, le tout équarré, deux autres pièces de chêne de 16 pieds de longueur..... quatre grandes esparres et deux autres pour les dictes portes et portairon d'icelles et quatre ongons la serraillie, tirroir et clef.

En la troisième grande porte de la dicte ville qui est du costé du couvent de Saint François deux grandes éparres... et deux éparres pour le portayron et du reste autant qu'en la susdite seconde porte. En la porte quattrième de la dicte ville cinq esparres de fer, deux angons et aultant du reste que à l'une des aultres portes susdictes et finallement pour les dictes quattre portes et portayrons ung millier de gros clous semblables à ceux qui étaient auparavant... et a promis faire le dict Bel et fournir touttes matières requises à ses frais et despens d'icy aux prochaines festes de pentecôstes à la forme que dessus est dit à l'obligation de sa personne et biens .. moiennant la somme de cinq cents florins monoye de Savoye, que les SSrs sindics promettent de lui faire payer en paix et sans procès de l'argent qui proviendra de la répartition... faite sur les forains, bourgeois et habitants du dict Cluses... et c'est à l'obligation de tous et ung chacun les biens des dits Srs Srs sindics de la dicte ville et communaulté du dict Cluses, qu'à cet effet ils se constituent bons à condition que le dict Bel sera tenu comme il a promis faire bailler bonne et suffisante caution pour l'observation de ce que par luy a été promis..... fait et prononcé au dict Cluses dans la maison des hoirs de feu honorable Claude Girod, présent Me Claude Moenne, notaire... Spectable Deffoug, docteur en médecine, Me Pierre Pernet et honorable Claude Bochut du dict Cluses témoingts requis.

De Chignin, *notaire.*

Digitized by Google

CONTRAT DE MARIAGE
DE PIERRE DE DYVONE ET DE MARGUERITE CATINEL (1437)

M. Gaston Letonnelier, archiviste de la Haute-Savoie, a bien voulu lire et reproduire in-extenso le contrat de mariage de P. de Dyvone, de Chambéry, et de M. Catinel, de La Bauche (1437) que j'avais communiqué à la dernière séance. Je lui en suis bien reconnaissant et vois avec plaisir la *Revue savoisienne* publier le commencement et la fin de cette charte, le reste n'offrant guère qu'une suite de conventions et de formules connues et sans grand intérêt. Notons cependant ce fait que le futur beau-père donne entre autres à sa bru 400 florins de petit poids comptés à raison de douze deniers gros de bonne monnaie courante du duc de Savoie et, *pro jocalibus et nomine jocalium et ornamento capitis*, cent florins.

Il résulte des noms cités dans cette charte qu'elle éclaire sur certains points l'obscure généalogie des Dyvone sans pour cela l'élucider complètement (v. de Foras : *Armorial*, I. 294). Il faut attendre d'autres documents. Il semble cependant que Marguerite du Bochet, épouse de Pierre, conseiller, fils de Jean de Dyvone, soit la même personne que M. Catine. Nous voyons d'autre part que noble Pierre Bovet était mort avant 1437.

De Foras n'a pas fait un article spécial pour la généalogie de la famille de Catinel, qualifiée de noble dans la charte ; il cite l'union de Marguerite avec Pierre de Dyvone et mentionne simplement son frère Thomas appelé ici *Thomasseto, ipsorum conjugum filio et dicte Margarite fratri.*

Parmi les témoins, Jean Ambroys appartenait à une famille appelée aussi de la Charnée, mais il ne paraît pas dans l'*Armorial* (I, 369) avec son surnom. Les de Champrovent était une famille noble de St-Jean de Chevelu. C. M.

*
* *

In nomine Domini, amen. Anno a nativitate eiusdem Domini millesimo quatercentesimo trigesimo septimo, indicione quindecima, et die prima mensis septembris. Tenore huius veri, publici et auctentici instrumenti cunctis tam presentibus quam futuris sit notum et fiat manifestum quod cum tractum fuerit de matrimonio contrahendo per verba de futuro inter

Digitized by Google

nobilem Petrum de Dyvona, filium nobilis Johannis de Dyvona consiliarii domini nostri ducis Sabaudie, burgensis Chamberiaci ex una parte, - et nobilem domicellam Margaritam, filiam nobilium Jacobi Catinelli de Bochia, mandamenti Scalarum, et Caterina Bovetaz, coniugum, filie quondam nobilis Petri Boveti de Ayma, ex alia parte, hinc est quod in nostrum Aymoneti Eyrvardi de Chamberiaco et Johannis Choutagnie alias Tillieti notariorum publicorum ac testium inferius nominatorum presencia personaliter constituti dictus Petrus de Dyvona de auctoritate, jussu, licencia et consilio supradicti nobilis Johannis de Dyvona sui patris, gratis ac eius spontanea voluntate, promittit per juramentum suum proprium supra sancta Dei Euvangelia ab eodem sponte corporaliter prestitum, dictam nobilem Margaritam in uxorem et sponsam suam legitimam accipere et ipsam in facie sancte matris ecclesie canonice disponsare, Deo et ipsa sancta matre ecclesia in hoc faventibus; et vice-versa dicta nobilis Margarita de licencia, auctoritate, jussu, mandato et voluntate supradictorum nobilium Jacobi Catinelli eius patris et Catherine Bovetaz eius matris ibidem presencium, jubentium et sibi quoad infrascripta peragenda licenciam dantium et prestantium, etiam promittit, per eius juramentum proprium ad Sancta Dei euvangelia ab eadem sponte corporaliter prestitum, dictum Petrum de Dyvona in virum et sponsum suum legitimum accipere, et ipsum in facie sancte matris ecclesie canonice disponsare, ipsa sancta matre ecclesia concedente, et quod ipsi futuri coniuges non fecerunt nec infuturum facere intendunt quicquam quominus dictum futurum matrimonium valeat retardari sed potius adinpleri.

. . . . . .

Acta fuerunt hec apud Chamberiacum in domo habitacionis heredum viri venerabilis domini Jacobi Marchiaudi legum doctoris quondam, presentibus nobilibus viris domino Amedeo de Viteriis milite, Johanne Ambrosii alias Bernardeti domino Breyssiaci in Bogiis, Gaspardo Belletruche de Chamberiaco, Turpino de Chauprouent, Vincencio de Ruppe de Matiscone, Johanne Liobardi juniore de Ponte Yndis Ludonensis diocesis, ducali Sabaudie secretario Petro Martini clerico et Aymone Calonis clerico habitatoribus Chamberiaci testibus ad premissa vocatis et specialiter rogatis. Et me Johanne Choutagnie de Rumilliaco in Albanesio Gebennensis dyocesis habitatore Chamberiaci, notario publico, auctoritate domini nostri ducis Sabaudie qui hoc instrumentum publicum rogatus recepi, una mecum Aymone Yvrardi notario supra nominato ipsum conscribi et levari feci per Laurencium Girardi notarium coadiuctorum meum hic me subscripsi, signetis michi consuetis signavi fideliter et tradidi ad opus dictorum nobilium Jacobi Catinelli et Gaterine Bovetaz coniugum.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR LES FAMILLES DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

« Il serait bien intéressant de connaître le sort des familles savoisiennes fixées à l'étranger. On s'apercevrait que les descendants de ces petits colporteurs ont occupé les premiers rangs de la bourgeoisie de leur pays d'élection, et on pourrait restituer à la race savoisienne bien des gloires. »
(Max Bruchet : *Rev. Sav.*, 1894, p. 258.)

« De tout temps, les Savoyards ont peuplé au loin les armées de militaires distingués, le clergé d'esprits supérieurs, les collèges d'excellents instituteurs, les académies de savants, les capitales de l'Europe d'hommes intelligents et actifs, de négociants heureux. »

Cette constatation faite par Sayous, dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger* (tome I, page 7), n'est qu'un juste hommage rendu à la vérité. J'en donne la preuve en rappelant quelques noms :

— Amé de Viry, lieutenant-général de Charles VI, Charles de Sales, vice-roi des Antilles sous Louis XIV, Bouvard et Muffat-Saint-Amour, majors-généraux en Hongrie, Monet et Montfalcon en Pologne, Mongellaz en Bavière, les de Bellegarde en Saxe et en Autriche, Burnod et Xavier de Maistre en Russie, de Boigne et de Motz de Lallée aux Indes ;

— Les Papes Nicolas II, Célestin IV, Innocent V, Clément VII et Félix V ; les cardinaux de Challant, de la Chambre, de Brogny, Maillard de Tournon, Gerdil ; les évêques Fenouillet à Montpellier et Claude de Seyssel à Marseille ; les jésuites Pierre Le Fèvre, Monet, Monod ;

— Les recteurs de la Sorbonne Guillaume Fichet et Jean Cochet ; — Eustache Chappuis, fondateur des collèges de Louvain, d'Avignon et d'Annecy, Ducoudray, qui créa ceux de Turin et de Mondovi, Le Jay, réorganisateur de l'Université d'Ingolstadt ; les professeurs Dulcis à Cassel et Milliet de Challes à Marseille ;

— Les savants Berthollet, Bouvard, Nicollet, Socquet,

Digitized by Google

Tochon à Paris, Fodéré à Strasbourg, Baud à Louvain, Carron du Villard au Brésil, Borson, Daviet de Foncenex et Vichard de Saint-Réal à Turin ;

— Les banquiers Pillet-Will à Paris, Ducruz à Augsbourg, Jaccoud à Lyon, Maurice-Roux à Vienne ;

Enfin les négociants Angley et Galliffet à Marseille, Corajod à Lyon, Monet à Saverne, Décret, Falquet, Passy, Poncet, Jacques Roux, Saillet à Vienne en Autriche, Cartier et Pernet à Munich, Pétollaz, Fontaine, Ducrest, Forestier, Girard et Challamel à Fribourg en Suisse, Vaudaux, Perrier, Granger, à Estavayer, Morel à Saint-Gall, Ducroz, Girod, Avet, Pargoux à la Nouvelle-Orléans, etc., etc.

Ces hommes remarquables appartenaient, sauf quelques négociants, à la bourgeoisie ou à la noblesse ; ils s'expatriaient pour donner carrière à leur esprit aventureux, par tradition plutôt que par nécessité. Ce n'est pas la moindre gloire de notre province que d'avoir, pendant des siècles, fourni des soldats du progrès, guerriers, diplomates ou éducateurs, à la plupart des nations, car, ainsi que l'a dit un éminent magistrat, « la grandeur d'un pays se mesure moins aux limites souvent étroites qu'il a reçues de la nature, qu'à sa force d'expansion civilisatrice et nationale ».

Or, à côté de cette élite, dont on a justement conservé les noms dans nos annales, il y avait des milliers de prolétaires qui, chaque année, malgré les défenses les plus rigoureuses, allaient chercher à l'étranger, je ne dirai pas la fortune, mais le pain quotidien.

Que sont devenus ces déracinés dans leur pays d'adoption ? Jusqu'à ce jour, on s'en est assez peu préoccupé. Si j'excepte un manuscrit, *La Savoie émigrante*, de notre compatriote J. Manecy, qui s'est principalement attaché à l'œuvre des *Petits Savoyards*, et les *Naturalisés* d'Albrier, je ne connais rien de bien précis sur la question.

Cependant, c'était encore là une élite, car il fallait être entreprenant et doué d'un courage peu commun pour affronter tous les dangers de l'émigration. Cette graine de parias, qu'un vent de misère a poussée hors de notre pays, où est-elle tombée ? A-t-elle germé ? Quelles traces pouvons-nous en retrouver ? C'est ce que je vais chercher à découvrir.

*
* *

Si le problème était posé pour la Corse, il serait d'une solu-

Digitized by Google

tion facile. En effet, les noms de ce pays sont assez caractéristiques pour qu'on ne puisse pas les confondre, en France, avec ceux des originaires d'autres provinces. Tout au plus risquerait-on d'englober parmi les Corses quelques Italiens, peu nombreux ailleurs que sur la frontière de l'Est et dans le Midi. Mais tout autre est notre cas. Les noms de nos émigrants n'ont rien qui les distingue, à première vue, de ceux de la vieille France, et il faut une connaissance assez approfondie du pays pour pouvoir discerner ceux qui nous appartiennent. Il va sans dire qu'à moins de données spéciales et précises, j'élimine de mon enquête non seulement les noms répandus partout, comme Dupont et Durand, mais ceux tirés des prénoms (André, Charles, Philippe, Vincent), des couleurs (Blanc, Blondin, Brun, Rouge, Violet), des qualités ou défauts (Long, Court, Gros, Léger, Sage), etc., etc. Réduite ainsi, cette enquête est encore considérable. J'ai parcouru toute la partie supplémentaire du *Bulletin des Lois* depuis 1815, et j'y ai relevé plus de mille pensionnaires de l'Etat nés dans l'ancienne France, un peu partout, d'ascendants savoyards. J'indiquerai les lieux de naissance de ces pensionnaires, leur profession, la durée de leurs services et les localités où ils ont joui de leurs retraites.

J'ai aussi relevé, dans le même recueil, près de sept cents nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur, concernant des familles d'origine indiscutablement savoisienne.

Au nombre de ces familles, il y en a beaucoup qui sont fixées depuis plusieurs générations dans les diverses régions de la France où nous les retrouvons : quelques-unes même ignorent leur provenance. Il n'en est pas moins vrai que tous les noms cités sont sortis de nos montagnes et qu'ils y sont encore portés, de nos jours, en plus grande quantité qu'ailleurs.

Ce dépouillement fait, j'ai choisi, parmi les plus en vue, une soixantaine de familles dont j'ai rétabli la généalogie en remontant jusqu'à l'ancêtre qui, le premier, a quitté notre pays pour aller faire souche de Français, — et c'est là la partie la plus délicate de ma tâche.

A ceux qui trouveraient que ce chiffre de soixante est bien faible, je ferai remarquer que, pour aboutir à ce résultat, j'ai dû rechercher l'état civil de plus de deux cents familles, et que je me suis égaré très souvent sur de fausses pistes.

Il faut, en effet, se garder d'accepter sans contrôle toutes les

Digitized by Google

légendes plus ou moins accréditées sur l'origine savoisienne de certains personnages.

En voulez-vous des exemples? A la page 94 des *Gloires de la Savoie*, Jules Philippe donne à croire que les ascendants de Murat, roi de Naples, sortaient des Avanchers en Tarentaise. Il ajoute que dans une famille de cette commune « on conserve une lettre de l'illustre général de cavalerie par laquelle il annonce à un de ses parents l'envoi d'un subside en argent ». Or, un de mes collègues, M. Teulière, a bien voulu dépouiller pour moi les registres de baptême de La Bastide-Fortunière, où naquit le roi de Naples, et dès 1671, c'est-à-dire aussi loin qu'on peut remonter dans ces registres, on trouve des Murat qui n'ont rien de commun avec les Muraz des Avanchers. Le nom de Murat est très répandu dans les départements qui avoisinent le Lot.

Autre cas. Une de ces revues qui savent tout publiait, en 1901, les Mémoires du docteur Ménière (1799-1862) et les faisait précéder d'une biographie où l'on racontait, avec anecdotes à l'appui, que ce médecin célèbre était le fils d'un colporteur savoyard. Après de longues recherches, j'ai fini par découvrir que le colporteur en question était né dans le Puy-de-Dôme.

Au moment de la mort du grand chirurgien Ollier (26 novembre 1900), plusieurs de mes amis, généralement mieux informés, m'avaient donné l'assurance que la commune de Valloires pouvait revendiquer comme un de ses enfants le père de cet homme illustre ; et les registres de la commune des Vans (Ardèche) établissent que Louis-Xavier-Edouard-Léopold Ollier était fils, petit-fils et arrière petit-fils de médecins nés dans ladite localité.

Plusieurs journaux de la Savoie ont signalé Chatrian comme issu d'un émigrant de la Tarentaise. Et, sur les indications qui m'ont été données, avec une extrême obligeance, par M. J.-B. Chatrian, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, il a été reconnu que Martin Chatrian, trisaïeul du romancier, était né en 1701, au hameau de Chatrian, commune de Targnon, près d'Aoste.

Controuvée également l'information d'Hippolyte Tavernier d'après laquelle (*Histoire de Taninge*, page 73) « l'héroïque général Humbert, immortalisé par le poète Ponsard dans la légende du *Lion amoureux*, serait originaire de Bellentre en Tarentaise ».

Digitized by Google

Le général en question, né à Saint-Nabord (Vosges) le 22 août 1767, était le petit-fils de Nicolas Humbert né le 9 mai 1711 dans le même village où les Humbert pullulent depuis un temps immémorial.

J'en ai dit assez pour établir que, s'il ne faut pas écarter de parti pris les renseignements transmis par la rumeur publique ou la tradition, on ne doit les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

* * *

A première vue, il semble aisé de reconstituer la généalogie d'un personnage. Etant donné, par exemple, que, sous le nom du général Sucillon, vous avez flairé un Montminois, vous demandez le lieu et la date de naissance de cet officier. On vous répond : Né à Besançon, le 19 novembre 1853. Vous envoyez un questionnaire à la Mairie de Besançon : « 1° De qui est fils M. Sucillon Hippolyte-Gilbert-Joseph, né dans votre ville en 1853? (Prénoms, profession et âge du père, nom et prénoms de la mère.) — 2° Sait-on d'où cette famille est originaire? » La réponse est concluante : « 1° Fils de Nicolas, 31 ans, négociant, né à Maizières, canton de Rioz (Haute-Saône) et de Cécile Rueff, 26 ans, native de Besançon. — 2° L'aïeul paternel, Maurice Sucillon, est décédé à Faverges (Haute-Savoie) le 1er octobre 1837. »

Avec ces renseignements, vous écrivez à la Mairie de Maizières et vous y apprenez que Nicolas *Sussillon*, né à Maizières le 1er juin 1822, était fils de Maurice *Sucion*, marchand drapier, âgé de 33 ans, natif de *Montmain* en Savoie, et de Cécile Grosperrin. Une dernière demande, adressée à M. le Curé de Montmin, vous fait connaître que Maurice Sucillon, fils de Jean Sucillon et d'Anne Rulland, était né à Montmin le 2 mai 1789. Et voilà le personnage identifié. Mais rarement les choses se passent d'une manière aussi simple. Il y a peu de mairies où les registres soient aussi bien tenus et où l'on apporte autant de complaisance qu'à Besançon.

Toutes les fois qu'on remonte au XVIIIe siècle, on se heurte aux lacunes de l'état civil. Qu'on juge de ces lacunes d'après ce qu'un historien autorisé dit des registres de Commercy.

« Au milieu du XVIIe siècle, on se contentait encore de la simple inscription du nom de l'individu au registre, unique pour les naissances, mariages et morts. Le plus souvent même, pour les décès, on n'y trouve que le surnom : ainsi,

Digitized by Google

le gros Nicolas, la grande Jeanne : ou bien la profession : *un potier d'étain, un soldat, la servante de Pierre, un homme de Mécrin*, etc. Il y a des années entières où personne ne fut inscrit. Souvent, après coup, on y intercalait une inscription quand il s'agissait de quelque personne notable dont les parents avaient sans doute réclamé. Les mariages s'inscrivaient par le seul nom du mari, rarement celui de la femme, à l'exception des personnes marquantes. Il en fut ainsi presque jusqu'en 1774, qu'intervint l'ordonnance sur cette matière, à laquelle il fut si difficile de se conformer, dans le principe, que le bailliage se vit contraint, en 1776, de condamner le curé Prenelle en dix francs d'amende pour le forcer de s'y soumettre (*Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, par C.-E. Dumont, tome III, p. 140-141. 1843). Il faut croire que Commercy n'était pas la seule ville à laquelle ces critiques fussent applicables. En général, les actes de décès sont d'une concision déplorable. Exemples :

« L'an 1724, le 22 may, Alexandre Taponier, homme vefve, âgé d'environ 60 ans, mourut, après avoir reçu les S.S. Sacrements de l'Eglise, et son corps fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cette paroisse, en présence de Jean Braban, Jérôme Duprey et autres bourgeois de Saint-Diey, témoins. P. Vamboing, curé de Saint-Diey. » Ni filiation, ni profession, ni le nom de la femme. (Saint-Dié.)

« L'an 1774, le 8 de maÿ fut enterré au cimetière Benoit Villien, veuve, mort la veille, âgé de soixante-six ans. Furent témoins, Jean-Maurice Villien, son fils, et Jean-Baptiste Muller, son beau-fils, qui ont signé. » (Avesnes.)

Dans les actes de mariage, on n'indique généralement pas la filiation, ni la profession, ni le pays d'origine des époux. Les actes de naissance sont également très brefs, quelquefois même, surtout dans le Midi, l'on ne trouve que des tables relatant simplement les noms, prénoms et dates du baptême. Dans les pays de langue germanique, les actes ne mentionnent jamais le nom de famille de la mère ; on se contente de ses prénoms :

1769. Die sextâ novembris baptizatus est Jacobus Franciscus, filius Francisci Marula et Mariæ-Barbaræ, conjugum. Levabat Jacobus Rode, ex Herd. » (Zeiskam.)

Il faut aussi compter avec les correspondants qui ne répondent pas. Quelquefois, ces demandes de renseignements intriguent les maires, qui, malgré les explications données, y

Digitized by Google

cherchent des motifs intéressés (successions, mariages, etc.). Tel, celui qui répondait à une question concernant les héritiers d'un important personnage : « Il n'y a qu'une héritière, Mlle Emilie, mais je crains bien que vous n'arriviez trop tard : les candidats sont nombreux, et la demoiselle passe pour avoir fait son choix. »

* * *

La plupart des émigrants dont j'ai retrouvé la trace étaient des merciers ambulants. Dans son livre intitulé *Soldats de Lorraine,* M. Paul Despiques, professeur d'histoire, a voulu peindre un de ces colporteurs, dont le fils y occupe une assez belle place. Il s'exprime ainsi : « Là (à Bar-le-Duc), était arrivé un beau jour un solide gaillard de cinq pieds, trois pouces, aux membres énormes, au dos légèrement voûté par l'habitude des fardeaux, presque terrible par sa haute stature, mais dont une bonne figure ronde, éclairée de grands yeux bleus, corrigeait la rude apparence. Il se nommait Pierre-François Ponty, et était originaire de Saint-Feriol (sic) en Savoie. Il était parti de son pauvre pays comme tant d'autres enfants, et Guiraud a chanté tous ces petits colporteurs dans sa touchante poésie du *Petit Savoyard.* »

Passons sur les membres énormes et le dos voûté de ce *terrible Savoyard* de 22 ans : ce sont là des phrases ; mais Guiraud n'a jamais chanté les petits colporteurs. Sa *touchante poésie* s'applique exclusivement aux ramoneurs et montreurs de marmottes, plus ou moins originaires de notre pays. Les colporteurs n'étaient pas des mendiants. Combien plus exact est le portrait tracé par Laurent de Jussieu dans *Simon de Nantua :*

« Pierre qui roule n'amasse pas mousse, dit un vieux proverbe ; aussi le père Simon de Nantua, qui voyageait depuis quarante ans de foire en foire, n'était-il pas devenu bien riche à ce métier. Mais il y avait gagné l'expérience, qui vaut de l'or ; car il avait de bons yeux et de bonnes oreilles ; il avait vu beaucoup de pays, beaucoup de gens et entendu beaucoup de choses. Sa mémoire était excellente, en sorte qu'il se souvenait très bien de tout cela ; et comme la nature l'avait doué d'un sens droit et d'un esprit juste, il pouvait donner à chacun de bons conseils. » Ceci s'applique aux vieux. Quant aux jeunes, on trouve assez fréquemment, dans les registres de l'état civil, la preuve qu'ils n'étaient pas dépourvus de moyens de séduction — et qu'ils savaient s'en servir. Ils avaient l'esprit vif et enjoué :

Digitized by Google

la marche excite le cerveau. Généralement bien accueillis, ils savaient remettre à leur place ceux qui les recevaient mal. Témoin la scène des laquais dans *Simon de Nantua :* « Pensez-vous m'humilier en m'appelant porte-balle ? Et vous figurez-vous que je ne vaille point autant que vous ? Si mes habits ne sont point aussi beaux et aussi élégants que les vôtres, j'ai l'avantage de ne servir personne, entendez-vous ? et je dis tout franc ce que j'ai sur le cœur à ceux qui le méritent. »

Au bout de peu de temps, ils avaient acquis droit de cité ; le marchand devenait bourgeois *(mercator et civis)*, prenait part à toutes les manifestations de la vie nationale, et l'assimilation était si complète que plusieurs de ces « hommes de bon conseil » occupèrent des emplois publics sans être naturalisés. L'un d'eux fut même élu député, sans qu'on se doutât qu'il n'était pas né en France, et ce n'est qu'après sa mort qu'on reconnut sa qualité d'étranger, — quand ses héritiers l'invoquèrent pour ne pas déclarer sa succession.

*
* *

Les naturalisations étaient très rares, et ne représentaient qu'une proportion infime du nombre des émigrants. Le répertoire des arrêts d'entérinement rendus de 1698 à 1790 par la Chambre des Comptes de Lorraine, que j'ai compulsé aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy, n'en contient que 22, dont exactement la moitié concerne le Faucigny. Or, dans sa remarquable étude sur l'émigration des Faucignerands au XVIIIe siècle, M. Max Bruchet signale, d'après la *Consigne des mâles* dressée en 1726, 101 individus de cette province établis en Lorraine. Ajoutons que 3 de ces actes sont relatifs à des enfants qui n'étaient pas des émigrants véritables : appelés pour recueillir les successions d'oncles enrichis, mais restés sujets sardes, on demandait pour eux des lettres de naturalité dans le seul but de les soustraire au droit d'aubaine.

Le nombre des *naturalisés de Savoie en Bourgogne* pendant la période de 1508 à 1769, étudiée par Albrier, s'élève à 98 ; mais ce chiffre comprend 15 Bressans, 3 Valdôtains, 1 Bas-Alpin de Barcelonnette, et 1 Niçard. Il se réduit donc à 78 pour la Savoie actuelle. C'est bien peu, pour une période aussi longue, si l'on songe que la Bourgogne a été pendant longtemps le pays de prédilection de nos émigrants.

Le même auteur a signalé, pour la période de 1814 à 1848, 700 naturalisés de Savoie en France. Il en a omis 122. Si l'on y

Digitized by Google

ajoute 638 lettres de naturalité délivrées de 1848 à 1860, on arrive au total de 1460. Ce chiffre, appliqué à 46 années d'émigrants, pour toute la France, est peu élevé, mais il n'est même pas normal. En effet, il comprend 220 officiers, 133 soldats ou sous-officiers, et 160 fonctionnaires du premier Empire, obligés de se faire naturaliser en bloc, en 1816, pour conserver leurs situations ou leurs pensions, enfin 298 industriels (ouvriers ou patrons), et 26 journaliers auxquels l'intransigeance de leurs concurrents, en 1848, imposa la même obligation sous peine d'expulsion. Il se réduit, en somme, à 623. Le détail, par profession, ne manque pas d'intérêt :

Architectes, ingénieurs civils	2	*Report*	245
Artistes peintres	2	Hommes de peine, manouvriers, portefaix	3
Aubergistes, cabaretiers, maîtres d'hôtel	19	Industriels (patrons et ouvriers)	27
Avocats	11	Instituteurs et professeurs	40
Cochers	8	Légistes, clercs de notaire, notaires	6
Commissionnaires	23	Marchands et négociants	98
Concierges	20	Médecins et chirurgiens	23
Cultivateurs, jardiniers	6	Militaires retraités	31
Domestiques, valets de chambre, cuisiniers	10	Pharmaciens	3
Employés de commerce	38	Prêtres	18
Entrepreneurs, maîtres maçons	12	Propriétaires	49
Fonctionnaires et employés	32	Ramoneurs	1
Garçons et gardiens de bureau	36	Rentiers	3
Garçons de recettes	24	Sans profession désignée	76
Hommes de lettres	2		
A reporter	245	TOTAL	623

Mes recherches sur les naturalisés feront l'objet d'une publication distincte. Je me contenterai, pour le moment, de mentionner quelques particularités du tableau qui précède :

Dans le nombre des concierges, on en comptait : 1 au ministère des Affaires étrangères, 1 au Ministère des Finances, 1 aux Archives impériales, 1 à l'Ecole des Beaux-Arts, 1 au lycée Corneille, 1 au Crédit foncier et 1 au château de Versailles.

Sur 28 garçons de bureau, 12 appartenaient aux divers ministères et 2 à la Cour des Comptes.

Dix-neuf garçons de recettes, sur 24, étaient à la Banque de France : les Savoyards, quoique étrangers, détenaient, en fait, le monopole de cette fonction, et cette simple constatation donne un singulier relief à leur probité. Les cinq autres servaient à l'Imprimerie Nationale, impériale ou royale, au Trésor

Digitized by Google

(mêmes qualificatifs suivant les temps), et à la Compagnie d'assurances l'*Union*.

Le nombre élevé des prêtres s'explique par le fait que le recrutement du clergé des anciens départements était moins exclusif que celui du nôtre ; on y accueillait les enfants naturels, les fils de bouchers, de geôliers, et autres sujets auxquels leur origine, considérée en Savoie comme une tare, interdisait l'accès de la prêtrise : ce qui ne veut pas dire que tous les prêtres naturalisés rentraient dans cette catégorie.

*
* *

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les actes de naturalité soient très rares. Il suffit de se rendre compte des conditions dans lesquelles l'émigration se produisait.

Sans remonter trop loin, tous les historiens sont d'accord pour reconnaître qu'au XVIIe siècle la situation économique de nos campagnes était déplorable : les familles nombreuses étaient forcées d'envoyer à l'étranger tous les enfants valides, et, pour les mêmes raisons qui poussent aujourd'hui les Lucquois en Corse et les Valdôtains en Tarentaise, le trop plein de nos forces vitales se déversait dans les contrées qui en avaient besoin. Ces contrées, trop souvent, ne rappelaient que de très loin la Terre promise. En effet, ce serait une erreur de croire que la Savoie était seule malheureuse. Et Vauban écrivait, en 1707, dans la *Dîme royale*, que les six dixièmes du peuple mendiaient et que l'on ne comptait pas en France cent mille familles qui fussent à leur aise.

En Lorraine, sous le règne du duc Charles IV (1624-1674), à la suite des guerres, de la peste et de la famine, « la dépopulation était devenue effrayante [1] ».

« La misère, la détresse générale s'étaient principalement abattues sur la partie allemande, de sorte que celle-ci était toute dépeuplée. C'est de ces localités qu'on a vu des communes émigrer en procession, bannière en tête, et s'établir en Hongrie [2]. »

« Des villages entiers étaient déserts. Faute d'habitants, les bras manquèrent à l'industrie... *Des privilèges et des dons invitèrent les étrangers à venir repeupler la Lorraine et le Barrois* [3]. »

C'est à cette époque, vraisemblablement, qu'il faut faire

1. Digot : *Histoire de Lorraine*, v. 265, 365.
2. Ravold : *Histoire démocratique et anecdotique du pays de Lorraine, de Bar et des Trois Evêchés*, tome IV, 1071, note.
3. Même ouvrage, IV, 1169.

Digitized by Google

remonter l'apparition, dans la Meuse, des familles dont les noms suivent : Avet, Bel, Bosson, Bottollier, Bouvard, Chappet, Cheneval, Curt, Frézet, Frézier, Gaide, Gavard, Genin, Guebey, Marmod, Miguet, Payot, Pernet, Pissot, Rabut, Saillet, Sommeillier, Vigny.

En Franche-Comté, pour les mêmes causes, il y avait une situation pareille.

Or, à la même époque on constate un véritable exode des Savoyards vers ces régions. La découverte par M. Bruchet d'une colonie savoisienne à Chissey, petit village des environs de Dôle (*Revue Savoisienne* de 1894, page 241), peut être rapprochée d'une semblable, constatée à Filain (Haute-Saône), par M. Boisselet, maire de cette localité, conseiller général du canton de Montbozon, qui m'écrit :

« J'ai été surpris de trouver sur l'état civil de ma commune de Filain tant d'habitants venant de la Savoie. Les plus anciennes notes, mentionnant des baptêmes, sont ici de 1678, et je copie :

« 1698. Balthazard, fils de Chistophe Perousot, sa femme, et de Balthazard Masson, ex loco Sabaudiæ.

« 1701. Francisca Bally, ex Sabaudiâ...

Filius Jacobi Saillet et Martinæ Passaud, ex Sabaudiâ.

Maria de Baudry, ex Sabaudiâ.

« 1708. Filius Nicolaï Favre, ex Sabaudiâ, et Christinæ Brix, ejus uxoris.

« Je pourrais multiplier ces citations.

« On voit qu'il y a des femmes qui venaient de la Savoie.

« Nous savons que Joseph de Baudry a été curé de Filain jusqu'en 1699 (sans doute l'année de sa mort).

« Faudrait-il croire qu'en ce temps le clergé du diocèse de Besançon se recrutait aussi en Savoie ?

« Il y a eu à Filain d'autres immigrations, anciennes, et il est venu, en ce temps, des Picards.

« Le marquis d'Andelarre, qui fut député de la Haute-Saône pendant longtemps, disait qu'Andelarre (près de Vesoul) avait été repeuplé par des Savoyards : c'était une tradition locale.

« Sur la carte de l'état major, carré de Gray, à l'angle N.-E., se trouve tracé un petit chemin qui coupe la route de Vesoul à Besançon à l'endroit marqué « la grange Besson » ; ce chemin se dirige à l'ouest sur Andelarre, Andelarrot, etc., et à l'est dans une région à pentes arides où son tracé a souvent disparu : c'est le « *chemin des Savoyards* ».

Digitized by Google

« A Vesoul, les familles Bouvier, Ruffier et autres sont venues de la Savoie : à Luxeuil, les Dufa ou Duffat.

« A Chariez (près Vesoul) il existe un vieux manuscrit, journal d'un habitant, rappelant que les Savoyards sont venus vers la fin du règne de Louis XV, dans ce village pour reconstituer le vignoble (le phylloxéra ne serait peut-être pas une découverte fin de siècle).

« Dans le Jura, il y a un plant de vigne, qu'on appelle le *Savoyard.* »

Des constatations du même genre peuvent être faites dans toute la région de l'Est.

Indépendamment de ces transplantations en masse, un courant commercial très actif attirait les jeunes gens vers les points les plus reculés de l'ancienne France. On en trouve à Avesnes, Cambrai, Cherbourg, Rochefort aussi bien qu'à Saint-Quentin, Reims, Auxonne ou Dijon.

Nos émigrants suivaient généralement l'itinéraire indiqué par Simon de Nantua : Saint-Claude, Besançon, Dijon, Semur, Bar-sur-Aube, Châlons-sur-Marne, Amiens, Elbeuf, Honfleur, Rennes. Comme on en peut juger, ce n'était pas un parcours direct. On séjournait assez longtemps dans chaque ville, prise comme centre, et l'on rayonnait de là dans les campagnes du voisinage. Arrivés à Besançon, beaucoup prenaient la direction d'Epinal, Nancy, Metz et l'Alsace. Les colporteurs de la Tarentaise et surtout ceux de la Maurienne se répandaient également dans le Midi.

La commune de Valloires est un foyer d'émigration tel, qu'un Français de n'importe quelle province peut y rencontrer quelqu'un qui a parcouru son département. Elle présente cette particularité curieuse d'avoir fourni deux ministres de l'Instruction publique à la République française : M. Rambaud et M. Bienvenu-Martin.

*
* *

J'ai nommé l'Alsace ! Agréable et riche province, aux industries florissantes et aux cultures variées, où la vie était facile et la population accueillante, elle attirait beaucoup, et depuis longtemps, les Chablaisiens, les Faucignerands, et même les Tarins.

Nombreux sont ceux qui s'établirent dans ce pays privilégié et qui prospérèrent. Mais un jour, les descendants de ces hommes qui avaient dû changer de nationalité pour acquérir le bien-être, furent obligés de sacrifier celui-ci pour conserver celle-là. Recommençant le douloureux exode de leurs ancêtres,

Digitized by Google

on vit ces Français d'alluvion faire fi de leur fortune et abandonner leurs foyers pour rester fidèles à la patrie de leur choix.

C'est par centaines qu'on retrouve leurs noms dans les listes des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française en exécution du traité du 10 mai 1871. Je citerai, comme exemples, les familles Bastian, de Welferding ; Boymond, Burtin, Dunand, Forel, Geny, Hugard, Ruffier, de Strasbourg ; Burnier, de Dannemarie ; Chavanne, d'Altkirsch ; Cochet, Crottet, Danis, de Forbach ; Coutin, de Kilsprich ; Donzel, de Molsheim ; Falconnet, Tagand et Tavernier, de Mulhouse ; Fodéré, de Wasselonne ; Gavard, Grevey, de Mulhouse ; Grivel, Pissard, de Mutzig ; Grosset, de Saar-Union ; Monet, de Saverne et Marmoutier ; Nicolet, de Soulzmatt ; Paclet, de Lutzelhausen ; Pignard, d'Aumetz ; Ravier, de Bitche ; Rossat, de Soultz ; Rouge, Trombert et Violland, de Saverne ; Sautier, de Guebwiller ; Violland, de Neuf-Brisach, de Danne-et-quatre-Vents, et de Traubach ; Villien, de Thann et de Moosch.

*
* *

Quelle que fût la contrée où ils s'établissaient, les nouveaux venus savaient se faire apprécier. Marchands ou simples gagne-deniers, rémouleurs, maçons, commissionnaires ou canuts, — toutes les variétés de travailleurs, même ceux qu'on englobe dans l'expressive qualification d' « hommes de peine » ont, par leur bonne conduite, leur endurance, leur courage et les services rendus, forcé la sympathie de ceux qui les voyaient à l'œuvre. Aussi leurs descendants, si haut placés qu'ils soient, n'ont pas à rougir de leur origine et si, par hasard, il s'en trouve qu'une tentation pareille aurait effleurés, je leur dédie ces nobles paroles de l'un d'entre eux, M. Bienvenu-Martin, qui, dans une circonstance solennelle, à Albertville, le 14 août 1905, étant ministre, a rappelé le souvenir de sa famille avec une sincère émotion :

« Je suis un peu des vôtres, et j'en suis fier, car le Savoyard est un homme caractérisé par des qualités qui lui assurent une place honorable partout où il passe.

« Je ne puis oublier qu'il y a bientôt un siècle, un modeste enfant de ce pays, issu d'une famille nombreuse, partait vers une région où plusieurs des siens étaient déjà établis, je veux dire dans l'Yonne, pour y gagner sa vie ; il portait sur le dos la balle du colporteur. Cet homme était mon père. Il n'était pas riche, mais il avait ce qui fait la noblesse d'une famille : la probité et l'honneur. »

Digitized by Google

GÉNÉALOGIES

AGNELLET

AUGUSTIN, fils de François-Marie Agnellet-Lapierraz et de Péronne ou Perrine-Dorothée Favre-Berthin, né à Saint-Jean-de-Sixt (Haute-Savoie), le 28 octobre 1803 ; négociant à Paris, marié dans cette ville, le 30 décembre 1841, avec Dlle Louise-Hortense Corusarthe.

PIERRE-LOUIS-EDOUARD ✻, né à Paris, le 25 août 1844, *Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées*, décédé célibataire à Paris, le 10 août 1900.	AUGUSTIN-DÉSIRÉ-LOUIS, notaire à Paris.	MARIE-AUGUSTINE-EMMA, célibataire, décédée à Paris en 1909.	MARIE-SOPHIE, épouse de M. Lachenal Arthur ✻.	EUGÉNIE-HORTENSE-JOSÉPHINE, épouse de M. Laeuffer Emile ✠.

M. Pierre-Louis-Edouard Agnellet entra à l'Ecole polytechnique le 1er novembre 1862 ; il en sortit en 1864 et fut nommé élève ingénieur au corps des ponts et chaussées. Chargé d'une mission sur les travaux du canal maritime de Suez le 27 juin 1867, il fut promu ingénieur de 3e classe le 1er novembre suivant.

Attaché, à la résidence de Soissons, au service ordinaire du département de l'Aisne et au service de la navigation de l'Aisne le 1er octobre 1868. Attaché, en outre, au service du contrôle des études et travaux du chemin de fer d'Amiens à Dijon (partie située dans le département de l'Aisne) le 1er février 1870. Chevalier de la Légion d'honneur le 5 mai 1871. Ingénieur ordinaire de 2e classe le 1er janvier 1874. Attaché, à la résidence de Corbeil, au service ordinaire du département de Seine-et-Oise et au service du contrôle des travaux du chemin de fer de grande ceinture autour de Paris, 1er octobre 1875.

Mis, sur sa demande, en congé illimité et autorisé à entrer au service de la Compagnie des chemins de fer du Nord, le 1er juillet 1876.

Ingénieur ordinaire de 1re classe le 1er décembre 1889. Mis en congé renouvelable (même Compagnie), le 20 janvier 1880. Ingénieur en chef de 2e classe le 1er janvier 1884. Placé, sur sa demande, dans la situation de congé illimité (même Compagnie), 21 juillet 1897. Ingénieur en chef de 1re classe le 1er mai 1898. Décédé à Paris le 10 août 1905, il était à ce moment ingénieur principal de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Digitized by Google

ALBRIET

PIERRE, né aux Chapelles en Tarentaise le 6 mai 1753, commerçant à Paris, marié dans cette ville avec Dlle Catherine Chemin.

ALBRIER JOSEPH, né à Paris le 4 octobre 1791.
Artiste peintre (histoire et portraits), mort à Paris en mars 1883.

Elève du baron Regnault, Joseph Albrier exposa successivement : *Narcisse se regardant dans une fontaine et devenant épris de lui-même* (1819), *Cyparisse métamorphosé en cyprès* (1819), acquis par la Société des Amis des Arts ; ces deux tableaux ont été gravés, le premier par Tavernier, et le second par Mme Couet ; *Aminte délivrant Sylvie* (1822), lithographié par Hénon-Dubois et Vilasse ; *Daphnis montrant à jouer de la flûte à Chloé* (1822), gravé par Blanchard ; *une Naïade endormie près d'une fontaine* (1824) ; *Astrée* (1827), lithographié par Zollner ; *un Intérieur d'atelier* (1827) ; *Louis XIV et Mlle de La Vallière au bois de Vincennes* (1828), gravé par Pauquet ; deux sujets de la vie du Grand Frédéric, gravés par Huet (1828) ; *Léda* (1836). *Le premier chapitre de la Toison d'or,* qui passe pour sa meilleure composition, figure au musée de Versailles, avec une quarantaine de portraits. L'artiste donnait des leçons particulières. Il fut assez longtemps à la mode sous la Restauration : son œuvre est correcte, mais un peu froide.

(Larousse.)

AMOUDRUZ

JACQUES, fils de François et de Louise Rouge, né à Samoëns le 25 septembre 1652, horloger en Lorraine, marié à Ubexy (Vosges) en 1681, avec Elisabeth Gillet.

JEAN (1685-1732), époux d'Anne Chausse, d'Adompt (Vosges), horloger.

CLAUDE (1715-1760), époux de Jeanne Briqué en 1744, horloger et régent des écoles d'Adompt.

MARIE.

JEAN, régent d'école à Brantigny.

JEAN-ANTOINE *MAUDRU*, né le 5 mai 1748 à Adompt, aujourd'hui Gelvécourt (Vosges). *Evêque constitutionnel des Vosges,* mort à Belleville (Seine) le 13 septembre 1820.

Jean-Antoine Maudru fut vicaire d'Adompt (1775-1783), puis de Jussarupt (1783-1788) ; il devint curé d'Aydoilles en

Digitized by Google

1788 et il exerçait son ministère dans ce poste, à la satisfaction de tous, quand il fut élu évêque des Vosges le 1er mars 1791.

« Ordonné prêtre à Toul en 1775, il avait été l'élève de Brocqueville et de Lamourette et avait embrassé toutes les idées de ses maîtres. C'était un homme ardent et convaincu, zélé, tenace et dévoué. Mais, comme beaucoup d'autres à cette époque, il se grisait de mots sonores, de pompeuses déclamations, et, en rompant avec les nobles et la vieille Eglise de France, il croyait travailler à la réforme du christianisme et de la société. » (*Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, par l'abbé Eugène Martin, docteur ès-lettres, Nancy, 1903).

Après le Concordat, il fut nommé curé de Stenay. Il démissionna en 1808 et continua d'exercer les fonctions pastorales comme « prêtre habitué » jusqu'en 1814. Exilé à Tours par le gouvernement de Louis XVIII, il obtint peu après l'autorisation d'habiter Belleville, où il écrivit son *Procès historique des persécutions dirigées par l'esprit de parti dans l'Eglise et dans l'Etat contre M. Maudru, ancien évêque de Saint-Dié.* C'est à Belleville qu'il mourut, et Grégoire, son ancien collègue resté son ami, présida ses obsèques et y prononça son éloge le 15 septembre 1820.

Philanthrope éclairé, l'abbé Maudru avait fondé des écoles dès son arrivée à Stenay ; il avait établi dans cette ville une filature de laine dans le genre de celles de Sedan ; et y avait ajouté plus tard une fabrique de droguet. *Le Narrateur de la Meuse* renferme de nombreux témoignages d'affection des habitants de Stenay pour leur pasteur, tant en prose qu'en vers.

AMOUDRUZ

JEAN, *aliàs* JEAN-JACQUES, né à Samoëns le 1er novembre 1663, tailleur de pierres à Quingey (Doubs), marié avec Claudine Roubey, d'Arc-et-Senans.

ETIENNE, né à Quingey le 4 septembre 1685, cordonnier, marié en juillet 1706 avec Etiennette Fourquet.

GUILLAUME, né à Quingey le 5 novembre 1707, arpenteur royal à la maîtrise de Dôle (Jura), marié le 18 juin 1737 à Dôle avec Philippe-Françoise Delaporte.

ANATOILE, né à Dôle le 7 janvier 1739, *architecte*.

Anatoile Amoudruz suivit à Paris les cours de Blondel et

Digitized by Google

fut admis au nombre des élèves de Louis. Ce dernier l'emmena en Pologne, où il avait été appelé par les magnats pour donner les plans et diriger la construction de plusieurs palais à Varsovie. De retour en France, il éleva en 1765 le château de Fresnes, près Vendôme. En 1775, il fut nommé architecte de la maîtrise des Eaux et Forêts pour les provinces de l'Est, fonctions qu'il exerça jusqu'à la Révolution. Il voulut ensuite étudier le droit et devint maire de Dôle en 1790. En 1797 il entreprit l'exécution du plan cadastral de la ville de Dôle, travail qui dura dix ans. On lui doit plusieurs publications. Il mourut en 1812. *(Larousse.)*

ARPIN

JACQUES, fils de Jean-Baptiste et de Jeanne Fudral, né le 30 novembre 1762, à Montvalezan-sur-Séez (Savoie), négociant, puis manufacturier, marié à St-Quentin, paroisse St-André, le 17 mai 1785, avec Dlle Anne-Angélique-Frédérique Pluvinage; élu *député de l'Aisne* à la Chambre des Cent-Jours, le 8 mai 1815, décédé à Roupy (Aisne) le 27 octobre 1831.

- CHARLES-JULIEN-FRÉDÉRIC, né à St-Quentin le 22 mai 1786, négociant à St-Quentin
- PIERRE-ACHILLE, né à St-Quentin paroisse de St-André le 19 septembre 1787, décédé le 16 avril 1802.
- EMILIE, épouse Dollé Laurent-Charles-Emile, propriétaire à St-Quentin
- GÉRARD-AUGUSTE, né à St-Quentin le 4 mars 1790, paroisse St-Jacques, époux de Marie-Louise-Aline Briffaut, décédé à la Havane le 22 décembre 1850.
  - CAMILLE.
  - EDOUARD-AUGUSTE.
- SCŒVOLA-EMILE, né à St-Quentin le 18 floréal an II, négociant, décédé à St-Quentin le 4 février 1871, veuf de Dme Eugénie-Zoé Lemercier.
- HIPPOLYTE, né à St-Quentin paroisse de St-Jacques le 19 brumaire an VII (9 novembre 1799), propriétaire à Ham, décédé à Alexandrie d'Egypte le 24 octobre 1850.
- EUGÈNE, né à St-Quentin le 7 mars 1806, négociant.
- ZÉLIE, épouse de François-Louis-Emile Dufour, négociant à St-Quentin

Quand Jacques Arpin fut élu député de l'Aisne (par 64 voix sur 117 votants), la vallée de l'Isère, où il était né, n'appartenait plus à la France depuis le traité de Paris du 30 mai 1814. Aussi, il se donna comme natif de Saint-Quentin. Il prit la parole dans la séance du 7 juillet 1815, sur la question de la pairie, et combattit très vivement le principe de l'hérédité, qui fut d'ailleurs adopté ce même jour par la Chambre, au milieu

Digitized by Google

d'une agitation des plus vives. Très opposé au gouvernement de Louis XVIII, Arpin, non réélu, vécut jusqu'à sa mort loin des affaires publiques. D'après l'inventaire fait à son décès, sa fortune s'élevait à 278.900 fr. en valeurs mobilières, et le *revenu* de ses immeubles atteignait 82.125 francs. Ses héritiers ne déclarèrent pas sa succession, sous prétexte que cet ancien représentant de la France était *né à l'étranger*.

Frédéric Arpin, fils aîné de Jacques, prit la direction de l'industrie à la mort du père. Il avait obtenu, le 27 juin 1820, un brevet d'invention pour une machine appelée par lui *tendeur perpétuel*, destinée à tendre les tissus à la largeur du peigne dans l'opération du tissage.

*
* *

Un autre Arpin, prénommé Antoine, né à la Guillotière (Lyon), le 5 juillet 1786, fils de Jean-Jacques-Marie Arpin, de Montvalezan, tisseur à Lyon, a été décoré de la Légion d'honneur le 16 août 1850, avec les titres suivants :

« Ouvrier en soie à Lyon; ancien militaire de 1803 à 1814; deux fois prisonnier de guerre; blessé à Trafalgar; a rendu de grands services à l'industrie et au pays. » Il est mort à Lyon le 5 juillet 1854.

*
* *

Enfin, par ce temps de sports, je m'en voudrais d'oublier Joseph Arpin, *le terrible Savoyard*, né à Montvalezan en 1828, qui fut un précurseur, et qui à l'âge de vingt ans connut la célébrité.

Dans un article intitulé « La lutte et les lutteurs », *les Nouvelles illustrées* du 20 novembre 1902 rappellent ainsi son souvenir :

« La première vogue de la lutte dans la capitale date de 1848. Arpin, le terrible Savoyard, était alors le maître indiscuté du tapis, à la salle Montesquieu. C'est là que Marseille aîné, parti de Provence avec son bâton de route et un enjeu de 500 francs dans sa poche, vint le provoquer et le tomba. »

AVRILLON

Jean-Claude, né à Thônes le 29 mai 1728, fils de Jacques Avrillon et de Marie Sondaz. Parti jeune pour Paris, il entra comme « garçon de cuisine » chez le prince de Condé. Il resta au service de ce prince jusqu'à la Révolution. Le 8 floréal an II

Digitized by Google

il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire pour avoir, avec vingt-trois autres, « attesté de faux certificats de résidence pour les conspirateurs Mortet, agent de l'infâme Condé, et Maussion, qui ont été frappés du glaive de la Loi. » Mais « n'ayant pas attesté sciemment ces certificats », il fut acquitté et mis en liberté.

De son mariage avec une Parisienne dont je n'ai pu trouver le nom, il eut quinze enfants, dont la treizième fut :

Mlle Avrillon, *dame d'atours et première femme de chambre de l'impératrice Joséphine*, auteur de curieux *Mémoires*, publiés en 1833, et réédités en ce moment.

Ces mémoires « fourmillent d'incidents et de faits qui font le plus grand honneur au tact de Mlle Avrillon. »

La chronique du temps la tenait pour « une agréable et fine soubrette, dont la sobre élégance, le joli maintien et aussi les grands yeux caressants avaient troublé plus d'un page. »

« Elle ne fut pas seulement la femme de chambre que l'on consulte sur une toilette, à laquelle on fait essayer les robes pour mieux juger de leur effet ; ce fut aussi l'amie, *la petite âme* qui comprend mieux que toute autre les tristesses de la vie, qui souffre avec ceux qu'elle aime, et qui sait, par un gentil sourire, ramener un peu de gaieté sur un visage en pleurs. »

L'éditeur des Mémoires, auquel j'emprunte ce qui précède, ajoute : « Napoléon eut un valet de chambre dont il avait presque fait son ami. Ce valet, qui s'appelait Constant, le vola et le trahit. Joséphine eut Mlle Avrillon... Mlle Avrillon lui resta fidèle dans sa détresse, lui fut encore plus dévouée dans le malheur et conserva pieusement son souvenir. »

*
* *

C'est, sans doute, à cette famille qu'il faut rattacher François Avrillon « premier écuyer de France et originaire Savoisien » qui avait acquis une certaine célébrité comme directeur de cirque au commencement du XIXe siècle. Dans le *Journal de Savoie* du 5 avril 1828, il annonce son passage à Chambéry « pour donner en cette ville quelques représentations de ses exercices d'équitation, danses, voltiges à cheval et chevaux dressés ».

Signalons encore Hippolyte Avrillon, capitaine, et Hippolyte-François Avrillon, sous-chef de bureau au Ministère de la Maison de l'Empereur, né à Paris, l'un en 1804, et l'autre en 1819.

Digitized by Google

BARRACHIN

ANTOINE, né à Marlens (Haute-Savoie) le 30 juillet 1746,
fils de Claude Barrachin et d'Anne Cohendet,
fixé à Reims (Marne), paroisse de Saint-Michel, et successivement qualifié
de marchand (1773), négociant (1800), propriétaire (1819),
marié à Reims le 3 juillet 1773 avec Marie-Anne-Nicolle Bruyant,
décédé à Reims le 13 février 1819.

JEAN-NICOLAS, né à Reims le 18 avril 1774,
maître des postes aux chevaux à Stenay (Meuse), époux de :
1° Charlotte-Augustine Raux, née en 1778 à La Neuville aux Jouttes, canton
de Signy-le-Petit (Ardennes), morte à Reims à 19 ans dans la maison
du citoyen Barrachin son beau-père le 26 frimaire an VI (16 décembre 1797);
2° Clémentine Ponsardin, de Reims, née le 23 novembre 1783,
mariée le 29 juillet 1800 ;
décédé à Reims le 22 mars 1831.

(1er lit)

AUGUSTIN ✻,
né à Reims le 9 fructidor an V (26 août 1797),
« en la maison du citoyen Barrachin,
son aïeul paternel, rue Cérès »,
maître de forges dans les Ardennes,
maire de Signy-le-Petit (Ardennes),
conseiller général, *député*, chevalier de la
Légion d'honneur,
mort à Signy-le-Petit le 6 mai 1883,
veuf d'Elisabeth Andrieux.

LÉOPOLD,
né à Signy-le-Petit
le 20 février 1821,
ingénieur des Ponts et
chaussées en retraite
et propriétaire
à Châtillon-s/-Seine
(Côte-d'Or).

EDMOND,
né à Reims le 11 no-
vembre 1823,
propriétaire-rentier
à Paris,
rue St-Florentin, 4,
gendre du maréchal
Magnan, mort
à Paris, 16 août 1909.

(2e lit)

AUGUSTINE,
née
à Reims
le 1 prairial
an XI
(21 mai
1803).

MARCEL,
né
à Reims
le 21
brumaire
an XIII
(12 no-
vembre
1804).

BALSAMIE,
née
à Reims
le 25
frimaire
an XIV
(16 dé-
cembre
1805).

Auguste Barrachin, élu député du premier collège électoral des Ardennes le 5 juillet 1831, siégea dans les rangs de la majorité conservatrice et ne fut pas réélu le 21 juin 1834 : il n'obtint alors que 142 voix contre son concurrent, M. Oger, qui en eut 148.

Il possédait à Signy-le-Petit un haut fourneau où l'on fabriquait des articles de cuisine et de chauffage. Propriétaire de la majeure partie de la forêt de Signy-le-Petit, il avait dans la région des domaines considérables. Il vécut jusqu'à l'âge de

Digitized by Google

85 ans, laissant une fortune évaluée à trente ou quarante millions.

Son fils aîné fut admis à l'Ecole polytechnique en 1840 et en sortit dans les Ponts-et-Chaussées.

Le second, qui vient de mourir, devint le gendre du maréchal Magnan.

BARRACHIN

CLAUDE-ETIENNE, né à Marlens (Haute-Savoie) en 1751, maître de la poste aux chevaux à Rethel, époux d'Anne Tissot.

LOUIS-GASPARD, né à Reims, paroisse Saint-Pierre, le 31 juillet 1791, docteur en médecine, époux de Charlotte-Anne-Caroline Thibert, décédé à Paris le 27 août 1854.

CHARLES-ANATOLE O ✻, né à Paris le 5 octobre 1826, *général de brigade*, décédé à Arras le 20 avril 1882.

Remarquons, en passant, ces deux Marlinois (Claude-Etienne et Jean-Nicolas Barrachin, sans doute proches parents), qui étaient, dans le même temps, maîtres de la poste aux chevaux de Réthel et de Stenay, c'est-à-dire depuis Reims jusqu'à la frontière belge...

Louis-Gaspard Barrachin, reçu docteur en médecine à la Faculté de Strasbourg le 6 février 1823, avait été, en 1814, chirurgien aide-major de la garde impériale. Il fit plusieurs séjours en Turquie et sa thèse est une *Dissertation sur la fièvre adéno-nerveuse, dite peste orientale.*

Il se fixa à Paris, où il mourut à l'âge de 63 ans.

Son fils, Charles-Anatole, entré à l'Ecole de Saint-Cyr le 25 novembre 1844, devint sous-lieutenant au 74e de ligne le 1er octobre 1846, lieutenant le 13 octobre 1849, capitaine au corps le 21 septembre 1854; capitaine-adjudant-major le 19 juin 1859; chef de bataillon au 15e de ligne le 4 juillet 1859, lieutenant-colonel au 1er régiment de tirailleurs algériens le 27 février 1869, colonel du 1er régiment de zouaves le 20 août 1870, commandant de la subdivision d'Aumale le 26 novembre 1878, général de brigade le 14 janvier 1879; disponible, 21 juillet 1879; commandant la 3e brigade d'infanterie de la 2e division du 1er corps d'armée et les subdivisions d'Arras et de Béthune, le 28 juillet 1880. Il mourut à Arras le 20 avril 1882.

Campagnes : 1855, 1855, 1856, Orient. — 1859, Italie. — 1869, 1870, Algérie. — 1870, 1871, contre l'Allemagne. — 1871-1879, Algérie.

Digitized by Google

Blessures : Eclat d'obus à la tête devant Sébastopol, 25 octobre 1854. Deux coups de feu, l'un au côté gauche, l'autre au bras gauche, 18 juin 1855, devant Sébastopol.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur à 29 ans, le 27 juin 1855, pour la bravoure éclatante dont il donna la preuve devant Sébastopol : signalé comme *officier vigoureux et rempli d'élan.* Officier le 6 mars 1867. — Médailles de Crimée et d'Italie, etc.

BARRUCAND

JOSEPH-MARIE, né à Annecy le 27 janvier 1826,
négociant à Poitiers, marié dans cette ville le 6 juillet 1859
avec Dlle Laure Stenot.

VICTOR, né à Poitiers le 8 octobre 1864, *homme de lettres.*

On a, de Victor Barrucand, deux volumes de vers : *Rythmes et rimes,* à mettre en musique, et *Amour et Idéal* ; — quelques œuvres dramatiques : *Le Chariot de terre cuite,* drame social ; *Pour le Roi* ; — des études historiques et philosophiques : *La Vie véritable du citoyen Jean Rossignol, vainqueur de la Bastille* ; *Bouddhisme* (1893) ; *Mémoires et notes sur Choudieu, conventionnel* (1897) ; *Dans l'Ombre chaude de l'Islam* (1905).

Ce publiciste s'est toujours beaucoup occupé de questions sociales. Une série de conférences, réunies en un volume sous le titre *Le Pain gratuit* (1895), eut un grand retentissement dans la presse. Barrucand est un des rédacteurs fondateurs du journal international *Le Courrier Européen,* créé en 1904 ; il est devenu directeur de l'*Akhbar,* à Alger. *(Nouveau Larousse).*

BEAUSSANT

FRANÇOIS, né à Mégevette, le 26 juin 1733,
marchand dans le Midi, puis receveur aux aides pour la ville de Châteauneuf,
élection de Cognac, époux de Jeanne Le Louis.

FRANÇOIS, né à Châteauneuf-sur-Charente (Charente-Inférieure),
le 17 novembre 1767, huissier, marié le 10 pluviôse an VII,
à Rochefort, avec Dlle Corbin Julie-Désirée.

HYACINTHE-ADOLPHE ✻, né à Rochefort, le 12 pluviôse an VIII,
avoué à La Rochelle, maire de cette ville, conseiller général de la Charente-Inférieure, décédé à La Rochelle le 3 avril 1878.

HYACINTHE-ERNEST ✻, né à La Rochelle le 25 décembre 1830,
ancien préfet des Basses-Alpes.

Digitized by Google

M. Hyacinthe-Adolphe Beaussant, maire de La Rochelle, avait été décoré de la Légion d'honneur le 4 janvier 1852, comme ayant « prêté un concours dévoué au Gouvernement dans les dernières circonstances. »

Son fils Hyacinthe-Ernest, licencié en droit, fut successivement : conseiller de préfecture de la Vendée le 1er mai 1858, de la Dordogne le 18 mai 1861, sous-préfet de Montmorillon le 22 juin 1863, de Belley le 4 décembre 1867, révoqué le 6 septembre 1870 ; sous-préfet de Castelnaudary le 7 juin 1873 ; de Libourne le 22 avril 1874 ; de Toulon le 17 juin 1876 et préfet des Basses-Alpes de mai à décembre 1877, pendant la période dite du Seize-Mai.

BONJEAN

VICTOR-AMÉDÉE, né à Chambéry le 26 octobre 1733, marchand-orfèvre à Vienne (Isère), époux de Dlle Jeanne Richier.

PIERRE, né à Vienne, le 18 juillet 1761.	JEAN-BAPTISTE, né à Vienne, le 23 août 1766.	LOUIS-BERNARD, né à Vienne, le 28 août 1767, orfèvre à Valence, époux de Dlle Pâris Antoinette, de Chambéry.	VICTOR-AMÉDÉE, né à Vienne, le 10 janvier 1769.	PIERRE-HENRI, né à Vienne le 3 mai 1772, orfèvre à Valence, époux de Dlle Bresson François-Adélaïde, décédé à Valence le 5 août 1819.

LOUIS-BERNARD, G. O. ✻, né à Valence le 13 frimaire an XIII, docteur en droit, *député de la Drôme, ministre de l'Agriculture et du Commerce, président de section au Conseil d'Etat, sénateur, président de la Chambre des requêtes à la Cour de Cassation,* époux de Dlle Adélaïde-Marie-Flore de Malherbe, fusillé comme otage par la Commune le 24 mai 1871.	PIERRE-HENRI, né à Valence, le 10 octobre 1816, percepteur retraité à Valence le 3 janvier 1882.

Quelques-uns des enfants de Victor-Amédée Bonjean restèrent à Vienne, où ils sont encore représentés aujourd'hui, tandis que deux autres s'établirent à Valence. Il faut croire qu'ils avaient conservé des rapports avec la Savoie, car c'est à Chambéry que Louis-Bernard (père du Président) vint prendre femme, ainsi que le constate l'acte de décès de celle-ci, morte à Valence, à 41 ans, le 7 décembre 1822.

Digitized by Google

Travailleur infatigable et jurisconsulte éminent, Louis-Bernard Bonjean fut toujours à la hauteur des divers postes qu'il occupa, si élevés qu'ils fussent.

En léguant à ses enfants l'exemple de sa vie, il leur recommanda de ne pas chercher à le venger. Son fils aîné, M. Georges Bonjean, né à Paris le 18 août 1848, décoré à vingt-deux ans pour la part glorieuse qu'il prit à la défense de Paris, est actuellement juge au tribunal de la Seine. Dès la mort de son père, il résolut de consacrer ses forces, son intelligence, sa fortune, à l'adoucissement du sort des malheureux.

Sa première création fut celle de l'établissement d'Orgeville, dans l'Eure, où il reccueillit tout d'abord... les orphelins de la Commune, et peut-être parmi eux, les enfants des bourreaux de son père !

Depuis ce moment il multiplie les œuvres d'assistance et de solidarité. On lui doit, avec l'établissement d'Orgeville et celui de Fontgombault, la ligue des familles nombreuses ; la cité des aveugles de Pacy ; la cité des tisseurs d'Armentières ; la cité des mineurs de Saint-Pol ; des coopératives de consommation et de production dans l'Indre, dans l'Eure, et dans Seine-et-Oise ; la grande association des *Médaillés militaires*, avec orphelinat et asile de retraite, l'*Oasis* de la Presse des Arts, etc.

Il suffirait de quelques hommes comme cet apôtre pour que la question sociale soit résolue. On ne peut faire un plus noble usage de sa fortune et de ses facultés.

BORREL

VALENTIN, fils de Bartholomée Borrel et de François Leisnez, né à St-Marcel (Savoie) le 18 février 1776,
marchand forain, époux de Dlle Marguerite Jacquemoux.

VALENTIN-MAURICE ✠, né le 24 juillet à Montataire (Oise),
graveur en médailles, époux de Dlle Aglaé Boncourt, décédé le 29 mars 1882, à La Rue, commune de Chevilly (Seine).

ALFRED ✠ ✠ ✠ I, né à Paris le 18 août 1836,
graveur en médailles, marié à Paris (6e arrondissemt) le 20 octobre 1863, avec Dlle Jenny-Emma Desjardins.

Consulter sur cette famille, la *Revue Savoisienne* de 1882 (p. 39-40 et 74), de 1898 (p. 172 et 173) et de 1899 (p. 226).

Alfred Borrel a été nommé membre du jury du salon des artistes français, membre du comité des graveurs près l'administration des monnaies et médailles. A la liste de ses œuvres

Digitized by Google

il faut ajouter : la médaille d'honneur agricole, les nouvelles médailles des récompenses du Ministère du Commerce et de l'Industrie (1902), la médaille offerte par le Gouvernement à Victor Hugo à l'occasion de son 82e anniversaire, la médaille du centenaire de la fondation de l'Ecole des langues orientales vivantes ; les monnaies de Grèce, de Crête, de Bulgarie, de la Martinique.

BOUVARD

DENIS, né à Savigny en 1722,
homme de peine en Beauce, époux de Mathurine Deshayes.

JACQUES, né en 1747 (lieu de naissance introuvable),
journalier ambulant, marié le 24 novembre 1767 à Corancez (Eure-et-Loir)
avec Marie-Geneviève Lamireau.

JEAN-LOUIS-ELOY C ✻, né à Corancez le 1er décembre 1768,
maréchal de camp.

Jean-Louis-Eloy Bouvard, enrôlé au 3e bataillon de Loir-et-Cher le 23 août 1792, fut nommé sous-lieutenant à la 7e compagnie du dit bataillon le 29 août 1792, lieutenant le 25 novembre suivant et adjudant-major le 1er prairial an IV. Adjoint à l'adjudant général Devaux le 19 fructidor an IV, il devint capitaine le 19 ventôse an VI. Adjoint à l'Etat-Major de l'armée d'Italie par ordre du général Suchet le 1er vendémiaire an VII ; capitaine de grenadiers à la 52e demi-brigade le 11 ventôse an IX ; il passa dans la garde royale du roi de Naples le 1er août 1806 et fut promu chef de bataillon aux voltigeurs de la garde du dit roi le 13 mars 1809, major le 31 mai suivant, colonel au même corps le 20 juillet 1812, colonel du 14e voltigeurs de la Jeune Garde le 11 février 1814, maréchal de camp le 17 mars 1814. Il fut admis à la retraite le 1er décembre 1824.

Campagnes : 1792, 1793, ans II, III, IV, armée de la Vendée ; — an V, VI, VII, VIII, IX, Italie ; — 1806, 1807, 1808, Naples ; — 1809 à 1813, Espagne ; 1814, France.

Blessures, actions d'éclat : Se distingua sous les murs de Vérone, en floréal an V, en réprimant une révolte à la tête de cent Polonais ; il fit une centaine de prisonniers et prit plusieurs canons. Fait prisonnier de guerre par les Autrichiens le 12 floréal an VII, il fut délivré le 10 ventôse an IX. Blessé le 31 août 1813 à l'affaire de la Montagne de Saint-Martial près d'Irun (Espagne), d'une balle qui lui traversa l'épaule droite.

Décorations : Membre de la Légion d'honneur le 30 prairial

Digitized by Google

an XIII ; chevalier de l'O. R. des Deux-Siciles le 19 mai 1908, et de l'O. R. d'Espagne le 26 décembre 1809.

BUSSAT

PIERRE, né au Petit-Bornand, le 28 mai 1828,
fils de Claude-François Bussat et de Claudine Comtat, commerçant à Paris, puis rentier, époux de Dlle Eugénie-Victoire-Laurence Morillon, décédé à Paris (boulevard de la Chapelle, 14), le 28 janvier 1908.

EDOUARD-FRANÇOIS, C. ✠, né à Paris, le 30 août 1863,
député de la Seine.

D'abord employé de commerce, puis industriel (distilleries) M. Edouard-François Bussat devient membre du conseil municipal de Paris en 1900, vice-président de ce conseil en 1903-1904 et conseiller général de la Seine.

Il se présenta à la députation, dans l'arrondissement de Thonon, le 27 avril 1902, comme nationaliste, et obtint 7308 voix contre 8390 à M. Mercier, qui fut réélu. Plus heureux dans la 3e circonscription du 18e arrondissement de Paris, il fut élu député, le 6 mai 1906, comme radical socialiste, par 7351 voix, contre 6816 à M. Lucas, socialiste unifié.

Il est commandeur de la Couronne d'Italie.

CARQUILLAT

PIERRE, né au Grand-Bornand, le 17 novembre 1808 ;
d'abord messager, puis (après l'établissement des chemins de fer) marchand-tanneur à Noyon (Oise) ;
marié à Noyon, le 22 avril 1835, avec Mlle Rose Foyant.

PIERRE, né à Noyon, le 22 janvier 1836, marchand-tanneur.

- MARIE, épouse de M. Gérard, percepteur de Salency, à Noyon.
- THÉRÈSE, veuve Viret, rentier à Noyon.
- HENRI, né à Noyon, le 15 juillet 1875, ingénieur agronome, brasseur à Pierrepont-en-Laonnais (Aisne)
  - PIERRE.
  - ANDRÉ.

ALBERT, né à Noyon, le 8 mai 1841, marchand-tanneur.

- EMILE-ALBERT-PIERRE-RENÉ, né à Noyon, le 20 avril 1869, notaire à Limours (Seine-et-Oise), depuis 1898.
- JEANNE-CLAIRE-ELISABETH, épouse de M. Vittart, attaché au Crédit foncier de France à Paris
- PIERRE-AUGUSTIN, né à Noyon, le 12 août 1888.

(Signalé par M. C. Duval.)

Digitized by Google

M. Henri Carquillat, industriel ingénieux, fait fabriquer un vin de champagne qui porte la marque « Vicomte du Grand-Bornand. »

M. Emile Carquillat, son cousin, notaire, est délégué cantonal à Limours depuis 1905.

Tous deux portent dignement un nom déjà rendu fameux, sur la place de Lyon, par le tisseur Carquillat.

CHALLAMEL

JEAN-MARIN, fils de Louis et de Marie-Joséphine Delacquis,
né à Sallanches le 1er avril 1743,
employé à la Compagnie des Indes, à Paris,
époux de Dlle Marie-Barbe Blouet, rue des Vieux-Augustins,

CLAUDE-FRANÇOIS, né à Paris, le 31 octobre 1777 (baptisé à Saint-Eustache),
fabricant de cartes,
époux de Dlle Marie-Geneviève Compiègne (5e arrondt),
outre deux filles, il eut deux fils qui ont honoré son nom :

PIERRE-JOSEPH, né à Paris, le 7 juillet 1813, *peintre et dessinateur*, décédé en 1892.	JEAN-BAPTISTE-MARIE-*Augustin* ✻, né à Paris, le 18 mars 1818, *littérateur et historien, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, décédé en 1894.
JEAN-MARIE-EMILE ✻, né le 2 novembre 1853, avocat à Paris, conseiller général de Sallanches.	

Elève d'Ingres et de Rémond, Pierre-Joseph Challamel a été un des collaborateurs des *Voyages pittoresques de l'ancienne France*, s'est adonné à la lithographie et a publié des *Revues* des expositions artistiques, l'*Œuvre d'Eustache Lesueur*, etc.

Son fils, aujourd'hui conseiller général de la Haute-Savoie, « auteur de publications remarquées sur le régime de la propriété foncière », a été décoré de la Légion d'honneur le 10 janvier 1894, comme membre de la commission extra-parlementaire du cadastre, « pour sa collaboration particulièrement active et distinguée ».

Augustin Challamel étudia d'abord le droit et fut reçu licencié en 1838. Mais bientôt l'amour des lettres l'absorba complètement.

Devenu conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève en 1848, il occupa pendant quarante-deux ans cet emploi, qui lui permit d'accumuler des trésors d'érudition et de publier des

Digitized by Google

ouvrages de longue haleine au premier rang desquels nous citerons les *Mémoires du Peuple français (1866-1873)* couronnés par l'Académie française, l'*Histoire de la mode en France*, l'*Histoire de la liberté en France, Récits d'autrefois, La France et les Français à travers les siècles*, etc., etc. Collaborateur de la *France littéraire* et de la *Revue française*, c'était, dit Larousse, un travailleur actif et intelligent, un fouilleur sagace qui a fourni au *Grand dictionnaire* de nombreuses notes, très appréciées. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 juillet 1880.

CHARLET

ETIENNE, fils de Louis et de Jeanne-Antoinette Bouverat,
né le 26 janvier 1699, aux Allues,
manouvrier à Dijon, marié dans cette ville avec Claudine Berthiot,
décédé avant 1756.

JUST, né à Dijon, le 3 octobre 1736, manouvrier,
marié à Dijon, le 4 février 1756, avec Anne Gatey, (paroisse Notre-Dame).

ETIENNE, né à Dijon, le 8 avril 1756 (paroisse Notre-Dame),
général de division, tué à Loano, le 23 novembre 1795.

Le général Charlet s'était engagé comme dragon au Régiment du Roi, en 1773. Passé comme soldat au régiment de Penthièvre-Infanterie le 7 février 1774, il devint caporal le 21 mars 1775, sergent-fourrier le 26 mars 1776 et fut congédié avec ce grade en 1786. Ses treize ans de services militaires n'avaient pu faire de ce roturier un officier. Mais la Révolution le dédommagea. Coup sur coup il fut nommé lieutenant dans la garde nationale de Paris le 19 juin 1791, capitaine dans la légion des Pyrénées le 16 septembre 1792, lieutenant-colonel le 28 juillet 1793, chef de brigade le 8 septembre suivant, général de brigade provisoire le 13 vendémiaire an II, et général de division le 3 nivôse an II.

Campagnes : de 1780 à 1783 sur mer, contre les Anglais à Gibraltar, 1792, 1793, ans II et III, à l'armée des Pyrénées orientales ; an IV à l'armée d'Italie.

Actions d'éclat : Se distingua au passage de la Fluvia, à Campo-Pietri, à Rocca-Barbena, et surtout à Cadix, le 5 septembre 1782, où il sauva plus de cent malades prêts à périr dans un naufrage.

Blessé mortellement, d'un coup de feu à la tête, au combat de Loano, le 2 frimaire an IV, il mourut le 6 du même mois.

Digitized by Google

Dans un rapport du 4 pluviôse an III, le général en chef Pérignon s'exprimait ainsi : « Je reconnais le général Charlet pour un officier d'un grand mérite. Il a donné plusieurs fois des preuves de son expérience à la guerre : on doit s'attendre à le voir toujours remplir ses devoirs avec honneur et à l'avantage de la République. »

* * *

Des recherches sérieuses m'autorisent à croire que Nicolas-Toussaint Charlet, le grand artiste, était le petit-fils d'un Savoyard ; mais la preuve reste à faire.

CHENAL

JOSEPH, né à Ronchat (commune de Nâves en Tarentaise), le 7 mars 1801), (fils de François Chenal et de Josette Martinet), jardinier à Maisons-Alfort (Seine), puis rentier, époux de Dlle Ledent Marie-Catherine.

FRANÇOIS-AMÉDÉE, né à Maisons-Alfort (Seine), le 2 septembre 1852, propriétaire, conseiller général de la Seine, *député de la 2e circonscription de Sceaux (1909).*

A la date du 7 juillet 1834, des lettres de naturalité furent accordées à Joseph Chenal, chevalier de la Légion d'honneur, vétérinaire au 1er régiment de chasseurs à cheval, né à Nâves. Mais la date de naissance de ce naturalisé n'étant pas mentionnée dans le décret, j'ignore s'il doit être confondu avec Joseph Chenal, père du député de Sceaux, ou s'il est un personnage distinct.

Ce nom de Chenal est encore porté, de nos jours, avec une rare distinction, par une artiste des plus goûtées du public parisien : Mlle Chenal qui est certainement d'origine savoisienne.

CHEVALIER-JOLY

JOSEPH-PROSPER, né à Beaufort (Savoie), le 20 mai 1792, hôtelier à Lyon, rue Louis-le-Grand, naturalisé français le 3 avril 1848, époux de Jacqueline-Philippine Doërr.

HENRI, né à Lyon, le 15 avril 1845, *conseiller à la Cour de Lyon.*

M. Henri Chevalier-Joly a fait toute sa carrière dans le ressort de la Cour de Lyon. Juge de paix à Meximieux en 1877, il devint successivement substitut à Gex en 1880, juge d'instruction à Roanne en 1882, président à Trévoux en 1883, juge d'instruction à Lyon en 1893, vice-président le 21 juillet 1897 et conseiller à la Cour le 30 décembre 1899.

Digitized by Google

COGNE

CLAUDE, né à Vers (Haute-Savoie), le 19 janvier 1732,
marchand à Lens-Lestang (Drôme), époux de Françoise Mueton.

PIERRE, né à Lens-Lestang (Drôme), le 4 septembre 1769, retraité le 1er janvier 1819, comme brigadier de gendarmerie, à St-Jean-de-Bournay (Isère).	JÉROME-ETIENNE, né à Lens-Lestang (Drôme) le 30 septembre 1774, *lieutenant-colonel d'infanterie.*

Etat des services de Jérôme-Etienne Cogne : Volontaire au 2e bataillon de la Drôme en 1791, caporal fourrier en 1794, sergent en 1796, sergent major en 1799, sous-lieutenant en 1803, lieutenant aux grenadiers à pied de la garde impériale en 1806, lieutenant en premier en 1809, capitaine au 3e tirailleurs en 1811, capitaine-adjudant-major en 1812, major le 15 mars 1813, il commanda le 13e de ligne provisoire depuis le 10 avril jusqu'au 19 octobre, jour où il fut fait prisonnier, par suite de blessures, à Leipzig. Rentré en France le 9 juillet 1814, il fut placé à la suite du 13e de ligne, puis nommé chef de bataillon à l'arme des grenadiers à pied le 19 mai 1815, lieutenant-colonel au 31e de ligne quelques jours après et fut fait prisonnier de guerre le 18 juin 1815, à la suite de blessures graves, au combat du Mont-Saint-Jean. Rentré en France le 16 juin 1817, il fut mis en non activité le même jour, puis retraité en 1818.

Campagnes : De 1792 à 1803, armée d'Italie ; 1804-1805, côtes de l'Océan ; 1806-1807, Grande Armée ; 1808, Espagne ; 1809, Allemagne : 1810-1811 Espagne ; 1812-1813, Russie et Saxe ; 1814-1815, France.

Neuf blessures : Blessé à la tête au col Ardente, pays de Gênes, le 14 floréal an II ; blessé à la cuisse gauche à Larpiola, en Piémont, le 25 thermidor an II ; blessé au bras gauche, à Dego, le 25 germinal an IV ; blessé au genou droit à Leipzig, le 16 octobre 1813 ; blessé au flanc droit, à l'omoplate et au ventre, à Leipzig, le 19 octobre 1813 ; blessé par une balle aux côtes et par un éclat d'obus au-dessus du sacrum à Mont-Saint-Jean, le 18 juin 1815.

Décorations : Membre de la Légion d'honneur le 5 novembre 1804 ; officier le 14 septembre 1813 ; chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814.

C'est par des prodiges d'héroïsme que le colonel Cogne conquit les grades supérieurs, auxquels une instruction négligée l'avait mal préparé.

Digitized by Google

COMMUNAL

URBAIN, né à Lathuille (Haute-Savoie), le 7 février 1767, négociant à Reims, époux d'Agnès Guérin, mort à Reims en 1836.

LOUIS, né à Reims, le 13 juin 1810, époux de Marie-Thérèse-Appoline Dambreville, mort à Hermonville (Marne) le 14 décembre 1857.

PAUL, agriculteur, décédé à Hermonville le 3 décembre 1898, époux de Collet Anne-Elisabeth.

CHARLES, né à Hermonville, le 20 mai 1839, agriculteur, décédé à Neung-sur-Beuvron le 8 février 1875, époux de Bonfils Claire-Alexandrine.

GEORGES, né à Hermonville (Marne) le 24 mai 1840, *capitaine de vaisseau*, maire d'Hermonville.

HENRI, né à Hermonville le 25 février 1867 capitaine au 1er zouaves, 30 décembre 1902.

MAURICE, né à Hermonville, le 6 mars 1865, lieutenant 6e compagnie de cavaliers de remonte.

MARTHE.

ALINE-GEORGETTE-MARIE-ZOÉ.

LOUIS-CHARLES-VICTOR, lieutenant d'artillerie à Nice, capitaine au 33e régiment d'artillerie.

MARIE-ANNE-PAULINE.

MARIE-APPOLINE-RENÉE.

Entré à l'Ecole navale le 6 octobre 1857, M. Georges Communal en sortit aspirant de 2e classe le 1er août 1859, et devint aspirant de 1re classe le 5 juillet 1861, enseigne de vaisseau le 5 juillet 1863, lieutenant de vaisseau de 2e classe le 9 mars 1867 et de 1re classe le 15 octobre 1873 ; capitaine de frégate le 29 janvier 1879 ; et capitaine de vaisseau le 9 mai 1885.

Il fut admis à la retraite par décision du 11 mai 1887, comptant quarante-un ans, dix mois et dix-neuf jours de services, campagnes comprises.

Campagnes : A la mer, en paix, 17 ans ; à la mer, en guerre, 2 ans et dix mois ; en rade, un an et dix mois.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur à l'âge de 22 ans, le 2 juillet 1862, pour sa courageuse conduite au Mexique, où il fut blessé. Officier le 6 juillet 1881. — Médaille du Mexique en 1865.

Rentré dans la vie civile, M. Communal est devenu maire de sa commune natale.

Digitized by Google

CONS

PIERRE, né à Vulbens (Haute-Savoie) le 6 mars 1678, fils d'honorable Claude Cons et de Clauda Magnin, marié le 26 janvier 1612 avec Pernette Chapuis, veuve de Louis Charvet, de Logras, commune de Peron (Ain).

ANTHELME, né à Peron (Ain) le 10 mars 1715, époux de Françoise Déprez.

JEAN-PIERRE, né à Peron (Ain), le 18 octobre 1745, entrepreneur de travaux publics à Gex, époux de Françoise Jacquemin, mort à Gex le 20 décembre 1792.

PROSPER, né à Gex le 7 avril 1781, charpentier-entrepreneur, premier adjoint ff^ons de maire de Gex de 1832 à 1838, époux de Christine Pinier, mort à Gex le 27 janvier 1838.

FRANÇOIS, né à Gex le 26 mai 1808, pharmacien à Orléans, époux de Zoé-Justine Lemeignen.

FRANÇOIS-LOUIS-HENRI, né à Orléans le 22 octobre 1839, *recteur de l'Académie de Poitiers*, décédé en 1909.

Admis à l'Ecole normale supérieure en 1859, M. Henri Cons a longtemps enseigné l'histoire dans divers lycées. Il fut reçu docteur ès-lettres en 1882 et devint, peu après, professeur à la Faculté des lettres de Lille. Il occupait cet emploi quand il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 29 mai 1895. L'année suivante le vit promu aux fonctions de recteur de l'Académie de Poitiers, qu'il a exercées jusqu'à sa mort, en 1909.

Outre sa thèse de doctorat *(De Atace ; La Province romaine de Dalmatie)*, M. Cons a publié une *Histoire de France*, devenue classique, et un très bel ouvrage sur le département du Nord.

CORAJOD

CLAUDE-LOUIS, né à Mornex le 27 octobre 1765 ; négociant à Lyon (ruiné par la Révolution) ; époux d'Hélène-Victoire Molin.

CHARLES-EDME, né à Lyon le 27 mai 1805, employé de commerce à Paris ; marié dans cette ville, le 8 mai 1833, avec Augustine-Félicité Monnot ; dans son acte de mariage, il est appelé *Courageot*.

LOUIS *Courajod* ✻, né à Paris le 22 février 1841, *Conservateur au Musée du Louvre* décédé célibataire, à Paris, le 26 juin 1896.

Voir la *Revue savoisienne* de 1883, p. 6 et 25 et celle de 1896, p. 201.

(A suivre.) François MIQUET.

Digitized by Google

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS D'AMOUR

Les *Chansons d'Amour* sont très répandues dans notre région ; elles constituent la série la plus importante et la plus variée du répertoire traditionnel savoyard. Nous en avons recueilli plus d'une centaine qui peuvent être classées dans les cinq groupes suivants :

1er groupe : *L'Amour et ses Vicissitudes.*
2e groupe : *Les Rendez-vous ; Visites et Sérénades.*
3e groupe : *Impatients Désirs de Mariage.*
4e groupe : *Les Instances en Mariage.*
5e groupe : *Mariage et Ménage.*

Nous présenterons ici quelques types intéressants de chacun d'eux.

PREMIER GROUPE.

L'AMOUR ET SES VICISSITUDES.

L'Epreuve d'Amour.

(Chanson des Métamorphoses.)

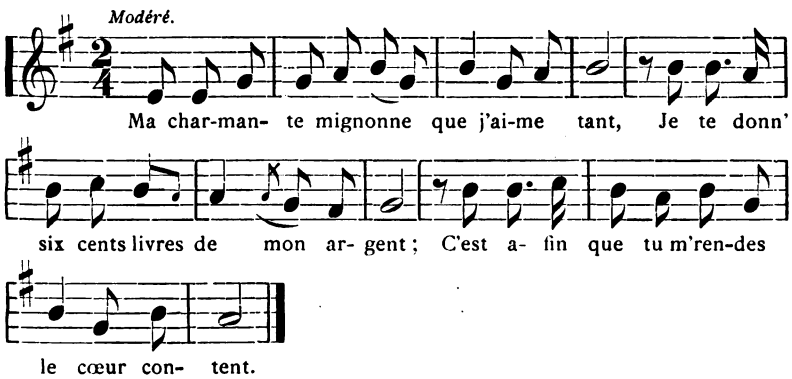

Ma charmante mignonne que j'aime tant,
Je te donn' six cents livres de mon argent ;
C'est afin que tu m' rendes le cœur content.

— Oh ! s'il faut que je rende ton cœur content,
J'irai me rendre anguille dans la rivièr' ;
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés.

Digitized by Google

— Si tu te fais anguille dans la rivièr'
Je m'y tiendrai ami du poissonnier;
J'attraperai l'anguille dans la rivièr'.

— Si tu te tiens ami de mon poissonnier,
J'irai me rendre lièvre courant aux champs;
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés.

— Si tu te rends le lièvre courant aux champs,
Je m'y tiendrai ami du chien courant:
J'attraperai le lièvre courant aux champs.

— Si tu te tiens ami du chien courant,
J'irai me rendre caille parmi les blés;
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés.

— Si tu vas t' rendre caille parmi les blés,
Je m'y tiendrai ami du moissonnier;
Et j'attrap'rai la caille parmi les blés.

— Si tu te tiens ami du moissonnier,
J'irai me rendre rose sur le rosier;
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés.

— Si tu deviens la rose sur le rosier
Je m'y tiendrai ami du jardinier:
Je cueillerai la rose sur le rosier.

— Si tu tiens ami du jardinier,
J'irai me rendre étoile au firmament.
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés.

— Si tu te rends étoile au firmament,
Je s'rai ami de Pierre portant les clés:
J'attraperai la vierge qui fait l'entrée.

— Si tu attrap's la vierge qui fait l'entrée,
Marions-nous tous deux, mon fidèle amant,
Puisque tu m'as suivie au firmament.

Cusy : *Chantée par Antoinette Grosjean (76 ans).*

Les métamorphoses varient et se multiplient avec les diverses versions : chasseur pour te chasser — malade dans mon lit — prêtre pour te confesser — morte dans mon lit; et à la suite de cette dernière, un dénouement légèrement différent de celui de la version savoyarde : L'amant qui se fait saint Pierre recevra son amie à son arrivée au Paradis.

Cette chanson, dont le duo de Magali *(Mireille)* reproduit la jolie fiction, est des plus répandues en France et en Piémont. Pour les autres versions savoyardes, cf. Tiersot, *Ch. pop. des Alpes,* p. 232.

Jeune et Jolie.

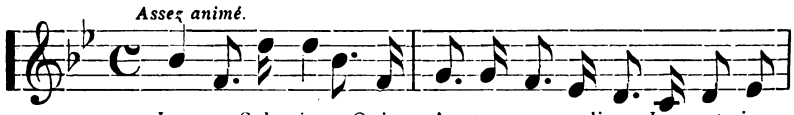

Jeu-ne Syl- vi- e, Qui ê- tes en ces lieux, Jeune et jo-

Digitized by Google

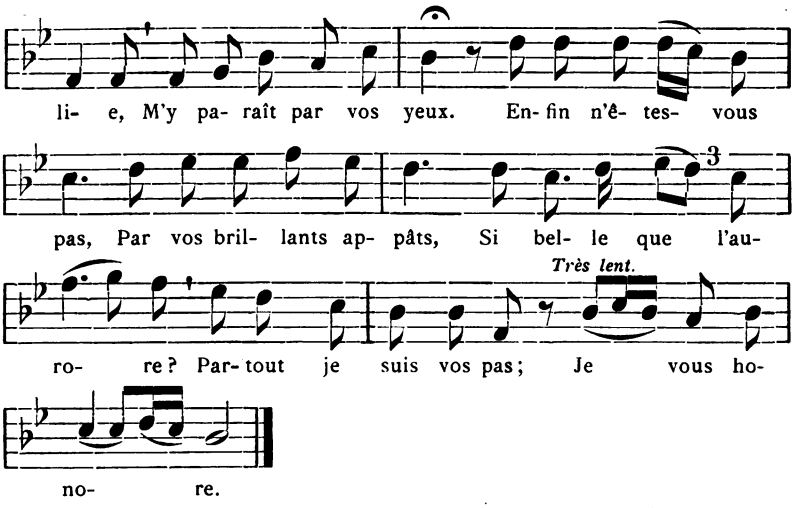

Jeune Sylvie
Qui êtes en ces lieux,
Jeune et jolie,
M'y paraît par vos yeux.
Enfin n'êtes-vous pas
Par vos brillants appas
Si belle que l'aurore?
Partout je suis vos pas;
Je vous honore.

Je vous honore,
Le monde en est jaloux;
Peut-être encore,
Me refuserez-vous?
Vous méprisez toujours
Mes fidèles amours [1],
O ma belle Sylvie,
Croyez-vous d'être toujours
Jeune et jolie?

Dans la jeunesse,
Il y a de l'agrément;
Dans la vieillesse
Il y a du changement.
Le printemps a ses fleurs,
L'été a ses chaleurs,
L'hiver a sa rudesse;
Enfin tout est glacé
Dans la vieillesse.

Si pèr', mèr' grondent
Laissez-vous donc gronder,
Sans rien répondre,
Sans dire qui vous aimez.
Si tout'fois par discours
Ils vous défend'nt l'amour,
N'êtes-vous pas dans l'âge,
Bell', d'y pouvoir entrer
En mariage?

Le mariage,
C'est l'union des époux,
Et le vrai gage,
Le soutien de l'amour.
Dès qu'on est marié,
L'on doit toujours s'aimer,
Voilà le vrai partage
Qu'on doit se proposer
En mariage.

Il m'en faut une
Comm' du pain quotidien,
Soit blonde ou brune,
La couleur n'y fait rien.
Eh non! je n'y tiens pas
Qu'elle ait de beaux appas
Ni talent, ni fortune;
Eh oui! je le soutiens,
Il m'en faut une.

Saint-André : Val de Fier *(Chantée par M. Martin André)*. — Héry-sur-Alby. — Etercy. Scionzier.

---

1. *Var.* : Mes plus tendres amours.

Digitized by Google

Derrière chez nous, il y a t'une montagne.

Assez lent. — Bien soutenu et lié.

Der- rièr' chez nous, il y a t'u- ne mon- ta-gne,

Moi, mon a- mant, nous la mon- tons sou- vent.

Moi, mon a- mant, oui, oui, oui !

Moi, mon a- mant, la, la, la !

Moi, mon a- mant, nous la mon-tons sou- vent.

Derrièr' chez nous, il y a t'une montagne,
Moi, mon amant, nous la montons souvent.
Moi, mon amant, oui, oui, oui !
Moi, mon amant, la, la, la !
Moi, mon amant, nous la montons souvent.

A la montée, il y a de la peine,
A la descente, il y a du soulag'ment.
A la descente, oui... etc.

Derrière chez nous, le rossignol y chante,
Soir et matin, dès la pointe du jour.
Soir... etc.

J'entends qu'il dit dans son charmant langage :
« Les amoureux sont toujours malheureux.
Les amoureux... etc.

Pour faire l'amour, il faut la savoir faire :
Il faut s'aimer et ne pas tant parler.
Il faut... etc.

De trop parler tout le monde s'en mêle,
Et c'est souvent ce qui gât' les amours. »
Et c'est... etc.

(Un sixième couplet a échappé à la mémoire du chanteur.)

Le Châble-Beaumont : *Chantée par M. Em. Bayard.*

D'une facture assez semblable à celle des Chants de moissons, cette mélodie donne tout son effet quand on l'exécute comme ces derniers, en bande, en plein air, à voix déployée. Les mesures 5-6 et 7-8 peuvent être chantées respectivement par des groupes successifs qui se répondent.

Digitized by Google

Dans une version dauphinoise, recueillie par M. Tiersot *(Ch. pop. Alpes,* p. 230), on rencontre les deux strophes suivantes :

Dedans Paris, y a t'un' grande fontaine
Tout entourée de beaux lauriers d'amour.

Allons-y donc, ma charmante maîtresse,
Nous y prendrons les plaisirs les plus doux.

A Briançon et aux environs de Grenoble, on chante une romance patoise :

Le mâ d'amour est una maladie,
Le mâ d'amour, ren ne poûo lo gari !
L'herba du pra qu'il est tant soulagère,
L'herba du pra ne poûo pas lo gari.

dont ces quatre vers ont seuls subsisté. D'après M. Tiersot, ce serait (traduit en patois dauphinois) le dernier couplet de la chanson ci-dessus, populaire dans les régions du Centre et de l'Est.

Enfin, par suite d'un amalgame assez curieux, la plupart des strophes qui précèdent se retrouvent dans la chanson que nous donnerons plus loin : « Chère Eugénie, tu dors bien à ton aise » ; L'amant, en serénade, repoussé de la belle, se retire, tristement résigné, dans un « bois solitaire », où il « y a t'une fontaine » ; « le rossignol y chante », etc. Voir aussi Ritz : *Ch. pop. Haute-Savoie* (2e édition), p. 43 : Les amoureux sont toujours malheureux.

Elise, vous êtes une Ange.

Assez lent.

E- lis' vous êt's une an- ge, Plus bel-
le que le jour ; N'en so- yez pas é- tran- ge S'il y a
des ja- loux Par-mi nous, ai-mons-nous ; Oh ! Ai-
mons- nous, Les plai- sirs sont à nous.

— Elis' vous êt's une ange,
Plus belle que le jour ;
N'en soyez pas étrange
S'il y a des jaloux
Parmi nous, aimons-nous ;
Oh ! aimons-nous,
Les plaisirs sont à nous [1].

— Ici, dans le village,
Tout le monde me dit
Qu' vous êt's amant volage,
Qu' vous êt's un insolent,
Mon amant ; *(bis)*
Oh ! mon amant,
Qu' vous êt's un insolent.

---

1. Entre ce couplet et le suivant certaines versions donnent :

J'ai quitté mes études,
Ainsi que mon latin,
Pour aller voir Elise
Du soir jusqu'au matin.

J' l'aime bien, *(bis)*
Oh ! j' l'aime bien,
Mon cœur est toujours sien.

Digitized by Google

— N'écoutez pas le monde.
Ma charmante beauté ;
Soulagez la personne
Qui vous a tant aimé.
Soulagez ; *(bis)*
Oh ! soulagez
Mon cœur qu'est enflammé.

Marions-nous, Elise,
Marions-nous les deux ;
Brûlons des mêmes flammes,
Faisons du même feu,
Je le veux ; *(bis)*
Oh ! je le veux,
Marions-nous les deux.

Abondance *(M. Cretin)*. — Etercy *(M. Excoffier)*.

Eugénie, belle Eugénie.

Très lent, d'un accent langoureux.

Eu- gé- nie, belle Eu- gé- nie, Je vais faire un voya-

ge ; Vo- ya- ge de trois ans ! A-dieu, mon bel enfant, Et con-

ser- ve- moi tou- jours Ton cœur et tes a- mours.

— Eugénie, belle Eugénie,
Je vais faire un voyage ;
Voyage de trois ans !
Adieu, mon bel enfant,
Et conserve-moi toujours
Ton cœur et tes amours.

— Pour te conserver mon cœur,
Cela m'est impossible ;
Tu vas au régiment,
Tu resteras longtemps,
Et tu trouveras des fleurs
Qui charmeront ton cœur.

— Si je pars, c'n'est pas d'mon bon [1] :
La nation qui m'appelle.
Avant de nous quitter
Laisse-moi t'embrasser.
O mia, mon petit cœur,
Ne verse pas des pleurs.

— Marinier, beau matelot,
Ingrat, tu m'abandonnes.
Souviens-toi du moment
Que tu m'as fait l' serment
De ne jamais me quitter
Sans m'avoir épousée.

J'adress'rai des vœux pour toi
A ce grand Dieu suprême,
Qui te conservera,
Qui te garantira ;
Et au milieu des combats,
Jamais tu n' périras.

Héry-sur-Alby : *Chantée par Mme Folliet.*

Cf. Tiersot : *Ch. pop. des Alpes*, 422 (texte).

---

1. Pas de mon bon = ce n'est pas de ma propre volonté.

Digitized by Google

L'Amant buveur.

Assez vite.

J'ai bien eu du plai-sir Le temps de ma jeu- nes-se ; Je

me suis di- ver- ti au- tant que la no- bles- se A tous

les coins de la ta- ble, Du vin rouge et du blanc ! Bu-

vons, chers ca-ma-ra- des, En nous di- ver- tis- sant, En

nous di- ver- tis- sant.

J'ai bien eu du plaisir
Le temps de ma jeunesse ;
Je me suis diverti
Autant que la noblesse.
A tous les coins de la table,
Du vin rouge et du blanc !
Buvons, chers camarades,
En nous divertissant. *(bis)*

Un jour me prit envie
D'aller voir ma maîtresse ;
Je l'ai trouvée au lit,
Qui gémissait sans cesse :
« Oh ! qu'avez-vous donc, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?
Vos amitiés, ma chère,
N'en sont-elles point changées ? » *(bis)*

— Galant, j'ai entendu
Parler de tes nouvelles,
Que tu devais partout,
Dans toutes les auberges.
— Oh ! bien, si je dois, la belle,
Qu' cela n' te fasse rien ;
J'ai de l'argent en bourse,
Je payerai fort bien. *(bis)*

Galant, j'ai entendu,
Parler d' bien d'autres choses ;
Que ton père mendie,
S'en va de porte en porte.
— Oh ! si mon père mendie,
C' n'est pas un déshonneur ;
Il a suivi la trace
De Jésus, mon Sauveur. *(bis)*

Garçons à marier,
Sur moi prenez exemple ;
C'est d'avoir trop aimé
D'une amitié trop tendre,
Et toujours dans l'espérance
D'avoir ma bien aimée ;
Ce sont les mauvaises langues
Qui m'en ont empêché. *(bis)*

Abondance : *Communiquée par M. J. Cretin.*

Digitized by Google

Les Yeux de ma Maîtresse.

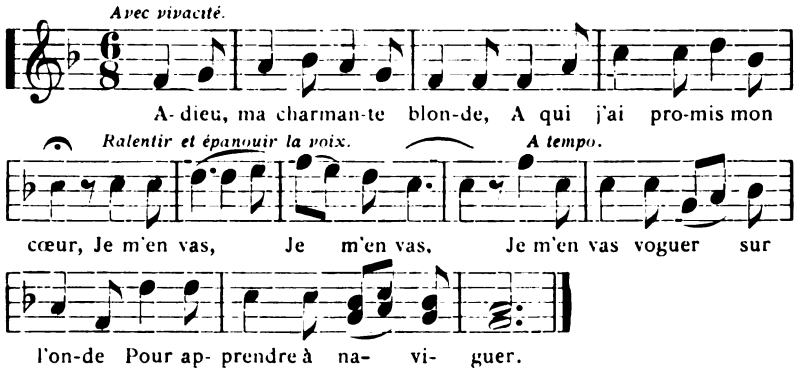

1 « Adieu, ma charmante blonde,
A qui j'ai promis mon cœur,
Je m'en vas *(ter)* voguer sur l'onde
Pour apprendre à naviguer.

5 — Si tu vas voguer sur l'onde,
Cher amant, tu m'oublieras.
Souviens-toi *(ter)* de la promesse
Que tu m'as faite hier au soir.

9 — La promess' que je t'ai faite,
La bell' je m'en souviendrai ;
Au retour *(ter)* de mon voyage,
Belle, je t'épouserai.

13 — Mais, pour un amant volage
Mes amours seront passées.
Au retour *(ter)* de ton voyage,
Moi, j'en serai mariée.

17 — Les étoiles sont brillantes,
Le soleil est éclatant ;
Mais les yeux *(ter)* de ma maîtresse
Sont encore bien plus charmants.

21 Les garçons sont comme la lune
Tout' la nuit s'en vont roulant ;
Ils s'en vont *(ter)* de porte en porte,
Bien souvent perdre leur temps.

25 — Les filles sont comm' les roses,
Les roses sur les rosiers ;
Le matin *(ter)* elles sont fleuries,
Et le soir n'en sont plus rien.

29 O montagn' que tu es haute,
Connais-tu le mal d'amour ?
Mal d'amour *(ter)* n'est pas grand'cho-
Et les filles l'aiment beaucoup. [se

La Chapelle d'Abondance *(Chantée par M. Bron)*. — Etercy. — Héry. — Cusy. — Scionzier.

Cf. J. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 285.

Var. : 9-10 Si j' t'ai fait quelque promesse,
La bell', je te la tiendrai.
Var. : 22 ... s'en vont rôdant.
28 *S'il y a des jeunes filles présentes, elles ripostent :*
Et le soir tout aussi bien.
29 Couplet propre à la version d'Etercy.
32 *Les jeunes filles présentes répondent à cette taquinerie :*
Et les garçons n'en sont fous.

Je fais l'amour, je bois du vin.

ou L'Amant repoussé.

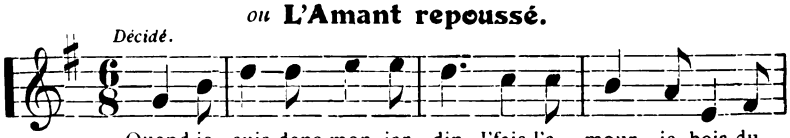

Digitized by Google

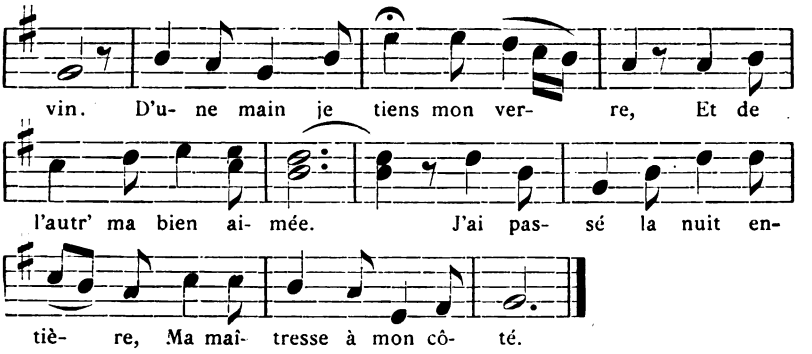

Quand je suis dans mon jardin,
J' fais l'amour, je bois du vin.
D'une main je tiens mon verre,
Et de l'autre ma bien-aimée ;
J'ai passé la nuit entière,
Ma maîtresse à mon côté.

« Oh ! la bell', si tu voulais
Ton bonheur je le ferais.
J'en ai parlé à ton père,
Et ta mère le sait bien.
Tout dépend de toi, la belle,
Ton bonheur fera le mien. »

Et la bell' m'a répondu :
« De m'aimer, n'y pense plus ;
J'en suis encore trop jeunette,
Trop jeunette à marier ;
Vous en trouverez bien d'autres
Qui seront plus fortunées. »

— Oh ! ma belle, combien de fois
A ta porte j'ai eu froid !
J' vis toujours dans l'espérance,
L'espéranc' de t'épouser.
J'ai enduré mill' souffrances,
C'est pour toi, ma bien-aimée.

Héry-sur-Alby *(Chantée par M. Folliet).* — Etercy. — Abondance.

J'ai fait l'amour à une rose.

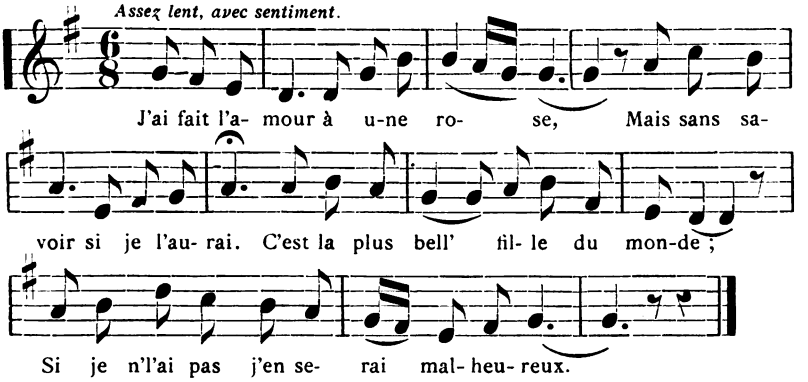

J'ai fait l'amour à une rose,
Mais sans savoir si je l'aurai.
C'est la plus bell' fille du monde ;
Si je n' l'ai pas, j'en serai malheureux.

« Rose, si tu n' veux pas me croire,
Je t'en verserai de mon sang ;
Je t'en verserai un plein verre,
Tu connaîtras l'amitié d'un amant.

— Si tu me prends pour ta maîtresse,
Oh ! tu te trompes bien vraiment.
Je connais bien à ta finesse
Que tu n'es pas mon cher fidèle amant.

— Si tu n'en es plus ma maîtresse,
Je m'en irai servir le roi ;
Au régiment, dans la Lorraine,
J'en trouverai d'aussi belles que toi.

Digitized by Google

— Si tu t'en vas dans la Lorraine,
Moi, je m'en vas dans un couvent,
Dans un couvent de religieuses;
J'y prierai Dieu pour mon fidèle amant.

J'ai tant pleuré, versé de larmes
Que les ruisseaux ont débordé;
Petits ruisseaux, grandes rivières,
Et les moulins se sont mis à virer.

Chapeiry *(Chantée par Mme Guillot)*. — Héry-sur-Alby. — Scionzier. — Abondance.

Cf. TIERSOT : *Ch. pop. Alpes*, p. 255.

Amant, tu as bien pris ma rose.

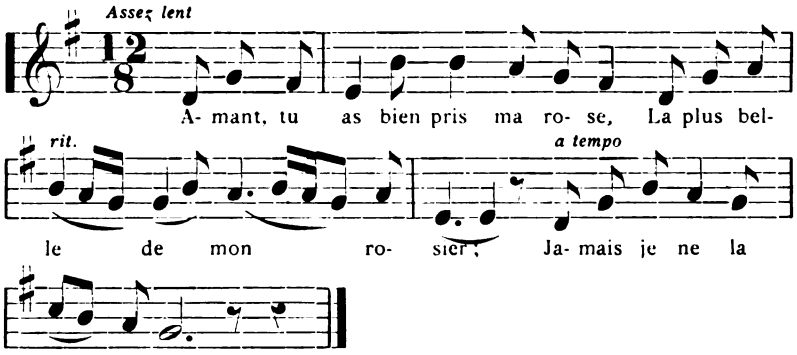

1 « Amant, tu as bien pris ma rose,
La plus belle de mon rosier;
Jamais je ne la reverrai. »

4 — Oh! non, je n'ai point pris ta rose,
Elle est encore sur ton rosier,
Aussi merveilleus' qu'elle était.

7—Amant, tu m'as fait des promesses.
— Si j' t'en ai fait, je m'en repens,
D'avoir rendu ton cœur content.

10 — Amant ingrat, tu m'abandon-
Je te ferai mettre en prison, [nes;
Dans la plus grand' tour d'Avignon.

13 — Je me moqu' bien de toi, la belle,
Je me moqu' bien de tes prisons,
De la plus haut' tour d'Avignon.

16 Il n'eut pas lâché la parole,
Quatre gendarm's l'ont arrêté;
Dans la prison, l'ont emmené.

19 — Ayez pitié de moi, la belle,
Ayez pitié de votre amant
Qui vous aimait si tendrement.

22 – Oh! je n'ai point pitié des hom-
Ni des amants, ni des garçons, [mes,
Lorsqu'ils me quittent sans raison.

La Vernaz *(Chantée par Mlle Duc)*. — Habère-Lullin. — Chapeiry.

Var. :

3 Jamais je n' la recueillerai.
6 Cent fois plus belle qu'elle était.
13 ..... de Lyon.
16 La parole ne fut pas dite,
22 Je ne prends point...
24 Lorsqu'ils ont perdu la raison.

T'en souviens-tu, Jeannette, ma mie.

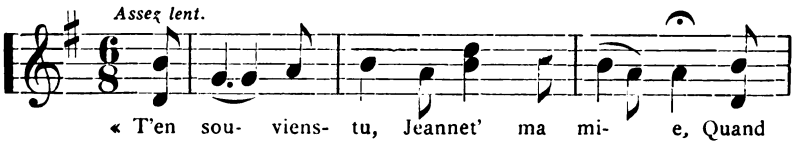

Digitized by Google

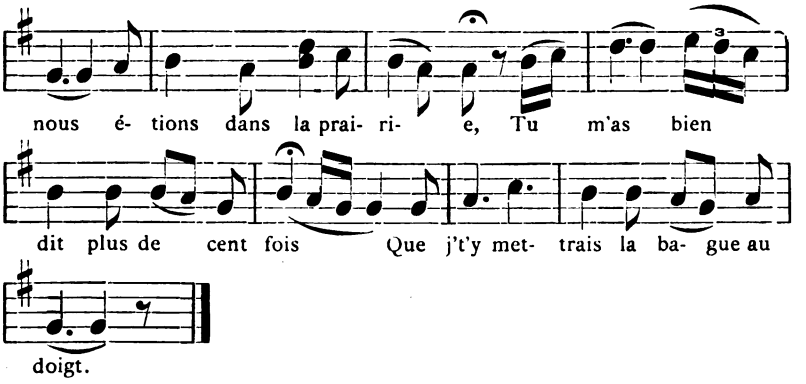

1 « T'en souviens-tu, Jeannette, ma mie,
Quand nous étions dans la prairie,
Tu m'as bien dit plus de cent fois
Que j' t'y mettrais la bague au doigt.

5 — Quand nous étions dans la prairie,
J'étais trop jeune et trop petite ;
Mais à présent que j'en suis grand',
Je t'y connais garçon méchant.

9 — N'en suis-je pas beau, n'en suis-je pas riche,
N'en suis-j' pas garçon sans malice,
N'en suis-j' pas doux et gracieux,
Ma bell', pour plaire à vos beaux yeux ?

13 — Que tu sois beau, que tu sois riche,
Que tu sois garçon sans malice,
Que tu sois doux et gracieux,
Jamais, tu n'auras mes beaux yeux.

17 — J' t'achèt'rai z'une belle robe,
Un cotillon fait z'à la mode,
Un beau caraco z'en velours,
Ma bell', pour porter tous les jours.

21 — Je me moqu' bien de ta bell' robe,
D' ton cotillon fait z'à la mode,
De ton caraco z'en velours ;
Jamais, tu n'auras mes amours.

25 — Eh bien ! j'irai de ville en ville
Faire l'amour à d'autres filles ;
Si d'autres filles sont comme toi,
Je m'en irai servir le roi.

Six versions : Cusy (*Chantée par Mme Carrichon.*) — Etercy. — Marcellaz. — Abondance. — Habère-Poche. — Anthy.

Cf. J. Tiersot : *Ch. p. Alpes,* 235.

Var. :

1 Fanchon, Fanchett' ma douce mie,
7 Mais, maintenant...
18 *On dit aussi* : taille, robe, jupe.
25 ... j'irai bas par la ville
27 La première fois que j'ai parlé
La bell' m'a donné mon congé.
(Vers. d'Etercy.)

Digitized by Google

Barcarolle rustique.

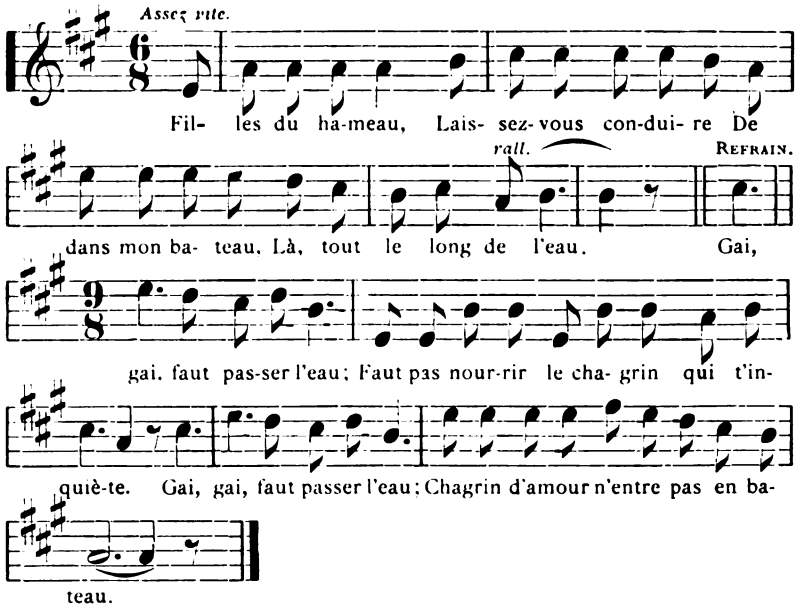

Filles du hameau,
Laissez-vous conduire,
Dedans mon bateau,
Là, tout le long de l'eau.

La belle Suzon,
Qui rêvait seulette,
Du fond du vallon
Entendit la chanson.

Refr. : Gai, gai, faut passer l'eau,
Faut pas nourrir le chagrin qui t'inquiète;
Gai, gai, faut passer l'eau,
Chagrin d'amour n'entre pas en bateau.

De la pauvre enfant
La peine secrète
Venait d'un amant
Qui était inconstant.

Refr. : Gai, gai, tout en voguant,
Le batelier consola la pauvrette;
Gai, gai, tout en voguant,
Chagrin d'amour s'enfuit au gré du vent.

Thonon-les-Bains. — Massongy *(Mme C. Servettaz)*.

J'ai perdu ma Maîtresse.

ou L'Amant désolé.

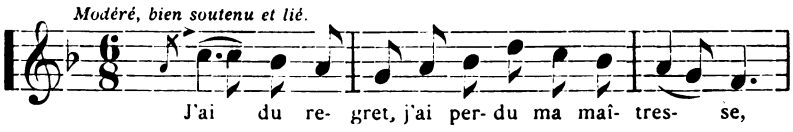

Digitized by Google

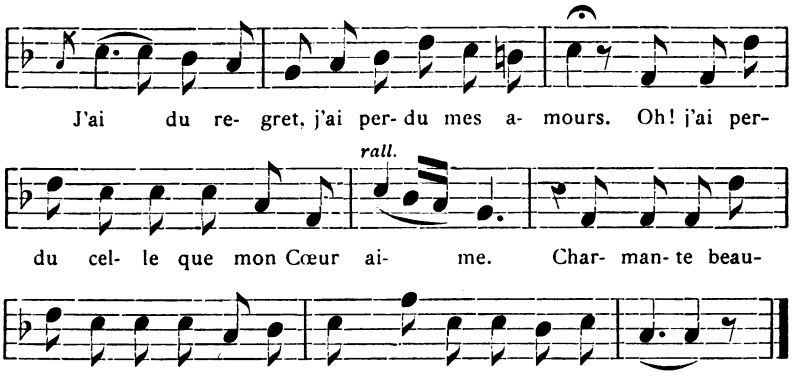

— J'ai du regret, j'ai perdu ma maîtresse,
J'ai du regret, j'ai perdu mes amours.
Oh ! j'ai perdu celle que mon cœur aime.
Charmante beauté, prête-moi du secours,
Prête-moi du secours.

— Oh ! quel secours, veux-tu donc que j' te donne ?
Je ne suis pas fille de médecin.
Je ne suis pas celle que ton cœur aime,
Va-t'en chercher un autre cœur que le mien,
Autre cœur que le mien.

— J'ai traversé les ruisseaux, les campagnes,
J'ai entendu le rossignol chanter,
Et qui disait dans son joli langage :
Les amoureux sont parfois bien heureux,
Trop souvent malheureux.

Scionzier *(Chantée par ma mère).*

Petite Rosalie.

ou La belle Citoyenne.

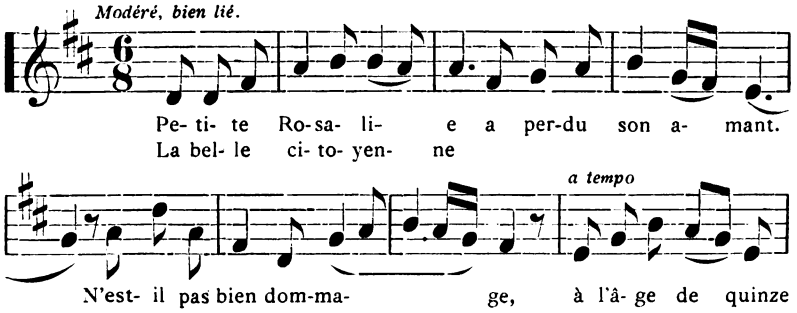

Digitized by Google

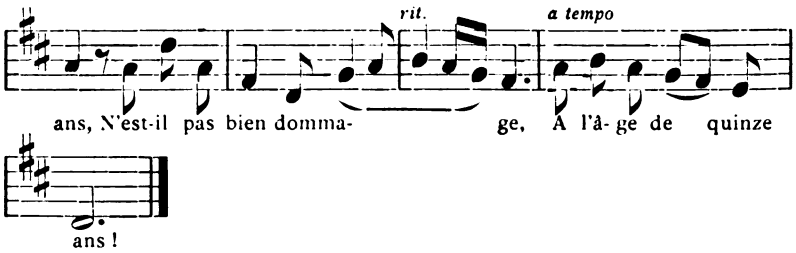

Petite Rosalie [1] a perdu son amant.
N'est-il pas bien dommage,
A l'âge de quinze ans,
A l'âge de quinze ans !

Petite Rosalie [1] a perdu son amant ;
S'en va partout l'attendre
Tout le long de ce bois,
Tout le long de ce bois.

« Rossignolet sauvage,
Rossignolet du bois,
Apprends-moi des nouvelles
De mon très cher amant. »

— Quitte tes habits, vite,
Habill' toi en guerrier ;
Nous marcherons ensemble
Quarant' six jours entiers.

— Ton amoureux, la belle,
Il est bien loin d'ici ;
Il est allé en Prusse,
Au grand palais du Roi.

Quarant' six jours de marche,
Et tout autant de nuits,
On arriva en Prusse,
Là, on s'y reconnut.

— Si j'avais su, la belle,
Que tu m'aies reconnu,
J'aurais passé en Flandre,
Jamais tu n' m'aurais vu.

Scionzier *(Chantée par ma mère et Mme Caux).* — La Vernaz.

Ce touchant geste d'attachement méritait un meilleur accueil ; dans une version de Tarentaise, donnée par M. J. Tiersot (V. *Ch. pop. A.*, 136), le dénouement est moins amer : l'amant volage, d'abord courroucé contre celle qui s'attache à ses pas, se laisse enfin toucher, et lui promet de l'épouser « Dans un pays de France » « Ou bien dans le Piémont ».

Dedans Paris, il y a des jolies filles.

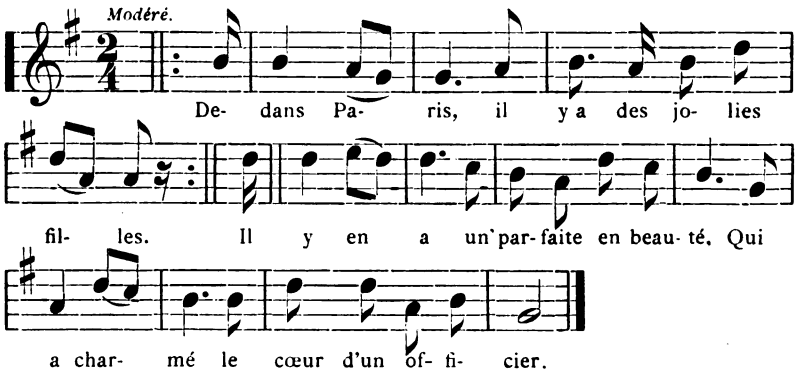

1. *Ou* La belle Citoyenne.

Digitized by Google

Variantes mélodiques des 4ᵉ et 5ᵉ mesures.

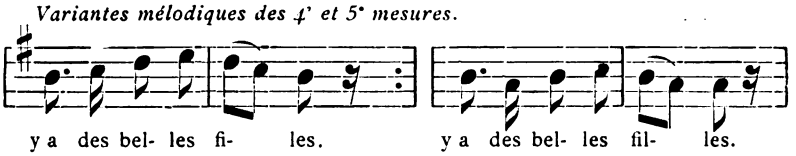

1 Dedans Paris, il y a des jolies filles,
Il y en a un' parfaite en beauté,
Elle a charmé le cœur d'un officier.

4 « Bel officier, mène-moi dans ta chambre. »
— Dedans ma chambre, oui, je t'y mènerai ;
Un anneau d'or, je te le donnerai.

7 Ils n'en fur'nt pas au milieu de la chambre,
L'on n'y voyait que des embrassements
Entre la belle et son fidèle amant.

10 Un autre amant, dernier (derrière) la porte écoute,
Croisant les bras, levant les bras aux cieux,
Disant : « Grands Dieux ! Qu' mon sort est malheureux !

13 D'avoir aimé une tant belle brune,
D'avoir livré toutes mes amitiés,
Et maintenant, c'est pour un officier ! »

16 La bell' lui fit un beau bouquet de roses,
Tout alentour, garni de beaux lauriers,
Lui dit : « Amant, pour calmer ton chagrin. »

Thonon-les-Bains : *Chantée par Mme Vict. Bonnaud.* — Vacheresse. — Châtel. — Etercy.

Var :
1 A Briançon, il y a des jolies brunes.
2 Ell' sont jolies, parfaites et à mon gré.
3 Elles ont. . . . . .
11 Les bras croisés, les larm's coulant des yeux.
12 . . . . . Que j'en suis malheureux ! »

Le 6ᵉ couplet présente des variantes qui modifient la conclusion :

Texte d'Etercy *(Mlle Bouvier) :*
Va-t'en, amant, va-t'en vite chez ton père,
Reste chez toi, ne reviens plus chez moi ;
A présent, j'ai un autre amant que toi.

Texte de Sallanches (V. J. Tiersot : *Ch. p. A.*, 412) :
Viendra t'un jour, j'en aurai ma vengeance,
Chaque officier suivra son régiment,
Et toi, la belle, tu n'auras plus d'amant.

La Critique des Filles.

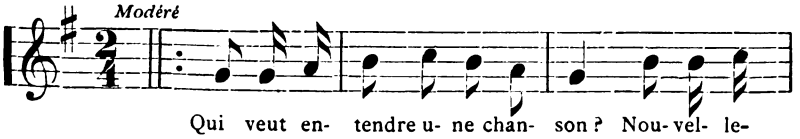

Digitized by Google

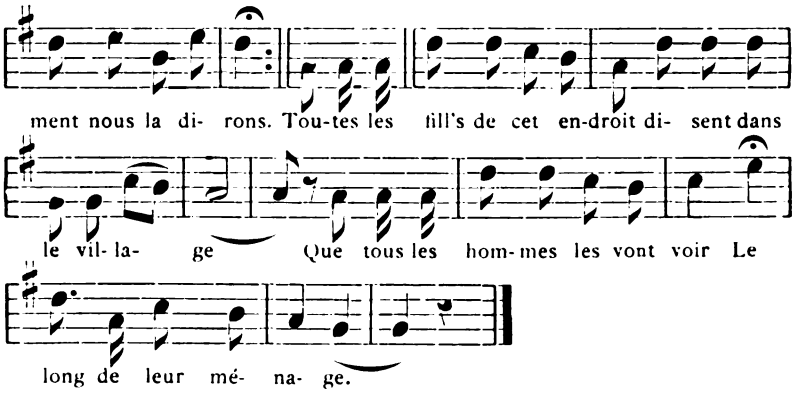

Qui veut entendre une chanson ? } *bis*
Nouvellement nous le dirons.
Toutes les filles de cet endroit,
Disent dans le village
Que tous les hommes les vont voir
Le long de leur ménage.

Et quand les amants les vont voir, } *bis*
Elles se font belles le soir.
Ell's prennent tout's leurs beaux habits
De couleurs de parade :
C'est pour attirer leurs amants
Le long de leur ménage.

— « Ma belle, si je viens chez vous, } *bis*
C'est bien pour me railler de vous.
C'est bien pour me railler de vous,
Faisant comme bien d'autres :
Pourvu que je passe mon temps,
Je ne cherche rien autre.

Belle, vous vous êtes vantée } *bis*
Que je vous avais demandée.
Que je vous avais demandée
Au nom du mariage.
Jamais j' n'en ai eu la pensée,
Ni même le courage. »

Quand une belle est sans amant, } *bis*
Elle s'en va t'au mandement.
Elle s'en va t'au mandement
Pour y chercher des Suisses ;
Ell' s'en va t'au son du violon,
Jouant de la musique.

Héry-sur-Alby : (*Chantée par M. Folliet.*)

(A suivre.) Claudius SERVETTAZ.

ERRATUM. — Page 159, Chansons de Bergères, au lieu de *Prèmier Groupe*, lire *Deuxième Groupe*.

Digitized by Google

LE GUET DE GENÈVE
AU XVe SIÈCLE

XI. — La Salade. Etymologie et histoire.

(*Suite*)

Une dernière fois cependant la distinction se rencontre, et en Italie même, au milieu du XVIe siècle; Garzoni donne la salade aux chevau-légers et l'armet aux gendarmes :

1560. « Il cavallo leggiere suole adoperare *la celata*... ma « l'huomo d'arme porta l'*elmo* [1]. »

Mais Garzoni est un auteur d'une rare exactitude et qui se piquait d'employer toujours le mot technique. Cet exemple ne peut être considéré que comme une exception.

La confusion entre l'armet et la salade persista jusqu'à la disparition de ces deux casques ; Brantôme se sert souvent du mot salade pour désigner tout casque fermé [2], et de Billon, voulant interdire le casque à visière aux arquebusiers, parle de la salade et non de l'armet, bien qu'à son époque la salade proprement dite fut depuis longtemps démodée :

1617. « A la teste ils auroyent un casque ou mourion de fer « autrement faict que les salades, auquel si l'on vouloit on « feroit une bavière pour couvrir le menton ; mais il faut que « tout le visage soit descouvert pour bien tirer [3]. »

Les guerres du Milanais avaient mis l'Espagne comme la France en contact intime avec l'Italie; de l'autre côté des Pyrénées, la même cause produisit les mêmes effets, et le mot *celada* finit par désigner l'armet comme la salade. Parlant du plat à barbe dans lequel il voit l'armet de Mambrin, don Quichotte s'écrie:

1614. « Y se tambien que es yelmo, y que es morrion y *ce* « *lada de encaxe* [4]. »

La précision des termes employés par Cervantès ne peut

1. Tomaso Garzoni : *La Piazza universale,* discorso LXXXII, p. 547. (In Venetia appresso il Barezzi, MDCLI ; la 1re édition est de 1560.)

2. Brantôme : *Discours sur les Duels,* liv. II, chap. II, et passim (édition elzévirienne, vol. VIII, p. 62).

3. De Billon : *Les Instructions militaires,* liv. I, chap. IV, p. 91 (Lyon, Barthélemi Ancelin, 1617).

4. Cervantès Saavedra : *Don Quijote,* vol. II, p. 332 (Edition de l'Académie de Madrid, 1780).

Digitized by Google

laisser aucun doute ; en espagnol les mots *celada de encaxe* désignent cette sorte particulière d'armet que les Italiens appellent *celata da incastro* [1] et que nous nommons *armet à gorge*, de la gorge qui unit cet armet au colletin. Cette expression ne peut donc s'appliquer à la salade proprement dite, toujours indépendante du colletin.

A la fin du XVIIe siècle, la salade avait disparu depuis longtemps, et les corps ayant conservé l'armet se faisaient rares ; la confusion cependant existait toujours, et Dangeau nous apprend que leur armet était toujours appelé salade :

1684. « S. M. résolut de faire sept régiments de sept batail-
« lons de vieux corps qu'on appelait bataillons de la salade [2]. »

Si la chose avait devancé le mot, on voit que le mot survivait à la chose, appliqué à un autre objet. Il allait disparaître lui aussi ; l'Académie dont nous avons constaté le mutisme au sujet de l'étymologie, constate du moins cette disparition :

1694. « SALADE : Sorte de casque et d'habillement de teste
« pour la guerre. *Il n'est d'usage qu'en parlant des siècles*
« *passés*. »

*
* *

Il nous reste à déterminer aussi exactement que possible, à l'aide de tout ce que nous venons de voir, ce qu'était la salade donnée à nos Gardes.

Tout d'abord c'était une salade proprement dite et non un armet ; nous avons vu que la confusion entre ces deux casques s'est établie bien plus tard.

Ensuite, c'était probablement une salade à visière mobile, et, pour l'établir les raisons ne nous manquent pas :

1° Ce type était le plus ordinaire ; c'était, pour ainsi dire, la salade par excellence. Nous avons vu que le mot salade tout court s'appliquait presque toujours à ce modèle ; or, les délibérations du Conseil, de même que la vente des armes du Guet par le Milanais Capelli, parlent toujours de salade sans aucune adjonction.

2° Le chevalier Aymar de Puissieu dit Cadorat, ce conseiller de Louis XI que le P. Daniel désigne sous le nom de Bailli de Mantes, dans le Projet d'armement qu'il élabore sur l'ordre du roi, donne ce modèle de salade aux Guisarmiers. Nous ver-

1. Sur cette expression *celata da incastro*, cf. ANGELUCCI : *Catalogo dell'Armeria reale*. p. 172, note 2.
2. DANGEAU : *Journal*, 29 août 1684.

Digitized by Google

rons, dans le chapitre qui suit, le vouge dont nos Gardes étaient armés souvent assimilé à la guisarme, et les vougiers être l'équivalent des guisarmiers.

Il est donc à peu près sûr que cette salade était à visière mobile, visière plutôt petite comme il en allait pour celles qui ne devaient pas venir s'appuyer sur une bavière. Nos Gardes, on le sait, n'avaient pas ce complément de la salade réservé aux cavaliers.

Enfin, dernière question, cette salade avait-elle un plumail? Nous penchons pour l'affirmative, malgré les habitudes d'économie de la ville ; nous avons vu à la fin du chapitre X les simples Gardes du Téméraire munis de plumails. La richesse du Duc, il est vrai, n'était pas à mettre en parallèle avec les ressources de Genève ; mais le goût personnel des Gardes devait jouer un certain rôle dans cet accessoire, et, ce goût, nous pourrons nous en faire un idée par le passage qui suit :

1579. « Au reste, comme Polybe escrit que la parade du sol-
« dat romain estoit de porter un panache de trois plumes rou
« ges ou noires de la longueur d'un pied et demy, pour ce que
« cela joint au reste de l'équippage de guerre fait paroistre le
« soldat deux fois plus grand qu'il n'est, le rend beau à voir,
« terrible à l'ennemy : aussi les soldats Suisses qui désirent
« paroistre entre tous autres, portent en teste un plumart en
« partie blanc et en partie de la couleur de l'enseigne de leur
« canton [1].»

On objectera que Genève n'était pas alors en Suisse, mais le voisinage et le contact devaient avoir amené sur bien des points similitude de mœurs entre les futurs confédérés. On dira encore que Simler écrivait un siècle après l'armement de nos Gardes ; c'est vrai, mais l'habitude qu'il constate comme bien établie ne devait pas avoir pris naissance en un jour. Si nos Gardes ne portaient pas de plumails en temps ordinaire, sûrement ils devaient en avoir un pour les jours *de montre*, eussent-ils dû se le payer eux-mêmes.

A part ce léger sacrifice à la vanité, leur salade était évidemment dépourvue de tout ornement et n'avait rien des richesses que nous avons passées en revue au chapitre X. Très probablement elle était simplement d'acier fourbi au clair, et nous espérons que, d'après les documents que nous avons cités, on pourra s'en faire une assez juste idée.

1. Josias Simler, de Zurich : *La République des Suisses... nouvellement mise en françois*, p. 295 (Paris, Jacques du Puys, 1579).

Digitized by Google

Supplément au chapitre V. — Avant de quitter l'armement défensif de nos Gardes, nous devons ajouter quelques mots au chapitre V. Un oubli nous a fait dire que nous ne connaissions aucune brigandine avec un arrêt ; nous en avons vu au moins une, celle de Jacob von Embs († à Ravenne en 1512) conservée au Musée impérial de Vienne. Sa contexture confirme bien d'ailleurs ce que nous avons dit : l'arrêt est fixé sur une large plaque d'acier qui garnit tout le haut de la poitrine.

—

Supplément au Chapitre VI. — Enfin, notre chapitre VI était depuis longtemps imprimé, lorsque des recherches entreprises pour un autre sujet nous ont fait découvrir la confirmation éclatante de notre théorie sur l'identification des plates avec la brigandine.

Nous allons voir, à l'époque où le mot brigandine commençait à être en usage, les *écailles d'une brigandine* encore appelées *plates :*

1435. « A Girard de Haynau, armurier de Monseigneur,... « pour un lot de vin aigre à mettre temprer les plates des « dictes brigandines pour les nettoyer III sols ; pour vernir « et vernissier les dictes brigandines, III sols [1]. »

Nous nous garderons de rien ajouter à ce document qui se passe de tout commentaire.

XII. — Le Vouge ; Technique et formes diverses.

Pour toute arme offensive, nous l'avons vu, nos Gardes n'avaient qu'un *vouge*. Nous serions en peine de commencer ce chapitre par une définition contemporaine de l'objet, comme nous l'avons fait pour la salade ; le vouge a cessé d'être en usage longtemps avant l'apparition des dictionnaires auxquels nous avons fait appel pour définir ce casque, et pour tout ce qui était déjà archéologie au moment de leur rédaction, il faut, on le sait, faire les plus extrêmes réserves.

Quant aux anciens chroniqueurs, tous parlent du vouge, mais aucun ne prend la peine de le définir ni même de le dé-

1. 7e *Compte de Jean Abonnel, dit le Gros, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 162 (Archives du Nord, B. 1954).

Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour remercier notre ami et collègue de la Société Florimontane, M. Max Bruchet, Directeur des Archives du Nord. Avec une infatigable complaisance, il a bien voulu guider nos recherches dans le riche dépôt qui lui est confié. Qu'il reçoive ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Digitized by Google

crire ; l'objet, semble-t-il, était assez connu pour que son nom suffît à le désigner. Il n'est pas aisé cependant de dire exactement à quelle arme répondait ce mot suivant le chroniqueur chez lequel on le rencontre.

Les archéologues-ès-armes ont établi aujourd'hui des désignations et des démarcations par trop conventionnelles et qui reposent rarement sur les textes. Si encore ces désignations étaient admises après avoir été étudiées par une commission internationale composée de spécialistes, suivant les idées que nous exposait au Congrès de Nüremberg [1] notre savant confrère le Dr Camillo List, Custos du Musée impérial d'armes de Vienne ; mais il s'en faut qu'il en soit ainsi, et dans des pays voisins, dans des pays de même langue, le même mot s'applique souvent à des choses différentes.

Le vouge en est un exemple frappant. En Suisse, ce mot désigne aujourd'hui une arme d'hast à lame large, finissant en pointe aiguë fournie en général par le dos de la lame, et tranchante d'un seul côté ; le dos s'applique contre la hampe de l'arme et porte deux frettes ou bagues dans lesquelles s'engage cette hampe. Ce type présente dans sa forge une particularité curieuse : il est ordinairement fait d'une plaque d'acier repliée sur elle-même, de façon à ce que les frettes soient prises dans le pli ; les deux bords de la plaque appliqués l'un contre l'autre fournissent le tranchant dans leur réunion qui doit par conséquent être parfaitement homogène, et demande une exécution d'une perfection fort difficile à obtenir. Parfois l'arme est complétée par une pointe opposée au tranchant, pointe qui tantôt fait corps avec le dos de la lame, tantôt est fixée à la hampe par une frette indépendante placée entre les deux frettes de la lame.

Ce vouge emmanché de façon exceptionnelle a par là quelque parenté avec les haches de Lochaber écossaises et les bardiches russes. Bien qu'il soit plus particulier à la Suisse, il se trouve aussi en Allemagne, concurremment avec le troisième type que nous verrons ci-après ; on en voit quelques exemples dans l'œuvre de Dürer, notamment dans le Crucifiement qui fait partie de la Petite Passion en gravures sur bois. Le garde debout derrière le bourreau qui perce le bras droit de la Croix est muni d'un vouge de ce modèle.

Cette arme paraît même avoir été usitée en France à une époque ancienne ; un Calvaire du XIVe siècle formant l'un des

1. *Verein für historische Waffenkunde*, congrès de 1906.

Digitized by Google

côtés d'un des deux diptyques de la Collection Carrand [1] et attribué à l'Ecole de Paris, montre aux mains des soldats, sous le bras gauche du Christ, deux vouges de ce type, un peu différents l'un de l'autre dans leur pointe.

En France cependant, et notamment dans le catalogue du Musée d'artillerie, le mot vouge s'applique aujourd'hui à une arme d'hast dont la lame est une sorte de coutelas ; au lieu d'être parallèle à la hampe comme dans le type précédent, cette lame rentre dans la règle de la généralité des armes d'hast, et prolonge cette hampe à laquelle elle est fixée par une douille munie ou non de branches.

On rencontre souvent ce deuxième type dans les Primitifs français, notamment dans plusieurs des miniatures de Fouquet [2], l'Adoration des Mages, Jésus devant Pilate, le Portement de Croix, etc. Mais il n'était pas absolument exclusif à la France ; on le trouve aussi, muni parfois d'une ou deux pointes dans le dos de sa lame, chez les Primitifs des écoles de Flandres et de Cologne, par exemple dans la Passion de Hans Memling [3], et dans le Christ à Gethsemani et le Christ devant Pilate du Maître anonyme de la Passion de Lyversberg [4].

Enfin, il était connu en Italie dès le XIVe siècle, car on le voit aux mains d'un des soldats qui jouent aux dés les vêtements du Christ, dans une fresque de Jacopo Avanzo du dernier quart du XIVe siècle [5], et quelques hommes de pied d'une des batailles de Paolo Uccello en sont munis [6].

Un modèle intermédiaire entre ces deux types paraît avoir été usité surtout en Allemagne où il se rencontre souvent aujourd'hui dans les Musées et les collections. Le fer se rapproche de celui du vouge suisse par sa forme, mais il est ordinairement monté comme le type français avec une douille et des branches.

Ce modèle est fréquent dans les tableaux et gravures des maîtres allemands de la fin du XVe siècle ; citons notamment les scènes de la Passion, peintes au lavis par Hans Holbein [7], et la grande et la petite Passion d'Albrecht Dürer. Il se rencontre aussi dans les tableaux italiens de la même époque, aux mains des lansquenets qui y figurent parfois. Dans une fres-

1. Florence, Bargello (Museo Nazionale).
2. Chantilly, Musée.
3. Turin, Pinacothèque.
4. Cologne, Wallraf-Richartz Museum.
5. Padoue, Basilique S'-Antoine.
6. Florence, Galerie des Offices.
7. Bâle, Musée.

Digitized by Google

que du Pinturricchio, Frédéric III décernant à Æneas Sylvius la couronne des poëtes [1], un garde campé au milieu de la scène, au second plan, est muni de cette arme.

Ce vouge-là semble avoir été le type primitif de la hallebarde, il est difficile de faire le départ pour classer certaines de ces armes dans les vouges ou dans les hallebardes de l'origine.

Ce troisième type se rencontre aussi, avec diverses modifications dans plusieurs des cantons Suisses, où il est également donné comme vouge.

Qui a tort, qui a raison ? Il nous semble que le mot vouge n'a pas été autrefois circonscrit dans les limites étroites qu'on lui assigne aujourd'hui de part et d'autre, et qu'il était plutôt un terme générique.

Les armes d'hast des gens de pied [2] se divisaient alors en deux classes. L'une ne comprenait que la pique ; généralement très longue, et munie d'un fer aigu et sans saillie, cette arme ne pouvait frapper que d'estoc. Excellente pour une cohorte compacte qui se hérissait d'une infranchissable barrière de pointes, la pique perdait beaucoup de sa valeur dans le combat individuel ; sa longueur seule suffisait d'ailleurs à la mettre dans ce cas en état d'infériorité.

L'autre classe comprenait toutes les armes d'hast avec lesquelles on pouvait frapper d'estoc et de taille, et auxquelles les archéologues donnent aujourd'hui les noms les plus divers : fauchards, couteaux de brèche, guisarmes, vouges, hallebardes, etc.

Inférieures à la pique pour l'armement d'une troupe serrée, parce que leur hampe était nécessairement moins longue pour permettre les coups de taille, ces armes reprenaient, pour le même motif et à cause de leur double usage, une grande supériorité dans les luttes individuelles et les combats d'approche. Aussi furent-elles toujours préférées pour armer des corps analogues à nos Gardes.

A cette classe se rattachaient les armes d'hast dérivées des armes de choc, comme la hache à deux mains, le morgenstern et le marteau de Lucerne, parce qu'elles pouvaient aussi piquer et frapper.

Exception faite de ces dernières, nous verrons plus loin que le mot vouge paraît s'être appliqué à toutes les autres armes

1. Sienne, Cathédrale, Bibliothèque Piccolomini

2. Nous ne comprenons pas dans ces armes les javelines, dards, et autres armes *de jet*.

Digitized by Google

de cette classe, et qu'il semble avoir désigné toutes les armes d'hast avec lesquelles on pouvait à la fois tailler et piquer. Si nous ne nous trompons pas, cela expliquerait la diversité des armes rangées aujourd'hui sous ce nom ; il faut donc se garder d'être trop exclusif dans les classements si l'on veut qu'ils soient toujours d'accord avec les documents.

Reprenant la méthode de la table rase que nous avons appliquée déjà aux armes défensives de nos Gardes, nous allons donc chercher dans les anciens textes ce qu'était le vouge en rapprochant, chaque fois que ce sera possible, les textes de l'iconographie. Nous espérons arriver de la sorte à nous faire une idée exacte, non de ce que les archéologues appellent aujourd'hui vouge, — il suffirait pour cela d'ouvrir un catalogue de Musée, — mais de ce que l'on entendait par ce mot alors que l'arme qu'il désignait était en usage.

Et d'abord, le vouge était une arme d'hast ; Rabelais le place toujours avec les armes de cette espèce dans les fréquentes énumérations auxquelles il se complait :

« Esguisoyent *vouges*, picques, rancons, hallebardes, etc. [1].»

« ... comme piques, lances, javelines, hallebardes, *vouges*,
« pertuisanes, rancons.... [2]. »

Cette arme était tranchante et permettait de frapper de taille comme avec une hache. Dans Garin le Loherain lorsque son écuyer le croit mort et veut lui couper le bras pour en faire une relique, il se sert pour cela du tranchant de son vouge :

XIIe siècle. « Li maires tient son seigneur por martir,
« Et hauce *un vouge* que entre ses mains tint,
« Le braz senestre li a copé par mi ;
« En blanc argent le metra ce a dit [3]. »

D'autre part sa pointe pouvait fournir de terribles coups d'estoc :

1465. « Il ne se retourna qu'un homme à pied qui luy
« donna d'*un vouge* parmi l'estomach [4]. »

1474. « Sy y vinrent à leur doloreuse heure, car tout aussi
« tost furent perciés de vouges de part en part [5]. »

1. Rabelais : *Pantagruel*, prologue du livre III, p. 194 (Edit. du bibl. Jacob).
2. Id. : *Ibid.*, liv. V, chap. IX. p. 473.
3. La mort de Garin le Loherain, vers 4762 et suivants.
4. Commines : *Mémoires*, liv. I, chap. IV, p. 12 (Edition Buchon).
5. G. Chastellain : *Chronique*, liv. IV, chap. LXXXV ; tome III, p. 436 de l'édition Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, Heussner, 1864).

Ce passage ne se trouve pas dans l'édition Buchon. En note, on a cru devoir donner du mot vouge l'explication suivante : « espèce de glaive ; selon d'autres, arme en forme de faucille. » Voit-on une « arme en forme de faucille » perçant des hommes « de part en part » ?

Digitized by Google

Comme toute arme que l'on pouvait utiliser à la fois d'estoc et de taille, le vouge devait avoir une hampe plutôt courte ; nous allons voir cette probabilité confirmée par un texte qui précise en même temps la double fin du vouge :

1465 env. « Ceulx qui porteroient *voulges* les devroient « avoir *moiennement longs* et qu'ils eussent un peu de ventre, « et aussi qu'ils fussent *tranchans* et *bon estoc* [1]. »

Cette double qualité nous explique comment il suffisait à l'armement offensif de nos Gardes. Il était d'ailleurs naturel qu'ils en fussent munis ; le vouge était, au xve siècle, l'arme d'hast des archers qui jouaient, notamment en France, le rôle de gardes, et dont le nom resta affecté aux gardes bien après la disparition de l'arc. Nous allons le voir dans des documents aussi voisins que possible de la date des délibérations genevoises que nous avons étudiées :

1467. « Au premier (hourd) estoyent chevaliers, au second « estoyent escuyers, et au troisième *les archers de la couronne*, « chacun *un voulge* en la main [2]. »

1468. « A Jaquemin le Prévost, ouvrier de vouges demeu- « rant à Lille, la somme de seize livres dix solz qui lui fu deue « à cause de unze *vouges* que mondit S^r a nagaires fait prendre « et acheter de luy et iceulx donnés à unze *de ses archiers* de « corps [3]. »

1468. « En après les *archiers de corps* de monseigneur le « bastart en nombre de XII et leur capitaine... *chascun por-* « *tant* vouge [4]. »

Les vouges des archives de Bourgogne dont O. de la Marche nous parle ici avaient peut-être été faits par ce Jacquemin le Prévost dont nous avons la fourniture à la même date; le modèle nous en a été conservé par les dessins du graveur attitré de Charles le Téméraire, ce maître anonyme connu d'après sa signature sous le nom du maître W. A., et que nous avons déjà cité souvent [5]. Ils différaient du type des vouges suisses et allemands que nous avons décrits et se rapprochaient plutôt du type français. C'était une sorte de lame de

1. Le Bailli de Mantes : *Projet d'armement soumis à Louis XI*, ap. Du Cange : v° Gisauma.
2. Olivier de la Marche : *Mémoires*, liv. I, chap. xxxvii, § 2 (Ed. Buchon, p. 523, col. 1).
3. *Premier compte de Guilbert de Ruple, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourg.*, f° 206, v° (Archives du Nord, B. 2068).
4. Olivier de la Marche : *Historia Nuptiarum Caroli Ducis Burgundiæ*, p. 11 (Edité par Dufour et Rabut, Dijon, Jobard, 1877).
5. Max Lehrs : *Der Meister W. A.*, planche 10, dessins 28 et 29.

Digitized by Google

cimeterre emmanchée dans la prolongation de la hampe.

Nous l'avons dit, nombreuses étaient les armes d'hast aptes, comme le vouge, à frapper d'estoc et de taille. Les « ouvriers de vouges » qui forgeaient ces armes devaient sans doute employer des désignations techniques que répétaient le plus souvent les trésoriers rédacteurs des comptes ; mais il s'en faut qu'il faille accorder la même créance aux chroniqueurs qui semblent avoir souvent employé le mot vouge comme terme générique. On ne se piquait guère d'ailleurs d'uniformité dans l'armement. Jusqu'au XIIe siècle, cette uniformité semble avoir été recherchée, et la tapisserie de Bayeux nous montre les soldats de Guillaume embarquant des armes toutes de même modèle. Mais, au moment des Croisades, chacun dut s'équiper suivant son goût et ses moyens, et cette diversité dans l'armement des gens de pied, qui offrait parfois l'avantage d'une meilleure utilisation des aptitudes particulières de chaque combattant, devint pour ainsi dire la règle.

Guillaume Guiart le constate déjà la fin du XIIIe siècle :

1300 env. « Cil de pié, qui *divers bastons*
« *Tiennent* dont ils sont en saisine [1]. »

Froissart nous montre cette coutume bien établie au XIVe siècle :

1380 env. « Si estoient bien 700 lances et 2000 d'autres « gens, que nous appelons maintenant gros vallets, *à vouges*, « *dagues, et bastons d'armes* [2]. »

Enfin on la relève souvent chez les chroniqueurs du XVe contemporains de l'époque que nous étudions :

1460. « Et entour de son cheval (du Duc Philippe-le-bon) « trente ou quarante de ses archiers de corps à pied, chacun « portant *ung gouge, ou hache, ou avoit baston de guerre* [3]. »

1461 « et à l'environ de ly (Louis XI) tout à l'enthour, « alloient de pied ceux de la petitte garde, embastonnés de « *leurs bouges et aultres bastons deffensables* [4]. »

Mieux encore que dans les textes on trouve dans les documents figurés la confirmation de cette diversité dans l'armement, et elle est si fréquente dans les Primitifs de toutes les

1. G. Guiart : *La Branche des royaux lignages*, vers 7165 (Edition Buchon, Paris, 1828. Ce vers est numéroté 6865, mais il y a une erreur de numérotation de 300 vers à la p. 295).

2. Froissart : *Chroniques*, vol. II, ch. IX ; ap. Ménage : *Dict. étymol.*, v° vouge (Paris, 1694).

3. J. du Clercq : *Mémoires*, l. IV (Edition de Reiffenberg, tome III, p. 172).

4. G. Chastellain : *Chronique des Ducs de Bourgogne*, Ire partie, chap. XVIII (Edition Buchon, p. 151, col. 1).

Digitized by Google

Ecoles qu'il ne semble pas téméraire d'en conclure qu'elle a été adoptée dans toute l'Europe.

Parmi les peintures les plus caractéristiques à ce sujet, on peut citer notamment :

Pour l'Ecole Française, de nombreuses miniatures de Jean Fouquet, et, en particulier le martyre de St André [1] ; puis surtout, de l'Ecole du même Jean Fouquet, et peut-être de la main de l'un de ses fils, le Calvaire peint sur bois à l'œuf et à l'huile qui forme le centre du célèbre triptyque provenant de l'ancienne Chartreuse du Liget [2]. Dans cette œuvre datée de 1485 et par conséquent exactement contemporaine de nos Gardes, le peintre a mis aux mains des soldats plus de vingt sortes différentes d'armes d'hast.

Pour l'Ecole Italienne, quelques-unes des fresques de Giotto et surtout le Baiser de Judas [3] que nous avons déjà cité ; le départ d'Avignon et le retour à Rome du Pape Grégoire XI [4], par Benvenuto di Giovanni (1436-1518) ; enfin les fresques du Pinturricchio (1454-1513) et en particulier les fiançailles de Frédéric III et d'Eléonore de Portugal [5].

Pour l'Ecole Flamande, une tapisserie de la fin du XIVe siècle, représentant les exploits de Jourdan de Blaye [6] ; La Passion du Maître de l'Abbaye d'Afflighem, et surtout le Portement de la Croix [7] ; enfin, à Genève même, la Passion, par un maître flamand inconnu de la fin du XVe siècle [8].

Pour l'Ecole Allemande, la Passion du Maître de Lyversberg, surtout le Christ devant Pilate [9] ; de nombreuses gravures de Dürer et en particulier l'arrestation de Jésus, de la série de la Grande Passion gravée sur bois. Comme l'auteur du Calvaire de la Chartreuse du Liget, le Maître semble ici avoir pris à tâche de varier à l'infini les armes qu'il met aux mains des soldats entourant le Christ. Enfin, les scènes de Passion dessinées au lavis par Holbein [10], chefs-d'œuvre créés pour servir de modèles de vitraux, et qui montrent une variété d'armes d'hast non moins grande.

1. Chantilly, Musée.
2. Loches, Eglise St-Antoine. Ce tableau a figuré à l'Exposition des Primitifs français en 1904.
3. Padoue, Chapelle des Scrovegni.
4. Sienne, Hôpital de la Scala.
5. Sienne, Bibliothèque de la Cathédrale.
6. Padoue, Musée civique.
7. Bruxelles, Musée.
8. Genève, Pinacothèque.
9. Cologne, Musée Walraf-Richartz.
10. Bâle, Musée.

Digitized by Google

Ajoutons encore, pour la Savoie, les fresques de Bessans et de Lanslevillard précédemment décrites.

Au XVIe siècle, l'uniformité devait redevenir la règle, et, passé le premier quart, elle semble avoir été établie partout. Les gravures de Nicolas Hogenberg reproduisant l'entrée triomphale de Charles-Quint à Bologne montrent le Pape et l'Empereur entourés de gardes armés de fauchards que les chroniqueurs du XVe auraient sûrement appelés vouges, et qui sont tous absolument du même modèle ; de nombreux documents iconographiques confirment ce retour à l'uniformité dans l'armement d'un même corps.

Mais, à l'époque à laquelle nous étudions le Guet de Genève, la diversité de l'armement était la règle, et il est naturel que les chroniqueurs, sans se mettre martel en tête pour chercher les désignations techniques, aient parfois englobé sous le nom de vouges des armes fort différentes, mais répondant au même but.

Même chez nos Gardes, où cependant l'uniformité semble avoir été plus recherchée, nous avons vu au chapitre III Jean Voland recevoir « unum goardum » alors que ses camarades Robert Ducrest, Aymond Jaquinod et Etienne de Thiria reçoivent « unum vogium [1]. » Ce *goardum* répondait évidemment à l'instrument que dans nos campagnes on appelle aujourd'hui goyard ; c'était une forte serpe emmanchée d'une hampe, ou, si l'on veut, c'était la guisarme de l'origine. Howel qui le cite l'assimile formellement au *roncone* italien (dérivé de *ronca*, serpe) et à notre guisarme qui en est l'équivalent.

1659. « Arma contadesca, rancon, goiart, vizarma [2]. »

En donnant indistinctement à leurs Gardes guisarmes ou vouges, les syndics de Genève étaient dans la tradition de l'époque ; si différentes d'aspect que fussent ces deux armes, elles rendaient les mêmes services, et les porteurs de vouges s'appellent indistinctement *vougiers* ou *guisarmiers :*

1465 env. « Ceulx qui porteroient *Voulges* les devroient « avoir moiennement longs et qu'ils eussent un peu de ventre, « et aussi qu'ils fussent tranchans et bon estoc, et que *les dits* « *Guisarmiers* aient salades à visières, gantelets, et grans « dagues sans espées [3]. »

1. V. ci-devant, chap. III, p. 13.
2. Howell : *Partic. vocab.*, sect. 44 ; ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 805.
3. Le Bailli de Mantes : *Projet d'armement soumis à Louis XI*, ap. Du Cange : *Glossaire*, v° Gisauma ; ap. Le P. Daniel : *Histoire de la Milice Française*, tome I, page 176, et ap. De Belleval : *Costume militaire des Français en 1446*, p. 42.

Digitized by Google

Jean Marot, dans son Voyage de Gênes, mêle également les deux armes et les donne à la même bande :

1507. « Une aultre bende a voulges et guysarmes
« Venoient soubz terre, en myne et trahison [1]. »

Au reste, le départ était parfois difficile à faire ; les armuriers du xve siècle avaient d'étranges fantaisies et mariaient souvent les types les plus divers. Nous avons dans un précédent chapitre une salade en façon de bicoquet ; nous allons voir des *vouges en façon de guisarmes :*

1450. « A Jehan de Chaussay, armurier demeurant à Rouan, « la somme de soixante douze livres de XL gros... qui deue « lui estoit pour cinquante vouges à façon de guisarmes de « guerre que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui « au mois de septembre l'an mil CCCC cinquante pour les « bailler et distribuer à ses archiers de corps [2]. »

A l'inverse, nous allons voir une serpe, — soit la forme primitive de la guisarme [3], — qualifiée de *vougeresse*, ce qui semble signifier : faite en façon de vouge :

1471. « Item, une grande serpe vougeresse [4]. »

Voici enfin un bédoil, autre arme d'hast, fait lui aussi en façon de vouge :

1451. « Ung baston ferré appelé bédoil tirant sur la façon « d'un vouge [5]. »

L'arme des officiers d'archers ou de voulgiers contribuait encore à augmenter cette inextricable confusion. Eux aussi en effet portaient un vouge, comme nous l'avons vu ci-devant dans le document de 1468 tiré des noces du Téméraire par Olivier de la Marche ; mais ce vouge était différent de celui des simples archers comme son prix suffirait déjà à l'indiquer. Alors que celui de ces derniers coûtait 30 sols, le vouge de leur capitaine coûtait le double :

1468. « A Jaquemin Prévost demeurant à Lille, la somme « de dix livres dix sols, pour, du commandement de mondit « Seigneur, avoir délivré cinq vouges à cinq archiers de corps, « VII livres X solz ; et à Messire Anthoine de Rosimbos che-

1. J. Marot : *Voiage de Gênes*, f° 12, r° éd. de 1532 ; ap. Godefroy.
2. 5e *Compte de Guillaume de Poupet, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourg.*, f° 370, v° (Archives du Nord, B. 2004).
3. Nous avons vu précédemment la *vizarma* ou guisarme assimilée par Howell au *roncone* italien qui n'est autre qu'un augmentatif de la *ronca* ou serpe.
4. Lecoy de la Marche : *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René ;* Inventaire du château d'Angers, p. 259.
5. *Arch. J.-J.*, reg. 183 pièce 198 ; ap. V. Gay : *Glossaire*, p. 142, col. 2.

Digitized by Google

« valier, aussi capitaine des archiers, ung vouge de LX sols [1]. »

Et il n'était pas seulement de double prix. il était encore d'une forme particulière :

1467. « A Jaquemin Prévost, hacheteur, demourant à « Lille... pour vingt-quatre vouges dont les deux sont *de* « *double fachon et de double pris* qui font à l'argent XXXV « vouges qu'il a délivrez pour les archiers de corps de mondit « Seigneur, *dont les deux doubles ont esté délivrez aux* « *capitaines des archiers*, au pris de trente solz pièce, . . . « . . . . . LII livres, X sols [2]. »

Nous aurions peine à comprendre ce que pouvait bien être ce vouge double, ou « de double fachon », si nous n'avions vu dans la collection de M. Pauilhac à Paris une arme à laquelle semblent s'appliquer quelques-uns des textes précédents. C'est un vouge « en façon de guisarme » qui présente des deux côtés le profil du devant d'une guisarme, et qui se trouve exactement, par le fait, être « de double façon ».

Le Duc de Bourgogne lui-même ne dédaignait pas de placer dans les armes à son usage personnel un vouge qui devait sans doute être fort luxueux, assez du moins pour mériter un fourreau spécial :

1467. « A Guillaume Rondel, cordewanier et varlet de « chambre de mondit Sr... pour deux couvertures doublées « de drap, l'une pour une hache de guerre, et l'autre pour un « vouge. . . . . XX sols [3]. »

Le vouge dont il s'agit ici appartenait à Charles le Téméraire ; il devait être semblable au vouge en façon de guisarme qui porte les armes et les initiales de ce prince et fait partie de la collection de M. Charles Boissonnas à Genève. Nous en reparlerons dans le dernier chapitre de ce travail.

On le voit, si l'on veut s'en tenir aux anciens textes, il faut se garder de cantonner le vouge dans des limites trop étroites. Il est probable que les chroniqueurs des XIVe et XVe siècles ont quelquefois désigné par ce mot toute arme d'hast pouvant servir d'estoc et de taille.

* * *

1. *Premier Compte de Guilbert de Ruple, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 334 (Arch. du Nord, B. 2068).

2. 2e *Compte de Barthélémi Trotin, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 268 v° (Archives du Nord, B. 2064).

3. 2e *Compte de Barthélémi Trotin, Rec. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne*, f° 432, v° (Archives du Nord, B. 2064).

Digitized by Google

Nous n'aurons pas, en ce qui concerne la décoration du vouge, à nous étendre aussi longuement que pour la salade. Devant être aiguisée à la meule, sa lame, comme celle de la plupart des armes d'hast antérieures au XVIe siècle, était le plus souvent unie ; c'est ainsi que nous voyons les vouges conservés aujourd'hui dans les Musées et collections, comme aussi ceux qui figurent dans les tableaux des Primitifs.

Quelques exceptions cependant sont à signaler, et nous montrent des lames gravées parfois avec art. De ce nombre est le vouge de M. Boissonnas, dont nous venons de parler. Il montre au milieu d'élégantes gravures un K couronné, initiale de Karolus (Charles le Téméraire). Mais c'était au XVe siècle une rareté absolument exceptionnelle et qui ne pouvait se rencontrer que dans une cour aussi fastueuse que celle des Ducs de Bourgogne.

XIII. — Le Vouge ; Etymologie et Histoire.

Si diverses que soient les armes désignées par le mot vouge, les orthographes sous lesquelles on le rencontre le sont plus encore peut-être.

Le général Bardin [1] relève les formes *vouge, vœuge, voge, voouge, voulge, voulgi, voulgue.*

La Grande Encyclopédie [2] en donne quatre : *vouge, vœuge, volge et veulge*, ces deux dernières non mentionnées par Bardin.

A ces neuf variantes, nous pouvons en ajouter neuf autres : *Bouge* [3], *gouge* [4], *vieuge* [5], *voige* [6], *vooge* [7], *vougesse* [8], *vougle* [9], *voulje* [10], *vulge* [11].

1. Général Bardin : *Dictionnaire de l'armée de terre*, v° vouge. (Paris, Perrotin, 1841-1851.)
2. Paris, 1902, v° vouge.
3. G. Chastellain : *Chronique des Ducs de Bourgogne*, 1re partie, ch. XVIII, p. 151, col. 1 (Edition Buchon).
4. J. du Clercq : *Mémoires*, livre IV, tome 3, p. 172 (Edition du Bon de Reiffenberg).
5. P. Vayra : *Inventari dei Caltelli di Ciamberi, di Torino, e di Ponte d'Ain*, 1497-1498, p. 181, n° 1341 (Torino, Bocca, 1883).
6. Inventaire de 1411 à Chambéry, ap. *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Chambéry*, tome XXXII, p. LXVIII.
7. Guillaume de Saint-Pair : *Mont Saint-Michel*, ap. Godefroy, v° vouge.
8. Lettre de rémission, ap. Du Cange, v° vougetus.
9. Jean de Roye : *Livre des faits advenus au temps du Roy Louis XI*, année 1467, p. 274, col. 1 (Edition Buchon).
10. Anciens textes anglais, d'après Demmin : *Guide des amateurs d'armes*, p. 453.
11. Ordonn. de Philippe II en 1589, ap. Comte de Valencia : *Catalogo de la Real Armeria de Madrid*, p. 102.

Digitized by Google

Comme si cette diversité ne suffisait pas, ce mot se trouve avec les deux genres, et bien des auteurs, surtout parmi les modernes, le mettent au féminin ; la plupart des anciens textes cependant le donnent au masculin. En latin, c'est mieux encore ; Du Cange enregistre entre autres les formes *vougetus* et *vanga*, et nous avons vu les délibérations de Genève l'appeler *viogium*, *vogium* et *vojuz*, en sorte qu'il se classe dans les trois genres.

Ces diverses façons de présenter ce mot se rattachent évidemment toutes à une même origine, bien que la consonne initiale soit tantôt B, tantôt G, tantôt V. On sait que ces trois lettres s'équivalent étymologiquement, et l'exemple des Vascones qui ont formé les Gascons et les Basques est connu de tous. Mais il n'est guère facile de déterminer cette étymologie de façon certaine, et la plupart des dictionnaires et glossaires, même ceux qui s'occupent le plus d'étymologie, restent muets à cet égard.

Du Cange, qui a rencontré le mot *vanga* dans d'anciens textes le propose comme origine de *vouge* [1], et Ménage, qui se rallie à cette opinion, explique ainsi la transition : *Vouge*, de *vanga*, *vauga*, par le changement d'*n* en *u*, puis *voga* et *vouge* [2].

L'origine des mots doit se chercher plutôt dans la langue parlée que dans la langue écrite, et ce n'est pas dans le parler que l'*n* se change en *u*. La dérivation de Ménage semble donc un peu tirée par les cheveux.

MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas [3] tirent vouge du latin populaire *vidubium*, mot d'origine celtique (de *vidu* bois et *bi* couper) devenu vedoge, veoge, veouge et vouge. Mais ce sens de vidubium est tellement exceptionnel qu'il semble risqué de le proposer comme étymologie. Pour nous, nous n'avons rencontré ce mot en basse latinité qu'avec le sens de *veuvage* qui ne paraît guère avoir de rapports avec l'arme dont nous nous occupons, et Du Cange n'enregistre ce mot qu'avec cette acception.

S'il nous était permis d'exprimer une opinion personnelle, nous proposerions *guvia* que Ménage a trouvé dans les Gloses

1. Du Cange : *Glossaire*, v° vanga.
2. Ménage : *Dictionnaire étymologique de la Langue française*, v° vouge (Paris, Imp. royale, MDCXCIV).
3. *Diction. gen. de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours* (1890-1900). Cette étymologie a été adoptée par Holder : *Alt-celtischer Sprachschatz* (1908) et par le *Nouveau Larousse illustré*.

Digitized by Google

d'Isidore avec le sens d'outil de charpentier et qu'il donne comme étymologie de gouge, mais sans avoir remarqué l'assimilation de ce mot avec le vouge.

Qu'il dérive de *guvia* ou de *vanga*, le vouge d'ailleurs a toujours pour point de départ un outil, car c'est bien dans le sens d'outil que Du Cange cite *vanga* :

1198. « Unde factum est ut rustici impetiti, *vangis* et fos-
« sariis assueti, armis militaribus gloriarentur inviti [1]. »

Mais, avec *vanga*, et malgré la gradation proposée par Ménage, la dérivation semble plus difficile à expliquer; avec *guvia*, au contraire, le simple changement des consonnes d'ailleurs équivalentes, changement fréquent dans la langue parlée, donne *vugia* et semble plus conforme aux règles étymologiques.

En tout cas, il n'y a pas à faire état des autres formes latines sous lesquelles on trouve le mot vouge dans les textes du xve siècle, comme *vougetus*, *vogium*, etc. Loin d'être des étymologies possibles, ces mots ne sont que des altérations latines, des essais de traduction en latin du mot vouge.

Dérivé d'un mot qui désignait un outil, le vouge, à l'origine, a été un outil lui-même. Ce sens, d'ailleurs, a toujours persisté à côté du vouge arme, comme l'indiquent les documents ci-après, échelonnés du xiiie à la fin du xve siècle :

XIIIe s. « Que ovec lui par ban alassent
« Et lor ostuiz ou els portassent;
« Vooges, besches et picois,
« Et cognies a trenchier bois [2]. »

1389. « Icellui Paillart meuz de chaleur prist un vouge dont
« l'en trenche les espines [3]. »

1421. « Un voulge qui est un instrument pour retranchier
« buissons et faire cloisons de hayes [3]. »

1440. « Un vouge de quoi on plesse les haies [3]. »

1456. « Le suppliant féri ung coup d'un goy autrement
« appelé vougesse de quoi l'en arrache les buissons [3]. »

1479. « Une serpe emmanchée en ung baston pour coupper
« bois qu'on appelle voulge [3]. »

(A suivre.) Ch. Buttin.

1. *Gervasius Dorobernensis*, ap. Du Cange, v° vanga.
2. Guill. de Saint-Pair : *Mont Saint-Michel*, ap. Godefroy, v° vouge.
3. Lettre de rémission, ap. Du Cange, v° vougetus.

Digitized by Google

LA RÉUNION DU COMTÉ DE GENEVOIS A LA SAVOIE

PAR AMÉDÉE VIII DE SAVOIE

LE 5 AOUT 1401

MŒURS FÉODALES

(Suite et fin)

Cette conférence se termina par un traité dans lequel le prince d'Orange renonçait en faveur du duc de Savoie à tous les droits qu'il pouvait avoir sur le comté de Genevois, à la réserve seulement des terres que la Maison de Genève possédait en Dauphiné, comme Theis, Falavier et autres ; en considération de quoi Amédée VIII inféoda au prince d'Orange, pour lui et ses successeurs, les seigneurs d'Arlay, la troisième partie qu'il possédait sur les châteaux et mandements d'Echallens et de Montaigny ; Le Corbe, indivis avec Jeanne de Montbéliard, épouse du prince; et outre cela le château, ville et mandement de Grandson, de douze cents florins d'or de rente, à charge d'en rendre hommage au duc de Savoie, sans préjudice de celui que le prince lui devait pour le château de Cerlier et pour la succession de Blanche de Genève.

En outre, Amédée VIII accorda deux cents florins de rente assignés sur le péage de Chillon et Villeneuve, au pays de Vaud, inféodés autrefois à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, père du prince d'Orange.

Par le traité de Morges, Louis de Chalon, débouté de ses prétentions par le tribunal de l'Empire, se réconcilia avec son adversaire, Amédée VIII, lequel heureux de voir la fin de ce long procès, fit preuve de beaucoup de grandeur d'âme et de générosité, car au cours de ce litige, le prince d'Orange exaspéré par la résistance apportée à ses prétentions par le duc de Savoie, avait prémédité un crime abominable, en chargeant trois bandits de faire périr les nouveaux sujets d'Amédée VIII, en empoisonnant les fontaines de la région.

L'étrange document qu'on lira plus loin, fait connaître par qui et comment fut organisé ce crime. Il démontrera à quels excès pouvaient se porter les grands seigneurs féodaux du

Digitized by Google

moyen âge, lorsque leur orgueil, leurs passions ou leurs intérêts étaient en jeu.

L'œuvre criminelle du prince d'Orange, assisté du seigneur abbé de Saint-Claude, et d'autres partisans, fut découverte grâce à une conversation imprudente qu'un des agents chargés de l'exécution, nommé Chollet, eut à Vienne en Dauphiné avec Pierre de La Ravoire, qui dénonça le forfait.

Arrêté et traduit devant le juge-mage du comté de Genevois, siégeant à La Roche, condamné par ce magistrat, Jean Cholet, avant d'être exécuté, fit les aveux et déclarations suivants recueillis par le notaire Nycolet de Veyrier, qui en dressa acte authentique dont nous publions plus loin l'expédition authentique et dont voici la traduction.

L'an du seigneur 1420, la 13e indiction et le premier jour de février, à Pinchat, sur le *Molard* [1], lieu où sont érigées les fourches patibulaires de Ternier [2] pour la décapitation des criminels, et où se trouvait enchaîné dessous les épaules, *Jean Cholet*, alias *Hugues*, en exécution de la sentence rendue contre lui par vénérable personne messire Jean Burdet, docteur en droit, juge mage du comté de Genevois, le 13 janvier de ladite année, pour avoir été inculpé par le dit juge, ensuite de l'instruction ouverte à la Cour de justice de La Roche, d'avoir de son propre aveu empoisonné les fontaines ou sources de certaines localités du comté de Genevois.

Ledit Jean Cholet, délivré de ses entraves, a déclaré, sur le péril de son âme, avoir empoisonné ces fontaines sur l'ordre de l'abbé de Saint-Claude, et de noble et égrége messire Louis de Chalon. Parmi les personnes qui assistaient et aidaient de leurs conseils ledit seigneur Abbé et le seigneur Louis de Chalon, se trouvaient Jean Janin, Jean Guillaume de Saint-Claude, Jean Probi de Montangio, habitants de Saint Claude ; Aymonet Dart, maître d'hôtel dudit seigneur Louis, Guillaume Fournier de Saint-Claude, Nycolard Pernyau de Nozeroy [3]; Guillaume de Champagnole, receveur dudit Seigneur Louis, et Pierre de Virycul.

Il dépose en outre que quand les dits seigneurs abbé de Saint-Claude et Louis de Chalon, lui donnèrent l'ordre de commettre son crime, il se trouvait à Jougne [4], dans la maison de maître Lyon, dans une certaine salle où ces deux seigneurs étaient assis sur un banc, en compagnie de deux personnes qui devaient aussi empoisonner les fontaines ou sources dans le duché de Savoie. Et lesdits seigneurs, l'abbé et Louis de Chalon, et les

1. *Pinchat*, colline à l'entrée méridionale de la ville de Carouge, canton de Genève, cédé à la Suisse en 1816.

2. Le château de Ternier, dont les ruines dominent la gare de Saint-Julien-en-Genevois et le village de Ternier, ainsi que la seigneurie qui en dépendait, firent retour au duc de Savoie, possesseur du comté de Genevois à la mort de Girard, le dernier seigneur de l'antique famille de Ternier, décédé sans enfants le 11 juin 1418. Nous avons publié son testament, véritable monument d'orgueil féodal. (*Ternier et Saint-Julien*, par C. Duval. Mariat, imp. 1879).

3. *Nozeroy*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poligny (Jura).

4. *Jougne*, commune du canton de Mouthe, arrondissement de Pontarlier (Doubs).

Digitized by Google

autres personnes ci-dessus nommées, convinrent de donner aux trois, auxquels il donnaient cette mission, s'ils remplissaient bien l'acte demandé, à chacun trente florins. Ces déclarations, sur la requête de discrète personne Pierre Mestral, de Perlier [1] lieutenant du Châtelain de Ternier, ont été reçues par moi, notaire soussigné, pour en dresser un acte public.

Fait au lieu ci-dessus en présence de noble Aymon, co-seigneur de Viry, Jean du Bois, le jeune, Pierre Gaillard, damoiseau, Girard Clavel, Pierre Réalis, notaire, Mermet Badel, de Certoux [1], Jean Curtet, de Lancy, Pierre Bovier, de Lully [2], Hugues Gruz, du même lieu, Mermet Trolliet, habitant de Genève, Etienne Peyrolier, notaire, Mermet Mistral (Métral) de Cruseilles, damoiseau, ainsi que plusieurs autres venus pour assister au supplice de Jean Cholet, voulant voir et entendre et requis comme témoins.

Et moi, Nycolet de Veyrier, notaire public, etc... ai reçu le présent acte, que j'ai fait écrire par Humbert Bachelard...

On pourra s'étonner de la participation de l'abbé de Saint-Claude, à l'organisation d'un crime aussi exécrable contre de malheureux habitants, bien étrangers aux déceptions de Louis de Chalon.

Mais les bénéfices ecclésiastiques de l'importance de l'abbaye de Saint-Claude étaient généralement attribués aux cadets de familles princières ou de haute noblesse, et il faut remarquer, à propos de cette abbaye, que pour y être admis comme simple moine, il fallait, entr'autres conditions, faire la preuve rigoureuse de seize quartiers de noblesse, et ces religieux, pourvus de revenus considérables vivaient noblement. La noblesse de la région tenait beaucoup à cette prérogative et deux siècles plus tard, à la suite de quelques admissions qui dérogeaient à cette condition, le Parlement de Dôle, saisi d'une plainte de quelques nobles du pays, rendit le 23 août 1647, un arrêt portant que « nul ne peut être reçu religieux à Saint-Claude, Beaune et Gigny qu'il ne soit gentilhomme de naissance et n'ait fait preuve de huit lignées, dont quatre paternelles et quatre maternelles, par devant quatre gentilshommes à ce députés ». Puis les trois Chambres des Etats de la province, réunies à Dôle, en 1654, à la réquisition de celle de la noblesse, supplièrent le roi de confirmer cet arrêt, ce qui fut accordé en ces termes : « L'intention de Sa Majesté est que le droit mentionné en cet article, soit à toujours maintenu et conservé à la

1. *Perly* et *Certoux*, anciens villages de la commune de St-Julien-en-Genevois, cédés à la Suisse par le traité de Turin, du 16 mars 1816 ; forment aujourd'hui la commune genevoise de Perly-Certoux. La famille Badel y existe encore.

2. *Lully*, village de la commune de Confignon, aussi cédée à la Suisse en 1816. La famille du Bois ou Dubois, possédait une maison-forte à Lully, connue encore sous le nom de château Dubois.

Digitized by Google

noblesse, ainsi qu'il est requis et comme il a toujours été ci-devant, d'un temps immémorial [1]. »

On comprend, si l'on se reporte au commencement du xve siècle, c'est-à-dire à l'apogée du régime féodal, que le seigneur abbé et les moines de Saint-Claude devaient partager les sentiments, les préjugés et les passions orgueilleuses de la caste à laquelle ils appartenaient.

Peut-être aussi le seigneur abbé de Saint-Claude était-il apparenté à la famille de Chalon-Arlay, l'une des plus considérables de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Mais c'est un point qu'il nous a été impossible de vérifier.

L'abbé de Saint-Claude, à l'époque de la mission donnée à Chollet et à ses complices, était François II, qui fut à la tête de l'abbaye de 1404 à 1424, qui prêta serment devant les échevins de Saint-Claude, le 6 novembre 1412, et dont on retrouve le nom en 1413, 1414, 1417 et 1424. Malgré toutes les recherches, il nous a été impossible de savoir à quelle famille

1. Saint-Claude était à l'origine un des nombreux *Condate*, de l'époque gauloise, nom donné aux localités situées au confluent de deux cours d'eau, comme Seyssel (Haute-Savoie) situé entre les confluents des Usses et du Fier qui se jettent dans le Rhône. Sur les ruines de la bourgade celtique, au milieu du ve siècle, les deux frères Romain et Lupicin, grands fondateurs de monastères dans la région du Jura, vinrent former une communauté religieuse qui, d'un de ses premiers abbés, Oyend (Eugendus), s'appela pendant cinq ou six siècles *Saint-Oyend-de-Joux*, ce qui explique le nom d'*Eugendi*, qui désigne l'abbaye de Saint-Claude dans l'acte du notaire Nycollet de Veyrier, dont nous donnons le texte en latin.

Le nom de Saint-Claude vient d'un évêque de Besançon, qui était venu mourir en pénitent parmi les moines, au viie siècle.

L'abbaye de Saint-Claude, acquit bientôt des richesses immenses, notamment à la fin du xe siècle, lors de la terreur occasionnée par la fin du monde annoncée pour l'an mil. Elle eut aussi une haute puissance politique qu'elle conserva presque intacte, avec les droits de justice à tous les degrés, jusqu'à la Révolution française. L'abbé avait ordinairement à sa suite plusieurs gentilshommes ses vassaux. Au ixe siècle, dans le dénombrement fait à Aix-la-Chapelle en 817, elle devait fournir au roi des subsides et des soldats. Pépin le Bref avait accordé aux abbés le droit de battre monnaie, et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par lettres patentes du 9 mars 1436, leur avait maintenu le droit d'anoblir, de légitimer et de faire grâce.

On sait avec quelle énergie, les moines de Saint-Claude, même après l'érection de l'abbaye en évêché en 1742, retinrent sous le joug leurs serfs, et les droits de main-morte, coutume, que l'abbé Suger, dans une charte qui en délivrait les habitants de Saint-Denis en 1125, qualifiait d'exécrable *(pessima)* ce fut en vain que Voltaire mena une vigoureuse campagne, à l'instigation du célèbre avocat Christin, de Saint-Claude, en invoquant l'exemple du roi de Sardaigne qui venait d'abolir les droits seigneuriaux en Savoie. Ce fut en vain que le roi Louis XVI et même l'évêque de Saint-Claude, émus par le patriarche de Ferney, interposèrent leur autorité Le Chapitre, fort de ses parchemins, ne voulut rien entendre et, gagna son procès devant le Parlement de Besançon. L'abolition générale des privilèges dans la célèbre nuit du 4 août 1789, put seule affranchir les tenanciers de Saint-Claude.

L'abbaye de Saint-Claude avait aussi de nombreuses possessions en Savoie, notamment dans le Vuache et la Semine.

Digitized by Google

appartenait cet abbé, désigné par son seul prénom dans les divers documents le concernant.

Mais si l'abbé François II n'avait pas de liens de parenté ou d'amitié pour se solidariser avec Louis de Chalon-Arlay, prince d'Orange, l'abbaye elle-même avait intérêt à soutenir les prétentions de ce prince, qui était à la fois le vassal et le défenseur attitré des droits de l'abbaye.

Voici comment s'exprime, à cet égard, un des historiens de Saint-Claude [1] :

« Entre toutes les familles nobles qu'a possédées la Franche-Comté, se distingue cette glorieuse famille de Chalon, qui a jeté tant d'éclat sur les châteaux de Nozeroy, d'Arlay et de Lons-le-Saunier, dont un si grand nombre de lieux ont gardé le souvenir et qui a si largement contribué à la construction de la cathédrale de Saint-Claude. »

La famille de Chalon-Arlay fut fondée par Jean de Chalon, Ier du nom, baron d'Arlay, issu du troisième mariage de Jean de Bourgogne. Il eut en partage la seigneurie d'Arlay, d'une grande étendue, située dans la partie la plus belle et la plus fertile de la Bourgogne. Jean Ier de Chalon-Arlay vécut de 1190 à 1267. Il possédait à proximité de l'abbaye de Saint-Claude les seigneuries de Nozeroy, de la Rivière et de Jougne. La forteresse de Jougne commandait un des défilés les plus importants du Jura. Il possédait dans la région les châteaux de Roche-Jean, de Castelblanc et de l'Aigle.

Comme les vastes possessions de l'abbaye de Saint-Claude, contiguës au monastère, formaient un domaine de quinze lieues de France en longueur sur six à sept de largeur, ce domaine était souvent l'objet d'incursions soit des seigneurs du voisinage, soit des bandes de pillards qui pullulaient au moyen âge; les moines avaient cherché des protecteurs et des défenseurs parmi les familles les plus puissantes de la région, au premier rang desquelles figuraient les seigneurs de Chalon-Arlay.

Aussi, pour récompenser les services de cette famille, l'abbé Guy avait inféodé, en novembre 1266, à Jean de Chalon-Arlay, *in perpetuo feudo et casamento*, une étendue considérable de terres et forêts, dans la haute région du Jura; l'acte fut un véritable traité d'association, dont les conditions furent améliorées en faveur du seigneur de Chalon-Arlay par un nouveau traité accordé par le seigneur abbé Etienne de Vil-

1. Dom Paul Benoît.

Digitized by Google

lars, le 12 août 1301, et le même jour, le même abbé fit une nouvelle concession de territoires encore plus étendus. Cette nouvelle inféodation est motivée en ces termes :

« Nous, abbé et couvent de Saint-Oyend [1], connaissant « tout l'avantage qui nous revient à nous et à notre monas- « tère, de la puissance, du dévouement et de la protection de « Jean de Chalon, seigneur d'Arlay [2]; considérant la singulière « affection que ledit seigneur Jean nous témoigne depuis « longtemps à nous et à notre monastère, nous aidant et nous « défendant; persuadés que les vexations de plusieurs sei- « gneurs qui nous entourent peuvent être mieux répri- « mées par lui que par tout autre; voulant pour cela « combler le seigneur Jean et les siens de faveurs spéciales, « nous donnons à lui et aux siens, à titre perpétuel, nos joux « (forêts), vers le diocèse de Lausanne et la terre des Alle- « mands, situées dans le voisinage de celles que nous avons « données au seigneur de Thoire-Villars sur les confins de la « baronie de Vaud. »

Suivent les confins de la nouvelle concession [3].

En 1291, l'empereur d'Allemagne Rodolphe de Hapsbourg avait accordé à Jean II, de Chalon-Arlay, la garde du monastère de Saint-Oyend, et le droit de battre monnaie. Cette concession fut confirmée par les princes de l'empire : Albert, duc de Saxe, Othon, marquis de Brandebourg, Sigefroy, archevêque de Cologne, Gérard, archevêque de Mayence, Bohemond, archevêque de Trêves, Venceslas, roi de Bohême et Rodolphe, duc de Bavière.

Cette situation de la famille de Chalon-Arlay vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Claude, fera comprendre les motifs de la participation de l'abbé de Saint-Claude à la défense des droits incontestables de Louis de Chalon, prince d'Orange, à la possession du comté de Genevois, mais ne saurait excuser le forfait exécrable commis contre nos ancêtres.

Louis de Chalon-Arlay était né en 1300 et avait été élevé au château de Noseroy, ce qui explique la sympathie et l'assis-

1. Nom que portait alors l'abbaye de Saint-Claude.
2. Jean II de Chalon-Arlay.
3. Les trois actes dont nous faisons mention ont été publiés par l'avocat Christin, qui suscita l'intervention de Voltaire en faveur des serfs de l'abbaye de Saint-Claude quelques années avant la Révolution, dans un ouvrage intitulé : « Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartes, ses usurpations, et sur les droits des habitants de cette terre. 1772. »

Digitized by Google

tance qu'il reçut des Francs-Comtois cités par Jean Cholet, au moment de son supplice.

Il nous reste à faire connaître ce qu'il advint ensuite de cette famille de Chalon-Arlay.

Après son mariage en 1389, avec Marie des Baux, fille unique et héritière de Reymond des Baux et de Jeanne de Genève, Jean de Chalon, IIIe du nom, prit le titre de prince d'Orange, la principauté de ce nom faisant partie de la dot de Marie des Baux. Il écartela son blason des armes de cette principauté, posant sur le tout les armes de Genève, pour marquer ses prétentions sur le comté de Genevois.

Jean de Chalon III, gouverneur du Languedoc en 1417, mourut de la peste, à Paris, en 1418, son fils Louis, qui lui succéda, marié trois fois, mourut le 20 septembre 1463. Il eut pour successeurs, son fils Guillaume, décédé en 1475, puis son petit-fils Jean, IVe du nom, mort le 25 avril 1502.

Ce dernier, marié en secondes noces à Philiberte de Luxembourg, eut un fils unique nommé Philibert de Chalon, prince d'Orange, et une fille, Clauda. Les princes d'Orange, de la famille de Chalon-d'Arlay, prirent une part active aux guerres qui eurent lieu aux XVe et XVIe siècles, tantôt pour le roi de France, tantôt contre lui, au gré de leur ambition, de leur intérêt ou d'autres convenances.

Le dernier prince de cette famille, Philibert, prit résolument parti pour Charles-Quint contre François Ier. Charles-Quint le tenait en grande estime et le combla de faveurs et de dignités. Il lui confia le commandement d'une armée qui alla faire le siège de la ville de Florence ; aussi brave soldat que bon général, Philibert de Chalon Orange, fut tué, le 3 août 1530, dans un combat qu'il livra aux troupes qui venaient au secours des Florentins. Il n'avait pas 28 ans et il devait épouser Catherine de Médicis qui devint reine de France par son mariage avec Henri II.

L'abbé de Saint-Claude, en reconnaissance des services rendus par sa famille à l'abbaye, fit ramener son corps en France et lui fit de somptueuses funérailles.

Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers à Lons-le-Saunier, et son épitaphe était ainsi conçue :

« Ci-gît messire Philibert de Chalon, prince d'Orange, comte de Tonnerre et de Penthièvre, vice-roi de Naples, lieutenant-général de l'empereur Charles-Quint en Italie, gouverneur de Bourgogne, qui mourut le 3 août 1530. »

Philibert de Chalon-Orange avait institué pour héritier son

Digitized by Google

neveu René de Nassau, fils de Henri de Nassau et de sa sœur Clauda de Chalon-Arlay, à la condition qu'il relèverait son nom et ses armes.

C'est de cet héritier qu'est issue la famille de Nassau-Orange dont les descendants règnent aujourd'hui sur la Hollande et sur l'Angleterre.

Notons en passant que dans le courant de juillet 1909, à l'occasion des fêtes célébrées à Genève pour le quatrième centenaire de la naissance de Calvin, Guillaume II, empereur d'Allemagne a revendiqué comme ancêtres les princes de la Maison de Nassau-Orange.

D'autres souverains pourraient en dire autant et revendiquer l'honneur de descendre de l'antique famille des comtes de Genevois.

C. Duval, *Sénateur,*

Président du Conseil général de la Hte-Savoie.

*
* *

Acte authentique existant dans les Archives de Cour à Turin. *Duché de Genevois* (paquet 13, pièce 16).

Anno Domini, millesimo quater centesimo vicesimo, indicione XIII, die vero prima mensis februarii, apud Pinchat, suprà molare, in loco in quo patibulum seu furche Terniaci sunt erecte, ad decapitandum, et persubtus humeros cum cathena ferrea Johannes Cholet, aliàs Hugonis, sentencie contra eumdem late per venerabilem virum dominum Johannem Burdeti, legum doctorem, judicem majorem Gebennensis comitatus apud Ruppem die 13 mensis januarii premisso, pro eo quia per dictum dominum judicem repertum fuit per processum per curiam Ruppis formatum eumden Johannem sua propria confessione imposuisse venenum in fontibus in certis locis comitatus Gebennensis, idem Johannes existens ab omni vinculo liberatus, dixit et sub periculo anime sue venenum quod posuerat in dictis fontibus posuisse de mandato venerabili domini Abbatis Sancti Eugendi et nobilis et egregii domini Ludovici de Cabillione cum dicti domino abbate et domino Ludovico astantibus et consulentibus Johanne Janini ; Johanne Giullelmi de Sancto Glaudio ; Johanne Probi de Montangio, habitatoribus S. Glaudii; Aymoneto Dart, magistro hospicii dicti domini. Ludovici ; Giullelmi Fornerii de S. Glaudio; Nycolardo Pernyau du Userey (Nozeroi); Giullelmo de Champigniollaz, receptore dicti domini Ludovici et Petro de Vyricul. Dixitque quod ipsi domini abbas et Ludovicus quando predicta sibi Johanni dixerunt ut faceret quod fuit, apud Jogniam, in domo magistri Lyonnis, in quadam aula ubi ipsi domini sedebant supra unum scanum et quo erant duo alii qui similiter debebant venenum ponere in fontibus in ducatu Sabaudie. Et dicti domini et alii supra nominati convenerunt ipsis

Digitized by Google

tribus dare 30 florenos, si bene complererent illud quod eis dicebant, de quibus omnibus et singula predictis, discretis vir Petrus Mistralis de Perlier, locumtenens castellani Terniaci peciit per me notarium subscriptum sibi fieri publice instrumentum.

Actum ubi supra, presentibus Aymone, condomino Viriaci ; Johanne de Nemore, junior ; Petro Gaillardi, domicello ; Girardo Clavelli ; Petro Realis, notariis ; Mermetto Badelli, de Sertoux ; Johaneto Curtet, de Lancier ; Petro Boverii, de Lullier, Hugone Gruz, de eodem ; Mermeto Trolliet, habitator Gebennarum ; Stephane Peyrolerii, notario ; Mermeto Mistralis de Crusillia, domicellis, unacum pluribus aliis ibidem ad supplicium de Johanne Cholet faciendum astantibus ac videre et audire volentibus pro testibus rogatis.

Et ego Nycoletus de Veyrier, notarius publicus, omnibus presens fui qui vocatus et rogatus presens instrumentum recepi et ipsum per Humbertum Bachelardi scribo feci et in formam redigere tanquam coadjutorium meum mihi juridice concessum signoque meo signavi fideliter et complevi et me subscripsi in testimonium omnium premissorum.

Datum ut supra. Signé : NYCOLETUS de Veyrier [1].

1. Nous devons communication de ce curieux document, recueilli aux archives de Cour à Turin, avec les notes dont nous avons indiqué la même provenance, à l'obligeance de notre érudit ancien archiviste départemental de la Haute-Savoie, M. Max Bruchet, qui a mis tant de zèle et de persévérance à rechercher partout les documents concernant l'histoire de notre pays, et qui a publié de si nombreux ouvrages sur le même sujet.

Nous lui exprimons ici nos sincères remercîments pour son obligeant concours et nos félicitations pour l'œuvre considérable accomplie pendant son séjour parmi nous. Nous citerons plus particulièrement sa belle publication sur *Le Château de Ripaillle (a)*, et celle plus récente *L'Abolition des Droits seigneuriaux en Savoie de 1761 à 1793 (b)* ouvrages considérables qui jettent une si vive lumière sur deux périodes importantes de l'histoire de notre beau pays de Savoie.

Tous les Savoyards conserveront le souvenir et lui sauront gré de son labeur et de ses efforts pour glorifier leur pays.

Nous remercions également M. J. Serand, archiviste adjoint, qui nous a procuré des renseignements complémentaires très utiles pour cette notice.

C. D.

(a) Paris, Ch. Delagrave, éditeur, 1907.
(b) Annecy, Hérisson frères, imprimeurs, 1908.

Digitized by Google

ENCORE
LES PRIEURS DE TALLOIRES

L'automne dernier, alors que je commençais de donner, dans la *Revue Savoisienne,* la liste des prieurs de Talloires, un chroniqueur, M. Dominique Brienne, publiait, à Paris, le *Coutumier du Couvent* [1], et le faisait précéder de Notes Introductives qui accusent une érudition peu commune. Pour rédiger ces notes, en effet, M. Brienne a fouillé les archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie, celles de la Florimontane et de Talloires; il a lu attentivement plus de trois cents ouvrages. Aussi j'avoue volontiers que si j'eusse prévu l'apparition de son travail, j'eusse gardé le mien dans mon portefeuille ou j'en eusse tout au moins différé la publication.

Je crois cependant que ma liste des prieurs et des abbés de Talloires peut, sans désavantage, soutenir comparaison avec celle que M. Brienne nous donne à la fin de ses notes.

Relativement aux cinq ou six Charansonnay qui se sont succédés sur le siège prioral, j'ai eu tort, je crois, de les présenter comme des prieurs commendataires. Ce qui m'a trompé, c'est une phrase assez obscure de la bulle par laquelle le pape Martin V nomme François de Charansonay, prieur de Talloires et de Saint-Jorioz [2], et la pensée que la commende une fois introduite à Talloires en la personne du cardinal de Brogny, avait dû continuer en la personne de ses successeurs.

En dehors des Charansonay, M. Brienne énumère sept prieurs ou abbés que je n'ai point signalés, savoir : deux prieurs réguliers, Jacques de Menthon, en 1268, et Jean de Lutry; deux prieurs commendataires, le cardinal de Saint-Marc et Hilaire de Sainte-Colombe (1596), enfin trois prieurs ou abbés claustraux, Jean Russ, Jacques de la Forest et de Lovery. Les deux premiers toutefois ne sont donnés par M. Brienne que sous forme dubitative ; Hilaire de Sainte-Colombe ne fut certainement point pourvu de la commende de 1596 à 1598,

1. Beau volume in-4° édité par Champion.
2. *Acad. Salés.,* XVI, p. 226.

Digitized by Google

puisque le 13 septembre 1596, il assista comme simple religieux à la mise en possession, en faveur de Charles de La Tour, clerc milanais, de cette commende vacante par la mort de Mre Jacques de Savoie (Arch. Episcopales, auj. Départ.). Jean Russ, qui a copié la prétendue sauvegarde de Bérold de Saxe, ne nous dit point s'il était prieur ou simple religieux ; Jacques de la Forest n'est signalé par M. de Foras que sous forme dubitative ; enfin de Lovery me semble faire double emploi avec Florentin Dévieux, seigneur de Veyrin. De ces sept prieurs ou abbés un seul donc est à retenir, c'est le cardinal de Saint-Marc, Guillaume Filastre, qui, ayant été nommé commendataire de Talloires à la mort du cardinal de Brogny, résigna ce bénéfice au bout de quelques semaines avant même peut-être d'en avoir pris possession. (*Ac. Sal.*, XVI, 226.) On pourrait signaler encore Nicolas de Nemours, prieur en 1595; mais celui-ci n'est autre que Nicolas Duche, que les registres paroissiaux qualifient de *Nemurcensis*, expression qui nous semble signifier natif de Namur ou du diocèse de ce nom.

De mon côté, j'énumère vingt-quatre prieurs ou abbés inconnus à M. Brienne ; encore en ai-je omis un 25e, savoir : Aimon, fils de Thomas II de Menthon, qui est présent à l'hommage prêté, le 19 mai 1319, dans le château d'Annecy, au comte de Genève par les grands vassaux du Genevois [1] et qui remplaça son frère Jacques du vivant de ce dernier. J'aurais encore pu citer Jean Philibert Maillard, qui, si l'on en croit M. Mugnier, aurait été prieur de Talloires vers 1560. (*M.D. Sav.*, XXVIII, 275.)

Pour quelques-uns de ces vingt-quatre prieurs, j'ai donné des références. En voici d'autres : Robert de Bonnevaux paraît dans les archives de l'évêché en janvier 1605 ; Mathieu Degie aliàs Dogret est nommé dans la visite que saint François de Sales fit à l'abbaye le 21 octobre 1607 (Arch. Domenjoud) ; et dans un Mémoire de l'an 1776, le curé de Talloires, Dussolier, nous dit que Mgr d'Arenthon d'Alex, le 23 mai 1663, manda par devant lui dom Joachim Lorcier, prieur claustral de Talloires, doms Romuald Pignier, Emilien Bouvard et André Lacroix, accusés d'avoir usurpé les droits paroissiaux, et qu'il leur fit promettre de s'amender.

Pour un certain nombre d'autres prieurs, grâce à la mau-

1. Costa : *Les Compeys*, p. 81.

Digitized by Google

vaise habitude que j'ai de ne pas toujours noter les sources où je puise, il m'est impossible, à cette heure, d'apporter la preuve de leur gestion. Mais je ne les ai pas inventés et je ne doute pas que des recherches ultérieures confirmeront mes assertions.

Je croirais pourtant volontiers qu'Humbert de Choisy, dont la mort est signalée en 1395, doit être supprimé comme faisant double emploi avec Humbert de Theysieu, mentionné à la page 620 des *Souvenirs Hist. d'Annecy* ; de même Nicolas de Quoex avec Nicolas Duche [1]. Disons encore que Philibert de Sirace, abbé claustral en 1787, est le même personnage que J.-B. de Sirace, prieur en 1793.

* * *

En terminant ces observations, je signalerai quatre ou cinq coquilles échappées dans la livraison de la *Revue savoisienne* parue en janvier. On a imprimé, page 39, 11e ligne : septembre pour décembre ; page 41, ligne 12 : 14 mars pour 17 mars ; page 45, Buffon pour Truffon ; page 44, Cordon d'Evian pour Cordon d'Evieux ; enfin à l'avant-dernière ligne, il y a un « et » qu'il faut supprimer. Charles — en religion Gibal — Courtois d'Arcollières, fils de noble Pierre d'Arcollières et d'Anne de Bienvenu, religieux de Talloires, fut prieur de Rumilly, 1750, de Sillingy, 1758, et de Chindrieux, 1760.

* * *

Note. — Dans son livre, M. Brienne me prête deux erreurs que je n'ai pas commises : La lettre de saint François de Sales au Père de Quoex, dont il parle à la page LXXIX, est bien de 1609 et non point de 1621 (voir la nouvelle édition des Œuvres du Saint), et la *Franchivilla* de la bulle du pape Eugène III que j'ai publiée dans le tome XXI de l'*Ac. Sal.*, n'est point Francheville près de Lyon, qui n'a jamais dépendu de Talloires ; mais bien Conflens ou l'Hôpital de Conflens qui portait anciennement le nom de *Franca villa* [2], et sur lesquels le prieuré de Talloires possédait des droits divers. (Inventaire de 1720, p. 113, 125, 134, etc., etc.)

* * *

1. Je viens de relire les Registres des naissances de 1593 à 1595 ; j'ai trouvé que Rd Nicolas Duche, prieur claustral de Talloires, fut parrain, le 2 avril 1595 d'un Claude-Nicolas Betaz ; mais il n'y est pas question d'un Rd Nicolas Quoex, et je ne puis comprendre par quelle méprise ce personnage a été introduit, à cette date, dans mon avant-dernier article sur les prieurs de Talloires.

2. Dessaix : *Savoie hist.*, p. 416 ; Menabréa : *Orig. féodales.*

Digitized by Google

— Avant de quitter Talloires, je veux signaler une inscription que je crois inédite et qui nous fait connaître le nom du peintre qui décora, au XVIIIe siècle, les appartements du prieur [1]. Dans un angle de la principale pièce, on lit ces mots :

SOUS LE RÈGNE DE L'ABBÉ BELLY, 1732,
VANHELMONT, PEINTRE D'ANNECY,
A PEIN TOUT CET APPARTEMENT — RESTAURATA 12 7BRIS 1744.

J.-F. GONTHIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. MURET : **De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

A cette liste qui montre la rareté des noms en *i-anum* et leur remplacement probable par une autre dénomination au cours des âges, j'ajouterai les mots suivants :

Dérivé de gentilice : *Terra de Gincinaz* 1249 (Desingy) par Gentiana, nom de femme en 1181 (Genciana, Gentiana SHAG I p. 42), de Gentius (id. IV doc. p. 73).

Dérivé d'un surnom en *ius* : *ès Paricins* 1289 (SHAG, XIV, n° 211 ; Ville-en-Sallaz) *Patricianum*, Patricius.

Noms d'origine ancienne, romaine ou germanique : *Angelina*, cp. *Englina de Balmis* 1474 (BRUCHET : AIE, 84) *Anglenaz* 1310 SHAG XIII, 126, Angline (Cluses) et Anglène (Sixt).

**Bessinus*, dér. de Bessus, au fém. Bessine (Moye) cp. Bessenay (Rhône) qu'on a voulu faire remonter à un plus hypothétique Bessenus.

Caballinus, dér. de *caballus*, Chevaline, *Chavallina* 1145 AS, XXI, 230 et à Marlens.

Castellinus, dér. de *castellum*, au f. dans les *Chattellines* 1730 (Draillant).

Christianus dans Montcrétin (Saint-Martin-sur-Arve) *montem de Cretini* 1453 (BRUCHET : AIE, 993).

Crispinus au fém. dans Crépine (Sillingy).

1. D'après M. Brasier, cette partie du monastère, ainsi que le cloître, daterait de l'an 1622 (*Vie de saint Germain*, p. 37.)

Digitized by Google

**Cuppellinus,* dér. de *cuppella,* petit broc, Cupelin (Saint-Gervais). *Cuperinum* 1204, SHAG, 50; *de Cupilino* 1307, id., XIV, 337, n° 305; *Cupilin* 1730 et mas à Thiez; cp. *Cupilis* (?) 1202 SHAG, VII, 293; *de Cuppillino* 1650 (Bruchet : AIE, 272); *Cuplin* 1730 (Thiez).

Felinus, dér. de *felis,* Vers Felin (Chilly).

Fodinus, cp. *fodina,* fouine, dans Champfouin (Pers-Jussy).

Marullinus, dér, de Marullus, au fém. dans Marline (Rumilly) et peut-être aussi dans Merlinaz (Douvaine).

Mascarinus, dér. de Mascarus, CIL, XII, 4985, Macherine (Doussard); cp. Macheron (Alinge) *Mascheron, Mascharon* 1730 et Macherin (Isère) *Mascharinum* 1100 (J. Marion : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble).*

Sclavinus, dér. de Sclavus. à partir du xme siècle; au fém. Echarvine (Talloire) *Esclavina, Escalvina,* (Mém. de la Soc. Sav., V, 85; Bernard : *Cartulaire de Savigny,* n° 639; Reg. Genevois, p. 50, err.) *Esculivina* (Ritz : *Nécrologe de Talloire,* RS, 1904, 144).

Ursinus, dér. de *ursus,* Orsin (Saint-Gervais-les-Bains) *de Orsino* 1339, RS, 1909, 30.

Valerianus, Vallarin (La Tour).

Vassalinus (HPM, I, c. 619, en 1069) de **vassallus,* Vasseline (Le Bouchet).

On désigne encore à l'époque moderne les propriétés par le genre féminin comme la Francoline (Archamps), la Perrine (Contamine-sur-Arve), la Rigaudinaz (Cluses) en 1730.

Le suffixe *inus, ina* s'est en outre ajouté à des radicaux de noms de chose comme dans *presia (?) de Balmina* 1334 (*Prieuré de Chamonix* n° 81), de *balma; Custinaz* 1236 *(Inv. de St J. d'Aulps,* n° 705) à Saint-Cergues, dériv. de *costa; Gissina* 1730 (Feigères) dér. de *gesse,* sorte de légumineuse.

Les Glaisins, bois (Annecy-le-Vieux), dér. de *glaise,*, par **glĭtia,* de *glis, glitis,* terre tenace (glos. d'Isidore; V. Hatzfeld, Darmesteter et A. Thomas : *Dictionn. général de la langue française* = HDT.); cp. Glaise, les Glaises, l. d. à Allonzier et Megève.

Le Gorin, la Gorine, nants à Poisy et à Cervens, dans lesquels il ne faut pas voir le n d'h. Gaurinus, mais plutôt un diminutif de *gora* (du Cange) canal, conduit pour eaux de pluie, fossé où s'écoulent les eaux d'un moulin ou d'une habitation : ital. *gòra,* id. *gòra mòrta,* eau morte; anc. anglais *gore,* boue; suédois *gorr;* pat. *gueure* (Manigod), creux qui

Digitized by Google

recueille l'eau des pentes ; *gorra*, *gurra* (F. Brachet : *Dict. du patois savoyard*), l. d. la Guerraz, torr. à Lovagny, les Guerres ou les Gurres (Allonzier, Boëge, Passy, Veyrier-du-Lac). Dériv. *gorretum*, canal de dérivation (Rossi : *Glossaire ligure)* d'où *Goreta* 902 (HPM, I, col. 103) et Gorey (Chaînaz-les-Frasses) : *gurralia*, Gourailles (Giez).

Graverin (Valleiry) peut être dériv. du b. lat. *gravarium*, gravier.

Les Pessines (Feigères) dér. de *picea*, arbre à résine, pesse.

Tronchine (Thônes) dér. de *trunca*, tronc d'arbre, souche, autrefois adj. dans *trunca pinus*, pin dépouillé de ses branches (Virgile), *Tronchina* 1350 (SHAG, XIII, p. 205, franchises).

Il serait intéressant, pour finir, de chercher l'origine des mots suivants : Blansin (Saint-Pierre-de-Rumilly) ; en *Cheresin* 1730 (Balmont) et *Cheresin* (Samoëns); Coussin (Verchaix); *en Crebin* 1650 (Abondance ; Bruchet : AIE, 272); *Gilbennaz* 1240 (J.-F. Gonthier : *Inv. de St J. d'Aulps*, n° 912), à Saint-Paul ; Gravin (Magland) cp. Gravinum, station de la Table ; les *Mustines* ou les *Mutines* 1305, (*Inv. de St J. d'Aulps*, n° 215), près du Biot ; la carte d'Etat-Major donne les Murtines, à Cordon ; Provins (Annecy-le-Vieux) *Preyvins* xvme siècle (Arch. de Turin ; *comptes des subsides*, Inv. 57, commun. par M. Bruchet); nant de *Rochina* 1372 à Cruseille (Mém. de la Soc. Savois., IV, p. 154); Ruphilin (Reyvroz) 1281 *(Inv. de St J. d'Aulps*, n° 440); Ubine, mt à La Vacheresse et à Montriond, *Ubinaz*, *Ubennaz* xiiime siècle (*Inv. de St Jean*); Ugine, torr. à Saint-Paul, pat. *Uvênă (Dict. des Communes* dans Annuaire de la Haute-Savoie, 1892, p. 175) *Ugine* 1279 (SHAG, XIII, p. 10; 1322 (Bruchet : AIE, 1003); Ugine (Savoie) *in Ulgine* 1055 (HPM, I, col. 584), *Olgyna* 1221 (Id., col. 1265), de (?) *uligo*, *uliginis*, humidité, avec déplacement de l'accent; Urine (Le Biot) 1259 (Wurstemberger : *Peter* II, IV, n°505) ; *Voussinaz* (Montriond) 1441 *(Inv. de St Jean*, n° 441), peut-être de *Vulsiana* [1].

(A suivre.) Charles Marteaux.

1. La découverte très récente faite au cours des travaux de restauration du cloître d'Abondance d'une monnaie de Caligula, au rev. de Vesta, prouve maintenant que des propriétés romaines, fondées au premier siècle, mettaient en valeur ces vallées alpines. (D'après un renseignement de M. Marc Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy.)

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

10684. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 octobre 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

Sont présents : MM. Bernard, Bougier, Buttin, Carle, A. Crolard, Désormaux, Dinjeon, Dumont, Fontaine, Galliard, Gardier, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marès, Marteaux, Nanche, Rannaud, J. Serand, Schoendoerffer, Simon.

En ouvrant la séance à 5 heures, le PRÉSIDENT annonce le décès de M. DUFOUR-VERNE, archiviste à Genève et membre honoraire de la Florimontane. Cette perte sera vivement ressentie, car le savant archiviste fut toujours très accueillant pour les membres de notre Société qui étaient amenés à effectuer des recherches dans le riche dépôt de Genève.

LE PRÉSIDENT transmet les félicitations de la Société à M. SCHOENDOERFFER, qui vient d'être nommé Inspecteur général des Ponts et Chaussées. En disant les regrets sincères que tous éprouvent du départ de notre éminent collègue, il exprime le désir de le voir rester toujours membre actif de la Florimontane.

M. SCHOENDOERFFER remercie en affirmant qu'il s'intéressera toujours vivement aux travaux et à l'œuvre de la Florimontane. Il ajoute qu'il se fera un plaisir d'offrir à la Société, pour son Album, les épreuves des clichés photographiques présentant un caractère documentaire, qu'il a faites pendant son séjour en Haute-Savoie.

Il fait don, en outre, au Musée, avant son départ, d'un moulage en plâtre du buste de Carpeaux : *L'Esclave noire*, ainsi que d'une brique babylonienne portant en caractères cunéiformes : Je suis Nabuchodonosor.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Congrès de l'Afrique du Nord, tenu à Paris du 6 au 10 octobre 1908. Compte-rendu des travaux. 2 vol. in-8°, Paris, 1909.

Le Tafilelt, d'après M. W. Harris. 1 br. in-8°, Paris, 1909.

(Dons de M. Terrier, secrétaire de l'Afrique Française.)

Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné. Collection de 1875 à 1906. 16 vol. in-8°, Grenoble, Allier. (Don de M. Philibert Guinier.)

Digitized by Google

Irénée LAMEIRE : *Les dernières survivances de la souveraineté du Saint-Empire sur les Etats de la monarchie piémontaise*, 1 br. in-8°, Paris, 1909.

E. VUARNET : *Les Pierres à sculptures préhistoriques de la Haute-Savoie*, 1 br. in-8°. Ext. du 4e Congrès préhist. de France.

Marc LE ROUX et Ph. GUINIER : *La Palafitte néolithique du Lac d'Annecy*, 1 br. in-8°. Ext. du 4e Congrès préhist. de France.

Joseph ORSIER : *Un Ambassadeur de Savoie, poète d'amour au XIVe siècle, Othon de Granson*. 1 br. in-12. Paris. 1909.

M. RANNAUD : *La Chartreuse de Pomier (1170-1793)*. 1 br. in-8°, Annecy, 1909.

A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX : *Essai de Grammaire savoyarde*, 2e partie. Ext. de la *Rev. Sav.*, 1909.

C. DUVAL : *La Réunion du comté de Genevois à la Savoie par Amédée VIII de Savoie (1401-1422). — Mœurs féodales*. 1 br. in-8°. Ext. de la *Rev. Sav.*, 1909.

(Dons des auteurs.)

Le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris aux vacances de Pâques 1910.

M. LE ROUX rend compte des fêtes du 350e anniversaire de la Fondation de l'Université de Genève, qui ont eu lieu du 7 au 10 juillet dernier. Le Sénat universitaire et les autorités du canton de Genève ont fait à leurs invités la plus cordiale et la plus chaleureuse réception. Les délégués des corps savants de tous les pays, qui ont participé à ces fêtes, en garderont un souvenir ému et pénétrant. Le délégué de la Florimontane a remis à l'Université de Genève l'adresse suivante :

La Société Florimontane d'Annecy, héritière de la tradition intellectuelle de l'Académie fondée à Annecy en 1606,

En commémoration des Fêtes jubilaires de 1909, adresse le témoignage de sa respectueuse sympathie et de son admiration à la très Noble et très Illustre Université de Genève qui, depuis plus de trois siècles, entretient inextinguible le Foyer de la haute culture littéraire et scientifique.

Qu'elle vive, dans le lointain Avenir, pour le plus grand Bien de la Civilisation et pour la gloire de la Pensée humaine.

M. DUSSAIX présente la candidature de M. Maurice CARRIER, avoué à Bonneville.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres des Jurys de Poésie et des Beaux-Arts, pour le concours Andrevetan de 1909.

Il est décidé que l'exposition des œuvres artistiques aura lieu, comme précédemment, à l'Hôtel-de-Ville, après la clôture de l'Exposition de la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie.

M. CROLARD offre à la Société l'agrandissement, fait par ses soins, de la photographie de la réunion du Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*, qu'il avait prise le 26 juin dernier.

Digitized by Google

M. Nanche offre également un agrandissement qu'il a fait exécuter d'une petite photographie du Dr Bouvier, l'un des fondateurs de la Florimontane.

Remerciements sincères aux donateurs.

M. Désormaux lit une note de M. Jean Bernus, professeur au lycée d'Annecy, sur une pierre à cupules (ou présumée telle) :

En faisant une ascension de la chaîne des Aravis, je crois avoir trouvé une pierre préhistorique.

Cette pierre est située à environ 1600 m d'altitude, à l'endroit précis où finit la forêt de Paccaly et où commence le pâturage de la Bombardelle, à côté du petit sentier qui relie le chalet de Paccaly-Dessous à ceux de la Bombardelle. C'est un bloc de calcaire, assez régulier, couché à plat et offrant en haut une surface plane. Comme il n'y a pas de rocher à proximité immédiate, il s'agit sans doute d'un bloc erratique laissé par l'ancien glacier descendant de la chaîne des Aravis.

Ce bloc sert de limite entre les communes du Grand Bornand et de La Clusaz. Il porte une croix gravée ainsi que deux fois la date de 1730, année où les communes limitrophes ont été cadastrées. C'est sans doute à cause de cela que la pierre est connue des bergers des chalets environnants sous le nom de *Pierre marquée*. Cependant il serait intéressant de rechercher dans les procès-verbaux de délimitation (où elle doit être indiquée, ainsi que sur la mappe cadastrale originale), si elle ne portait pas déjà ce nom auparavant.

Car le bloc porte sur sa surface plate, du côté orienté vers la vallée du Grand-Bornand, deux cupules reliées par une très courte rigole. Ces cupules, par leur forme régulière et leur fond lisse (obtenu sans doute par frottement), me semblent être très nettement des signes intentionnels. Je dis « me semblent », car je ne me sens pas assez compétent pour affirmer péremptoirement l'origine préhistorique de ces cupules.

La « Pierre marquée » est remplie de signes, lettres et chiffres modernes, plus ou moins effacés.

Il sera utile : 1° De débarrasser la pierre des mousses et lichens sur les côtés, pour l'examiner de plus près.

2° De prendre une photographie de la face où se trouvent les cupules.

3° De rechercher dans les documents cadastraux tout ce qui concerne cette pierre.

4° De rechercher s'il existe une légende à son sujet.

En tout cas, la « Pierre marquée » me semble être digne d'attirer l'attention de ceux des membres de votre savante Société qui s'intéressent au préhistorique. (Juillet 1909.)

M. Marteaux fait une communication sur *d'anciens cimetières des vallées de l'Arve et du Giffre :*

« A Ayse, il y a neuf ans, on découvrit au bord du chemin, quand on construisit la fruitière dans le mas de *Mura,* près des ruines du vieux château, une trentaine de tombes de toutes dimensions sises à 2 m de profondeur, faites de dalles cimen-

Digitized by Google

tées avec soin et renfermant de grands squelettes aux os énormes dont la tête regardait le sud-ouest. On n'y trouva, dit-on, aucun objet. On défonce de ces cimetières dans toutes les petites localités des vallées de l'Arve, des Voirons à La Tour, comme à Douvaine, Ballaison, Cranves, etc. (v. A. BEAUMONT: II, p. 116, 240), et du Giffre, à Quincy (Mieussy), Vernallaz (Taninge), à Samoëns, au l.d. *Sous les Vys* où l'on exhuma, en 1904-1906, en établissant l'hôtel Bellevue, à $0^{m}50$, des tombes en dalles de grès schisteux, dont les squelettes, d'après les renseignements de M. Riondel, étaient en fort mauvais état, etc. Celui de Chatillon a été détruit anciennement au l.d. le *Martellet*, où la tradition dit avoir existé une *ville*; on a trouvé du reste en bas de l'église des tuiles à rebord.

Ces cimetières, où les corps étaient enfouis nus, ne sont pas antérieurs au IXe siècle : mais ils témoignent que dès Charlemagne la vie agricole était déjà assez intense dans ces contrées. Il n'est pas prouvé cependant, comme le pensait Ducis, qu'une voie romaine passait par Ayse *(Rev., Savois.*, 1890, 154). A quelques mètres plus haut que les sépultures précitées, on constata, en creusant la cave d'une maison, que le chemin vicinal n° 1, recouvrait en partie l'ancienne route dite *estraz*; car, à deux mètres de profondeur, on sortit une quantité de pierres unies de grosseur moyenne, et qui n'étaient pas unies en un pavé solide comme celui d'une voie. Cette route suivait au sud la même direction que le chemin, et, au lieu d'aller droit vers Cluses, prenait comme lui, mais plus rapproché de la montagne, la gauche vers Marignier. »

M. J. SERAND donne lecture du programme d'une fête organisée à Annecy à l'occasion de la naissance du roi de Rome :

Ville d'Annecy.

Programme pour la fête du 9 juin 1811.

La naissance du Roi de Rome, cet événement qui réalise toutes les espérances des français, et leur promet pour successeur de Napoléon-le-Grand, un fils digne d'un tel père, sera célébrée le 9 juin, par des cérémonies religieuses et des fêtes publiques.

Le 8 juin au soir, cent et un coups de boîtes et le son de toutes les cloches annonceront la fête du lendemain ; cette salve sera répétée le 9 au matin, au moment où sera chanté le *Te Deum*, et le soir pour donner le signal de l'illumination.

A six heures, mariage des militaires et des filles dotés en exécution du décret impérial du 12 mai 1811.

Le conseil municipal, MM. les officiers, sous-officiers en retraite et MM. les employés du gouvernement seront invités à se réunir à l'hôtel de

Digitized by Google

la mairie, pour se rendre, avec le maire et l'adjoint. précédés et suivis de la gendarmerie, de la garde nationale avec sa musique, chez M. l'auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de l'arrondissement, à 8 heures.

Le cortège, auquel seront réunies les autorités judiciaires, se mettra en marche à huit heures et demie pour se rendre à l'église de S. Maurice ; après la célébration de la messe, les époux recevront la bénédiction nuptiale ; il sera ensuite chanté un *Te Deum* en actions de grâces, accompagné par les amateurs de musique ; après cette cérémonie religieuse, le cortège accompagnera, à son hôtel, M. l'auditeur au Conseil d'Etat, sous préfet.

A 11 heures, réunion au château, sur la tour duquel sera placé un *Papegai*, à la hauteur de 65 mètres, auquel on tirera avec l'arquebuse ; M. le sous-préfet sera invité à commencer l'exercice ; il sera donné pour prix, à celui qui abattra le *papegai*, un superbe fusil.

A midi, il sera fait une distribution supplémentaire aux prisonniers.

A trois heures, mât de cocagne : une montre pour le premier prix ; deux autres prix pour ceux qui atteindront à la hauteur de 6 à 7 mètres. Danses sur la Pelouse.

A cinq heures, tours d'adresse, fanfares et fantonini.

A huit heures, comédie exécutée par des amateurs.

A neuf heures, illumination générale.

Le lendemain dix, à 3 heures, ouverture du prix à la cible ; trois prix seront donnés aux tireurs qui, ayant trois coups en cible auront le moins de mesure.

M. l'Auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet, sera invité à décerner les prix aux vainqueurs.

A neuf heures, grand bal à l'hôtel de la sous préfecture.

Fait à Annecy, le 4 juin 1811.

Signé : Collomb, maire.

Vu et approuvé par nous Auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy. Signé De Roussy.

Extrait du *Journal du Département du Mont-Blanc*, du 10 juin 1811 (publié à Chambéry).

M. Le Roux fait la communication suivante sur *un Bloc erratique au Crêt du Maure :*

« Au cours des fouilles exécutées pour la construction du nouveau monastère de la Visitation, les ouvriers mirent au jour un bloc énorme d'environ 2 mètres cubes, qui était enfoui à moitié dans la terre végétale. Notre collègue M. Cattin eut l'obligeance de me prévenir de cette trouvaille. Le bloc reposait dans une dépression du calcaire urgonien raviné et usé par le frottement des matériaux de transport entraînés à l'époque glaciaire.

A première vue, il était facile de s'assurer que l'on se trouvait en présence d'une roche exotique, c'est-à-dire étrangère à la région, amenée là pendant l'une des phases de l'extension glaciaire, probablement lors de la glaciation wurmienne.

Digitized by Google

La structure pétrographique peut être définie comme une brèche à éléments anguleux très divers liés entre eux par un ciment légèrement micacé et quartzifère. C'est le troisième spécimen des roches de cette nature dont j'ai décrit autrefois deux autres blocs dans la forêt communale du Crêt du Maure [1].

En comparant avec les échantillons déjà connus, on voit que cette roche est un agrégat de nombreux fragments assez volumineux de calcaires noirs, probablement liasiques, associés à des morceaux plus petits de calcaire dolomitique et saccharoïde, de beaux éclats de chloritoschistes, des quartzites mêlés à des débris de schistes cristallins. Il faut écarter, au point de vue de son âge, toute attribution de cette brèche à la période anthracolithique. Elle offre une singulière similitude pétrographique avec la Brèche dite *polygénique,* découverte en Tarentaise, en 1893, par MM. Kilian et Révil, et attribuée par eux au Nummulitique.

On la trouve, en effet, en place au Cormet d'Arêches et ses débris démantelés par l'érosion encombrent la combe de Roselend et le vallon de Treycol.

Il serait vraiment utile de signaler, dans nos régions, tous les blocs erratiques de roches étrangères au pays, qui jalonnent le trajet des grands courants de glace ; leur statistique permettrait de déterminer le point d'origine, les contours et l'extension des glaciers quaternaires. »

M. Le Roux montre une Tortue boueuse *Cistudo Europaea* Schmidt, trouvée entre les murs de la prison d'Annecy et donnée au Musée par M. Husson, gardien chef. Un exemplaire du même animal, recueilli au bois des Glaisins en 1879, figure déjà dans nos collections. La question de l'indigénat de ce Chélonien en Savoie et en Suisse a été souvent débattue, et demeure encore sans solution. Les circonstances des trouvailles, relevées par Victor Fatio [2], sont assurément étranges et on ne peut dire actuellement s'il faut inscrire au nombre des formes de la faune régionale la *Cistudo Europaea* qui habite dans le midi de la France, l'Italie et la Grèce, jusque dans certaines parties de l'Allemagne et même de la Russie.

M. Gardier fait circuler une nouvelle œuvre du graveur annécien Jacques Sinton, faisant partie de sa collection.

Le même dit qu'il résulte de renseignements obtenus par lui

1. M. Le Roux : *Le Terrain glaciaire et les Blocs erratiques du Crêt du Maure (Rev. Sav.*, 1905, p. 55).
2. Victor Fatio : *Faune des Vertébrés de la Suisse*, vol. III, Reptiles, p. 40.

Digitized by Google

que le tableau représentant saint François de Sales au milieu des membres de son Académie Florimontane, n'a pas été, comme on le croyait, exécuté à l'époque du Saint, mais date seulement de 1840. Il n'y a donc pas lieu de donner suite aux démarches entreprises à l'effet d'en obtenir une reproduction photographique.

MM. les lieutenants Dinjeon et Carle, chargés par le Ministère de la Guerre d'effectuer des recherches sur le mode de recrutement des armées au temps de la Révolution, prient leurs collègues florimontans de bien vouloir leur faire part des documents dont ils auraient connaissance à ce sujet.

M. A. Crolard dit qu'à l'occasion de la publication de l'ouvrage de MM. Marteaux et Le Roux sur la ville romaine des Fins, il offrira très volontiers les fonds pour exécuter sur son terrain des fouilles à leur convenance. Ces recherches auraient pour but principal de déterminer la chronologie des diverses couches archéologiques sur l'emplacement de Boutae.

Il offre, en outre, au Musée les objets recueillis par lui au cours de ses fouilles antérieures, objets qui sont actuellement déposés dans la cabane édifiée sur son terrain.

Le Président, ainsi que les auteurs de l'ouvrage, remercient bien cordialement M. Crolard de sa proposition si généreuse, qu'ils acceptent avec reconnaissance.

M. J. Serand propose à la Florimontane de prendre l'initiative d'organiser, lors des fêtes du cinquantenaire de l'Annexion en 1910, une petite exposition des souvenirs historiques relatifs à cette époque. Il sera adressé un appel, par la voie des journaux, pour la recherche des objets intéressants en vue de cette exposition.

Cette proposition est adoptée et une commission est nommée à cet effet, composée de MM. Désormaux, Gardier, Le Roux, Letonnelier, J. Serand, Simon.

M. J. Serand donne lecture du programme qu'il a rédigé en vue du concours établi pour le Folklore savoyard en 1910. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Digitized by Google

Séance du 10 novembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures. Sont présents MM. Bernard, Buttin, Carle, Désormaux, Dinjeon, Fenouillet, Fontaine, Gardier, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, J. Serand, Simon. Excusés MM. Crolard, Dépollier, Gaillard.

Le Président annonce le décès survenu à Paris, le 11 octobre dernier, de M. F. Morand, membre effectif depuis 1908, négociant à Paris, trésorier général de l'Union des Allobroges, ancien président de la Société philanthropique savoisienne.

La Société vient de perdre également le peintre Antony Regnier, de Marseille, membre correspondant, puis honoraire, depuis 1872. Cet artiste, né vers 1830, exposa pendant longtemps aux Salons de Paris. Il fit de nombreux séjours dans les Pyrénées et dans les Alpes, pour étudier les costumes régionaux. Le Musée d'Annecy possède de lui : *Montagnard de Hautecour, Jeune Fille de Bellevaux, Vigneron de Talloires, Montagnarde de Fontcouverte.* Il fit don, en outre, de *Mireille et Andreloun dans la Crau* et *Paysanne de Bono (Sardaigne).*

La Florimontane adresse aux familles de nos anciens collègues, l'expression de ses plus sympathiques condoléances.

Le Président a le très grand plaisir d'annoncer les distinctions qui viennent d'être conférées à deux de nos présidents honoraires.

La médaille d'or, prix Metzger, a été décernée par l'Académie de Savoie à M. Marteaux pour l'ensemble de ses publications sur l'archéologie gallo-romaine. M. Max Bruchet vient d'être nommé par le roi d'Italie, *proprio motu*, chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, pour son très important ouvrage sur les affranchissements féodaux en Savoie.

La Société florimontane se réjouit de l'honneur qui est fait à deux de ses plus savants membres et leur adresse ses plus chaleureuses félicitations.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote sur la présentation faite à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Carrier est proclamé membre de la Société.

Digitized by Google

Sont présentés : M. PERRET, avocat à Bonneville, par M. DUSSAIX, et M. DESHUSSES, répétiteur au Lycée d'Annecy, par M. MARTEAUX.

LE SECRÉTAIRE donne lecture des résultats de l'examen, par le Jury des Beaux-Arts, des œuvres présentées au Concours Andrevetan de 1910.

1re SECTION. — *Pastel, Fusain et Dessins.* — 1er prix, 70 fr., M. André Jacques ; 2e, 50 fr., M. Bugnard ; 3e, 30 fr., Mlle Taupenot.

2e SECTION. — *Lavis rehaussé.* — 1er prix, 30 fr., M. André Jacques.

Aquarelle. — M. Mirguet, professeur de dessin au Lycée d'Annecy, est déclaré hors concours.

1er prix, 50 fr., M. Bugnard ; 2e, 30 fr., M. Moret ; 3e, 20 fr., Mlle Taupenot.

3e SECTION. — *Peinture.* — M. Mirguet est déclaré hors concours.

Pas de premier prix.

2e prix ex-œquo, 20 fr. chacun, M. Jacquet, Mlle Monnet et Mlle Taupenot ; 3e prix, 10 fr., M. Perret.

Mentions honorables, MM. Bugnard, Ceria, Laimond, Saillet.

4e SECTION. — *Art décoratif.* — Mention très honorable avec 25 fr., M. Bonnet.

5e SECTION. — *Photographie.* — Diplôme d'honneur et une somme de 25 fr., avec les félicitations et remerciements de la Société Florimontane, à M. Pittier, pour l'ensemble de son œuvre artistique, qui a hautement contribué à faire connaître et apprécier la Savoie.

Le PRÉSIDENT met aux voix les conclusions qui, à mains levées, sont adoptées.

Le PRÉSIDENT remercie, au nom de la Société Florimontane, la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie, qui a bien voulu mettre à sa disposition le matériel d'exposition pour l'installation à l'Hôtel-de-Ville des œuvres présentées au concours Andrevetan.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. A. CROLARD, qui offre au Musée lapidaire, au nom de la Maison Aussedat et Cie, des pierres taillées, fûts de colonne, bases et chapiteaux, et un écusson aux armoiries de la ville d'Annecy, fragments trouvés lors de la démolition d'une partie de la Papeterie qui a servi, vers 1800, de manufacture d'armes.

Digitized by Google

M. Nanche offre pour l'album de la Société la photographie d'un dessin représentant Camille Dunant en 1853.

Remerciements aux donateurs.

Le Président donne lecture d'une lettre du Bibliothécaire, M. Désormaux, proposant à la Société de témoigner à M. Gardier, bibliothécaire-adjoint et trésorier, sa vive reconnaissance pour l'infatigable dévouement dont il fait preuve en consacrant la majeure partie de ses loisirs à compléter les divers catalogues par fiches des ouvrages et à prêter à M. Serand un concours empressé pour le classement des Archives.

Le Bibliothécaire a entrepris, en collaboration avec M. Gardier, de publier une suite du catalogue imprimé de la Bibliothèque. Le premier chapitre de ce travail concernera les Parlers de la Savoie. D'autres suivront, ayant trait à l'histoire d'Annecy, à l'archéologie, etc. Cette bibliographie comprendra non seulement les ouvrages conservés à la Florimontane, les articles de Revue, etc., avec leur cote et toutes autres indications utiles, mais encore les publications relatives à la Savoie qui manqueraient à nos collections.

L'assemblée s'associe à l'unanimité à ces éloges, en remerciant M. Gardier de ses efforts.

M. Serand fait circuler le programme du concours de Folklore ouvert pour 1910. Il prie les personnes s'intéressant à ce sujet de bien vouloir participer à l'œuvre en lui communiquant tous renseignements utiles.

A propos de l'enquête relative au Folklore, M. Désormaux appelle l'attention sur les nombreuses publications de M. Van Gennep (*Revue des Idées, Revue des Études ethnographiques et sociologiques, Revue de l'Histoire des Religions, Mercure de France*, etc.). Le savant ethnographe et folkloriste a consacré plusieurs de ces études à la Savoie. Un compte-rendu succinct en sera donné dans la « Bibliographie savoisienne ».

M. Fontaine signale la disparition de l'ancienne chapelle d'Excenevex, surmontée d'un clocher arcade, qui a été démolie pour livrer passage à un chemin vicinal.

La Florimontane ne peut, en présence du fait accompli, que déplorer cet acte de vandalisme qui n'a pu être empêché, malgré les efforts tentés de tous côtés pour conserver ce curieux vestige du passé.

M. Désormaux fait circuler une dent de mammouth, qu'il vient d'offrir au Musée. Cette dent a été découverte, au mois d'août 1909, par un ouvrier qui creusait un puits, près de

Digitized by Google

l'église de Mervans (canton de Saint-Germain-du-Bois, Saône-et-Loire), localité bien connue des archéologues bourguignons. Dans ce puits, comme dans ceux qui ont été percés récemment à Saint-Germain-du-Bois, notamment au lieu dit La Motte ou Futigny, on a trouvé, entre cinq et sept mètres de profondeur, outre de nombreux coquillages, d'abondants débris de chênes transformés en lignite.

M. Le Roux donne quelques détails sur les argiles de la vallée de la Saône où l'on a trouvé des mollusques aquatiques et terrestres en compagnie de restes de grands mammifères. Delafond et Depéret attribuent ces argiles aux Basses terrasses et à leurs alluvions. Dans ces couches sont enfouis des troncs de chênes subfossiles et des dents d'*Elephas primigenius*. Il serait intéressant de connaître exactement les circonstances de la trouvaille de cette dent de mammouth, d'avoir une coupe de ce niveau, et d'y rechercher des indices d'industrie préhistorique, puisqu'on a trouvé autrefois à la Truchère, en compagnie de troncs d'arbres, au milieu de ces argiles, de dents de Mammouth et de bois de Renne, un crâne humain qui fut étudié par Pruner Bey [1].

M. Désormaux offre au Musée, de la part de M. Mugnier-

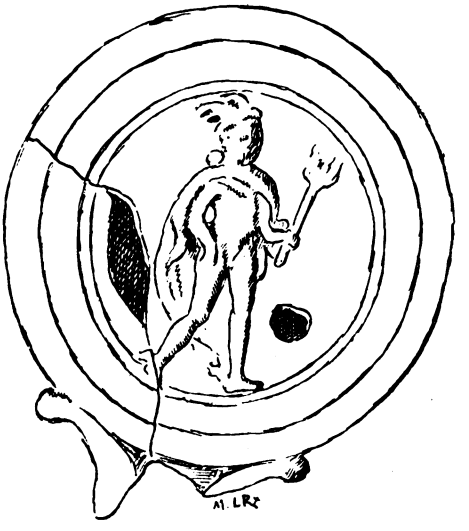

Pollet, élève au Lycée d'Annecy, une jolie lampe gallo-romaine en terre cuite, non munie d'anse, et datant du 1er siècle. Elle est ornée d'une figure finement dessinée représentant Mercure au

1. Penck et Bruchned : *Die Alpen im Eiszeitalter*. (Trad. Schaudel, Grenoble, 1907, p. 63.)

Digitized by Google

pétase ailé. Cette lampe a été découverte avec une monnaie grand bronze d'Antoninus pius (également offerte au Musée), dont les légendes sont illisibles, à Saint-Jorioz, lieu dit la Vieille Eglise, par M. Littoz, ancien maire de cette commune.

Le même offre aussi, de la part de M. Favre, élève au Lycée, une monnaie de Ferdinand IV de Naples, au revers *publica commoditas* 1795, et de la part de M. Sagnard, élève au Lycée, un douzain de Clément VIII, frappé à Avignon en 1593, au nom du vice-légat Sabellus et contremarqué d'une fleur de lys, trouvé dans la cour du lycée Berthollet [1].

M. Fenouillet annonce qu'il a fouillé à Savigny une grotte présentant trois foyers superposés. Il se propose de continuer des recherches afin de déterminer la chronologie des foyers et les époques d'occupation de ces abris. Dès à présent il fait circuler quelques débris de poteries et des ossements.

M. Le Roux croit reconnaître dans l'un de ces derniers un fragment d'humerus de cochon des tourbières, dont la perforation de la fosse olécranienne est caractéristique.

M. Marteaux dit que ces poteries ne sont pas assez caractéristiques pour en déterminer la date ; en tout cas, ce ne sont pas des débris de vases en pierre ollaire.

M. Letonnelier fait une communication sur le mariage de Louise de Savoie avec le Comte Janus.

M. Le Roux fait une communication sur quelques fragments d'architecture du xve siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er décembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Buttin, Carle, A. Crolard, Despine, Désormaux, Dinjeon, Dumont, Gaillard, Genevois, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, J. Serand, Simon.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

1. Cf. avec le n° 22, deuxième variété du Trésor trouvé en 1872 à la Blonnière. Ces monnaies devaient être en circulation dans la Savoie.

Digitized by Google

Le Président annonce avec tristesse la perte qu'a faite la Florimontane en la personne de deux de ses membres effectifs, M. Félix Blanc, président du tribunal de Saint-Julien, membre de la Société depuis 1908, et M. Antoine Pernoud, ancien inspecteur-voyer, architecte, membre de la Société depuis 1902. La Florimontane adresse aux familles de nos regrettés collègues, l'expression de sa bien profonde sympathie.

Le Président fait part de la récente nomination de Mgr Piccard, membre effectif de la Société, au grade d'officier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare.

Le même donne lecture d'une lettre de M. Bruchet, remerciant ses collègues de l'adresse de félicitations qui lui a été envoyée au nom de la Florimontane, au sujet de la récente distinction obtenue par le savant archiviste du Nord.

Le même fait part de la nomination de M. Désormaux en qualité de membre correspondant de la Société internationale de Dialectologie romane pour nos régions.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques reçus et quatre parchemins, dont l'un : diplôme de bourgeoisie en date de 1699 avec le sceau de la ville d'Annecy, au nom de Jean Montanier, et huit papiers divers acquis par M. L. Dépollier pour le compte de la Société.

Le Secrétaire donne lecture des lettres de remerciements des lauréats du concours des Beaux-Arts.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Perret et Deshusses sont proclamés membres actifs de la Société.

Les présentations suivantes sont faites : M. Lehr, proviseur du Lycée d'Annecy, et M. Orsier, avocat, docteur en droit, professeur de droit à Paris, par M. Désormaux ; M. Henri Blanc, étudiant en droit à Lyon, par MM. Le Roux et Nanche.

M. Duc, professeur à l'école supérieure d'Annecy, adresse sa démission de membre actif.

M. Gardier dépose sur le bureau de la part de M. Cochon, de Chambéry, deux reproductions de miniatures, tirées des mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XLVII : Présentation de l'*Albertan à Amédée VIII* et *Philippe de Savoie-Nemours*.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Les noms de propriétés formés avec le suffixe *acus* ne remontent pas tous à un gentilice des deux premiers siècles.

Digitized by Google

Au début du troisième siècle, ainsi qu'en témoignent les inscriptions, apparaissent, par exemple, des surnoms dérivés de participes présents employés auparavant eux-mêmes comme surnoms; tels sont Constantius, Crescentius, Decentius, Florentius, Gaudentius, Lactentius, Venantius, Viventius, dérivés de *constans, crescens*, etc. *Entius* ne tarde pas ensuite à jouer le rôle d'un suffixe qu'on accole à des racines d'adjectifs, comme Maurentius, Magnentius. Ces noms sont portés fréquemment, surtout par les chrétiens, aux IVe et Ve siècles, et on les retrouve dans les noms de domaines en *ancy*, *ency* qui conséquemment n'ont été fondés ou n'ont reçu cette nouvelle dénomination qu'à partir du troisième siècle. On peut citer en Haute-Savoie, Amancy, *Amantiacho* 1280, SHAG, XIV, p. 164, n° 176. d'Amantius, et Domancy, de Domantius, non encore signalé. Quant aux surnoms en *antia*, *entia*, donnés à des cités, ils sont beaucoup plus anciens et ne rentrent pas dans cette catégorie. »

M. Marteaux apprend que M. Malfroid a acquis et peut-être sauvé de la destruction une enclume ancienne en fer qui porte gravée sur un de ses côtés, la date de 1785, et entre laquelle s'épanouissent deux fleurs de lys: le centre est concave. Au dessus court une sorte de guirlande. M. Malfroid cèdera volontiers au musée cet intéressant modèle.

M. Désormaux propose l'échange de la *Revue savoisienne* avec le *Mercure de France*. — Adopté.

M. J. Serand lit une statistique sur les tremblements de terre en Haute-Savoie depuis 1572 jusqu'en 1907.

M. Crolard fait une causerie sur les plantations de peupliers à croissance très rapide qu'il a récemment visitées dans les propriétés de MM. Marion, à Pontvallain (Sarthe). Il s'agit du peuplier suisse, dit peuplier eucalyptus, dont il a déjà à plusieurs reprises entretenu la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Digitized by Google

SUR LE MARIAGE DE LOUISE DE SAVOIE AVEC LE COMTE JANUS

L'historien Guichenon, au tome II, p. 156, de son *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, rapporte que Yolande de France, veuve d'Amédée IX, le bienheureux, duc de Savoie. conclut, le 11 avril 1473, au château d'Annecy, le mariage de son fils, Charles, plus tard duc de Savoie, avec Louise de Savoie, fille du comte Janus de Genevois. Il ajoute que « le mariage fut différé à cause du bas âge des parties ». En effet, à cette époque les deux fiancés étaient encore des enfants : Charles né en 1468 n'avait que 5 ans, et Louise de Savoie avait juste un an de plus que son fiancé.

On fut donc obligé d'attendre de part et d'autre que les parties eussent atteint l'âge nubile. Or, le 1er registre des délibérations du conseil d'Annecy nous apprend incidemment que la célébration du mariage devait avoir lieu en 1483 c'est-à-dire 10 ans après les fiançailles. Les fiancés étaient alors âgés respectivement de 15 à 16 ans. A la séance du conseil général de la ville du 11 janvier 1484, les 2 syndics exposèrent qu'il était nécessaire de lever une taxe pour solder les dépenses qu'ils avaient à faire pour la ville, entre autres l'acquisition d'une croix et d'un custode pour l'église paroissiale Saint-Maurice, les réparations du pont de Bouz, et la construction de latrines au pont des Pâquis. Ils ajoutèrent qu'il leur fallait rembourser 21 florins prêtés par Me Jean Barbier, bourgeois d'Annecy pour la confirmation des franchises d'Annecy par le duc de Savoie, Charles, qui se trouvait alors en Piémont *(in partibus Pedemontium)* « où notre prince et seigneur Janus de Savoie, comte de Genevois se rendit l'année passée (je traduis le texte latin) pour célébrer le mariage de notre dit prince et seigneur, monseigneur Charles de Savoie, et de dame Louise de Savoie, fille de notre dit seigneur Janus de Savoie, comte de Genevois ».

Bien que le duc et la fille de Janus eussent été fiancés pendant 10 ans, quoique le jour de la célébration du mariage eut été arrêté définitivement, et que le père de dame Louise fut déjà rendu au lieu où il devait s'accomplir, le mariage n'eut pas lieu.

C'est ici que l'on peut compléter Guichenon, non plus avec les registres d'Annecy, mais avec la *Chronica latina Sabaudiæ* qui date vraisemblablement du commencement du XIVe siècle.

Digitized by Google

On lit, en effet, dans cette chronique qu'en 1485, « Charles, duc de Savoie, épousa la fille du marquis de Montferrat, avec le consentement dudit marquis et des habitants en haine du marquis de Saluces, qui poussé par l'esprit du mal, tua le frère naturel dudit marquis de Montferrat. » C'est donc pour une raison politique que le mariage de Charles avec Louise ne fut pas célébré.

Le marquis de Montferrat qui était en lutte contre le marquis de Saluces, ami de la France avait réussi à marier sa fille avec le puissant duc de Savoie, dont il se conciliait ainsi l'amitié et l'appui. (v. V. de Saint-Genis.)

Louise de Savoie, fiancée délaissée par Charles Ier, fut alors donnée au frère puîné de ce prince, Jacques-Louis de Savoie, marquis de Gex *(marchio Gay)* et ce mariage eut lieu en 1485 ; mais, la même année la malheureuse princesse devint veuve. C'est au sujet de la mort de son mari, que j'ai trouvé trois éléments d'information de la Maison de Savoie en désaccord. J'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de signaler ce fait : la *Chronica latina Sabaudie* rapporte qu' « il mourut dans la ville de Turin au **commencement** du mois de juillet : on rapporte, y est-il dit, qu'il fut empoisonné avec cinq de ses familiers ». Guichenon affirme, d'après Pingon, « qu'il mourut à Turin le 27 de juillet 1485, et fut inhumé en l'église cathédrale ». Enfin, la troisième source originale, celle-là, contemporaine de l'évènement, nous donne à ce sujet d'autres informations toutes différentes. Je veux parler encore des registres d'Annecy. A la séance du conseil général du 8 août 1485, les syndics déclarèrent à l'assemblée qu'ils avaient absolument besoin de 17 florins pour payer les flambeaux *(faces)* qui avaient servi à l'occasion de la sépulture du seigneur marquis, inhumé la veille *(pridie sepulti)*. A la séance du 23 octobre de la même année, ils renouvelèrent leur demande, et le procès-verbal nous donne à ce sujet un renseignement de plus. On y lit que les flambeaux avaient servi « pour la sépulture de l'illustre seigneur marquis de Savoie, autrefois marquis de Gex, enseveli à Annecy, au temps desdits syndics » *(de tempore ipsorum syndicorum Annesy sepulti)*. Il résulterait donc de cette déclaration que le corps du marquis de Gex se trouverait à Annecy même, mais il n'est point fait mention de l'emplacement exact où il fut déposé.

G. Letonnelier.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR LES FAMILLES DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

(*Suite.*)

DANTIN

JOSEPH, fils de Gaspard et d'Anthelmette Justin,
né le 23 avril 1801 (3 floréal an IX) à Yenne (Savoie);
établi comme serrurier à Auxerre; marié dans cette ville le 14 février 1827
avec Dlle Catherine-Ursule Miraut; naturalisé Français le 1er avril 1848.

LOUIS-JOSEPH C ✻, né à Auxerre le 7 juillet 1828,
Colonel d'infanterie, chef de l'état-major du 11e corps,
retraité le 7 juillet 1888.

Entré à Saint-Cyr, avec le n° 1, le 6 décembre 1848, Louis-Joseph Dantin fut nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1850, lieutenant le 1er janvier 1853, capitaine le 24 janvier 1855, chef de bataillon le 1er août 1870, lieutenant-colonel le 15 mai 1880, et colonel le 30 décembre 1884. Il a fait toute sa carrière dans l'état-major.

DHÉRENS

FRANÇOIS ✻, né à Droisy, le 3 brumaire an IX (25 octobre 1800);
ouvrier, fabricant d'étoffes de soie, à Lyon;
naturalisé Français le 30 juin 1852;
Décoré de la Légion d'honneur par décret du 14 novembre 1855,
comme *ouvrier*, chef d'atelier « pour ses services remarquables à l'industrie
et à la Société de secours mutuels de Lyon. »

DUBONNET

JOSEPH ✻ ✠, né le 4 décembre 1818 à Saint-Cassin (Savoie)
D'abord marchand de vins, puis négociant en spiritueux à Paris;
époux de Dlle Désirée Lebon.
Décoré de la croix des SS. Maurice et Lazare en 1856
et de celle de la Légion d'honneur le 18 juillet 1867,
pour « nombreux actes de dévouement et de bienfaisance. »

PAUL-JEAN-STANISLAS ✻, né le 12 janvier 1852, à Paris; négociant en spiritueux,
hors concours, Paris, 1889; décoré de la Légion d'honneur le 2 avril 1894.

La maison Dubonnet, qui a poussé si loin l'art de la réclame, et dont le nom s'étale sur les murs des plus humbles villages,

Digitized by Google

est aujourd'hui connue dans le monde entier. Elle peut rentrer dans la catégorie des *négociants heureux* dont parlait Sayous.

DUCIS

PIERRE, né à Hauteluce (Savoie) le 8 octobre 1699. Aîné des douze enfants de « discret André Ducis et de la Marguerite Ligeon, sa femme ».
Partit très jeune pour Versailles, et s'y établit comme marchand de toiles.
Il s'y maria en 1728, avec Thérèse Gleyron-Rappe, d'Ugines.
Naturalisé Français en 1755, il mourut en 1770.
Sa veuve lui survécut jusqu'au 30 juillet 1787.
Elle lui avait donné onze enfants, nés à Versailles, entre autres :

- JEAN-FRANÇOIS ✻, né le 22 août 1733, poëte tragique. *Membre de l'Académie française* époux de : 1° Claire-Elisabeth Heuillard morte en 1733; 2° Marie-Madeleine Moreau morte en 1815. Décédé le 30 mars 1816.
  - du premier lit : 4 enfants morts en bas âge.
- GEORGES ✻, né le 19 février 1743, émigra à Saint-Domingue et s'y maria en 1788 avec Catherine-Laurence Duvergier; revint en France en 1800; fut *conseiller à la Cour de Paris* et mourut en 1811.
  - PAUL-AUGUSTE O ✻, né le 6 mai 1789 à Torbeck (Ile d'Haïti) *Lieutenant-colonel* au 8e chasseurs à cheval mort célibataire en 1844.
- LOUIS, né le 8 avril 1744; négociant en faïence; tenait le dépôt de la manufacture de Sèvres; épousa en 1769, à Versailles, Marie-Geneviève Létang, et mourut à Versailles en 1814.
  - MARIE-HENRIETTE-CAROLINE, née en 1774 à Versailles supérieure du couvent du Sacré-Cœur d'Amiens, puis de Conflans Ste-Honorine, morte en 1844.
  - JEAN-LOUIS ✻, né le 14 juillet 1775 à Versailles, officier de cavalerie puis *Peintre d'histoire* épousa en 1810, Euphrosine Talma, sœur du célèbre tragédien, et mourut en 1847.
  - GEORGES ✻, né le 15 décembre 1776 à Versailles, *Administrateur des Forêts*, mort en 1851.

La vie et les œuvres de J.-F. Ducis sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Disons seulement que le poëte aimait à rappeler, en toute circonstance, son origine savoisienne. Resté des nôtres, par le caractère et par le cœur,

De père en fils, Allobroge il était.

« Tout Savoisien qui, voyageant en France et attiré par la

Digitized by Google

réputation de M. Ducis, venait le visiter, était sûr de recevoir de lui l'accueil le plus cordial et le plus hospitalier. » Jusqu'à la fin de sa vie, il aimait à parler de la patrie de ses ancêtres. « Ma famille, écrivait-il, tant du côté paternel que maternel, est de temps immémorial établie en Savoie. Mon père, un des plus vertueux hommes qui soient sortis de ces montagnes, ne pouvait me parler du roi Emmanuel, son souverain, qu'avec des larmes d'admiration et de tendresse. On connaît le caractère de cette nation fidèle, simple et laborieuse. »

Fier, libre, indomptable, a dit Villemain, jamais Ducis ne porta, ni ne subit, aucun joug, même celui de son siècle.

Georges frère du poëte, était substitut du procureur du roi à Torbeck (île de Saint-Domingue), quand naquit son fils Paul-Auguste.

Celui-ci s'engagea, le 1er septembre 1802, à l'âge de treize ans, dans les Guides du général Leclerc. Fait prisonnier de guerre, par suite de la capitulation de Saint-Domingue, il rentra en France le 15 novembre 1808, et fut incorporé au 2e hussards le 6 janvier 1809. Sous-lieutenant le 31 juillet 1811, lieutenant le 10 septembre 1813, capitaine le 19 février 1814, il fut agréé comme maréchal des logis (rang de capitaine) à la 2e compagnie des mousquetaires, le 22 juillet 1814, et porte-drapeau (rang de chef d'escadron) le 8 juillet 1815. Chef d'escadron aux hussards de la Garde le 12 octobre 1815, il rentra dans ses foyers, sans solde, sur sa demande, le 23 avril 1817; fut replacé comme chef d'escadron aux hussards de la Meurthe le 14 novembre 1821 et passa au 5e chasseurs à cheval le 24 août 1827.

A la date du 24 septembre 1828, un rapport adressé au Ministre de la Guerre appela l'attention sur le commandant Ducis. « Les journaux ont fait connaître que M. Ducis s'est chargé de la Direction du Théâtre royal de l'Opéra-comique, et déjà son entrée en fonctions a été signalée par plusieurs actes d'administration.

« L'entreprise que dirige cet officier est peu d'accord avec sa qualité de chef d'escadron attaché aux cadres d'activité de l'armée, et il s'est placé dans une position qui ne semble pas lui permettre de concilier ses devoirs comme militaire et ses intérêts comme particulier. Il paraîtrait donc convenable de le rendre à la vie civile, en lui accordant le traitement de réforme auquel il a, du reste, des droits par ses services, ses blessures et une faiblesse de santé souvent constatée depuis 1823 et qui

Digitized by Google

ne lui permettrait pas de rentrer en activité. » Ce rapport, approuvé par le roi, fut suivi d'un décret de mise en réforme du 6 octobre 1828.

Il est probable que la Direction de l'Opéra-comique ne fut pas fructueuse. Le 25 avril 1834, Ducis fut remis en activité comme commandant de la place de Mostaganem. Cet emploi ayant été supprimé le 26 septembre 1836, le titulaire dépossédé fut affecté au 3e chasseurs d'Afrique, le 31 décembre suivant, et promu lieutenant-colonel au 3e chasseurs à cheval le 11 novembre 1837. Une décision du 22 juin 1840 l'admit d'office à faire valoir ses droits à la retraite. Il comptait alors 19 campagnes et 30 ans de service actif. Il était déjà malade et mourut en 1844.

Blessures, Actions d'éclat : Coup de lance à la cuisse droite au passage du pont de Guebora (Espagne). — Coup de feu à la cuisse, bataille d'Albaera Espagne); coup de feu au bras droit, à Montereau. Chargea, à Montereau, à la tête de 50 hussards, s'empara du pont de Montereau, prit 2 canons et fit 200 prisonniers, dont un général.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur le 19 février 1810 ; officier le 22 août 1814 ; chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 29 décembre 1815 et de l'ordre de Saint-Ferdinand le 18 novembre 1823.

Jean-Louis Ducis, atteint par la réquisition en sortant du collège, servit quelques années dans un régiment de cavalerie et devint officier. Il entra ensuite dans l'atelier de David et alla en Italie pour s'y perfectionner dans la peinture. Il exposa successivement : *Un Tableau de famille* (1804) ; *Héro et Léandre* (1808) ; *Orphée et Euridice* (1808) acquis par le prince de Mecklembourg ; *L'Origine de la Peinture* (1808) ; portrait en pied de la *Princesse d'Aremberg* (1810) ; *Pyrame et Thisbé* (1810) ; *Napoléon sur la terrasse du château de Saint-Cloud, entouré de ses neveux et nièces* (1810) ; portrait de *Mme Talma* (1810) ; portrait du *Général Colbert* (1810) ; Portrait de la *Reine de Naples*, fait à Naples en 1811. En 1812, il exécuta à la Malmaison le portrait en pied de l'*Impératrice*. A l'exposition de 1812 figuraient *Le Tasse et sa sœur ; Sapho* (pour le général Rapp). Aux salons suivants on remarqua : plusieurs *portraits* (1813) ; *Mlle de la Vallière* (1814) ; *Le Tasse lisant son poëme à la princesse Léonore* (1814) ; *La Captivité du Tasse* (1814) ; *François Ier armé chevalier par Bayard* (1817) au musée de Saint-Cloud ; *la Mort du Tasse* (1819) au

Digitized by Google

musée de Lyon; *Van Dyck* (1819); *Marie Stuart* (1822); *Bianca Capello* (1824); *Jeanne d'Arc* (1824); *Charles X entouré de sa famille au grand balcon des Tuileries* (1824).

Les quatre tableaux des *Arts sous l'empire de l'Amour : la Poésie, la Musique, la Peinture, la Sculpture* font partie de la galerie du Luxembourg. Il ont été exécutés de nouveau pour le château de Rosny, à la duchesse de Berry. Citons enfin : *Débuts de Talma* (1830).

Louis Ducis avait obtenu une médaille de 1re classe à l'exposition de 1808. « Ses ouvrages sont pleins d'imagination et de noblesse, d'un dessin correct et d'un riche coloris. » La plupart ont été gravés par Pauquet, Baquoy, Gudin, Bossellmann, Allais, etc.

DUCRETET

JEAN-BAPTISTE, né à Queige le 6 octobre 1785,
fixé à Paris dès sa jeunesse; profession inconnue;
époux de Dlle Augustine Bongrand.

LOUIS-JOSEPH, né à Paris le 5 mai 1812;
profession non indiquée dans les actes reconstitués;
marié à Paris, le 10 janvier 1842,
avec Dlle Marie-Adrienne-Adèle Bruant.

ADRIEN-EUGÈNE ✻, né à Paris le 27 novembre 1844.
Fabricant d'instruments de précision pour les sciences.

M. Ducretet (Adrien-Eugène) a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878 (électricité), des diplômes d'honneur aux expositions d'Amsterdam, d'Anvers, etc. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 29 décembre 1885, il est l'auteur d'ingénieux appareils pour la télégraphie et la téléphonie sans fil.

DUFOUR

PIERRE-ANTOINE-CHARLES-JOSEPH, dit *Antonin* ✻,
né à Moûtiers (Savoie) le 10 juillet 1808;
fils de « Discret Dufour, magistrat de sûreté de l'arrondissement
et de Marie Vinagio ».

Le père était originaire de Saint-Michel, et fut, après 1815, avocat à Conflans. La mère était veuve de M. Burnier, de Reignier, officier de gendarmerie, de qui elle avait eu une fille, Fanny, dame Mongellaz, connue par des publications dont Charles Nodier a fait un juste éloge.

Avec son frère *Jean-Pierre*, né en 1817, Antoine se fixa au Hâvre et y fonda une importante maison de commerce. Il

Digitized by Google

contribua puissamment à l'organisation du Comptoir national d'escompte du Hâvre, le 1er avril 1848, et fut longtemps administrateur de cette société. Plus tard, il abandonna à son frère la maison du Hâvre et s'établit au chef-lieu de la Loire-Inférieure, vers 1855. Il fut *maire de la ville de Nantes* de 1866 à 1870 et reçut, en cette qualité, la croix de la Légion d'honneur le 7 octobre 1867. Il est mort à Nantes, le 15 juillet 1885, laissant pour héritiers deux fils : Henri-Philippe, né au Hâvre le 29 août 1843, rentier au Vésinet, et Charles-Joseph, propriétaire à Paris. Il avait été naturalisé Français le 24 avril 1848.

Jean-Pierre, élu *conseiller général du Canton-Est du Hâvre* le 3 mars 1878, fut réélu le 1er août 1880 et donna sa démission le 4 janvier 1886. Il se retira dans son domaine du Mottay, commune de Publier (Haute-Savoie) et y mourut le 18 juillet 1894. De son mariage avec Mlle Victorine Garin, de Faverges, il avait eu un fils, Antoine-André-Pierre-*Victor*, qui lui survécut seulement quelques années et qui mourut au Mottay, le 24 mars 1906, à l'âge de quarante-six ans.

Le testament de Jean-Pierre Dufour, millionnaire fantaisiste, instituait une rente viagère de mille francs « pour soigner son chien Bernard et ses six chats, cette rente devant être diminuée de cent cinquante francs pour chaque tête de chien ou de chat qui mourrait dans l'année. »

DUGIT

FRANÇOIS, fils de Claude et d'Agathe Bouchet,
né à Queige (Savoie) le 11 novembre 1810 ; domestique à Passy ;
marié le 6 mars 1834, à Passy,
avec Françoise-Monique Chauvrie, cuisinière,
née à Saint-Martin-du-Bû (Calvados) le 8 mai 1811.

ERNEST-ARISTIDE ✻, né à Saint-Martin-du-Bû
(aujourd'hui Saint-Martin-de-Mieux) (Calvados), le 22 octobre 1834.
au domicile de son grand-père maternel Louis Chauvrie ;
Doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble.
décédé célibataire, à Grenoble, le 17 avril 1900.

Issu d'une famille des plus modestes, le doyen Dugit a prouvé que, même dans une société qu'on dit si mal organisée, il est possible à un travailleur intelligent de se faire une place au soleil. Son exemple doit servir d'encouragement à la jeunesse. M. Dugit avait pris sa retraite le 1er janvier 1900, après quarante-sept ans de services ; il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 1888.

Digitized by Google

EMONET

MICHEL, né à Samoëns (Hte-Savoie) le 23 octobre 1799;
tailleur de pierres;
était employé aux fortifications de Belfort quand il fut naturalisé français
le 12 décembre 1839;
époux de Catherine Wagner, de Belfort;
décédé à Belfort le 17 février 1880, « en sa maison, sise rue des Bons enfants ».

EDMOND-FRANÇOIS O ✻, né à Belfort le 29 juillet 1834;
marié le 22 janvier 1878 avec Dlle Marie-Madeleine-Joséphine Baffrey;
Colonel du 50e de ligne; retraité à La Flèche.

Etats de services du colonel Emonet. Elève à l'Ecole spéciale militaire le 13 novembre 1854; sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie le 1er octobre 1855; lieutenant le 8 septembre 1861; capitaine le 12 août 1864; adjudant-major le 4 mars 1865; prisonnier de guerre le 18 août 1870; rendu, comme blessé, par l'Autorité allemande, le 20 janvier 1871; chef de bataillon au 44e régiment d'infanterie le 25 mars 1875; commandant le 14e bataillon de chasseurs à pied le 4 avril 1878; lieutenant-colonel au 134e le 29 janvier 1883; passé au 56e le 11 juin 1887; colonel du 50e de ligne le 16 février 1888: retraité par décret du 16 août 1894.

Campagnes : du 15 novembre 1855 au 8 mai 1859, Algérie; du 10 mai 1859 au 4 juin 1860, Italie; 1870-71 contre l'Allemagne; 1871, intérieur.

Blessures : coup de feu au poumon droit, à la bataille de Saint-Privat, 18 août 1870.

Décorations : chevalier de la Légion d'honneur, 22 mai 1872; officier, 8 juillet 1889. Médaille d'Italie.

Un M. Emonet, maire de Jubécourt (Meuse), a été décoré de la Légion d'honneur le 15 mars 1864, avec les motifs suivants : « 47 ans de services municipaux, dont 33 comme maire; entièrement dévoué à ses fonctions; âgé de 79 ans. » Il était né à Rarécourt (Meuse) le 26 octobre 1784, d'Hubert Emonet, potier d'étain, et de Jeanne Huraut. Hubert était fils de Jean, dont je n'ai pu retrouver l'origine exacte, à coup sûr savoisienne.

Des lettres de naturalité, portant la date du 5 septembre 1736, à Lunéville, furent accordées par le duc de Lorraine à François Emonet, « marchand banquier en la bonne ville de Nancy, natif de Flumet, diocèse de Genève, qui depuis trente-huit ans avait fixé sa résidence dans le duché, dans le dessein d'y finir ses jours. »

Digitized by Google

FAVRE-CLAVEIROZ

CLAUDE-ANTOINE, né à Beaufort (Savoie) le 15 mars 1730 ; négociant à Clermont-Ferrand ; époux de Marie Verdun.

AUGUSTIN,
né à Clermont-Ferrand le 7 décembre 1777 (paroisse de St-Genès-les-Carmes) ; marchand-drapier à Lyon, rue des Bouquetiers, 22.
Marié à Lyon le 16 avril 1806, avec Dlle Marrel Marie-Cécile (née à Lyon le 14 novembre 1785).

PIERRE-*Léon*, O ✻
né à Lyon
le 2 février 1807 ;
consul général de France ;
décédé
le 10 avril 1881.
(Voir *Rev. Sav.*, 1881, p. 73.)

GABRIEL-CLAUDE-JULES,
connu sous le nom de *Jules Favre ;*
né à Lyon le 21 mars 1809 ;
avocat, publiciste, secrétaire général au ministère de l'Intérieur, représentant du peuple, député, membre de l'Académie française, ministre des Affaires étrangères, vice-président du Gouvernement de la Défense nationale, sénateur ;
mort à Versailles le 20 janvier 1880.

Léon Favre-Claveiroz, qui était docteur en droit, fut nommé consul général de France à New-York le 14 avril 1848. Il n'accepta pas et fut appelé au consulat général de Gênes le 23 avril suivant. Le 22 décembre 1849, il fut décoré de la Légion d'honneur « pour s'être spécialement distingué par les services rendus à la cause de l'ordre, lors des troubles de Gênes, au mois d'avril 1849. » Il occupa successivement les postes de Chuquisaca (Bolivie), le 27 août 1849 ; Tampico, 10 juin 1857 ; Corfou, 29 septembre 1865 ; Tripoli, 3 février 1869 ; Trieste, 23 avril 1871 et fut admis à la retraite le 8 novembre 1877. Collaborateur à la *Revue Savoisienne* et bienfaiteur du Musée d'Annecy, il se plaisait à entretenir des relations avec son pays d'origine. Il avait même accentué le rapprochement en faisant rétablir, par un jugement du 24 février 1862, le nom de Claveiroz, porté par ses ancêtres, et qui avait été omis dans l'acte de naissance de son père.

En ce qui concerne son illustre frère, je me contenterai de reproduire ici la toute récente appréciation d'Emile Bergerat, dans les *Annales* du 3 octobre 1909, page 329 :

« Qu'on pense de Jules Favre ce qu'on voudra, qu'on en médise ou qu'on le préconise, la qualité d'honnête homme public ne lui a jamais été marchandée, même par Millière. Sa vie politique fut droite comme un I. Il est l'une des cinq cariatides du temple de la République. »

Digitized by Google

FOREL

JOSEPH (fils de Charles et de Michelle Raffin, de Viuz), né à Bogève (Haute-Savoie), le 24 octobre 1752 ;
négociant à Nancy ; colonel de la garde nationale de cette ville pendant la Révolution ; époux de Catherine Mouton, de Phalsbourg, sœur du maréchal Mouton, comte de Lobau ; se fixa plus tard à Remiremont (Vosges), où il mourut le 2 avril 1825.
Catherine Mouton mourut à Remiremont, le 15 octobre 1852, âgée de 79 ans.

- PIERRE-LOUIS-JOSEPH-*Carlos*, né à Nancy le 27 octobre 1795 époux de 1° Laure Kœchlin, de Mulhouse, en 1825 ; 2° Eugénie Noël en 1834. Associé à la maison Kœchlin frères pour la construction des chemins de fer d'Alsace ; *député des Vosges à l'Assemblée constituante de 1848 et à la Constituante de 1849*. Mort à Paris le 28 janvier 1872.
  - N. fils
  - N. fille

  Morts sans postérité.
- CLAUDE-CATHERINE MICHEL-ADOLPHE ✻ né à Nancy, le 15 février 1797, capitaine au 26e de ligne, retraité le 16 juillet 1837, puis négociant et industriel à Remiremont. Mort à Maxéville, le 28 avril 1862. Epoux de Marie-Louise-Augusta Ruff de Maxéville.
  - ARTHUR industriel à Rupt (Vosges).
- SOPHIE-CATHERINE, née à Nancy, le 17 août 1799, épouse de Scœvola Monchy
  - Mme BOULLAY
  - Mme BOURGEAUD
- GEORGES-JOSEPH-JEAN-NAPOLÉON dit LÉON, né à Nancy, avril 1805, époux de Clémence Surleau, de Montbéliard, négociant et industriel à Rupt-sur-Moselle, avec son frère Adolphe. Maire de Rupt. Mort en 1893.
  - LÉON, mort célibataire
  - GEORGES, industriel à Breuches, né à Rupt, le 15 janvier 1838, mort en 1867.
    - JOSEPH industriel à Breuches (Hte-Saône)
    - GEORGES chimiste à Strasbourg
    - GUSTAVE industriel à Servance (Hte-Saône)
  - PAUL né à Rupt-s-Moselle, le 27 janvier 1842, industriel et négociant à Remiremont, conseiller municipal
    - LOUIS
    - Mme PARISOT
    - Mme KRAFFT
- CAROLINE-HUBERTINE-CLÉMENTINE, née à Nancy, 1811 décédée à Remiremont, célibataire, le 7 juin 1835

En 1815, Carlos Forel se rendit comme volontaire à l'armée de la Loire. A la Restauration, il fut inquiété pour ses opinions libérales et dut s'éloigner momentanément de la France en 1820. En 1825, il s'allia à la famille Kœchlin, de Mulhouse, et devint l'associé de la maison de filature Nicolas Kœchlin et frères. Puis, il voyagea en divers pays, notamment en Angleterre. Conseiller municipal et adjoint au maire de Mulhouse après 1830, il fut, en 1847, un des promoteurs du banquet réformiste à Colmar et fut élu, le 23 avril 1848, le troisième sur onze, par 69,432 voix, représentant des Vosges à l'Assemblée constituante. Il siégea à gauche, fit partie du comité du travail et vota avec les républicains modérés. Réélu à la

Digitized by Google

Législative, par le même département, le 13 mai 1849, il prit place dans les rangs de la minorité démocratique, combattit la politique de l'Elysée, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat de 1851.

Son frère Claude-Catherine-Michel-Adolphe, retraité à quarante ans comme capitaine, se lança dans les affaires et fut, avec son cadet Napoléon, dit Léon, l'un des créateurs de l'industrie cotonnière dans les Vosges, en construisant les filatures et tissages du Rupt-sur-Moselle, en 1837.

Cette famille est encore très honorablement représentée à Remiremont par M. Paul Forel, ancien industriel, ancien membre de la chambre de commerce des Vosges, actuellement, négociant et conseiller municipal.

GALLAY

FRANÇOIS, fils de Claude et de Françoise Requet, né au Biot en 1734 ; cafetier à Perpignan, marié dans cette ville, le 9 octobre 1758, avec Jeanne Pons.

JOSEPH-*François*-ETIENNE, né à Perpignan le 7 juillet 1766 ; cafetier ; marié le 18 mai 1790, avec Marie Bertin.

JACQUES-FRANÇOIS ✻, né à Perpignan le 8 décembre 1795, *célèbre corniste, professeur au Conservatoire de Paris.*

Admis au Conservatoire de Paris en 1820, J.-F. Gallay, après une année d'études, remporta le premier prix. Il entra à l'orchestre des Italiens en 1825, et fut appelé en 1832 à faire partie de la musique particulière du roi Louis-Philippe. En 1842, il succéda à son maître, Dauprat, dans les fonctions de professeur de cor au Conservatoire. Les succès de ce virtuose l'ont placé au rang des cornistes les plus habiles et les plus célèbres.

(Larousse.)

GAVARD

JACQUES, né à St André-sur-Boëge, le 16 juin 1761, marchand bijoutier à Paris ; marié dans cette ville, en 1786, avec Dlle Elisabeth Gorlier.

JACQUES-DOMINIQUE-CHARLES ✻, né à Paris le 9 août 1794, *ingénieur-géographe et graveur* ; marié à Saverne, le 25 juin 1823, avec Dme Thérèse Gœtz, de Saverne (1805-1899) ; décédé à Paris le 26 mai 1854.

ELISE-THÉRÈSE, rentière-célibataire, à Paris, morte en 1901.	CHARLES-RENÉ C ✻, Né à Metz (Moselle) le 17 décembre 1825, *ministre plénipotentiaire*, décédé le 11 juillet 1893, à Paris.	GEORGES-ALBÉRIC-GUISLAIN, chanoine honoraire à Amiens.

Digitized by Google

Entré à l'Ecole polytechnique à seize ans, et dans les premiers, J.-D.-C. Gavard en sortit en 1812, et fut admis dans le corps des ingénieurs hydrographes. Il fit la campagne de France en 1813-1814, passa dans l'état-major, devint capitaine et prit sa retraite par anticipation, le 5 juin 1841, pour s'occuper de travaux d'art. Le 18 mai 1830, étant encore lieutenant, il avait pris un brevet d'invention « pour un appareil propre à dessiner et à graver de suite, par un mouvement continu et sans aucune notion du dessin. » Cet appareil est le *diagraphe*, instrument qui sert à donner en petit l'image de toutes sortes de lignes droites ou courbes. Il a gravé et édité *Les Galeries historiques de Versailles* (1847) ; *La Galerie Napoléon* ; *La Galerie Aguado* ; *Batailles et Victoires de l'armée française de 1792 à 1814* ; de nombreux *portraits*.

Le catalogue de son œuvre est considérable. Les *Galeries historiques de Versailles* contiennent 1,200 planches de gravures et 1,800 sujets. Il y en avait trois éditions, l'une sur papier de Chine à 1,800 fr., l'une sur papier blanc à 750 fr., et l'autre ne contenant que les principaux sujets, au prix de 300 fr.

Son fils Charles-René, après avoir fait son droit, fut admis comme surnuméraire à la Direction commerciale du Ministère des Affaires étrangères le 14 novembre 1848, et fut successivement : élève consul le 22 juin 1850 ; rédacteur et Agent spécial près la Cour des Comptes le 27 septembre 1856 ; sous-directeur adjoint le 22 janvier 1866 ; secrétaire d'ambassade de 1re classe à Londres le 9 février 1872 ; ministre plénipotentiaire de 2e classe le 8 février 1873 et de 1re classe le 1er janvier 1878. Mis en disponibilité en 1880, il fut retraité le 4 mars 1882. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

GAY

JACQUES (fils de François Gay et de Marie Signat),
né à Saint-Genix-sur-Guiers (Savoie) le 22 août 1747 ;
« marinier » à Lyon ; époux de Favret Françoise.

LOUIS O ✻, né à Lyon le 23 août 1772 ;
Général de brigade, mort à Mâcon le 7 mars 1838.
(Voir *Rev. Sav.*, 1892, p. 223.)

Rappelons ici que, d'après les recherches de M. Jules Manecy, Delphine Gay, qu'on surnomma longtemps la dixième Muse, était fille de Sigismond Gay (1768-1822), receveur général, dont le père, Joseph Gay, négociant à Lyon, était né à Aix-les-Bains le 4 août 1723.

Digitized by Google

GENOUD-PRACHEX

PIERRE, fils d'Antoine et de Michelle Genoud, né le 16 janvier 1729, au village de chez Prachex, paroisse et commune des Habères, aujourd'hui Habère-Poche (Haute-Savoie).
Marchand colporteur en Lorraine. Marié le 8 janvier 1761, à Monthureux-sur-Saône (Vosges), avec Elisabeth Durpoix, née à Mulhouse le 11 août 1728, morte à Vesoul le 24 juillet 1828.
Décédé négociant à Vesoul, le 5 septembre 1815.

Genoud-Prachés ETIENNE, né le 20 mai 1762, à Monthureux-sur-Saône (Vosges), négociant, décédé à Vesoul le 21 juin 1811.

Epoux de 1° Colombier Madeleine.

JEAN-BAPTISTE *Genoux-Prachée*, né le 17 avril 1787, à Vesoul, négociant, époux d'Anne Dard, de Provenchère (Haute-Saône), (1790-1858).
Décédé à Dôle (Jura) le 25 avril 1849.

LOUIS-JOSEPH-GUSTAVE né le 21 février 1814, à Vesoul; percepteur; époux de Jeanne-Marie Ployer, décédée à Luxeuil, le 15 mai 1896.

EDMOND, mort, commissaire de la marine à Brest

ALFRED, tanneur à Pont-Audemer.

PAUL, comptable à la Raffinerie Say à Paris.

VICTOR-JOSEPH, né le 12 juin 1854, à Vy-les-Lure, pharmacien, *maire de Luxeuil; député de Lure; sénateur de la Haute-Saône.*

HENRY, percepteur, à Belfort, né en 1858

2° Jeanne-Josèphe Maréchal, le 19 janvier 1790.

GEORGES *Genoux-Prachée*, né le 13 novembre 1794, à Vesoul, avocat, conseiller de préfecture, *député de la Haute-Saône*, mort à Vesoul le 29 octobre 1846, sans postérité : c'est sa mère qui fut sa légataire universelle.

Georges Genoux fit son droit à Paris et s'inscrivit au barreau de Vesoul. Il se fit remarquer par ses opinions libérales. Conseiller de préfecture après 1830, il fut élu député du 1er collège électoral de la Haute-Saône, le 5 juillet 1831, et réélu à chaque renouvellement, jusqu'à sa mort, survenue le 29 octobre 1846. Il siégeait au centre gauche, dans le groupe de l'opposition que dirigeait Odilon Barrot.

Son petit neveu Victor-Joseph, maire de Luxeuil-les-Bains, conseiller général, fut élu député de la 2e circonscription de Lure en 1894 et échoua en 1898 contre M. Colle, nationaliste.

Digitized by Google

Il prit sa revanche en 1904 et fut élu sénateur par 472 voix contre 360 à M. Colle.

GUMÉRY

AUGUSTIN, né le 12 avril 1755, à Notre-Dame des Millières (Savoie), établi à Paris dès sa jeunesse (profession inconnue) ; époux de Dlle Marie-Madeleine Faucon.

NICOLAS-ACHILLE, né le 21 frimaire an XI (12 décembre 1802) à Paris, (profession inconnue) ; époux de Dlle Tarlé Jeanne-Françoise-Adolphine.

CHARLES-ALPHONSE ✻, né le 14 juin 1827, à Paris ; *sculpteur, grand prix de Rome en 1850 ;* mort à Paris, le 19 janvier 1871.

ADOLPHE-ERNEST, né à Paris, *artiste peintre.*

FRANÇOIS-ADOLPHE ✻, né le 3 septembre 1828, à Paris ; capitaine au 95e de ligne, retraité à Paris, le 7 février 1875, après 26 ans de services et 6 campagnes.

(Voir *Revue Savoisienne* de 1898, pp. 174-175.)

LACHENAL

CLAUDE, fils de Jean et de Josèphe Blanchin, né à Tournon (Savoie) le 18 mai 1823 ; fixé à Paris dès sa jeunesse ; (profession inconnue) Marié à Paris le 11 octobre 1847, avec Dlle Antoinette-Jeanne-Marie Carton.

Edmond-ANDRÉ-JEAN-BAPTISTE, né à Paris, rue Saint-Gilles, 12 (alors 8e arrondt), le 23 novembre 1855, *céramiste d'art.*

D'abord apprenti chez un potier de Vaugirard, Edmond Lachenal entra en 1870 à la maison Deck et obtint, en 1873, une médaille comme collaborateur de cette maison, où il dirigea ensuite un atelier de décoration. Il put organiser en 1885 sa première exposition annuelle et dès lors il appela l'attention des connaisseurs. Lachenal recherche dans la nature, dans le règne végétal ou animal, le motif de toutes ses décorations, et souvent même le galbe proprement dit de l'objet. Il est le créateur de l'émail mat velouté ou givré, et il emploie de préférence les nuances délicates, les verts dits « verts de rêve » et les bleus nocturnes. Plus tard, les grès flammés vinrent varier sa palette habituelle et y ajouter des tonalités plus puissantes.

Il a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. *(Nouveau Larousse.)*

Digitized by Google

MAISON

JOSEPH, né à Jarsy-en-Bauges (Savoie) le 20 avril 1731 ;
marchand-épicier à Epinay-sur-Seine (Seine) ;
époux de Marie-Geneviève Guiard.

NICOLAS-JOSEPH, marquis, G. C ✻, né à Epinay-sur-Seine le 19 décembre 1771, *maréchal de France, ministre des Affaires étrangères, ambassadeur à Vienne et à Saint-Pétersbourg, ministre de la Guerre, pair de France :* époux de Weygold Marie-Madeleine-Françoise, née à Simmern le 26 décembre 1776 ; mort à Paris le 13 février 1840.	ANDRÉ-JOSEPH, né à Epinay-sur-Seine, le 18 mars 1774.

ANDRÉ-PIERRE-JOSEPH né à Epinay le 11 ventôse an V.	JOSEPH-LOUIS-FRANÇOIS, né à Epinay le 15 floréal an VII.	JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE-JOSEPH, né à Hanôvre le 15 prairial an XIII.

Nicolas-Joseph Maison s'enrôla, le 22 juillet 1792, dans le 3e bataillon des volontaires de Paris et fut nommé capitaine quelques jours après. Il se distingua à Jemmapes, en ralliant ses hommes et en reprenant à l'ennemi le drapeau du bataillon.

Destitué, comme suspect, par les représentants du peuple en mission, il redevint simple soldat et n'en continua pas moins de servir brillamment. Blessé à Maubeuge et à Mons, il fut de nouveau promu capitaine, en 1794, s'empara du pont de Limbourg, sur la Lahn et reçut un coup de feu qui le priva de la vue pendant quelques mois. Ce fut alors que le général en chef Jourdan le fit apporter tout sanglant et presque aveugle devant le front du 88e régiment et le proclama chef de bataillon. Il fit avec ce grade la campagne de 1796 en Allemagne et celle de 1797 en Italie. Encore blessé à Wurtzbourg, il fut nommé adjudant-général à la paix de Campo-Formio. La bataille d'Alkmaïr (Hollande), lui valut une nouvelle blessure grave. Il se signala pendant toute la durée de l'Empire, principalement à Austerlitz, où il conquit le grade de général de brigade; à Iéna, à Lubeck, qu'il emporta lui-même ; en Espagne et en Hollande ; en Russie, d'où il revint général de division ; enfin dans les campagnes de 1813 et 1814. A cette dernière époque, il disputa la Belgique aux Alliés, à la tête de l'armée du Nord. Plus tard, l'heureux succès de l'expédition de Morée, qu'il commanda en chef en 1828, lui valut le bâton de maréchal de France (22 février 1829).

Il avait été fait baron de l'Empire le 2 juillet 1808, comte le 14 août 1813 et marquis le 31 août 1817. Il fut compris, comme pair de France, dans la promotion du 4 juin 1814 et fut com-

Digitized by Google

blé d'honneurs par Louis XVIII et Charles X. Après 1830, il reçut le portefeuille des Affaires étrangères dans le cabinet Laffitte, fut ambassadeur à Vienne et à Saint-Pétersbourg, et ministre de la Guerre en 1835-1836.

Grand-Croix de la Légion d'honneur et Grand-Cordon de Saint-Louis, il était « Grand-Officier d'honneur du Grand-Orient de France », Grand-Croix des Ordres de la Réunion, de Léopold de Belgique, de Charles III d'Espagne et du Sauveur de Grèce.

Maison, ami de Bernadotte, fut longtemps dédaigné par Napoléon. Ce n'est que lentement qu'il avança dans la hiérarchie militaire et ce n'est qu'après avoir gagné deux fois chacun de ses grades par une action d'éclat ou un service rendu qu'il les obtint. Il fallut les savantes manœuvres qui assurèrent la victoire de Spinosa et l'héroïsme déployé à Leipsik pour dissiper les préventions de l'Empereur.

Les régimes qui suivirent rachetèrent les torts de Napoléon, et ce fut justice.

MANIGLIER

JEAN-FRANÇOIS, né le 10 décembre 1788
à Saint-Sigismond-sur-Cluses (Haute-Savoie) ;
sculpteur,
époux de Dlle Marguerite-Adélaïde de Saint-Martin.

HENRI-CHARLES ✻, né le 11 octobre 1826, à Paris,
sculpteur, Grand prix de Rome 1856,
mort à Paris, le 16 mars 1901
(Voir la *Revue savoisienne* de 1898, page 175.)

MARTIN

JEAN-BAPTISTE, fils de Bienvenu Martin, colporteur,
et de Dlle Séraphine Martin, née à Valloires (Savoie), hameau des Clos,
le 5 février 1803 ; colporteur, puis marchand drapier
à Saint-Bris (Yonne) ;
marié le 27 mai 1826, à Saint-Bris, avec Dlle Félix Antoinette Geneviève ;
naturalisé Français le 12 septembre 1837 ;
décédé à Saint-Bris le 31 juillet 1868.

BIENVENU MARTIN ✻, né à Saint-Bris (Yonne) le 22 juillet 1847 ;
Député d'Auxerre, Ministre de l'Instruction publique.
Sénateur de l'Yonne.

Docteur en droit, M. Bienvenu Martin fut successivement conseiller de préfecture et secrétaire général de l'Yonne, sous-préfet de Sens, directeur au Ministère des colonies. Conseiller général du canton d'Auxerre-Est, il remplaça M. Doumer

Digitized by Google

comme député de la première circonscription d'Auxerre, le 14 mars 1897, fut réélu le 8 mai 1898 et le 11 mai 1902.

Président de la gauche radicale socialiste en 1903, il reçut le portefeuille de l'Instruction publique et des cultes dans le cabinet Rouvier (24 janvier 1905-7 mars 1906).

Il a été élu sénateur de l'Yonne le 4 juin 1905.

MARULLAZ

JACQUES (Jacobus), né à Morzine le 24 août 1686 ; marchand à Belfort ; époux de Madeleine Stephan.

JACQUES (Jacobus) *Marula*, né à Belfort le 6 mars 1728 ; marchand ; marié dans cette ville, le 4 février 1766, avec Dlle Ursule Cornillet. Dix enfants, entre autres :

- JOSEPH-PHILIPPE ✻, né à Belfort le 11 août 1767 *capitaine au 6e cuirassiers*, retraité pour infirmités en 1809 ; décédé le 24 décembre 1814.
- NICOLAS O ✻, né à Belfort le 14 novembre 1769 ; *capitaine au 6e cuirassiers ;* époux de Louise-Clotilde Déjardin, de Maubeuge.
  - VICTOR-ALEXIS ✻, né à Mons (Belgique) le 17 avril 1804, *inspecteur des Forêts*, décédé à Fontainebleau le 22 juillet 1884. veuf de De Victoire Delafosse. (Sans postérité.)
  - LOUIS-AMÉDÉE ✻, né à Plaisance (Italie) le 9 novembre 1806, *capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique* époux de Marie-Julie-Hortense Jonvelle ; décédé le 15 octobre 1865.
    - PIERRE ✻, né à Paris le 17 décembre 1834, *capitaine au 2e régiment de Chasseurs d'Afrique*
  - RENÉ-VICTOR O ✻, né à Abbeville (Somme) le 18 février 1811, *chef d'escadron au 6e régiment d'artillerie*, retraité en 1860, mort à Milan en 1888.
- JACQUES-CHRISTOPHE ✻, né à Belfort le 31 août 1773 ; *capitaine*, blessé, retraité pour infirmités en 1815.

Cette famille, qui a produit des officiers distingués, ne doit pas être confondue avec les suivantes.

(*A suivre.*) François MIQUET.

Digitized by Google

LE GUET DE GENÈVE
AU XVe SIÈCLE

XIII. — Le Vouge ; Etymologie et Histoire.

(Suite et fin)

De bonne heure cependant le mot vouge a été connu aussi dans le sens arme, puisque nous l'avons trouvé avec cette acception, et cité au cours du chapitre précédent, dans Garin le Loherain, poëme qui date du XIIe siècle.

Nous avons vu à ce moment qu'alors déjà il devait avoir ce fer apte à percer et trancher avec lequel nous l'avons suivi au cours du XIVe et du XVe siècle. Il resta tel jusqu'à sa disparition, car après le milieu du XVIe une chanson satirique parisienne le compare encore à un coutelas emmanché de long :

1562. « Nos capitaines corporiaux
« Ont des corsellets tout nouveaux
« Dorez et beaux
« Et des cousteaux aussi longs comme un voulge [1]. »

Mais à cette époque il n'était plus usité en France où la hallebarde l'avait depuis longtemps remplacé ; en Angleterre, au contraire, son usage persistait, comme nous allons le voir, mais les termes mêmes par lesquels du Bellay nous l'apprend montrent que cette arme était chez nous complètement abandonnée :

1545. « En cest instant ledit chevalier (d'Aux) fut frappé « d'une flesche au genoil, qui le fist tresbucher : puis se « relevant fut frappé sur la teste d'un coup de *vouge, (qui « sont des armes que portent lesdits Anglois)* si rudement « qu'on luy fist voler le morion hors de la teste, et tresbucher « une autre fois, et alors un autre coup luy fut redoublé, lequel « luy fist tomber la cervelle à terre [2]. »

En Espagne aussi l'usage s'en est conservé assez tard. Les archers de Philippe II, peut-être par respect de la tradition, portaient encore le vouge en 1589, à l'instar des archers de ses aïeux Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire. Une ordonnance de ce Prince fixant l'armement des dits archers soit à pied, soit à cheval, dit formellement qu'ils devaient porter, quand ils l'accompagnaient à pied, leurs vouges habituels :

1. Leroux de Lincy : *Chants historiques*, tome II.
2. Martin du Bellay : *Mémoires*, livre X, p. 601 (Paris, Gilles Beys, MDLXXXII).

Digitized by Google

1589. « Y para me acompañar á piè en poblado saliendo en « público, sus *vulges* acostumbrados [1]. »

On voit d'ailleurs que le mot n'est pas espagnol. C'est le « voulge » français du xve siècle introduit dans un texte espagnol de la fin du xvie, et la modification orthographique n'affecte que l'œil, la prononciation de la première syllabe restant la même.

C'est la mention la plus récente que nous connaissions de l'emploi de l'arme que nous venons d'étudier; mais il était dans la destinée du mot vouge de s'appliquer à des choses différentes.

Dès la fin du xvie et pendant tout le xviie siècle, on donna souvent cette désignation à l'épieu de veneur; sa lame large, aiguë et tranchante n'était pas sans avoir quelque analogie avec celle du vouge, au moins pour le type français, et la série des Grands Dictionnaires qui allait paraître n'enregistra parfois que cette acception.

Le premier peut-être, Nicot [2], copié ensuite par Ménage [3], interprète vouge par « venabulum lato ferro », et dit que c'est « une sorte d'arme à large fer usitée par les veneurs ». Furetière [4] lui aussi avait défini le mot vouge : « Terme de vénerie; c'est un espieu de veneur à large fer. »

Fidèle à la maxime « dans le doute abstiens-toi », l'Académie ne crut pas devoir accorder l'hospitalité au mot vouge, ni dans un sens ni dans l'autre; décidément, Conrart faisait école quand il s'agissait de termes d'armes.

Mais la plupart des Dictionnaires, même ceux qui semblent un peu spécialistes en fait d'armes, comme celui de Lacurne de Sainte-Palaye [5], donnèrent au vouge ce dernier sens, qui en faisait le synonyme d'épieu. C'est pour cela peut-être que Mistral, dans sa traduction française de son chef-d'œuvre *Mireille*, a cru devoir traduire par vouge le mot provençal *visplo* (épieu), appliqué par l'un de ses héros à la pique d'abordage [6].

C'est la dernière fois qu'il s'est agi du vouge ailleurs que dans une étude archéologique.

* * *

1. Comte de Valencia : *Catalogo de la Real Armeria de Madrid*, p. 102.
2. Nicot : *Op. cit.*, v° vouge.
3. Menage : *Id.*, ibid.
4. Furetiere : *Op. cit.*, v° vouge.
5. Lacurne de St Palaye : *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, v° vouge.
6. Mistral : *Mireille*, chant premier, chanson de maître Ambroise, strophe vii.

Digitized by Google

Après la lecture des deux chapitres consacrés à cette arme, on comprendra qu'il soit difficile de préciser ce que pouvaient être les vouges de nos Gardes. Observons cependant qu'ils n'avaient pas fait partie de la livraison du Milanais Capelli, laquelle n'avait compris que l'armement défensif. Pour le vouge, les syndics s'étaient donc adressés aux couteliers et fourbisseurs de Genève, où, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces artisans ne manquaient pas, et où l'on pouvait même leur imposer la fourniture d'un vouge lorsqu'ils acquittaient le droit de bourgeoisie.

Cette origine locale nous permet de croire que ces vouges étaient, soit du type allemand, soit plus probablement du type suisse que nous avons décrits. Sans doute, nous l'avons observé déjà, Genève ne faisait pas alors partie de la Confédération; mais ses rapports avec les pays suisses, dans lesquels se trouvaient plusieurs vassaux du duc de Savoie, étaient assez fréquents pour qu'il y ait lieu de supposer une grande similitude dans l'armement.

C'était donc probablement de vouges du type suisse qu'était armé le Guet de Genève.

XIV. — Les Armuriers et fournisseurs du Guet de Genève.

Qu'on veuille bien nous pardonner si nous nous sommes laissé entraîner trop loin par notre commentaire sur les armes du Guet de Genève dans les chapitres qui précèdent ; nous désirions qu'on put se faire, sur chacune des pièces de l'armement des Gardes, non seulement une idée exacte, mais encore une idée comparative relativement aux pièces de même type antérieures, contemporaines ou postérieures. C'est là notre excuse ; puissions-nous avoir atteint notre but.

Nous serrerons désormais de plus près notre sujet, et, pour en finir avec l'équipement de nos Gardes, nous allons étudier quels étaient leurs armuriers et fournisseurs.

L'achat raconté dans le chapitre III, fait en 1452 au Milanais Capelli, de l'armement un peu sommaire des huit Gardes de la ville, semblerait indiquer que jusqu'au milieu du xve siècle Genève était, au moins pour les armes défensives, tributaire de Milan dont les produits étaient alors justement estimés dans toute l'Europe. Ce marchand n'était d'ailleurs pas seul à

Digitized by Google

importer des pièces d'armures sur le marché de Genève; plusieurs de ses compatriotes avaient précédemment, à diverses reprises, sollicité et obtenu du Conseil l'autorisation d'y vendre « des harnois ». Semblable licence avait notamment été accordée, le 26 juillet 1429, à Ayrold de Médicis [1], et, le 2 août de la même année, à Barthélemi de Bresensoles [2].

Les comptes des Receveurs du Péage de Villeneuve-de-Chillon au xve siècle, conservés aux Archives Camérales de Turin, sont au reste à ce sujet d'une éloquence particulière, et montrent l'énorme quantité d'armes et armures qui, par le Saint-Bernard, se déversait du Milanais dans la vallée du Léman [3].

Cependant, malgré cette formidable importation d'armes milanaises, si la ville avait eu recours au marchand lombard pour la fourniture des armures de ses Gardes, c'était plutôt, croyons-nous, parce que les syndics y avaient trouvé leur compte au point de vue économique que par nécessité. Genève avait toujours rêvé de conquérir son autonomie et cherchait depuis longtemps à trouver sur son territoire les ressources d'armement indispensables pour résister à ses puissants voisins. Dès 1411, nous voyons la ville obtenir, le 31 mars, de l'évêque de Genève Jean de Bertrandis, l'autorisation de construire, sur le Rhône et sous la ville, des « moulins, battoirs et machines pour brunir les armes [4] », ce qui suppose une industrie armurière locale déjà d'une certaine importance.

En même temps le Conseil attirait à Genève des fabricants d'armes offensives et défensives et favorisait leur établissement. En 1413, un Jannin Quitiens Terra, « de Parys », batteur d'armures se fait recevoir bourgeois de Genève [5] ; en 1452, un autre batteur d'armures, Louis de Baussis « arnesiorum factor », est également admis à la bourgeoisie [6] ; en 1454, un troisième armurier, Antoine Douz Cornet, reçoit la même faveur [7].

1. Vol. I, p. 115. Nos références se rapportant de nouveau pour la plupart aux « Registres du Conseil de Genève » nous nous bornerons, comme dans les premiers chapitres, à indiquer seulement par le volume et la page celles relatives à cette publication.
2. Vol. I, p. 116.
3. Frédéric Borel : *Les Foires de Genève au XVe siècle*, pièces justificatives; cf. notamment p. 29, 30, 31, 32, 37, 38, 39, 40, 44, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 58, 59, 60, 61, 62, 63 et 207 (Genève, Georg, 1892).
4. *Archives de Genève*, pièces historiques, 403.
5. Vol. I, p. 51.
6. Alfred Covelle : *Le Livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève*, p. 31 (Genève, Jullien, 1897). Nous avons signalé à la première page de cette étude la lacune existant à cette date dans les Registres du conseil.
7. Id. : *ibid.*, p. 34.

Digitized by Google

A côté de ces armuriers, des brigandiniers, comme ce Jean Brassard et ce Théric Manz dont nous allons parler, viennent s'installer à Genève pour y exercer leur industrie et y ouvrent boutique de leurs produits.

Aussi, à partir de 1460, c'est désormais à leurs concitoyens exclusivement que les syndics auront recours pour l'armement des Gardes. Le 25 janvier de cette année, le brigandinier Jean Brassard soumet aux membres du Conseil huit brigandines pour cette destination, et, après un examen minutieux, l'achat de douze brigandines, mais de meilleure qualité *si possible* que celles-là est décidé en principe [1].

Jean Brassard devait sans doute être bien fourni, car les douze *bonnes brigandines* furent livrées par lui douze jours après, le 6 février, et payées à raison de 8 florins et 4 sols la pièce [2].

L'augmentation du nombre des Gardes allait bientôt obliger le Conseil à un nouvel achat de même importance ; la délibération du samedi 23 octobre 1462 ordonne :

« ... Quod emantur duodecim brigantine pro vigilibus. Et « ita concluditur [3]. »

Mais il est probable que le Conseil ne s'adressa pas cette fois à Jean Brassard ; un brigandinier réputé, Théric Manz, venait en effet de se faire recevoir bourgeois de Genève le 23 mars précédent. On lui avait même fait remise, à cette occasion, du droit habituel payé par les nouveaux bourgeois, parce que, ayant fourni déjà douze brigandines à la Ville, il jura avoir perdu six écus sur cette fourniture. On lui avait promis d'ailleurs son admission gratuite pour services rendus lors de la guerre avec le Dauphin [4].

Ces ressources que Genève trouvait dans son sein, dès le milieu du xve siècle pour la fabrication des brigandines, et qui lui permettaient de ne plus s'adresser à Milan pour cela, sont d'autant plus à remarquer que le fait était alors très exceptionnel. Cent ans après, en 1545, Paris était encore réduit à réclamer le concours des maîtres indigènes pour s'affranchir d'un tribut que la France continuait à payer à l'étranger, en faisant venir de Milan la majeure partie de ses brigandines [5].

* * *

1. Vol. I, p. 386. Ce brigandinier est appelé aussi Jean Braczard.
2. Vol. I, p. 396.
3. Vol. II, p. 145.
4. Vol. II. p. 95.
5. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 219, col. 1.

Digitized by Google

Si de l'armement défensif nous passons aux armes offensives, nous voyons de suite que Genève était mieux fournie encore de ce côté : les Registres du Conseil nous montrent de nombreux ouvriers dans cette branche d'industrie, fourbisseurs [1], couteliers [2], éperonniers [3], gainiers [4], s'installant à Genève ou y faisant constater leur présence.

Aussi, nous l'avons déjà fait remarquer à la fin du chapitre précédent, les vouges des Gardes n'avaient pas été commandés au milanais Capelli, ce qui fait supposer leur achat à des fournisseurs locaux. Les Registres du Conseil vont nous livrer le nom de ces faiseurs de vouges, et aussi, détail fort intéressant, le prix de ces armes.

Le vendredi 1er février 1460, Pierre Amoudry, éperonnier, touche 4 florins pour prix de trois vouges livrés aux Gardes [5]. Chaque fer de vouge revenait donc à 1 florin et 1/3 la pièce.

Parfois d'ailleurs la ville trouvait moyen d'en obtenir à meilleur compte. Les bourgeois nouvellement créés payaient, — nous l'avons constaté déjà à propos du brigandinier Théric Manz —, un droit de bourgeoisie qui pouvait être acquitté en nature lorsqu'ils étaient artisans ; le 23 février 1462 Louis Fenys, coutelier admis à la bourgeoisie, fut à cette occasion imposé de 7 florins *et d'un vouge* [6].

*
* *

Eperonniers et couteliers ne fournissaient bien entendu que la lame du vouge ; chaque corporation avait alors la spécialité de telle ou telle fourniture, et aucune ne pouvait empiéter sur les attributions d'une autre. Les hampes des armes d'hast étaient fabriquées par les boitiers ou coffriers ; les archives de Lille qui nous ont fourni déjà tant de renseignements précieux vont encore nous confirmer ce détail :

1. Vol. I, p. 21 et 90.
2. Id., p. 178 et 179.
3. Id., p. 51, 178, 389. Comme on le verra, les éperonniers ne se bornaient pas à la fabrication des étriers et éperons, mais vendaient aussi des armes d'hast, comme le vouge dont les Gardes du Guet étaient armés.
4. Vol. I. p. 226.
5. Vol. I, p. 389. Le mandat, d'après les éditeurs des Registres du Conseil, est délivré « Petro Amondrici ». Nous avons collationné ce texte aux Archives de Genève (Vol. IV. p. 82 in fine) ; rien ne permet de différencier l'u de l'n gothique, mais il faut évidemment lire Amoudrici, les Amoudry étant nombreux à Genève où il n'existe pas d'Amondry.

Nous nous sommes aussi reporté au passage où cet éperonnier est admis à la bourgeoisie (Vol. I, p. 178, et Covelle : *op. cit.*, p. 41) ; mais il est appelé là Petrus Admodricus, ce qui n'éclaircit pas la question.

6. Vol. II, p. 88.

Digitized by Google

1420. « A Jehan Grenier, *cofrier*, demourant au dit lieu « de Paris, pour XL lances de guerre *defferrées*. . xx francs [1].»

C'est donc aux boitiers que devaient s'adresser les syndics pour les hampes des vouges, et les Registres du Conseil vont nous indiquer celui qui avait le privilège de cette fourniture.

Le mardi 19 novembre 1476 furent reçus bourgeois de la ville Jean Reynaud, de Burdignin, et Pierre Vougier (Petrus Viogerii) d'Annecy, tous deux boitiers [2]. En marge de leur admission à la bourgeoisie figure cette mention :

« Et ordinatus pro viogiis vigilium ».

Les éditeurs des Registres du Conseil ont cru devoir rapporter cette note marginale à Jean Reynaud ; nous pensons que c'est une erreur. La note que nous avons collationnée avec soin sur le manuscrit original [3] figure en marge, à peu près entre les deux mentions de bourgeoisie, et même il est vrai plus près de celle de Jean Reynaud ; mais, si elle a été commencée un peu plus haut que vis-à-vis de l'admission de Pierre Vougier, c'est croyons-nous, parce que le scribe craignait de manquer de place, la page étant à sa fin. Le nom même de Pierre Vougier [4] qui n'est évidemment qu'un ancien surnom indique assez quelle était la spécialité de cet Annécien devenu Genevois ; on sait combien les métiers étaient alors héréditaires dans les familles. C'est sûrement à cause de cette spécialité que, sitôt devenu citoyen de Genève, il est désigné pour la fourniture des hampes des vouges.

*
* *

Pour le braquemard qui complétait probablement l'équipement de nos Gardes (voir la fin du chapitre III) et dont l'acquisition était laissée à leur initiative et à leurs ressources personnelles, ils n'avaient que l'embarras du choix. Les fourbisseurs et les couteliers étaient très nombreux à Genève, comme nous l'avons dit déjà au cours de ce chapitre, et comme on pourra le voir en consultant soit les Registres du Conseil, soit l'excellent travail de M. Covelle que nous avons cité plusieurs fois.

Et même, à côté des fourbisseurs ou forgeurs d'épées de

1. *Second compte de Guy Guilbaut, recev. gen. des fin. du duc de Bourg.*, f° 160, v° (Arch. du Nord, B. 1923).
2. Vol. II, p. 465.
3. Archives de Genève, vol. VII, p. 145.
4. Petrus *Viogerii* ; remarquer que le scribe de cette partie des délibérations appelle le vouge *viogium* et non *vogium*.

Digitized by Google

Genève cités par eux, il en est qui ne figurent dans aucun de ces ouvrages et qui méritent cependant une mention spéciale. En première ligne, citons Emonet ou Aymonet auprès duquel le Duc de Savoie Amédée VIII venait se fournir d'épées, même dans les grandes circonstances, par exemple quand il s'agissait d'armer son fils chevalier :

1434. « Item, ay livré à Emonet, l'armoyer de Genève, « pour l'achet de 2 espées, l'une pour Mons. le prince, l'autre « pour Mons. de Genève, quant il furent fait chivallier, 2 fl. « la pièce : somme les deux, 4 fl.; item ay livré audit Aymonet, « l'armoyer, pour covrir les deux geines et les deux corroes des « dictes espées de drapt de damas blans, 2 fl. et dim.; item, ay « livré à Gabe, pour dourer les deux pommeaulx des deux « espées, les croysies, 4 fl. et dim. [1].

Ou encore quand il voulait gratifier les Seigneurs ou les Dignitaires de sa cour :

1435. « Item, pour 3 espées achetées à Genève de Aymonet, « l'armeour, que mons. le prince a donné à mons. messire « Humbert, à mons. de Rauconix, mareschal de Savoie, et « au s^r de Varambon, qui costent 6 fl.; item pour 12 aulnes « de corjons de soye pour garnir les manges desdictes espées « qui costent tant d'achet comme d'employer ausdictes man- « ges 12 gr.

« Item, ay livré à maistre Hans, dourer de Genève, qui a « fait les garnisons desdictes espées et a mis en chescune gar- « nison 5 onczes d'argent, et costet la garnison de chescune « espée tant por l'argent que de dorer que de faczon commes « des armes qu'il a mis aux sonjons des pomeaux desdictes « espées, 10 fl. qui valent en somme 30 fl. [2]. »

Il s'agit, on le voit, d'armes de grand luxe, à poignées dorées et à pommeaux armoriés, et il fallait qu'Amédée VIII et son fils tinssent cet Aymonet en haute estime pour lui faire semblable commande.

Amédée VIII avait encore à Genève un autre fourbisseur que ne mentionnent non plus ni l'ouvrage de M. Covelle ni les Registres du Conseil ; c'était Janin Rascel, originaire de Metz, plus d'une fois cité dans les comptes ducaux :

1435. « Item, a livré à Janin Rascel, de Mes en Laurenne,

1. Archives camérales de Turin, *Compte du Trésorier général 80*, f° 153. Ap. Max Bruchet : *Le château de Ripaille*, pièces justificatives, p. 479 et 480 Paris, Delagrave. 1907).

2. Archives Camérales de Turin, *Compte du Trésorier général 81*, fol. 247 Ap. Max Bruchet : *Op. cit.*, p. 501.

Digitized by Google

« habiteur de Genève, pour 6 douzaines de dagues de deux « sortes, desquelles les 4 douz. costent à 4 fl. pour douz. 16 fl., « et les 2 douz. costent 11 fl., pour donner aux chevalliers et « escuiers, qui costent en somme 22 fl.

« Item, pour 36 paires de costeaulx achetés dudit Janyn « Rascel pour estrenner les chevalliers et escuiers si dessoubz « nommés, coste la paire 6 gr., valent 18 fl.

« Item pour fere garnir de lotton douré une dozenne de « dagues et 7 pares de cuteaux dessusdis pour donner aux « chevaliers, costent 2 fl. 6 gr. [1] »

Les doreurs d'épées Gabe et Hans qui viennent d'être mentionnés dans les documents qui précèdent ne figurent non plus ni dans le Livre des Bourgeois de Genève ni dans les Registres du Conseil. C'est le cas de constater une fois de plus la puissante contribution apportée par M. Bruchet à l'histoire et à l'archéologie de la Savoie et de Genève, grâce à ses fructueuses recherches dans les archives de Turin,

Le fait qu'Amédée VIII achetait à Genève épées et dagues prouve quel cas il faisait de la fabrication de cette ville. Il avait en effet toute facilité pour s'approvisionner d'armes à Milan, alors le centre armurier le plus réputé de l'Europe, étant par ses possessions d'Italie voisin de cette ville dont au reste le Duc était son gendre.

*
* *

On pourrait encore se demander d'où les armuriers et fourbisseurs de Genève tiraient le fer et l'acier de leurs produits. La question a été déjà étudiée et résolue par M. Borel; ce fer venait de la Savoie et en particulier d'Allevard [2]. La richesse de la Savoie en fer spathique et sa surproduction à cette époque ont été trop bien étudiées par M. J.-B. Giraud [3] pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

XV. — **Les Restes de l'Armement des Gardes.**

On sait combien il est difficile d'attribuer avec certitude à leurs anciens possesseurs les armes et armures même les plus remarquables, et même lorsque l'art et la richesse de l'arme

1. Archives de Turin, loc. cit. Ap. Max Bruchet : *Op. cit.*, p. 502.
2. Frédéric Borel : *Les Foires de Genève au XVe siècle*, p. 153.
3. J.-B. Giraud : *Documents pour l'histoire de l'Armement*, vol. I, p. 80 à 107.

Digitized by Google

ou la célébrité du personnage semblent avoir rendu impossible toute lacune dans la tradition de l'attribution ; il paraîtra donc chimérique de tenter un essai d'attribution aux Gardes du Guet de Genève, modestes subalternes dont le nom semblait voué à l'oubli absolu et dont l'équipement était plus modeste encore.

Et pourtant leur anonymat a été percé ; nous avons retrouvé dans les Registres du Conseil et les Archives de Genève les noms d'un grand nombre de ces Gardes et ceux des fournisseurs de leur armement. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'attribution de leurs armes ? Du moins, ce résultat nous engage à tenter de compléter notre étude en signalant aux archéologues quelques pièces qui semblent pouvoir être données, non avec certitude, mais avec grande probabilité comme les restes de cet armement.

Le Musée des Armures de Genève conserve trois brigandines dont nous avons parlé déjà ailleurs [1]. Assez bien conservées pour être classées avec autant de probabilité que possible, elles présentent les signes les plus caractéristiques des brigandines du xve siècle : elles n'ont pas de brassards faisant corps avec elles ; leurs plates ou écailles sont de grande dimension et à peu près pas cintrées, méritant vraiment ce nom de *plates* qui est aussi impropre que possible pour désigner les deux coquilles, — plastron et dossière, — de l'armure rigide, auxquelles de nos jours on l'a appliqué par erreur [2].

De plus, les écailles de ces brigandines portent les poinçons de l'épreuve par l'arbalète qui n'a plus été en usage passé le xve siècle [3] ; enfin, les lettres qui forment le sigle ou la marque de l'armurier dans l'un de ces poinçons sont en caractères nettement gothiques. Toutes les présomptions sont donc réunies pour que l'on puisse dater ces brigandines du xve siècle et dire qu'elles sont contemporaines de l'époque que nous étudions.

Elles ont évidemment appartenu à des hommes de pied de la classe de nos Gardes; tout en elles révèle l'absence de luxe la plus absolue. Les écailles sont simplement étamées ; l'étoffe sur laquelle elles sont rivées est des plus grossières ; enfin, les clous qui les rivent sont aussi simples que possible.

Quand nous aurons ajouté qu'elles appartiennent de temps

1. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. iv, p. 35.
2. Les écailles de brigandines du xvie s. sont généralement plus petites, et, au moins dans certaines parties, beaucoup plus cintrées.
3. Ch. Buttin : *Op. cit.*, chap. v, p. 40.

Digitized by Google

immémorial à la ville et que les inventaires du Musée constatent leur présence sans que l'on puisse retrouver l'époque de leur entrée, nous pourrons dire que tout concorde à rendre vraisemblable l'attribution de ces brigandines au Guet de Genève.

A toutes ces présomptions d'ailleurs vient s'en ajouter une plus précise. L'une de ces brigandines porte sur chacune de ses écailles la marque de la *double épreuve*, et les lettres gothiques insculpées par le poinçon de l'armurier qui a signé ces écailles sont précisément **i b**, soit les initiales de *Iohannes Brassardi*, Jean Brassard, le brigandinier genevois auquel nous avons vu les syndics acheter douze brigandines destinées aux Gardes du Guet. Il est donc possible que celle-là ait fait partie de ces douze livrées par Jean Brassard le 6 février 1460.

Les écailles de cette brigandine ont la forme d'un trapèze dont le grand côté a 112 m/m de long, et le petit côté 100 m/m, sur 38 m/m de hauteur. Les rivets sont le long du petit côté, à raison de neuf par écaille, assemblés trois par trois. Dans chaque assemblage les trois rivets sont disposés en triangle et tellement serrés les uns contre les autres que leurs têtes se touchent, en sorte qu'au premier abord on dirait qu'il n'y a que trois rivets par écaille.

Ces écailles sont plus épaisses du côté des rivets que du côté opposé, disposition bien comprise pour la solidité de l'ensemble. Le métal en est extraordinairement dur comme celui de toutes les armures du xve siècle qui portent le poinçon de la double épreuve. Aussi les poinçons sont-ils peu marqués, et comme l'étamage a encore contribué à les rendre moins nets, nous avons dû prendre les empreintes d'un grand nombre d'écailles pour les reproduire d'une façon exacte.

Les poinçons de brigandiniers identifiés sont extrêmement rares. Bien qu'il ne s'agisse, pour celui que nous attribuons à Jean Brassard, que d'une présomption, elle se rapproche assez de la certitude pour présenter grand intéret.

Une autre de ces brigandines, dont le poinçon unique accuse l'épreuve simple, porte sur chaque écaille un cœur couronné. Ce sigle présente les caractéristiques des poinçons milanais, et il est possible que cette brigandine ait fait partie des huit achetées le 2 mai 1452 au lombard Capelli.

L'installation de ces brigandines dans l'ancien Musée des

Digitized by Google

Armures était, nous l'avons contaté déjà, aussi défectueuse que possible: sûrement le nouveau Musée, dont l'installation se termine en ce moment dans le splendide monument qui lui est affecté, tiendra à honneur de consacrer une meilleure place à ces reliques rarissimes d'une époque intéressante entre toutes pour l'histoire des armes.

∴

Alors que les brigandines étaient mises au rebut avant la fin du XVIe siècle, ce qui nous permet de retrouver celles-ci dans la vitrine du Musée genevois, les salades, brassards et gantelets furent au contraire souvent l'objet de modifications et d'adaptation à des armures d'une date très postérieure. Aussi, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver aucune de ces parties de l'armure présentant une possibilité d'attribution vraisemblable.

∴

Quant aux vouges de nos Gardes, s'il en est quelque part, c'est sûrement dans la riche collection de ces armes formée à Genève même par M. Charles Boissonnas. Il est bien difficile que, dans les nombreux vouges qu'il a rassemblés, il ne s'en trouve pas qui leur aient appartenu. Mieux que nous, M. Boissonnas, qui sait où il a trouvé chacune de ses armes, pourrait dire ceux que l'on peut avec le plus de vraisemblance attribuer au Guet de Genève.

Ch. Buttin.

SUR QUELQUES FRAGMENTS D'ARCHITECTURE

Notre musée lapidaire doit à la générosité de la maison Aussedat et Cie un certain nombre de fragments d'architecture, qui proviennent de la démolition d'un ancien bâtiment de la papeterie de Cran, ayant servi de manufacture d'armes en 1800.

Ce sont quatre bases et fûts de colonnes, un morceau de colonne engagée, deux bases de colonnettes, une amorce ou clef de croisée d'ogives, un fragment de remplage en arcature d'une baie du XIV ou XVe siècle, et enfin une large pierre taillée portant un écusson aux armes d'Annecy. Le relief du poisson héraldique a été arasé par suite d'un piquetage malencontreux,

Digitized by Google

pratiqué par l'ouvrier dans le but de faire entrer la pierre dans l'appareil de la construction. En ce qui concerne cette pièce, la forme de l'écu, l'évidement à gorge qui l'entoure, le dessin du poisson, tout indique, à mon avis, que ce travail ne peut être très ancien. Il remonte vraisemblablement au XVIIIe siècle. Quelle était la destination de ce fragment ornemental ? Décorait-il le fronton d'un édifice public ? Provient-il, par exemple, de l'ancienne « maison de ville », voisine de l'église Notre-Dame, d'où il aurait pu être transporté à Cran en même temps que la pierre timbrée des armoiries du Chapitre de cette église, retrouvée il y a quelques années par M. Crolard et donnée par lui au Musée ? On en est réduit aux conjectures.

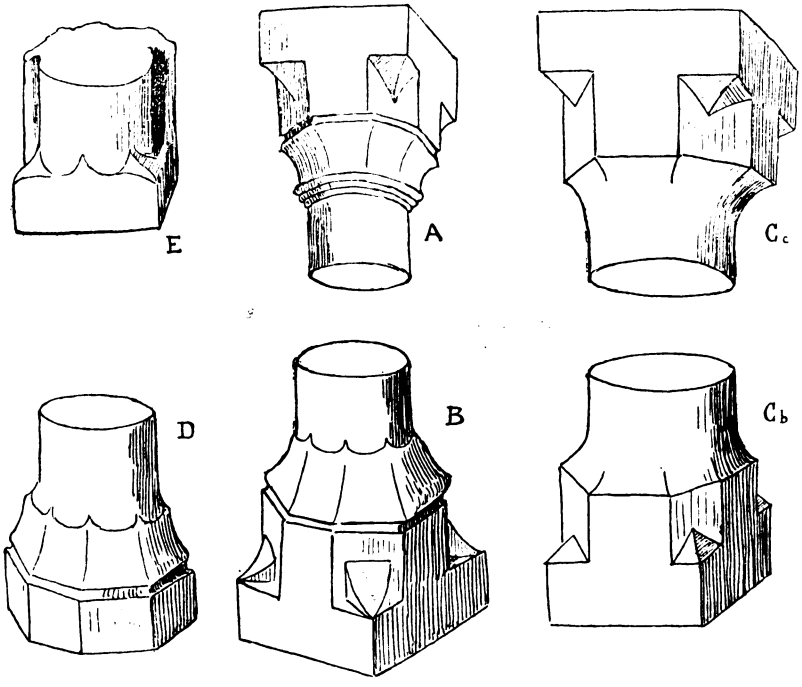

Ce qui est tout particulièrement intéressant dans cet ensemble de la trouvaille récente de Cran, c'est de constater, pour les bases de colonnes, une facture qui rappelle une des formules caractéristiques de la fin de l'époque romane. Examinons en effet les bases *A* et *B*. Elles présentent un soubassement carré relié au fût par un tronc de pyramide octogonale. Le passage des deux solides est obtenu par ablation des arêtes vives qui donnent une facette amortie par la pénétration d'une pyramide

Digitized by Google

triangulaire qui est homologue des griffes fréquemment employées dans les bases des XIIe et XIIIe siècles.

Dans les types *B* et *D* le passage au fût cylindrique est racheté par le prolongement des arêtes de la pyramide octogonale qui s'effilent pour se perdre dans le fût.

Le même résultat est obtenu pour la colonne engagée *E* par de véritables griffes qui viennent s'éteindre sur la surface.

La base d'une autre colonnette, non figurée ici, est munie d'une gorge assez profonde au-dessus du tore, rappelant les bases bien connues du XIIIe siècle.

Maintenant d'où proviennent ces fragments ? Faut-il y voir des débris des églises Saint-Maurice ou des Chevaliers de Saint-Jean, qui furent démolies sous la Révolution et dont les matériaux, revendus par l'acquéreur ont été utilisés dans de nouvelles constructions. Aucun document iconographique ou historique ne nous renseigne sur les éléments architectoniques de ces édifices disparus. Nous devons donc chercher d'un autre côté.

Dans sa très savante monographie du château d'Annecy [1], M. Bruchet qui a appuyé son travail archéologique sur une documentation serrée, a décrit la salle dite du Grand Pêle, dont le plafond est supporté par quatorze piliers aux chapiteaux et aux bases identiques de masse et de profils.

Un texte précis [2] apprend que ces colonnes furent taillées en 1430, en même temps que l'escalier de pierre « grand viret » dont l'axe et son soubassement existent encore. Il y a lieu de s'étonner, dit l'auteur, que cette dernière base dont le profil est constamment employé au XVe siècle, ait été construit à la même époque que ces piliers dont les tailloirs et les bases reproduisent un type de sculpture beaucoup plus archaïque.

En comparant maintenant ces éléments avec les fragments qui viennent d'être retrouvés à Cran, on est frappé de leur singulière similitude comme facture et comme style. *(V. fig. Cb, Cc.)*

Il importe au surplus de se rappeler qu'il existait, au milieu du XIVe siècle [3], deux chapelles construites depuis longtemps, qui avaient déjà besoin de réparations en 1430 et qui, très délabrées en 1756, ont été détruites peu après cette date.

Si donc on admet l'hypothèse que les matériaux résultant de ces démolitions ont été vendus au XVIIIe siècle, pour être

1. Max Bruchet : *Etude arch. sur le Chat. d'Annecy.* (*Rev. Sav.*, 1900-1901.)
2. Id. : Pièces justificatives. (*Rev. Sav.*, p. 10.)
3. Id. : *Rev. Sav.*, 1900, p. 298.

Digitized by Google

employés ailleurs, ne serait-il pas possible, en raison des faits de ressemblance étrange constatés, de conclure que les fragments en question proviennent de ces édifices ?

On peut imaginer d'autre part que le maître sculpteur Jean Martin, qui avait sous les yeux, à quelques pas de lui, les tailloirs et les bases des colonnes de ces chapelles existant encore de son temps, a pu s'inspirer de leur style et même les copier, et ainsi on s'expliquerait ce fait d'archaïsme, c'est-à-dire le retour, en plein milieu du xve siècle, à une formule architecturale déjà vieille de plus de deux siècles.

MARC LE ROUX.

BEAUX YEUX BRUNS

Beaux yeux de velours brun bordés de cils jaloux,
Gemme rare où brille une flamme enchanteresse,
Que vous soyez en joie ou voilés de tristesse,
Vous êtes toujours beaux et vos regards sont doux
Ainsi qu'une caresse.

En d'autres yeux s'incruste l'émail du ciel bleu,
Feux de rêves, perles de candeur ingénue ;
D'autres ont le froid reflet de l'acier qui tue,
En vous seuls, beaux yeux bruns, toute une âme s'émeut
De bonté revêtue.

Dans d'autres une colère de flot toujours,
Sous la houle sombre qui l'exaspère, gronde ;
D'autres sont lumineux comme l'été des jours
Et vous, beaux yeux, vous avez la splendeur profonde
Des discrètes amours.

O beaux yeux bruns, qui ne vous ouvrez que pour plaire,
Joyaux du soir, étoiles du cœur solitaire,
Ne nous enviez pas le désir de vous voir,
Car ce que nous avons de tendresse et d'espoir
S'illumine à votre lumière.

Charles MARTEAUX.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS POUR 1910

1° Enquête sur le Folklore de la Haute-Savoie.

Prix : 350 francs et des médailles.

Le programme du concours et le sommaire de l'enquête seront adressés à toute personne qui en fera la demande à M. J. Serand, archiviste de la Société Florimontane, avenue du Parmelan, à Annecy.

2° Poésie.

La somme affectée à ce concours est de 200 francs.

Sont admis à concourir : 1° Les étrangers qui sont membres de la Société Florimontane.

2° Tous les Français, excepté les membres de la Société Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture du concours.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique : le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française ou en patois savoyard.

Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). *Il devra déclarer en plus que ses travaux sont inédits et qu'ils n'ont été présentés à aucun autre concours.* Chaque auteur pourra également pour le cas échéant, en plus de ces noms, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres devront parvenir franco au Secrétaire de la Société Florimontane (Hôtel-de-Ville d'Annecy), avant le 20 octobre 1910, terme de rigueur.

Le Comité de la Société Florimontane.

Digitized by Google

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS D'AMOUR

(Suite)

DEUXIÈME GROUPE

LES RENDEZ-VOUS : VISITES ET SÉRÉNADES

Les Garçons de chez nous.

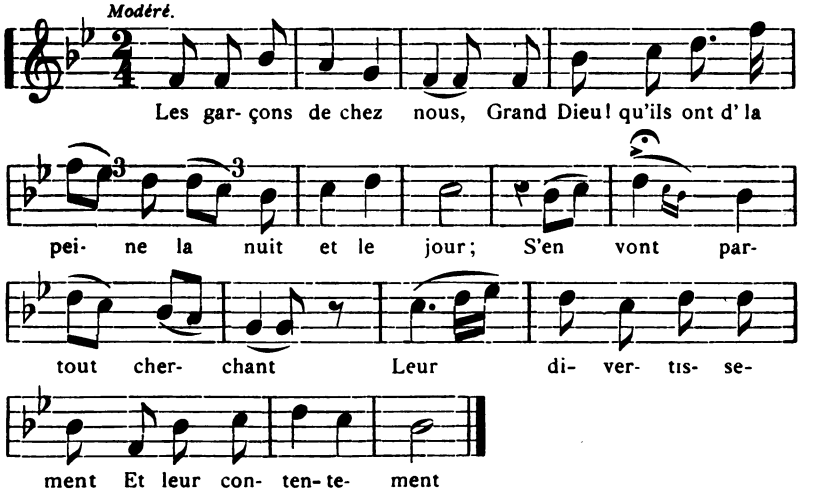

Les garçons de chez nous,
Grand Dieu! qu'ils ont de la peine
La nuit et le jour;
S'en vont partout cherchant
Leur divertissement
Et leur contentement.

— « Bonjour, mia, bonjour,
Tu fais bien la rebelle
Quand je viens te voir;
Je viens te dire adieu
Pour la dernière fois,
Mie, adieu, je m'en vas. »

— Cher ami, tu t'en vas;
Ainsi tu m'abandonnes.
Un jour tu reviendras?
— Oh! oui, je reviendrai,
Pour finir nos amours
Qui brûlent nuit et jour.

Si j'avais un tambour
Couvert de violettes,
Gentil cœur d'amour,
Je le ferais rouler
Sur la fidélité
De ma chèr' bien aimée.

Rossignolet des bois,
Porte-moi cette lettre
A ma bien aimée.
Quand tu seras là-bas,
Tu t'y reposeras
Et tu y chanteras.

Les oiseaux dans les bois
Sont cent fois plus heureux
Que ces pauvr's amoureux;
Heureux dedans ces bois,
Passant toute la journée
Avec un chant d'espoir.

(Ce dernier couplet est particulier à la version d'Abondance.)

Boussy : *Chantée par M. Maillet;* Héry, Eterey, Abondance.

Digitized by Google

Variante mélodique finale de la version d'Abondance :

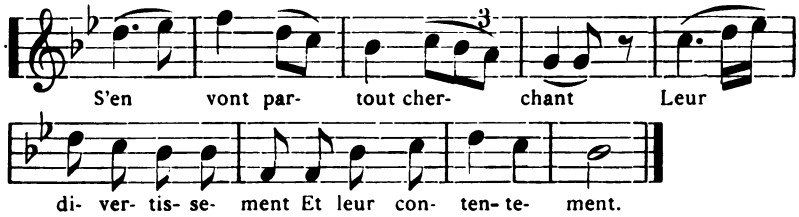

(Chantée par M. J. Crétin.)

Préparez le Souper, dame l'Hôtesse

ou **Jeanneton.**

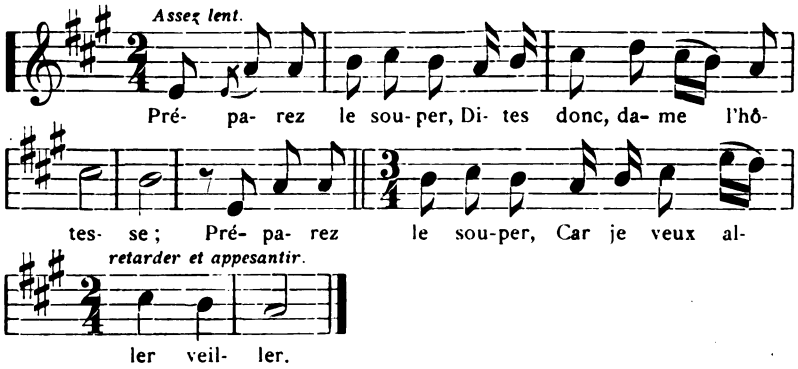

Préparez le souper,
Dites donc, dame l'hôtesse ;
Préparez le souper,
Car je veux aller veiller.

Je veux aller veiller
Vers ma charmante maîtresse.
Je veux aller veiller
Vers ma charmante beauté.

Ell' m'a promis son cœur,
Je veux être amant fidèle ;
Ell' m'a promis son cœur,
Je serai son serviteur.

Passant d'vant sa maison
J'ai trouvé la porte ouverte ;
Passant d'vant sa maison,
J'ai trouvé ma Jeanneton.

— « Et's-vous déjà couchée,
Jeanneton, mon cœur, ma mie ?
Dites-moi la vérité,
Etes-vous déshabillée ? »

(Ici l'amante répond sur une mélodie différente. (V. ci-dessous.)

— Oh ! amant,
Qui prenez tant de peine,
Venez vous asseoir ici
Dessus le bord de mon lit.

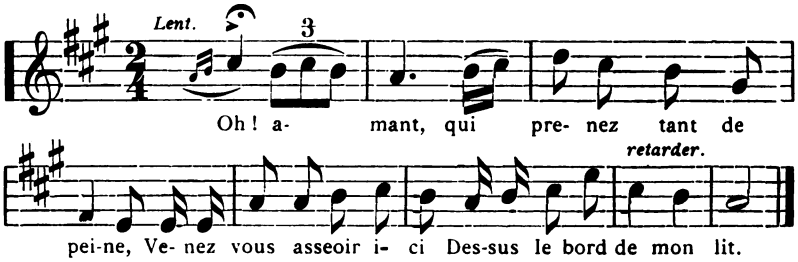

Digitized by Google

Pour les strophes qui suivent, reprendre la première mélodie.

Sur le bord de mon lit
Mon amant qui se repose;
Sur le bord de mon lit,
Mon amant s'est endormi.

A la pointe du jour
Mon amant qui se réveille;
A la pointe du jour
Mon amant s'est en allé.

Abondance : *Chantée par M. J. Crétin.* — Vacheresse : *(Tupin).* — Habère-Poche : *(Marie Mamet).* — Scionzier : *(ma mère).*

Sont trois jolis Garçons.

ou L'Amant rebuté.

Hardiment, avec entrain.

Sont trois jo- lis gar- çons; S'en vont à la prom'-

na- de. Oh! ils s'en vont, ri- ant, dan- sant, chan- tant, D'u-

ne jo- yeu- se vie, En se di- ver- tis- sant.

1 Sont trois jolis garçons
Allant en promenade;
Oh! ils s'en vont,
Riant, dansant, chantant,
D'une joyeuse vie,
En se divertissant.

7 Le plus jeune des trois
S'en va trouver sa mie :
« Ouvrez, ouvrez,
Belle, si vous m'aimez,
Vous êtes à la chaleur,
Et moi dans la rigueur. »

13 — Je n'ouvre point ma porte
A tout amant qui passe.
Allez, allez,
Tantôt vous reviendrez :
Mon père s'ra au repos,
Alors, j' vous ouvrirai.

19 Le pauvre amant s'en va
Trouver ses camarades :
« Ah! d'où viens-tu,
Pauvre amant tout transi?
— Je viens d' trouver ma mie,
Ce soir elle m'a promis.

25 La belle étant là-haut
Entendit ces paroles,
Et s'écria :
« Grand Dieu, j'ai mal au cœur
D'entendre ces amants
Qui toujours parlent tant! »

31 Le pauvre amant revient
A la port' de sa mie :
« Ouvrez, ouvrez,
Mie, si vous m'aimez,
Il est minuit sonné,
Je suis à la gelée. »

---

1. Dans le texte de Vacheresse, on trouve, à la suite du 2e couplet, les deux suivants :

— Oh! oui, oh! oui, allez,
Mais vous n'y resterez guère.
Tâchez de revenir
Pour la messe de minuit.

A la mess' de minuit
Notre amant voulait s'y rendre;
A la mess' de minuit
Notre amant s'y est trouvé.

Digitized by Google

37 — Gèle comm' tu voudras,
Je n'ouvre point ma porte;
Car dans la ville,
Amant, tu t'es vanté
Que j'étais jeune fille
Faisant tes volontés.

43 « Si tu avais été
Mon cher amant fidèle,
T'aurais passé
La nuit entre mes bras;
Jamais jour de ma vie
Tu n'y reposeras. »

Thonon-les-Bains. — Châtel.

Cf. : J. Tiersot : *Ch. pop. A.*, p. 272.

Var : 24 Son cœur elle.....
28 Grand Dieu! Ça m'perce le cœur.
30 Qui sont toujours trompeurs.
47 . . . . . jour de ta vie.

L'Amant bavard.

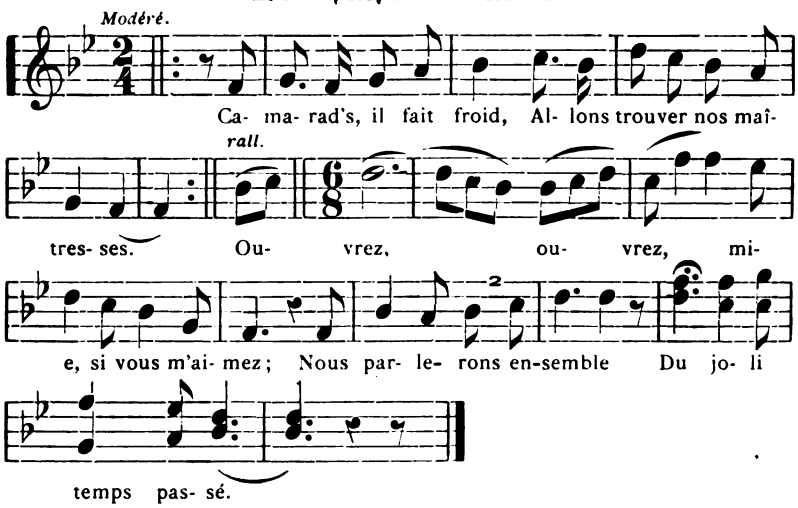

1 Camarad's, il fait froid
Allons trouver nos maîtresses:
« Ouvrez, ouvrez,
Mie, si vous m'aimez;
Nous parlerons ensemble
Du joli temps passé. »

(Variante de ce couplet.)

7 Un samedi au soir
J' vais trouver ma maîtresse :
« Ouvrez, ouvrez,
La bell', si vous m'aimez;
Vous êtes à la chaleur,
Et moi à la rigueur. »

13 — Amant, parlez plus bas,
Ma mère vous écoute :
Allez, allez,
Faire un p'tit tour en ville,
Et quand vous reviendrez
Ma mère sera couchée.

(Variante du 2d couplet.)

19 La belle lui répond
Comme une fille bien sage :
Allez, allez,
Faire un p'tit tour en ville,
Et puis vous reviendrez
Quand l' mond' sera couché.

25 Le pauvre amant s'en va
Fair' un p'tit tour en ville.
En son chemin,
Rencontre trois amants,
Parlant de leurs maîtresses
A la rigueur du temps.

31 Le plus jeune des trois
Dit : « Où vas-tu, camarade? »
— Je vais, je vais
Trouver ma bien-aimée,
Plus de cent fois la belle
Ell' m'a promis son cœur.

Digitized by Google

37 La bell' qui n'est pas loin
Entend tout's ces paroles,
Et dit : « Grand Dieu !
Que le cœur m'y fait mal,
D'entendre ces amants
De moi en dire autant ! »

43 Le pauvre amant revient
A la port' de sa mie :
« Ouvrez, ouvrez,
Mie, si vous m'aimez,
Je viens de par la ville,
Tout le monde est couché. »

49 Si tu avais été
Un amoureux fidèle
T'aurais passé
La nuit entre mes bras ;
Mais, jamais de ta vie,
Tu n'y reposeras [1].

55 Le beau galant s'en va
En pleurant sa maîtresse !
« Je l'ai perdue
Pour avoir trop parlé,
Jamais garçon ni fille
Ne saura mon secret.

Abondance : *Chantée par J. Crétin* — Héry-sur-Alby. (Cf. Tiersot : *Ch. pop A.*, p. 276.)

On remarquera la frappante analogie de la 1re phrase mélodique avec le début de la chanson de conscrits si connue : « Le beau jour du tirage ».

Var. :

26 Tout droit, bas par la ville.
28 Rencontre compagnons
Parlant de leurs maîtresses
Avec perfection.
39 « Fermez, fermez,
Ma mère, si vous m'aimez;
Jamais garçon du monde
Ne saura ma pensée.
53 Jamais jour de ma vie
Tu n'y repasseras.

Variante finale de la version d'Etercy.

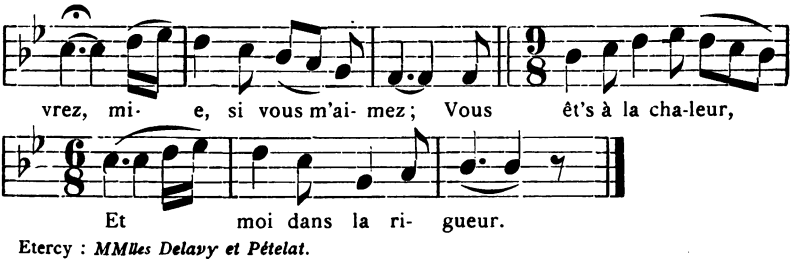

Etercy : *MMlles Delavy et Pételat.*

Pensant à ma Mie, je me suis levé.

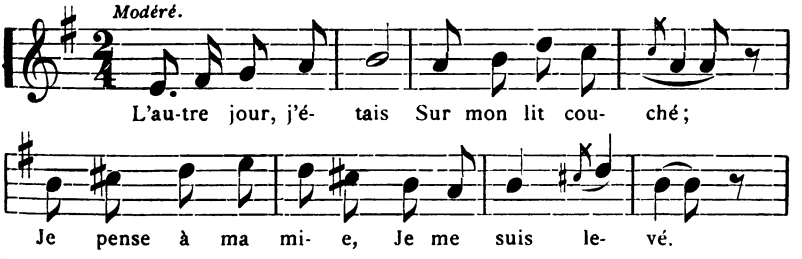

1. On intercale parfois ici la strophe suivante (Abondance).

— Et que me donn'rez-vous,
Mie, pour ma récompense,
— Je te donn'rai
La mer pour t'y baigner
Et la grand' rout' de France
Pour t'aller promener.

Digitized by Google

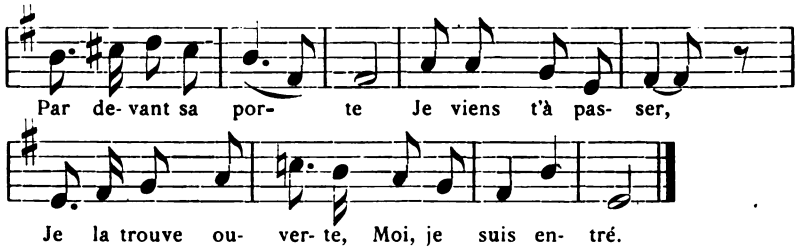

L'autre jour, j'étais
Sur mon lit couché ;
Je pense à ma mie,
Je me suis levé.
Par devant sa porte
Je viens t'à passer ;
Je la trouve ouverte,
Moi, je suis entré.

J'ai trouvé ma mie
Sur son lit couchée,
Sa bouche vermeille,
Ses beaux yeux brillaient,
Sa coiffe bien mise,
Ses cheveux frisés,
Sa belle main blanche.
Ell' m'a rebuté.

L' m'a dit : — Mon ami,
Tu es si hardi,
D'entrer dans ma chambre,
Quand je suis au lit.
Je t'y ferai prendre
En prison mener,
Dedans une chambre ;
J'en aurai la clé.

— Serais-tu cruelle,
A ton serviteur ?
Belle, si tu m'aimes,
Aurais-tu ce cœur ? [1]
— Je n' suis pas cruelle,
Ce n'est que douceur ;
Il faut être telle
Pour garder l'honneur.

Si l'amour nous presse
De nous marier,
Faisons la promesse
De nous épouser.
L'amour est un charme
Quand on s'aime bien,
Belle, si tu m'aimes,
Ne me quitte point.

Thonon-les-Bains : *Chantée par Mme Victorine Bonnaud.*

Cette mélodie présente dans sa structure une remarquable symétrie ; une modulation en *si* mineur de 9 mesures encadrée par les 4 mesures initiales et les 4 mesures finales en *mi* mineur.

Mie, ouvrez-moi donc la porte.

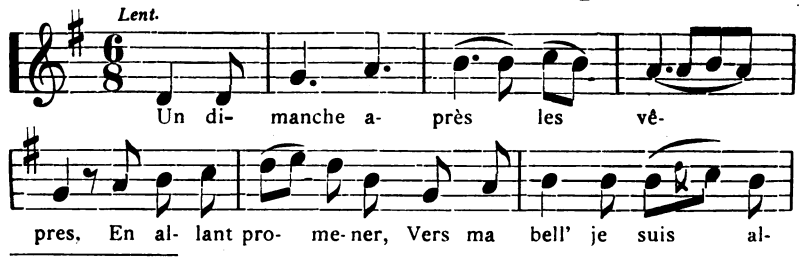

1. Ce cœur = ce triste courage = cette dureté.

Digitized by Google

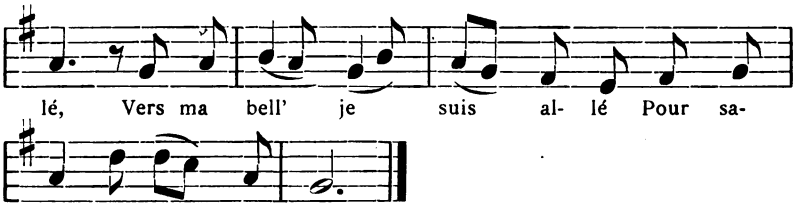

(Bisser toujours le troisième vers.)

Un dimanche, après les vêpres,
En m'allant promener,
Vers ma bell' je suis allé.
Pour savoir si ell' [1] m'aimait.

— « Mie, ouvrez-moi donc la porte,
Belle, si vous m'aimez,
Car j'ai grand désir d'entrer,
La belle, pour vous parler.

Je suis votre amant, la belle,
(Ne l'entendez-vous pas ?)
Qui vous demande à parler.
Oseriez-vous refuser ?

— Non, je n'ouvre point ma porte,
Deux heures après minuit,
Qu'il en soit mon cher ami,
A qui ma foi j'ai promis.

La belle dans sa chambrette,
En se sortant du lit
La porte lui vient ouvrir
A qui sa foi a promis.

— Pierre, mon ami, Pierre,
L'anneau qu' tu as au doigt.
Je t'en prie, donne-le-moi ;
Je me souviendrai de toi.

— Prends-le donc, je te le donne,
En disant : « De ton cœur,
Je serai le serviteur ; *(bis)*
Tu n'en cherch'ras pas ailleurs.

Qui en ont fait la chansonnette ?
Sont trois jolis garçons.
Le dimanche au cabaret,
En buvant du vin claret.

Abondance : *Communiquée par M. J. Crétin.*

Le Galant rusé

ou Ah ! mon père, consolez-moi !

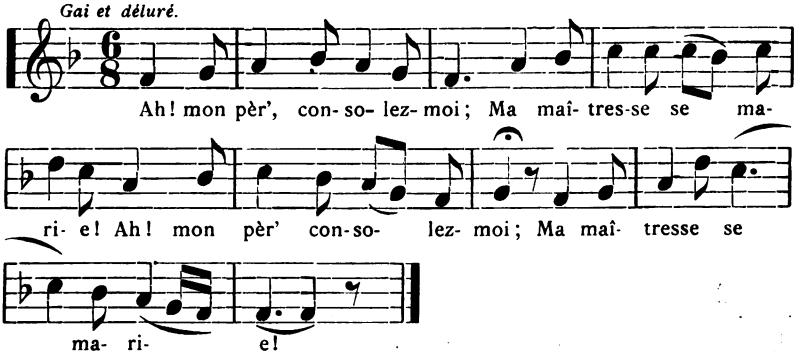

(On bisse ainsi chaque strophe.)

Ah ! mon pèr' consolez-moi,
Ma maîtresse se marie.

— Ah ! tu ne sais pas, mon fils,
Il faut t'habiller en fille.

---

1. (Est couchée).

Digitized by Google

Va demander à loger
Chez le père de la belle.

— Bonjour, père Loisineau,
Logez-vous les demoiselles ?

— Qu'êt's-vous pour un' demoiselle
Qui passe la nuit seulette ?

— En passant par ces grands bois
Je viens d' perdre ma compagne.

— Entrez, mad'moiselle, entrez,
Vous couch'rez avec la servante.

— Une demoisell' comm' moi
Ne couche pas avec la servante.

— Entrez, Mad'moisell' entrez [1],
Vous couch'rez avec la fillette.

Quand il vient d'aller coucher [2],
La demoisell' n'veut point d'chandelle.

— Qu'êt's-vous pour un' demoiselle [3]
Qui ne veut point de chandelle ?

— Ah ! c'est la grand'peur que j'ai
De mettr' le feu à la chambre.

Quand il vient vers les minuit
Je lui parle d'amourette.

— Qu'êt's-vous pour un' demoiselle
Qui me parle d'amourette.

— Ah ! ne parlez pas si fort ;
Je suis votre amant, la belle.

Le matin, en me levant,
Je vais faire un tour en ville.

— Bonjour, père Loisineau,
Me donnez-vous votre fille ?

— Ah ! ma fille n'est point pour vous ;
Mais pour un garçon de ville.

— Que vous la donniez ou pas
J'ai passé la nuit avec elle.

Si tu as passé la nuit,
Prends-la donc, je te la donne.

Massongy-Thonon : *Chantée par M. Ch. Mathieu et par Mme Clot. Servettaz.* — Habère-Lullin.

M. Ernault a retrouvé cette vieille chanson en Bretagne sous le nom de : « Le Clerc déguisé ». (Cf. *Mélusine,* t. VII, n° 6).

Var. :

1. Soupez, Mademoiselle, soupez,
2. Quand vient l'heure de coucher.
3. Quell' demoiselle est-ce çà ?

TROISIÈME GROUPE.

IMPATIENTS DÉSIRS DE MARIAGE.

J'ai quinze ans, c'est l'âge d'amour

ou **Les Filles de quinze ans.**

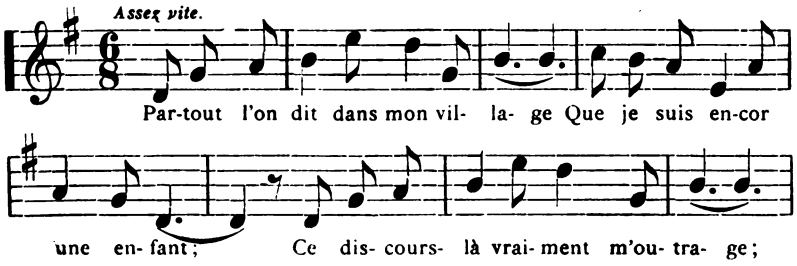

Digitized by Google

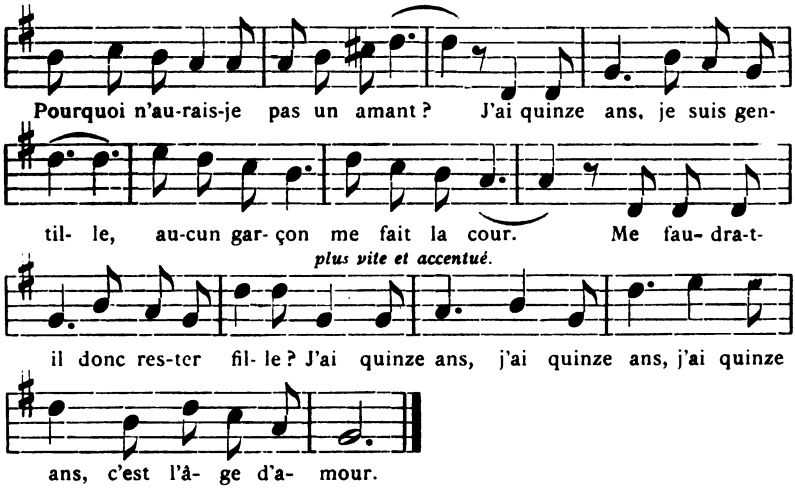

1 Partout l'on dit dans mon village
Que je suis encore une enfant ;
Ce discours-là vraiment m'outrage,
Pourquoi n'aurais-je pas un amant ?
J'ai quinze ans, je suis gentille,
Aucun garçon me fait la cour,
Me faudra-t-il donc rester fille ?
J'ai quinze ans, *(ter)* c'est l'âge d'a-
[mour.

9 Lucien, c'est celui que j' préfère,
Lui seul au bal me fait danser ;
Je n' lui serais pas trop sévère,
Pourquoi voudrait-il pas m'aimer ?
Si dans mon cœur il pouvait lire,
Que je serais heureuse un jour !
Pourtant mes yeux semblent lui dire :
« J'ai quinze ans, *(ter)* c'est l'âge
[d'amour. »

17 Aujourd'hui toutes mes compagnes
Ont fait choix de leurs amoureux ;
Et je les vois dans la campagne
Se promener de deux à deux.
D' leur bonheur, je suis jalouse,
Ah ! oui, vraiment, j'attends mon tour ;
J'attends que mon Lucien m'épouse,
J'ai quinze ans, *(ter)* c'est l'âge d'amour.

Héry-sur-Alby : *Chantée par Mme Folliet.* — Lully-Châtel *(Mlle Marchand ; Mlle Baud).*

Cette mélodie se présente sous un aspect assez moderne.

Var. : 3 ..... m'enrage
ou : me rend malade
5 Je suis jeunette, je suis jolie,
7 Pourtant, je n' veux pas rester fille,
10 Je voudrais bien le marier.
15 Et c'est pourquoi j'ose lui dire.

Les Filles d'Héry [1]

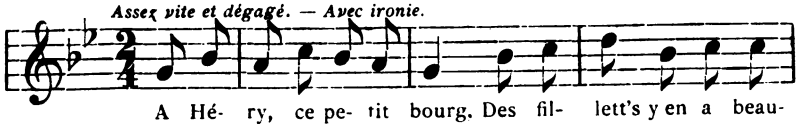

1. Le titre varie naturellement avec les localités :
Les filles de chez Liaudit (Héry). — *Les filles d'Etercy.* — *Lully.* — *Vongy*, etc.

Digitized by Google

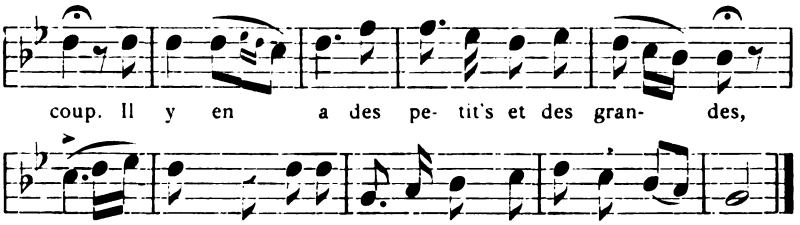

1 A Héry, ce petit bourg,
Des fillett's, y en a beaucoup.
Il y en a des petit's et des grandes,
Qui veulent se marier.
Personn' ne les demande.

6 Les filles se sont rassemblées,
Une lettre ont composée.
Ell's l'ont portée, l'dimanche à la grand' [messe :
« Tenez, Monsieur l' Curé,
Publiez cette lettre. »

11 Au sermon n'y a pas manqué ;
Le Curé l'a publiée :
« Ecoutez tous, garçons, je vous en [prie,
C'est que les filles d'Héry
Veulent qu'on les marie. »

16 Les garçons s' sont rassemblés,
Au cabaret sont allés :
« Amis, buvons, faisons réjouissance;
Car les filles d'Héry
Ont bien le temps d'attendre. »

21 Les fill's s' sont rassemblées,
A Annecy elles sont allées ;
Ell's ont ach'té des rubans et dentel- [les,
Et des mouchoirs brodés
A la mode nouvelle.

26 Les garçons s' sont rassemblés :
« Nous pouvons nous en moquer,
De ces chiffons, de ces filles si fières,
Car nous les connaissons
Toutes pour des chiffonnières.

31 Les rubans qu'ell's ont ach'tés
Valent mieux que les poupées.
Ils val'nt bien plus, ils coûtent davantage,
Tout's nos filles d'Héry
N'ont pas grand mariage. »

Héry : *Chantée par M. Folliet.* — Etercy, Thonon-les-Bains, Lully, etc.

Chanson satirique très connue dans les deux Savoies. (Cf. J. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 211.)

Var. : 1-2 A Héry, en vérité
Y a des fill's à marier.
18 Buvons, trinquons, chers Camarades, ensemble.
23 ..... coiffures et dentelles.

Les Filles du quartier

ou Désirent tant de se marier !

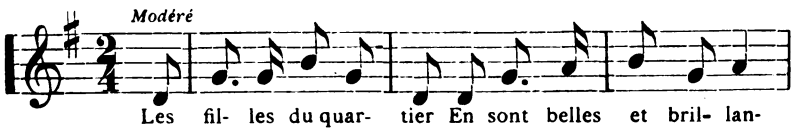

Digitized by Google

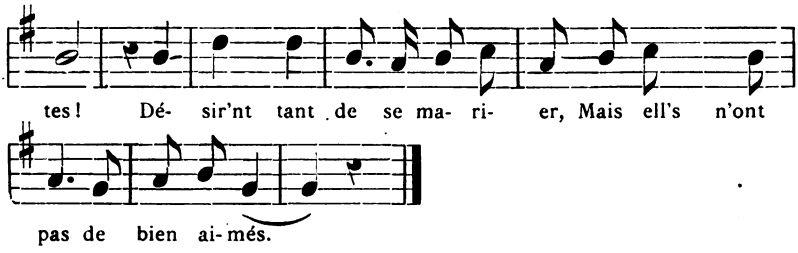

Les filles du quartier
En sont belles et brillantes !
Désir'nt tant (tout's) de se marier,
Mais elles n'ont pas de bien aimés.

« Mère, vous savez bien
Que le printemps se passe ;
Le printemps revient tous les ans,
Mais la beauté s'en va t'en champ ! »

Thonon-les-Bains : *Chantée par Mme Vict. Bonnaud.*

Mârĕ, mariâ-mĕ ç'ti an.

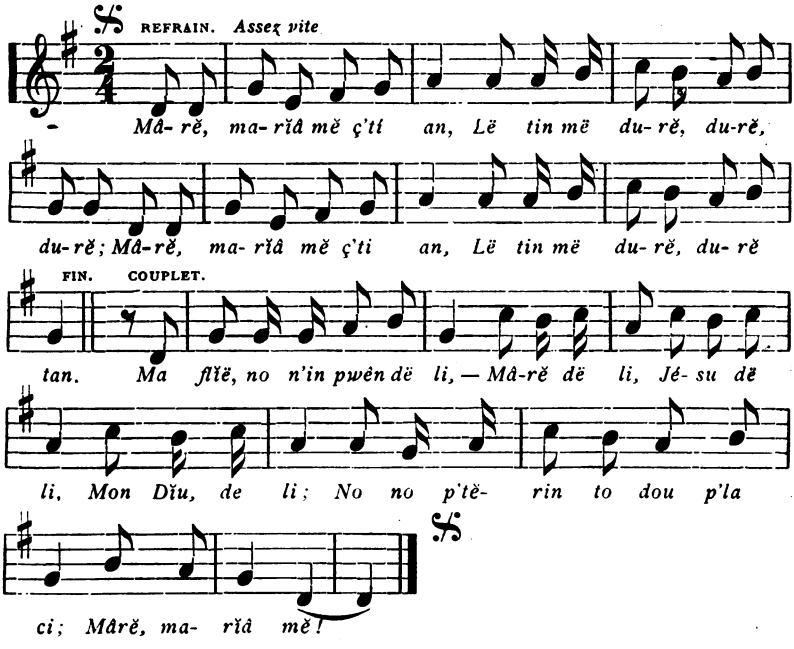

REFRAIN

« Mârĕ, marĭâ-mĕ ç'ti an,
Lë tin më durĕ, durĕ, durĕ,
Mârĕ, marĭâ-mĕ ç'ti an,
Lë tin më durĕ, durĕ tan ! »

— Ma flĭë, no n'in pwên dë li,
— Mârĕ, dë li, Jésu, de li,
Mon Dĭu, dë li ;
No no ptĕrin to dou p' la ci :
Mârĕ, marĭâ-mĕ !

— Ma flĭë, no n'in pwên dë dra.
— Mârĕ, de dra, etc.
No no ptĕrin d'dĭên on gran sa.
Mârĕ, etc.

Digitized by Google

— Ma flïë, no n'in pwên dë bwë,
— Mârë, etc.
No ç'éclïap'rin to n'tro tonë.
Mârë, etc.

— Ma flïë, no n'in pwên dë pan.
— Mârë, etc.
A bë, no bdïërên d' matafan.
Mârë, etc.

Cusy : *Chantée par Mlle Antoinette Grosjean.*

Cf. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, 302 ; Despine : *Recherches*, 106 (texte très complet).

Traduction : « Mère, mariez-moi cette année, — Le temps me dure, dure, dure ; — Mère, etc., — Le temps me dure, dure tant.

— Ma fille, nous n'avons point de lit, — Mère de lit, Jésus de lit, — Mon Dieu, de lit, — Nous nous mettrons tous deux sous la cheminée. — Mère, mariez-moi.

— Ma fille, nous n'avons point de drap. — Mère de drap, Jésus, etc. — Nous nous mettrons dans un grand sac. — Mère, etc.

— Ma fille, nous n'avons point de bois. — Mère de bois, etc. — Nous fendrons (ferons du bois avec) tous nos tonneaux. — Mère, etc.

— Ma fille, nous n'avons pas de pain. — Mère, etc. — Eh bien ! nous mangerons du matefaim. — Mère, etc.

Chanson des Filles à marier.

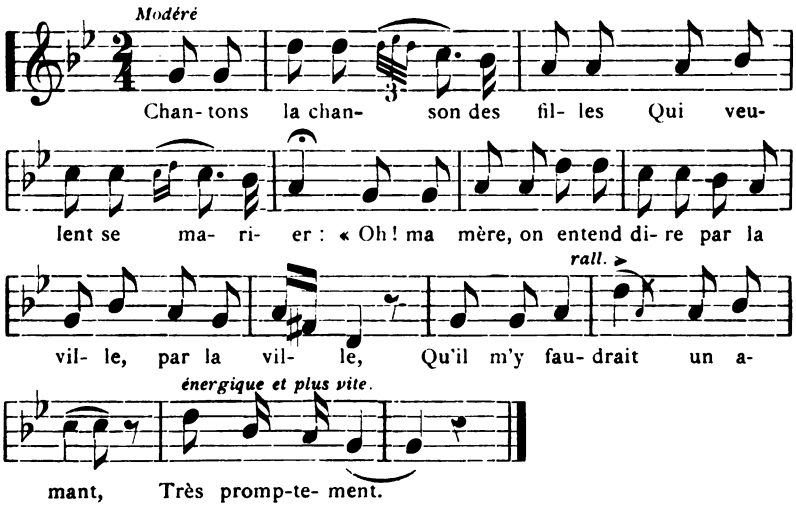

Chantons la chanson des filles
Qui veulent se marier :
« Oh ! ma mère, on entend dire
Par la ville, par la ville,
Qu'il m'y faudrait un amant,
Très promptement.

Variante du 1er couplet (Thonon-les-Bains).

Chantons la chanson des filles ;
Quand ell's veul'nt se marier,
Ell's s'en vont bas par la ville,
Elles rient, elles badinent :
« Mère, il m'y faut un amant,
Absolument ! »

— Tais-toi donc, petite sotte,
Tu n'as pas encore quinze ans ;
Une fille à votre âge,
(Soyez sage, soyez sage)
Jusqu'à l'âge de vingt ans,
N'a pas d'amant !

A vingt ans, si j'en suis morte
J' n'aurai pas besoin d'amants !
Y a là bas un gentilhomme
Qui me dit : « O, ma mignonne,
Voudrais-tu te marier
Sans retarder ? »

Digitized by Google

— Prends-y garde, ô ma fille,
Ces garçons sont si trompeurs !
Les amants sont des volages
Quand ils parlent de mariage.
Les amants sont des trompeurs,
Dedans leur cœur.

— Tais-toi donc, ma bonne mère,
Tu n' sais pas c' qu'il m'a promis.
M'a promis son cœur en gage ;
Oui, je l'aurai en mariage ;
Mère, il m'a promis son cœur ;
Oh ! quel bonheur !

Variante du 5e couplet (Vacheresse).

— Oh ! non, mère, pas cet homme ;
D' la manièr' qu'il m'a parlé !
M'a promis son cœur en gage,
Oui, je l'aurai en mariage.
Il est gravé dans mon cœur
Oh ! quel bonheur !

Couplets finals de la version de Vacheresse :

— Tiens, ma fille, voilà cent francs
Pour t'y conduire au couvent,
— Avec cette belle somme
J'achèterai bien un homme
Qui me rendra le cœur content
Assurément.

— Tiens, ma fille, voilà la route
Pour t'y conduire au couvent.
— Ma mère, voici la mienne ;
Qu'elle me prenne, qu'elle m'emmène,
Qu'elle m'emmène au régiment
Vers mon amant !

Thonon-les-Bains : *Chantée par Mme Vict. Bonnaud.* — Vacheresse, Héry-sur-Alby.

La Fille de Lyon.

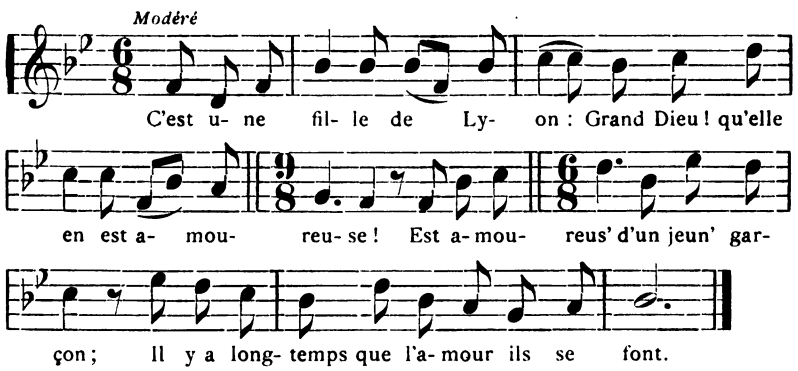

On bisse ordinairement les deux premiers vers.

1 C'est une fille de Lyon :
Grand Dieu qu'elle en est amoureuse !
Est amoureus' d'un jeun' garçon.
Il y a longtemps que l'amour ils se font.

5 Mais quand son père s'en aperçut
Que sa fille était amoureuse :
« L'on m'a bien dit, ma chère enfant,
Bien des fois que tu avais un amant. »

9 Oh ! oui, mon père, c'la est bien vrai ;
Il y a longtemps que mon cœur l'aime ;
Si vous voulez me l'accorder,
En mariage, oh ! oui, je le prendrai !

Digitized by Google

13 Que dis-tu là, p'tite effrontée,
Tu as le cœur encore trop tendre,
Je te mettrai dans un couvent ;
Là, tu n'auras pas besoin d'un amant.

7 Quand la belle entendit cela,
Ell' mit les deux genoux à terre,
Genoux à terre, les larmes aux yeux,
Disant adieu à son cher amoureux !

21 Son cher amant entend cela :
« Ne te chagrine pas, la belle ;
Je reviendrai après souper,
Ce soir, la belle, je t'emmènerai ».

25 Quand il vient vers onze heures, minuit,
Son cher amant frappe à la porte :
« Mets les plus beaux de tes habits,
La bell', nous allons partir pour Paris. »

29 Et quand la bell' fut à Paris,
Ecrivit une lettre à son père :
« Venez me voir dans mon château ;
Dedans Lyon, n'y en a pas d'aussi beau. »

33 Pères et mères qu'avez des enfants,
Sur mon malheur, prenez exemple :
Quand on n' veut pas les marier
Leurs amants veul'nt alors les emmener.

Abondance : *Communiquée par M. J. Crétin.*

Var. : 11 Et si vous me le permettez,
14 Tu es, ma fille, encore trop jeune.
15 Je t'y ferai mettre au couvent.

La petite Brunette amoureuse.

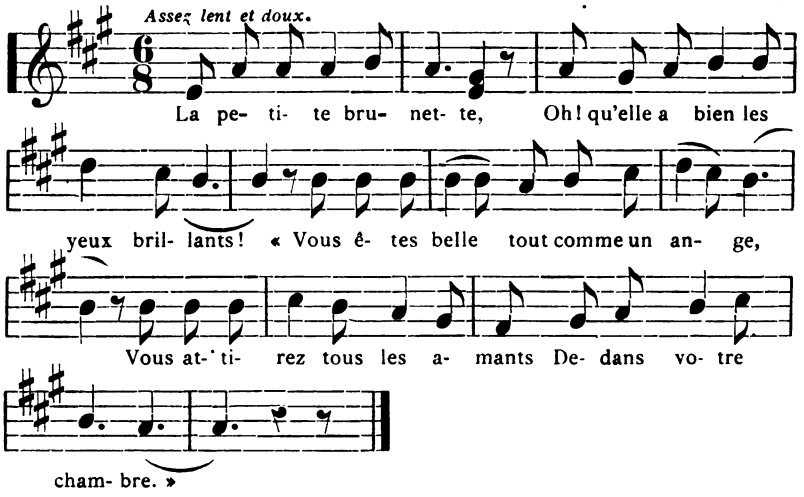

Digitized by Google

La petite brunette,
Oh ! qu'elle a bien les yeux brillants !
« Vous êtes belle tout comme un ange;
Vous attirez tous les amants
Dedans votre chambre. »

— Si j'en suis toute belle,
Père z'et mèr', mariez-moi.
J'ai quatorze ans et davantage.
Père z'et mèr', mariez-moi,
Car mon temps se passe.

— Oh ! ma pauvre fillette,
Il faut attendre encore un an.
— Encore un an, ça n'se peut guère [1],
N'en faut parler à mes amants,
Je ne sais qu'en faire.

Hélas ! la pauvre fille,
A l'églis' s'en va en pleurant,
Implorer la Vierge Marie,
Pour que son papa la marie
A sa fantaisie.

Alors, son petit frère
De pas à pas va la suivant :
« Rentourne-toi, ma sœur jolie,
Notre papa te mariera
A ta fantaisie.

Héry-sur-Alby : *Chantée par Mme Folliet.*

Lamentations d'une Fille de trente ans.

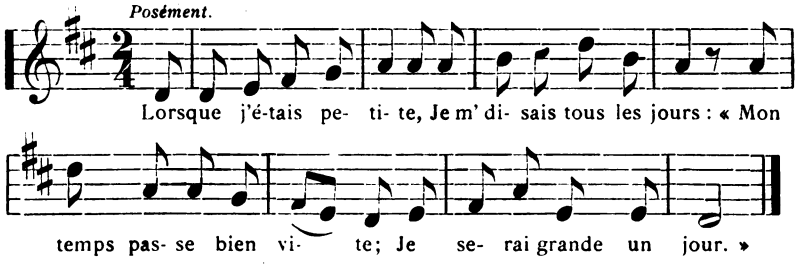

Lorsque j'étais petite,
Je m' disais tous les jours :
« Mon temps passe bien vite ;
Je serai grande un jour. »

Ma mère me chagrine ;
Ell' me dit tous les jours :
« Marie-toi, ma fille,
Tu seras mère un jour ! »

Et moi, je la regarde
Toujours en soupirant :
« Marie-toi donc seule,
Quand tu n'as point d'amant ! »

Je vois mes camarades
Ont tout's de bons partis ;
S'en vont en promenade
Avec leurs bons amis.

Et moi je les regarde
Toujours en soupirant :
« Va t'y promener seule
Quand tu n'as point d'amant ! »

Le matin quand j' me lève,
Je m'arrange très bien ;
Je soigne ma toilette,
Mais çà n' me sert à rien.

Je sais lire et écrire,
Encore bien mieux danser ;
Malgré toutes ces parures,
Je reste à marier.

Me voilà fille faite,
A trente ans parvenue,
Je reste encore fillette [2] ;
Je n' l'aurais jamais cru ! »

Héry-sur-Alby : *Chantée par Mme Folliet.*

1. *Var.* : Ça n' peut pas s' faire.
2. *Var.* : Me faut rester fillette. (Etercy.)

Digitized by Google

Autres couplets tirés d'une version d'Etercy :

C'est une jeune fille
Qui a subi le sort.
Chagrin de rester fille
Lui causera la mort.

« Je m'en vais à la messe,
Mon chignon bien frisé ;
Malgré tant de promesses
Je reste à marier. »

Etercy : *Mlle Françoise et M. Jacques Bouvier.*

Le premier est placé en tête, en guise d'exposition ; le second est visiblement une variante du 7e ci-dessus.

La Chanson des vieilles Filles.

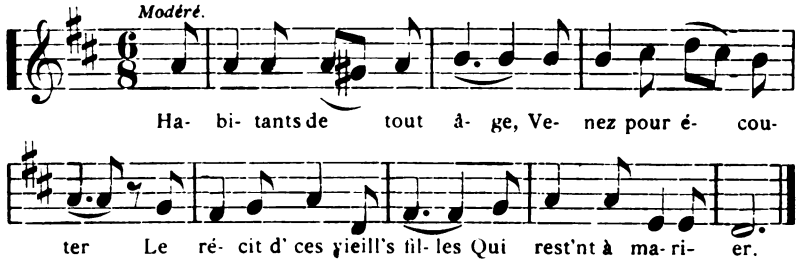

Habitants de tout âge,
Venez pour écouter
Le récit d' ces vieill's filles
Qui restent à marier.

— Le matin quand j' me lève
Je m'habille fort bien ;
Et tout en m'habillant
Je pense aux amants !

Je port' la tête droite,
Les yeux modestement ;
Je n'en suis pas la cause
Si je n'ai pas d'amant.

Réponse narquoise des garçons :

— Ell's port'nt la crinoline,
Les ch'veux à tire-bouchons ;
Ell's ont de belles mines,
Ell's port'nt de blancs jupons.

Si la bouteille se casse,
On pourra la changer ;
Si la femme est méchante,
Il faudra la garder.

Féternes : *Chantée par M. Forestier.*

(A suivre.) Claudius Servettaz.

ERRATUM. — Page 230, deuxième ligne du texte, c'est
Nouvellement nous *la* dirons
au lieu de *le*.

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES TREMBLEMENTS DE TERRE
observés
dans le département de la Haute-Savoie

Par une circulaire en date du 17 mai dernier, le Directeur du Bureau central météorologique de Paris, s'est adressé à toutes les Commissions de météorologie des départements, pour les charger de réunir les observations faites sur les tremblements de terre ressentis dans leur région, depuis ces 20 dernières années.

Chargé, par la Commission de la Haute-Savoie, de rassembler ces renseignements pour notre département, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'étendre cette enquête à tous les mouvements sismiques qui se sont manifestés dans la région et dont on a gardé le souvenir.

Pour cela, nous avons dépouillé minutieusement les ouvrages suivants dans lesquels nous n'avons pris que les citations strictement relatives au département de la Haute-Savoie :

BILLIET : *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie*, Chambéry, 1848.

Commission de Météorologie de la Haute-Savoie : Bulletin de 1876 à 1909.

Association Florimontane d'Annecy : Bulletin de 1851 à 1859.

Revue Savoisienne de 1860 à 1909.

MAX BRUCHET ; *Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Savoie*, série E, Annecy, 1904.

Journal de Savoie, de 1816 à 1842.

E. SERAND : *Ephémérides Annéciennes et Savoyardes*, Annecy, 1884.

C. PISSARD : *Ephémérides d'Annecy*, Annecy, 1905.

SPON : *Histoire de Genève*, Genève, 1730.

JACQUES PELETIER DU MANS : *La Savoie*, Annecy, 1572.

Monographies diverses. Observations de Despine, Exertier et Vaullet, etc., etc.

Nous avons ainsi arrêté la liste ci-dessous, certainement très incomplète, mais qui, nous l'espérons du moins, intéressera cependant malgré ses nombreuses lacunes, les lecteurs de la *Revue Savoisienne*.

Digitized by Google

Liste chronologique des tremblements de terre observés dans le département de la Haute-Savoie

1572. Pas de date, minuit ; Annecy. — Mentionné dans le poëme de Jacques Peletier, du Mans « La Savoie », par ces deux vers qui s'appliquent très probablement à l'année 1572, date de la publication de l'ouvrage :

Vers la minuit, la Terre s'ébranla.
Dans Anecy, Peletier étant là.

1584. 11 mars, 11 h. du matin. — Annecy, Duingt, Talloires, Saint-Jorioz, etc. « Le dit jour dymenche en caresme, envyron « les onze heures matin, a esté faict tremblement de terre au « dit lieu de Duing, Talloyres, Saint-Jore et ailleurs. Dieu nous « doing sa grace et conduyse le tout à bon présage, à sa louange « et prouffit de son pauvre puple amen. » (Minutaire de Bovard, notaire à Duingt. Archives départementales de la Haute-Savoie, série E.)

1593. 7 janvier, soir ; Duingt. (Minutaire de Bovard, notaire à Duingt.)

8 janvier, matin ; Duingt. (Minutaire de Bovard, notaire à Duingt.)

1621. 20 mai, matin ; Chablais.

1682. 11 au 12 mai, nuit ; Chablais.

1755. 9 décembre, 2 h. 1/2 (?) ; Annecy. (Minutaire de Bovard, notaire à Duingt.)

1784. 29 novembre ; Toute la Savoie.

1803. 12 décembre ; Chamonix. — Le Mont-Blanc fut violemment ébranlé ; une grande masse de glace s'en est détachée.

1804. 3 février ; Tout le département du Mont-Blanc.

1808. 2 avril, 5 h. 45 soir ; Annecy.

16 mai ; Département du Mont-Blanc.

1817. 17 janvier, 1 h. soir ; Chamonix, Les Houches.

19 janvier, 5 h. matin ; Chamonix, Les Houches.

20 janvier, 4 h. matin ; Chamonix, Les Houches.

11 mars, 9 h. 10 soir ; Chamonix, Annecy, Sud-Ouest au Nord-Est. « La secousse a été accompagnée d'un bruit semblable à une forte détonation ; elle a fait fendre les voûtes des églises des Houches et de Saint-Gervais, et fait craquer les glaciers. Dans le même moment on a vu un éclair sur le Mont-Blanc, par un ciel serein, et une lueur du côté opposé. On prétend avoir entendu pendant la nuit, des bruits sourds semblables à celui que cause la chute d'une grosse masse dans une

Digitized by Google

cavité souterraine. Cette première secousse a été suivie de onze autres qui se sont succédées jusqu'au lever du soleil. A Annecy, les eaux du lac se sont troublées d'une manière très sensible. Au Grand-Bornand, des hommes furent renversés, le mur d'une maison fendu et une pierre de foyer brisée en son milieu. On entendait mugir les vaches et hennir les chevaux. »

(Journal de Savoie).

13 mars, 10 h. 50 matin ; Vallée de Chamonix, Annecy.
13 mars, 11 h. matin ; Vallée de Chamonix, Annecy.
13 mars, 2 h. 10 soir ; Vallée de Chamonix, Annecy.
13 mars, vers le soir ; Vallée de Chamonix, Annecy.
13 mars, 11 h. 20 soir; Vallée de Chamonix, Annecy.
14 mars, 7 h. matin ; Vallée de Chamonix, Annecy.
14 mars, midi ; Vallée de Chamonix, Annecy.
15 mars ; Vallée de Chamonix, Annecy.
28 mars ; Vallée de Chamonix, Annecy.
30 mars ; Vallée de Chamonix, Annecy.
31 mars ; Vallée de Chamonix, Annecy.
1er avril ; Vallée de Chamonix (direction : midi au nord).
2 avril ; Vallée de Chamonix (violente secousse).

1818. 17 mai, midi ; Canton de Rumilly (direction : Sud-Est au N-W).

1822. 19 février, 8 h. 55 matin ; Annecy, Rumilly, Saint-Gervais, etc., etc.—Trois violentes secousses ; la voûte de l'église de Rumilly a été ouverte et par endroits séparée des murs latéraux ; les sources ont été troublées. A Annecy plusieurs personnes ont été blessées par la chute des tuiles ; des vieilles maisons sont devenues inhabitables. A Alby, un mur de l'église s'est fendu. A Seyssel, deux maisons ont été renversées. On a compté environ 80 à 100 cheminées renversées à Rumilly, 50 à Annecy et autant à Seyssel. *(Journal de Savoie).*

23 février, 3 h. 43 soir ; Rumilly.
7 avril, 10 h. soir ; Rumilly (légère secousse).

1824. 29 octobre, 8 h. soir ; Faverges (légère secousse).

1833. 13 mai. 2 h. matin ; Annecy (légère secousse).

1839. 7 août, 8 h. 5 matin ; Annecy (légère secousse).
8 août, 3 h. 30 et 10 h. soir ; Annecy (2 légères secousses).
9 août, 8 h. matin ; Annecy (1 légère secousse).
11 août, 8 h. soir ; Annecy (forte secousse).
16 août, 6 h. 30 soir ; Annecy (forte secousse). — La secousse du 11 et celle du 16 ont renversé à Annecy un grand nombre de cheminées. L'une d'elles a tué un enfant de 10 ans, dans une rue.

Digitized by Google

21 août, 3 h. matin ; Annecy (petite secousse).

23 août, 11 h. 10 matin ; Annecy (faible secousse).

27 août ; Annecy.

1840. 22 mars, 8 h. 15 soir ; Annecy (une secousse assez forte).

1841. 2 décembre, 8 h. 18 soir ; Annecy, Rumilly, Saint-Gervais. — A Annecy, plusieurs cheminées sont tombées, à Rumilly également et en plus des voûtes et plafonds ont été lézardés.

9 décembre, 11 h. 32 soir ; Annecy, Rumilly (1 secousse).

14 décembre, 2 h. 30 (?) ; Annecy, Rumilly.

1844. 10 décembre 0 h. 40 m. ; Rumilly et Annecy (1 secousse assez forte).

1847. 5 mars, 11 h. 22 soir ; Annecy (forte secousse dans le sens vertical).

1851. 23 ou 24 août, nuit ; Annecy (3 secousses).

1854. Pas de date ; Saint-Gervais.

1855. 5 janvier, 5 h. matin ; Chamonix (1 secousse).

23 juillet, midi 45 ; Annecy, Chamonix, Faverges, Rumilly. — Deux secousses du S-E au N-W, de 6 à 7 secondes ; le mouvement d'oscillation a été très sensible sur les arbres. A Annecy le lac s'est agité et quelques cheminées ont été renversées.

25 juillet, midi 45 ; Annecy, Boëge. — Forte secousse du S-E au N-W.

26 juillet, 10 h. matin 2 h. 10 soir ; Annecy.

1877, 8 octobre, entre 5 h. 10 et 5 h. 22 matin ; Tout le département de la Haute-Savoie, quatre ou cinq secousses assez fortes du S-W au N-E.

1878. 24 juin, 9 h. 20 matin ; Annecy (3 secousses S au N).

1879. 25 juillet.

26 juillet.

27 septembre, 4 h. matin ; Annecy (2 secousses).

15 au 16 octobre (nuit du) ; Annecy.

30 décembre, midi 24 ; cantons de Taninges, du Biot et de Thonon, N au S.

30 décembre, 8 h. 7 soir ; cantons de Taninges, du Biot et de Thonon, E à W (1 secousse).

31 décembre, 1 h. 30 matin ; Montriond.

1880. 8 juin, 10 h. 20 soir ; Seythenex.

9 juin, 12 h. 30 à 12 h. 35 soir ; Annecy, Montriond, Taninges.

Digitized by Google

28 juin, 3 h. 5 matin ; Vétraz-Monthoux et Douvaine.

1881. 3 mars, 3 h. 32 matin ; Taninges, N-E au S-W.

9 juin ; arrondissement de Bonneville.

22 juillet, 1 h. 50 à 2 h. 40 matin ; Seythenex, Annecy, Sallanches, N-W au S-E avec secousses verticales (3 secousses).

5 août, 1 h. 30 matin ; Annecy.

25 novembre, 6 h. 22 à 6 h. 30 soir ; Taninges, Chamonix, Megève, Montriond, E-W.

17 décembre, 6 h. 15 matin (?) ; Taninges, Les Gets, W à E (3 secondes).

20 décembre, midi 40 ; Seythenex.

1883. 15 septembre, 2 h. 45 matin ; Seythenex (1 secousse).

1884. 26 novembre, 11 h. 30 soir ; Leschaux.

27 novembre, entre 11 h. 15 et 11 h. 40 soir ; Bonneville, Annemasse, Annecy, Rumilly.

1885. 26 janvier, 3 h. 40 matin ; Douvaine (2 secousses).

1887. 23 février, 6 h. 02 matin ; Annecy, Chamonix, Leschaux (2 légères secousses).

1891. 20 janvier, 4 h. matin ; Annecy, Cruseilles, Thonon, Taninges, E-W.

1898. 6 mai, 1 h. 20 soir ; Annecy.

1900. 26 mai (?), nuit ; Saint-Gingolph.

1901. 10 février, 3 h. 10 matin ; Bonneville.

14 février, 6 h. 30 matin ; Bonneville.

15 février, 5 h. 45 et 7 h. 35 matin ; Thonon et Annemasse, N-W au S-E.

17 février, 5 h. 50 matin ; Thonon.

1902. 31 août, 2 h. 45 matin ; Taninges (2 légères secousses).

1905. 29 avril, 1 h. 55 matin ; Annecy, Thônes, Chamonix, Boëge, Frangy, etc., etc. E à W. — A Chamonix les secousses ont été particulièrement violentes ; la plupart des vieilles maisons ont été lézardées ; aux Praz, aux Tines, etc., il y a eu des dégâts très importants. A Argentières une dizaine de sources d'eau froide surgirent de terre. La route de Vallorcine a été fendue sur plus d'un demi-kilomètre, et des blocs de pierre de 500 k. environ sont descendus de la montagne.

On évalue à plus de 80.000 francs les dégâts causés dans la région par ce tremblement de terre. (Journaux).

13 juillet, 10 h. 15 matin (?) ; Bonneville (légère secousse).

13 août, 10 h. 30 matin ; Chamonix, St-Gervais S-E à N-O. (2 secousses). — A Chamonix l'hôtel de Genève, qui a quatre étages, a été fendu du haut en bas ; la gare a été lézardée de

Digitized by Google

tous côtés, une certaine quantité de plâtre est tombée des plafonds, et nombreuses sont les maisons qui ont été lézardées. (Journaux).

5 décembre ; Bonneville.

Nuit du 6 au 7 décembre. 0 h. 30 ; Samoëns ; N-E au S-E.

1909. 10 février, 2 h. 40, 5 h. 39, 5 h. 58 et 6 h. 43 soir ; Abondance (légères secousses).

17 février, 4 h. 58 soir ; Abondance et environs, secousse de 10 secondes, qui a fait osciller les arbres et lézardé une voûte de l'église.

6 mars, 1 h., 5 h. 31 du matin et 10 h. 4 du soir ; Abondance, faibles secousses S-W. N-E. de 2 secondes.

7 mars, 7 h. 37 matin ; Abondance, faible secousse S-N de 2 secondes, suivie d'un grondement souterrain.

25 novembre, 9 h. 50 soir ; Grand-Bornand, faible secousse verticale.

En résumé, il ressort de l'examen de cette liste, que généralement les tremblements de terre ressentis en Haute-Savoie ont été peu importants ; que les plus violentes secousses éprouvées seraient celles de 1817, 1822 et 1839, et qu'enfin, pour ce qui concerne plus spécialement la région du Mont-Blanc, il est à remarquer que les secousses de 1905 ont produit, à quelque chose près, les mêmes dégâts que celles observées en 1817.

J. Serand.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Arnold van Gennep : **Religions, mœurs et légendes** (éditions du *Mercure de France* ; 1re série, 1908 ; 2e série, 1909).

La Société Florimontane vient d'admettre le folk-lore au programme de ses concours. Il n'est donc pas hors de propos d'appeler l'attention du lecteur de la *Revue Savoisienne* sur les dernières publications d'un érudit folk-loriste, qui est aussi un fervent admirateur de la Savoie.

Sous ce titre compréhensif *Religions, mœurs et légendes*, M. van Gennep a rassemblé en deux volumes, dont le second vient de paraître, une série d'études publiées pour la première fois dans plusieurs revues, soit générales (*Revue des Idées*,

Digitized by Google

Mercure de France), soit spéciales (*Revue de l'Histoire des Religions, Revue des Traditions populaires, Revue des Etudes ethnographiques et sociologiques*, etc.)

Parmi ces divers « essais d'ethnographie et de linguistique », nous signalerons particulièrement l'article intitulé *Antiquités et Chansons de la Haute-Savoie* (2e série, p. 239).

Récemment encore, l'auteur s'était, nous dit-il, installé à Bonneville, « pour y poursuivre ses recherches sur le folk-lore savoyard, commencées depuis tantôt dix ans [1]. » Jadis, c'est à Publier qu'il s'était établi. En effet, pour mener à bonne fin son enquête, le savant directeur de la *Revue des Etudes ethnographiques et sociologiques* s'est proposé de « parcourir la Savoie et la Haute-Savoie commune par commune et presque hameau par hameau ». A Publier, il a recueilli une tradition locale concernant une ancienne ville, fort peuplée jadis, dont une épidémie aurait fait disparaître tous les habitants. C'est une simple légende étiologique. L'attention de M. van Gennep fut également attirée par les vestiges du « camp de Champanges », ainsi que par les rangées de tombes récemment découvertes au-dessous de Marin, à la limite de Publier. Il y aurait eu, suivant lui, dans cette nécropole, « deux races enterrées côte à côte, races qui survivent encore juxtaposées dans plusieurs régions de la Savoie ».

On peut regretter, avec M. van Gennep, que nombre de matériaux très utiles pour la connaissance de l'histoire ou de la préhistoire aient disparu ou disparaissent encore de nos jours. Actuellement toutefois, il me semble que les paysans sont moins portés à détruire les vestiges du passé. Peut-être même en exagèrent-ils parfois la valeur. Le moindre caillou vaudrait son poids d'or, pour peu qu'un archéologue l'eût exhumé dans le voisinage d'une tombe burgonde ou de débris gallo-romains. Heureux travers sans doute, s'il ne conduit pas jusqu'à dérober à tous les regards, avec un soin jaloux, des découvertes peut-être fort intéressantes.

M. van Gennep se plaît aussi à transcrire les chansons populaires, dont il note les variantes locales. Tel est ce quatrain destiné à faire enrager ceux qui se nomment Jean : *Dzan patagan*... L'auteur en a relevé trois versions différentes (parlers de Publier et de Bonneville). Il serait aisé, comme le fait remarquer M. Dumur, de les multiplier [2]. Mais quelle peut

1. *Mercure de France*, 16 octobre 1909, p. 692.
2. Voyez à ce sujet une lettre de M. Louis Dumur, publiée dans le *Mercure de*

Digitized by Google

bien être l'étymologie de ce terme « *patagan* » ? Nous n'avons pu répondre à la question que nous posait M. van Gennep. Même après les observations présentées par M. Dumur, le problème ne paraît pas complètement résolu. Peut-être l'un de nos collègues florimontans sera-t-il mieux documenté.

Toute cette région, pays de Gavot et Chablais, comme le constate M. van Gennep à la fin de son article, est très riche en légendes et en traditions. On peut étendre cette assertion à la Savoie entière. Aussi nul doute que l'enquête due à l'initiative de M. Serand n'aboutisse à de féconds résultats.

Cette enquête coordonnera, nous l'espérons du moins, les recherches patientes de nombreux érudits locaux. Ils ne seront pas seuls à fouiller cette mine. M. van Gennep n'est pas Savoyard. Peut-être d'aucuns songeront-ils à lui en faire un grief. Raison de plus, répondrait M. van Gennep, pour aborder semblables études. Ce qu'il faut avant tout, c'est éviter toute source d'erreurs, même involontaires.

En effet, la méthode que préconise M. van Gennep diffère de celle qu'a suivie M. Sébillot. Elle est d'une exactitude bien plus rigoureuse, car elle prétend être complètement objective. « Je me place, dit l'auteur, à l'égard des Savoyards comme s'ils étaient des sauvages [appellation qui ne laissera pas de choquer nombre de lecteurs] et que leur pays fût situé au centre de l'Afrique. Je suppose que l'on ne sait rien d'eux, et que surtout moi-même j'ignore tout de leur langue, de leurs maisons, de leurs légendes, etc. Ceci revient à garder les yeux ouverts tout le temps, à s'étonner de tout, à vouloir que tout soit nouveau et à noter chaque observation. Il suffira ensuite de contrôler les observations personnelles par celles d'autrui et de laisser tomber tout le ballast inutile [1] ».

Cette méthode est évidemment discutable. C'est du moins une méthode. Beaucoup la trouveront excellente.

Pour en apprécier plus exactement la portée, on fera bien de méditer les idées générales que M. van Gennep a exposées,

France, sous la rubrique « *Folk-lore savoyard et genevois* » (1er nov. 1907, p. 189). L'écrivain genevois propose l'étymologie *Patagan* = *Patagon*, et réclame pour le parler de Genève le titre de savoyard par excellence. « Il faut, dit-il, considérer Genève et le territoire connu au moyen-âge sous le nom de pays, puis *comté genevois* (ou plus simplement *le Genevois*) comme le véritable centre linguistique du dialecte dit savoyard. » M. van Gennep a inséré une excellente réponse dans le n° suivant, p. 376. M. Caussy est encore revenu sur cette question, qui (on ne s'en douterait guère au premier abord) intéresse ethnographes, philologues, folk-loristes et numismates, dans le n° du 1er décembre de la même année.

1. *Mercure de France*, 16 octobre 1909, p. 692.

Digitized by Google

notamment sur la « La valeur historique du folk-lore » (II, 173), et sur « La méthode comparative » (II, 22).

Si le chercheur local est doublé d'un linguiste, il trouvera dans certains articles, tels que « Le sexe des mots » (I, 265), « Genres et classes linguistiques » (I, 276), et surtout dans l' « Essai d'une théorie des langues spéciales » qui termine le second volume, une ample matière à réflexions.

A un moment où « idistes » et « espérantistes » luttent parfois avec acharnement, où se dressent en face d'eux de nouveaux partisans de l'hégémonie ou de l'universalité de la langue française [1], les conclusions de M. van Gennep ne peuvent manquer de paraître piquantes : « Toute discussion, toute propagande en faveur d'une langue internationale, soit factice, soit actuelle, est pire qu'une survivance du XIXe siècle ou qu'une naïveté d'ignorant : c'est proprement un obstacle qu'on oppose à la marche de l'humanité entière vers une richesse et une variété plus grandes dans la production intellectuelle » (I, 316).

Que de controverses pourrait soulever cette simple phrase !

Bornons-nous à constater qu'en linguistique, comme en sociologie, comme partout, il y a conflit entre partisans et adversaires de l'individualisme.

Nombreux sont ceux qui ont admiré l'enthousiasme des espérantistes. Les plus élevés (entre autres les fondateurs du groupe annécien) n'ont pas seulement la pensée d'être utiles, principalement aux commerçants et aux industriels : ils ont l'ambition généreuse de contribuer à l'union des peuples. L'espéranto (ou l'ido) serait en effet un merveilleux instrument de cosmopolitisme. Pourquoi donc tant de linguistes demeurent-ils encore réfractaires ou sceptiques ? C'est que l'espéranto, comme tout langage, sera soumis à l'évolution. En admettant qu'un idiome, naturel ou conventionnel, devienne un jour la langue seconde universelle, le lendemain, c'est-à-dire dès la génération suivante, cette langue aura déjà donné naissance à des dialectes différents. Il en serait de cette universalité comme de l'égalité absolue que rêvent certains esprits chimériques.

1. Voyez dans la *Revue du Mois* les articles intéressants de MM. Couturat et Aymonnier, et, dans *La Grande Revue*, la thèse soutenue par M. A. Dauzat, avec autant de conviction que de talent, en faveur de l'expansion de la langue française et de son adoption comme « langue seconde » (fascicule du 10 novembre 1909 : *Espéranto, Ido* ou *Français ?*)

Voir également la récente brochure publiée par MM. O Jespersen, Couturat, R. Lorenz, etc., sous ce titre : *La Langue internationale et la Science* (considérations sur l'introduction de la langue internationale dans la science) ; Paris, Delagrave, 1909 ; Général Sebert : *L'Espéranto et les Langues nationales* (Paris, 1909).

Digitized by Google

Telle est l'objection fondamentale. Au lecteur de juger si elle est irréfutable.

Mais nous voilà loin de la Savoie. Le dernier article que M. van Gennep a publié dans le *Mercure de France* nous y ramène. N'étant nullement ethnologue, je ne puis que le signaler ici.

L'auteur nous y donne son avis sur les Pygmées du Salève, sur les crétins du Valais et de la Savoie, comme sur les rites du mariage recueillis à Brizon. En ce qui concerne les crétins, M. van Gennep pense que ces individus « sont les derniers survivants, plus ou moins métissés, d'une race déterminée, antérieure aux grands blonds nordiques (Germains), aux grands bruns (Méditerranéens) et aux petits bruns (*homo alpinus*), qui se côtoient actuellement en Savoie ».

On le voit, une foule de problèmes, aussi intéressants que variés, peuvent se poser aux folk-loristes. Qu'ils se mettent résolument à l'ouvrage. Pour peu qu'ils aient l'esprit curieux, ils ne tarderont pas à être récompensés de leurs peines. Il n'est que juste d'appliquer au folk-lore ce que M. van Gennep a si bien dit de l'ethnographie (II, 238) : Le charme le plus grand peut-être de cette science, « c'est que, les premiers éléments acquis et la méthode spéciale conquise, la vie quotidienne change d'aspect. Tel petit fait isolé, telle réflexion surprise par hasard évoquent, par leur lien avec l'ensemble tout entier des croyances et des coutumes, un monde d'analogies et de souvenirs ».

J. Désormaux.

E. Muret : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

M. Muret étudie ensuite l'origine des noms de lieux en *inge* dont plus des deux tiers appartiennent à la Haute-Savoie et qu'on a tant cités sans faire avancer la question d'un pas. Avec la même méthode sûre et rigoureuse, le savant professeur genevois élucide cet intéressant problème dont je n'avais fait qu'entrevoir la solution. Il prouve que cette désinence, où l'*s* finale est négligeable, répond à la finale masculine latine *i-anicum* en démontrant que l'*a* latin accentué suivi d'une consonne nasale et précédé d'un phénomène palatal a été

Digitized by Google

changé en *in* dans toute l'étendue du territoire de ces noms. Il s'appuie surtout sur des formes de transition connues comme *Satiniango*, *Luciniango* et sur la réduction de *ian* à *ien* et à *in* dans les noms de saints comme *S. Cassianum*, St-Cassin (Chambéry). Le suffixe *icus* a donc formé des noms de lieux en s'ajoutant à des surnoms en *anus* tirés eux-mêmes de gentilices en *ius*. Les exemples les plus anciens remontent à 101 ap. C. et concernent tous des noms en *i-anus* (Insc. des Ligures Baebiani, C. IX, 1455).

Je crois qu'on s'est servi du suffixe *icus*, qui désignait un rapport d'utilité et de dépendance entre deux êtres ou deux choses coexistant en un lieu donné (*murus civicus*, Plaute; *nautae Rhodanici*, Insc. [1]) pour éviter une confusion entre la désignation des propriétés formées au moyen du suffixe locatif *anus* (Pontius, *fundus Pontianus*) et celle des propriétés fondées par des hommes dont le surnom était aussi terminé en *anus* (Oppianus, *Oppianicus*). Plus tard ce suffixe *icus* s'ajouta à n'importe quel radical de nom d'hommes, mais en affectionnant plus particulièrement les noms terminés en *an*, *in*, *on*.

Les premiers noms en *i-an-icum* n'ont certainement pas apparu à l'époque d'Auguste, car les itinéraires n'en citent point, mais plutôt à partir de la fin du Ier siècle quand l'usage de ces surnoms se généralisa de plus en plus. On a dû créer de ces noms de propriétés jusqu'au Ve siècle, mais non après, car on ne trouve pas un seul radical germanique. L'esprit d'imitation, dans l'appellation de ces propriétés, a fait qu'elles sont groupées non seulement dans le même pays, mais encore dans la même commune. Enfin la plupart d'entre elles paraissent n'avoir été au début qu'une petite agglomération de *casae* où vivaient quelques colons ou hommes libres de la villa. Avant de supplanter Flérier comme chef-lieu de la paroisse, Taninge, puis Gelinge, Jutteninge ont dû n'être que des points habités et isolés. Leur fondation est donc certainement postérieure à la fondation même de la villa *Floriacus*, c'est-à-dire à une époque plus rapprochée de la fin du IVe siècle. Un fait digne de remarque, c'est que les familles seigneuriales qui portaient leur nom se sont presque toutes éteintes.

M. Muret appelle l'attention sur certains phénomènes phonétiques, comme, par exemple, la fréquence des cas de dissimilation, l'influence du *g* palatalisé qui « réduit *li* et *ni* termi-

1. Oppianicus surnom d'un Romain cité par Cicéron indiquait simplement que celui-ci était originaire du *fundus Oppianus*.

Digitized by Google

nant le radical des gentilices à *l* et *n* non mouillés » et qui change souvent l'*n* du radical en *l* : le changement de *ti* en hiatus et de *ce* ou *ci*, non précédés d'une voyelle, en *f*[1] etc.

La *Romania* n'étant pas à la portée de tout le monde, les lecteurs de la *Revue savoisienne* nous sauront gré de reproduire, mais sans les formes anciennes, la liste de ces noms, enrichie par les publications de M. l'abbé GONTHIER : *Inventaire de l'abbaye de St Jean d'Aulps* (AS, XXVIII, 1905) et l'*Abbaye de Filly* (RS, 1892, 1893), que j'avais entre temps dépouillées pour ma propre part, et celles de M. l'abbé L.-E. PICCARD : *L'abbaye de Filly* (Acad. chablaisienne, VII) sans compter les *Monographies des paroisses* publiées dans les Mémoires de l'Académie Salésienne. J'ai laissé de côté les noms qui intéressent le canton de Genève. Pour quelques-uns l'indication des communes a été rectifiée, la cause des confusions étant due à ce que leurs limites n'ont pas toujours été marquées sur la carte de l'Etat-Major.

Allinge, *Allianicum*, d'Allianus, surnom dérivé d'Allius.

Arculinge (Reignier) et les Arculinges (Amancy), *Herculianicum*, d'Herculianus, dér. d'Herculius.

Aricinge (St Cergues) *Aristianicum* ou plutôt *Atrectianicum*. Gentilices : Aristius, Atrectius. — D'après l'*Inv. de St Jean d'Aulps* et une charte de 1263 (Reg. genev., n° 958 et WURSTEMBERGER : *Peter*, IV, n° 618 *a nemore de Aricingio*) la limite occidentale du Faucigny se trouvait à cette forêt de St Cergues. Cette dernière forme pourrait-elle expliquer la fausse graphie *Aritinge* ? Si celle-ci est bien exacte, elle s'expliquerait, d'après M. Muret, par *Atrectinicum*, du surnom Atrectinus. Mais il n'y a aucun mas de ce nom dans les communes de St-Cergues et de Cranves-Sales.

Baisinge (Publier) *Basianicum*, de Basianus, Basius. — En 1218 *Basinge* (*Inv. de St-J. d'Aulps*, n° 914).

1. Ce changement du *c* palatal se retrouve, ailleurs, dans le mot *parofia* paroisse, que M. P. Meyer aurait signalé, en béarnais, à C. Joret (*Du c dans les langues romanes*, 1874, 212). Je l'ai trouvé en 1100 dans le Limousin (Bull. de la Soc. archéol., *Cartul. du prieuré d'Aureil*, n° 13). Il semble que dans le bassin du Fier et en Isère, *ss* suivis d'un yod, aient subi la même modification. Ainsi Bluffy, qui paraît venir de 'Blussius, gentilice dérivé de Blussus (H.) offre les formes *villam Blusiacum*, 1031 (HPM, I, c. 496, err. à la table ; Mém. de la Soc. savoisienne, V, 85), *Blufiacum* (GUIGHENON : *Hist. généalog.*, Pr., p. 3), *Bulfiacum*, 1037 (*Cartul. de Savigny*, I, 318, n° 639), *Bliffie* (Reg. genevois), *Bluffiey*, 1271 (BRUCHET : AIE). Cp. Blussy (Sallenôve) *Blisiaci*, 1160 (SHAG, XIV, 378, n° 330). Gruffy, *Grusfies*, 1316 (M. CHEVALIER : *Inv. des arch. des dauphins*) remonterait à Grussius par Grussiacus. En Dauphiné, le plus ancien exemple est *Caleffianum*, 836 (*Cartul. de St Hugues*, p. 13) orthographié aussi à la même date *Calessianum*, auj. St-Just de Chaleyssin (Isère).

Digitized by Google

Bissinge (id.) *Bessianicum*, de Bessianus, Bessius.

Baussinge, mentionné, dit M. Muret, dans un document du XVIIIe s. concernant l'*Abbaye d'Abondance* (doc., p. 93) n'est pas cité dans le cadastre de 1730. Il viendrait par *Bellicianicum*, de Bellicianus, G. Bellicius. Un document, cité par M. Bruchet (AIE, 1057, p. 340) donne les deux formes suivantes en 1339 : « Acquisition par Jean Margencez, bourgeois d'Evian, de Nicod de Besinges, d'une vigne située *in territorio* de *Bissingio*. »

Boisinge (Viuz-en Sallaz) *Busianicum*, de Busianus, Busius ou Boutius. — Ou encore Bosius (Holder). La forme *Boisingium* est citée dès 1275 (SHAG, XIV, p. 141).

Boringe (St Cergues) ; villages de Nangy, Reignier ; l. d. à Chens ; *Burianicum*, de Burianus, Burius. — Les tabelles cadastrales de 1730 ne donnent pas de mas de ce nom à Menthon ; mais il en existait dans les paroisses de Contamine-sur-Arves (écrit aussi *Borenge*) Marlens (la *Boringe*). Celui de St Cergues ou de Cranves est *Bueringium* en 1306 (SHAG, XV, p. 40).

Bougninge (Bonne) *Bonianicum*, de Bonianus, Bonius.

Commelinge (Allinge) *Cominianicum*, G. Cominius, Comenius, Cumelius.

Corninge (Féterne) les Curninges en 1730, *Cornianicum* G. Cornius ou Coronius.

Corsinge ou **Cursinge** (Draillant) *Cursianicum*, G. Cursius ou Curtius. — *Coursinge*, 1651 (Bruchet : AIE, 1040) ; écrit *Corsenge* sur la *Carte des Etats Sardes* de Borgonio 1683-1772. Le l. d. *Moulin de Cursinge* n'existe pas à Fillinge, mais à la limite de Draillant.

Croisinge (La Roche). M. Muret n'ose se prononcer, en regard de graphies incertaines comme Groisinge et Groissinge, Misinge et Miossinge. Cette forme semble exacte cependant, si on lui compare Croisonnaz (Thusy) *Croysenaz*, 1465 (Mém. de l'Acad. Chablaisienne, = ACH, XIII, doc. 8), *Croysonaz*, 1538 (Bruchet : AIE, 568 et le nd'h. Croyson, au XVIe s.) Je ne vois comme explication qu'un gentilice *Crausius, d'origine germanique (cp. all. *Kraus*, crépu, frisé, et Drausius d'où Droisy par Drausiacus). Il existe du reste un nom de lieu Croisy (Eure et Seine-Inf.) qui ne peut guère s'expliquer non plus que par un ancien *Crausiacus* ou *Crŭsiacus*.

(A suivre.) Charles Marteaux.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1909

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BERNUS Jean. Sur une pierre à cupules 265
CROLARD A. Subvention pour fouilles dans les Fins. 269
DÉSORMAUX. Fouilles, champ Lacombe aux Fins. 80
— Lampe et monnaies romaines. 273
FENOUILLET. Sur une grotte à Savigny. 274
FONTAINE. Démolition de l'ancienne chapelle d'Excenevex. 272
LE ROUX Marc. Sur quelques fragments d'architecture. 306
— Objets antiques du champ Vincent aux Fins. 13
— Statuettes en bois du XVIe siècle 76
MARTEAUX. Sur une grotte refuge au Mont Rampon. 16
— Sur d'anciens cimetières des vallées de l'Arve et du Giffre. . . . 265
— Sur les antiquités de Boussy 13
MARTEAUX et LE ROUX. Premières feuilles de l'ouvrage sur Boutae . 80

BEAUX-ARTS.

GARDIER F. Sur le graveur annécien J. Sinton. 172
— Sur un portrait de saint François de Sales. 173, 268
LE ROUX M. Trois tableaux d'Adrien Guignet. 81

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie savoisienne :
DÉSORMAUX J. Religions, mœurs et légendes, par M. A. van Gennep. 332
MARTEAUX Charles. De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie, par M. E. Muret. 66, 164, 260, 336

BIOGRAPHIE.

MARTEAUX. Sur la famille de Dyvonne. 80
MIQUET François. Recherches sur les familles des émigrants Savoyards fixés en France avant 1860. . 183, 279
LA RÉDACTION. Camille Dunant 71
SERAND J. Lettres de Jacques Balmat 78

GRAVURES.

L'Education de la Vierge (statuette en bois) 77
Fragments d'architecture 307
Lampe romaine 273
Marques d'armuriers. 305

Digitized by Google

HISTOIRE.

BUTTIN Ch. Le Guet de Genève au xve siècle *(suite et fin)*. 32, 119, 231, 295
DUVAL César. La réunion du Comté de Genevois à la Savoie par Amédée VIII de Savoie le 5 août 1401. 97, 248
DUSSAIX J. Assassinat d'un officier municipal pendant la Révolution à Megève. 142
FAURE Claude. Contribution à l'histoire du Faucigny au xve siècle 21, 148
GONTHIER J -F. Les Prieurs de Talloires *(suite et fin)*. 39, 257
LETONNELIER G. Sur le mariage de Louise de Savoie avec le comte Janus 277
MARTEAUX et LETONNELIER. Contrat de mariage de Pierre de Dyvonne et de Marguerite Catinel (1437). 181
MARTEAUX. Sur le passage de Ch. Emmanuel III à Rumilly 17
— Sur des parchemins (collection Dubettier) 171
PERNOUD Camille. Documents sur la ville de Cluses . . 176
RITTER Eugène. La Philothée de saint François de Sales (2e article) 138
SERAND J. Fête à Annecy pour la naissance du roi de Rome. . . . 266
— Exposition historique des souvenirs de l'annexion. 269

HISTOIRE NATURELLE.

CROLARD A. Sur le peuplier eucalyptus. 276
DÉSORMAUX et LE ROUX. Sur une dent de Mammouth. . . . 272, 273
LE ROUX Marc. Sur un bloc erratique au Crêt du Maure 267
— Sur une Tortue boueuse. 267

INDUSTRIE.

CROLARD A. Procédés modernes d'impression. 17

MÉTÉOROLOGIE.

GUERBY. Les dépressions du sud de l'Europe et le climat d'Annecy. 8
SERAND J. Liste chronologique des tremblements de terre observés dans le département de la Haute-Savoie . . . 327

PHILOLOGIE.

CONSTANTIN A. et DÉSORMAUX J. Essai de grammaire (2e partie). 55, 103
DÉSORMAUX. Notes de Sémantique 9
— Projet de glossaire savoyard 174
MARTEAUX. Communication philologique, *via, vii*. 74
— Sur des noms de propriétés 275

Digitized by Google

SERVETTAZ Claudius. Chansons rustiques savoyardes :
Chansons de bergères *(suite et fin)* 46, 159
Chansons d'Amour. 215, 311

POÉSIE.

MARTEAUX Ch. *Beaux yeux bruns*. 309

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. v
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* ix
DÉPOLLIER J. et J. Dx. Le Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne (avec gravure hors texte)*. 82
Programme des concours de Poésie et Beaux-Arts. . . . 19
Nécrologie : MM. BOCH, 1 ; Mis COSTA DE BEAUREGARD, 14 ; C. DUNANT, 71 ; Projet de monument, 167 ; DUFOUR-VERNE, 263 ; F. MORAND, ANTONY REGNIER, 270 ; FÉLIX BLANC, 275 ; A. PERNOUD, 275
Nouveaux membres : MM. BERNARD, MARÈS, RANNAUD, 8 ; Al. DUNAND, 72 ; J. LAEUFFER, RAGINEL, 170 ; COCHON, DINJEON, ROSSET, 171 ; CARRIER, 270 ; PERRET, DESHUSSES 275
Démissions : MM. BLANCHARD, TROLLIET, 4 ; DUC. 275
Distinctions : MM. BRUCHET, 2, 270 ; MARTEAUX, 2, 270 ; REVIL, 8 ; NANCHE, PICCARD, 15, 275 ; DÉSORMAUX 275
Dons au Musée. 7, 14, 263, 271, 273, 274
Dons à la Société. Bibliothèque 7, 8, 15, 72, 73, 75, 170, 263, 264, 272, 272, 275, 275
Société Florimontane : Bureau, 2 ; Publications, 74 ; Livre d'or, 75 ; Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne* 75
Compte-rendu financier de 1908 3
Budget pour 1909 4
Programme des Concours de Folklore et de Poésie. 310
Rapport sur le Concours de Poésie de 1908. 4
Lauréats du Concours de Poésie de 1908. 6
Lauréats du Concours de Beaux-Arts de 1909. 271
Souscription au monument Curtat 16
Participation au Jubilé de Genève 72
Adresse à l'Université 264
Congrès des Sociétés savantes de Savoie en 1911. Bureau de ce Congrès 80

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

11577. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google